

RAYNALD PARENT

HISTOIRE DES AMÉRINDIENS,
DU SAINT-MAURICE JUSQU'AU LABRADOR:
DE LA PRÉHISTOIRE À 1760

VOLUME III

Section III

Les Amérindiens du Saint-Maurice
jusqu'au Labrador: 1666-1760

Août 1985

F
78
Q3
P228h
1985
V.3
QFO

RAYNALD PARENT

HISTOIRE DES AMÉRINDIENS,
DU SAINT-MAURICE JUSQU'AU LABRADOR:
DE LA PRÉHISTOIRE À 1760

VOLUME III

Section III

Les Amérindiens du Saint-Maurice
jusqu'au Labrador: 1666-1760

Août 1985

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET
DES RESSOURCES DU QUÉBEC
SERVICE DE L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE



113999

SECTION 3

LES AMÉRINDIENS DU SAINT-AURICE JUSQU'AU LABRADOR: 1666-1760

INTRODUCTION 528

SECTION 3 : CHAPITRE 1

LES AMÉRINDIENS DU SAINT-AURICE JUSQU'AU LABRADOR: 1666-1705

3.1.1	LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU SAINT-AURICE: 1666-1705	529
3.1.1.1	<u>La disparition de la nation attikamèque: 1651-1670</u>	529
3.1.1.2	<u>L'impact de l'augmentation de la population française: 1634-1705</u>	537
3.1.1.2.1	<u>La chasse: 1634-1705</u>	537
3.1.1.2.2	<u>Les modifications commerciales</u>	540
3.1.1.2.3	<u>Le commerce de l'alcool et les Amérindiens</u>	542
3.1.1.3	<u>L'affaiblissement des Algonkins du Saint-Maurice: 1666-1705</u>	548
3.1.1.4	<u>Les Têtes de Boule: 1670-1705</u>	553
3.1.1.5	<u>L'immigration des nations de l'Est: 1642-1705</u>	558
3.1.1.6	<u>Le bassin hydrographique du Saint-Maurice: 1666-1705</u>	582
3.1.2	LA RÉGION DE QUÉBEC, LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LA HAUTE CÔTE-NORD: 1666-1705	583
3.1.2.1	<u>La région de Québec: 1666-1705</u>	583
3.1.2.2	<u>Le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Haute Côte-Nord: 1666-1705</u>	588
3.1.2.2.1	<u>La Ferme de Tadoussac: 1653-1705</u>	588
3.1.2.2.2	<u>La christianisation des Montagnais et des Papinachois: 1666-1705</u>	603
3.1.2.2.3	<u>Les Montagnais, les Papinachois et les autres Amérindiens: 1666-1705</u>	617
3.1.2.2.3.1	Les Attikameks	619

3.1.2.2.3.2	Les Algonkins	621
3.1.2.2.3.3	Les Matouirious et les Abitibis	625
3.1.2.2.3.4	Les Abénaquis	627
3.1.2.2.3.5	Les Etchemins	631
3.1.2.2.3.6	Les Micmacs	635
3.1.2.2.3.7	Les Mistassins	637
3.1.2.2.3.8	Les Montagnais et les Papinachois: 1666-1705	646
3.1.3	LA MOYENNE ET LA BASSE CÔTE-NORD: 1666-1705	656
3.1.3.1	<u>La présence française sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord: 1661-1705</u>	656
3.1.3.2	<u>Les Ouchestigoueks: 1666-1705</u>	676
3.1.3.2.1	<u>Les bandes dites "d'Ouchestigoueks": 1666-1705</u>	676
3.1.3.2.2	<u>Les bandes dites "d'Oumanioueks": 1666-1705</u>	679
3.1.3.3	<u>Les Inuit</u>	685

SECTION 3 : CHAPITRE 2

LES AMÉRINDIENS DU SAINT-AURICE JUSQU'AU LABRADOR: 1706-1733

3.2.1	LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU SAINT-AURICE: 1706-1733	692
3.2.1.1	<u>Les Abénaquis</u>	692
3.2.1.2	<u>Le commerce des fourrures dans le bassin hydrographique du Saint-Maurice: 1706-1733</u>	712
3.2.1.3	<u>Les Têtes de Boule: 1706-1733</u>	716
3.2.1.4	<u>Les Algonkins du Saint-Maurice 1706-1733</u>	719
3.2.2	LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LA HAUTE CÔTE-NORD: 1706-1733	724
3.2.2.1	<u>La Ferme de Tadoussac: 1706-1733</u>	724
3.2.2.2	<u>La christianisation des Montagnais et des Papinachois: 1706-1733</u>	742

3.2.2.3	<u>Les Montagnais, les Papinachois et les autres Amérindiens: 1706-1733</u>	747
3.2.3	LA MOYENNE ET LA BASSE CÔTE-NORD: 1706-1733	763
3.2.3.1	<u>La présence française de la rivière Moisie à la baie de Brador: 1706-1733</u>	763
3.2.3.1.1	Les principales concessions de la Basse Côte-Nord	770
3.2.3.1.1.1	Le fort Pontchartrain à la baie Phélypeaux (baie de Brador): 1705-1733	771
3.2.3.1.1.2	Les concessions de Jean-Amador Godefroy de Saint-Paul et de Pierre Constantin	777
3.2.3.1.1.3	Le poste de Saint-Augustin: 1720-1733	780
3.2.3.1.2.	<u>Les seigneuries de la Moyenne Côte-Nord: 1706-1733</u>	784
3.2.3.1.2.1	La seigneurie de Mingan: 1706-1733	784
3.2.3.1.2.2	Les seigneuries des îles et îlets de Mingan et de l'île d'Anticosti: 1706-1733	787
3.2.3.3	<u>Les Autochtones de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord:</u>	789
3.2.3.3.1.	<u>Les Montagnais: 1706-1733</u>	789
3.2.3.3.1.	<u>Les Inuit: 1704-1733</u>	794
3.2.3.3.1.	<u>Les Ouchestigoueks de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord: 1704-1733</u>	801

SECTION 3 : CHAPITRE 3

	<u>LES AMÉRINDIENS DU SAINT-AURICE JUSQU'AU LABRADOR: 1734-1760</u>	809
3.3.1	LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU SAINT-AURICE: 1734-1760	809
3.3.1.1	<u>Les Abénaquis: 1734-1760</u>	809
3.3.1.2	<u>Les Têtes de Boule: 1734-1760</u>	816
3.3.1.3	<u>Les Algonkins: 1734-1760</u>	816
3.3.2	LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LA HAUTE CÔTE-NORD: 1734-1760	822
3.3.2.1	<u>La Ferme de Tadoussac</u>	822

3.3.2.2	<u>La christianisation des Montagnais et des Papinachois: 1734-1760</u>	831
3.3.2.3	<u>Les Montagnais, les Papinachois et les Mistassins: 1734-1760</u>	837
3.3.2.3.1	<u>Les Montagnais: 1734-1760</u>	837
3.3.2.3.2	<u>Les Papinachois: 1734-1760</u>	843
3.3.2.3.3	<u>Les Mistassins: 1734-1760</u>	846
3.3.3	LA MOYENNE ET LA BASSE CÔTE-NORD: 1734-1760	847
3.3.3.1	<u>La présence française sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord: 1734-1760</u>	847
3.3.3.2	<u>Les Autochtones de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord: 1734-1760</u>	865
3.3.3.2.1.	<u>Les Montagnais: 1734-1760</u>	865
3.3.3.2.2.	<u>Les Ouchestigoueks: 1734-1760</u>	872
3.3.3.2.3.	<u>Les Naskapis: 1734-1760</u>	881
3.3.3.2.4.	<u>Les Inuit: 1734-1760</u>	884
	<u>CONCLUSION</u>	889
	<u>La période 1666-1705</u>	889
	<u>La période 1706-1733</u>	896
	<u>La période 1734-1760</u>	903
	CONCLUSION GÉNÉRALE	914
	<u>La guerre du "chemin qui marche" (fleuve Saint-Laurent): fin du XVI^e siècle jusqu'en 1666</u>	916
	<u>Les Amérindiens du Saint-Maurice jusqu'au Labrador: 1666-1760</u>	920
	<u>Les deux solitudes</u>	926
	<u>LES RÉFÉRENCES DE LA SECTION 3</u>	938

SECTION 3

LES AMÉRINDIENS DU SAINT-MAURICE JUSQU'AU LABRADOR: 1666-1760

INTRODUCTION

La deuxième section nous a permis de mieux saisir tout le contexte historique et géopolitique du XVII^e siècle dans lequel baigne l'évolution de nombreuses nations amérindiennes du Nord-Est de l'Amérique du Nord. Nous y avons, entre autres, décrit les migrations de différentes populations amérindiennes qui trouvent refuge chez leurs alliés. Tous ces déplacements de population et l'accroissement de la présence française jouent un rôle déterminant sur les nations qui font l'objet de l'étude de cette section, puisque celle-ci porte spécifiquement sur l'histoire des Amérindiens du Saint-Maurice jusqu'au Labrador de 1666 à 1760. Pour en circonscrire les principaux jalons, elle se subdivise en trois chapitres.

Le premier s'attarde à décrire la situation qui prévaut de 1666 à 1705. La première date voit la fin de la guerre iroquoise à l'est de Montréal. La seconde se réfère au saccage faunique des Abénaquis le long du Saint-Maurice et sur une bonne partie du bassin hydrographique du lac Saint-Jean. Ce désastre écologique entraîne alors l'émigration de plusieurs centaines de Montagnais à la baie de Brador. Ces deux événements pèseront lourdement sur l'avenir de toutes les populations amérindiennes qu'ils affectent. Ce très long premier chapitre essaie aussi de rendre compte de l'impact et des conséquences de l'accroissement de la présence française sur tout le territoire étudié. Pour compléter le portrait de toutes les nations qu'on y rencontre, nous avons inclu les principaux faits qui

jalonnent l'histoire de certaines nations autochtones, telles les Abénaquis et les Inuit. Dans le cas des Têtes de Boule, nous nous y sommes intéressé, parce que de nombreux spécialistes ont eu tendance à les situer dans le bassin hydrographique du Saint-Maurice. Il nous a paru important d'en vérifier la véracité et de rétablir les faits sur cette question.

Le second chapitre suit le même schéma que le précédent. Sa période embrasse les années 1706 à 1733. Cette dernière année correspond à plusieurs événements importants. D'abord, elle confirme la fin du monopole du commerce des fourrures par un particulier le long du Saint-Maurice. Ensuite, elle marque l'aboutissement de la bataille juridique que livre François-Etienne Cugnet pour agrandir les limites du Domaine du Roi que nous appelons la Ferme de Tadoussac. Cette lutte oppose les intérêts des différents concurrents commerciaux français et influence directement l'histoire des peuples amérindiens qu'elle touche. Enfin, elle coïncide avec l'accélération de l'augmentation du nombre des concessions sur les Moyenne et Basse Côte-Nord qui exerce de multiples pressions sur les Amérindiens et les Inuit de cette région.

Le dernier chapitre éclaire les événements qui se déroulent de 1734 à 1760, c'est-à-dire jusqu'à la capitulation de Montréal et la fin de l'administration coloniale française sur les rives du Saint-Laurent. Cette dernière période nous montre le contexte historique et géographique qui conditionne l'évolution des différents peuples qui nous intéressent. Nous insistons, entre autres, sur la dépendance de certaines bandes de différentes nations face au colonisateur français et sur la résistance des autres qui désirent continuer à pratiquer le mode de vie et la politique de leurs ancêtres.

SECTION 3

CHAPITRE 1

3.1 LES AMÉRINDIENS DU SAINT-MAURICE JUSQU'AU LABRADOR: 1666-1705 (FIG. 31)

3.1.1 LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU SAINT-MAURICE: 1666-1705 (FIG. 32)

3.1.1.1 La disparition de la nation attikamègue: 1651-1670

Le voyage du père Jacques Buteux, en 1651, confirme la présence des Attikameks sur une grande partie du bassin hydrographique du Saint-Maurice et même au-delà de la ligne du partage des eaux. Grâce à quelques-unes de ces observations, nous pouvons essayer d'établir approximativement leur population totale. Ainsi, lorsque Buteux quitte Trois-Rivières le 27 mars 1651, une bande de 40 Attikameks lui sert d'hôte. Arrivé au rassemblement du 2 mai 1651, probablement à Weymontachingue, Buteux trouve presque tous les Attikameks qui se recueillent et prient à l'intérieur d'une chapelle d'écorce rectangulaire construite en forme de berceau⁽¹⁾. Au cours de son séjour, il y baptise 15 enfants. De plus, 7 ou 8 "familles" viennent rejoindre le groupe quelques jours plus tard⁽²⁾. À son départ pour le deuxième lieu de rassemblement, le 18 mai 1651, 30 à 35 canots accompagnent Buteux. Comme ces rassemblements annuels sont autant de contacts économiques, sociaux et politiques entre les bandes, nous pouvons déduire que presque toutes les "familles" attikamègues se déplacent

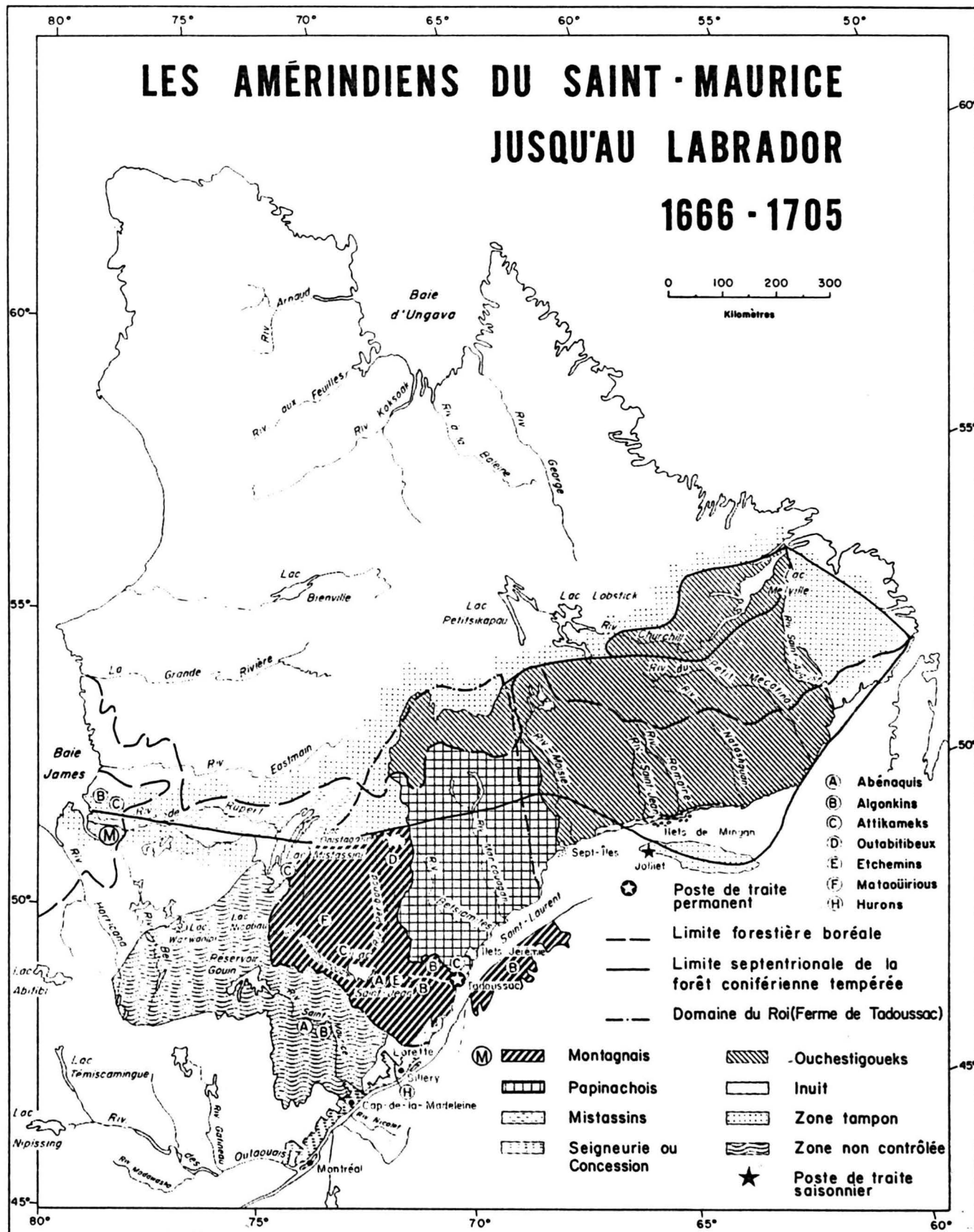


Figure 31

ensemble pour visiter leurs compatriotes habitant plus haut sur la Saint-Maurice. Or, si on compte environ quatre personnes par canot, le total varie entre 120 et 130 personnes. Ce nombre nous semble réaliste, puisqu'il devait être difficile d'accueillir plus de personnes dans une chapelle d'écorce construite temporairement pour cette circonstance. Remontant quelques jours le Saint-Maurice, Buteux et son groupe atteignent le deuxième lieu de rassemblement le 24 mai 1651. À cette occasion, un seul indice démographique filtre de son récit. Il nous est fourni lorsque le missionnaire précise que 60 canots montent avec lui jusqu'au dernier rassemblement⁽³⁾, soit environ 240 personnes. Malheureusement, le missionnaire ne livre aucune indication démographique qui concerne ce troisième rassemblement. Par contre, nous savons que le père utilise plusieurs soirées pour christianiser ces Amérindiens. Avant son départ, Buteux confie sa chapelle à leur seul capitaine⁽⁴⁾. Ces quelques faibles indices nous portent à croire que les groupes multifamiliaux venus du nord représentent au plus 100 à 200 personnes. À partir de tous ces renseignements, nous estimons sommairement la population totale attikamègue entre 500 à 600 individus.

Le Saint-Maurice étant devenu un axe commercial très important après la fuite des Algonkins de l'Outaouais, les Iroquois y augmentent sans cesse leurs raids de 1649 à 1653. Pour la seule année 1652, les Attikameks subissent trois défaites consécutives. Ils quittent alors leur pays mais la paix de 1653 à 1657 leur accorde un répit. Etant revenus sur leurs territoires de chasse durant cette brève paix, la deuxième offensive iroquoise (1657-1665) leur fait subir encore plus de pertes⁽⁵⁾. Fuyant rapidement l'envahisseur, les survivants se réfugient à la Baie d'Hudson et au Saguenay-Lac-Saint-Jean où les Iroquois les rejoignent et massacrent d'autres Attikameks.

Aux malheurs de la guerre, il faut ajouter l'épidémie de petite vérole de 1661 qui a dû décimer un certain nombre de survivants. D'ailleurs, toutes les autres nations sont frappées par ce fléau. Neuf ans plus tard (1670), le père Charles Albanel, missionnaire à la mission de Tadoussac depuis 20 ans, décrit la recrudescence de la petite vérole chez ses ouailles. Il nous rapporte que cette maladie contagieuse fauche "environ deux cens cinquante personnes, tant Montagnais qu'Algonquins, Papinachois et Gaspesiens, de la Mission de Sillery et de Tadoussac"⁽⁶⁾. Dans son Histoire de la Nouvelle-France, le père François-Xavier de Charlevoix se base probablement sur Albanel pour affirmer que la petite vérole achève "de dépeupler presque entièrement ces vastes Contrées"⁽⁷⁾. Plus loin, Charlevoix précise que "les Attikamèques entr'autres n'ont plus paru depuis ce temps-là, et s'il en reste encore quelques-uns, il faut qu'ils se soient mêlés avec d'autres Peuples, qui n'ont point de commerce avec nous"⁽⁸⁾.

Charlevoix a probablement raison sur la dernière cause qui éteint complètement les Attikameks en tant que nation distincte, parce que la dernière mention fiable de l'existence de cette nation nous vient de la description, en 1669, d'une cérémonie pour la nomination du nouveau chef montagnais de Sillery, "Negaskaoûat* Capitaine de guerre de Tadoussac", qui prendra le nom de "Teykoumat* ". Les pères Beaulieu* et Albanel, qui y participent, énumèrent les nations invitées à cette cérémonie. Parmi celles-ci, les Attikameks sont cités⁽⁹⁾. C'est la dernière mention de cette ethnie en tant que nation. Par la suite, les Attikameks ne sont plus mentionnés qu'en tant qu'individus. Une de ces mentions vient du voyage d'Albanel à la baie James. Sur son trajet, il rencontre au lac Saint-Jean, le 17 septembre 1671, "cinq canots d'Attikamèques ou poissons blancs, et des Mistassiriniens" qui reviennent de la baie James⁽¹⁰⁾. Le récit

d'Albanel confirme simplement que les survivants attikamègues fuyant l'Iroquois ont trouvé refuge chez les Mistassins et au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il en est de même pour Charles Aubert de la Chesnaye en 1676, lorsqu'il donne quelques indications sur la localisation géographique de diverses nations. Il nous apprend que les Attikameks habitent à l'intérieur des limites de la Ferme de Tadoussac⁽¹¹⁾. Or, comme le territoire du Domaine du Roi n'englobe pas le bassin hydrographique du Saint-Maurice, ces Attikameks vivent donc au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous avons d'ailleurs retracé plusieurs noms attikamègues dans le Second Registre De Tadoussac pour les années 1668 à 1688⁽¹²⁾. À titre d'exemple, le père François de Crespieul baptise trois enfants en février et mars 1680. Il précise dans son texte qu'ils sont attikamègues de nation⁽¹³⁾. Pour sa part, Benjamin Sulte a retracé dans les Registres De Trois-Rivières "quelques baptêmes d'Attikamèques en 1637, en 1643, et tous les ans de 1645 à 1651 inclusivement; puis, après cette date, rien"⁽¹⁴⁾. Pourtant, cet historien écrivait, plusieurs années auparavant, que "vers 1675-9, les Attikamèques s'y retrouvent (registre de l'église de Trois-Rivières) en petit nombre"⁽¹⁵⁾. Pour d'autres, comme Normand Clermont, la dernière mention d'un Attikamek dans ce même registre date de 1698⁽¹⁶⁾. Ce dernier cite aussi un extrait d'une lettre de l'intendant Antoine-Denis Raudot* qui mentionne l'existence distincte, en 1709, d'un groupe d'Attikameks et d'un autre appelé "Machatanitibis"* (Têtes de Boule). Ces deux groupes chassent le long du Saint-Maurice. Se référant par la suite à la tradition orale recueillie par V. Burger de 1949 à 1953 dans la région des lacs Kempt* et Manouane*, Clermont en arrive à "croire" que les Attikameks et les Têtes de Boule forment deux groupes distincts vers 1709⁽¹⁷⁾.

Les différentes sources consultées font disparaître la nation des Attikameks au tournant des années 1670. Entre cette date et 1709, une bonne partie des survivants de cette nation s'intègre aux Mistassins ou encore aux Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les rares survivants ont probablement continué à chasser le long du Saint-Maurice. Aussi, les quelques mentions d'Attikameks retracées par Sulte, pour l'année 1679, dans les registres de l'église de Trois-Rivières et la dernière mention d'un Attikamek en 1698 découverte par Clermont dans ces mêmes registres nous paraissent-elles vraisemblables. D'ailleurs ces renseignements sont conformes à ceux qui figurent dans le Second Registre De Tadoussac. Par contre, les informations recueillies dans une lettre de 1709 de l'intendant Antoine-Denis Raudot nous paraissent suspectes. En effet, comment expliquer leur présence distincte en 1709, alors qu'une enquête officielle concernant le pillage abénaquis de 1704-1705 au lac Saint-Jean, menée par son père, Jacques Raudot^{*}, intendant en titre de la colonie, ne fait jamais mention des Attikameks? D'autant plus qu'au cours de cette enquête, il est question de la chasse et de la trappe non seulement autour du lac Saint-Jean, mais encore le long du Saint-Maurice. À notre avis, Antoine-Denis Raudot, co-intendant sous la tutelle de son père, à l'instar de tous les administrateurs importants de la colonie, ne parle aucun dialecte amérindien et ne circule à peu près pas dans l'hinterland. Aussi, a-t-il dû, comme bien d'autres cartographes et administrateurs de l'époque, dresser un inventaire des nations connues tout au long du XVII^e siècle. Dans ce contexte, les informations recueillies lors de l'enquête de 1706 nous paraissent beaucoup plus valables, puisque de nombreux témoins amérindiens ont été interrogés et que des interprètes compétents ont traduit les questions et les réponses. D'ailleurs, les renseignements tirés de l'enquête de 1706 concordent parfaitement avec la réalité que nous livrent les documents du XVII^e siècle et du début du XVIII^e.

Parallèlement à la disparition de la nation des Attikameks, le peuplement dans le bassin hydrographique du Saint-Maurice connaît de multiples rebondissements, si bien qu'aucune nation n'y exerce un contrôle, même si quelques rares groupes multifamiliaux peuvent toujours y circuler. Pour les comprendre, il faut saisir l'impact de l'augmentation de la population française et analyser l'interdépendance entre les grandes régions de la Nouvelle-France tout en évaluant l'importance de la présence abénaquise à partir de la fin des années 1670.

3.1.1.2 L'impact de l'augmentation de la population française

3.1.1.2.1 La chasse: 1634-1705

À partir de la fondation de Trois-Rivières par le sieur de La Violette en 1634, l'augmentation régulière de la population française joue un rôle déterminant dans l'évolution des populations amérindiennes qui nomadisent dans le bassin hydrographique du Saint-Maurice. Dans la région de Trois-Rivières, la population passe de 462 personnes en 1663 aux environs de 1400 en 1693⁽¹⁸⁾. Pour leur part, les seigneuries de Batiscan*, Sainte-Anne* et Champlain* comptent respectivement en 1691, 346, 121 et 330 individus⁽¹⁹⁾. Dès leur arrivée dans cette région, les premiers censitaires prennent conscience de la richesse faunique qui les environne. Aussi, comme les habitants de toute la colonie, se mettent-ils à chasser tous les types de gibier. Cette activité s'avère profitable pour la vente des peaux et l'accumulation de viandes pour l'hiver. Pour certains, la chasse devient souvent la principale source de revenus. Pour d'autres, plus nombreux, elle constitue un revenu d'appoint comme la coupe du bois en hiver pour les paysans canadiens du XIX^e siècle⁽²⁰⁾. Précisons que les immigrants

français qui s'établissent en Nouvelle-France sont en général pauvres et s'orientent tout naturellement vers la chasse et, plus tard, la traite de fourrures pour accumuler un certain capital. Outre la viande pour nourrir sa famille, le censitaire utilise les peaux et le surplus de viande pour se procurer des articles d'utilité courante⁽²¹⁾ ou des produits nécessaires à son établissement sur un lot. L'accumulation de pelleterie par la chasse et le commerce peut aussi servir à établir ses enfants, à acheter d'autres lots ou encore à payer des dettes⁽²²⁾.

Dans ce contexte, nous comprenons mieux le récit du père Hierosme Lalemant, supérieur des Jésuites de la colonie, lorsqu'il décrit en 1659-60 l'importance de la chasse pour les Français de la colonie. Pour ce Jésuite, l'habitant passe une bonne partie de son temps à courir "l'orignal sur les neiges, et tel de nos Français en a tué pour sa part trente et quarente... Cette chasse paroissoit autrefois comme impossible à nos François, et maintenant elle leur sert de récréation"⁽²³⁾. Avec le temps et au contact des Amérindiens, l'habitant s'est même formé "à la chasse du castor, qui fait une des grandes richesses de ce pais"⁽²⁴⁾. Dégagés des travaux de la ferme, les Français profitent de l'hiver, comme les Amérindiens d'ailleurs, pour traquer les animaux à fourrures. Cependant, l'augmentation sans cesse croissante du nombre de chasseurs entraîne une diminution tragique du gibier près des lieux habités par les Français. Ajoutons à cela que les premiers Européens ne comprennent pas encore l'équilibre écologique fragile des vastes forêts québécoises. Aussi, cette ignorance et l'espoir d'un gain rapide amènent-ils un Français à tuer 30 à 40 orignaux dans un seul hiver. Un tel carnage finit par repousser les lieux de chasse de plus en plus loin de la demeure de l'habitant. L'éloignement du gibier des rives du Saint-Laurent oblige les Amérindiens à pénétrer toujours plus loin dans les forêts. Ces nouvelles circonstances amènent traiteurs, habitants et

même soldats à effectuer "des randonnées de trente, quarante et cinquante lieues" pour rejoindre le gibier et les Amérindiens⁽²⁵⁾.

Les Français devenus beaucoup plus traiteurs que chasseurs, les autorités coloniales s'inquiètent de la tournure des événements et émettent un édit royal en 1676 qui vise à enrayer l'engouement pour la course des bois. Dorénavant, l'habitant ne peut pas "s'éloigner à plus d'une lieue des terres défrichées"⁽²⁶⁾. Il faut cependant situer cette mesure dans un contexte plus global, puisque depuis le début des années 1670, un vaste mouvement de concentration du commerce des pelleteries s'est amorcé. Ce changement permettra à quelques grands commerçants, aidés de membres influents de l'administration coloniale, de contrôler la traite des fourrures⁽²⁷⁾. Mais déjà depuis le début des années 1660, grands et petits traiteurs de la région de Trois-Rivières commercent souvent dans l'illégalité, puisqu'ils se rendent traiter jusqu'au lac Saint-Jean, territoire compris dans les limites du Domaine du Roi. Lorsque la surveillance gouvernementale s'accroît, les traiteurs se servent des Amérindiens comme intermédiaires. Aussi, en 1664, sur les remontrances du fermier du Domaine, Charles Aubert Sieur de la Chesnaye, le Conseil Souverain fait-il "iteratives inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de prêter aucunes marchandises aux sauvages qui pourront aller en traite au dit Tadoussac à peine de 500 livres d'amende et de confiscation des Marchandises prêtées"⁽²⁸⁾. Malgré les mesures des autorités coloniales, la contrebande se poursuit avec les Amérindiens du lac Saint-Jean, si bien que l'édit de 1676, promulgué pour défendre la chasse à plus d'une lieue des terres défrichées, s'avère impuissant à faire respecter les règles commerciales que veulent imposer les autorités coloniales. Devant l'augmentation du nombre des contrebandiers et le non-respect de cet édit par les habitants, le gouverneur

Frontenac se voit obligé de prononcer une amnistie générale en 1681⁽²⁹⁾.

3.1.1.2.2 Les modifications commerciales

Outre la chasse, l'habitant peut participer au lucratif commerce des pelleteries avec les Amérindiens. Au début de la colonie, des foires commerciales ont lieu chaque année à Québec, Trois-Rivières et Montréal. Elles permettent à tous les résidents de la colonie de commercer directement avec les Amérindiens⁽³⁰⁾. Les guerres iroquoises ruinent cette pratique vers 1657, puisque les Amérindiens ne descendent presque plus aux Habitations françaises durant les conflits. En plus des guerres iroquoises, la chute démographique des populations amérindiennes, à cause des maladies, raréfie le bassin des pourvoyeurs de fourrures le long du Saint-Laurent et de ses principaux affluents. L'élimination d'une grande partie du gibier par une chasse excessive derrière les terres habitées des seigneuries contribue aussi à éloigner les survivants amérindiens. La destruction de la faune est autant due aux Français qu'aux Amérindiens. Elle s'explique par le fait que "depuis que le propre intérêt a prévalu au bon ordre, les français ont incité les Sauvages à tout tuer et leur ont traité indistinctement les plus petits castors comme les autres"⁽³¹⁾, si bien que les traiteurs en viennent à trafiquer "les castors d'été sec et gras, qui a été absolument rejeté du commerce, savoir le sec d'été en 1696 et le gras d'été en 1701"⁽³²⁾. Le fléau est tel que les autorités coloniales françaises se proposent d'inviter les Amérindiens à ne tuer que les gros castors et ce, durant l'hiver, pour éviter que "les lieux de chasse de nos Sauvages domiciliés et nos alliés ne soient pas dépeuplés de ces animaux comme ils le sont"⁽³³⁾. Tous ces éléments modifient substantiellement les règles qui régissent le commerce des fourrures.

Si toutes les régions entre Québec et Montréal doivent subir une baisse du volume du commerce des pelletries, la région de Trois-Rivières est encore plus durement touchée et sort grande perdante, puisque, à cette époque, d'importantes modifications commerciales ont lieu sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-France. En effet, au début du régime français, l'activité commerciale de Trois-Rivières dépend en bonne partie des fourrures provenant des Grands Lacs par l'Outaouais et le Saint-Laurent. Le reste du volume commercial de cette région arrive par le lac Saint-Jean. En l'espace d'une vingtaine d'année (1653-73), Trois-Rivières perd presque toutes ses sources importantes d'approvisionnement. D'abord, la création du Domaine du Roi (Ferme de Tadoussac), en 1653, ouvre une première brèche dans son rôle commercial prédominant, puisque le Domaine du Roi englobe, entre autres, tout le bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Du coup, seul le sous-fermier de la Ferme de Tadoussac ou un de ses représentants a le droit de commercer au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Or, un intéressant volume du commerce des pelleteries est toujours provenu de cette région par les affluents du Saint-Maurice. Nous avons vu précédemment que 14 Français et 30 Attikameks remontaient le Saint-Maurice vers Nicabau, situé sur un affluent du lac Saint-Jean, lorsqu'ils se sont fait massacrer par les Iroquois en 1661. Ensuite, l'émergence de Montréal dans les années 1660 comme principal centre commercial avec les Grands Lacs coupe une autre tranche du commerce de Trois-Rivières. Finalement, l'établissement des Anglais au Fort Charles, construit à l'embouchure de la rivière Némiscau en 1668, et du poste Moose, fondé en 1673 près de l'embouchure de la rivière Moose, réduit presque à néant l'importance commerciale de Trois-Rivières⁽³⁴⁾. Le déclin commercial de Trois-Rivières oblige les habitants de cette région à s'adapter à une nouvelle conjoncture. Leurs efforts pour retrouver la prospérité d'antan influent inévitablement sur le

comportement des Amérindiens vivant le long du Saint-Maurice.

3.1.1.2.3 Le commerce de l'alcool et les Amérindiens

De 1634 à 1657 environ, la chasse et les foires commerciales permettent aux Français de la région de Trois-Rivières d'accumuler un certain capital par le commerce des fourrures. Rapidement, les modifications commerciales, la chute démographique des Amérindiens le long du Saint-Maurice et la chasse excessive du gibier qui se raréfie près des rives du Saint-Laurent obligent les petits traiteurs sédentaires⁽³⁵⁾ et tous les autres commerçants de la région de Trois-Rivières à faire preuve de dynamisme et d'agressivité commerciale, s'ils veulent conserver une certaine part du trafic des fourrures. Cette nouvelle attitude est compréhensible, si l'on considère qu'à "peu près toutes les familles, ou du moins quelques membres d'à peu près toutes les familles"⁽³⁶⁾ pratiquent la traite des fourrures. Pour attirer les Amérindiens à commercer leurs fourrures avec eux, les habitants de la région de Trois-Rivières étendent davantage le troc d'un produit très apprécié et très couru, l'alcool. Le développement de ce commerce se répand si vite que l'alcool devient une monnaie de troc au cours des années 1660 dans toute la région trifluvienne⁽³⁷⁾. Cette situation doit être cependant reliée à la chute du prix du castor vers 1665⁽³⁸⁾, puisque le castor, unité monétaire au début de la colonie, perd de sa valeur. Cette chute de prix diminue les profits des petits traiteurs et des commerçants, incapables d'offrir autant qu'avant aux Amérindiens pour leurs fourrures. Cette mauvaise conjoncture économique est d'autant plus grave que l'économie de la Nouvelle-France repose sur une monoproduction, les pelleteries⁽³⁹⁾. Aussi, l'alcool redonne-t-il une grande marge de profits aux commerçants de toutes sortes et

devient-il la monnaie de troc des années 1660 pour les gens de la région de Trois-Rivières⁽⁴⁰⁾.

Le commerce des boissons alcooliques avec les Amérindiens étant défendu dans les années 1660, une vaste conspiration unit la très grande majorité des habitants de la région trifluvienne contre les autorités religieuses et coloniales⁽⁴¹⁾. Les deux enquêtes tenues à Trois-Rivières en 1665 et 1667 révèlent que toutes les classes de la population s'adonnent illégalement à ce commerce lucratif⁽⁴²⁾. À titre d'exemple, madame de la Potherie*, épouse d'un ancien gouverneur de Trois-Rivières, est l'une des cibles de l'enquête de 1665, tandis que la veuve Jeanne Énard-Crevier*, épouse d'un ancien notable de Trois-Rivières, Christophe Crevier* sieur de la Meslée, et belle-mère de Pierre Boucher*, alors gouverneur de Trois-Rivières, apparaît comme la grande vedette de l'enquête de 1667⁽⁴³⁾.

Pour leur part, les habitants sont accusés de malice par les autorités coloniales⁽⁴⁴⁾. D'ailleurs, l'entente tacite des témoins au cours des deux enquêtes justifie "pleinement les appréhensions du Conseil Souverain, et démontre que toutes les familles s'ingéniaient à qui mieux mieux à s'entendre pour dérouter le bras de la justice par leurs témoignages contradictoires"⁽⁴⁵⁾. Il faut cependant faire coïncider la progression rapide du commerce de l'alcool avec la fin des guerres iroquoises (1665-66) et le retour d'une partie des survivants amérindiens sur leurs anciens territoires de chasse. L'eau-de-vie a dû les attirer davantage et maintenir durant quelques années un certain volume de transactions malgré les modifications commerciales en cours qui défavorisent la région trifluvienne. Le retour du commerce des pelleteries s'accompagne aussi de la tendance à la généralisation de la course des bois⁽⁴⁶⁾. Les coureurs de bois s'enfoncent souvent

à 30, 40 et même 50 lieues le long du Saint-Maurice⁽⁴⁷⁾. Finalement, la contrebande avec les Amérindiens du lac Saint-Jean contribue probablement à redonner un second souffle au commerce des pelleteries de Trois-Rivières⁽⁴⁸⁾.

Cette vente effrénée d'alcool ne va pas sans entraîner des conséquences désastreuses pour les populations amérindiennes. Déjà en 1634, le père Paul Le Jeune prenait conscience de l'étendue de l'ivrognerie à Québec⁽⁴⁹⁾. Le Jeune avait aussi constaté que les Amérindiens se rendaient compte des méfaits de ce produit pour eux. Malgré leurs plaintes, "ils ne scauroient s'abstenir de boire, faisant gloire de s'enyvrer, et d'enyvrer les autres"⁽⁵⁰⁾. Si l'ivrognerie des Amérindiens est observée surtout à l'arrivée des bateaux dans les années 1640⁽⁵¹⁾, elle s'étend, par contre, sur douze mois vers 1660, parce que les Amérindiens de la région de Trois-Rivières peuvent se procurer de l'eau-de-vie auprès des petits traiteurs établis le long des rivières Saint-Maurice, Batican, Sainte-Anne* et Bécancour⁽⁵²⁾. De plus, l'alcool coule à flot chez les membres des familles de La Potherie et Crevier de Trois-Rivières⁽⁵³⁾. Finalement, d'autres traiteurs d'eau-de-vie vont rejoindre les Amérindiens lors de leurs grandes chasses d'hiver⁽⁵⁴⁾. L'alcoolisme se développe si rapidement chez les Amérindiens que ces derniers ne traitent qu'avec ceux qui leur offrent des boissons alcooliques en échange de leurs produits⁽⁵⁵⁾. L'alcool finit par assurer la fidélité des Amérindiens à leurs pourvoyeurs⁽⁵⁶⁾.

De nombreux textes anciens attestent que l'alcoolisme et l'ivrognerie détruisent les liens entre les membres d'un groupe multifamilial. Ils contribuent même à augmenter la mortalité. En effet, les hommes battent leurs femmes⁽⁵⁷⁾. Quelquefois des rixes sanglantes éclatent lors de beuveries. À titre d'exemple, une Amérindienne a reçu, au cours d'une bagarre, "un coup de hache par la tête

et quelques autres sauvages blessés de coups d'épée et de coups de couteaux"⁽⁵⁸⁾. Pour boire, d'autres Amérindiens, comme cela fut observé dans la région de Montréal, "volent à leurs femmes et enfants leurs hardes et leurs couvertures, et leur blé; ce qui réduits ces pauvres créatures au désespoir, cause des divorces et mille désordres"⁽⁵⁹⁾. Dans certains cas, les Amérindiens sont rejetés de leur groupe et traînent près des habitations françaises de la région de Trois-Rivières à la recherche d'alcool⁽⁶⁰⁾. D'autres meurent des suites d'une beuverie: des Amérindiens complètement ivres s'endorment et gèlent dans la neige⁽⁶¹⁾. Un Amérindien de la nation du Loup (Mohican) s'est même fait décapiter lors d'une beuverie⁽⁶²⁾. Ignorant le concept du choc biologique et de ses effets, les autorités coloniales et les missionnaires associent l'augmentation de la mortalité et la disparition de certaines nations amérindiennes à la progression de l'alcoolisme⁽⁶³⁾. La forte mortalité qu'on attribue à la consommation abusive de l'eau-de-vie est sûrement exagérée. Cependant, il ne fait aucun doute pour nous que les conséquences de l'alcoolisme contribuent à accentuer davantage la chute démographique des nations amérindiennes. Suivant l'ordre d'importance, la maladie, les guerres et l'alcoolisme composent les trois facteurs essentiels qui déciment, tout au long du XVIIe siècle, la très grande majorité des nations amérindiennes.

Parallèlement aux effets néfastes que l'alcoolisme introduit chez les Amérindiens, d'autres fléaux, qui en sont les conséquences, croissent rapidement: l'exploitation, la fainéantise et l'endettement. Plusieurs témoignages confirment l'exploitation éhontée des Amérindiens par les traiteurs d'eau-de-vie. Ainsi, au cours de l'enquête tenue à Trois-Rivières en 1667, une Amérindienne se plaint que "plusieurs (traiteurs) leur portaient de l'eau-de-vie dans les bois où ayant bu deux ou trois coups ils perdent l'esprit et donnent aux Français ce qu'ils veulent

pour leur eau-de-vie"⁽⁶⁴⁾. D'autres "volent et dépouillent les Sauvages saouls; ils prennent leur argent dans leur sac, et leurs hardes"⁽⁶⁵⁾. Complètement dépouillé, l'Amérindien, dans certains cas, peut devenir tellement alcoolique qu'il abandonne la chasse. Dès lors, cette nouvelle conséquence de l'alcoolisme met en jeu la survie des groupes multifamiliaux et celle de toute l'économie de la Nouvelle-France. D'ailleurs, ce phénomène contribuera à faire interdire le commerce des boissons alcooliques avec les Amérindiens⁽⁶⁶⁾.

Une des principales conséquences de l'alcoolisme qui assaille toutes les nations amérindiennes alliées est sans aucun doute l'endettement. Au début, l'Amérindien ne vend que les produits de sa chasse pour boire. Par la suite, il emprunte sur la chasse à venir pour continuer à s'enivrer. Souvent, la crainte de perdre les crédits avancés pousse de nombreux créanciers à dépouiller complètement les Amérindiens débiteurs. Cette pratique se généralise si rapidement que les autorités coloniales se voient dans l'obligation d'intervenir. Aussi défendent-elles aux créanciers qui veulent recouvrer leurs prêts de saisir "les capots et couvertures dont ils (les Amérindiens) se (trouvent) actuellement revêtues, ni aussi leur fusil, poudre et plomb"⁽⁶⁷⁾. Ces saisies placent les Amérindiens endettés presque dans l'impossibilité de réussir leur chasse d'hiver. Conséquemment, ces créanciers mettent en danger la survie des groupes multifamiliaux amérindiens et nuisent à l'économie de la colonie⁽⁶⁸⁾. Parfois, tout un groupe d'Amérindiens se trouve tellement endetté que ses membres doivent quitter la région où ils habitent pour se réfugier ailleurs. Aussi, les missionnaires constatent-ils que "quantité de Sauvages s'en sont allez, se voyans dans l'impossibilité de payer jamais les dettes qu'ils ont contractés pour l'Eau-de-vie"⁽⁶⁹⁾. Décrivant la situation qui prévaut dans la région de Montréal à la fin du XVIIe siècle, les missionnaires craignent "que ceux qui restent encore

icy ne s'en aillent par le même motif"⁽⁷⁰⁾. Ils justifient leurs appréhensions sur l'exemple des Amérindiens de la nation des Loups qui ont quitté la région de Trois-Rivières après y avoir contracté des dettes immenses par l'achat de boissons alcooliques⁽⁷¹⁾.

L'ivrognerie et l'alcoolisme individuel d'une grande partie des Amérindiens atteignent une telle ampleur à la fin du XVIIe siècle que l'alcool devient presque essentiel pour conserver les alliés dans le giron de la diplomatie coloniale française. Par contre, il est "impossible de réussir et de faire la paix"⁽⁷²⁾ avec toutes les nations amérindiennes, si les Amérindiens ne s'abstiennent pas "de boire, parce que les jeunes gens, dans la chaleur de l'eau-de-vie (font) plutôt de nouvelles brouilleries que de raccomoder les affaires"⁽⁷³⁾. Tel est le dilemme que doit résoudre le gouverneur de la Nouvelle-France, Louis-Hector de Callières, lorsqu'il amorce les pourparlers qui doivent conduire à la Paix de Montréal en 1701. Dans un premier temps, il réussit à convaincre les commerçants et les Amérindiens de l'importance de défendre ce commerce. Une fois cette politique acceptée, la Paix de Montréal est conclue entre toutes les nations. Mais dès l'année suivante (1702), le sieur de la Mothe Cadillac écrit du fort Détroit à Callières "que les Sauvages lui avaient dit qu'ils avaient appris que M. le gouverneur général voulait faire continuer la défense de leur vendre de l'eau-de-vie à Montréal, et qu'ils l'avaient prié de lui mander que si cela était, ils ne pourraient se dispenser d'en aller chercher ailleurs"⁽⁷⁴⁾.

Ces Amérindiens mettent leur projet à exécution, mais le chemin vers les Anglais leur est fermé par les Tsonnontouans qui craignent de déplaire à Callières s'ils permettent le passage⁽⁷⁵⁾. Ces mêmes Tsonnontouans et les autres

Iroquois qui descendent à Montréal se plaignent "non seulement de la cherté de nos marchandises, mais même de ce qu'on ne les faisait plus boire"⁽⁷⁶⁾. Les critiques iroquoises peuvent rebuter les Cinq-Nations et faire rompre la neutralité qu'elles ont promis d'observer lors de la Paix de Montréal⁽⁷⁷⁾. Cette question devient si délicate que les "Sauvages du Sault, de la Montagne et les Abénaquis" qui vivent près des habitations françaises peuvent se rapprocher des Anglais et abandonner leurs alliances avec les Français, si les autorités coloniales françaises ne permettent pas la vente de l'eau-de-vie⁽⁷⁸⁾. L'interdiction de ce commerce risque donc d'anéantir toute la politique amérindienne française⁽⁷⁸⁾. Une telle situation peut même mettre en cause la Paix de Montréal⁽⁷⁹⁾. Aussi, après la mort de Callières en 1703, le nouveau gouverneur de la Nouvelle-France, Philippe de Rigaud de Vaudreuil*, tolère-t-il la vente illégale de l'alcool, puisque les condamnations sont excessivement rares⁽⁸⁰⁾.

La défense ou la liberté de commercer de l'eau-de-vie devient donc une affaire diplomatique entre deux nations qui désirent s'allier. Dans ce contexte, l'eau-de-vie représente un gage de fidélité qui soude les alliances. Dès lors, l'alcool apparaît comme l'un des principaux produits de commerce avec les Amérindiens. Ce nouveau phénomène démontre que la dépendance à l'alcool ne concerne maintenant plus quelques individus, mais la grande majorité des membres d'une nation amérindienne. Aussi, jadis un problème individuel, cette dépendance représente-t-elle au début du XVIIIe siècle un problème social qui mine toute la société amérindienne.

3.1.1.3 L'affaiblissement des Algonkins du Saint-Maurice: 1666-1705

Outre les conséquences de l'eau-de-vie et de la pénurie de gibier que subissent les quelques maisonnées qui chassent de plus en plus profondément dans le bassin hydrographique du Saint-Maurice au cours des années 1660 à 1670, les ravages de l'alcoolisme et la chute démographique peuvent être observés aussi dans la mission du Cap-de-la-Madeleine. Nous avons vu précédemment que l'embouchure du Saint-Maurice était habitée par les membres de la nation des Algonkins. Ces derniers cherchent protection et refuge près de l'Habitation de Trois-Rivières au moment des guerres iroquoises. Lors de la trêve de 1646, les Jésuites reçoivent en don des terres de Monsieur de la Madeleine*. Dans l'esprit du donateur, ces terres doivent contribuer à la conversion des Algonkins⁽⁸¹⁾. Quelques années plus tard (1652), Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières, officialise la prise de possession par les Jésuites de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine*⁽⁸²⁾.

Dès 1646, les Algonkins et leurs alliés amérindiens y avaient construit un fort pour se mettre à l'abri des attaques iroquoises⁽⁸³⁾. De 1646 à 1665, menacées par les raids iroquois, plusieurs groupes multifamiliaux algonkins quittent la région de Trois-Rivières pour se réfugier à Québec, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, chez les Attikameks du Haut Saint-Maurice et même à la Baie d'Hudson, sans oublier que les épidémies de 1634, 1637, 1640 et 1661 en fauchent beaucoup d'autres. Les Algonkins qui persistent à ne pas quitter la terre de leurs ancêtres vont connaître un autre fléau: l'alcool.

La progression rapide de ce commerce fait ses premiers grands ravages vers 1650 dans la région de Tadoussac⁽⁸⁴⁾. Ce n'est qu'au tout début des années 1660 que les conséquences de ce commerce frappent la mission du Cap-de-la-Madeleine de plein fouet. Pour enrayer ce fléau dans leur mission, les Jésuites contribuent à la tenue de deux enquêtes à Trois-Rivières en 1665 et

1667. En même temps qu'ils participent activement à ces enquêtes⁽⁸⁵⁾, les missionnaires chassent de leur mission du Cap les Amérindiens qui s'enivrent continuellement⁽⁸⁶⁾. Cette mesure s'avère insuffisante, puisque les Amérindiens de la mission peuvent se procurer toute l'eau-de-vie qu'ils veulent à Trois-Rivières et même chez les censitaires établis dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine⁽⁸⁷⁾. Les traiteurs d'eau-de-vie vont même rejoindre les Amérindiens dans les bois lors de leurs grandes chasses d'hiver⁽⁸⁸⁾. Aussi, en janvier 1667, le père Louis Nicolas est-il obligé d'accompagner ses ouailles "dans les bois pour tirer les Algonquins de l'occasion de l'ivrognerie qui est plus grande que jamais"⁽⁸⁹⁾.

L'ivrognerie et l'alcoolisme à la mission du Cap-de-la-Madeleine sapent le travail missionnaire et mettent en péril les fondements de la société amérindienne. Les Amérindiens y subissent aussi les affres que leur apporte l'alcool. Minés par ce fléau depuis le début des années 1660, la recrudescence d'une épidémie de petite vérole en 1670 décime presque complètement les Algonkins de la mission du Cap. Leur nombre est tellement réduit que le dernier Jésuite quitte son poste en 1676⁽⁹⁰⁾. Le dépeuplement des missions jésuites est observé aussi à Sillery vers la même époque. Ainsi, "L'ivrognerie y a fait un sy furieux degast qu'il n'y a plus que quelques misérables restes de cette nation qui se sont dispersés dans les Bois"⁽⁹¹⁾. Les missionnaires attribuent à l'alcool la cause de la désertion de Sillery par les Montagnais, puisque "n'ayant plus de missionnaire qui leur reproche leurs désordres, Ils puissent s'y laisser aller avec plus de Liberté"⁽⁹²⁾.

Même si la mission du Cap-de-la-Madeleine n'a plus de pasteur à partir de 1676, quelques rares groupes multifamiliaux algonkins continuent de fréquenter Trois-Rivières et de chasser le long du Saint-Maurice. Pour cette raison, les

Jésuites vont y maintenir une mission volante pour répondre aux besoins religieux des quelques Algonkins et des Amérindiens de Trois-Rivières, notamment les Socoquis, qui rejoignent en plus grand nombre cette région à partir de 1675⁽⁹³⁾ (tableaux XLV, XLVI, XLVIII). Quelquefois, les Algonkins de Trois-Rivières se rendent au lac Saint-Jean pour rencontrer un missionnaire et chasser durant l'hiver⁽⁹⁴⁾. Quelques années plus tard, durant la première guerre intercoloniale (guerre de la ligue d'Augsbourg: 1689-1697), le gouverneur de Trois-Rivières peut à peine regrouper cinq guerriers algonkins pour accompagner une armée de plus de 200 hommes qui reçoit en 1690 la mission d'attaquer des villages ou des forts de la Nouvelle-Angleterre⁽⁹⁵⁾.

Quelques années plus tard, lors de l'expédition d'hiver contre les Agniers en 1696, les Algonkins semblent complètement absents de cette armée, puisque les prisonniers agniers sont répartis entre les villages amérindiens du Sault Saint-Louis, de la Montagne* et de Lorette*. Aucun n'est destiné aux Algonkins de Trois-Rivières⁽⁹⁶⁾. Il ne faut donc pas se surprendre si aucun Algonkin n'a signé la Paix de Montréal du mois de septembre 1700⁽⁹⁷⁾. D'ailleurs, l'année suivante (4 août 1701), aucun Algonkin de Trois-Rivières ne vient confirmer la Paix de Montréal avec les 37 autres chefs présents à cette occasion. Dans ce contexte, nous pouvons mieux comprendre la lettre du père Martin Bouvard*, adressée en 1702 au Comte de Pontchartrain*, dans laquelle le Jésuite lui demande de ratifier les concessions de Sillery et de Trois-Rivières, même si les Amérindiens ont quitté depuis longtemps ces deux missions⁽⁹⁸⁾.

Pour leur part, les Registres De Trois-Rivières corroborent la diminution démographique des Algonkins de Trois-Rivières pour la période 1665 à 1704. Sur les 179 baptêmes de personnes nées de mariages endogames nous ne retrouvons

que 77 Algonkins. De ce dernier nombre, les quatre décennies de la période que nous étudions en comptent respectivement 4, 23, 39, 11 (tableaux XLVI, XLVIII, L, LII). De plus, seulement neuf baptêmes d'individus issus de mariages exogames paraissent dans les Registres De Trois-Rivières. Parmi ceux-ci, cinq impliquent un membre de la nation algonkine, dont deux avec des Attikameks et trois avec des Socoquis* (tableaux XLVII, XLIX, LI, LII). Ces chiffres minimes semblent indiquer que les Algonkins évitent les mariages exogames dans le but de préserver probablement l'identité de leur faible groupe. Les renseignements que nous livrent les Registres De Trois-Rivières confirment le rôle de carrefour que joue cette localité, puisque 102 des 179 baptêmes sont accordés à des Amérindiens d'au moins onze nations ou groupes différents. Les groupes sont si divers que les missionnaires se voient incapables de préciser l'origine des parents de 60 baptisés*.

Resituée dans ce contexte, la relation de 1703 du père Joseph Jouvency* correspond à la réalité: le missionnaire mentionne que la mission algonkine de Trois-Rivières, anciennement la plus florissante de cette nation, fut sévèrement altérée par la consommation effrénée d'eau-de-vie⁽⁹⁹⁾. Son commentaire rejoint ici celui de ses confrères. Cependant, malgré la chute démographique très marquée des Algonkins de Trois-Rivières, quelques rares groupes multifamiliaux de cette nation semblent continuer à chasser et à trapper dans le bassin hydrographique du Saint-Maurice. Dans ce cas, ces quelques groupes peuvent être sérieusement perturbés dans leurs habitudes et dans leur sécurité par la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697), par les bouleversements qui ont cours à cette époque dans la région des Grands Lacs et par l'arrivée massive des Abénaquis à Saint-François et à la rivière Bécancour au début du XVIIIe siècle.

3.1.1.4 Les Têtes de Boule: 1670-1705 (fig. 32)

Dans la bibliographie de sa brève histoire sur les Têtes de Boule, l'archéologue MF. W. Hodge cite une référence des Relations des Jésuites de 1671⁽¹⁰⁰⁾. Dans cette relation, il est écrit que les Kilistinons habitent par toutes les "Terres du Nord de ce lac Supérieur (...) mais errans incessamment parmy ces grandes Forets pour y vivre de chasse, aussi bien que quelques autres Nations de ces quartiers-là, qu'on appelle pour ce sujet les gens des Terres, ou de la mer du Nord"⁽¹⁰¹⁾. Dans celle de l'année précédente, le père Claude Dablon, supérieur des "Missions Algonquines Supérieures", mentionne deux nations comptant cinq cents âmes, "entièrement errants, et sans aucune demeure arrêtée, (qui) vont vers les terres du Nord, pour y chasser pendant l'Hyver, et se rendent icy pour y pêcher pendant l'Estée"⁽¹⁰²⁾. Plus loin, Dablon ajoute qu'il reste six autres nations "qui sont ou des gens de la Mer du Nord, comme les Guilistinons, et les Ouenibigonc*, ou errans dans les terres aux environs de cette même Mer du Nord"⁽¹⁰³⁾. Il précise aussi que des Amérindiens "ont esté chassez de leur Pays par la famine, et se rendent icy de temps en temps pour y jouïr de l'abondance du poisson"⁽¹⁰⁴⁾. Il faut cependant situer cette confusion sur l'identification de nations dans le contexte des premières grandes offensives siouses qui frappent toutes les nations du nord du lac Supérieur et qui font fuir celles qui s'y étaient mises à l'abri des Iroquois. Il est possible aussi que cette région connaisse la famine, puisqu'elle a supporté une augmentation du nombre des chasseurs de 1650 à 1670.

Avec le remue-ménage que nous observons dans cette région, les deux relations introduisent une importante confusion dans l'identification de ces "gens des Terres". Pour percer ce mystère, il faut consulter la carte du Baron Louis-Armand De La Hontan*(fig. 33). Précisons ici que La Hontan visite la

Nouvelle-France de 1683 à 1693, moment où une paix relative existe entre les Sioux et les nations au nord du lac Supérieur. Sur cette carte, il place les "Temiskamink" au nord-est du lac du même nom, les "Tabitibi" sur une rivière au nord du lac Témiscamingue* et les "Machandibi" à l'est du lac que nous croyons être le lac Abitibi et le long de la rivière qu'il nomme "Machandibis". À la source de cette dernière rivière, il place les "Monzoni" qu'il situe d'ailleurs à l'ouest du lac Abitibi. À l'embouchure de la rivière "Machandibis"*, il localise un fort "tantost aux Anglais tantost aux François"⁽¹⁰⁵⁾. Finalement, sa carte montre qu'il est facile de passer de la Baie d'Hudson au lac Supérieur par l'axe "Machandibis-Michipicoton"*⁽¹⁰⁶⁾. Or, si nous consultons une carte hydrographique moderne, nous constatons qu'en utilisant la rivière Michipicoten, il n'y a qu'un seul axe qui permet de passer de la Baie d'Hudson au lac Supérieur. Il s'agit de l'axe Moose (Missinaibi)*-Michipicoten. Tenant compte de cette constatation, nous déduisons facilement que la rivière "Machandibis" est en fait la rivière Moose. Mais la rivière Moose ne reçoit aucun affluent sur la carte de La Hontan. Pourtant, dans la réalité, elle en possède plusieurs dont le plus oriental se nomme Abitibi et le plus occidental porte le nom de Missinaibi. Cette lacune explique sans doute l'erreur de localisation des "Monzoni" qui ne correspond pas avec celle que nous donnent les Relations des Jésuites, si bien que Hodge, consultant les Relations de 1671 et de 1672, place les Monsonis "sur le rivage de la baie James, vers l'embouchure de la rivière Moose"⁽¹⁰⁷⁾.

Un autre défaut de la carte de La Hontan, c'est de présenter le lac Abitibi comme la source de la rivière Outaouais plutôt que le lac Témiscamingue. Si l'on tient compte de toutes ces erreurs cartographiques, les "Tabitibi"* seraient situés au sud du lac Abitibi, tandis que les "Machakandibi"* vivraient à l'ouest-nord-ouest de ce même lac. Cette localisation nous paraît plus réaliste,

si l'on tient compte que le Chevalier de Troyes fonde un poste de traite français, en 1686, sur les rives du lac Abitibi pour ensuite continuer sa route et s'emparer de tous les établissements anglais de la baie James. Si nous considérons l'importance des produits européens pour les Amérindiens, nul doute que ce poste attire les Têtes de Boule vers le lac Abitibi. Il faut aussi considérer qu'à la même période, le poste de traite du lac Témiscamingue, construit en 1679, est abandonné lors de la reprise des guerres iroquoises contre l'alliance franco-amérindienne⁽¹⁰⁸⁾. Rappelons ici qu'une guerre franco-anglaise fait rage au sud de la baie James.

Pour compléter nos informations sur les Têtes de Boule, nous devons maintenant consulter le mémoire sur le Canada que rédige Charles Aubert de La Chesnaye en 1697. Dans un extrait concernant le nord du lac Supérieur, nous y trouvons: "Michipicoton, nom de la Tere, Les Machantiby et Opendachiliny*, autrement Teste de boeufs, gens des terres, de langue algonquine"⁽¹⁰⁹⁾. Ces quelques lignes présentent un intérêt particulier, parce que c'est la première fois que les "Machantiby" sont identifiés aux "Testes de boeufs" et que ces derniers le sont aux "gens des terres". De plus, Claude-Charles Le Roy, dit Bacqueville de la Potherie, regroupe près d'une dizaine de nations situées au nord du lac Huron, dont les "Machandibis", sous la locution "gens des terres"⁽¹¹⁰⁾. Même si La Potherie ne nous semble pas une source fiable, puisqu'il n'est demeuré que deux ans dans la colonie (1698-1701) et qu'il n'a jamais visité cette région, nous devons tenir compte de son opinion parce que nous croyons que son informateur est Nicolas Perrot⁽¹¹¹⁾. D'ailleurs, La Potherie situe les Machandibis à peu près au même endroit que de La Hontan et La Chesnaye et ce, en même temps qu'eux.

Pour sa part, l'intendant Antoine-Denis Raudot, dans un mémoire sur le poste de Témiscamingue (1708), abandonné depuis la reprise des guerres iroquoises (1686-1701), évalue qu'un commerce est possible à ce poste avec les "Savages errants"⁽¹¹²⁾. Ces derniers regroupent "Les Abitibi, les Mansoni, les Têtes de Boules et quelques Critinaux"⁽¹¹³⁾. Plus loin dans le document, Antoine-Denis Raudot ajoute que la "plupart de ces sauvages descendent traiter à Montréal et à Trois-Rivières à supposé qu'ils ne trouvent point de traiteurs en chemin qui leur donnent des marchandises"⁽¹¹⁴⁾. L'année suivante, ce même intendant dresse un genre d'inventaire des nations amérindiennes dans lequel on retrouve "Machatanitibis ou Têtes de Boules"⁽¹¹⁵⁾. Ce dernier document possède l'avantage de confirmer que les Têtes de Boule et les Machatanibis sont les mêmes Amérindiens. Mais les documents de Raudot sont trop vagues pour nous aider à localiser les Têtes de Boule. Par contre, Raudot confirme que les Têtes de Boule ont toujours comme voisins les Abitibis et les Monsonis. Nous apprenons aussi qu'ils viennent maintenant en traite à Montréal et à Trois-Rivières comme leurs voisins d'ailleurs.

Pour comprendre leurs voyages commerciaux vers les Habitations françaises, il faut situer les écrits de Raudot et les renseignements qu'ils fournissent dans le contexte de la deuxième offensive sious à l'ouest et de la deuxième guerre intercoloniale (guerre de Succession d'Espagne, 1701-13).* En effet, la guerre sious fait peser une continuelle menace sur les routes qui conduisent au lac Supérieur et à certains postes de l'ouest, comme Michilimakinac, tandis que la guerre franco-anglaise met en danger le ravitaillement et même l'existence de certains postes de la baie James. Aussi, ne sommes-nous pas surpris de constater que de plus en plus d'Amérindiens, habitant les terres situées entre les Grands Lacs et le sud de la baie James, se voient obligés de descendre à Montréal et à

Trois-Rivières pour se ravitailler en produits européens. Arrivés aux Habitations françaises, ces Amérindiens rencontrent les missionnaires, puisque le 28 juin 1697 "a esté Baptisé par moy (frère Maxime Brachi*, Récollet) Sousigné un enfant sauvage âgé d'environ quatre ans et a esté nommé Pierre. Sa nation ne nous est pas connue estant des Terres". Ce missionnaire prend même le soin d'inscrire dans la marge: "Baptême de pierre Sauvage des Terres"⁽¹¹⁶⁾. Cette note n'indique absolument pas qu'il s'agisse d'un Tête de Boule, puisque plusieurs nations sont regroupées sous cette locution. D'ailleurs, la dénomination spécifique d'un premier Têtes de Boule ne figure dans les Registres De Trois-Rivières que le quatre février 1723.

Pour cette dernière raison, il nous paraît donc évident que la présence, dans les Registres De Trois-Rivières, d'un "Sauvage des Terres" accompagné de sa famille en 1697 ne signifie absolument pas qu'une partie de la nation des Têtes de Boule ou de toute autre nation regroupée sous cette appellation ait entrepris, pour la période 1666-1705, une migration vers les sources du Saint-Maurice, puisque dans le troisième Registre De Tadoussac, nous trouvons une "Claire d'un an, fille de la grosse teste" baptisée à Chicoutimi en 1704⁽¹¹⁷⁾. Le contexte historique et les différents documents consultés nous portent à penser que les Têtes de Boule occupent un territoire situé aux sources des affluents de la rivière Moose et ce, du lac Abitibi jusqu'à la rivière Michipicoten. Mais les multiples événements qui touchent cette région de 1670 à 1705 ont forcé les Têtes de Boule à se rapprocher lentement du lac Abitibi. De là, certains membres de cette nation descendent à Montréal et à Trois-Rivières pour se ravitailler en produits européens. Sur place, des contacts avec les autres nations fréquentant ces deux Habitations françaises ont certainement eu lieu. Aussi des mariages exogames expliqueraient-ils la présence de quelques Têtes de Boule

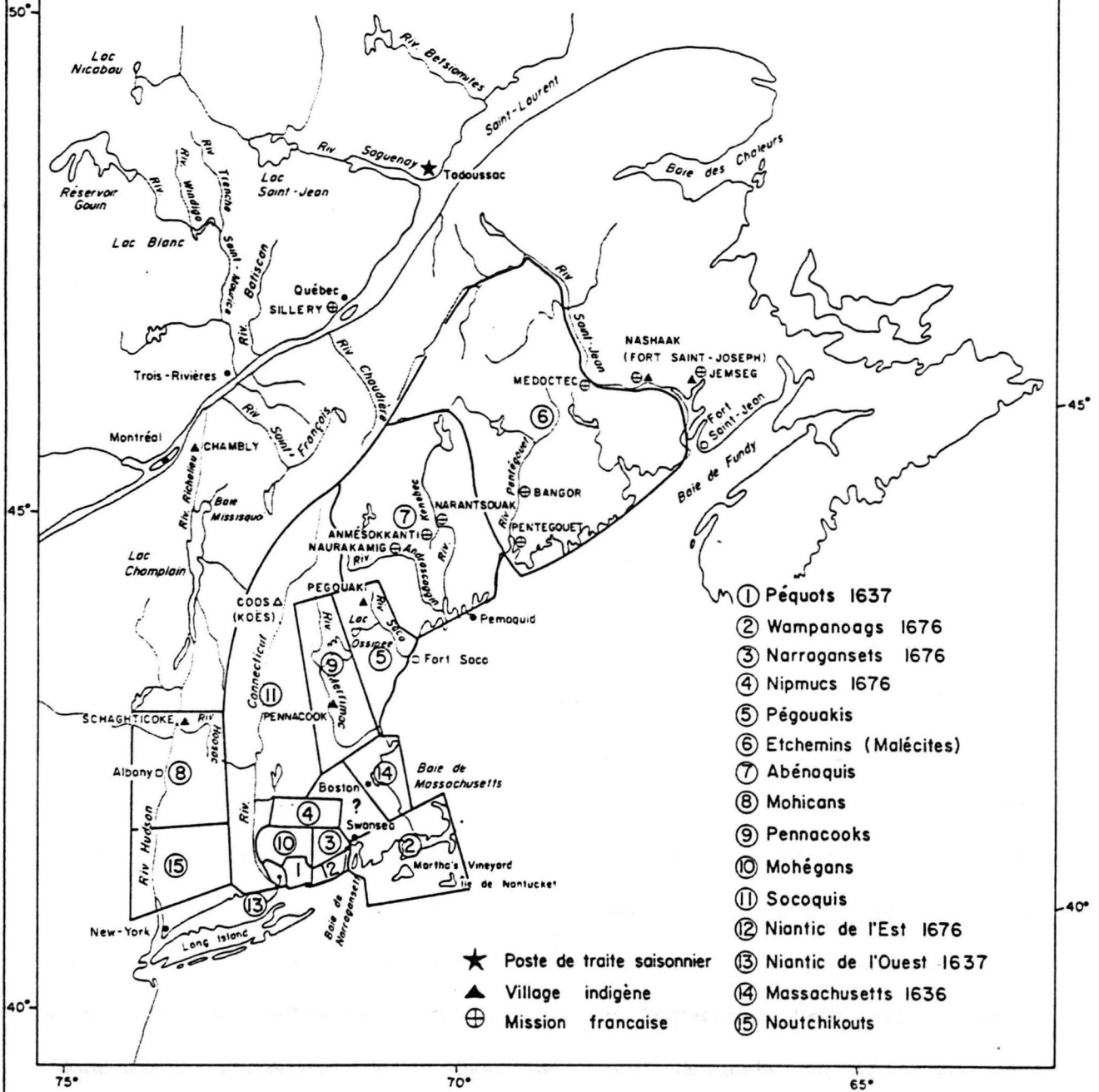
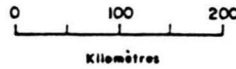
dans les régions du Saint-Maurice et du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la période 1697-1705.

3.1.1.5 L'immigration des nations de l'est: 1675-1705 (fig. 34)

Si les événements de l'ouest de la vallée du Saint-Laurent exercent une influence importante sur l'avenir des nations qui font l'objet de notre recherche, ceux que connaissent les nations amérindiennes de la Côte-Est américaine nous semblent tout aussi importants. L'établissement de colons européens au XVII^e siècle sur la Côte-Est américaine provoque toute une série de tensions qui vont changer le cours de l'histoire des nations amérindiennes de cette région. Ces événements nous obligent à en faire un historique, si nous voulons comprendre l'impact de l'établissement le long de la vallée du Saint-Laurent de nombreux membres de nations amérindiennes de la Côte-Est américaine.

Parallèlement à l'établissement des Anglais le long des rives de l'Atlantique, les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent entretiennent de nombreuses relations avec les nations de cette région, dont les Abénaquis. Ainsi, durant la conquête anglaise par les frères Kirke (1629-32), les Montagnais de Québec développent leurs relations commerciales avec les Abénaquis. Ces derniers ont dû d'ailleurs être attirés par les Anglais installés à Québec. Aussi, après le retour des Français en 1632, les Abénaquis apparaissent-ils comme des concurrents qui nuisent au commerce français. Rappelons que les Français offrent beaucoup moins que les Anglais en échange des fourrures des Amérindiens. Dans ce contexte, les Abénaquis peuvent offrir de meilleurs prix et faire dévier le commerce des pelleteries vers la Nouvelle-Angleterre. Pour cette raison, Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, demande, en 1637, au chef

LES NATIONS DE LA CÔTE-EST AMÉRICAINE 1635 - 1676



- ① Péquots 1637
- ② Wampanoags 1676
- ③ Narragansets 1676
- ④ Nipmucs 1676
- ⑤ Pégouakis
- ⑥ Etchemins (Malécites)
- ⑦ Abénaquis
- ⑧ Mohicans
- ⑨ Pennacooks
- ⑩ Mohégans
- ⑪ Socoquis
- ⑫ Niantic de l'Est 1676
- ⑬ Niantic de l'Ouest 1637
- ⑭ Massachusetts 1636
- ⑮ Noutchikouts

★ Poste de traite saisonnier
▲ Village indigène
⊕ Mission française

L'IMMIGRATION DES NATIONS DE LA CÔTE-EST AMÉRICAINE 1675 - 1705 ET

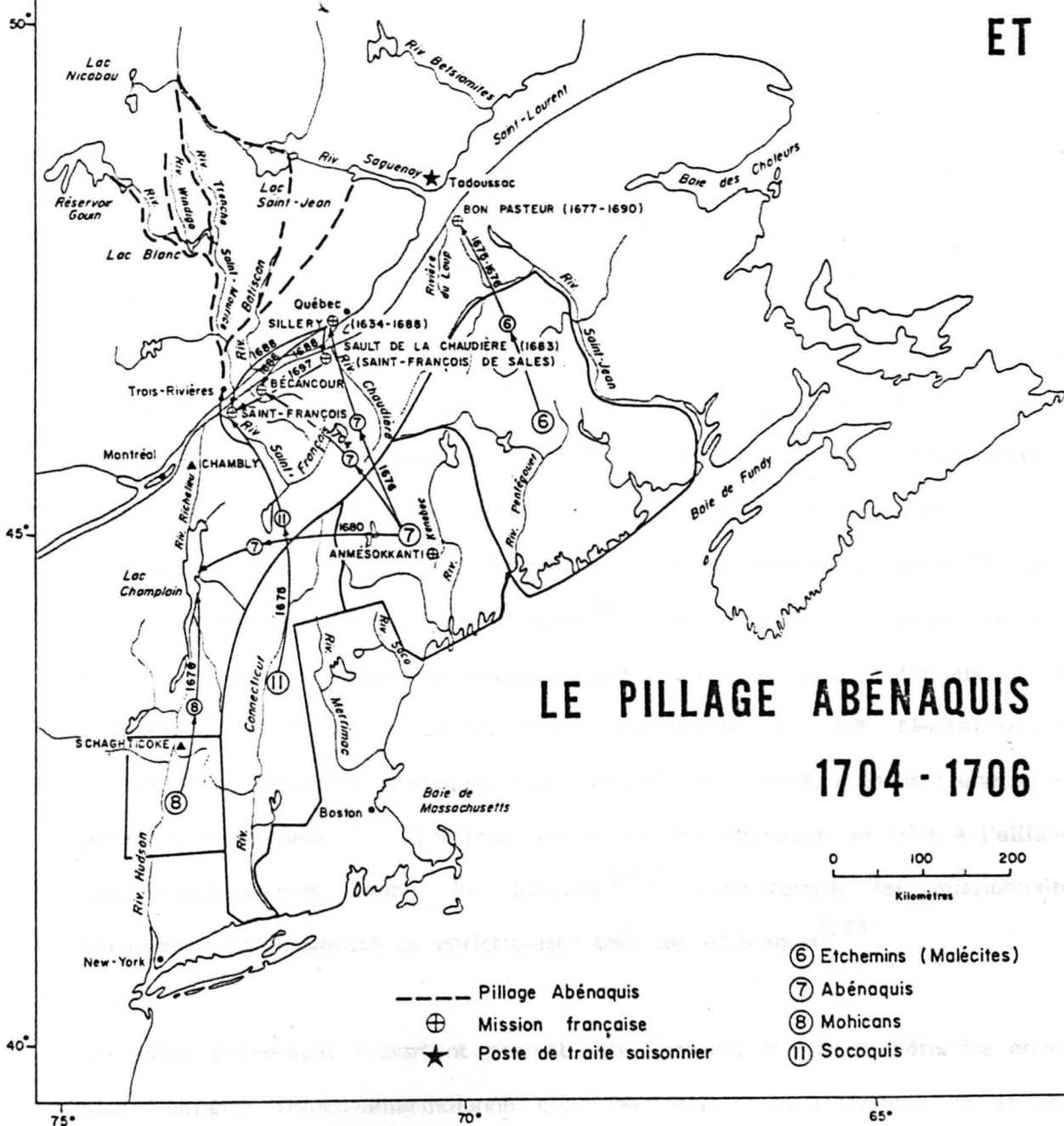


Figure 34

montagnais de Québec de fermer la route du fleuve Saint-Laurent aux Abénaquis, afin de les empêcher de venir commercer à Trois-Rivières et à Québec⁽¹¹⁸⁾. Malgré la politique commerciale française, le commerce se poursuit entre les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent et les Abénaquis⁽¹¹⁹⁾.

Il faut attendre l'assassinat d'un Algonkin de Trois-Rivières par un Abénaquis, en 1641, pour comprendre toute l'étendue des relations entre les alliés amérindiens de la vallée du Saint-Laurent et les Abénaquis, puisque ce meurtre jette la consternation chez les Abénaquis. Aussi, sans tarder, ces derniers délèguent-ils un de leurs capitaines à Québec avec des présents "pour satisfaire aux parens et aux alliés, et à toute la Nation du défunct"⁽¹²⁰⁾. Les deux capitaines montagnais de Québec, Jean-Baptiste Etinechkaouat* et Noël Negabamat, jouent un rôle de médiateurs pour faire accepter les présents et rétablir la bonne entente entre les Algonkins et les Abénakis⁽¹²¹⁾. Lors de la cérémonie où le capitaine abénaquis offre les présents de sa nation, un des capitaines montagnais de Sillery invite son hôte à se faire chrétien pour nouer une alliance plus forte entre leurs deux peuples. L'Abénaquis accepte et, l'année suivante (1642), il revient à Sillery pour se faire baptiser⁽¹²²⁾. Pour consolider encore davantage cette alliance, Jean-Baptiste Etinechkaouat, capitaine des Montagnais et des Attikameks de Sillery, accepte, avec l'approbation de Noël Negabamat, de permettre au capitaine abénaquis, nouvellement christianisé, d'épouser une de ses parentes chrétiennes⁽¹²³⁾. Dès lors, une partie des Abénaquis se joint à l'alliance franco-amérindienne contre les Iroquois⁽¹²⁴⁾. Entre-temps, les missionnaires entrevoient la possibilité de christianiser tous les Abénaquis⁽¹²⁵⁾.

Un autre événement important permet aux Français d'essayer d'étendre encore plus l'alliance franco-amérindienne chez les nations amérindiennes de la côte

atlantique; au cours de l'année 1642, les Algonkins s'emparent d'un Socoquis et commencent à le torturer selon leur coutume. Précisons ici qu'avant d'être assujettis par les Iroquois vers 1630, les Socoquis étaient alliés avec les Algonkins. Mais pour lors, ils font la guerre à l'alliance franco-amérindienne⁽¹²⁶⁾. Ce Socoquis donc est racheté par les Français sur l'ordre de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France. Les nouveaux alliés abénaquis ont probablement joué un rôle important dans cette affaire, puisque les Socoquis habitent près de leur pays et que la paix existe entre les deux nations. Une fois qu'il est ramené à Québec, les Hospitalières le soignent et un mois plus tard, Charles Meiaschouat*, Montagnais de Sillery, le reconduit chez les Abénaquis. De là, le Socoquis peut poursuivre sa route jusque dans son pays⁽¹²⁷⁾. Ce geste de l'alliance franco-amérindienne à l'endroit de ce Socoquis poursuit certainement l'objectif d'obtenir la neutralité des Socoquis dans cette guerre avec l'Iroquois et d'affaiblir par le fait même les forces iroquoises, principalement les Agniers, qui harcèlent constamment Trois-Rivières et Montréal. Ce coup diplomatique ne donne cependant pas, à court terme, les résultats escomptés, puisque trois Montagnais de Sillery se font massacrer par des Socoquis en 1645, au moment où des pourparlers de paix sont entrepris avec leurs maîtres, les Agniers⁽¹²⁸⁾. De leur côté, les Abénaquis ne désespèrent pas et continuent quand même à rapprocher les Socoquis des Français et de leurs alliés amérindiens. Aussi, les Abénaquis ramènent-ils, en 1645, un Huron qu'ils ont racheté des Socoquis⁽¹²⁹⁾.

L'importance politique et militaire des Abénaquis et l'accentuation de leur intégration à l'alliance franco-amérindienne se vérifient davantage lorsque le père Gabriel Druillettes ouvre une mission dans leur pays en 1646. C'est aussi l'occasion pour les Français de régler leurs différends commerciaux avec eux.

Ainsi, pour obtenir un missionnaire, les Abénaquis doivent promettre au gouverneur "qu'ils ne viendraient plus icy (Québec) et ne donneroient aucun ombrage (...) pour la traite"⁽¹³⁰⁾. Seuls un ou deux canots peuvent descendre de leur pays à Québec tous les ans pour "renouveler les alliances qu'ils ont avec les nouveaux Chrestiens de Saint Joseph"⁽¹³¹⁾. Même si cet engagement n'est pas toujours respecté dans l'ensemble, les Abénaquis nuisent de moins en moins aux commerçants français de Québec et de Trois-Rivières, puisqu'ils risquent, d'après l'entente, d'être pillés par les Français⁽¹³²⁾. Le respect de l'entente commerciale est aussi dû au harcèlement et au contrôle qu'exercent les Iroquois sur le fleuve Saint-Laurent, de Montréal jusqu'aux environs de Tadoussac . Les rapports commerciaux étant réglés, le père Druillettes entreprend sa première mission en 1646-47. À cette occasion, il prend l'habitude de se faire accompagner par Noël Negabamat, principal allié des Abénaquis de la vallée du Saint-Laurent, pour lequel ces derniers "ont beaucoup d'inclination"⁽¹³³⁾. Au cours de ce premier voyage apostolique, Druillettes, outre son objectif premier d'évangéliser ses hôtes, prêche l'unité au sein de leur peuple et la fin des querelles intestines. Ses qualités de thaumaturge accélèrent son intégration au sein de la nation abénaquise⁽¹³⁴⁾. Sa mission strictement religieuse semble avoir connu beaucoup de succès, si nous considérons que, à partir de 1646, plusieurs baptêmes d'Abénaquis figurent dans le Registre De Sillery⁽¹³⁵⁾.

Après plusieurs séjours du missionnaire chez les Abénaquis ⁽¹³⁶⁾, ces derniers finissent par considérer Druillettes comme leur père, leur patriarche et leur compatriote car "vivant comme nous, et demeurant avec nous tu es Abnaquiois comme nous"⁽¹³⁷⁾. Aussi, les Abénaquis l'intègrent-ils davantage à leur communauté en lui faisant comprendre qu'étant "nostre Pere, sois aussi notre Arbitre: Parle dans nos conseils, tu seras escouté; nous remettrons toujours nos

differens entre tes mains"⁽¹³⁸⁾. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que Druillettes soit "envoyé comme Agent, ou comme Ambassadeur par ses bons Catechumenes Abnaquois, pour demander aux Anglois quelques secours contre les Hiroquois"⁽¹³⁹⁾. Au cours de cette ambassade, "Noël Negabamat, ou Tekouerimat, Capitaine des Chrestiens de saint Ioseph (Sillery), (...) estoient delegué de la part des Algonquins du grand fleuve"⁽¹⁴⁰⁾ pour obtenir la même faveur des Anglais. Même si ces derniers refusent d'entrer en guerre contre les Iroquois, Druillettes et Tekouerimat réussissent à rapprocher les Socoquis, les Noutchikouts* et probablement les Mohicans de l'alliance franco-amérindienne⁽¹⁴¹⁾.

Pour accélérer leur rapprochement avec les nations de la Côte-Est américaine, les Montagnais libèrent, l'année suivante (1652), des prisonniers de guerre socoquis et demandent en retour à ces derniers de leur remettre des captifs montagnais et algonkins faits prisonniers depuis deux ans (1650). Un chef Socoquis, délégué à Québec, répond en guise d'acceptation aux Algonkins et probablement aussi aux Montagnais que "vos Peres, ont autrefois contracté alliance, avec nos Ancestres: cela s'estoit mis en oubly: un mauvais rencontre, a fait du mal à nos gens, et du bien à toutes nos Nations: car nous ne nous connoissions plus: nous estions égarés, et nous voila réunis"⁽¹⁴²⁾. Dès lors, les Socoquis se joignent à l'alliance franco-amérindienne⁽¹⁴³⁾. Aussi, en quelques années, l'expansion de l'influence de l'alliance franco-amérindienne amène-t-elle plusieurs nations de la Côte-Est américaine à accentuer leurs pressions militaires contre les Iroquois. L'offensive généralisée de ces nations, dont les Abénaquis, les Andastes, les Mohicans et probablement les Socoquis, force les Iroquois à signer la paix de 1666-67 avec l'alliance franco-amérindienne⁽¹⁴⁴⁾. Cependant, de toutes les nations alliées de la côte atlantique, l'alliance des Abénaquis s'avère

la plus solide et la plus sûre; ces derniers sont au nombre des nations présentes en 1669 à Sillery lors de la cérémonie d'investiture d'un nouveau chef montagnais⁽¹⁴⁵⁾; de 1642 à 1675, année du début de l'immigration massive d'Amérindiens de la Côte-Est américaine vers le Saint-Laurent, plusieurs Abénaquis fréquentent Sillery⁽¹⁴⁶⁾. Quelques familles abénaquises y ont d'ailleurs élu domicile⁽¹⁴⁷⁾.

Au moment où les relations entre l'alliance franco-amérindienne s'intensifient avec certaines nations de la Côte-Est américaine, l'occupation de cette région par des colons issus de différentes nations européennes bat son plein. Au début de cette implantation européenne, les Amérindiens se montrent en général ouverts aux nouveaux arrivants. Mais la venue d'une nouvelle technologie ne tarde pas à attiser les anciennes rivalités entre certaines nations. Aussi, l'accès direct à ces nouveaux produits pousse-t-il les Iroquois à assujettir les Mohicans au début des années 1630, puisque le poste de traite d'Albany est situé en territoire mohican. L'assujettissement des Mohicans élimine un intermédiaire commercial gênant pour les Iroquois⁽¹⁴⁸⁾. Il faut ici tenir compte que l'attitude iroquoise n'est qu'une réaction défensive normale, si nous considérons que le fer qu'utilise leur ennemi du nord, l'alliance franco-amérindienne, risque de menacer leur propre existence. D'autres nations, par contre, voient d'un mauvais oeil cette pénétration européenne lente et constante sur le territoire de leurs ancêtres, si bien que les relations se détériorent rapidement entre les Anglais et certaines nations vivant le long des côtes de l'Atlantique (fig. 34). Des heurts fréquents aboutissent à un affrontement ouvert en 1636-37 entre les Péquots* et les Anglais. Sans l'appui des guerriers des autres nations amérindiennes du sud-ouest de la Nouvelle-Angleterre, les Péquots se font rapidement écraser par les Anglais et leurs alliés amérindiens, dont les Mohégans, et disparaissent en

tant qu'entité ethnique distincte devant la poussée anglaise⁽¹⁴⁹⁾ ; les Niantics* de l'ouest (Connecticut), sujets des Péquots, subissent le même sort que leurs anciens maîtres. Par la suite, les rares survivants de cette nation passent sous la domination mohégane⁽¹⁵⁰⁾. Cependant, même si les Anglais réussissent à faire progresser leur colonisation dans un monde amérindien divisé, l'anéantissement des Péquots fait prendre conscience à plusieurs autres nations que la présence anglaise dans leur pays représente une menace directe à leur survie.

Pour rejeter ces Européens à la mer, les Amérindiens du sud-ouest de la Nouvelle-Angleterre saisissent rapidement l'importance qu'il y a de leur opposer l'union la plus étendue possible des forces amérindiennes de la région. Or, les Mohégans et les Wampanoags* du chef Massasoit* ont contracté une alliance avec les Anglais, tandis que les Iroquois entretiennent de bonnes relations avec les Hollandais et, plus tard, avec les Anglais⁽¹⁵¹⁾. D'autres nations, comme les Niantics de l'est (Rhode Island) et la majorité des guerriers pennacooks, suivent une politique de neutralité dans tout conflit anglo-amérindien⁽¹⁵²⁾. Mais, en 1661, Massasoit meurt et son fils, Métacomet*, dit "le roi Philippe", lui succède et modifie complètement la politique de sa nation, les Wampanoags. Durant plus d'une dizaine d'années, ce nouveau chef essaie de regrouper autour de lui les guerriers de plusieurs autres nations. Au début de 1675, il peut compter sur presque tous les guerriers wampanoags, narragansets*, nipmucs* et sur quelques-uns d'autres nations qui viennent se joindre à sa petite ligue⁽¹⁵³⁾(fig. 34).

Les hostilités commencent le 24 juin 1675 lorsque les guerriers de la ligue du sud-ouest rasant la localité de Swansea*, située au nord de la baie de Narraganset*. Par la suite, les forces amérindiennes alliées autour de Métacomet

effectuent de nombreux raids contre 52 des 90 villages ou villes établis en Nouvelle-Angleterre. Cependant, une disette et la division au sein de la ligue du sud-ouest changent complètement le sort de cette guerre. Les Anglais, aidés de leurs alliés amérindiens, dont les Mohégans et les Iroquois, reprennent alors l'offensive. Le 12 août 1676, Métacomet et le reste de ses forces se font massacrer dans un marais du Rhode Island*. Dès lors, les Européens de cette région s'acharnent à annihiler toute puissance amérindienne susceptible de les menacer. Pour cette raison, les Anglais détruisent toutes les nations de la ligue du sud-ouest. Aussi, les Wampanoags, les Narragansets et les Nipmucs disparaissent-ils à leur tour en 1676 comme entités ethniques distinctes⁽¹⁵⁴⁾.

Au début de l'offensive de la ligue du sud-ouest (24 juin 1675), un événement majeur déclenche l'entrée en guerre de plusieurs nations de l'est: quelques Anglais noient "le jeune fils et la femme de Squando*, grand chef des Pégouakis* de la rivière Saco*"⁽¹⁵⁵⁾. Le prestige de ce chef étant reconnu chez les nations de l'est, les Malécites (Etchemins) de la rivière Penobscot (Pentégouet) et les Abénaquis des rivières Kenebec* et Androscoggin* se joignent aux Pégouakis pour venger l'outrage fait à Squando⁽¹⁵⁶⁾. Il est fort possible aussi que, Métacomet les ayant sollicités auparavant sans succès, cet acte reprehensible ait servi de catalyseur pour entraîner ces nations dans une guerre contre l'Anglais. Cependant, il ne semble pas que la ligue de l'est, nouvellement formée, ait collaboré au niveau tactique avec celle du sud-ouest, même si des contacts ont dû s'établir. Trois semaines après le début des combats dans le sud-ouest, les forces de la ligue de l'est ravagent bon nombre d'établissements anglais. Les troupes anglaises répliquent à ces raids et obligent les Amérindiens de la ligue de l'est à chercher refuge près du lac Ossipee*, situé au sources de la rivière Saco⁽¹⁵⁷⁾. Même si, durant l'hiver 1675-76, de multiples affrontements

ont lieu entre les guerriers de la ligue de l'est et les Anglais, ces derniers réussissent à mettre fin au conflit le 3 juillet 1676 en signant un traité de paix avec la ligue de l'est⁽¹⁵⁸⁾.

Ce traité nous permet de comprendre que ces ligues se forment rapidement entre plusieurs nations lorsqu'elles doivent affronter un danger commun ou prêter main-forte à un allié. Une fois le danger écarté ou l'outrage vengé, la ligue se dissout aussi vite qu'elle s'était créée, puisque, désirant jouir de leur pleine liberté, les nations donnent presque toujours leur adhésion à des alliances militaires qui revêtent un caractère ponctuel répondant aux besoins du moment. Leur mode de vie en partie nomade les empêche d'ailleurs d'accumuler suffisamment de vivres pour mener une guerre d'usure contre un ennemi qui jouit d'une organisation sociale plus élaborée et d'un ravitaillement lui permettant de soutenir une guerre de plusieurs années. Tout allié peut aussi refuser de participer à une guerre et ce, même si le conflit fait rage. Pour ces raisons, les guerres amérindiennes ne consistent qu'en attaques surprises entrecoupées de trêves et de traités de paix. Prenant conscience de cette caractéristique culturelle amérindienne, les Européens savent en tirer avantage. À titre d'exemple, les Anglais n'hésitent pas à s'emparer de 400 Amérindiens de l'est venus participer, tel qu'il était convenu, à un échange de prisonniers⁽¹⁵⁹⁾. Leur attitude s'explique lorsque nous savons que la paix auparavant signée avec la ligue de l'est leur avait permis d'accélérer la liquidation de la ligue du sud-ouest. Aussi, les Anglais se pensent-ils maintenant en position de faire subir le même sort aux nations de l'est.

Mal leur en prit, puisque ce geste répréhensible déclenche une nouvelle guérilla amérindienne qui dure jusqu'à la fin du XVII^e siècle. L'âpreté de cette guerre

est telle que les Anglais se voient incapables d'écraser leurs ennemis qu'ils ont si traîtreusement traités. Plusieurs raisons expliquent cette résistance amérindienne. D'abord, les Amérindiens de la ligue de l'est circulent sur un plus vaste territoire que ceux de la défunte ligue du sud-ouest. De plus, les Abénaquis, fer de lance de la ligue de l'est, peuvent compter sur le ravitaillement de leurs alliés, les Français de la vallée du Saint-Laurent. Précisons ici que, en plus de l'influence missionnaire chez les Abénaquis à partir des missions de Druillettes, le Baron Jean-Vincent Abbadie de Saint-Castin*, adopté par une bande de Pentagouet* (Etchemin) en 1674, a épousé la fille de leur chef, Madokawando*⁽¹⁶⁰⁾. Dès lors, les Français étendent leur influence chez les Etchemins (Malécites). La présence de Saint-Castin chez les Etchemins et des missionnaires chez les Abénaquis soude donc définitivement ces deux nations à la Nouvelle-France lorsque la guerre avec l'Anglais se généralise. L'immigration de plusieurs bandes amérindiennes qui viennent rejoindre les familles de leur nation déjà installées dans la colonie française consolide l'alliance française avec certains peuples de la côte atlantique⁽¹⁶¹⁾.

De leur côté, à l'instar des Français du début du XVII^e siècle, les Anglais, peu nombreux dans cette région, ne sont pas rompus aux tactiques de la guérilla telle que la pratiquent les Amérindiens. Malgré quelques expéditions en territoire abénaquis, les Anglais sont donc presque toujours acculés à la défensive. Ajoutons aussi que les Anglais font face maintenant à un groupe de nations qui ont réussi, avec l'aide des missionnaires et des Français, à unifier les membres qui les composent. Finalement, la plus grande partie du territoire du Maine actuel est revendiquée à la fois par les Français et les Anglais, si bien que le traité de Ryswick*, qui met un terme à la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-97), ne règle rien à ce sujet et y maintient même les droits français au

grand mécontentement des habitants de Boston.

Au cours de la guerre entre la ligue de l'est et les Anglais, plusieurs guerriers mohicans et socoquis joignent les rangs des troupes abénaquises⁽¹⁶²⁾. Débordés par les guerriers de la ligue de l'est, les Anglais de Boston et de la Nouvelle-Angleterre se tournent vers le gouverneur "de toute la nouvelle Hollande qui appartient maintenant au roy d'Angleterre et (le prient) de solliciter les Iroquois à déclarer la guerre à ces peuples, ce que ceux cy ont fait volontiers"⁽¹⁶³⁾. La participation iroquoise à cette guerre devient plus compréhensible, lorsque nous savons que les Mohicans et les Socoquis avaient été assujettis par les forces iroquoises vers les années 1630⁽¹⁶⁴⁾. Or, vingt ans plus tard (1651), le père Gabriel Druillettes sera l'instigateur "du traité de paix et de l'alliance conclue en 1651 entre les Abénaquis de la rivière Kénébec et les Socoquis"⁽¹⁶⁵⁾. À l'origine, Druillettes et "Noël Tekouirimak", capitaine montagnais de Sillery, veulent entraîner plusieurs nations de la Côte-Est américaine et mêmes les Anglais de Boston à faire la guerre aux Iroquois⁽¹⁶⁶⁾. Même si leur mission échoue avec les Anglais, ce rapprochement Abénaquis-Socoquis indique que la tutelle iroquoise sur les nations assujetties commence à s'effriter. Qu'en était-il en 1675? La raison de leur entrée en guerre est sans doute leur volonté de reprendre la maîtrise complète sur ces nations. D'ailleurs, au même moment, l'Iroquoisie concentre une grande partie de ses forces à détruire les Andastes; elle y réussit en 1676. Leurs fronts est et sud n'étant plus menacés, les Iroquois peuvent maintenant penser à reprendre la guerre contre l'alliance franco-amérindienne⁽¹⁶⁷⁾.

L'alliance anglo-iroquoise a vite fait de décimer bon nombre de nations en guerre et à en pousser d'autres sur le chemin de la migration. Trois choix

s'offrent aux fuyards. D'abord, ils peuvent rejoindre le village de Schaghticoke*, situé au confluent de la rivière Hoosac* et du fleuve Hudson*. Cet établissement, construit par le gouverneur de la Nouvelle-York (Nouvelle-Hollande), joue le rôle de refuge pour le reste des nations en fuite. Il présente aussi l'avantage d'endiguer l'émigration vers la Nouvelle-France, puisque ces fuyards, sous influence française, auraient pu par la suite se retourner contre les colonies anglaises⁽¹⁶⁸⁾. Ensuite, d'autres guerriers des nations vaincues et leurs familles choisissent de continuer les combats en allant gonfler les troupes des bandes abénaquises. Pour cette raison, le baron de Saint-Castin aurait réussi à regrouper sous son autorité environ 2 000 guerriers⁽¹⁶⁹⁾. Finalement, plusieurs bandes des nations en fuite viennent chercher la sécurité chez les Français de la vallée du Saint-Laurent⁽¹⁷⁰⁾ et chez les nations avec lesquelles elles entretiennent des relations privilégiées.

"Deux nations principalement, à scavoir celle qui se nomme des Sokokis et celle des Abnakis Executerent ce dessein, et se mirent en Chemin vers le commencement. de l'esté de Lannée 1675"⁽¹⁷¹⁾. Les Socoquis abordent donc à Trois-Rivières en 1675 "ou ils se sont habituez"⁽¹⁷²⁾, tandis que les Abénaquis se retirent à la mission de Sillery "au milieu du printemps de Lannée 1676 apres avoir souffert pendant Lhyver une famine si estrange que plusieurs d'entreux en moururent"⁽¹⁷³⁾. Pour P.-André Sévigny, ces Abénaquis sont en fait 150 Pennacooks⁽¹⁷⁴⁾ qui désirent poursuivre leur politique de neutralité et "ne voulant point se mêler de guerre que la plupart des Sauvages de la Nouvelle Angleterre avaient avec les Anglais, ils quitterent leurs pays pour habiter parmi les François"⁽¹⁷⁵⁾. Arrivés à Sillery, ils "furent adoptés par les Algonquins qui y estoient encore en petit nombre"⁽¹⁷⁶⁾. Mise à part cette adoption, il faut faire entrer en ligne de compte l'attraction des missionnaires, les alliances avec les

Montagnais dirigés par Noël Tekouerimat et la présence de quelques familles abénaquises déjà établies à Sillery pour comprendre leurs déplacements. Aussi, tous ces facteurs accroissent-ils sans cesse le nombre d'immigrants abénaquis à Sillery de 1676 à 1683.

Dans une lettre adressée au roi de France en 1679, Jacques Duchesneau De La Doussinière et D'Ambault, intendant de la Nouvelle-France, confirme qu'une autre mission débute à Sillery pour les Abénaquis⁽¹⁷⁷⁾. L'année suivante et au début des années 1680, des Abénaquis et des Mohicans (Loups) se cantonnent même au lac Champlain⁽¹⁷⁸⁾. Rapidement débordés par le flot constant des fuyards attirés sur les rives du Saint-Laurent par les missionnaires⁽¹⁷⁹⁾ et les autorités coloniales, les Jésuites obtiennent, le 1er juillet 1683, la concession d'une terre dans le bas de la rivière Chaudière pour y établir une bonne partie des nouveaux arrivants abénaquis, puisque la mission de Sillery devient surpeuplée. L'année 1683 marque donc la fondation de la mission de Saint-François-de-Sales*⁽¹⁸⁰⁾. Cette mission est, "en fait, constitué par quatre concessions, distinctes mais consécutives, dont la dernière en date du 5 mars 1697"⁽¹⁸¹⁾. Le long de la rivière Chaudière, les Abénaquis occupent les rives "depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'aux deux-tiers de la paroisse Sainte-Marie*, près de l'île Vachon* actuelle"⁽¹⁸²⁾.

Devant l'imminence d'une guerre ouverte avec l'Iroquoisie, le gouverneur La Barre voit d'un bon oeil l'établissement près de Québec de nombreux guerriers abénaquis qui ont déjà prouvé leur courage devant les Anglais⁽¹⁸³⁾. Aussi, ne sommes-nous pas surpris de dénombrer 65 guerriers abénaquis, chrétiens de Sillery, sur les 378 Amérindiens qui accompagnent l'expédition du gouverneur La Barre contre l'Iroquoisie en 1684. Cependant, même si la mission de

Saint-François-de-Sales connaît un bel essor, au moment où sa population atteint 682 personnes en 1685, celle de Sillery progresse toujours⁽¹⁸⁴⁾, si bien que, en 1685, on y dénombre 488 habitants. Mais l'épidémie de 1687 en fauche 150. L'année suivante, "le registre des baptêmes se termine (...), et à partir de cette époque, il n'est plus question de mission à Sillery"⁽¹⁸⁵⁾. La mission de Sillery complètement abandonnée, une partie des Abénaquis s'en va à Saint-François-de-Sales et le reste se répartit entre Saint-François et Bécancour⁽¹⁸⁶⁾. L'augmentation démographique constante de la mission de Saint-François-de-Sales finit par la surpeupler, ce qui entraîne l'épuisement des terres⁽¹⁸⁷⁾. En 1697, plusieurs Abénaquis sont donc obligés de quitter cette mission pour aller s'établir à Saint-François où ils vont se joindre aux Socoquis⁽¹⁸⁸⁾.

Les 355 autres Abénaquis, recensés en 1698, décident pour leur part de demeurer le long de la Chaudière, même si le père Jacques Bigot* veut transférer cette mission dans la région de Trois-Rivières en 1700. Pour cette raison, P.-André Sévigny est porté à croire que l'attitude de ces Abénaquis s'explique par le désir qu'ils manifestent de demeurer le plus près possible de l'Acadie, plus précisément à proximité des sources des rivières Kenebec et Penobscot⁽¹⁸⁹⁾, parce que l'axe Chaudière-Kenebec est la route la plus directe pour se rendre dans leur pays. Sévigny explique d'ailleurs, par un semblable motif l'établissement des Socoquis à l'embouchure de la rivière Saint-François. En effet, "celle-ci est en liaison très étroite avec les sources de la rivière Connecticut d'où proviennent"⁽¹⁹⁰⁾ les membres de cette nation. Il faut cependant considérer les alliances traditionnelles entre les Socoquis et les Algonkins pour expliquer leur présence dans la région de Trois-Rivières. Cette nouvelle mission de Saint-François est établie sur la seigneurie de

Saint-François-du-Lac*, dont les détenteurs se nomment Marguerite Hertel*, veuve de Jean Crevier*, et son fils Joseph*⁽¹⁹¹⁾. C'est le 23 août 1700 que ces deux seigneurs donnent "une partie de leur seigneurie aux Abénaquis et aux Socoquis (...) pour qui les Jésuites (ouvrent) une mission"⁽¹⁹²⁾.

Cette mission présente le double avantage de fournir des guerriers pour protéger la région de Trois-Rivières contre une éventuelle attaque anglo-iroquoise et d'augmenter le volume du commerce des fourrures dans cette région. Précisons ici que Jean Crevier était le fils de Jeanne Énard, dite La Meslée, épouse de Christophe Crevier et belle-mère de Pierre Boucher, qui fut le centre du procès de 1667 concernant le commerce illicite d'alcool avec les Amérindiens de la région de Trois-Rivières. Nul doute que Marguerite Hertel, dont le mari avait aussi été condamné pour commerce illicite d'alcool en 1667, se montre très intéressée à accueillir ces nouveaux venus. Les membres de cette famille savent que leur longue expérience dans le commerce avec les Amérindiens est de nature à servir leur intérêt et à leur procurer d'intéressants revenus, puisque les deux seigneurs détiennent l'exclusivité du commerce avec les Amérindiens établis à Saint-François⁽¹⁹³⁾.

Le regroupement dans la vallée du Saint-Laurent d'une bonne partie des Amérindiens de la Côte-Est américaine ne semble pas plaire à tous, puisque Louis XIV adresse un mémoire à Frontenac dans lequel il résume les directives remises, le 7 avril 1691, au nouveau gouverneur de l'Acadie, Joseph Robineau De Villebon*. Dans ce texte, le roi veut que les Français profitent "de la bonne volonté des Canibats* (Abénaquis) pour le service de Sa Majesté". Il ajoute que la haine abénaquise à l'endroit des Anglais et la proximité des habitations anglaises de leurs territoires sont deux facteurs qui doivent servir "pour les

(Abénaquis) employer à faire une forte et continuelle guerre ausdits Anglais, et en mesme temps une diversion pour mettre le Canada à couvert de leurs entreprises"⁽¹⁹⁴⁾. Malgré le désir de Versailles de maintenir les Abénaquis dans leur pays d'origine afin de conserver cette partie de l'Acadie sous la tutelle française, les autorités coloniales poursuivent une toute autre politique. Il ne faut pas se surprendre si, au moment de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713), le gouverneur Vaudreuil, fidèle à la stratégie de ses prédécesseurs, continue d'attirer les Abénaquis dans la vallée du Saint-Laurent. Ce gouverneur craint de plus que les Abénaquis, lassés de la guerre, finissent par adopter, à l'instar des Iroquois, une politique de neutralité face au conflit franco-anglais.

Ces concentrations abénaquises près de Québec, de Trois-Rivières et de Chambly, ont permis aux différents gouverneurs de la Nouvelle-France de mieux intégrer les guerriers abénaquis dans leur politique de défense du territoire de la Nouvelle-France. Aussi, Vaudreuil détient-il, en 1703, la possibilité de se servir des Abénaquis pour effectuer des raids contre les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. De fait, en plus de servir de glacis face à la poussée anglaise vers l'est, l'ouest et le nord, la présence abénaquise dans la vallée du Saint-Laurent permet, entre autres, de veiller à empêcher tout empiètement anglais sur le territoire de la Nouvelle-France⁽¹⁹⁵⁾. Pour cette raison, les autorités coloniales de la Nouvelle-France acceptent de laisser croître le nombre d'Abénaquis à Bécancour en 1704, grâce à l'arrivée d'une partie des habitants du village d'Anmésokkanti*. Ce village est situé sur un affluent de la Kenebec au sud-sud-ouest de Narantsouak*, principal établissement abénaquis dans cette région. Il est significatif de constater que ce nouveau contingent d'immigrants abénaquis accepte de s'établir sur un lot que leur cède le seigneur Pierre Robineau de Bécancour*, frère de l'ancien gouverneur de l'Acadie et de plusieurs

officiers qui ont combattu les Anglais avec les Abénaquis, lors de la guerre de la ligue d'Augsbourg⁽¹⁹⁶⁾.

Pour leur part, d'autres immigrants amérindiens de la Côte-Est américaine choisissent Chambly et même l'embouchure de la rivière Nicolet⁽¹⁹⁷⁾. Dès lors, plusieurs des principaux cours d'eau qui mènent de la Nouvelle-Angleterre et de l'Iroquoisie à la vallée du Saint-Laurent se trouvent protégés par la présence de tous ces guerriers provenant de la Côte-Est américaine. D'ailleurs, la deuxième guerre intercoloniale force les autorités métropolitaines à accepter l'établissement d'un plus grand nombre d'Abénaquis dans la vallée du Saint-Laurent. Louis XIV confirme ce changement de politique dans un mémoire, en date du 17 juin 1705, à Vaudreuil, dans lequel il précise qu'il "craignait cependant que ceux qui étaient restés dans leurs anciennes habitations ne fussent molestés par les Anglais, et que nous perdions cette barrière qui occupait nos ennemis du côté de Pentagouët"⁽¹⁹⁸⁾.

L'arrivée d'un aussi grand nombre d'Amérindiens de la Côte-Est américaine dans la région de Trois-Rivières perturbe par le fait même le rapport de force entre eux et les nations amérindiennes de l'hinterland nomadisant au nord du fleuve Saint-Laurent. Rappelons ici que ces nations ont été décimées par la maladie, les guerres et les abus d'eau-de-vie tout au long du XVII^e siècle. Lors d'une célèbre enquête menée en 1706 par l'intendant Jacques Raudot, la modification du rapport de force entre, d'une part, les Algonkins et les Montagnais et, d'autre part, les Abénaquis et leurs alliés ressort clairement. Cette enquête poursuit comme objectif la découverte de l'identité des Français de la région de Trois-Rivières qui ont conseillé aux Abénaquis de la mission Saint-François d'aller chasser et même de piller les Montagnais et les Algonkins du lac

Saint-Jean durant l'hiver 1704-05⁽¹⁹⁹⁾. Ce document officiel d'une vingtaine de pages revêt une grande valeur historique. D'abord, Raudot interroge, avec l'aide d'interprètes, trois Montagnais du lac Saint-Jean dont le chef, Guillaume Chische*⁽²⁰⁰⁾. Ensuite, il entend Louis, fils de "Thékouérimat"*, chef de la nation abénaquise de la mission Saint-François, puisque Louis et son père, le chef "Thékouérimat*", avaient dirigé l'expédition au lac Saint-Jean⁽²⁰¹⁾; puis c'est le tour d'"Amador" Godefroy*, Sieur de Saint-Paul, habitant de Trois-Rivières, lieutenant des gardes du port de Trois-Rivières et interprète "des Algonquins et des Abénaquis"⁽²⁰²⁾. Finalement, l'interrogatoire de Pierre Poulin*, résidant "à l'habitation de sa mère nommée St Maurice deux lieues avant dans les Trois Rivières par où passent les sauvages lorsqu'ils vont à la chasse en canot"⁽²⁰³⁾, complète les témoignages.

Il ressort, entre autres, de cette enquête que les trois Montagnais se plaignent "du pillage que les Abénaquis leur ont fait dans l'étendue des terres du Lac-St-Jean"⁽²⁰⁴⁾. Par la suite, ils révèlent que "Thékouérimat père chef des Abénaquis de la mission St-François et son fils qui est ici présent était à leur tête"⁽²⁰⁵⁾. De plus, les Montagnais rapportent que "Thékouérimat leur a dit que les terres du Lac St-Jean appartenaient aux Abénaquis et qu'ils venaient chasser dessus"⁽²⁰⁶⁾. Puis, faute de vivres après le pillage abénaquis, les Montagnais ont été obligés "de s'en revenir du côté des Français"⁽²⁰⁷⁾ du lac Saint-Jean pour survivre. Finalement, les Montagnais réaffirment la coutume amérindienne qui veut que c'est "une règle entre eux de ne point aller chasser sans permission sur les terres des autres"⁽²⁰⁸⁾.

L'Abénaquis, pour sa part, précise "qu'il n'a point été sur les terres du lac St-Jean mais bien sur celles des Trois Rivières qui appartiennent à son

père"⁽²⁰⁹⁾. Pour se disculper de l'accusation de pillage, il prétend que les Abénaquis ont trouvé la cabane des Montagnais "environ loin comme d'ici (Trois-Rivières) à Batiscan qui fait vingt deux lieues ou environ"⁽²¹⁰⁾. Selon ce témoin, les Abénaquis chassent quand ils veulent sur les terres de Trois-Rivières, puisqu'on "ne les a jamais empêché, et qu'étant présentement un grand nombre, ils sont obligés d'aller chercher leur vie où ils peuvent et que la dite terre appartenait à son grand-père qui l'a donnée à son père"⁽²¹¹⁾. Nous apprenons aussi par l'interrogatoire de Louis que les Abénaquis regroupaient 100 chasseurs durant l'expédition de 1704-05⁽²¹²⁾. Il ajoute finalement qu'ils ont fait une bonne chasse et qu'ils ont vendu leurs peaux à Trois-Rivières et à Québec⁽²¹³⁾.

Le troisième témoin, Godefroy, affirme avoir appris des Abénaquis que ce sont des Français de Trois-Rivières qui leur ont conseillé cette chasse au lac Saint-Jean⁽²¹⁴⁾ et qu'ils s'y sont effectivement rendus⁽²¹⁵⁾. Il ne connaît cependant pas l'identité de ces Français⁽²¹⁶⁾. De plus, Godefroy considère "que ce n'est que depuis cinq ou six ans que les Abénaquis sont venus chasser aux environs de trois Rivières et vers le lac St-Jean et qu'avant ce temps là, ils habitaient la terre du sud et y faisaient leur chasse"⁽²¹⁷⁾. Par la suite, il évalue "qu'on ne peut point faire de chasse à vingt lieues des trois Rivières et qu'il faut aller à plus de quarante lieues pour cela"⁽²¹⁸⁾. Enfin, il nous fournit une autre information pertinente à savoir "qu'il sait pour l'avoir entendu dire audit Thékouérimat qu'il avait fait payer la tribut aux sauvages qui avaient chassé dans l'étendue des trois Rivières et au lac St-Jean"⁽²¹⁹⁾.

Pierre Poulin, témoin oculaire du retour des Abénaquis, complète les renseignements de l'enquête de Raudot. D'abord, il nous apprend qu'il a vu "au moins soixante" canots abénaquis passer devant lui au printemps 1705, "outre

ceux qui sont descendus par d'autres endroits"⁽²²⁰⁾; il ne peut évaluer le nombre total d'hommes dans les canots, puisque "chaque canot étant pour sa famille"⁽²²¹⁾. Ensuite, concernant le lieu de la chasse, Poulin répond "qu'il est vrai qu'il a ouïe dire qu'ils (les Abénaquis) avaient été faire leur chasse fort loin"⁽²²²⁾. Puis, pour l'avoir vu, il estime le produit de cette chasse à "trois cent cinquante peaux d'orignaux sans celles qui ont passé par d'autres endroits dont il ne sait point la quantité"⁽²²³⁾. Toujours selon Poulin, à quinze "lieues" de Trois-Rivières, un chasseur ne peut même pas tuer "dix castors, et qu'il faut par rapport à la chasse qu'ils (les Abénaquis) ont fait qu'ils aient été bien plus avant que quinze lieues"⁽²²⁴⁾, parce qu'à quinze "lieues", les orignaux "sont si rares que ce serait un hasard si l'on y en pouvait trouver un, et qu'il faut aller bien plus loin pour en trouver"⁽²²⁵⁾. Selon sa connaissance des Amérindiens, les Abénaquis n'auraient commencé à chasser sur les terres de Trois-Rivières que depuis 1704-05⁽²²⁶⁾. Autre fait intéressant dans son témoignage, Poulin affirme "qu'il a vu les présents que les sauvages ont fait audit Tékouérimat parce qu'il était le plus fort dans ces endroits là"⁽²²⁷⁾. Poulin confirme aussi, comme Godefroy, que la coutume amérindienne exige d'avoir "la permission ou fait des présents pour cela", si une nation veut chasser sur le territoire d'une autre nation. Finalement, il ajoute que "lesdits abénaquis ont traité leurs pelleteries partie aux trois Rivières, partie à Québec, et d'autres sont retournés à leur village" (Saint-François-du-Lac)*⁽²²⁸⁾.

Outre le déséquilibre des forces entre les nations amérindiennes de la région de Trois-Rivières en faveur des Abénaquis, tous ces témoignages présentent le mérite de jeter un éclairage sur la situation écologique qui prévaut sur la plus grande partie du bassin hydrographique du Saint-Maurice et ce, pour le début du XVIII^e siècle. D'abord, nous y apprenons qu'avant le pillage abénaquis, la faune

est presque complètement détruite jusqu'au-dessus de Saint-Roch-de-Mékinac*, puisque Pierre Poulin étend ce désastre écologique sur une distance d'au moins 15 lieues, c'est-à-dire 72 kilomètres de Trois-Rivières⁽²²⁹⁾. Plus haut, selon Godefroy, la faune est rare jusqu'au lac Blanc, situé au nord-ouest de La Tuque. Cette étendue couvre au moins 40 lieues, c'est-à-dire plus de 190 kilomètres⁽²³⁰⁾. Finalement, connaissant la situation écologique de leur région, les Français de Trois-Rivières conseillent aux Abénaquis de s'orienter vers le lac Saint-Jean pour faire une bonne chasse⁽²³¹⁾. Ce conseil est probablement donné depuis un bon nombre d'années, puisque, comme nous l'avons vu précédemment, les trappeurs, les petits commerçants et les chasseurs français ont largement contribué à cette situation depuis les années 1660. À ces Français de la région de Trois-Rivières, nous devons ajouter les membres des nations en fuite. En effet, depuis la reprise des guerres iroquoises en 1686 contre l'alliance franco-amérindienne, plusieurs nations de l'Outaouais et du nord du lac Huron ont dû fuir une autre fois leur pays. C'est le cas des Nipissings, dont une partie vient trouver refuge à Trois-Rivières avant de se joindre aux Iroquois convertis d'Oka* vers le tournant du XVII^e siècle⁽²³²⁾. Dans ce contexte, les Abénaquis, encouragés par les Français de la région de Trois-Rivières, poursuivent ce saccage jusqu'au lac Saint-Jean et probablement jusqu'aux sources du Saint-Maurice.

On peut vérifier la détérioration du cheptel faunique du bassin hydrographique du Saint-Maurice en regardant de près le contexte commercial. Au départ, l'enquête sur le commerce illicite de l'alcool à Trois-Rivières, en 1667, amène Pierre Boucher à démissionner de son poste de gouverneur de Trois-Rivières, parce que sa belle-mère, Jeanne Énard de la Meslée, y est directement impliquée⁽²³³⁾. Par la suite, Boucher se fait remplacer en 1668 par son gendre, René Gaultier de

Varennés*. Mais le poste de gouverneur de Trois-Rivières est mal rémunéré pour les coûts qu'il exige. À titre d'exemple, le gouverneur se doit, entre autres, d'héberger les dignitaires de la colonie qui font halte à Trois-Rivières, lorsqu'ils entreprennent le voyage Québec-Montréal et vice-versa. Pour vivre, Gaultier de Varennés et son beau-père, Pierre Boucher, obtiennent, en 1673, l'exclusivité du commerce des fourrures le long du Saint-Maurice⁽²³⁴⁾. La gestion de ce monopole semble exiger d'importants déboursés financiers à nos deux associés, puisqu'en 1681, "Frontenac dit qu'ils (ont) chacun cinq canots et dix hommes dans les bois"⁽²³⁵⁾. Mais leur commerce ne semble pas avoir été rentable, puisque Jacques-René de Brisay De Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France de 1685 à 1689, décrit De Varennés, en 1686, comme "un très bon gentilhomme, qui n'a de vice que la pauvreté"⁽²³⁶⁾. D'ailleurs, Gaultier de Varennés reste "pauvre toute sa vie, (contracte) des emprunts et (laisse) des dettes considérables, que sa veuve et son petit-fils le chevalier de La Vérendrye*" réussissent péniblement à rembourser⁽²³⁷⁾. Après sa mort, en 1689, aucun membre de sa famille ne désire continuer cette entreprise. Il faut attendre que Pierre Gaultier de Varennés, Sieur De La Vérendrye, reprenne, en 1715, ce monopole de la traite des fourrures le long du Saint-Maurice. Mais, malgré ses efforts, les revenus de ses postes de commerce ne suffisent même pas à faire vivre sa famille qui compte cinq enfants en 1724⁽²³⁸⁾.

Abordons maintenant l'aspect politique qui se dégage de l'enquête de 1706, puisque, ayant poursuivi le saccage écologique du Saint-Maurice, les Abénaquis modifient substantiellement le rapport de force dans cette région. Précisons ici que 100 chasseurs abénaquis sillonnent cette région jusqu'au lac Saint-Jean en 1704-05⁽²³⁹⁾. Pour sa part, Godefroy constate que les Abénaquis y chassent depuis cinq ou six ans⁽²⁴⁰⁾. Son témoignage semble plausible, puisque c'est en

1700 que les Jésuites ouvrent officiellement la mission abénaquise de Saint-François. Pour sa part, Pierre Poulin dénombre soixante canots qui transportent chasseurs, femmes et enfants sans compter ceux qui empruntent d'autres routes⁽²⁴¹⁾. Regroupant tous ces renseignements, nous pouvons évaluer sommairement que 300 à 400 personnes participent à l'expédition de chasse de 1704-05. Il faut considérer qu'un chasseur peut faire vivre de quatre à cinq personnes, tandis qu'un canot accueille un groupe d'environ quatre personnes. Aussi, ce nombre important d'Abénaquis n'a-t-il éprouvé aucune difficulté à circuler sur ces territoires, puisqu'il fait face aux restes de nations presque entièrement décimées. Dans ce contexte, le rapport de force permet au chef abénaquis, Louis Thékouérimat, d'exiger un tribut à tous les chasseurs des autres nations qu'il rencontre. Cette présence massive abénaquise annihile temporairement toute ancienne appropriation territoriale dans le bassin hydrographique du Saint-Maurice et même sur une partie de celui du lac Saint-Jean. Aussi, faudra-t-il une intervention énergique de Jacques Raudot et de François Hazeur*, sous-fermier de la Ferme de Tadoussac, pour maintenir les droits ancestraux des Montagnais du lac Saint-Jean sur leurs territoires.

3.1.1.6 Le bassin hydrographique du Saint-Maurice: 1666-1705 (fig. 32)

Au début du XVII^e siècle, deux nations se partagent le bassin hydrographique du Saint-Maurice: tandis que les Algonkins trappent et chassent en aval de cette rivière, les Attikameks en occupent l'amont. Une zone tampon située vers le lac Blanc sépare ces deux peuples. La maladie, les guerres iroquoises, l'impact de l'accroissement démographique français dans la région de Trois-Rivières, les bouleversements observés dans les Grands Lacs et l'immigration massive

d'Abénaquis vont contribuer à modifier complètement la configuration des nations le long du Saint-Maurice. Après la disparition de la nation attikamègue dans les années 1670 et la dispersion des restes de la nation algonkine à la même période, aucune nation n'exerce pour lors un contrôle strict sur une partie du territoire du bassin hydrographique du Saint-Maurice. Cette constatation s'explique davantage lorsque nous tenons compte du saccage faunique qui s'y est pratiqué depuis les années 1660. Cette destruction de la faune, élément essentiel à la survie des nomades, oblige les rares chasseurs qui s'y rencontrent à pénétrer de plus en plus profondément dans l'hinterland. Devant un tel désastre, ces rares groupes multifamiliaux amérindiens ont dû se rapprocher de la Baie d'Hudson ou rejoindre leurs compatriotes établis depuis longtemps au Saguenay-Lac-Saint-Jean. D'ailleurs, même les Abénaquis sont obligés d'étendre leur pillage jusqu'au lac Saint-Jean pour survivre et connaître une bonne chasse. Par contre, même si les Abénaquis exigent un tribut aux Amérindiens qu'ils rencontrent le long du Saint-Maurice et au lac Saint-Jean, leur incursion est beaucoup trop éphémère et ponctuelle pour nous permettre de leur attribuer l'occupation du bassin hydrographique du Saint-Maurice. Tenant compte des événements qui marquent la période 1666-1705, force nous est de constater que cette vaste région est devenue une zone non contrôlée, c'est-à-dire qu'aucune nation n'y exerce un contrôle, même si quelques rares groupes multifamiliaux peuvent toujours y circuler.

3.1.2 LA RÉGION DE QUÉBEC, LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LA HAUTE CÔTE-NORD: 1666-1705

3.1.2.1 La région de Québec: 1666-1705 (fig. 32)

Tous les bouleversements qui touchent le bassin hydrographique du Saint-Maurice exercent à peu près le même impact sur la région de Québec. Rappelons tout d'abord que les guerres iroquoises (1632-66) ont attiré autour de Québec de nombreux membres de nations en fuite. La paix de 1666 permet aux Amérindiens réfugiés à Québec et à Sillery de retourner sur leurs anciens territoires de chasse ou encore d'en adopter de nouveaux. En revanche, plusieurs Amérindiens continuent de demeurer à Sillery. Devant tant de nations en fuite, nous devons maintenant analyser certains textes anciens pour identifier la nation qui contrôle toujours la région de Québec.

* Grâce au père Henri Nouvel*, nous pouvons mieux comprendre la configuration des nations dans cette région, puisqu'il accélère le processus de nomination d'un nouveau capitaine à Sillery⁽²⁴²⁾. En effet, en 1669, Noël Tekođerimat, capitaine montagnais de Sillery, était décédé depuis plusieurs années et "on avoit laissé par l'honneur qu'on rendoit à sa vertu, et à son courage, sans successeur depuis plusieurs années, selon la coutume des Sauvages"⁽²⁴³⁾. Aussi, appartient-il aux parents du défunt "de nommer celuy qui doit succeder au mort, (ils jettent) les yeux sur Negaskaodlat Capitaine de guerre de Tadoussac"⁽²⁴⁴⁾. Un grand festin préparé par le groupe multifamilial du défunt est donc organisé au cours duquel il doit "adopter Negaskaodlat, et luy donner le nom de Tekođerimat avec sa charge; ce qui s'appelle parmi eux ressuciter un Capitaine"⁽²⁴⁵⁾. À cette cérémonie officielle "se (trouvent) les François, les Algonquins, les Montagnais, les Gaspesiens, les Abnaquiois, les Etchemins, les Poissons blancs, les Nipissiriniens et les Hurons"⁽²⁴⁶⁾. Cette nombreuse assistance démontre l'estime que portent toutes les nations présentes au nouveau capitaine de Sillery et à son importance dans la politique amérindienne. N'est-ce pas le capitaine de Sillery accompagné du père Gabriel Druillettes que choisissent plusieurs nations

amérindiennes alliées, en 1650, pour exécuter la mission d'inviter, par des alliances, les nations de la Côte-Est américaine à entrer en guerre contre l'Iroquois?⁽²⁴⁷⁾. Cette cérémonie d'investiture nous révèle aussi toute l'étendue des liens et des alliances qu'entretient le chef de Sillery. Finalement, le choix du capitaine de guerre de Tadoussac nous confirme que ce sont toujours les Montagnais qui dominent à Sillery. Cette domination est d'ailleurs acceptée et reconnue par toutes les nations présentes à la cérémonie. Cependant, la situation prédominante des Montagnais s'effrite rapidement.

Cet effritement est principalement dû à l'épidémie de petite vérole de 1670 qui décime un grand nombre d'Amérindiens sur les deux rives du Saint-Laurent de Tadoussac à Montréal⁽²⁴⁸⁾. Il faut aussi ajouter l'abus des boissons alcooliques qui mine davantage la situation des Montagnais à Sillery, puisque "Lyvrognerie y fait un sy furieux degast qu'il n'y a plus que quelques miserables restes de cette nation qui se sont dispersés dans les Bois et dans Des lieux ou n'ayant plus de missionnaire qui leur reproche leurs désordres, Ils puissent sy laisser aller avec plus de Liberté"⁽²⁴⁹⁾. Aussi, lors de l'arrivée d'une trentaine d'Abénaquis, en 1676, ces derniers ont-ils été reçus "avec Joye a Sillery ou Ils furent adoptés par les Algonkins qui y estoient encor en petit nombre"⁽²⁵⁰⁾. À partir de cette dernière date, jusqu'en 1688, l'immigration constante et massive d'Abénaquis noie les restes des Algonkins et des Montagnais. Cette situation diminue d'autant leur importance politique. D'ailleurs, douze ans plus tard (1687), une nouvelle épidémie emporte 150 personnes à Sillery. L'année suivante, faute de néophytes, cette mission est complètement désertée⁽²⁵¹⁾.

Même si les Montagnais, les Algonkins et les Abénaquis quittent définitivement Sillery en 1688, la mission huronne d'Ancienne-Lorette continue de subsister,

puisque, après la défaite de 1648-49 aux mains des Iroquois, un groupe de Hurons se réfugie à Québec en 1650. L'année suivante, les autorités coloniales françaises leur permettent de s'établir sur la pointe sud-ouest de l'île d'Orléans. En 1656, ces réfugiés hurons sont de nouveau attaqués et défaits par les Agniers. La plupart des survivants émigrent alors vers le pays agnier, tandis qu'un petit groupe se réfugie à Québec de 1656 à 1668. Les guerres iroquoises terminées, les Hurons se déplacent, en 1668, sur la seigneurie des Jésuites à Beauport pour transférer, dès l'année suivante, leurs pénates à Sainte-Foy*. Ils y demeurent jusqu'en 1673. Par la suite, ils migrent à l'Ancienne-Lorette de 1673 à 1697 pour finalement s'établir définitivement à Jeune Lorette⁽²⁵²⁾. Mais la présence huronne dans la région de Québec ne signifie pas pour autant que les Hurons ont des droits sur le territoire montagnais, parce que ces Hurons, défaits par les Iroquois, ont été accueillis par leurs alliés, les Français, qui leur accordent des parcelles de terre où ils peuvent cultiver pour survivre. Dépendants des Français, les Hurons n'ont jamais revendiqué le territoire de la région de Québec aux Montagnais. Pour cette raison, ils sont présents, comme les autres nations alliées, à la cérémonie d'investiture du nouveau capitaine de Sillery en 1669. Leur participation indique donc qu'ils acceptent la prédominance montagnaise dans la région de Québec.

Au moment où la colonie huronne entreprend toute une série de "déménagements", la population française de la région de Québec connaît une croissance démographique constante: elle passe de 1 976 habitants en 1663⁽²⁵³⁾ à 2 315 en 1665-66⁽²⁵⁴⁾. Progressant sans cesse, elle atteint 2 583 personnes en 1667, 5 788 en 1683 et, finalement, 6 951 en 1706⁽²⁵⁵⁾. De ces 6 951 individus, 5 451 habitent sur la rive nord du Saint-Laurent⁽²⁵⁶⁾. À l'image de la croissance démographique, l'étendue des terres cultivées suit la même courbe, puisque la

zone habitée de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, qui s'étend de Cap Rouge au Cap Tourmente en comprenant l'île d'Orléans en 1663, s'étire jusqu'à La Malbaie en 1706⁽²⁵⁷⁾. Une aussi forte concentration de population entraîne une augmentation du nombre des chasseurs dans la région de Québec, parce que la chasse, la trappe et le petit commerce avec les Amérindiens y remplissent le même rôle que dans la région de Trois-Rivières. Le Baron de La Hontan, visitant la Nouvelle-France de 1683 à 1693, observe que ces paysans canadiens en général "n'ont pas tort après tout, ils ne payent ni sel, ni taille; ils chassent et pêchent librement; en un mot ils sont riches"⁽²⁵⁸⁾.

Les guerres iroquoises augmentent donc le nombre d'Amérindiens réfugiés à Québec et à Sillery de 1642 à 1666. Durant cette période, contrairement aux autres Amérindiens, les Montagnais quittent Sillery, si bien qu'au cours de chacune des décennies couvrant les années 1638 à 1667, les missionnaires baptisent 41, 1 et 12 Montagnais (tableaux XXXI, XXXIII, XXXIV). Par la suite, même si le chef de guerre montagnais de Tadoussac devient le chef de Sillery en 1669, plus aucun baptême de personne de cette nation ne figure dans le Registre De Sillery pour la période 1668-88. Cette mission est alors envahie par les fuyards de la côte atlantique. Parmi ces derniers, les Abénaquis forment le plus important contingent d'immigrants, puisque leur nombre de baptisés passe de 56 pour les années 1668-77 à 211 au cours de la décennie suivante (tableaux XXXVI, XXXVIII). Avec l'abandon de Sillery, vers 1690, seuls les Hurons résident de façon permanente dans la région immédiate de Québec. Entre-temps, l'augmentation constante de la population française entraîne simultanément une diminution dramatique du gibier au nord de la région de Québec. Aussi, ne faut-il pas se surprendre si, en 1703, les Hurons de Lorette se voient obligés de monter illégalement jusqu'au lac Saint-Jean pour connaître une bonne

chasse⁽²⁵⁹⁾. Ajoutons que la recrudescence d'une nouvelle épidémie de petite vérole vers 1670, l'expansion de la colonisation française et l'arrivée massive d'immigrants à Sillery, principalement des Abénaquis, représentent autant de facteurs qui diminuent le nombre de Montagnais et favorisent le déplacement des survivants de cette nation de la région de Québec vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean⁽²⁶⁰⁾. Si nous tenons compte de ce qui précède et de l'abandon complet de la mission de Sillery vers 1690, force nous est de constater qu'une large bande de terre qui longe la rive nord du Saint-Laurent de Cap-Rouge jusqu'à l'île aux Coudres devient, à l'instar du bassin hydrographique du Saint-Maurice, une deuxième zone non contrôlée (fig. no 32).

3.1.2.2 Le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Haute Côte-Nord: 1666-1705

3.1.2.2.1 La Ferme de Tadoussac*: 1653-1705

* Il s'agit du même territoire que le Domaine du Roi. Certains textes anciens l'identifient en utilisant l'expression "traite de Tadoussac".

Même si le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'entre pas dans le plan de colonisation agricole des autorités coloniales françaises, une importante modification structurelle perturbe, en 1653, tout le commerce des pelleteries de cette région. Auparavant, les nombreux déboires financiers de la compagnie des Cent-Associés, fondée par le Cardinal Richelieu en 1627, obligent les administrateurs de cette compagnie à louer dès 1645, pour dix ans, le monopole de la traite des fourrures à la Communauté des Habitants. Le projet de création de cette Communauté est

issu d'un groupe de seigneurs canadiens. Ces derniers entraînent les chefs de famille de la colonie à leur suite et réussissent à s'entendre avec les communautés religieuses et la Société Notre-Dame de Montréal. Forts de l'appui de toutes les classes sociales de la colonie et secondés par les Jésuites, les habitants de la Nouvelles-France, devenus autant d'actionnaires, obtiennent, en 1645, l'accord des autorités métropolitaines à leur projet. Parmi les mesures concrètes prises par la Communauté des Habitants pour relever le commerce des fourrures et l'économie de la colonie figure son intention clairement exprimée de favoriser les résidents de la colonie dans la traite des pelleteries, puisqu'elle en détient le monopole jusqu'en 1659, année où elle rétrocède ses droits à la compagnie des Cent-Associés⁽²⁶¹⁾. En échange de ce privilège, la Communauté doit, entre autres, pourvoir aux dépenses de l'administration de la colonie et verser annuellement 1 000 livres pesant de castors aux Cent-Associés. Ces derniers conservent toutefois la propriété du territoire et le droit de nommer le gouverneur général de la Nouvelle-France⁽²⁶²⁾.

Malgré un départ prometteur, la Communauté connaît rapidement des problèmes financiers. Cette situation est principalement due aux guerres iroquoises qui coupent les routes commerciales et empêchent ainsi les Amérindiens de descendre jusqu'aux Habitations françaises. Entre-temps, le gouverneur général de la Nouvelle-France, Charles Huault De Montmagny, nomme Jean Bourdon*, en 1647, au poste de commis général de la Communauté des Habitants. Son rôle consiste à surveiller le commerce des fourrures⁽²⁶³⁾. Dès l'année suivante, Bourbon collabore avec le nouveau contrôleur général de la Communauté, Jean-Paul Godefroy*⁽²⁶⁴⁾. En 1650, probablement à court d'argent pour exploiter efficacement la traite du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les actionnaires de la Communauté délèguent à Paris deux des leurs, Bourdon et Godefroy, pour

négocier la création de la Compagnie de Tadoussac⁽²⁶⁵⁾. Les deux délégués s'acquittent de leur tâche, puisque Jean De Lauson, ancien intendant de la compagnie des Cent-Associés⁽²⁶⁶⁾ dissoute en 1663 et gouverneur de la Nouvelle-France de 1651 à 1656, fait nommer Bourdon au poste de "procureur fiscal avec mission de surveiller les activités de la Compagnie de Tadoussac"⁽²⁶⁷⁾.

L'entente conclue entre la Communauté des Habitants et la Compagnie de Tadoussac, fondée en 1650 en France, accorde à cette dernière le monopole des fourrures sur un immense territoire. Celui-ci est connu sous le nom de Ferme de Tadoussac. Ses limites s'étendent "depuis l'Isle aux Coudres jusques à deux lieues au-dessous des sept Isles Nord et Sud en remontant dans les terres par le fleuve de Saguenay au dessus des lacs qui s'y déchargent"⁽²⁶⁸⁾. Au début, la Ferme de Tadoussac appartient à la compagnie qui obtient le monopole de la traite des pelleteries pour toute la Nouvelle-France. Après 1663, lors de la prise en main de la colonie par le roi de France, Louis XIV, la Ferme de Tadoussac est intégrée au Domaine d'Occident. Plus tard, à partir de 1674, le Domaine est offert en location par les autorités métropolitaines. Le taux du loyer varie de 350 000 à 550 000 livres par année. Pour défrayer ce coût, le locateur ou fermier du Domaine d'Occident reçoit comme privilège de prélever un impôt de 25 pour cent en nature sur les peaux de castors et de 10 pour cent sur la plupart des autres pelleteries. Parmi les avantages du fermier, celui-ci peut imposer une taxe de douane sur les vins, les alcools et le tabac importés dans la colonie, lever une taxe sur les produits autres que les fourrures que la colonie exporte, recevoir des revenus provenant des redevances seigneuriales perçues par la couronne et sur les propriétés de personnes décédés sans laisser d'héritier et sans testament. Enfin, le fermier du Domaine d'Occident détient

tous les droits de traite sur la Ferme de Tadoussac. Dans ce dernier cas, le fermier sous-loue par bail à un ou plusieurs marchands-traiteurs de la colonie ses droits exclusifs de commerce sur la Ferme de Tadoussac⁽²⁶⁹⁾. Outre le coût du loyer de la Ferme de Tadoussac, le ou les sous-fermiers doivent payer au fermier les différentes taxes et ce, au même titre que les autres habitants de la colonie⁽²⁷⁰⁾.

Une fois le bail signé, le ou les sous-fermiers engagent le personnel. Même si le mode de fonctionnement et d'administration que nous décrivons pour les postes de traite de la Ferme de Tadoussac est celui des années 1740, nous croyons qu'il est à peu près le même au cours de la période 1666-1705. Ainsi, à la tête de chaque poste de traite se trouve un ou plusieurs commis. En plus de la responsabilité du poste, le commis exerce son autorité sur plusieurs autres personnes. La plupart d'entre elles travaillent comme vendeur-acheteur au poste. Selon les saisons et l'endroit où ils travaillent, ces employés participent à la pêche du loup-marin et à la fonte de la graisse pour obtenir de l'huile. Tous les employés d'un poste peuvent aussi hausser leur salaire, qui est fixe, en trappant les animaux à fourrures qu'ils revendent à leur commis. D'autres jouent le rôle de tonnelier comme à Tadoussac, aux Îlets-Jérémie* et à Sept-Îles* (fig. 35). Finalement, le poste de Tadoussac possède une forge qui l'oblige à entretenir un ou plusieurs armuriers. Pour sa part, outre son salaire, le commis reçoit un certain pourcentage sur le volume du commerce du poste dont il a la responsabilité. Aussi les commis se livrent-ils une concurrence féroce, même s'ils sont tous des employés du sous-fermier de la Ferme de Tadoussac⁽²⁷¹⁾.

Pour financer tous ces frais, le volume de la traite des fourrures de la Ferme de Tadoussac doit être important. Cependant, tous les sous-fermiers éprouvent

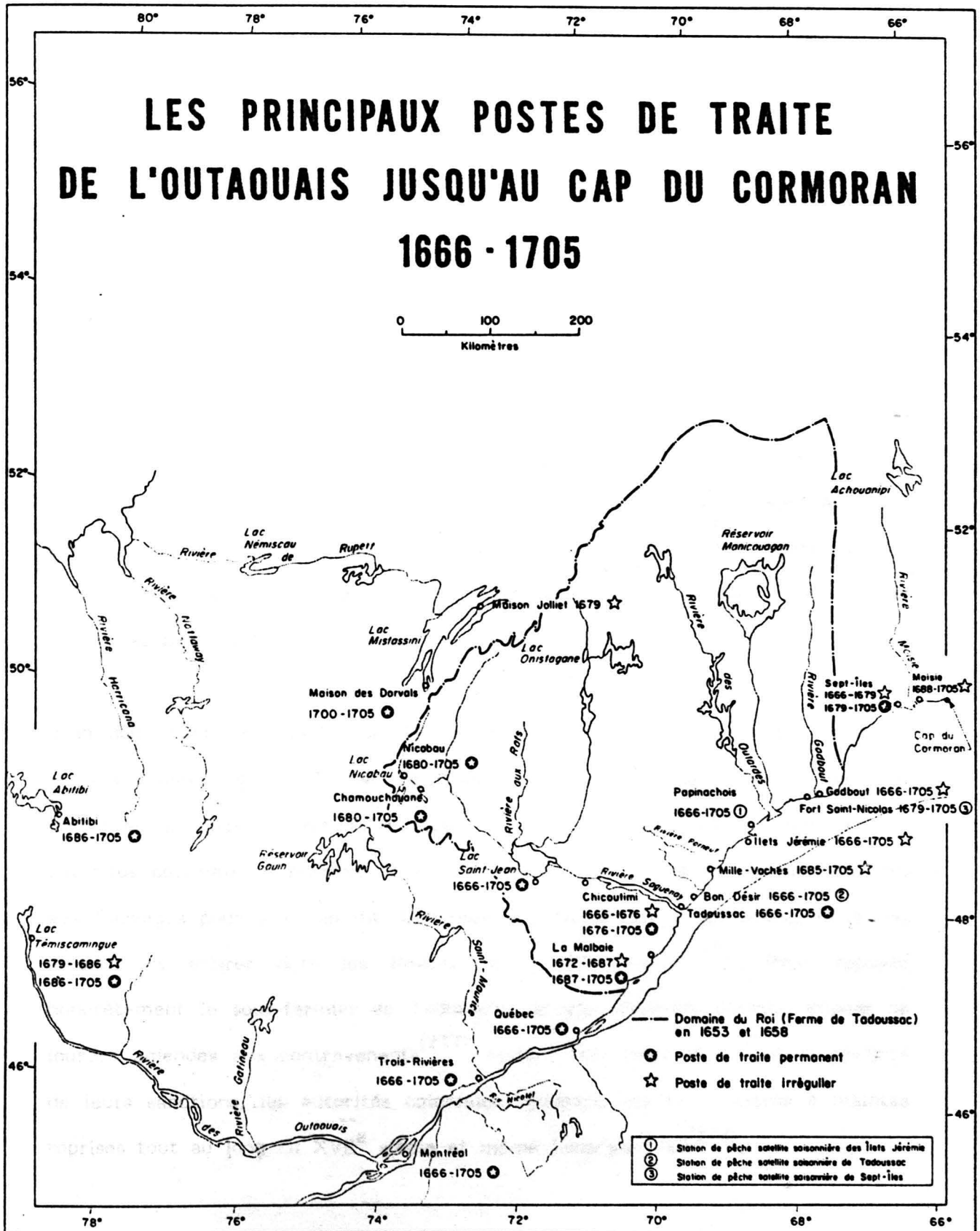


Figure 35

beaucoup de difficultés à faire respecter leur monopole. Parmi les contrebandiers, les navires de pêche qui longent les côtes entre Sept-Îles et l'île aux Coudres, les commerçants de Trois-Rivières, de Québec, de la rive sud du Saint-Laurent et ceux de la Basse Côte-Nord essaient par tous les moyens, même illégaux, d'arracher une part du commerce des pelleteries du territoire compris dans les limites de la Ferme de Tadoussac (fig. 35). Cette tentation est d'autant plus grande que le gibier se fait de plus en plus rare à l'ouest des limites de la Ferme. Aussi, dès 1653, première année d'opération de la Ferme⁽²⁷²⁾, les autorités coloniales se voient-elles obligées d'émettre un arrêt officiel pour défendre d'y faire aucune traite des pelleteries⁽²⁷³⁾. Outre les traiteurs illégaux, un arrêt de 1658 précise qu'aucun vaisseau ne peut naviguer "dans les limites du dit Tadoussac ni aux environs sans en donner avis aux adjoints du dit Sieur de Maur établi pour directeur de la dite traite et leur laisser copie de leur déclaration et congé avec droit aux dits receveurs de visiter les batimens"⁽²⁷⁴⁾.

Jean Juchereau De Maur*, l'un des dirigeants de la Communauté des Habitants et responsable de la Ferme de Tadoussac, connaît parfaitement bien les problèmes auxquels il doit faire face⁽²⁷⁵⁾, si bien qu'en 1658, il demande aux autorités coloniales d'interdire "à aucuns particuliers de prêter des marchandises aux Sauvages pour aller au dit Tadoussac sur les peines y contenues, ni de les divertir et attirer hors les limites de la dite traite"⁽²⁷⁶⁾. Pour appuyer concrètement le sous-fermier de Tadoussac, le gouvernement colonial impose de lourdes amendes aux contrevenants⁽²⁷⁷⁾. Malgré tous leurs efforts et la sévérité de leurs sanctions, les autorités coloniales réitérèrent ces interdictions à maintes reprises tout au long du XVII^e siècle et même jusqu'en 1760⁽²⁷⁸⁾.

Aux difficultés de faire respecter le monopole de la traite des pelleteries de la Ferme de Tadoussac s'ajoute la concurrence anglaise de la Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1668, les Anglais, pilotés par Des Groseillers, érigent le fort Charles à l'embouchure de la rivière Rupert⁽²⁷⁹⁾. Après la fondation de ce fort, Talon exprime son inquiétude au ministre Colbert en 1670. Se basant sur des informations d'Amérindiens de Tadoussac, l'intendant de la Nouvelle-France lui écrit qu'ils ont vu deux "vaisseaux Européens qui cabannent (c'est le terme des Sauvages) assez près de la Baie d'Hudson"⁽²⁸⁰⁾. Dans une autre lettre, l'intendant Duchesneau rapporte au Ministre, en 1681, que les Anglais commercent à la Baie d'Hudson et "font beaucoup de tort à nostre commerce de pelleteries, les fermiers en souffrent par la diminution de leur traite de Tadoussac et tout ce pais, (...) ils ont deux forts dans la dite baie, le premier du côté de Tadoussac et l'autre au cap Henriette Marie* du côté des Assinibouetz*"⁽²⁸¹⁾.

À la même époque, Frontenac hésite à permettre à Radisson, revenu depuis peu au service de la France, de s'aventurer à la Baie d'Hudson, parce qu'un tel voyage peut nuire au commerce de la Ferme de Tadoussac et entraîner des différends avec les Anglais⁽²⁸²⁾. En 1683, son successeur, le gouverneur La Barre, croit que la Ferme de Tadoussac risque d'être ruinée, puisque les "Sauvages du Nord" vont aller à la Baie d'Hudson traiter avec les Anglais⁽²⁸³⁾. Selon ses informations, les Anglais vendent leurs marchandises trois fois moins chères que le sous-fermier de Tadoussac. Dès lors, les Amérindiens vivant dans les limites de la Ferme cherchent "par de plus longs chemins de se procurer un meilleur marché et se délivrer de la servitude où on les a assujettie"⁽²⁸⁴⁾. Plus de vingt ans plus tard (1706), les Anglais de la Baie d'Hudson accentuent leur pression commerciale et viennent même jusqu'au Saguenay pour y faire la

traite⁽²⁸⁵⁾. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'Hazeur, un des sous-fermiers de Tadoussac, avoue dans une lettre au ministre Pontchartrain que la concurrence de la compagnie de la Baie d'Hudson est une des causes de ses pertes de revenus⁽²⁸⁶⁾. Rappelons ici qu'à peu près au même moment, certains Français de la région de Trois-Rivières conseillent aux Abénaquis de la mission Saint-François d'aller chasser au lac Saint-Jean.

Cette concurrence accrue des commerçants français, des Amérindiens vivant à l'extérieur des limites de la Ferme de Tadoussac et de la compagnie de la Baie d'Hudson force le sous-fermier à fonder plusieurs autres postes à mesure que le territoire de l'hinterland est exploré. Ces nouveaux postes sont placés à des carrefours fluviaux où les Amérindiens ont tendance à passer ou à se rassembler. À partir du poste de Tadoussac, fondé vers 1599, les différents sous-fermiers rapprochent leurs activités commerciales près des grandes zones de chasse amérindiennes en érigeant plusieurs postes de traite qui forment autant de relais permettant aux Français de s'enfoncer vers les sources du Saguenay. En général, ces postes sont gérés par des commis qui dépendent directement du sous-fermier ou d'un directeur choisi par lui⁽²⁸⁷⁾.

L'attrait d'un profit substantiel ou la consolidation du monopole de la traite face à un concurrent détermine la construction d'un poste. Ainsi, en plein cœur des guerres iroquoises, le poste de Nicabau est érigé sur les rives du lac du même nom⁽²⁸⁸⁾. Sa construction a probablement eu lieu peu de temps après le voyage du père Gabriel Druillettes en 1661. Les Amérindiens refusant de descendre à Tadoussac lors de la grande offensive iroquoise sur le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les commerçants français accompagnés de Druillettes ont dû s'imposer un voyage très pénible jusqu'au lac Nicabau pour les rencontrer

et traiter avec eux. Cette année-là, les Iroquois incendient le poste de Tadoussac. Mais à la toute fin de la deuxième offensive iroquoise, les Amérindiens effectuent un retour près des rives du lac Saint-Jean. Aussi, le sous-fermier y fait-il construire un poste de traite en 1665. Ce poste sert aussi de mission, puisqu'on y retrouve une chapelle et une maison pour les missionnaires⁽²⁸⁹⁾. Trois ans plus tard, les Anglais, guidés par Des Groseillers, s'installent à l'embouchure de la rivière Rupert et fondent le fort Charles sur les rives de la baie James. Grâce à cette présence anglaise, les Amérindiens du bassin hydrographique de la rivière Rupert et ceux qui fréquentent les sources des rivières qui coulent vers le lac Saint-Jean peuvent maintenant choisir l'endroit où ils veulent se rendre en traite. La concurrence anglaise à la Baie d'Hudson et celle des Français de Québec et de Trois-Rivières se faisant de plus en plus sentir, les Amérindiens fréquentent de moins en moins Tadoussac. Pour reconquérir sa part du marché du commerce des fourrures, le sous-fermier ouvre un nouveau poste à Chicoutimi en 1676⁽²⁹⁰⁾. Comme celui du lac Saint-Jean, ce nouveau poste sert de mission. Sa construction permet d'attirer les Mistassins et les Papinachois qui peuvent facilement atteindre Chicoutimi par les rivières Manouane, Péribonca et Shipshaw. Autre avantage intéressant de ce nouveau poste, le commis peut maintenant mieux surveiller la contrebande qui se fait à partir de Québec et de Trois-Rivières. Quelques années plus tard (1679), pour parer à l'attraction qu'exerce le commerce anglais de la Baie d'Hudson, Louis Jolliet construit un poste (Maison Jolliet)* sur les rives du lac Albanel. L'érection de ce poste de traite a lieu lors de son voyage à la baie James par l'axe Saguenay-Rupert⁽²⁹¹⁾.

Avant son départ, Jolliet a dû probablement recevoir de Frontenac la mission "d'évaluer l'influence anglaise sur les peuplades du bassin hudsonien et,

peut-être, de jeter les bases d'une alliance commerciale avec les Indiens du Nord"⁽²⁹²⁾. D'ailleurs, "au cours de son voyage, Jolliet (acquiert) la certitude que les Anglais (ont) à la baie d'Hudson le plus beau commerce du Canada"⁽²⁹³⁾. Six ans plus tard (1685), à la suite de cette analyse, d'autres Français fondent le poste de Nemiscau* sur les rives du lac du même nom, situé à environ 140 kilomètres en amont du fort Charles⁽²⁹⁴⁾. Entre-temps, Nicolas Pelletier* administre un nouveau poste à Nicabau, ouvert vers 1680⁽²⁹⁵⁾. Ce poste est construit "à environ une lieue de l'entrée de ce lac (Nicabau) du Costé du Sud"⁽²⁹⁶⁾. En 1688, ce poste sert aussi de mission au père Crépieul⁽²⁹⁷⁾. Dix ans plus tard (1690), un autre poste est ouvert sur les bords du lac Chamouchouane. Finalement, le sous-fermier de Tadoussac complète le réseau des postes de traite de la Ferme par l'érection de deux autres postes sur la Haute et de la Moyenne Côte-Nord: les postes de Sept-Îles (1679) et de Mille Vaches* (1685) (fig. 35). Ils servent aussi de mission et jouent comme rôle d'attirer les Papinachois de l'hinterland et les Oumamioueks habitant à l'est de Sept-Îles⁽²⁹⁸⁾.

À l'exception des postes de Tadoussac, Mille Vaches, Sept-Îles, Chicoutimi et du lac Saint-Jean, tous les autres postes connaissent une existence assez courte, même si leur exploitation a pu être constante durant plusieurs années. Ces autres postes, situés loin dans l'hinterland, encourent de grands frais de transport. À titre d'exemple, en 1732, il en coûte pour faire descendre un canot du poste de Chamouchouane à Chicoutimi, l'équivalent de plus de 40 castors "et ces canots étant petits n'apportent par conséquent que très peu soit de marchandises vivres ou munitions. Et la plus part du temps ces Sauvages relachant dans leur voyages font souvent faire des frais doubles"⁽²⁹⁹⁾. Selon l'arpenteur Joseph L. Normandin*, les profits de ces postes seraient plus

considérables "si les frais étoient raisonnablement forts"⁽³⁰⁰⁾. En plus de la vie éphémère des postes de l'hinterland, il faut ajouter la fermeture du poste du lac Saint-Jean. Elle a probablement eu lieu en 1705 et elle fait suite à "l'Abandon que ces Algonkins et Montagnais ont fait avec leurs familles du poste du Lac St-Jean, ci-devant le meilleur de tous ceux de la sous-ferme"⁽³⁰¹⁾, puisque le pillage abénaquis de 1704-1705 forcent les Amérindiens de cet endroit à devenir "errants de toutes parts, tants vers les Anglais de la Baie du Nord qu'aux habitations françaises"⁽³⁰²⁾.

Même si la Ferme de Tadoussac étend son monopole commercial sur de vastes territoires, cette entreprise commerciale ne détient pas pour autant le contrôle sur les Amérindiens qui y circulent. Par contre, les habitants français sont assujettis à l'autorité du sous-fermier ou de ses représentants lorsqu'ils s'aventurent à l'intérieur des limites de la Ferme de Tadoussac. Contrairement donc aux Français qui, après avoir obtenu la permission de trapper, de chasser ou de commercer sur la Ferme, doivent obligatoirement vendre leurs fourrures au sous-fermier de Tadoussac⁽³⁰³⁾, les Amérindiens sont parfaitement libres d'agir à leur guise où bon leur semble, à condition de respecter les coutumes ancestrales amérindiennes prévalant dans cette région⁽³⁰⁴⁾. Avec le temps et l'expérience, les Amérindiens dirigent leur commerce vers l'endroit où on leur offre les meilleurs prix pour leurs fourrures. Aussi ne faut-il pas se surprendre si le sous-fermier de Tadoussac impute, en 1689, une partie de ses difficultés financières au fait que les Amérindiens "devenant peu à peu francisés portent leurs pelleteries à Québec, Trois-Rivières et autres lieux de la Colonie où ils trouvent meilleur marché qu'à Tadoussac"⁽³⁰⁵⁾.

Pour s'attacher les Amérindiens, certains commis, avec l'appui du sous-fermier,

mettent au point une politique de crédit savamment calculée. Pour eux, "la véritable manière d'attirer les Sauvages et de les conserver à un poste est de ne leur donner pas plus à crédit que vous connaissez qu'ils en peuvent payer l'année ensuite parce qu'avec ces gens là Les vieux credits ne se payent gueres"⁽³⁰⁶⁾. Par contre, aussitôt que les Amérindiens s'endettent au-delà de cette limite, ils délaissent leur poste de traite et commercent avec d'autres traiteurs français. Quelquefois, "après avoir traité leurs pelleteries Les Français de ces Endroits leur donnent à credit, Et lorsqu'ils ont eu beaucoup à credit pendant plusieurs fois de ces endroits là, ils n'y retournent plus et reviennent à leur premier et véritable poste insolubles"⁽³⁰⁷⁾. Selon Normandin, les Amérindiens promettent alors au commis inexpérimenté d'un poste de ne plus commercer ailleurs et donnent comme raison de leur abandon momentané qu'ils "ont été débauchez par d'autres Sauvages de ces endroits préjudiciables. Mais Le tout ne tend qu'à pouvoir attraper le commis"⁽³⁰⁸⁾.

Outre tous ces aléas, la rentabilité de la Ferme de Tadoussac peut être aussi menacée par la disparition presque complète de certaines espèces d'animaux, puisque, à l'instar du bassin hydrographique du Saint-Maurice et de la région de Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'échappe pas au saccage de sa faune. Dès 1684, le gouverneur La Barre signale qu'une grande partie de la Ferme de Tadoussac est "presqu'absolument dépeuplés d'originaux et de castors"⁽³⁰⁹⁾. Cette diminution draconienne de certaines espèces est due en bonne partie à une demande excessive de la part de traiteurs souvent illégaux qui achètent aux Amérindiens des "Castors dès qu'ils l'ont écorché, ne se donnant plus la peine de l'engraisser et de le rendre propre à faire des chapeaux dont la fabrique seule fait le soutien de la dite ferme"⁽³¹⁰⁾. La disparition du gibier, observée à partir du début des années 1680, s'accroît avec le pillage abénaquis de 1705 et

ce, "dans l'étendue des terres du Lac St-Jean"⁽³¹¹⁾. Après ce pillage, les Amérindiens de cette région "n'ont point trouvé de bêtes pour faire leur chasse et qu'ils n'ont pu payer leurs dettes"⁽³¹²⁾. Ce désastre écologique entraîne, comme nous l'avons vu précédemment, la fermeture du poste du lac Saint-Jean en 1705. Quelques années plus tard, un document décrivant la situation financière de la Ferme de Tadoussac attribue la diminution du volume du commerce des pelleteries "à la destruction totale des orignaux ds l'étendue du domaine"⁽³¹³⁾. Pour expliquer les causes de ce pillage, certains documents avancent même qu'un des sous-fermiers de cette époque, probablement Jean-Joseph Riverin*, a "fait passer ds la region quantité de Sauvages Hurons, Abénakis et Micmacs qui y ont entièrement détruit les orignaux (...) et le fond du domaine. Depuis ce temps, le Fermier n'a retiré que 5 ou 6 peaux d'orignaux par an et depuis 5 ans, il n'en a pas sorti une seule"⁽³¹⁴⁾.

Ce pillage est tel, que ses conséquences existent encore en 1732, puisque "Les Sauvage habitants de ce lac St-Jean sont en petit nombre. Ils ont bien de la peine à y trouver de quoy vivre car tout leur animaux ont été détruits il y a desja bien des années. Ils n'ont donc pour vivre que le poisson qui véritablement est bon et en quantité"⁽³¹⁵⁾. Plus haut, près du lac Chamouchouane, se trouve une batture ou "autrefois Les orignaux venaient se mettre après avoir traversé Le lac pour se garantir des (...) qui Les piquoient. C'est pourquoy on a appelé ce lac chomouchouane qui veut dire le lac ou l'original s'échole"⁽³¹⁶⁾. Le pillage abénaquis s'est donc étendu jusqu'aux environs du lac Nicabau, frontière probable à cette époque des aires du caribou et de l'original. Finalement, ce saccage écologique englobe probablement les sources du Saint-Maurice par où doivent passer les Amérindiens pour se rendre dans la région de Nicabau.

À toutes les difficultés qu'affronte le sous-fermier de la Ferme de Tadoussac, il faut aussi ajouter les conséquences des guerres sur le commerce. En effet, les guerres iroquoises de 1657 à 1666 ont certainement dû faire fondre les profits de la Ferme. À titre d'exemple, les Iroquois, comme nous l'avons mentionné précédemment, pillent et rasant complètement le poste de Tadoussac en 1661. En plus des guerres amérindiennes, les guerres intercoloniales touchent aussi le rendement de la Ferme. Au pillage de la flotte anglaise d'invasion de Phips* en 1690, il faut joindre les effets de la guerre de Succession d'Espagne (1701-13). Ce dernier conflit met aux prises l'Angleterre et la France et fait "monter une extrême cherté sur toutes les marchandises"⁽³¹⁷⁾. Par suite de l'augmentation du prix des denrées européennes, les relations avec les Amérindiens de la Ferme se détériorent rapidement. Aussi, pour "rallier les Sauvages"⁽³¹⁸⁾, un des sous-fermiers d'alors, François Hazeur, doit-il "leur donner à bon marché, faire des présents considérables et bâtir de nouveaux bâtiments ce qui a eu pour effet de coûter très cher"⁽³¹⁹⁾.

Le dernier danger qui menace la rentabilité de la Ferme est lié à la survie d'un nombre suffisant de chasseurs amérindiens. Précisons que, de 1670 à 1705, la maladie, principalement les épidémies de petite vérole, fauche un grand nombre de chasseurs. F.-X. Charlevoix, probablement inspiré par les écrits du père Albanel, décrivant les ravages de l'épidémie de petite vérole de 1670, écrit que "Tadoussac, ou jusque là on ne voyait guère moins de 1 200 Sauvages en ces temps de la traite, commença d'être presque entièrement abandonné"⁽³²⁰⁾. Celles de 1684 et 1687 ont dû accentuer davantage le dépeuplement d'une bonne partie de la Ferme⁽³²¹⁾. C'est probablement pour cette raison que Tadoussac est presque complètement abandonné vers 1688⁽³²²⁾. Finalement, l'épidémie de petite vérole qui court en Nouvelle-France, de 1699 à 1703, fait dire à Hazeur qu'"il

reste fort peu de sauvages dans les postes étant presque tous morts"⁽³²³⁾.

Malgré tous les éléments qui peuvent contribuer à diminuer la rentabilité de la Ferme de Tadoussac, cette affaire offre quand même de grandes possibilités de profits si le "fond de la traite" est préservé⁽³²⁴⁾. Cette expression signifie que le détenteur du bail de la Ferme de Tadoussac et ses commis doivent veiller à maintenir l'équilibre faunique dans les limites du territoire de leur entreprise pour que la Ferme puisse regrouper un nombre suffisant de chasseurs amérindiens. Or, le saccage de la faune, principalement l'orignal et le castor, accentue l'émigration des Amérindiens de la Ferme vers la fin des années 1670, si bien que, en 1683-84, le gouverneur La Barre attribue le grand risque de faillite du sous-fermier à "la grande mortalité des Sauvages de ces quartiers et par ce que le pays du Nord où elle (la traite des pelleteries) se fait sont presque absolument dépeuplés d'originaux et de castors"⁽³²⁵⁾.

En 1689, la situation financière de la Ferme semble tourner à la catastrophe, puisque les sous-fermiers demandent d'être déchargés de leur bail⁽³²⁶⁾. De 1701 à 1708, même si le sous-fermier de Tadoussac n'est plus tenu de payer les 10% de taxe sur les vins, l'eau-de-vie et le tabac en 1698, François Hazeur se serait ruiné en engloutissant, selon ses fils, entre 40 000 et 50 000 livres dans la Ferme de Tadoussac⁽³²⁷⁾. Durant cette période, Hazeur et son associé, Denis Riverin*, sont incapables de payer à même leurs revenus de la traite des fourrures, le loyer de la Ferme de Tadoussac qui s'élève à 12 700 livres par année. Cette somme est très importante pour l'époque, puisqu'un artisan très bien payé ne gagne que 600 livres par an⁽³²⁸⁾.

En somme, quelques hommes d'affaires, dont Charles Aubert De la Chesnaye,

ont probablement dû réaliser d'intéressants bénéfices avec la Ferme de Tadoussac de 1666 à 1680. Par la suite, les autres commerçants qui ont cru l'affaire toujours aussi alléchante ont dû presque tous perdre de fortes sommes d'argent pour les raisons que nous avons expliquées auparavant. Par contre, les Amérindiens, résidant sur le territoire de la Ferme, n'ont probablement pas subi les contrecoups des revers financiers des sous-fermiers qui se sont succédés, puisque, à partir de 1668, les Amérindiens peuvent écouler leurs pelleteries aux Anglais de la Baie d'Hudson ou aux commerçants de Trois-Rivières, de Québec et même à ceux de la Moyenne Côte-Nord, comme Louis Jolliet à Mingan et à l'île d'Anticosti⁽³²⁹⁾. Contrairement aux sous-fermiers de Tadoussac, ces commerçants français offrent beaucoup plus pour les fourrures des Amérindiens, puisqu'ils ne supportent pas de frais de transport trop onéreux et qu'ils ne paient pas de loyer⁽³³⁰⁾. De plus, à l'inverse des sous-fermiers et de leurs commis, les traiteurs français de Trois-Rivières n'obligent pas les parents d'un Amérindien décédé à payer ses dettes⁽³³¹⁾. Finalement, les crédits non remboursés aident aussi les Amérindiens à obtenir un prix qui correspond probablement aux capacités réelles du marché pour la période 1680 à 1708. Cette saine concurrence n'empêche pas la Ferme de Tadoussac et les Français qui y travaillent d'exercer une influence importante sur les Amérindiens de cette région. Cependant, il faut situer le rôle de cette entreprise, greffée sur un territoire bien délimité, dans un monde amérindien en pleine mutation.

3.1.2.2 La christianisation des Montagnais et des Papinachois: 1666-1705 (fig. 36)

Parallèlement aux activités commerciales françaises dans les limites de la Ferme de Tadoussac, le zèle missionnaire exerce une influence sur les Amérindiens de



Figure 36

cette région. Depuis l'arrivée des quatre premiers Récollets^{*(332)} en 1615, la présence religieuse ne cesse de se manifester sur tout le territoire de la Nouvelle-France au fur et à mesure de l'agrandissement des frontières de la colonie (fig. 9b). Comme tous les nouveaux venus français doivent presque obligatoirement faire une halte au havre naturel de Tadoussac avant de remonter jusqu'à Québec, cette escale représente pour les missionnaires leur premier contact direct avec les Amérindiens. Aussi les Récollets décident-ils d'ouvrir une mission à Tadoussac dès 1615. Pour remplir cette tâche, le père Denis Jamet, premier supérieur récollet des missions de la Nouvelle-France, désigne le père Jean Dolbeau^{*(333)}. Après un bref séjour chez les Montagnais, Dolbeau, malade et incommodé par la fumée, se voit obligé d'abandonner son poste et de revenir à Québec⁽³³⁴⁾. Par la suite, les pères Paul Huet*, arrivé en 1617, et Joseph Le Caron* assument une présence missionnaire sporadique à Tadoussac de 1617 à 1623⁽³³⁵⁾. Cet effort ne semble pas donner des résultats satisfaisants, puisque les Récollets ne parlent pas la langue montagnaise et refusent de suivre les nomades montagnais durant leurs grandes chasses d'hiver⁽³³⁶⁾.

La venue de trois pères et de deux frères de la Compagnie de Jésus* (Jésuites),

* Les pères Denis Jamet, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le frère Pacifique Duplessis.

* Les pères Charles Lalemant, Enemond Massé, Jean De Bréboeuf et les frères Gilbert Burel et François Charton.

en 1625, change profondément l'approche des missionnaires face à l'évangélisation des Autochtones, parce que les Jésuites se donnent comme priorité d'apprendre les dialectes des Amérindiens qu'ils rencontrent⁽³³⁷⁾. Dans ce but, Jean de Bréboeuf passe l'hiver 1625-26 avec un groupe montagnais, tandis que Charles Lalemant, premier supérieur des Jésuites au Canada, réussit la même année à apprendre les rudiments de la langue montagnaise⁽³³⁸⁾. Pour sa part, le Jésuite Anne de Nouë*, débarqué à Québec en 1626, fait une tentative, l'année suivante (1627) pour évangéliser les Montagnais. Mais, incapable d'apprendre la langue et de s'habituer au genre de vie nomade des Montagnais, comme le récollet Dolbeau en 1616, il quitte son poste et revient à Québec⁽³³⁹⁾. À peine certains Jésuites commencent-ils à posséder les éléments essentiels pour tenter d'évangéliser les Amérindiens que les Anglais, dirigés par les frères Kirke*, s'emparent de la Nouvelle-France en 1629.

Trois ans plus tard (1632), le traité de Saint-Germain-En-Laye, signé entre la France et l'Angleterre, redonne la Nouvelle-France à la France. Aussi, les pères Paul Le Jeune, supérieur des Jésuites au Canada, Anne de Nouë et le frère Gilbert, probablement Burel*, peuvent-ils traverser l'Atlantique et débarquer à Québec le cinq juillet 1632⁽³⁴⁰⁾. Dès leur arrivée, forts de l'expérience acquise de 1625 à 1629, les Jésuites se mettent à l'apprentissage de quelques dialectes amérindiens. Pour cette raison, le père Paul Le Jeune passe l'hiver 1633-34 avec les Montagnais vers les monts Notre-Dame⁽³⁴¹⁾. Malgré l'effort missionnaire chez les Montagnais de Tadoussac, il faut attendre jusqu'en 1641 avant qu'une mission structurée y soit inaugurée⁽³⁴²⁾. L'année suivante (1642), la mission de Sainte-Croix, à Tadoussac, est confiée au père Jean De Quen "qui a connaissance de la langue Montagnese"⁽³⁴³⁾. À partir de Tadoussac, les

missionnaires espèrent ouvrir des missions satellites où ils iront rencontrer leurs ouailles quelques semaines par année.

Plusieurs facteurs expliquent l'ouverture de cette nouvelle mission chez les Montagnais. D'abord, les Montagnais de Tadoussac ont été affaiblis par trois épidémies successives au cours des années 1632-40. Ensuite, les autorités coloniales et religieuses commencent à accorder plus d'importance aux Montagnais christianisés de Sillery. Aussi, pour conserver leur position traditionnelle prédominante au sein de leur nation, les Montagnais de Tadoussac se doivent-ils d'accepter la présence d'un missionnaire chez eux. Finalement, les relations inter-bandes entre les Montagnais de Sillery et ceux de Tadoussac favorisent l'évangélisation de plusieurs dizaines de Montagnais de Tadoussac⁽³⁴⁴⁾. Ces nouveaux chrétiens de Tadoussac doivent probablement favoriser l'ouverture de cette mission et font pression sur leurs compatriotes au moment où les raids iroquois se font sentir jusque dans la région de Québec.

Du côté français, De Quen peut maintenant exercer son ministère sans subir les affronts des trafiquants français de fourrures qui, comme l'interprète et commerçant Nicolas Marsolet* de Saint-Aignan, se méfient des missionnaires et des censitaires jusqu'au début des années 1640, parce que les Jésuites peuvent nuire à leur commerce et mettre en cause leur influence sur les Amérindiens⁽³⁴⁵⁾. Cette méfiance s'estompe graduellement lorsque le concept de colonie de peuplement prend le pas chez les Français sur celui de colonie-comptoir, mode de colonisation qui avait toujours dominé depuis le début de la colonisation française dans la vallée du Saint-Laurent. Marsolet fut l'un de ceux qui s'est rallié à l'idée de l'établissement d'une colonie de peuplement vers 1636⁽³⁴⁶⁾. Aussi, en 1642, Marsolet, commandant d'une barque, conduit-il le père

De Quen jusqu'à Tadoussac⁽³⁴⁷⁾. À son arrivée, Marsolet, considéré par certains Français de la colonie comme le "petit roi de Tadoussac"⁽³⁴⁸⁾, offre, conjointement avec De Quen, les présents du gouverneur aux capitaines montagnais de Tadoussac⁽³⁴⁹⁾.

Même si les Jésuites possèdent maintenant l'autorisation d'évangéliser les Montagnais de Tadoussac, ils ne peuvent pour autant pénétrer à l'intérieur du Saguenay ou descendre le fleuve le long de la Haute Côte-Nord. En effet, leurs hôtes amérindiens refusent aux Jésuites et à tout autre Français de les y conduire jusqu'en 1647⁽³⁵⁰⁾, parce que les Montagnais de Tadoussac ne désirent pas compromettre et perdre leur lucratif rôle d'intermédiaire commercial avec les bandes montagnaises du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mais la recrudescence d'une nouvelle épidémie de petite vérole en 1646-47 dans la région de Tadoussac⁽³⁵¹⁾ et la crainte de raids iroquois dans cette région amènent les Montagnais à permettre au père Jean De Quen de les suivre jusqu'au lac Saint-Jean⁽³⁵²⁾. Les Montagnais, décimés et affaiblis par la maladie et les guerres iroquoises, sont maintenant incapables d'endiguer l'expansion coloniale française sur cette partie de leur territoire.

Ce premier voyage missionnaire marque l'ouverture de ce territoire montagnais à la pénétration française. Quatre ans plus tard (1651), profitant de l'existence d'une paix relative le long des côtes de la Haute Côte-Nord depuis 1646, De Quen se rend jusqu'à Sept-Îles où il ouvre une nouvelle mission. Cette paix, rappelons-le, avait été conclue entre les Betsiamites et les Micmacs de la Gaspésie avec la participation, comme médiateur, d'un chef montagnais de Tadoussac. D'ailleurs, depuis au moins 1646, les Montagnais de Tadoussac ont cessé d'effectuer des raids contre les populations de la Côte-Nord, puisqu'ils

doivent maintenant faire face à la poussée iroquoise jusque dans leur région⁽³⁵³⁾. Si la première offensive iroquoise (1632-53) contribue à entrouvrir la porte du territoire des Montagnais et même celui des Papinachois aux Français, la deuxième grande offensive iroquoise (1657-66) l'ouvre presque complètement, au moment où toutes les nations affaiblies par la maladie et les guerres fuient devant les hordes iroquoises.

En 1661, les pères Gabriel Druillettes et Claude Dablon, accompagnés de cinq Français et conduits par des guides amérindiens, n'éprouvent pas de difficulté à se rendre jusqu'à Nicabau. En plus de favoriser l'évangélisation des Amérindiens réfugiés dans cette région et l'expansion des frontières du christianisme, les Jésuites poursuivent aussi comme mission "de vérifier si la mer du Nord n'est pas reliée de quelque manière à la mer de l'Ouest et du Sud"⁽³⁵⁴⁾. Mais la crainte des Iroquois, qui rôdent tout autour d'eux, oblige les Français à revenir à Tadoussac, parce que leurs guides amérindiens ne veulent plus continuer plus avant⁽³⁵⁵⁾. Trois ans plus tard, même si la menace iroquoise pèse toujours sur cette région, le père Henri Nouvel, accompagné de traiteurs français et de Papinachois, ouvre au christianisme et au commerce français un nouveau territoire en remontant la rivière Manicouagan jusqu'au lac du même nom, qu'il atteint le 9 juin 1664.

La paix étant revenue avec les Iroquois, les autorités coloniales françaises font face maintenant à un nouveau défi. Les transfuges Radisson et Des Groseillers ont permis aux Anglais de construire le fort Charles à l'embouchure de la rivière Rupert. Aussi, l'intendant Jean Talon demande-t-il à Paul Denys de Saint-Simon* et au père Charles Albanel d'entreprendre un voyage officiel jusqu'à la Baie d'Hudson. Leur mission consiste à confirmer les droits de la

France sur ce territoire, à inviter les nations réfugiées à la Baie d'Hudson à revenir commercer avec les Français, puisque la guerre avec les Iroquois est terminée, et à évaluer les pertes que cause la présence anglaise au commerce français. C'est aussi l'occasion pour Albanel d'étendre encore davantage les frontières du christianisme, puisqu'il "rapporte qu'il a effectué 200 baptêmes, 100 d'adultes et autant d'enfants"⁽³⁵⁶⁾ (fig. 36).

Les préparatifs de l'expédition étant terminés, les deux explorateurs quittent Québec en 1671. Après leur hivernement dans la région de Nicabau, ils remontent jusqu'au lac Mistassini. Ils traversent par la suite ce lac, descendent la Rupert, prennent la rivière de la Martre et débouchent de nouveau sur la Rupert, passent le lac Némiscau et rejoignent la baie James en juillet 1672⁽³⁵⁷⁾. À peine Albanel est-il revenu de son premier voyage à la baie James que le gouverneur Frontenac lui confie une nouvelle mission. Simultanément au deuxième voyage d'Albanel en 1673-74, le père François Crépieul se prépare à passer l'hiver avec les Montagnais de la région du lac Saint-Jean pour semer dans un nouveau champ d'évangélisation. Au cours de sa mission, Crépieul remonte la rivière Shipshaw, longe la Péribonka et atteint les environs du lac Onistagane. De là, il fait des courses vers le lac Manouane pour rencontrer des Papinachois et vers les sources de la rivière Mistassini, afin de réconforter le père Albanel, blessé aux reins⁽³⁵⁸⁾. La pénétration missionnaire dans la région du nord du lac Saint-Jean connaît une autre percée, lorsque le père Antoine Silvy* accompagne Louis Jolliet lors de sa mission officielle à la baie James en 1679. Partis de Québec le 13 avril 1679, les Français se rendent au lac Saint-Jean par le Saguenay. Arrivés au lac Saint-Jean, ils remontent la rivière Mistassini* jusqu'au lac Albanel pour suivre par la suite à peu près le même trajet que celui d'Albanel. À leur retour, Silvy fonde la mission Saint-François-Xavier* "à

Nemiscau, à mi-chemin entre la baie James et le grand lac Mistassini"⁽³⁵⁹⁾. Puis, l'expédition remonte jusqu'au lac Albanel pour se diriger vers la rivière Témiscamie*. Par cette dernière rivière, ils atteignent la Péribonka qu'ils descendent jusqu'au lac Saint-Jean⁽³⁶⁰⁾.

L'extension des frontières du christianisme s'accompagne d'une poussée sans précédent d'évangélisation des Amérindiens sur le territoire de la Ferme de Tadoussac (fig. 36). Pour mesurer toute l'ampleur du zèle missionnaire au cours de la période 1668-1707, nous avons dépouillé minutieusement les Second et Troisième Registres De Tadoussac. À partir de ces documents de première main, nous n'avons tenu compte que de la partie relative aux baptêmes. D'ailleurs, cette partie occupe 74 pages sur 134 dans le Second Registre et 172 sur 284 dans le Troisième Registre⁽³⁶¹⁾. Précisons aussi que les baptêmes qui ne figurent pas dans ces deux documents n'ont pas été compilés. À titre d'exemple, nous ne pouvons intégrer les 200 baptêmes accordés par le père Charles Albanel lors de son voyage à la baie James en 1671-72, ni les 150 autres, administrés par Monseigneur François de Laval* à Tadoussac en 1668⁽³⁶²⁾. Par contre, nous incluons le père Albanel dans le nombre des missionnaires oeuvrant dans cette région pour la décennie 1668-1677, puisque son nom figure plusieurs fois dans le Second Registre De Tadoussac.

Au cours de ces quatre décennies (1668-1707), 18 missionnaires oeuvrent à l'évangélisation des Amérindiens. Les deux premières décennies ccupent respectivement quatre missionnaires chacune, tandis que les deux dernières en connaissent cinq chacune (tableaux XXI, XXII, XXIII, XXIV). Le zèle missionnaire se manifeste sur presque toute l'étendue de la Ferme de Tadoussac que nous avons subdivisée en six principales régions: Lac _Saint-Jean, Chicoutimi,

Chamouchouane-Nicabau, le lac Onistagane, Tadoussac et la Haute Côte-Nord. Si nous tenons compte uniquement des Amérindiens baptisés dont le baptême figure dans les Registres De Tadoussac, les missionnaires effectuent, pour chacune des quatre décennies retenues, respectivement 47, 73, 67 et 27 visites apostoliques. Ces dernières regroupent probablement la grande majorité des rencontres entre les missionnaires et les Amérindiens. Cependant, il ne faut pas oublier que nous ne tenons compte que des visites rapportées par les registres des baptêmes. À ces visites, il faudrait ajouter toutes celles qui relatent les mariages et les décès, lorsqu'elles ne coïncident pas avec un baptême et celles des missionnaires qui, comme le père Charles Albanel, n'ont rien consigné dans les registres. Si nous considérons tous ces éléments, nous atteindrions près de 300 visites au lieu d'un total de 214.

Ces 214 visites missionnaires consignées regroupent les Amérindiens en 36 lieux différents (tableau I). Plusieurs de ces lieux, comme Nicabau, le lac Onistagane et Sept-Îles, sont autant de zones frontières du territoire des différentes nations. De plus, les lieux fréquentés par les missionnaires correspondent, entre autres, aux endroits privilégiés par les Amérindiens pour leurs rassemblements annuels. D'autres nous révèlent les territoires de chasse encore giboyeux. Finalement, les missions ont différentes durées. Certaines, comme celles du père Crépieul, durent quatre à cinq mois, puisqu'il hiverne avec certaines bandes. D'autres ne durent que six à dix jours⁽³⁶³⁾. Mais, petit à petit, plusieurs Amérindiens de différentes nations se regroupent aux quatre principales missions: lac Saint-Jean, Chicoutimi, Tadoussac et Îlets-Jérémie. À chaque occasion, les Amérindiens en profitent pour trafiquer avec les Français, recevoir leur instruction religieuse et fraterniser avec les autres groupes et bandes amérindiennes présentes. C'est aussi le moment d'échanges sociaux et politiques

où les alliances entre les groupes multifamiliaux, les bandes ou les nations se scellent, entre autres, par des mariages ou la nomination d'un nouveau chef⁽³⁶⁴⁾.

Souvent, au cours de ces rassemblements durant la saison estivale, les Pères accueillent les Amérindiens christianisés, entre autres, à Chicoutimi et au lac Saint-Jean, puisqu'ils y disposent d'une résidence et d'une chapelle⁽³⁶⁵⁾. Lors de ces rencontres, les instructions religieuses dispensées par les missionnaires impressionnent "plusieurs autres sauvages, qui venant (...) des pays plus esloignés, ou Ils n'ont pas même entendu parler de n^{re} Religion, ne s'en retournent qu'avec Une grande jdee du Christianisme"⁽³⁶⁶⁾. Aussi, le père Thierry Beschefer*, supérieur des missions jésuites en Nouvelle-France à partir de 1680, peut-il écrire l'année suivante que "C'est en effet par ce moyen la que La foy s'est estendue dans plusieurs autres petites nations voisines"⁽³⁶⁷⁾. Par la suite, ces nouveaux convertis invitent les pères et les obligent, par le fait même, "à faire souvent des Courses dans les vastes forets pour Contenter les Nouveaux Chrétiens qui abordans Continuellement a Chegoutimy ou au Lac Quinogaming* pour la traitte y en posent aux Peres Les necessités de Leurs parents et de leurs Compatriotes"⁽³⁶⁸⁾.

De leur côté, les missionnaires, désirant compléter l'instruction religieuse de leurs nouveaux chrétiens et étendre encore davantage la foi chez eux, profitent de ces voyages pour aller "baptiser Leurs enfans, ou quelques adultes malades, de leur venir administrer Les sacrements necessaires pour (mourir saintement et leur rendre les autres assistances qu'ils ne peuvent eux meme venir chercher)⁽³⁶⁹⁾. L'offre d'instruction religieuse consentie par les Jésuites entraîne, dans bien des cas, une demande encore plus forte du côté amérindien pour en recevoir. Aussi, ce processus dynamique force-t-il les missionnaires à

parcourir rapidement un territoire de plus en plus vaste. L'abnégation et les sacrifices, que s'imposent les Jésuites au cours de ces longs et souvent périlleux voyages de mission, attirent la sympathie et réjouissent "ces pauvres Barbares, et par celle (joie) que L'on (missionnaire) ressent soy même en voyant l'empressement qu'ils (Amérindiens) témoignent a se faire Instruire"⁽³⁷⁰⁾.

Le zèle apostolique et l'attitude positive que semblent manifester les Amérindiens à leur christianisation font parcourir plusieurs centaines de kilomètres à certains missionnaires. À titre d'exemple, Crépieul, en plus de canoter deux fois la distance séparant les lacs Kénogami et Onistagane, s'impose de la parcourir deux fois de plus pour porter secours à ses ouailles durant l'hiver 1673-74. Ajoutons à ce kilométrage (environ 1 100 kilomètres) réalisé d'octobre 1673 à juin 1674, 200 autres nécessaires pour la visite des Mistassins, campés aux sources de la rivière Mistassini, et celle qu'il effectue pour rencontrer des Papinachois au lac Manouane⁽³⁷¹⁾. La saison estivale n'est pas moins épuisante pour les missionnaires, si nous considérons que le père Antoine Silvy se rend, à la fin de l'été 1681, jusqu'au lac Mistassini à partir du lac Saint-Jean pour instruire les Mistassins qui "n'y demeurent que trois semaines, apres lesquelles Ils se separent en petites bandes de peur que le trop grand nombre ne les affame"⁽³⁷²⁾. Ce rassemblement coïncide probablement avec la période où certaines espèces de poissons frayent près de quelques rives sablonneuses du lac Mistassini. Autant d'efforts de la part des religieux donnent forcément certains résultats; les Registres De Tadoussac nous permettent d'en mesurer toute l'étendue.

Les baptêmes consignés dans les registres pour la période 1668-1707 révèlent, pour chacune des quatre décennies qui la composent, respectivement 288, 217,

287 et 19 baptêmes de personnes issues de mariages endogames pour un total de 911 Amérindiens baptisés (tableaux I, III, V, VII). Le nombre de baptêmes d'individus nés de mariages exogames se chiffre, pour la même période, à respectivement 25, 43, 70 et 24 pour un total de 162 (tableaux II, IV, VI, VIII). Ces 1 073 baptêmes figurent dans les Registres De Tadoussac pour les années 1668-1707. Ce nombre imposant de baptisés montre l'accélération de la christianisation des Amérindiens. Il confirme aussi l'évaluation du père Beschefer qui considère, en 1681, que tous les Montagnais et Algonkins sont devenus chrétiens⁽³⁷³⁾.

Pour la même année, l'évangélisation des Mistassins est en bonne voie, tandis que celle des Papinachois, des Etchemins et "autres peuples du Nort qui s'assemblent à la rivière de L'assomption* a trente lieues plus bas que le saguenay sur n^{re}. grande Rivière"⁽³⁷⁴⁾ est avancée. En effet, le père Crépieul va y entendre "des confessions quelques fois de plusieurs années, dans lesquelles on remarque cependant ordinairement une grande Innocence, particulièrement dans ceux qui sont esloignés des françois"⁽³⁷⁵⁾. De plus, Crépieul donne le "Baptême a ceux qu'il a Instruits les autres années, quand Il les en trouve capables"⁽³⁷⁶⁾. En considérant les 1 073 baptêmes accordés de 1668 à 1707, il est certain que presque tous les Amérindiens de cette région sont chrétiens à la fin du XVII^e siècle.

En replaçant le zèle missionnaire dans ce contexte, les autorités civiles coloniales en arrivent à saisir toute la portée de l'influence des Jésuites auprès des Amérindiens. Aussi, le gouverneur Denonville trouve-t-il, vers 1688, qu'il "est opportun d'avoir des Missionnaires dans tous les villages des Sauvages pour le commerce"⁽³⁷⁷⁾. Ce gouverneur fonde sa politique sur le rôle que jouent les

Jésuites oeuvrant dans les limites de la Ferme de Tadoussac. Il en arrive même à affirmer que "les Jésuites sont les plus capables de gouverner ces nations"⁽³⁷⁸⁾. Pour Denonville, les "Sauvages ne doivent être gouvernés que par des Missionnaires, le gouverneur et l'Intendant doivent agir de concert avec eux"⁽³⁷⁹⁾.

Bien sûr, l'avis de Denonville est quelque peu exagéré, lorsque nous excluons le territoire de la Ferme de Tadoussac. Force nous est cependant de constater, à travers les propos de ce gouverneur, toute l'ampleur de l'influence qu'exercent les missionnaires sur les Amérindiens trappant, pêchant et chassant dans les limites de la Ferme de Tadoussac. Cette influence ne sert probablement pas à maximiser la rentabilité du monopole du commerce des pelleteries des sous-fermiers, puisque ceux-ci connaissent de très mauvaises affaires de 1690 à 1708. Il faut toutefois admettre que les missionnaires accueillent les Amérindiens aux principaux postes de traite pour les instruire. Cette situation ne peut certes pas nuire au commerce, puisque les missionnaires se font souvent accompagner de traiteurs français lorsqu'ils pénètrent dans les vastes forêts de cette région pour rejoindre les Amérindiens qu'ils veulent reconstruire.

Ces voyages conjoints sont en grande partie dus à une connaissance plus poussée que les traiteurs ont de la façon de vivre des nomades amérindiens qui s'assemblent à des endroits précis pour de courtes périodes. Ces traiteurs français et les missionnaires trouvent probablement leur avantage réciproque à se regrouper pour se rendre à ces rassemblements amérindiens, si nous considérons le temps, les coûts et les risques que peuvent représenter de telles randonnées. N'oublions pas aussi que les missionnaires veillent autant sur les âmes françaises qu'amérindiennes. Leur présence dans le fond des bois et aux

différents postes de traite, en même temps que les traiteurs français, assure le bon ordre et évite les excès de toute sorte. Il serait plus réaliste de considérer les Français dans leur ensemble comme des gens qui comblent à la fois les besoins matériels et spirituels des Amérindiens. Dans ce contexte, les postes de traite où l'on retrouve une chapelle et une résidence pour les Jésuites comme aux Îlets-Jérémie, à Tadoussac, à Chicoutimi et au lac Saint-Jean représentent, croyons-nous, pour les Amérindiens des petits centres régionaux de services. Ces centres favorisent aussi les relations sociales et politiques entre les groupes-multifamiliaux, les bandes et les nations amérindiennes.

3.1.2.2.3 Les Montagnais, les Papinachois et les autres Amérindiens: 1666-1705 (fig. 37)

Simultanément à l'organisation et au développement des activités commerciales et religieuses françaises sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, les Amérindiens qui y circulent subissent directement et indirectement l'influence d'événements sur lesquels ils n'ont souvent aucune prise. Ainsi, les guerres iroquoises, siouses, anglo-abénaquises et franco-anglaises à la Baie d'Hudson poussent un grand nombre d'Amérindiens à fuir ou à migrer. Plusieurs d'entre eux parviennent au territoire des Montagnais ou à celui des Papinachois. Aussi, avant d'aborder les conséquences de ces événements qui perturbent la localisation des Montagnais et des Papinachois pour la période 1666-1705, devons-nous refaire une brève description du territoire que s'attribuaient ces deux nations entre 1603 et 1653.

Au début du XVII^e siècle, les Montagnais occupaient, entre autres, une grande partie du bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Tous les territoires

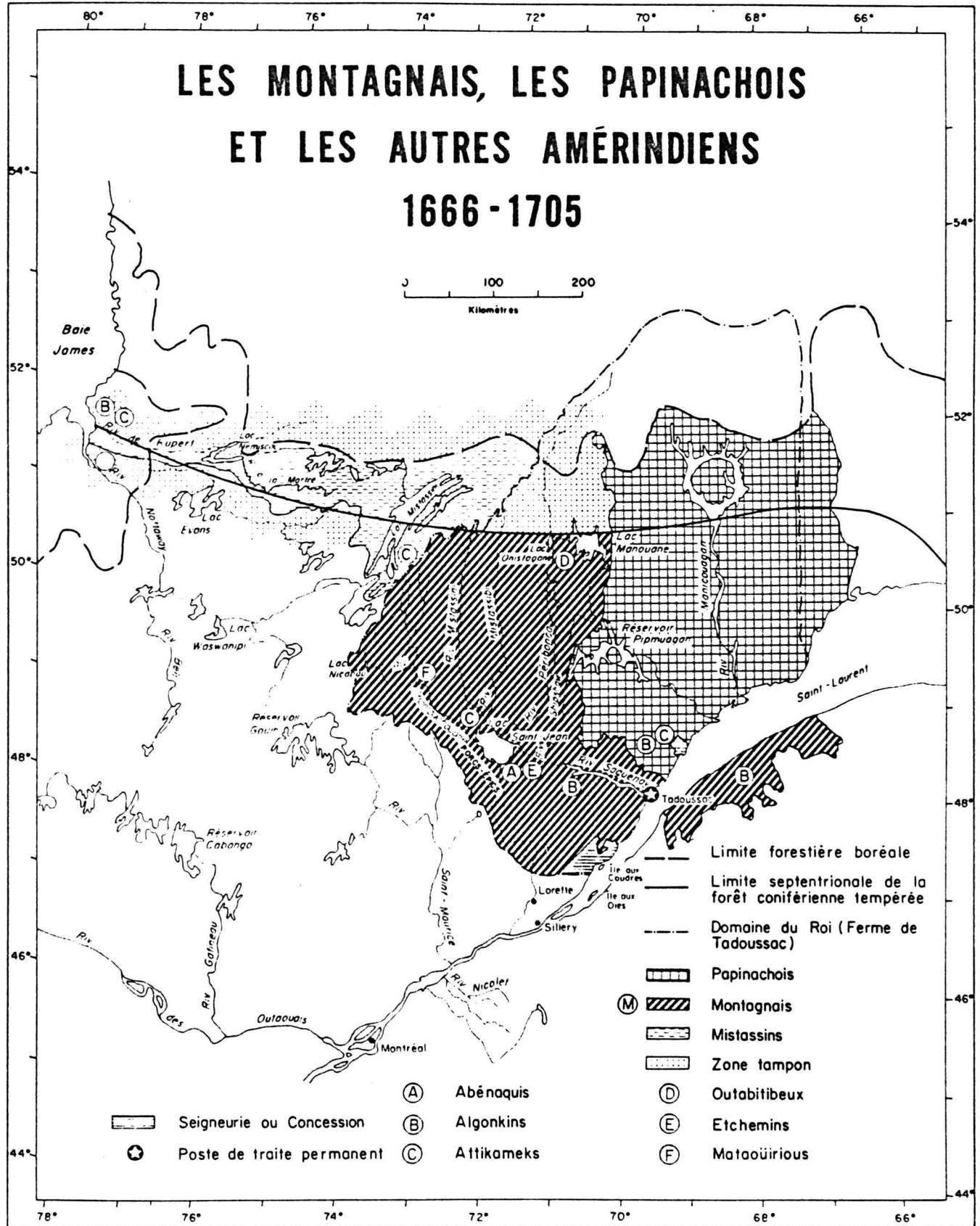


Figure 37

sillonnés par les affluents du Saguenay, sauf les sources de la rivière Shipshaw, appartenaient aux Montagnais. De plus, ces derniers occupaient le lac Saint-Jean jusqu'au nord du lac Nicabau à l'ouest. De ce dernier lac, leur territoire englobe le bassin hydrographique du lac Saint-Jean et ce, jusqu'aux environs du 51^e parallèle. Pour leur part, les Papinachois chassaient, pêchaient et trappaient sur un territoire qui s'étendait, d'ouest en est, de la rivière Betsiamites à Sept-Îles et, du sud au nord, des rives du Saint-Laurent jusqu'au lac Manicouagan; au nord-ouest, la frontière papinachoise rejoignait la rivière Manouane et avançait vers le lac Onistagane.

3.1.2.2.3.1 Les Attikameks (fig. 37)

Parmi les événements qui bouleversent l'histoire des différentes nations de l'hinterland qui s'étend au nord du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Tadoussac, les guerres iroquoises occupent une place toute particulière. Des nations particulièrement touchées par ces guerres figure en premier lieu celle des Attikameks. Aussi, plusieurs membres de cette nation font-ils partie du premier groupe de ceux qui trouvent refuge au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mais les guerres iroquoises ne sont pas le seul facteur qui explique la préférence d'une bonne partie des Attikameks pour cette région comme lieu de refuge. En effet, des mariages exogames entre Montagnais et Attikameks ont eu lieu dès le début du XVII^e siècle, puisque Jean Baptiste Etinechkaouat, capitaine d'une partie des Montagnais de Sillery et des Attikameks au début des années 1640, tire "son origine de cette nation" (attikamègue)⁽³⁸⁰⁾. En plus d'illustrer un début d'intégration au niveau social entre certaines groupes multifamiliaux attikamègues et montagnais, ce chef commun révèle aussi l'existence d'alliances militaires et politiques entre les Montagnais de Sillery et un bon nombre

d'Attikameks du Saint-Maurice. Comme les Montagnais de Sillery pratiquent leur grande chasse d'hiver vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean et les monts Notre-Dame, les Attikameks de Sillery ont dû les suivre jusqu'à leurs territoires de chasse, au moment où les épidémies font leurs ravages. En outre, l'accentuation des guerres iroquoises le long des rives du Saint-Laurent et du Saint-Maurice accélère les fuites et les migrations attikamègues vers l'est⁽³⁸¹⁾.

À l'instar de leurs congénères qui descendent aux Habitations françaises et entretiennent d'étroites relations avec les Montagnais de Sillery, les Attikameks nomadisant aux sources du Saint-Maurice connaissent probablement les mêmes rapports avec les Montagnais du lac Saint-Jean et ceux de la rivière Chamouchouane⁽³⁸²⁾. Prises dans ce contexte, les guerres iroquoises ont probablement poussé les Attikameks vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean et par la suite, vers la baie James. Rappelons que, en 1660, Aouatanik, capitaine nipissing, quitte la baie James et utilise l'axe Rupert-Saguenay pour se rendre à Tadoussac. En cours de route, il rencontre Druillettes au Saguenay. À cette occasion, il lui parle des nations qu'il a rencontrées, réfugiées à la baie James, qui avaient été défaites par les Iroquois. L'une d'elles, les Ouakouechioueks*, serait originaire du nord du bassin hydrographique du Saint-Maurice. Or, douze ans plus tard (1672), Albanel rencontre au sud de la baie James cette même nation qu'il nomme les Ouakouiechieuks. Nous croyons qu'il s'agit probablement des survivants d'une bande d'Attikameks que Buteux avait commencé à christianiser en 1651, lors du troisième rassemblement d'Attikameks au nord du Saint-Maurice.

Les guerres et les épidémies successives ont tellement fauché sa population que cette nation disparaît comme entité distincte vers 1670. En 1671, le père

Albanel en rencontre quelques survivants au lac Saint-Jean. Ces Attikameks sont accompagnés de Mistassins et reviennent de la baie James. Cinq ans plus tard (1676), La Chesnaye situe les quelques survivants de cette nation à l'intérieur des limites de la Ferme de Tadoussac⁽³⁸³⁾. À partir de 1668, la présence de quelques Attikameks dans cette région semble extrêmement limitée à partir de 1668, puisque le Second Registre De Tadoussac ne mentionne qu'un baptême attikamègue et quatre autres d'individus issus d'un mariage exogame où figure le nom d'un seul Attikamek pour la décennie 1668-77 (tableau I,II). Fait encore plus surprenant, après 1677, les Attikameks ne figurent plus dans les Relations des Jésuites et dans les Registres De Tadoussac. Les rares survivants de cette nation semblent s'être complètement fondus aux populations qui les ont accueillis. Il est possible aussi que quelques-uns d'entre eux aient regagné les sources du Saint-Maurice.

3.1.2.2.3.2 Les Algonkins (fig. 37)

À l'instar des Attikameks, les Algonkins, principalement ceux de la région de Trois-Rivières, choisissent de se réfugier, entre autres, vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours des deuxièmes grandes offensives iroquoises (1657-66). Ce choix semble logique et normal, puisque les Algonkins entretiennent d'étroites relations et des alliances militaires avec les Montagnais depuis au moins la fin du XVI^e siècle. Ne sont-ils pas au nombre des nations de la coalition laurentienne que Champlain rencontre dans la région de Tadoussac en 1603? D'autres facteurs expliquent la migration de plusieurs autres survivants algonkins vers l'est. L'un d'eux est la destruction de plusieurs espèces fauniques au nord de Trois-Rivières à partir des années 1650 qui contribue à éloigner de plus en plus les Algonkins de cette région. Ensuite, la chute démographique des

membres de cette nation causée par de nombreuses épidémies, principalement celle de 1670, et l'accroissement du nombre des ivrognes et des alcooliques chez les survivants, amènent les Jésuites à abandonner la mission du Cap-de-la-Madeleine vers 1676. Enfin, les rares Algonkins qui persistent à demeurer sur les territoires de leurs ancêtres se voient obligés de se rendre jusqu'au lac Saint-Jean pour rencontrer les missionnaires⁽³⁸⁴⁾ et faire leurs grandes chasses d'hiver. La présence de membres de cette nation à l'est du bassin hydrographique du Saint-Maurice doit être assez importante en 1676, puisque La Chesnaye identifie un groupe d'Algonkins établis dans les limites de la Ferme de Tadoussac⁽³⁸⁵⁾.

Au niveau politique cependant, les Algonkins sont toujours considérés comme une nation distincte, puisque leurs représentants assistent, en 1669, à la nomination du chef de guerre de Tadoussac au poste de chef amérindien de Sillery. Vers 1676, nous retrouvons les Algonkins à Tadoussac parmi un rassemblement de plusieurs nations*.

Par la suite, Tadoussac étant de plus en plus abandonné par certaines nations au profit de Chicoutimi, fondé en 1676, les Algonkins continuent de s'assembler avec les nations qui entretiennent des relations avec eux⁽³⁸⁶⁾. Profitant de ces grands rassemblements, certaines nations consolident leurs alliances grâce aux mariages exogames. À titre d'exemple, en 1681 au lac Saint-Jean, le père Antoine Dalmas* bénit le mariage de Nicolas Touetoue*, fils d'un père abénaquis et d'une mère algonkine, avec Marie Ka Nagabistichit*, fille de Philippe

* Montagnais, Abénaquis, Micmacs, Etchemins, Abitibis, Papinachois et Mistassins.

Ka Nagapistichit^{*}, chef algonkin. Incidemment, un autre Algonkin, Jean-Baptiste Oustiouanich^{*}, sera considéré comme le chef de Tadoussac en 1696⁽³⁸⁷⁾. Au cours de la cérémonie de 1681, Dalmas rapporte que les invités montagnais, algonkins et abénaquis assistent à peu près en égal nombre à ce mariage⁽³⁸⁸⁾.

Selon les Jésuites toutefois, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est habité, vers 1680, par les "Montagnais auxquels se sont joints maintenant quelques Algonquins qui se rendent souvent à Chicoutimy à 30 lieues de L'embouchure du saguenay et au Lac Quinogaming, 20 lieues plus haut, où plusieurs demeurent même une partie de l'année"⁽³⁸⁹⁾. Ces Amérindiens fréquentent les postes de Chicoutimi et du lac Saint-Jean pour leur commerce. Les pères y possèdent "des maisons (...) et des chapelles (...) où s'assemblent les Montagnais et les Algonquins qui sont tous chrétiens"⁽³⁹⁰⁾. Outre les Montagnais et quelques Algonkins, le commerce "attire aussi dans de certains temps de l'année plusieurs autres sauvages qui y viennent pour le même dessein"⁽³⁹¹⁾.

Pour mieux saisir l'importance de la présence algonkine et de son intégration au sein des nations qui circulent sur les territoires de la Ferme de Tadoussac, nous consulterons à nouveau les registres de Tadoussac relatifs aux baptêmes. Pour la période 1668-1707, ces registres consignent 33 baptêmes d'individus issus de mariages exogames impliquant un parent d'origine algonkine. De ce nombre, 25 sont conférés à Chicoutimi (10) et au lac Saint-Jean (15) (tableaux II, IV, VI, VIII). Ces mariages exogames révèlent que les membres de la nation algonkine se marient avec ceux d'à peu près toutes les autres nations que nous retrouvons dans les limites de la Ferme de Tadoussac et ce, y compris avec les Français (tableaux II, IV, VI, VIII). Outre ces 33 baptêmes, les registres rapportent 21

autres baptêmes de personnes issues de mariages d'Algonkins (endogames) dont 18 sont administrés à Chicoutimi (8) et au lac Saint-Jean (10). Fait significatif cependant, aucun baptême d'Algonkin n'apparaît pour la dernière décennie (1698-1707) (tableau VIII). Cette situation s'explique probablement par la destruction du gibier et les pillages abénaquis du début du XVIII^e siècle. Après ce pillage, ces groupes multifamiliaux algonkins du lac Saint-Jean, comme ceux d'ailleurs des Montagnais, sont devenus errants "de toutes parts, tant vers les Anglais de la Baie du Nord qu'aux habitations françaises"⁽³⁹²⁾. Ces quelques groupes, composés de membres d'origine algonkine, se sont vus obligés de quitter le territoire de la Ferme de Tadoussac, et plus particulièrement la région du lac Saint-Jean où ils s'étaient concentrés pour assurer leur survie. D'ailleurs, la fermeture du poste du lac Saint-Jean vers 1705 confirme ce départ.

Les Algonkins de la région de Trois-Rivières ne sont pas les seuls à se réfugier au Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque les guerres iroquoises (1632-66) avaient poussé plusieurs bandes algonkines de l'Outaouais vers les Grands Lacs et le sud-sud-est de la baie James. Par la suite, les premières grandes offensives iroquoises, vers 1670, à l'ouest et au nord des Grands Lacs repoussent ces fuyards vers l'est et le nord. Dans ce contexte, quelques bandes algonkines cherchent leur sécurité plus à l'est de la baie James. Ces fuyards amérindiens ont probablement été aussi attirés par l'établissement de postes anglais sur le pourtour de la baie James et de la Baie d'Hudson à partir de 1668. La venue de tant d'Amérindiens se répercute forcément sur l'équilibre faunique de cette région. Aussi une famine sévit-elle au sud de la baie James en 1670⁽³⁹³⁾. L'année suivante, le père Charles Albanel entreprend son voyage vers la Baie d'Hudson. Sa mission consiste, entre autres, à inviter les Amérindiens réfugiés à la baie James à revenir commercer aux Habitations françaises, puisque les

Iroquois avaient été forcés, par l'alliance franco-amérindienne, de signer la paix de 1666. En 1672, au moment des guerres siouses et d'une famine dans cette région, cette nouvelle ne peut mieux tomber. Dès lors, plusieurs groupes multifamiliaux de réfugiés amérindiens décident d'accepter la proposition d'Albanel et de rejoindre la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou de retourner sur le territoire de leurs ancêtres. Dans le cas des Algonkins, certains d'entre eux sont demeurés au Saguenay-Lac-Saint-Jean et se sont intégrés aux Montagnais de l'endroit.

3.1.2.2.3.3 Les Mataoûirious et les Abitibis (Outabitibaux) (fig. 37)

En 1671, Albanel fait la rencontre d'un "Capitaine de la Nation des Mataoûirious qui s'appelle Ouskan, c'est-à-dire l'os"⁽³⁹⁴⁾, lors de son hivernement dans la région de Nicabau. Cette bande d'Algonkins, probablement originaire de la région de la rivière Mattawa, est de passage au Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque par la suite ses traces disparaissent complètement de cette région. Au moment des grandes offensives iroquoises (1657-66), elle s'était réfugiée au sud de la baie James, puisqu'en 1672 Albanel y fait la rencontre de "Mataoûakirinouek". Il est aussi possible que ces Mataoûirious aient été identifiés par la suite à des Algonkins supérieurs, puisque Philippe Ka Nagapistichit, Algonkin supérieur, apparaît souvent dans le Second Registre De Tadoussac. En 1680, cet Amérindien est même désigné comme le chef des Algonkins supérieurs⁽³⁹⁵⁾. La venue des Mataoûirious au Saguenay-Lac-Saint-Jean coïncide d'ailleurs avec l'arrivée de plusieurs bandes d'Amérindiens originaires de l'ouest du Saint-Maurice, puisque, en 1672, Albanel invite probablement aussi plusieurs groupes multifamiliaux d'Abitibis lors de son voyage à la baie James. Ces derniers s'y étaient réfugiés vers 1660 après leur défaite aux mains des

Iroquois⁽³⁹⁶⁾. Plusieurs d'entre eux viennent par la suite nomadiser au nord-est du lac Saint-Jean.

Ces Amérindiens, originaires du lac Abitibi, commencent à fréquenter le Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1673. Leur présence dans cette région nous est signalée par Crépieul, qui passe quelques jours avec "quatre familles d'Outabitebs"⁽³⁹⁷⁾, près de l'embouchure de la rivière Shipshaw. Crépieul les rencontre de nouveau durant l'hiver 1673-74 près du lac Onistagane où "deux cabanes de Sauvages Outabitebs"⁽³⁹⁸⁾ y font leur grande chasse. L'évangélisation de ces nouveaux venus préoccupe les missionnaires, puisqu'en 1676 le père Jean-Baptiste Boucher* choisit d'"hyverner aux outabitebs"⁽³⁹⁹⁾. Ces Amérindiens nomadisent toujours vers la région du lac Onistagane. Au printemps suivant (1677), Crépieul les retrouve rassemblés avec plusieurs autres nations* à Chicoutimi. Ils participent d'ailleurs jusqu'en 1680 à d'autres rassemblements⁽⁴⁰⁰⁾.

Leurs activités au Saguenay-Lac-Saint-Jean s'étirent sur une plus longue période, parce que les Registres De Tadoussac confirment plusieurs baptêmes d'Abitibis pour la période 1668-97 (tableaux I, III, V). Ainsi, deux adultes et un enfant reçoivent ce sacrement dans la région du lac Onistagane au cours de la première décennie (1668-77) de cette période. Un autre baptême d'Abitibi nous est rapporté pour la région de la Haute Côte-Nord au cours de la deuxième

* Mistassins, Etchemins, Abénaquis, Papinachois, Algonkins, et Montagnais.

décennie (1678-87). Finalement, cinq autres baptisés, dont deux adultes et trois enfants abitibis, sont compilés dans la région du lac Saint-Jean pour les années 1688-97. Cependant, leur intégration aux populations autochtones de cette région semble être très limitée, puisqu'un seul baptême d'enfant issu d'un mariage papinachois-abitibi figure pour les années 1668-77 (tableau II). Aussi, ne sommes-nous pas surpris de constater que les Abitibis disparaissent complètement du Saguenay-Lac-Saint-Jean à partir de juillet 1694⁽⁴⁰¹⁾, dernière date où nous retrouvons le nom d'Abitibi dans les registres de Tadoussac. À l'instar d'autres réfugiés, les Abitibis ont probablement dû amorcer leur retour au pays de leurs ancêtres au cours des années 1680. Dans leur cas, la pénurie de vivres qui se fait sentir au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'accalmie dans les guerres siouses et l'établissement d'un poste de traite français au lac Abitibi, en 1686, sont autant de facteurs qui peuvent expliquer leur départ.

3.1.2.2.3.4 Les Abénaquis (fig. 37)

Si certains membres des nations de l'ouest du bassin hydrographique du Saint-Maurice trouvent refuge au Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours des années 1670, plusieurs membres des nations de la Côte-Est américaine viennent rejoindre, vers la même époque, quelques membres de leur nation déjà établis dans cette région. Comme nous l'avons vu précédemment, le début de la christianisation des Abénaquis date de 1642. Or, à partir de cette année-là, quelques groupes multifamiliaux abénaquis christianisés élisent domicile à Sillery. Les Montagnais qui les accueillent les invitent à chasser durant l'hiver vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque certains d'entre eux y exploitent des territoires de chasse⁽⁴⁰²⁾. Cette présence abénaquis dans cette région se confirme davantage par le baptême de quatre Abénaquis à Chicoutimi au mois d'août

1672⁽⁴⁰³⁾. Par la suite, le Second Registre De Tadoussac mentionne régulièrement des baptisés de cette nation (tableaux I, III, V, VII). Aussi, une lente intégration s'amorce-t-elle entre certains Abénaquis résidant à Sillery et les Montagnais. À titre d'exemple, le sept janvier 1677, Crépieul rencontre plusieurs Amérindiens au Lac Saint-Jean dont "2 abnakis montagnaisez (...) a leur premier communion qu'ils firent a la messe de My-nuit avec bien de la joye" (404).

Il faut attendre la guerre anglo-abénaquise qui débute en 1675 avant qu'une présence abénaquise importante se fasse sentir au Saguenay-Lac-Saint-Jean. En effet, à compter du début de ce conflit, les Abénaquis assistent à plusieurs grands rassemblements d'Amérindiens de cette région⁽⁴⁰⁵⁾. En plus de faire du commerce avec les personnes présentes et de recevoir les services religieux dispensés par les Jésuites, les Abénaquis doivent en profiter pour demander l'aide de leurs alliés contre les Anglais. Parmi ces Abénaquis immigrés à Sillery depuis 1676, plusieurs d'entre eux suivent leurs hôtes montagnais jusqu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Leurs pérégrinations s'expliquent aussi par la présence d'un gibier suffisant pour leurs grandes chasses d'hiver. Aussi, de plus en plus d'Abénaquis adoptent-ils cette région.

Leur choix transparaît dans les registres de Tadoussac qui rapportent 47 baptêmes pour la période s'étendant de 1668 à 1707 (tableaux I à VIII). De ce nombre nous retrouvons 20 baptêmes d'individus issus de mariages endogames et 27 de mariages exogames. Parmi les 20 baptêmes, onze ont eu lieu au lac Saint-Jean et huit à Chicoutimi au cours des années 1668 à 1697 (tableaux I, III, V). Des 27 baptêmes de personnes nées de mariages exogames, 19 sont conférés au lac Saint-Jean et quatre à Chicoutimi de 1668 à 1707. À l'instar des

Algonkins, les Abénaquis se marient en assez grand nombre avec des membres de nations présentes sur la Ferme de Tadoussac, puisque des 27 mariages exogames impliquant un membre de la nation abénaquise, huit le sont avec des Montagnais, cinq avec des Mistassins, quatre respectivement avec des Algonkins et des Papinachois, un avec un Micmac et le dernier avec un Wakouingouechiouek* que nous intégrons, pour notre part, à la nation mistassine (tableaux II, IV, VI, VIII). Lorsque nous analysons plus attentivement les tableaux des baptêmes de personnes issues de mariages endogames, nous constatons qu'aucun baptême d'Abénaquis n'est rapporté au cours de la dernière décennie (1698-07), si bien que les trois derniers baptêmes d'adultes abénaquis au Saguenay-Lac-Saint-Jean ont lieu le 24 mai 1691⁽⁴⁰⁶⁾. Cette situation peut s'expliquer par un début de pénurie de certains types de gibier (orignal et castor) au Saguenay-Lac-Saint-Jean et par l'intensification des raids franco-abénaquis en Nouvelle-Angleterre après l'échec de la flotte de Phips devant Québec en 1690.

Avec la fin de la première guerre intercoloniale en 1697 (guerre de la ligue d'Augsbourg), un grand nombre d'Abénaquis, établis maintenant avec les Socoquis à Saint-François, doivent désirer revenir chasser au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mais, devant la diminution inquiétante du gibier sur leurs territoires de chasse, les Montagnais de cette région ont dû en interdire l'accès aux Abénaquis. Ces derniers, beaucoup plus nombreux et puissants que les Montagnais, font fi de cette coutume et organisent de grandes chasses du lac Saint-Jean jusqu'au lac Nicabau après 1700. Les incursions abénaquises sont telles que l'expédition de 1704-05 se solde par une enquête officielle dirigée par l'intendant Jacques Raudot. Cette enquête, demandée par François Hazeur, sous-fermier de la Ferme de Tadoussac, s'avère essentielle, parce que ce dernier craint que les Montagnais

déclarent la guerre aux Abénaquis et ruinent ainsi complètement le commerce de la Ferme de Tadoussac⁽⁴⁰⁷⁾. De leur côté, les autorités coloniales françaises se doivent de trouver une solution à ce problème délicat, si elles ne veulent pas perdre l'appui de leur allié amérindien le plus puissant et le plus sûr. L'alliance abénaquise est d'autant plus importante qu'elle est pratiquement la seule barrière qu'oppose la Nouvelle-France à l'expansion anglaise en Acadie. Aussi, Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, évite-t-il d'accuser directement les Abénaquis au cours de l'enquête de 1706 sur le pillage du lac Saint-Jean. Il se borne plutôt à rechercher les Français de la région de Trois-Rivières qui ont "conseillé" aux Abénaquis de chasser au lac Saint-Jean⁽⁴⁰⁸⁾.

Cette manoeuvre diplomatique présente un double avantage. D'une part, elle rassure les Montagnais du lac Saint-Jean, puisque l'intendant semble prendre leur défense en recherchant les coupables du pillage. D'autre part, elle fait indirectement comprendre aux Abénaquis qu'ils n'ont pas le droit de chasser au lac Saint-Jean sans la permission des Montagnais. De leur côté, les Abénaquis affirment qu'ils n'ont pas chassé dans la région du lac Saint-Jean mais que ce sont les Montagnais qui ont débordé sur leurs terres des Trois-Rivières⁽⁴⁰⁹⁾. Satisfait du témoignage de Louis Tékouérimat, fils du chef abénaquis de Saint-François, Raudot ne pousse pas plus loin l'enquête. Cependant, fort de cette déclaration abénaquise, il peut maintenant se permettre de défendre aux Abénaquis de chasser dans la région du lac Saint-Jean.

Même si cette interdiction n'est pas toujours respectée⁽⁴¹⁰⁾, la situation conflictuelle entre les Montagnais et les Abénaquis finit par se résorber. Une grande partie du territoire du lac Saint-Jean étant maintenant presque

complètement dépouillée de certaines espèces de gibier, la convoitise abénaquise s'en trouve diminuée d'autant. Situons ce désintéressement avec l'intensification de la guerre de Succession d'Espagne en Europe (1701-13) entre la France et l'Angleterre qui entraîne leur colonie respective d'Amérique dans une deuxième guerre intercoloniale. Au cours de ce conflit, les Abénaquis, appuyés matériellement et financièrement par le gouverneur de la Nouvelle-France, sont occupés à lancer de continus raids contre les établissements de la Nouvelle-Angleterre⁽⁴¹¹⁾. Même si l'acuité des différends territoriaux qui opposent les Montagnais aux Abénaquis s'amenuise considérablement après 1706, le problème des chasses abénaquises au lac Saint-Jean subsiste toujours⁽⁴¹²⁾. Cependant, l'intervention des autorités coloniales françaises, lors de l'enquête de 1706, réussit à maintenir la priorité des droits montagnais sur les territoires de chasse de leurs ancêtres. C'est d'ailleurs la première fois que la présence française permet de sauvegarder les droits territoriaux d'un peuple amérindien décimé et affaibli face à une autre nation. Sans cela, le Saguenay-Lac-Saint-Jean aurait probablement passé sous le contrôle abénaquis.

3.1.2.2.3.5 Les Etchemins (fig. 37)

À l'instar de leurs alliés, les Abénaquis, les Etchemins cherchent en grand nombre leur sécurité sur la rive sud du Saint-Laurent et ce, dès le début de la guerre anglo-abénaquise. Ces derniers choisissent de revenir à la rivière Du Loup qu'ils considèrent comme une partie intégrante du territoire de leurs ancêtres. À partir de l'embouchure de cette rivière, quelques Etchemins, probablement invités par les Montagnais de Tadoussac, traversent le fleuve jusqu'à Tadoussac et prennent par la suite l'habitude de nomadiser au Saguenay-Lac-Saint-Jean. La présence de membres de cette nation le long des rives du fleuve Saint-Laurent

n'est pas nouvelle. À la fin du XVI^e siècle, cette nation fait partie de la coalition laurentienne. À cette époque, elle contribue, avec les Montagnais et les Algonkins, à chasser les Iroquois de la vallée du Saint-Laurent. Aussi, Champlain compte-t-il les Etchemins au nombre des trois nations alliées qui forment la coalition laurentienne, lorsqu'il rencontre une centaine de guerriers à Tadoussac en 1603. Leur rôle au sein de cette coalition diminue considérablement vers 1608-09, puisque les Etchemins, occupés à combattre les Armouchiquois aux côtés du chef micmaque Membertou, sont remplacés par les Hurons dès 1609. Leur éloignement momentané des rives du fleuve Saint-Laurent s'explique probablement aussi par l'attraction qu'exerce le commerce français de Port Royal et celui des Anglais de la région de Boston.

Plus tard, à partir de 1645, les Etchemins livrent une guerre à leurs anciens alliés, les Micmacs de la Gaspésie⁽⁴¹³⁾. Ce conflit ne dure pas longtemps, puisque quelques Etchemins accompagnent des Micmacs de Gaspé et des Montagnais lors d'une expédition guerrière contre les Iroquois en 1653⁽⁴¹⁴⁾. Comme nous l'avons vu précédemment, les guerres iroquoises obligent toutes les nations décimées par la maladie à mettre fin à leurs différends pour faire front commun contre les hordes iroquoises. Replacée dans ce contexte, la guerre micmaque-etchemine n'a dû s'étendre que sur quelques années. Aussi, en 1651, un Etchemin, descendu à Sillery, accompagne-t-il Druillettes jusqu'au territoire abénaquis. Ses critiques incessantes tout au long du voyage contre le missionnaire lui attirent d'ailleurs les reproches d'un chef abénaquis au terme de leur voyage.

À cette occasion, nous apprenons que les Abénaquis se considèrent différents des Etchemins, même si ces derniers habitent "plus près des Abnaquis (et) ont aussy

plus de leur langue"⁽⁴¹⁵⁾. En effet, ce capitaine abénaquis ne se gêne pas pour déclarer publiquement à l'Etchemin que si "tu estois de mes sujets, ou de ma nation, ie te ferois ressentir le déplaisir que tu as causé à tout le pays"⁽⁴¹⁶⁾. Par la suite, les guerres iroquoises faisant rage jusqu'à Tadoussac, peu d'Etchemins s'aventurent le long des rives du fleuve Saint-Laurent. D'ailleurs, les Agniers montent une importante expédition en 1662 qui se donne comme objectif "d'aller aux Etchemins"⁽⁴¹⁷⁾. Les guerres iroquoises terminées le long du fleuve Saint-Laurent, les délégués etchemins assistent à l'investiture du chef de guerre montagnais de Tadoussac au poste de Sillery en 1669⁽⁴¹⁸⁾. Cette cérémonie sert aussi de prétexte aux Etchemins comme aux autres nations amérindiennes représentées pour renouveler leurs alliances. Cette politique ne s'avère pas inutile, puisqu'en 1675-76 les Etchemins, alliés des Abénaquis, sont entraînés dans la guerre anglo-abénaquise. Dès lors, une grande partie de la nation etchemine vient se réfugier, durant l'été 1676, à l'embouchure de la rivière Du Loup.

Même si les 400 à 500 membres de cette nation habitent "3 rivières du Costé du sud eu esgart au fleuve st. Laurent scavoir pemptegouet*", pertemagouate et la Rivière st. Jean"⁽⁴¹⁹⁾, beaucoup d'entre eux considèrent aussi la région de la rivière Du Loup comme leur pays⁽⁴²⁰⁾. Aussi s'y rassemblent-ils au cours de l'été pour se mettre à l'abri des représailles anglaises. L'hiver, la plupart d'entre eux doivent retourner chasser sur leurs territoires de chasse habituels. Face à ce déplacement etchemin massif à l'embouchure de la rivière Du Loup, les Français, qui ont des intérêts dans cette région, dont Charles Aubert de La Chesnaye⁽⁴²¹⁾, se montrent très intéressés à leur offrir des terres. Cependant, tout en faisant augmenter le commerce des pelleteries dans cette région, l'arrivée de ce fort groupe d'Etchemins sur la rive sud du Saint-Laurent, presque

en face de Tadoussac, déclenche une vive concurrence entre les commerçants et provoque des heurts entre ces derniers et les représentants du sous-fermier de Tadoussac⁽⁴²²⁾. De leur côté, les missionnaires ne restent pas inactifs, puisque le père Jean Morain* fonde, en juin 1677, la mission du Bon Pasteur* à l'embouchure de la rivière Du Loup⁽⁴²³⁾. Par la suite, les Jésuites s'efforcent de profiter de l'occasion pour continuer la christianisation de cette nation. Ils y sont aidés par certains commerçants français qui s'offrent de construire une chapelle à la mission du Bon Pasteur pour mieux attirer et retenir les Etchemins⁽⁴²⁴⁾.

En même temps que les Etchemins se rassemblent en grand nombre sur leurs anciens territoires de la rivière Du Loup, certains d'entre eux sont accueillis par leurs alliés traditionnels, les Montagnais de Tadoussac. Aussi, le père Boucher confesse-t-il deux groupes multifamiliaux d'Etchemins au lac Saint-Jean au mois de novembre 1676 et rencontre-t-il trois membres de cette nation toujours dans cette région le sept janvier 1677⁽⁴²⁵⁾. Ces quelques indications confirment l'hivernement de plusieurs groupes multifamiliaux d'Etchemins au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Au printemps, les Etchemins se regroupent à Chicoutimi avec les membres de plusieurs autres nations. Ils y paraissent aussi l'année suivante⁽⁴²⁶⁾. D'autres groupes multifamiliaux de cette nation se joignent plutôt aux rassemblements de Tadoussac et des Îlets-Jérémie⁽⁴²⁷⁾. Outre leur besoin d'être invités à la chasse par les Montagnais ou les Papinachois, leur présence à ces rassemblements n'est pas étrangère aux demandes d'aide qu'ils doivent adresser à leurs alliés pour combattre les Anglais. Leurs activités au Saguenay-Lac-Saint-Jean se poursuivent jusqu'à la fin des années 1680, puisque les missionnaires baptisent le dernier Etchemin dans la région du lac Saint-Jean au mois de mars 1688⁽⁴²⁸⁾.

Au cours de la période 1668-87, 45 Etchemins issus de familles endogames reçoivent ce sacrement. De ce nombre, nous comptons 35 enfants et 10 adultes. Ces baptêmes sont conférés principalement au lac Saint-Jean (18), à Chicoutimi (14) et à Tadoussac (12) (tableaux I, III). Finalement, seuls quatre baptisés nés de familles exogames figurent dans les registres pour les années 1668-1697 (tableaux II, IV, VI). Aussi, leur intégration aux autres nations présentes dans les limites de la Ferme de Tadoussac nous paraît-elle très limitée. À partir de toutes ces données, il semble donc que les Etchemins aient quitté le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la mission du Bon Pasteur vers 1690. La pénurie de vivres dans ces régions, l'invasion de la flotte anglaise dirigée par Phips en 1690, le regroupement des guerriers Etchemins autour du baron de Saint-Castin, représentant de la France, et l'organisation de nombreux raids franco-amérindiens contre la Nouvelle-Angleterre au cours de la première guerre intercoloniale (1689-97) (ligue d'Augsbourg) expliquent probablement leur retour en Acadie.

3.1.2.2.3.6 Les Micmacs (fig. 37)

Les Micmacs sont la dernière nation de la rive sud du Saint-Laurent dont certains groupes multifamiliaux viennent fréquenter les territoires de la Ferme de Tadoussac. Après leur paix avec les Papinachois en 1646 et celle avec les Etchemins vers 1650, les Micmacs ne se risquent presque plus à remonter le fleuve jusqu'à Tadoussac, puisque les hordes iroquoises ravagent à peu près tout sur leur passage. Aussi, durant les guerres iroquoises, les Micmacs de la Gaspésie, probablement à court de pelleteries, traversent-ils l'estuaire du Saint-Laurent et pillent-ils les Amérindiens et les Inuit à la hauteur de Sept-Îles et de Mingan. Comme nous l'avons vu antérieurement, le père Richard, leur

missionnaire vers 1657-60, craint qu'ils ne tuent des Papinachois et que la guerre reprenne avec cette nation et leurs alliés, les Montagnais de Tadoussac.

La crainte de leur missionnaire ne devait pas être fondée, puisque, en 1669, deux ans après la fin des guerres iroquoises, les représentants micmaques assistent, à titre d'alliés, à la nomination du chef de guerre montagnais de Tadoussac au poste de chef de Sillery. D'ailleurs, à partir de 1668, d'autres Micmacs, privés de missionnaire à Gaspé, viennent, probablement à l'invitation des Montagnais, chasser au Saguenay-Lac-Saint-Jean⁽⁴²⁹⁾. Mais le ressentiment qu'entretiennent encore contre eux les Etchemins et peut-être aussi les Papinachois les empêche probablement d'être présents aux grands rassemblements des nations alliées à Tadoussac et à Chicoutimi de 1676 à 1680⁽⁴³⁰⁾.

Même si 200 Micmacs de la Gaspésie passent sept ou huit jours près de l'embouchure de la rivière Du Loup au mois de juin 1677, le père Morain observe qu'en tant que voisins les Micmacs et les Etchemins "ne sayment pas beaucoup et n'ont pas grande communication les uns avec les autres"⁽⁴³¹⁾ et que les Micmacs sont là "comme dans un pais estranger"⁽⁴³²⁾. Par contre, plusieurs groupes multifamiliaux micmaques cohabitent avec les Montagnais au Saguenay-Lac-Saint-Jean jusqu'en 1685. Parmi les membres de ces groupes, les noms de Lesquimaux*, Pitaouabikakoue* et Takouatikouekoueu* sont certainement ceux qui figurent le plus régulièrement dans le Second Registre De Tadoussac ⁽⁴³³⁾. Pour la période 1668-1707, les registres consignent 33 baptêmes de personnes nées de mariages endogames. De ce nombre, les quatre décennies en comptent respectivement six, dix-sept, huit et deux. De plus, quinze baptêmes sont conférés à Chicoutimi, huit à Tadoussac, six au lac Saint-Jean et quatre sur la Haute Côte-Nord (tableaux I, III, V, VII). Finalement, les mariages

exogames sont relativement nombreux, puisque 22 baptêmes d'individus issus de ces unions sont rapportés dans les registres. De ce nombre, nous pouvons retracer huit mariages avec des Papinachois, six avec des Ouchestigoueks, quatre avec des Montagnais, deux avec des Mistassins, un avec un membre de la nation etchemine et le dernier n'est pas précisé (tableaux II, IV, VI, VIII).

La durée de la présence micmaque dans les limites de la Ferme de Tadoussac se subdivise en deux périodes. La première, de 1673 à 1685, coïncide avec le moment où les Micmacs chassent au Saguenay-Lac-Saint-Jean⁽⁴³⁴⁾. La seconde, 1687 à 1704, correspond aux brèves visites estivales des Micmacs à Tadoussac⁽⁴³⁵⁾. Fait significatif, c'est durant cette dernière période que nous avons recensé quinze des 22 mariages exogames impliquant un membre de la nation micmaque (tableaux VI, VIII). Il est fort possible que le déséquilibre des sexes au sein des groupes multifamiliaux micmaques et de ceux des autres nations après les épidémies de 1684 et 1687 aient favorisé les inter-mariages. Outre ces mariages exogames, le départ des Micmacs du Saguenay-Lac-Saint-Jean est largement attribuable à la pénurie de certaines espèces de gibier qui se fait cruellement sentir vers la fin des années 1680.

3.1.2.2.3.7 Les Mistassins (fig. 37)

Parmi les nations de la Baie d'Hudson qu'Albanel attire vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean, au cours de son voyage de 1671-72, figurent en premier lieu les Mistassins. Même si ces derniers sont connus des Français depuis 1642, les guerres iroquoises (1657-66) vont contribuer à les faire fuir vers les rives de la baie James. Cependant, les contacts entre les membres de cette nation et les Français ne sont pas entièrement coupés de 1642 à 1671. Plusieurs

documents les confirment. D'abord, dès 1656, Jean Bourdon, navigateur canadien, aurait découvert "toutes les côtes du Labrador avec un petit bâtiment de trente tonneaux et (aurait pris) possession de la Baie du Nord de Canada"⁽⁴³⁶⁾. Un deuxième texte révèle qu'au plus fort des guerres iroquoises "les Sauvages de la Baie du Nord ayant lié en commerce avec les français habitant le Canada, (viennent) exprès à Québec par les terres pour demander un Missionnaire"⁽⁴³⁷⁾. C'est probablement la visite de ces Amérindiens à Québec qui donne l'occasion à Druillettes et aux autres Français, dont Guillaume Couture^{*}, de les suivre jusqu'à Nicabau⁽⁴³⁸⁾. À la suite de l'échec de l'expédition de Druillettes en 1661, les raids iroquois ont probablement empêché d'autres Français d'acquiescer à l'invitation des Amérindiens christianisés réfugiés à la baie James. Un autre écrit de 1663 nous apprend que "d'autres Sauvages de la même Baie du Nord étant aussi venus à Québec pour chercher encore des Français"⁽⁴³⁹⁾, le gouverneur Dubois Davaugour^{*} décide d'y envoyer cinq hommes dont Guillaume Couture. Davaugour leur donne alors comme mission de se rendre à la Baie d'Hudson et de prendre possession de tout le territoire au nom du roi de France⁽⁴⁴⁰⁾.

Couture, accompagné d'une flotte de 44 canots, quitte Québec, remonte le Saguenay-Lac-Saint-Jean, passe par le lac Nicabau, traverse le lac Mistassini et se rend jusqu'aux environs du lac Nemiscau⁽⁴⁴¹⁾. À ce dernier endroit, ses guides amérindiens refusent d'aller plus loin et Couture, après avoir pris possession du territoire, est obligé de revenir à Québec⁽⁴⁴²⁾. Même s'il ne s'est pas rendu jusqu'à la baie James, Couture est le véritable premier découvreur français de l'axe Saguenay-Rupert. À peine quelques années après le voyage officiel de Couture, les Anglais, sous la conduite de Des Groseilliers, construisent en 1668 le fort Charles, à l'embouchure de la rivière Rupert. Aussi, cette présence

anglaise à la Baie d'Hudson force-t-elle l'intendant Jean Talon à déléguer le père Albanel en 1671-72 pour qu'il confirme les droits français dans cette région. Après avoir emprunté le même trajet que Couture, Albanel atteint la baie James en 1672. C'est au cours de ce voyage qu'il informe les Mistassins et les autres nations qu'il rencontre que les Français ont vaincu l'Iroquois et qu'elles peuvent revenir commercer en toute tranquillité au Saguenay-Lac-Saint-Jean ou à toute autre Habitation française⁽⁴⁴³⁾.

Rassurés, les Mistassins réfugiés près de la baie James reviennent commercer au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Aussi, lors de son hivernement de 1673-74 près des rives de la rivière Mouchau Oraganish*, Crépieul baptise-t-il 102 Mistassins, "tant enfants qu'adultes, et entre autres deux de leurs chefs"⁽⁴⁴⁴⁾. Parmi eux, plusieurs viennent de la rivière Rupert et des territoires situés près de la baie James⁽⁴⁴⁵⁾. Une panique généralisée chez les Amérindiens de la région du lac Saint-Jean perturbe la mission de Crépieul. Celle-ci éclate après la découverte d'un meurtre que les Amérindiens du lac Saint-Jean attribuent aux Iroquois⁽⁴⁴⁶⁾. Aussi, une partie des Mistassins trouve important de venir "présenter leurs respects à M. de Frontenac, gouverneur du Canada. Ils (ont) aussi l'intention de lui demander sa protection contre l'Iroquois, de l'assurer qu'ils le (prennent) pour leur père"⁽⁴⁴⁷⁾. Probablement pour avoir l'appui des missionnaires, les Mistassins désirent aussi déclarer à Frontenac qu'ils veulent "continuer d'aimer la Prière"⁽⁴⁴⁸⁾. En considérant les intentions mistassines, Crépieul décide d'accompagner douze canots de Mistassins qui atteignent Québec au début juin 1674⁽⁴⁴⁹⁾. Dès lors, les Mistassins entrent dans l'alliance franco-amérindienne. À titre d'alliés, les Mistassins participent donc au cours des années 1676 à 1680, aux grands rassemblements amérindiens de Tadoussac et de Chicoutimi⁽⁴⁵⁰⁾. Sans doute, les Mistassins profitent-ils de ces occasions pour commercer, pour

recevoir l'enseignement religieux des Jésuites et pour nouer des liens plus solides avec les membres des autres nations présentes.

Le zèle missionnaire et l'avidité des commerçants français obligent les Français à se rendre jusqu'aux environs du lac Onistagane au début des années 1670 pour y rencontrer les Mistassins et les Papinachois. Ces derniers nomadisent près de la rivière Manouane. Par la suite cependant, les Français réussissent à attirer les Mistassins à Chicoutimi et à éviter ainsi ces longs et pénibles voyages⁽⁴⁵¹⁾. Mais la concurrence commerciale anglaise du fort Charles change rapidement la situation et amène de nouveau les Français à monter jusqu'aux territoires mistassins. Frontenac, conscient de l'attraction du commerce anglais sur les Mistassins, accepte alors que Louis Jolliet se rende jusqu'à la baie James en 1679. Au cours de son expédition, Jolliet prend conscience du potentiel commercial du bassin hydrographique de la rivière Rupert et fonde un poste de traite sur les rives du lac Albanel. Pour sa part, Antoine Silvy, missionnaire qui accompagne Jolliet, prend l'habitude de monter chaque année au cours de l'été jusqu'au lac Mistassini pour y rencontrer les Mistassins qui s'y regroupent durant quelques semaines⁽⁴⁵²⁾. Cette politique française a dû probablement donner certains résultats au niveau du commerce avec les Amérindiens sans pour autant éliminer la concurrence commerciale anglaise, puisque après 1680, la présence anglaise à la Baie d'Hudson préoccupe encore davantage les autorités coloniales françaises et le sous-fermier de Tadoussac⁽⁴⁵³⁾.

Sur le plan religieux, même si quelques Mistassins ont reçu leur baptême avant le premier voyage d'Albanel⁽⁴⁵⁴⁾, leur christianisation massive coïncide avec les résultats de cette expédition officielle de 1671-72. Précisons toutefois que, pour les fins de notre analyse des tableaux, les Wakouinkouechioueks* et les

Ouinegourinouets* sont inclus au sein de la nation mistassine même si, dans le dernier cas, il ne s'agit que de douze baptêmes. Ainsi, 355 individus de la nation mistassine, dont 123 adultes et 232 enfants, issus de mariages endogames ont été baptisés au cours de la période 1668-1707 (tableaux I, III, V, VII). Pour chacune des quatre décennies de cette période, les baptêmes des 355 Mistassins se répartissent comme suit: 135 (64 adultes et 71 enfants), 48 (neuf adultes et 39 enfants), 119 (48 adultes et 71 enfants) et 42, dont trois adultes et 39 enfants (tableaux I, III, V, VII).

Ces chiffres font ressortir deux présences massives de Mistassins au cours de la première et de la troisième décennies. Les années 1668-77 correspondent aux efforts commerciaux et missionnaires déployés par les Français à la suite du voyage d'Albanel. C'est aussi le moment où les Mistassins choisissent d'entrer dans l'alliance franco-amérindienne, afin de mieux se protéger contre les raids iroquois qu'ils croient toujours imminents. Prenant conscience que les Iroquois sont vraiment en paix avec l'alliance franco-amérindienne, les Mistassins trouvent probablement plus avantageux au niveau commercial de reprendre le chemin du fort Charles. Aussi, seulement 48 baptêmes sont-ils consignés pour les années 1678-87. Ces nouveaux baptisés nomadisent sans doute au nord de la région du lac Nicabau ou au nord-ouest du lac Onistagane. Les voyages pénibles à la baie James ou encore l'avidité des intermédiaires commerciaux des autres bandes mistassines les amènent, tout compte fait, à continuer leurs relations commerciales avec les Français. Ils peuvent profiter en même temps de l'enseignement religieux des missionnaires. Sans minimiser cependant le rôle missionnaire, leur présence importante au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour les années 1688-97 est avant tout une conséquence de l'affrontement franco-anglais à la Baie d'Hudson qui perturbe le commerce.

Depuis 1685, les Français ont conquis tous les postes anglais situés au sud de la baie James. Ils ont même fermé le fort Charles durant plusieurs années. Aussi, à court de produits européens, les Mistassins se voient-ils obligés de revenir en grand nombre au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour se ravitailler. C'est d'ailleurs au cours de cette troisième décennie que 11 des 12 Quinigouirinouets fréquentent principalement le lac Saint-Jean⁽⁴⁵⁵⁾. Outre les effets bénéfiques sur le commerce, cette situation permet aux missionnaires de parfaire la christianisation de ce peuple.

Au cours de la période 1698-1707, deux autres événements éloignent de nouveau un grand nombre de Mistassins du commerce français. D'abord, en 1697, la fin de la première guerre intercoloniale ramène en même temps la stabilité commerciale à la Baie d'Hudson. Ensuite, l'insécurité de la navigation entre la France et la Nouvelle-France au cours de la deuxième guerre intercoloniale (Succession d'Espagne: 1701-13) fait grimper les prix des produits français dans les limites de la Ferme de Tadoussac. Pour ces deux raisons, la plupart des Mistassins retournent commercer à la baie James⁽⁴⁵⁶⁾. Sauf pour une ou deux années⁽⁴⁵⁷⁾, les Registres De Tadoussac confirment cette situation, puisque seulement 42 baptêmes mistassins y sont inscrits pour les années 1698-07 (tableau VII).

Si nous considérons maintenant les 355 baptêmes pour chacune de nos six régions, nous en comptons 110 au lac Onistagane, 97 à Chamouchouane-Nicabau, 71 au lac Saint-Jean, 49 à Chicoutimi, 24 sur la Haute Côte-Nord et seulement quatre à Tadoussac (tableaux I, III, V, VII). Ces chiffres confirment les deux grandes concentrations des membres de la nation mistassine. Le premier grand groupe de Mistassins chasse au nord du lac Nicabau. De là, il commerce le long

de la Chamouchouane où les Français ont établi des postes de traite et des missions. Une partie de ces Mistassins se rend jusqu'au lac Saint-Jean. Le deuxième groupe important nomadise au nord et à l'ouest du lac Onistagane. S'il ne trouve pas de missionnaire ou de commerçants sur place, il entreprend alors un voyage de la Péribonka à la Shipshaw pour rejoindre Chicoutimi.

Une présence aussi importante des Mistassins qui circulent dans les limites de la Ferme de Tadoussac ne peut que favoriser les mariages exogames. Sur ce sujet, les Registres De Tadoussac dénombrent 47 baptêmes de personnes nées de ce type de mariage pour la période 1668-1707. De ce dernier nombre, les quatre décennies en comptent respectivement 6, 17, 18 et 5. Si nous considérons maintenant les nations impliquées dans ces mariages avec un membre de la nation mistassine, nous retrouvons par ordre d'importance quatorze Papinachois, six Abénaquis, quatre Ouchestigoueks, trois Montagnais, trois Algonkins, deux Micmacs et finalement un Attikamek et un Oumamiouek. Par contre, nous avons été incapable de retracer l'identité du (de la) conjoint(e) de quatorze autres mariages impliquant un membre de la nation mistassine (tableaux II, IV, VI, VIII). À partir des chiffres compilés pour les deuxième (17) et troisième (19) décennies, nous constatons que la poussée des mariages exogames coïncide avec l'entrée des Mistassins dans l'alliance franco-américaine (1674).

Ces chiffres montrent que les Mistassins, comme toutes les autres nations utilisent, entre autres, les mariages exogames pour mieux consolider certaines alliances. Il se peut aussi que le déséquilibre des sexes au sein de la nation mistassine et des autres nations qu'elle fréquente ait pu jouer en faveur de ce type d'union. Mais il est clair pour nous que les six mariages avec des membres de la nation abénaquise correspondent davantage au désir des Abénaquis de

trouver désespérément de l'aide dans leur guerre contre les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. Par contre, les quatorze mariages mistassins-papinachois révèlent plutôt que ces deux nations entretiennent des relations privilégiées autant aux niveaux commercial, social que militaire. Finalement, leurs rapports avec les Montagnais semblent plutôt limités, puisque nous ne comptons que trois mariages mistassins-montagnais pour toute cette longue période (1668-1707). Cette situation s'explique en partie par la faible densité démographique de la population montagnaise durement touchée par les guerres iroquoises et la destruction de certains types de gibier sur son territoire et les épidémies. Elle est probablement aussi due au désir des Montagnais de maintenir leurs droits ancestraux sur une grande partie du bassin hydrographique du lac Saint-Jean, puisque les survivants montagnais doivent éprouver énormément de difficultés à maintenir leurs bornes commerciales intactes depuis que les Français ont invité les Mistassins à descendre librement en grand nombre au lac Saint-Jean et à Chicoutimi.

En tenant compte de ce qui précède, nous sommes maintenant en mesure de décrire l'étendue du territoire mistassin. Pour en déterminer les limites, nous devons clarifier l'identité de deux bandes d'Amérindiens que les Relations des Jésuites et les Registres De Tadoussac nous font connaître sous les noms de Quinipegouirinouets et Wakouingouechioueks. Dans le premier cas, les renseignements sur les Quinipegouirinouets qui figurent aussi dans le Second Registre De Tadoussac sous les noms de Irinoueks* et Quinipegouets* sont très fragmentaires⁽⁴⁵⁸⁾. Nous n'avons retracé que douze baptêmes de membres de cette bande dont onze pour la décennie 1688-97 (tableau V). Cependant, plusieurs missionnaires situent leurs territoires de chasse dans la région du lac Nemiscau⁽⁴⁵⁹⁾. En fait, nous croyons que cette bande de Mistassins a dû envoyer

quelques-uns de ses membres pour commercer au lac Saint-Jean, au moment où la guerre franco-anglaise dans la Baie d'Hudson perturbait le commerce avec les Européens. Par contre, les informations sur les Wakouingouchioueks sont beaucoup plus abondantes. Ils sont décrits par Hodge comme une bande mistassine habitant le long des rives de la rivière Martre⁽⁴⁶⁰⁾.

Pour sa part, le Second Registre De Tadoussac rapporte 23 baptêmes de Wakouingouchioueks au lac Saint-Jean à la fin juillet 1672 (tableau I)⁽⁴⁶¹⁾. Or, le père Albanel, de retour au lac Saint-Jean le 23 juillet 1672 après son voyage à la baie James, se montre surpris à son arrivée "d'apprendre que les Mistasirinin (l'attendent) depuis un mois" ⁽⁴⁶²⁾. Nous apprenons aussi par la même occasion que cette bande mistassine fut la première qu'Albanel a rencontrée lors de son expédition. D'ailleurs, pressé de continuer son voyage, le Jésuite avait différé le baptême de ces Mistassins et leur avait demandé de descendre au lac Saint-Jean où il les instruirait plus à fond dès son retour⁽⁴⁶³⁾. Cette première bande de Mistassins rencontrée à Paslistaskau avait été très réticente à lui accorder le droit de passage, puisqu'il ne faut par la suite que deux jours de canots pour se rendre au lac Mistassini⁽⁴⁶⁴⁾. Aussi, quelques temps après son départ (fin juin 1672), ces Mistassins décident-ils de descendre au lac Saint-Jean où ils sont accueillis par le père Crépieul. C'est ce dernier qui retranscrit leurs baptêmes un mois plus tard dans le Second Registre De Tadoussac en leur donnant le nom de Wakouingouchiouek⁽⁴⁶⁵⁾.

Même si ces Mistassins sont appelés "Mistasinirins" par Albanel⁽⁴⁶⁶⁾, il ne fait aucun doute dans notre esprit qu'il s'agit de la même bande, puisque le Second Registre De Tadoussac ne compile qu'un seul autre baptême mistassin au lac Saint-Jean pour la décennie 1668-77 (tableau I). Précisons ici que sur le chemin

du retour au lac Saint-Jean et quatre jours après avoir quitté le lac Nemiscau, Albanel fit la rencontre des passagers de deux canots qui lui apprennent que 150 autres "Mistasirininins" seraient ravis de le voir⁽⁴⁶⁷⁾. Albanel se trouve alors sur la rivière Minahigouskat* qui ne peut être que la rivière Martre. En considérant tous ces renseignements, il se pourrait que le pays des Wakouingouechioueks s'étende du nord du lac Nicabau jusqu'à la rivière Martre en incluant les territoires à l'ouest et au sud du bassin hydrographique du lac Mistassini. Leurs territoires de chasse peuvent aussi couvrir la région située à l'est du lac Mistassini, puisque 57 Wakouingouechioueks se font baptiser durant l'hiver 1673-74 dans les environs du lac Onistagane (tableau I).

Il est possible aussi que ces Mistassins, répondant à l'invitation d'Albanel, préfèrent se rendre hiverner à la rivière "Mauchautraganish"* . C'est d'ailleurs durant cette saison que Crépieul accorde le baptême à 102 d'entre eux. À cette époque, l'hivernement de Crépieul et de quelques Français à la rivière Mouchau Oraganish s'avère nécessaire, s'ils veulent rejoindre les Mistassins. En effet, ces derniers, d'après les allées et venues de Crépieul, cabannent durant cet hiver-là au nord et au nord-ouest du lac Onistagane⁽⁴⁶⁸⁾. Précisons que nous avons déjà déterminé que ce lac servait de borne commerciale aux Mistassins, aux Papinachois et aux Montagnais. Même si tous ces renseignements ne précisent pas complètement l'étendue du territoire wakouingouechioueque, ils confirment par contre les frontières mistassines que nous avons fixées précédemment pour la période 1603-53.

3.1.2.2.3.8 Les Montagnais et les Papinachois: 1666-1705 (fig. 37)

Après avoir expliqué les causes de la présence de membres de plusieurs nations

sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, nous concentrons maintenant notre analyse sur les Montagnais et les Papinachois. À partir du début des années 1640, les rapports entre ces deux nations se modifient substantiellement, puisque, avant cette date, la politique montagnaise consistait à contrôler le plus complètement possible tout le commerce de cette région à partir de Tadoussac. Aussi, les Montagnais empêchaient-ils les autres nations d'y venir. Cette politique commerciale soulevait, entre autres, de nombreuses tensions avec leurs voisins. Elle poussait même les Montagnais à massacrer, en 1635, les Betsiamites qui s'étaient présentés à Tadoussac sans leur permission. Les épidémies de 1634, 1637 et 1640, liées aux guerres iroquoises, ont décimé les Montagnais et les ont obligés à chercher des appuis chez leurs anciens concurrents commerciaux et chez toutes les autres nations susceptibles de les aider à repousser les hordes iroquoises.

Confrontés à tant de problèmes et obligés de se trouver de nouveaux alliés contre les Iroquois, les Montagnais de Tadoussac changent rapidement de politique. Dans un premier temps, ils invitent, en 1641, les missionnaires à venir s'établir à Tadoussac. Cette ouverture présente trois principaux avantages pour les Montagnais de Tadoussac. Premièrement, ils conservent leur prépondérance politique sur les Montagnais de Québec. Deuxièmement, ils gardent chez eux leurs compatriotes déjà christianisés. Finalement, les missionnaires servent d'attrait et de garantie de sécurité pour les Amérindiens des autres nations qui désirent venir commercer à Tadoussac. Dans un deuxième temps, ils pratiquent une politique de médiation pour régler les conflits qui font rage entre différentes nations. C'est particulièrement le cas en 1646 entre les Papinachois et les Micmacs de la Gaspésie. D'ailleurs, lors de cette paix, les Montagnais de Tadoussac semblent avoir mis leur parole en jeu, puisqu'en 1661 le père Richard,

missionnaire chez les Micmacs, craint que le raid micmaque vers Sept-Îles n'ait atteint les Papinachois et que les Montagnais soient forcés d'entrer en guerre contre ses catéchumènes. Il est possible aussi que les Montagnais de Tadoussac aient joué le même rôle dans le rétablissement de la paix entre les Etchemins et les Micmacs de la Gaspésie, puisque les guerriers de ces deux nations accompagnent des Montagnais de Tadoussac lors d'un raid contre les Iroquois en 1653.

L'année 1653 marque aussi le début des activités de la Ferme de Tadoussac. Cette entreprise exerce ses activités commerciales sur les territoires papinachois et montagnais. Aussi, les bandes de ces deux nations se rencontrent-elles encore davantage à Tadoussac pour leur commerce. Par la même occasion, elles reçoivent l'enseignement des missionnaires. Mais en 1657 la guerre reprend de plus belle avec les Iroquois. Ces derniers, après la trêve de 1653-57, reprennent l'offensive et viennent rôder à Tadoussac et le long des rives de la Haute Côte-Nord. Leurs raids atteignent rapidement le Saguenay et se rendent même jusqu'à la baie James. Pour faire face à ces envahisseurs, certaines bandes de Papinachois et de Montagnais unissent leurs forces. À titre d'exemple, le père Henri Nouvel hiverne avec une bande de 68 Montagnais et Papinachois durant l'hiver 1663-64⁽⁴⁶⁹⁾. De plus, durant les guerres iroquoises, les Montagnais accueillent un grand nombre de fuyards au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Malgré ces regroupements, les Iroquois ont tôt fait de dévaster cette région et de pousser certains survivants vers le territoire papinachois, mais surtout vers ceux de la baie James.

Les guerres iroquoises étant terminées en 1666, les Montagnais et un fort groupe de survivants des nations alliées choisissent de revenir au

Saguenay-Lac-Saint-Jean. Leur choix se comprend mieux lorsque l'on sait qu'une bonne partie de la faune est détruite dans le bassin hydrographique du Saint-Maurice et probablement aussi le long de l'Outaouais. Cependant, à peine la menace iroquoise est-elle écartée qu'un autre fléau frappe de plein fouet cette région. En effet, la recrudescence d'une épidémie de petite vérole en 1670, "peste des Sauvages"⁽⁴⁷⁰⁾, fauche un grand nombre de survivants amérindiens. Le père Albanel, missionnaire depuis plusieurs années à Tadoussac, peut, en 1671, dresser le bilan des calamités qui ont frappé cette région⁽⁴⁷¹⁾. Après avoir signalé que "les Habitants ont esté extrêmement diminuez"⁽⁴⁷²⁾, il constate que les Montagnais du lac Saint-Jean "commencent à ce repeupler par des gens des Nations estrangeres, qui y abordent de divers costez, depuis la paix"⁽⁴⁷³⁾. Ajoutons que l'invitation d'Albanel à la baie James en 1672 attire d'autres immigrants au Saguenay-Lac-Saint-Jean qui grossissent la population amérindienne de cette région. Finalement, la guerre anglo-abénaquise qui débute en 1675 amène le dernier flot d'immigrants.

Cette population autochtone et tous les Amérindiens réfugiés finissent par exercer une forte pression sur les stocks de certaines espèces de gibier. Dès le début des années 1680, le territoire de la Ferme de Tadoussac connaît une diminution draconienne des orignaux et des castors. Dès lors, l'absence de gibier suffisant pousse les membres des nations réfugiées à quitter ce territoire⁽⁴⁷⁴⁾. Dans le cas des Abénaquis et des Etchemins, la première guerre intercoloniale (1689-97) favorise le départ des derniers groupes multifamiliaux de ces deux nations, parce que leurs guerriers participent directement au conflit. Malgré les départs massifs d'Amérindiens, les Montagnais et les Papinachois réussissent à intégrer plusieurs membres des nations réfugiées et ce, tout au cours de la période 1660-1690 (tableaux I à VIII)⁽⁴⁷⁵⁾.

Entre-temps, les structures religieuses et commerciales mises en place par les Français depuis 1641 et 1653 favorisent de nombreux contacts entre les Montagnais et les Papinachois, si bien que, dès 1668, les missionnaires peuvent écrire qu'il "faut joindre à la Mission de Tadoussac, celle des Papinachois, comme l'une des ses dépendances"⁽⁴⁷⁶⁾. Cette observation se comprend mieux lorsque nous savons que les Papinachois se regroupent souvent avec les Montagnais, principalement aux postes de Chicoutimi, de Tadoussac et des Îlets-Jérémie, pour leur commerce, leur instruction religieuse et tout autre sujet qui concerne ces deux nations (tableaux I, III, V, VII)⁽⁴⁷⁷⁾

Contrairement à la période précédente, les Papinachois occupent maintenant une position plus importante sur une partie du territoire de la Ferme de Tadoussac; les registres de Tadoussac confirment cette situation. Ainsi, les missionnaires consignent 200 baptêmes d'individus papinachoïses issus de mariages endogames, dont 15 adultes et 185 enfants, pour la période 1668-1707. De ce nombre, chaque décennie en compte respectivement 57, 63, 56 et 24. Par rapport à nos six régions, les registres rapportent 122 baptêmes sur la Haute Côte-Nord, 36 à Chicoutimi, quinze à Tadoussac, quatorze au lac Saint-Jean et treize dans la région du lac Onistagane (tableaux I, III, V, VII). Ces quelques données révèlent l'ampleur de la christianisation chez ce peuple, puisque l'effort missionnaire porte avant tout sur les enfants. À l'analyse de ces chiffres, nous constatons que les Papinachois occupent toujours le même territoire qu'en 1603-1653 (fig. 12). Finalement, les 24 baptêmes de la dernière décennie (1698-07) coïncident avec une diminution prononcée de l'effort missionnaire dans cette région. Celle-ci est principalement due à l'âge avancé du père Crépieu qui le force à ralentir ses activités jusqu'à son départ définitif en 1702 (tableaux XXI à XXIV).

Pour saisir toute l'importance des Papinachois dans cette région, il faut tenir compte des échanges inter-ethniques. Ainsi, 60 baptêmes de personnes issues de mariages exogames figurent dans les registres pour les années 1668-07. En subdivisant ce nombre, outre les deux mariages dont l'origine ethnique d'un des deux conjoints s'avère impossible à déterminer, nous remarquons que les membres de la nation papinachoise ont épousé quatorze Mistassins, onze Oumamioueks, huit Micmacs, quatre Abénaquis, quatre Montagnais, trois Algonkins, deux Attikameks et un Abitibi (tableaux II, IV, VI, VIII). La place relativement faible qu'occupent les Montagnais dans cette liste surprend à première vue. Il faut cependant rappeler que les Montagnais, décimés par les guerres iroquoises et les nombreuses épidémies, se repeuplent, depuis les années 1640, avec les membres des nations qui se réfugient sur leurs territoires. Parmi ceux-ci, figurent en premier lieu les Attikameks et les Algonkins. Aussi, avons-nous tendance à regrouper les membres de ces deux dernières nations avec les Montagnais. Dans ce contexte, il faudrait compter neuf mariages papinachois-montagnais. Ce dernier chiffre correspond davantage à la réalité, puisqu'aucun mariage d'Attikamek ou d'Algonkin avec des Montagnais n'est compilé par les missionnaires.

Ces mises au point étant faites, nous constatons que des 60 mariages exogames impliquant des Papinachois, 42 sont conclus avec les membres de nations dont les territoires leur sont limitrophes, puisqu'il faut ajouter aux 9 mariages papinachois-montagnais les 33 autres contractés avec les Mistassins et les Oumamioueks. Selon nous, il faut situer ces mariages exogames dans le contexte de la politique papinachoise qui doit vouloir se soustraire au monopole commercial qu'exerce le sous-fermier de Tadoussac sur leurs territoires. Les Papinachois n'ont alors pas d'autre choix que de tisser de nombreuses alliances

commerciales avec les Mistassins, intermédiaires des Anglais de la baie James, ou avec les Oumamioueks qui nomadisent à l'est de Sept-Îles. Ils se rendent même jusqu'au poste de Jolliet situé à l'extrémité ouest de l'île d'Anticosti⁽⁴⁷⁸⁾. À ces raisons commerciales qui leur permettent de contourner le monopole de la Ferme de Tadoussac et d'obtenir ainsi de meilleurs prix pour leurs fourrures, il faut ajouter la diminution tragique de certaines espèces de gibier que l'on observe sur leurs territoires à partir du début des années 1680. Aussi, plusieurs groupes multifamiliaux papinachois sont-ils poussés à contracter des alliances avec leurs voisins qui chassent encore sur des territoires giboyeux.

Si les Papinachois semblent relativement nombreux au cours des années 1668-1707, il en est tout autrement des Montagnais qui vivent près des rives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque seulement 94 baptêmes de personnes nées de mariages endogames, dont six adultes et 88 enfants, sont rapportés par les Jésuites. De ce nombre, chacune des quatre décennies qui la composent en regroupe respectivement 16, 16, 36, 26. Par rapport aux régions retenues, les missionnaires consignent 38 baptêmes à Chicoutimi, 29 au lac Saint-Jean, 11 à Tadoussac, 11 sur la Haute Côte-Nord et un seul pour la région de Chamouchouane-Nicabau (tableaux I, III, V, VII).

Ces quelques données mettent d'abord en lumière l'énorme baisse démographique des bandes montagnaises qui nomadisent près des rives du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ensuite, elles nous apprennent la christianisation presque totale de ces survivants montagnais, puisque ce sont surtout des enfants que les Jésuites baptisent. Puis, nous constatons que les Montagnais nomadisent toujours au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Enfin, si nous tenons compte de leur faible population, nous pouvons supposer que ces Montagnais auraient entièrement

disparu comme entité ethnique distincte, s'ils n'avaient pas profité de l'apport de nombreux immigrants qu'ils ont accueillis sur leurs territoires depuis les années 1640. D'ailleurs, outre les guerres iroquoises et les nombreuses épidémies, la chute accentuée de plusieurs espèces d'animaux, à partir des années 1680, sur une bonne partie de leurs territoires n'a certes pas favorisé leur croissance démographique. Aussi, pouvons-nous mieux comprendre maintenant la facilité avec laquelle les Abénaquis vont pouvoir effectuer leur pillage au cours de l'hiver 1704-1705.

Malgré la faible population montagnaise, les missionnaires consignent 24 baptêmes d'individus issus de mariages exogames dont un des parents est d'origine montagnaise. De ce nombre, nous dénombrons huit mariages avec des Abénaquis, quatre avec des Papinachois, quatre avec des Micmacs, trois avec des Mistassins, deux avec des Ouchestigoueks et le dernier avec un membre de la nation des Oumamioueks (tableaux II, IV, VI, VIII). Comme nous l'indiquons plus tôt, les missionnaires semblent avoir intégrés plusieurs Algonkins et Attikameks au sein de la nation montagnaise, puisqu'ils ne signalent aucun mariage entre eux. Ces unions correspondent dans certains cas aux alliances traditionnelles qu'entretiennent les Montagnais avec plusieurs peuples, dont les Abénaquis, les Micmacs et, depuis le début des années 1640, avec les Papinachois. Dans les autres cas, ces mariages relèvent davantage, de la part des Montagnais, d'un souci de trouver de nouveaux partenaires commerciaux au fur et à mesure de la disparition du gibier au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Parmi ces alliances qui favorisent les rapprochements, celle avec les Papinachois prend davantage d'ampleur au cours de la période 1666-1705. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. D'abord, à partir des années 1650, les Montagnais de

Tadoussac ont toujours dû collaborer très étroitement avec les Papinachois pour se défendre contre les Iroquois. Ensuite, les mêmes structures commerciales et religieuses françaises sur leurs territoires respectifs favorisent une communication accrue entre ces deux peuples. Finalement, avec la diminution tragique du gibier près des rives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, plusieurs Montagnais doivent se trouver de nouveaux territoires de chasse. Sauf ceux qui travaillent pour les commis des postes de traite ou qui servent de guide ou de canotiers pour le compte des missionnaires, un bon nombre d'entre eux s'enfoncent tout naturellement vers les sources des affluents du Saguenay-Lac-Saint-Jean où ils rejoignent leurs compatriotes et s'y intègrent. D'autres, certainement en plus petit nombre, sont accueillis par les Papinachois de la Haute Côte-Nord. Ce sont probablement ces Montagnais qui vont commercer, comme les Papinachois, au poste de traite de Louis Jolliet situé sur l'île d'Anticosti⁽⁴⁷⁹⁾. Précisons ici que, malgré la volonté des Montagnais de demeurer sur leurs territoires ancestraux, plusieurs de leurs bandes du Saguenay-Lac-Saint-Jean acceptent, vers 1706, l'invitation d'Augustin Legardeur de Courtemanche et se rendent travailler pour lui à la baie de Brador.

Après toutes ces années de contact et de collaboration, certains territoires de chasse, principalement ceux au nord du Saguenay et au nord-est du lac Saint-Jean, vont être indifféremment fréquentés par des groupes multifamiliaux montagnais ou papinachois unis par des alliances. Cette situation dans ces régions s'explique aussi par toutes ces décennies de bouleversements qui ont favorisé l'entraide entre certaines bandes montagnaises et papinachaises qui possèdent des territoires de chasse limitrophes. C'est dans ce contexte qu'il faut situer le témoignage du chef montagnais du lac Saint-Jean, Guillaume Chische, lors de l'enquête officielle sur le pillage abénaquis de l'hiver 1704-1705. En

effet, lorsque Jacques Raudot, par l'intermédiaire d'un interprète, lui demande s'il "est à leur connaissance que d'autres nations qu'eux aient autrefois chassé sur leurs terres"⁽⁴⁸⁰⁾, Chische répond: "qu'ils (Montagnais) n'ont point vu d'autres nations chasser sur leurs terres autres que les Papinachois qui sont de leurs mêmes terres"⁽⁴⁸¹⁾.

Deux principales interprétations peuvent éclaircir cette déclaration. La première laisse entendre que certaines bandes papinachoises ont toujours eu le droit de chasser sur une partie du territoire montagnais, surtout celle située au nord-est du lac Saint-Jean. La seconde décrit simplement la situation récente des rapports qu'entretiennent certaines bandes montagnaises et papinachoises. En effet, après le départ des nombreux Amérindiens qui trouvent refuge au Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours des années 1680 et 1690, certaines bandes montagnaises et papinachoises se sont davantage entraïdées pour faire face à la pénurie de gibier sur leurs territoires de chasse respectifs. Ainsi, dans certains cas de disette ou de famine, ces bandes acceptent la présence de membres d'une autre nation sur leurs territoires de chasse ancestraux. En consultant le Second Registre De Tadoussac pour la décennie 1698-07, cette dernière interprétation semble correspondre davantage à la réalité. Pour cette décennie, les missionnaires baptisent 47 Montagnais, dont 7 au lac Saint-Jean, 9 à Chicoutimi, 21 vers le lac Onistagane et 10 à Tadoussac. Dans les mêmes années, nous retraçons 6 baptêmes de Papinachois à Chicoutimi, 4 vers le lac Onistagane, 10 à Tadoussac et 4 sur la Haute Côte-Nord (tableau VII). Précisons que ces baptêmes sont accordés au moment où le père Crépieul, âgé et malade, termine son apostolat dans cette région. À cause de sa santé précaire, il se tient principalement à Chicoutimi, chef-lieu de sa mission, tandis que ses aides occasionnels, les pères Louis André, Bonaventure Favre, Jean Chardon et Antoine

Silvy, n'assurent qu'une présence très sporadique aux autres endroits (tableau XXIV).

Malgré cette situation, il ressort clairement que les Montagnais fréquentent en plus grand nombre que les Papinachois leurs lieux traditionnels de rassemblement. D'ailleurs, Tadoussac et Chicoutimi ont toujours été des endroits privilégiés par les chefs de différentes nations, pour tenir leur grand conseil annuel. Dans ce contexte, les missionnaires ont certainement profité de l'occasion pour rencontrer et baptiser les Amérindiens présents, entre autres, les Papinachois. Ces derniers, délaissés par les missionnaires, n'ont pas d'autre choix de venir à Tadoussac et à Chicoutimi, s'ils veulent recevoir des secours spirituels ou faire baptiser leurs enfants. En tenant compte de tous ces éléments, principalement des statistiques du Second Registre De Tadoussac pour la décennie 1698-1707, même si quelques territoires de chasse sont exploités indifféremment par les Montagnais ou les Papinachois, nous croyons que, en général, les Montagnais et les Papinachois occupent toujours, pour la période 1666-1705, leur territoire ancestral respectif.

3.1.3 LA MOYENNE ET LA BASSE CÔTE-NORD: 1666-1705

3.1.3.1 La présence française sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord: 1661-1705 (fig. 38)

Tandis que l'influence française progresse rapidement dans les limites de la Ferme de Tadoussac à partir de 1653, elle est beaucoup plus lente à se faire sentir sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord. En effet, seuls les pêcheurs et quelques traiteurs isolés fréquentent les côtes à l'est de Sept-Îles au cours des

FIGURE 38

LA CONCESSION ET LES SEIGNEURIES SUR LES MOYENNE ET BASSE CÔTE-NORD: 1661-1705

1- 25 février 1661: Seigneurie de Mingan

- 1661-1673: François Bissot De La Rivière, seigneur de Mingan.
- 1673-1705: Les héritiers de François Bissot De La Rivière, co-seigneurs de Mingan. La seigneurie de Mingan s'étend "depuis la dite Isle aux Oeufs, jusqu'aux Sept-Isles et dans la Grande Anse, vers les Esquimaux où les Espagnols font ordinairement la pesche".
- 1676-1685: Louis Jolliet et Jacques De Lalande louent la seigneurie de Mingan.
- 1683-1686: Louis Jolliet loue la seigneurie de Mingan avec trois associés: Charles Aubert De La Chenaye, Claude Porlier et un dénommé Charles.
- 1686-1694: Louis Jolliet est probablement toujours locataire de la seigneurie de Mingan(?)
- 9 novembre 1695 au 9 novembre 1700: Société formée entre Louis Jolliet et François-Joseph Bissot, Claire-Françoise Bissot, épouse de Jolliet, Charles Jolliet et Charles-François Bissot pour exploiter la seigneurie de Mingan.
- 8 mars 1696: Convention pour 3 ans et demi entre Marie Couillard, épouse de Jacques De Lalande, et François Vianney Pachot. Ce dernier peut participer à l'exploitation de la seigneurie de Mingan en proportion des parts que détient Marie Couillard.
- 1700-1702: François-Joseph Bissot, co-seigneur de Mingan, exploite la seigneurie.
- 1703-1706: Société formée par Jean-Baptiste Jolliet, François Jolliet D'Abancourt, Charles-François Bissot et François-Joseph Bissot pour exploiter les trois seigneuries de Mingan, des îles et îlets de Mingan et de l'île d'Anticosti.

2- 10 mars 1679: La seigneurie des îles et îlets de Mingan

- 1679-1700: Louis Jolliet et Jacques De Lalande co-seigneur.

FIGURE 38 (SUITE)

- 1685: Jacques De Lalande quitte définitivement le Canada pour la France. Son épouse Marie Couillard prend en charge le contrôle des affaires de son mari.
- 1679-1683: Louis Jolliet et Jacques De Lalande exploitent leur seigneurie.
- 1684-1695: Marie Couillard loue les parts de Jacques De Lalande à Louis Jolliet.
- 1696: Marie Couillard loue sa part de la seigneurie des îles et îlets de Mingan pour une durée de 3 ans et demi à François-Vianney Pachot.
- 1700-1702: Claire-Françoise Bissot Jolliet signe pour deux ans un délaissement en faveur de ses deux fils, Charles Jolliet d'Anticosti et François Jolliet d'Abancourt.
- 1700-1705: Les héritiers de Louis Jolliet et de Jacques De Lalande, co-seigneurs.
- 1703-1706: Société formée par Jean-Baptiste Jolliet, François Jolliet d'Abancourt, Charles-François Bissot et François-Joseph Bissot pour exploiter les trois seigneuries de Mingan, des îles et îlets de Mingan et de l'île d'Anticosti.

3- Mars 1680: Seigneurie de l'île Anticosti

- 1680-1700: Louis Jolliet, seigneur.
- 1700-1705: Les héritiers de Louis Jolliet, co-seigneurs.
- 1700-1702: Claire-Françoise Bissot Jolliet signe pour deux ans un délaissement en faveur de ses deux fils, Charles Jolliet d'Anticosti et François Jolliet d'Abancourt.
- 1703-1706: Société formée par Jean-Baptiste Jolliet, François Jolliet d'Abancourt, Charles-François Bissot et François-Joseph Bissot pour exploiter les trois seigneuries de Mingan, des îles et îlets de Mingan et de l'île d'Anticosti.
- 1705: François Jolliet d'Abancourt cède ses parts à Charles Jolliet d'Anticosti.

4- 19 janvier 1689: Seigneurie de Belle-Isle

- 1689: Denis Riverin, Chanion, Charles Catignon et Guillaume Bouthier, co-seigneurs. Cette concession est révoquée quelques années plus tard parce qu'elle n'a pas été exploitée.

FIGURE 38 (SUITE 1)

5- 14 avril 1689: Seigneurie de Blanc-Sablon

1689: Charles Aubert De La Chenaye, François Vianney Pachot, François Poisset, François-Mathieu Martin DeLino, Pierre Allemand, Charles Pattu et Jean Golin, co-seigneurs. Cette concession est révoquée quelques années plus tard parce qu'elle n'a pas été exploitée.

6- 17 octobre 1701: Concession de Kegaska

Concession d'une durée de 10 ans (1702-1712).

1701-1705: Augustin Le Gardeur De Courtemanche, concessionnaire.

1702-1705: Courtemanche exploite sa concession.

7- 20 avril 1705: Seigneurie de Port-à-Choix

1705: François Hazeur, seigneur.

1705: François Hazeur et Pierre Constantin, co-seigneurs.

années 1650. L'intérêt des habitants de la Nouvelle-France se porte davantage à ce moment-là vers le lucratif commerce de Tadoussac. Ainsi, François De La Rivière Bysot* s'associe en 1650 avec Jean-Paul Godefroy, propriétaire d'un navire, et Charles Legardeur de Tilly*, navigateur, pour pratiquer la chasse au phoque dans la région de Tadoussac. Par la même occasion, les trois associés traitent avec les Amérindiens qu'ils rencontrent à Tadoussac⁽⁴⁸²⁾. Les premiers mois d'activité de leur association semblent avoir donné de très bons résultats, puisque Charles Legardeur de Tilly se rend en France dès l'automne 1650 et tente d'obtenir le monopole de la pêche à Tadoussac. Mais sa requête ne donne aucun résultat⁽⁴⁸³⁾.

L'annonce de la création de la Ferme de Tadoussac en 1653 met un terme à leur collaboration, puisque, la même année, Jean-Paul Godefroy se joint dans une nouvelle association avec le gouverneur de la Nouvelle-France, Louis D'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay*, et Jean Bourdon. Leur but est d'établir un poste de pêche à Percé* et d'exporter leurs poissons vers les Antilles françaises. À cette époque, D'Ailleboust entrevoit déjà un commerce triangulaire entre la Nouvelle-France, les Antilles françaises et la France⁽⁴⁸⁴⁾.

De son côté, François Bysot, exclu des limites de la Ferme de Tadoussac, semble concentrer ses efforts plus à l'est de Sept-Îles. Son expérience de pêche et de traite avec les Amérindiens, sa connaissance de la Moyenne Côte-Nord et ses influences dans la colonie lui permettent d'obtenir, le 25 février 1661, la première concession en seigneurie accordée dans cette région par la Compagnie des Cent-Associés. Le territoire de cette concession est situé "au dessous de Tadoussac, vers le Montpellès*, du costé du Nord, quarante lieues ou environ dud Tadoussac"⁽⁴⁸⁵⁾. Bysot reçoit en même temps "le droit et faculté de chasse et

d'établir en terre ferme (...) la pesche sédentaire des Loups marins, baleines, marsouins, et les autres négoces, depuis la dite Isle aux Oeufs^{*}, jusqu'aux Sept Isles et dans la Grande Anse^{*}, vers les Esquimaux où les Espagnols font ordinairement la pesche"⁽⁴⁸⁶⁾. Muni de tous ces droits, Byssot établit un poste à Mingan⁽⁴⁸⁷⁾ où il peut traiter avec les Amérindiens, pêcher dans les parages et recueillir les duvets d'eider sur les îles et filets de Mingan.

Depuis 1650, les affaires de Byssot connaissent une certaine prospérité, puisqu'il devient suffisamment riche et influent pour se joindre aux 17 membres de la Communauté des Habitants qui réussissent à signer le bail de la Ferme de Tadoussac en 1653. Cependant, quelques mois plus tard, cet important groupe de commerçants de la colonie voit son bail révoqué par le gouverneur de la Nouvelle-France, Augustin De Saffray De Mézy^{*(488)}. Entre-temps, même s'il doit consacrer beaucoup de temps à ses affaires sur la Moyenne Côte-Nord, Byssot occupe aussi le poste de procureur fiscal de la terre et seigneurie de Lauson où il possède une concession⁽⁴⁸⁹⁾. C'est à cette époque qu'Etienne Charest^{*} devient son gendre et l'un de ses principaux partenaires commerciaux⁽⁴⁹⁰⁾. C'est d'ailleurs autour du tandem des familles Byssot-Charest que s'articulera dorénavant la présence française sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord.

Il est important de noter qu'avant 1666, tous les efforts pour mettre en valeur les richesses marines de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord et surtout du golfe Saint-Laurent en général sont laissés à l'initiative personnelle. Avec l'arrivée de Jean Talon en 1666, cette situation se modifie substantiellement, puisque le premier intendant de la Nouvelle-France désire amener les habitants de la colonie à exploiter la pêche en vue de l'exportation de leurs produits.

Talon est parfaitement conscient que la France connaît un déficit de sa balance commerciale de 1 500 000 livres par année dans le domaine des produits de la mer. Rien de plus naturel pour lui d'encourager et de promouvoir la pêche commerciale, puisqu'un marché important existe en France et dans les Antilles françaises pour les produits de la pêche canadienne⁽⁴⁹¹⁾.

Pour assurer le succès de ce nouveau secteur, Talon décide d'établir une pêche sédentaire dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent. De cette façon, les intéressés habiteront près du lieu de leur pêche. De plus, durant la saison hivernale, ils auront la possibilité de chasser et de trapper près de leur demeure⁽⁴⁹²⁾. Pour certains d'entre eux, le commerce avec les Amérindiens pourra compléter leurs activités. Mais il ne s'agit pas de dresser un plan de développement dans un secteur donné pour que tout devienne réalité. Aussi, Talon doit-il compter avant tout sur ceux qui oeuvrent déjà dans ce domaine. Pour cette raison, François Byssot se trouve-t-il rapidement avantagé par la nouvelle politique de l'intendant Talon. À titre d'exemple, l'intendant lui fait obtenir plusieurs subventions pour ouvrir la première tannerie de la Nouvelle-France à Pointe-Lévy* où il joint le tannage des peaux d'animaux domestiques à celles des phoques et des marsouins. Probablement pour rentabiliser son entreprise de tannage, il reçoit, en 1673, conjointement avec Nicolas Juchereau de Saint-Denis*, de nouvelles concessions "pour la pesche de molues et de loup marins, et pour les huiles"⁽⁴⁹³⁾. Ces concessions ont dû être accordées le long des côtes de la Haute Côte-Nord, puisque, en 1684, Denis Riverin, agent des sous-fermiers de la Ferme de Tadoussac, conteste à Juchereau le droit d'y pêcher⁽⁴⁹⁴⁾. Malgré ces difficultés, Byssot réussit tout au long de sa carrière de pêcheur et de commerçant à accumuler un certain capital, puisqu'il achète, vers 1670, la seigneurie de Vincennes* pour deux de ses

fils et qu'à sa mort en 1673 son épouse, Marie Couillard*, vit confortablement dans une des plus belles maisons de Québec⁽⁴⁹⁵⁾.

Après la mort de François Byssot en 1673, un nouvel essor est donné à la présence française sur la Moyenne Côte-Nord. Louis Jolliet, découvreur du Mississippi avec le père Jacques Marquette en 1673, épouse le 7 octobre 1675 la fille de feu François Byssot*, Claire Françoise Byssot. En plus de lui apporter une dote d'une valeur de 1 500 livres, les liens familiaux de son épouse lui permettent d'entrer dans le cercle restreint des familles influentes de Québec⁽⁴⁹⁶⁾. À titre d'exemple, Jolliet devient, entre autres, parent de Charles Aubert De La Chesnaye, principal financier de la colonie, de Charles Bazire*, riche commerçant et receveur général des droits du roi dans la colonie, d'Étienne Charest, riche commerçant et ancien associé de François Byssot, et de Joseph Ruelle d'Auteuil*, procureur du roi au Conseil Souverain⁽⁴⁹⁷⁾. De plus, sa belle-mère, Marie Couillard, avait épousé Jacques de Lalande*, sieur de Gayon, trois semaines avant son propre mariage⁽⁴⁹⁸⁾. Relativement pauvre après son mariage, Jolliet s'associe à plusieurs personnes, dont Jacques Lalande, pour continuer l'exploitation de la concession de François Byssot à Mingan.

Pour mettre en valeur cette concession, les deux associés louent, le 23 avril 1676, la barque de Denis Guyon*. Cette première saison de pêche et de traite a dû être très lucrative, puisque, le 2 novembre 1676, Lalande et Jolliet achètent leur propre embarcation. De plus, son expérience du monde amérindien et du commerce des fourrures amène Jolliet à être invité avec les principaux notables de la colonie par les autorités coloniales à deux réunions importantes. La première (octobre 1676) consiste à fixer le prix du castor, tandis que la seconde traite du commerce des boissons enivrantes avec les Amérindiens. Lors de la

deuxième réunion (octobre 1678), Jolliet prône, avec quelques autres personnes, d'en permettre la vente uniquement dans les Habitations françaises. C'est d'ailleurs cette option que retient Louis XIV⁽⁴⁹⁹⁾. Son jugement sûr a probablement contribué à accélérer son intégration au sein des membres de sa belle-famille et à ceux des dirigeants de la colonie. Aussi, Jolliet peut-il mettre plus rapidement à profit ses talents d'explorateur, d'analyste et de commerçant. Ainsi, en 1679, son oncle par alliance, Charles Aubert De La Chesnaye, important actionnaire dans la location du bail de la Ferme de Tadoussac, lui demande, avec le consentement de Frontenac, de "faire la visite des nations et des terres du domaine du roi en ce pays"⁽⁵⁰⁰⁾. Avant son départ cependant, Jolliet demande, conjointement avec son beau-père Jacques de Lalande, la concession en seigneurie des îles et îlets de Mingan⁽⁵⁰¹⁾.

C'est d'ailleurs grâce à ce voyage qu'il peut informer les commerçants et les autorités coloniales françaises du danger que représente la concurrence anglaise à la Baie d'Hudson pour l'économie de la Nouvelle-France. À la suite des renseignements qu'il fournit à son retour, plusieurs hommes d'affaires de la colonie, regroupés autour de La Chesnaye, fondent, en 1682, la Compagnie du Nord*. Mais la concurrence commerciale franco-anglaise à la Baie d'Hudson se change rapidement en guerre ouverte à partir de l'expédition de Chevalier de Troyes en 1686. Ce raid militaire a dû être organisé en fonction des données recueillies par Jolliet en 1679 sur les fortifications des postes anglais de cette région⁽⁵⁰²⁾. La réussite de son voyage à la baie James amène le gouverneur Frontenac à lui accorder, l'année suivante (1680), la seigneurie de l'île d'Anticosti⁽⁵⁰³⁾. Donc, en 1682, la présence française sur la Moyenne Côte-Nord est ainsi constituée: les héritiers de François Byssot sont établis sur la terre ferme à Mingan, Jolliet et Lalande possèdent un poste sur les îles et îlets de

Mingan et Jolliet en construit un autre sur l'île d'Anticosti⁽⁵⁰⁴⁾.

Par ces deux postes, Jolliet veut faire la "pesche de mollûe verte et seiche, huiles de loups marins et de ballaines, et par ce moyen commercer en ce pais et dans les Isles de l'Amérique"⁽⁵⁰⁵⁾. Ces deux postes lui fournissent aussi la possibilité de commercer avec les Amérindiens de la Côte-Nord⁽⁵⁰⁶⁾. Pour ce faire, Jolliet, aidé financièrement de plusieurs membres de sa famille, dont la Chesnaye, ne tarde pas à mettre en valeur ses deux seigneuries⁽⁵⁰⁷⁾. Rapidement, les activités commerciales de Jolliet avec les Amérindiens semblent importantes, puisque Josias Boisseau*, agent des sous-fermiers de Tadoussac, l'accuse de nuire au commerce de la Ferme⁽⁵⁰⁸⁾. À titre d'exemple, en 1681, Boisseau, protégé de Frontenac dans la querelle qui l'oppose à l'intendant Duchesneau et ses alliés, dont La Chesnaye et Jolliet, prétend que Jolliet et ses associés attirent les Amérindiens de la Ferme et traitent avec eux⁽⁵⁰⁹⁾. Dans ces accusations, Boisseau précise que ces concurrents de Mingan auraient "mis de leurs gens à terre pour hiverner, et continuer la traite, que La Chesnaye (serait) associé, qu'ils (ruineraient) la ferme, et que la traite de Tadoussac, (aurait) moins produit de Dix milles livres au bureau, que l'année précédente"⁽⁵¹⁰⁾.

Même si Boisseau a tendance à exagérer et à utiliser la calomnie dans ses querelles contre ses ennemis, son accusation contre Jolliet et son groupe paraît en partie justifiée⁽⁵¹¹⁾, puisque le Baron de La Hontan confirme, vers 1683, que Jolliet possède un petit magasin fortifié sur l'île d'Anticosti où "il trafique d'armes et de munitions pour les peaux de Loup marins et quelques autres Pelleteries"⁽⁵¹²⁾ avec les Montagnais et les Papinachois⁽⁵¹³⁾. Or, Jolliet réside durant l'été sur l'île d'Anticosti au moins depuis 1681, puisque le recensement

de cette année-là dénombre douze personnes sur l'île: "Louis Jolliet, sa femme, quatre enfants, cinq serviteurs, une servante"⁽⁵¹⁴⁾. De plus, deux arpents, de terre sont défrichés et deux bêtes à cornes y ont été transportées⁽⁵¹⁵⁾.

D'après tous ces renseignements, il est évident qu'une partie des Amérindiens qui se rendent commercer à l'île d'Anticosti nomadisent sur les territoires contrôlés par la Ferme de Tadoussac. Malgré son commerce lucratif avec les Amérindiens, Jolliet semble concentrer la plus grande partie de ses efforts sur la pêche et la chasse aux loups-marins. À titre d'exemple, à l'été 1685, Jolliet et ses employés pêchent 5 à 6 000 saumons dans les rivières au nord des îles et îlets de Mingan. C'est d'ailleurs vers 1685 que Lalande, son associé à Mingan, quitte définitivement la colonie pour la France. Aussi, son épouse accorde-t-elle à son gendre, Louis Jolliet, le bail d'exploitation des parts de son mari à Mingan. Dès lors, libre de ses décisions, Jolliet entrevoit la possibilité de ravitailler toute la colonie en produits de la mer⁽⁵¹⁶⁾.

Pour ce faire, il lui faut plus de capitaux afin d'acquérir un gros navire. Comme il n'en a pas, il se tourne vers le roi pour lui demander de lui prêter un navire pour quatre ans⁽⁵¹⁷⁾. Entre-temps cependant, ses 49 voyages dans l'estuaire du Saint-Laurent et le long de la Côte-Nord lui permettent de dresser une carte de cette région qu'il fait parvenir au roi en 1685 en même temps que sa requête concernant le navire⁽⁵¹⁸⁾. Par la même occasion, il livre aux autres commerçants de la colonie et aux Français, les secrets et les richesses de la Côte-Nord. Cette carte a dû être la bienvenue en France et dans la colonie, puisqu'à cette époque les connaissances de la côte du Labrador qui débute immédiatement à l'est des îles de Mingan sont pratiquement inexistantes. Ayant dévoilé gratuitement toutes ces connaissances aux autorités métropolitaines

françaises, Jolliet n'obtient pas son navire. Bien au contraire, des armateurs français rassemblent d'importants capitaux et affrètent plusieurs navires de pêche qui viennent maintenant en plus grand nombre le long des rives de la Côte-Nord et de celles du golfe Saint-Laurent. Aussi, une rivalité pour les meilleurs endroits de séchage du poisson éclate-t-elle. Pour régler ce différend entre pêcheurs métropolitains et canadiens, l'intendant Jacques De Meulles* est amené à trancher la question. Ayant probablement reçu des ordres de Paris à ce sujet, de Meulles se prononce en faveur des Métropolitains. Le premier article de son ordonnance de 1686 précise que "les vaisseaux venus de France auront les graves, galets et vignaux préférablement aux habitants qui demeurent sur les lieux"⁽⁵¹⁹⁾.

En même temps que l'intérêt des Métropolitains se développe pour les richesses marines de la Côte-Nord, plusieurs groupes d'hommes d'affaires de la colonie lorgnent du même côté. Ainsi, le 14 janvier 1689, une première association dirigée par Denis Riverin obtient tout le territoire "de l'île de Belle-Isle avec six lieues de front le long de la côte des Esquimaux*" et pareille étendue le long de la côte de Terre-Neuve"⁽⁵²⁰⁾. Cette concession leur est accordée "en fief, seigneurie et justice"⁽⁵²¹⁾. Avec les terres, ils reçoivent, à l'exclusion de tout autre, durant "vingt années consécutives, la trette et autres commerces avec les dits sauvages depuis les Blancs Sablons (...) jusques à trente lieues le long de la coste de Labrador allant au destroit dutson et encor tout le long de la coste de la dite isle de Terre Neusve qui forme le dit destroit de Bellisle" ⁽⁵²²⁾. Quelques mois plus tard (le 14 avril 1689), les autorités coloniales françaises accordent à une deuxième association de commerçants, regroupés autour de La Chesnay et François Viennay Pachot*, une seigneurie "de trois lieues de front sur trois lieues de profondeur dans la terre du nord, pres le blanc Sablon, et de

pareille quantité de terre dans l'île de Terre-Neuve, près le lieu concédé au sieur Riverin et Compagnie"⁽⁵²³⁾.

Ce soudain intérêt pour la Côte-Nord se refroidit lors du déclenchement de la première guerre intercoloniale (1689-97), puisque la flotte de l'amiral William Phips pille et incendie tous les établissements du golfe Saint-Laurent et de son estuaire. En 1690, les Anglais détruisent les deux postes de Jolliet et s'emparent d'une barque en provenance de Québec. Ils capturent Marie Couillard Lalande, l'épouse de Jolliet et quelques autres personnes. Les hommes de Phips en profitent aussi pour confisquer des marchandises d'une valeur de 10 à 12 000 livres appartenant à Jolliet, ce qui provoque la ruine de ce dernier⁽⁵²⁴⁾.

Malgré ses revers financiers, Jolliet remet en opération les postes de Mingan et de l'île d'Anticosti avec l'aide des capitaux de certains membres de sa famille et de ceux de François Pachot, riche commerçant de Québec⁽⁵²⁵⁾. C'est d'ailleurs avec le financement et le bateau de Pachot que Jolliet peut entreprendre, en 1694, son exploration des côtes du Labrador⁽⁵²⁶⁾. Cette expédition nous apprend qu'aucun établissement n'existe à l'est des îles et flets de Mingan, même si deux concessions y ont été accordées en 1689. Cette dernière exploration de Jolliet le long des côtes du Labrador permet davantage aux Français et aux Canadiens de mieux connaître les rivages de cette région, les Autochtones qui l'habitent et les richesses qu'on y trouve.

Même si Jolliet expédie assez rapidement en France le rapport et les cartes de son voyage de 1694, il faut attendre presque huit ans avant qu'un Canadien vienne fonder, le long des côtes du Labrador, un nouvel établissement de pêche et de traite. En effet, ce n'est que le 17 octobre 1702 que les autorités

coloniales françaises accordent pour dix ans la concession de "Kegaska" à Augustin Le Gardeur de Courtemanche. Celle-ci est située "au lieu appelé l'abrador pays des sauvages Esquimaux a commencer depuis la rivière appelée Kegaska* jusqu'a celle nommée Kesesakon (Hamilton ou Churchill)*"(527). En plus de pouvoir s'y établir, Courtemanche peut y faire "le commerce avec ces sauvages et la pesche du loup marin"(528). La concession de Courtemanche englobe une grande partie des terres des deux seigneuries concédées en 1689. Ces dernières furent reprises par l'administration coloniale française, puisque leurs titulaires devaient "commencer dans trois ans de ce jour a travailler pour habiter la dite terre, a peine destre dechus de la possession d'icelles" (529). Or, comme les seigneurs n'avaient pas rempli leurs obligations, ils ont tout simplement perdu leurs seigneuries. C'est sans doute à cause de l'expérience malheureuse de 1689 que les autorités coloniales françaises n'accordent qu'une concession de dix ans, plutôt qu'une seigneurie, à Courtemanche.

Cette concession lui est probablement accordée avec l'accord et l'appui de sa belle-famille. Il est intéressant de constater à ce sujet que ce dernier, grâce à son mariage, en 1697, avec Marie-Charlotte Charest*, veuve de Pierre-Gratien Martel de Brouague*, devient un parent des membres de la famille Byssot. En effet, le père de son épouse, Etienne Charest, était le gendre de François Byssot et, par le fait même, l'oncle par alliance de Louis Jolliet, puisque ce dernier avait épousé la fille de Marie Couillard, soeur de l'épouse d'Etienne Charest(530). Ce mariage avec cette riche veuve permet au glorieux militaire qu'est Courtemanche de se lancer dans les affaires. Il le fait facilement, puisque son épouse, Marie-Charlotte Charest, signe, le 14 avril 1697, avec Courtemanche et Raymond Martel*, son beau-frère, une entente qui donne à ces deux derniers le droit d'utiliser ses capitaux pour "fins d'investissement"(531).

Trois ans plus tard (1700), Courtemanche décide de mettre sur pied une expédition d'exploration vers la rivière des Esquimaux (Saint-Paul)*, dont le but est d'étudier les possibilités d'exploiter la chasse et la pêche dans cette région. C'est Pierre Constantin* qui se charge de cette expédition⁽⁵³²⁾. Les renseignements fournis par Constantin à son retour incitent Courtemanche à y établir un poste permanent dès l'année suivante. Mais, sollicité par le gouverneur de la Nouvelle-France, Louis-Hector de Callières, pour aller convaincre les Outaouais de descendre signer la paix de Montréal en 1701, Courtemanche se voit obligé de partir vers les Grands Lacs à l'automne 1700. Comme il n'est pas revenu au printemps suivant, son épouse retient de nouveau les services de Pierre Constantin. Ce dernier se voit confier la tâche de "faire faire chasses et traites tant avec les Esquimots qu'avec les Sauvages qui se trouveront au d. lieu, et de prendre soin comme de son bien propre de tous les effets et marchandises que le d. sieur de Courtemanche jugera devoir envoyer au d. lieu"⁽⁵³³⁾. Constantin est aussi tenu d'"établir et mettre les personnes ql. advisera sur les lieux pour traite les plus avantageux, tant pour l'esté prochains que pour l'hivernement aussy prochain sur les d. lieux"⁽⁵³⁴⁾.

Constantin semble avoir connu de très bonnes saisons de traite, de chasse et de pêche et avoir rempli toutes ses obligations, puisque Courtemanche ne tarde pas à investir d'autres importants capitaux après avoir obtenu officiellement, en 1702, la concession de "Kegaska" pour une période de dix ans où "il a desja fait un fort et un établissement"⁽⁵³⁵⁾. Occupé à servir d'ambassadeur au gouverneur de la Nouvelle-France, Courtemanche semble ne s'être rendu à sa concession qu'au printemps 1704⁽⁵³⁶⁾. C'est d'ailleurs cette année-là qu'il rédige un mémoire très encourageant sur les possibilités économiques de sa concession. On y apprend qu'il a fait abattre 200 loups-marins en deux jours. Il y décrit

l'abondance du gibier le long des côtes et de la morue près de son établissement. Il évalue enfin les possibilités d'une chasse à la baleine très fructueuse, puisqu'elle se trouve en abondance dans cette région⁽⁵³⁷⁾. Ajoutons que les contacts cordiaux qu'il entretient avec les Amérindiens et les Inuit lui permettent de rendre son commerce florissant⁽⁵³⁸⁾.

Connaissant mieux la région, Courtemanche est amené à prendre plusieurs décisions pour favoriser l'expansion de son entreprise. Tout d'abord, il transfère son établissement à la baie Phélypeaux (baie de Brador), où il fait construire un nouveau fort, le fort Ponchartrain*⁽⁵³⁹⁾. Ensuite, il demande et obtient du gouverneur de la Nouvelle-France, Philippe De Rigaud De Vaudreuil, successeur de Callières, décédé en 1703, de mettre quinze ou vingt soldats à sa disposition. Puis, il requière et reçoit la permission d'engager le nombre d'habitants qui lui est nécessaire, de demeurer sur les lieux de sa concession avec sa famille et d'y amener un officier⁽⁵⁴⁰⁾. Enfin, en 1705, son représentant à Québec, Raymond Martel, recrute plusieurs bandes de Montagnais pour son établissement de la baie de Brador⁽⁵⁴¹⁾, si bien que trente groupes multifamiliaux de "sauvages" y sont déjà établis en 1706⁽⁵⁴²⁾.

Plusieurs informations confirment qu'il s'agit bien de Montagnais transplantés dans cette région. D'abord, ils "demandent un missionnaire avec beaucoup d'empressement"⁽⁵⁴³⁾. Or, le christianisme ne s'est pas encore rendu dans cette région, puisque le premier missionnaire à se rendre sur la Basse Côte-Nord est celui que Courtemanche invite au fort Pontchartain vers 1707⁽⁵⁴⁴⁾. D'ailleurs, Courtemanche explique, dans son mémoire de 1704, que les Amérindiens qu'il rencontre n'ont jamais vu de Français⁽⁵⁴⁵⁾. Ensuite, dans un document de 1717, il est dit que "Courtemanche a engagé trente familles de sauvages montagnais à

venir s'établir proche de sa maison"⁽⁵⁴⁶⁾. Finalement, après la mort de Courtemanche en 1717, son beau-fils, François Martel De Brouage, confirme que ces Amérindiens sont montagnais⁽⁵⁴⁷⁾. Précisons aussi que peu de temps avant sa mort, Courtemanche emploie l'expression "nos sauvages montagnez" dans un mémoire concernant le Labrador⁽⁵⁴⁸⁾. Ces trente "familles" montagnaises et celles qu'il veut attirer "dans la profondeur des terres" lui sont très utiles, "parce qu'ils scavent apprester les peaux de loups marins, il les accoustumera à la pesche"⁽⁵⁴⁹⁾.

Pour comprendre la migration de ces trente "familles" montagnaises vers la baie de Brador, il faut tenir compte que les Abénaquis détruisent la faune sur une bonne partie de la région du lac Saint-Jean durant l'hiver 1704-05. Aussi, de nombreuses "familles" montagnaises de ces territoires abandonnent-elles le poste du lac Saint-Jean et deviennent-elles errantes "de toute parts, tant vers les Anglais de la Baie du Nord qu'aux habitations françaises"⁽⁵⁵⁰⁾. Pour cette raison, Martel, le représentant de Courtemanche à Québec, n'éprouve pas de difficulté à recruter pour la baie de Brador autant de "familles" montagnaises réduites à la misère et à la famine.

Vers 1704, l'établissement de Courtemanche à Brador et ceux de la famille Jolliet sont les trois seuls en exploitation le long de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord. Cette situation s'explique facilement. Comme nous l'avons vu précédemment, l'important déficit de la balance commerciale française au chapitre des produits de la mer a amené l'intendant Talon à encourager les Canadiens à pratiquer la pêche sédentaire. Mais cette activité, pour être rentable, nécessite d'importants capitaux et une main-d'oeuvre spécialisée et nombreuse. Or, la colonie ne possède aucun de ces éléments tout au long du

XVII^e siècle. Ensuite, l'accroissement des connaissances sur le golfe Saint-Laurent et son estuaire grâce, entre autres, aux explorations de Jolliet permet aux navires français de venir pêcher en toute quiétude le long de la Côte-Nord. Davantage conscients des richesses marines de cette région, les Français y ont certainement voulu le développement de la pêche à leur avantage. Enfin, soumis à la politique mercantiliste française, qui met en valeur les richesses de ses colonies en fonction des intérêts de la métropole, De Meulles est tenu de donner, en 1686, la priorité aux Métropolitains par rapport aux Canadiens dans le choix des sites les plus propices au séchage du poisson⁽⁵⁵¹⁾. À titre d'exemple, le 14 avril 1689, lors de la concession d'une seigneurie à Blanc-Sablon à une association d'hommes d'affaires de Québec, regroupés autour de La Chesnaye, les autorités coloniales françaises spécifient dans l'acte officiel que les détenteurs obtiennent le "droit de chasse, traite et pesches dans les dites espaces de terre a eux concédées en propriété"⁽⁵⁵²⁾. Mais, elles ajoutent immédiatement après: "sans pouvoir empescher la pesche et la traite aux François sujets du roy meme dans les lieux de leur établissement, à la réserve dun quart de lieue au tour de leurs maisons pour les chasses et traittes seulement"⁽⁵⁵³⁾.

Devant tant d'avantages accordés aux Métropolitains qui n'ont même pas à financer la protection contre les pillages et les raids inuit, la Côte-Nord perd beaucoup de son attrait pour un bon nombre de Canadiens, surtout si l'on considère que n'importe quel Français peut y faire la traite des pelleteries. Aussi, l'application intégrale de la politique mercantiliste française sur la Côte-Nord apparaît-elle comme la première cause du ralentissement de l'exploitation de cette région par les habitants français de la Nouvelle-France.

3.1.3.2 Les Ouchestigoueks: 1666-1705 (fig. 39)

3.1.3.2.1 Les bandes dites "d'Ouchestigoueks": 1666-1705

La présence française le long de la Côte-Nord et des rives du Saguenay-Lac-Saint-Jean exerce une attraction indéniable sur les Ouchestigoueks. Même si les Ouchestigoueks nomadisent toujours sur les mêmes territoires qu'au cours de la période précédente (1603-1657), ces Amérindiens descendent maintenant plus fréquemment vers le lac Saint-Jean, Chicoutimi et la Haute Côte-Nord. À titre d'exemple, 42 des 43 personnes issues de mariages endogames baptisées de 1668 à 1707 reçoivent ce sacrement lors de l'une de leurs visites à l'une de ces trois régions. Ainsi, sur ce total de 43 baptêmes, les missionnaires baptisent huit enfants au lac Saint-Jean, quatre adultes et sept enfants à Chicoutimi, neuf adultes et 14 enfants sur la Haute Côte-Nord, tandis qu'un dernier enfant devient chrétien dans la région de Chamouchouane-Nicabau (tableaux I-III-V-VII).

En plus de fréquenter ces endroits pour la religion et le commerce, les Ouchestigoueks viennent y rencontrer les groupes avec lesquels ils sont en relation depuis presque toujours. Contrairement au début du siècle, la chute démographique amérindienne liée aux guerres et à la presque disparition de l'orignal et de l'ours force maintenant les Montagnais et les Papinachois à leur permettre de circuler plus librement sur leurs territoires. Bien plus, les alliances avec certaines familles ouchestigouèques semblent être recherchées par plusieurs groupes. En effet, sur les 20 baptêmes d'individus issus de mariages exogames impliquant un parent ouchestigouèque, nous constatons, dans les registres, que sept de ces unions ont été contractées avec des Papinachois, six avec des Micmacs, trois avec des Mistassins, deux avec des Montagnais, un autre avec un

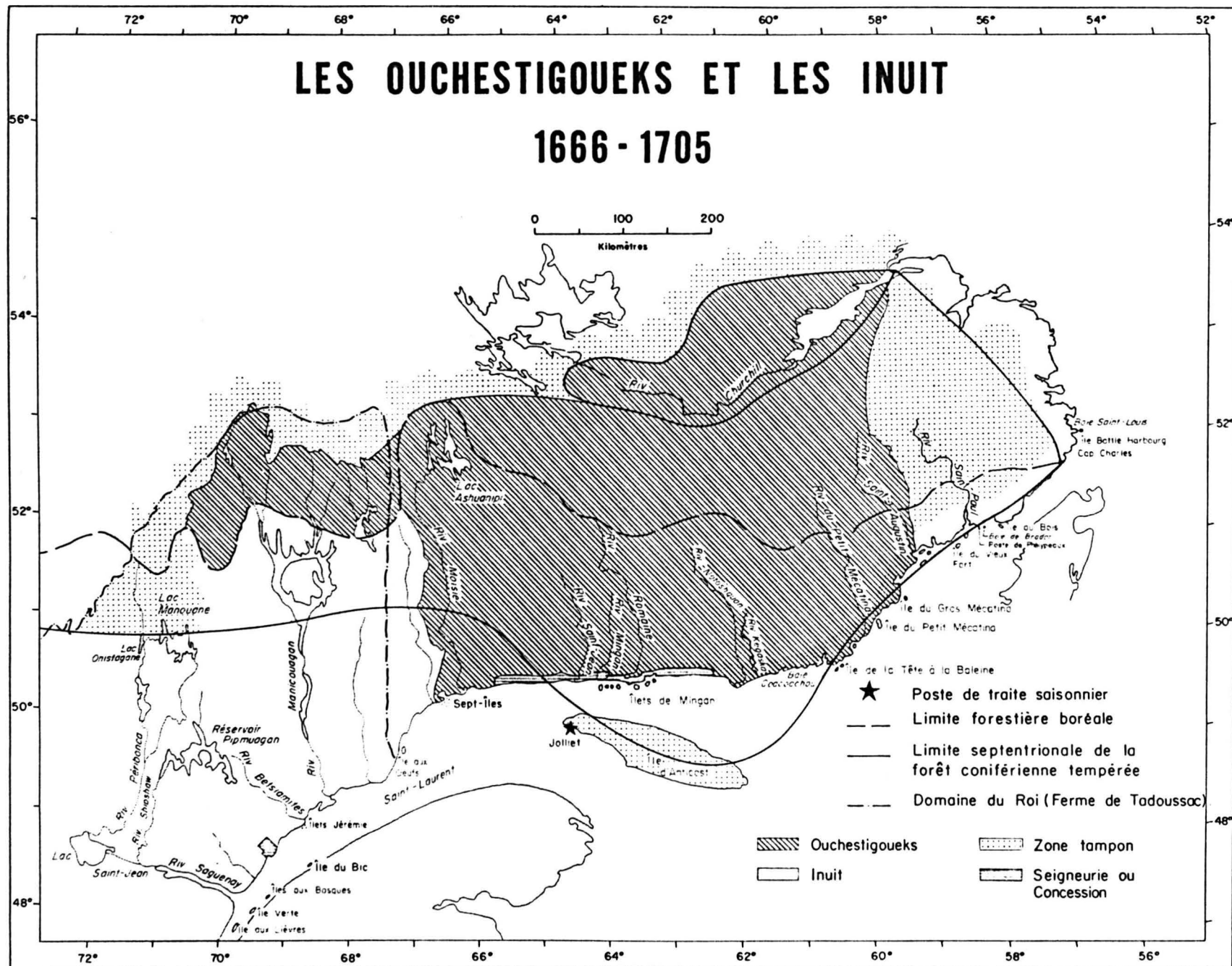


Figure 39

Oumamiouek et le dernier appartient à une ethnie dont nous sommes incapable de déterminer l'origine (tableaux II-IV-VI-VIII). Si l'on excepte les Micmacs qui fuient en grand nombre leurs territoires de chasse presque complètement dépouillés d'animaux à fourrures, nous découvrons que tous ces inter-mariages se font avec des groupes dont les territoires sont limitrophes ou très près de ceux des Ouchestigoueks. De tous ces groupes, les Papinachois semblent entretenir des relations privilégiées avec les Ouchestigoueks. Par contre, selon ces mêmes chiffres, il nous est presque impossible d'établir l'ampleur des relations ouchestigouègues-oumaniouègues, parce que la christianisation de ces deux groupes débute à peine au cours de cette période.

Ainsi donc, tout en occupant les mêmes territoires de chasse qu'au cours des années 1603-57, les Ouchestigoueks tissent, de 1666 à 1705, des liens toujours plus étroits avec leurs voisins, entre autres, les Papinachois. Leur présence sur les rives de la Haute Côte-Nord et sur celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'explique sans doute par l'intérêt commercial que leur manifestent les Papinachois et les Montagnais. Ces derniers n'ont plus tellement d'autre choix, puisque une bonne partie de leurs territoires de chasse connaissent une grande pénurie de certains types de gibier. Dans ce contexte, par des alliances commerciales, les Montagnais ont dû permettre plus facilement qu'auparavant aux Ouchestigoueks de franchir leurs bornes commerciales, situées vers la limite de la forêt coniférienne tempérée, pour rejoindre les différents postes de traite de la Ferme de Tadoussac. Les mariages exogames qui consolident ces alliances le confirment. À ce sujet, au cours des années 1668-1707, les registres révèlent six mariages entre les Ouchestigoueks et les Papinachois et deux autres entre les Ouchestigoueks et les Montagnais (tableaux II, IV, VI, VIII). Le zèle missionnaire a dû aussi exercer une certaine influence sur la présence des

Ouchestigoueks aux postes de traite de la Ferme.

3.1.3.2.2 Les bandes dites "d'Oumamioueks": 1666-1705

À l'instar des Papinachois et des Ouchestigoueks, les Oumamioueks subissent davantage l'influence française au cours de la période 1666-1705. Au premier plan de cette influence, il faut tenir compte de l'établissement de plusieurs postes de pêches et de traite entre Sept-Îles et la baie de Brador. Simultanément à la présence commerciale française, les missionnaires entrent en contact à leur tour avec les Amérindiens de la Moyenne Côte-Nord. L'attraction française exerce maintenant une influence déterminante sur le comportement des Amérindiens de cette région. À titre d'exemple, dès juin 1670, Albanel instruit, à leur demande, 130 Oumamioueks et Ouchestigoueks à l'embouchure de la rivière Godbout. Ce rassemblement n'est pas l'effet du hasard, puisqu'il a lieu près du poste de François Byssot de la Rivière. Rappelons que ce dernier avait reçu, en 1661, une concession qui s'étend de l'île aux Oeufs jusqu'à la rivière Moisie⁽⁵⁵⁴⁾.

Concurremment à l'apport des produits européens, le christianisme semble avoir pénétré une partie de cette nation, puisque, trois ans plus tard, à Sept-Îles, le père Nicolas affirme que tous "les 26 sauvages q⁹ J'ay veu estoient Baptizes a la reserve de 3 petits enfants q⁹ J'ay Baptisé"⁽⁵⁵⁵⁾. De plus, au début des années 1670, Sept-Îles et l'embouchure de la rivière Moisie apparaissent comme les endroits que privilégient les membres de cette nation pour commercer, entre autres, avec les employés de la Ferme de Tadoussac⁽⁵⁵⁶⁾. Plus à l'est, vers Mingan, nous savons que, depuis les années 1650, les Oumamioueks habitent cette région⁽⁵⁵⁷⁾. Cependant, la confusion règne sur l'identification des

Oumamioueks vivant à l'est de Mingan, puisque les missionnaires confondent certaines de leurs bandes avec les "Esquimaux"⁽⁵⁵⁸⁾. Aussi, tout en tenant compte de l'hypothèse de Mailhot, Vincent et Simard qui ont tendance à rattacher ces bandes aux Oumamioueks⁽⁵⁵⁹⁾, nous faut-il consulter Louis Jolliet pour compléter l'identification de toutes les bandes jusqu'à la rivière Saint-Augustin.

En 1694, lors de son voyage d'exploration des côtes du Labrador, Jolliet laisse glisser de précieux renseignements sur les Amérindiens qu'il rencontre de Mingan jusqu'à l'embouchure de la rivière Saint-Paul (ou des Esquimaux). Ainsi, le 12 juin 1694, il rencontre à Kegaska "quelques sauvages, et françois qui y estoient aller en traite"⁽⁵⁶⁰⁾. Il s'agit d'ailleurs de ses propres employés, puisqu'il ajoute un peu plus loin que "les affaires estant faites, je fis repartir les dits françois pour Mingan; et les sauvages s'embarquerent pour descendre dix lieux plus bas, ou nous avons costumés de fondre des huyles de lou-marin"⁽⁵⁶¹⁾. Cet endroit se nomme "le havre de natastigoûa (baie Coacoachou)"*. D'après son récit, la baie Coacoachou représente l'endroit le plus oriental des côtes qu'il connaisse⁽⁵⁶²⁾ et les Amérindiens qu'il a rencontrés le long de ces côtes, de Mingan jusqu'à la baie Coacoachou, lui sont parfaitement familiers. Ce sont ces mêmes Amérindiens qui traitent avec Jolliet ou ses employés et que les missionnaires nommaient Oumamioueks (gens de l'aval) et situaient aux environs de l'île d'Anticosti.

Se dirigeant toujours vers l'est, l'explorateur fait la rencontre à Mecatina* de "Missinabano*, homme âgé de 70 ans et plus, allié a nos sauvages de Mingan, mais qui n'y estoit pas venû de nostre temps, quoy que vint années s'estoient passées"⁽⁵⁶³⁾*. De ce vieillard, il apprend que les Amérindiens de Mingan ont

combattu les Inuit à Mecatina au printemps 1694 et qu'ils "les avoient deffaits, il est probable que les autres avoient pris la fuite, comme estant gens sans armes"⁽⁵⁶⁴⁾. Après ce dernier contact avec Missinabano à Mecatina, Jolliet fait monter à bord de son navire deux canots de la bande de Missinabano^{no} pour se rendre à la rivière Saint-Augustin où les attendent plusieurs autres Amérindiens⁽⁵⁶⁵⁾. Sa traite terminée, Jolliet fait voile jusqu'à la rivière des Esquimaux (Saint-Paul). Sur place, deux "sauvages de ceux qui avoient quitté et fuit mingan a la nouvelle du siege des Anglois a Quebec, vinrent a bord avec leurs castors"⁽⁵⁶⁶⁾. Finalement, le 9 juillet 1694, tous les Amérindiens décampent pour "s'en retourner à la R. Pegodachiou (Saint-Augustin), ou les autres les attendoient, pour entrer dans les bois ensembles, chercher leur vie, et les lieux propres à hyverner, comme ils ont coustume tous les ans"⁽⁵⁶⁷⁾.

À l'analyse de toutes ces informations, nous constatons que toutes les bandes Amérindiennes, de Kegaska à l'embouchure de la rivière Saint-Augustin, entretiennent des alliances avec les "Sauvages" de Mingan. De plus, toutes ces bandes ont, un jour ou l'autre, fréquenté le lieu de rassemblement annuel de Mingan. D'ailleurs, les membres de ces bandes semblent tellement liés ensemble que Jolliet ne rapporte aucun trait distinctif qui les différencierait des "Sauvages" de Mingan. Finalement, il est symptomatique d'apprendre que les Amérindiens qui ont fui Mingan durant l'invasion de la flotte de Phips en 1690 se soient réfugiés à la rivière Saint-Augustin. Ils y ont été apparemment accueillis sans aucun problème. Il est possible aussi que ces Amérindiens, qui fréquentaient Mingan avant 1690, aient toujours nomadisé le long de la rivière Saint-Augustin et au-delà*.

À partir de tous les renseignements obtenus sur les Amérindiens rencontrés de

Sept-Îles à la rivière Saint-Augustin, nous croyons qu'il s'agit dans tous les cas de membres de la même nation. Par contre, il nous est beaucoup plus difficile de déterminer la profondeur de leurs territoires de chasse. À ce sujet, la première information valable, pour la période 1666-1705, nous vient du voyage que le père Nouvel entreprend, en 1664, jusqu'au lac Manicouagan. Précisons toutefois que les informations qu'il tire d'un capitaine de la nation des Oumamioueks qu'il rencontre sont quelque peu biaisées, puisque Nouvel cherche avant tout à recueillir des informations sur l'existence d'une route possible qui permettrait de se rendre à la Baie d'Hudson. Or, il est clair que les territoires de chasse de l'Oumamiouek qu'il questionne se situent vers les sources de la rivière Moisie⁽⁵⁶⁸⁾.

Pour toutes les autres bandes de "Savages" qui descendent, à la fin du printemps, le long des côtes de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord, seule l'information concernant les canots qu'ils utilisent peut nous aider à déterminer les limites de leurs territoires de chasse hivernale. Si nous considérons que toute la région de la Basse Côte-Nord est située bien au-delà de la zone coniférienne tempérée, il faut se demander à quel endroit ils ont pu se procurer les matières premières nécessaires à la fabrication d'un canot d'écorce, puisque Jolliet ne fait pas ce commerce avec eux? Or, la principale zone bioclimatique la plus propice pour trouver ces matières premières est située au-delà des sources des rivières qui se jettent sur la Basse Côte-Nord. Il s'agit de toute la région du lac Melville qui jouit d'un micro-climat particulier (fig. 1). Aussi croyons-nous que toute cette région est comprise dans le territoires de chasse que fréquentent les Amérindiens qui viennent commercer avec Jolliet le long des côtes de la Basse Côte-Nord.

Un autre phénomène d'une très grande importance s'accroît durant cette période. Il s'agit de l'accélération des rapports entre les Oumamioueks et les Papinachois. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. En premier lieu, il faut tenir compte de l'accélération de la christianisation des bandes oumamiouèques dont les territoires sont limitrophes à ceux des Papinachois. Pour la période 1668-1707, sans compter les baptêmes que confèrent les pères Nouvel, Albanel et Nicolas qui n'apparaissent pas dans les Registres De Tadoussac, 57 Oumamioueks reçoivent ce sacrement, dont 43 enfants et 14 adultes (tableaux I, III, V, VII)*. Chacune des quatre décennies de cette période compte respectivement 14, 9, 23, et 11 baptisés. Un des éléments le plus révélateur de l'existence de rapports accrus entre les Oumamioueks et les Papinachois est sans aucun doute les 38 baptêmes de personnes issues de mariages exogames, dont un des deux parents est oumamiouèque. De ce dernier nombre, 17 descendent de mariages avec les Papinachois, 6 avec des Micmacs, 5 avec des Mistassins, 2 avec des Montagnais, 1 avec un Algonkin, un autre avec un Ouchestigouek. Pour les 6 ou 7 derniers, nous avons été incapable d'identifier l'origine ethnique de l'adulte marié avec un membre de la nation des Oumamioueks (tableaux II, IV, VI, VIII). À l'analyse de ces chiffres, nous prenons conscience que 47% des mariages exogames impliquant un membre de la nation des Oumamioueks se font avec leurs voisins immédiats du sud, les Papinachois. Le deuxième facteur qui explique les relations oumamiouèques-papinachoises fréquentes tient compte de la situation géographique des deux nations, dont les territoires sont limitrophes. En troisième lieu, la présence des Français le long de la Haute Côte-Nord et à Sept-Îles durant la belle saison augmente d'autant les possibilités de rencontre entre ces deux peuples. Une autre raison réside dans la possibilité pour les Papinachois de rechercher des Oumamioueks en mariage, puisque les territoires de chasse de ces derniers sont toujours giboyeux. Rappelons ici que les mariages

sont aussi des alliances entre deux groupes. Dans le contexte d'une diminution tragique de certaines espèces de gibier sur leur territoire, il est normal que les Papinachois cherchent, par ce moyen, à étendre leurs alliances commerciales au nord et à l'est de leur territoire pour compenser leurs pertes. En dernier lieu, la création de la Ferme de Tadoussac en 1653, les différentes concessions accordées à François Byssot de la Rivière à partir de 1661 et le rôle commercial de Louis Jolliet représentent autant d'éléments qui favorisent les occasions de rencontre entre les Oumamioueks et les Papinachois.

Si l'identité et la localisation des Oumamioueks et des Ouchestigoueks se précisent lorsque les Français entretiennent des relations plus soutenues avec eux, le sens et l'existence éphémère de certains termes posent problème. Sur cette question, le terme "Oumamiouek" (gens de l'aval) disparaît complètement des Relations des Jésuites après 1673 et des Registres De Tadoussac en 1696. Par contre, même si celui d'Ouchestigouek ne se rencontre plus dans les Relations des Jésuites à partir de 1669, les noms des Amérindiens identifiés comme Ouchestigouek demeurent en vigueur jusqu'à la fin du régime français dans les Registres De Tadoussac. Pour leur part, Jolliet et les commerçants français affublent tous ces Amérindiens du nom générique de "Savages".

Grâces aux textes des missionnaires, principalement ceux de Nouvel, Albanel et Nicolas, nous apprenons que les membres de bandes dites d'Oumamioueks ou d'Ouchestigoueks entretiennent d'étroites relations et partagent de nombreux traits culturels. Ainsi, ils se déplacent souvent ensemble pour venir rencontrer les Français de la Haute et de la Moyenne Côte-Nord, ils vivent à la limite et au nord de la forêt coniférienne tempérée, ils partagent le même mode de vie, ils parlent le même dialecte, ils chassent, pêchent et trappent les mêmes

animaux, ils ont, en général, l'usage du canot d'écorce et ils portent les mêmes vêtements. Ceux de la Basse Côte-Nord fréquentent ou ont fréquenté le poste de Mingan et sont alliés avec les Amérindiens de cette dernière région.

Tous ces éléments ne peuvent pas être uniquement des coïncidences. En réalité, au fur et à mesure de l'expansion du commerce français et de la diminution de certains types de gibier près de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent, des alliances commerciales, entre autres par le moyen de mariages exogames, sont tissées par les différentes bandes d'intermédiaires. À partir des postes français, ces réseaux finissent par s'étendre très profondément dans l'arrière-pays et vers la Basse Côte-Nord. Ces alliances permettent, en retour, aux Amérindiens de ces régions éloignées qui possèdent l'usage du canot d'écorce d'accompagner leurs alliés commerciaux jusqu'aux postes français.

Avec le temps, les Français, principalement les missionnaires, finissent par identifier chacune des nouvelles nations qu'ils rencontrent. C'est sans doute cette meilleure connaissance de leurs interlocuteurs amérindiens qui amène les missionnaires à faire disparaître le terme d'Oumamiouek au profit d'Ouchestigouek. Ils ont probablement compris que cette distinction collait davantage à une localisation géographique plutôt qu'à une identification ethnique. Aussi, n'utilisent-ils plus par la suite que le terme d'Ouchestigouek, dont le territoire englobe maintenant celui des Ouchestigoueks et des Oumamioueks de la période 1603-1657 et même, d'après l'information de Jolliet en 1694, probablement la plus grande partie du bassin hydrographique de la rivière Churchill et celui du lac Melville, sauf son embouchure, occupée par les Inuit.

3.1.2.3.3 Les Inuit: 1666-1705 (fig. 39)

Les Inuit fréquentaient la Basse et probablement aussi une bonne partie de la Moyenne Côte-Nord jusqu'à Mingan de 1603 à 1653; leur présence semble permanente sur la Basse Côte-Nord et saisonnière sur la Moyenne. Malheureusement, peu d'informations valables existent pour comprendre leur présence dans cette région pour les années 1666-1705. De celles que nous avons recueillies, la première nous vient du Baron Louis-Armand De Lom D'Arce De Lahontan. Ce dernier nous révèle que Louis Jolliet possède sur l'île d'Anticosti "un petit Magasin fortifié, afin que les marchandises et sa famille soient à l'abri des surprises des Esquimaux"⁽⁵⁶⁹⁾. Plus loin dans ce même récit, La Hontan nous livre une bonne description des Inuit même si leur nombre est nettement exagéré⁽⁵⁷⁰⁾. Il nous apprend aussi par la même occasion que leur "Païs est grand, car il s'étend depuis la Côte, qui est vis-à-vis des Isles de Mingan jusques au Détroit de Hudson"⁽⁵⁷¹⁾. Même si La Hontan séjourne à Plaisance (Terre-Neuve)* en 1692-1693, il est plus que probable qu'il obtient ces quelques informations de Louis Jolliet, puisque La Hontan passe l'hiver de 1683-1684 dans la région de Québec. C'est probablement à ce moment qu'il rencontre Jolliet, puisque la famille Jolliet quitte la Moyenne Côte-Nord à chaque automne pour venir passer l'hiver à Québec. Ces quelques précisions sur le poste de Jolliet à l'île d'Anticosti ne peuvent que relater la situation qui prévaut avant 1690, parce qu'après cette année-là, la flotte de Phips détruit les deux postes de Jolliet. Par la suite, La Hontan, après un voyage en France en 1690-1691, quitte définitivement la vallée du Saint-Laurent en juillet 1692⁽⁵⁷²⁾. Aussi, croyons-nous que les renseignements que La Hontan nous livre ne peuvent venir que de Louis Jolliet. Pour cette raison, nous considérons qu'ils décrivent assez justement l'étendue de la présence des Inuit sur la Moyenne Côte-Nord. Lors de leur rencontre, Jolliet a dû entretenir La Hontan sur le conflit qui oppose les Inuit aux Amérindiens de la Moyenne Côte-Nord, puisque La Hontan se donne la peine

de préciser que le poste de Jolliet sur l'île d'Anticosti est fortifié dans le but de se mettre à l'abri des raids inuit.

Pour notre part, nous avons déjà situé le début de cette guerre vers 1675. De plus, nous avons déjà vu que la tradition orale montagnaise de la Moyenne Côte-Nord confirmait trois importantes batailles entre les Inuit et les Amérindiens. Même si nous ne possédons presque pas d'informations sur les causes de ce conflit, nous croyons que Jolliet et ses associés ne sont pas étrangers à son déclenchement, puisque, les Français, à l'instar des Inuit, exploitent les richesses de la mer, principalement le loup-marin. Dans ce contexte, même si les Inuit ne constituent pas de grands concurrents pour les pêcheurs et commerçants français, leur propension au pillage menace constamment les activités commerciales de ceux qui oeuvrent le long des côtes de la Moyenne Côte-Nord. D'ailleurs, les deux postes de Jolliet doivent susciter la convoitise des Inuit, puisque, outre les navires de pêche européens qui fréquentent la Côte-Nord, ces deux établissements représentent les deux seules cibles qu'ils peuvent atteindre et piller. Aussi, les Français ont-ils dû encourager et soutenir la guerre que les Amérindiens de la Moyenne Côte-Nord finissent par livrer aux Inuit à partir de 1675 environ.

D'autres informations, quoique indirectes, confirment, pour la période 1666-1705, la présence des Inuit le long des côtes des Moyenne et Basse Côte-Nord. Ainsi, dans l'aveu et dénombrement du 11 février 1668 que remet François Bissot de la Rivière aux autorités de la Nouvelle-France, il est mentionné que sa concession s'étend à l'est "jusqu'aux Sept Isles et dans la Grande Anse, vers les Esquimaux où les Espagnols font ordinairement la pesche"⁽⁵⁷³⁾. Le 19 janvier 1689, une concession est à nouveau accordée où il est précisé dans le texte officiel qu'une

partie de la côte de la Basse Côte-Nord est désignée sous le nom de "côte des Esquimaux"⁽⁵⁷⁴⁾. D'ailleurs, lorsque Courtemanche reçoit, le 17 octobre 1702, la concession de Kegaska, le texte spécifie que le territoire de cette concession est situé "au lieu appelé l'abrador pays des esquimaux a commencer depuis la rivière appelée Kegaska jusqu'a celle nommée Kesesakion" (Churchill)⁽⁵⁷⁵⁾. Enfin, Louis Fornel affirme dans son rapport qui relate son voyage d'exploration de 1743 le long de la côte du Labrador actuel, qu'autrefois les "Esquimaux montaient jusqu'a Mingan"⁽⁵⁷⁶⁾.

L'attitude des Français et de Jolliet face aux Inuit semble se modifier vers la fin des années 1680. Ce changement coïncide avec la diminution draconienne du gibier dans les limites de la Ferme de Tadoussac et probablement aussi avec une baisse marquée de certaines espèces sur les territoires de la Moyenne Côte-Nord. Il faut considérer aussi que les Etchemins quittent à peu près à la même époque l'embouchure de la rivière Du Loup pour retourner en Acadie. Ajoutons que quelques bandes amérindiennes vont fuir Mingan à l'annonce de l'invasion de la flotte anglaise. Aussi, Jolliet se voit-il obligé d'étendre ses activités de traite vers la Basse Côte-Nord. Dès lors, vers 1689, Jolliet entreprend un premier voyage d'exploration vers les côtes du Labrador. Son principal objectif consiste à découvrir une nouvelle route vers la Baie d'Hudson. Cependant, il ne semble pas avoir disposé de temps et de fonds suffisants pour aller très loin, même s'il affirme s'être rendu jusqu'au 57^{ième} degré et demi de latitude. Lors de ce voyage, la description qu'il fait des Inuit apparaît très farfelue, si on la compare à celle qu'il fournit en 1694. À titre d'exemple, il écrit le deux novembre 1693 à M. de Lagny*, intendant général du commerce de France, que les Inuit "sont d'une taille haute, ils ont le visage et le corps blancs et les cheveux frisés; chacun a plusieurs femmes qui sont fort blanches

et bien faites, leurs cheveux traînent à terre (...)"⁽⁵⁷⁷⁾.

C'est d'ailleurs lors de cette deuxième exploration des côtes du Labrador que nous apprenons que les Amérindiens de Mingan ont défait, au printemps 1694, les Inuit à Mécatina. Il se peut aussi que cette bataille se soit déroulée à Tête-à-la-Baleine comme le rapporte la tradition orale montagnaise de la Moyenne Côte-Nord. Un peu plus à l'est, à la rivière Saint-Paul (des Esquimaux), Jolliet précise que les Inuit ont dû quitter cet endroit à cause "des guerres, avec les navires malotins". Ajoutons que la tradition orale de la Côte-Nord témoigne d'une autre importante bataille entre Amérindiens et Inuit qui se serait déroulée à l'île du Vieux Fort*, situé tout près de l'embouchure de la rivière Saint-Paul. Curieusement, en 1694, Jolliet doit dépasser le Cap Charles* et se rendre jusqu'à la baie Saint-Louis* (Saint-Lewis Bay) avant de rencontrer les Inuit. C'est aussi à l'entrée de cette dernière baie, plus précisément sur l'île Battle Harbour*, que les Amérindiens auraient effectué un important raid contre les Inuit⁽⁵⁷⁸⁾. Il est possible qu'il s'agisse du même endroit que les Amérindiens ont indiqué à Jolliet où il trouve à l'entrée de la baie Saint-Louis "dans une petite anse, entre trois montagnes, une maison des Esquimaux"⁽⁵⁷⁹⁾. Dans ce cas, après leur victoire à Mécatina, les Amérindiens de Mingan et leurs alliés auraient poursuivi les Inuit jusqu'à l'île Battle Harbour où ils auraient remporté une autre victoire. Malgré les tensions et les heurts qui secouent les rapports entre les Amérindiens et les Inuit, Jolliet continue son voyage et fraternise avec les Inuit qu'il rencontre. Il constate rapidement cependant que le commerce avec eux n'offre aucune possibilité de profit⁽⁵⁸⁰⁾.

Même si Jolliet ne réalise pas de bénéfice dans ses transactions commerciales avec les Inuit, l'appât d'un gain possible amène d'autres Français à lorgner vers

le pays des Inuit. Parmi ces derniers, figure en premier lieu Augustin Le Gardeur De Courtemanche. Rappelons qu'au moment où Courtemanche est envoyé en ambassade officielle dans les Grands Lacs, son épouse Marie-Charlotte Charest, retient, le 12 avril 1701, les services de Pierre Constantin pour "faire faire chasses et traites tant avec les Esquimots qu'avec les Sauvages qui se trouveront"⁽⁵⁸¹⁾ à l'embouchure de la rivière Saint-Paul. Au retour de Constantin à l'automne 1701, nous apprenons qu'il a tenté "d'apprivoiser les sauvages Esquimaux"⁽⁵⁸²⁾, mais qu'il n'en a rencontré aucun. Il croit qu'il pourra réussir à lier contact avec eux durant l'hiver 1701-1702⁽⁵⁸³⁾. En 1709, dans une lettre écrite probablement par Jacques Raudot, cet intendant de la Nouvelle-France précise que "personne en ce pays n'a eu commerce avec ces peuples (Inuit) que le sieur Joliet et Constantin qui ont été avec eux chacun une fois; ils ont venus aussy une fois au for que le sieur Courtemanche a étably dans la Coste de Labrador"⁽⁵⁸⁴⁾. Après ces brefs contacts de son employé, Courtemanche, à l'instar de Jolliet, délaisse son projet de commerce avec les Inuit, puisqu'il concentre tous ses efforts à nouer des relations commerciales florissantes avec les Amérindiens de cette région⁽⁵⁸⁵⁾. Il est aidé par l'arrivée de 30 groupes multifamiliaux montagnais à son poste en 1706.

Comptant sur l'appui de tous ces nouveaux venus, Courtemanche semble avoir complètement repoussé les Inuit au-delà du cap Charles. En effet, contrairement à son projet initial, ses relations avec les Inuit se détériorent rapidement, puisque ces derniers réussissent à piller son établissement de la baie de Brador en 1716⁽⁵⁸⁶⁾. Ainsi, à mesure que les Français s'établissent le long de la Côte-Nord, les guerres s'intensifient entre les Amérindiens et les Inuit. Ces derniers sont finalement chassés presque complètement de la Basse Côte-Nord à partir de 1694. Le fort construit par Courtemanche à la baie de Brador en 1704

complète le refoulement des Inuit au-delà du cap Charles. À partir de ces renseignements, nous croyons donc que les Inuit sont disparus de la Côte-Nord, à l'ouest du poste de Courtemanche, vers la fin de la période 1666-1705 (fig. 39).

SECTION 3
CHAPITRE 2

LES AMÉRINDIENS DU SAINT-AURICE JUSQU'AU LABRADOR: 1706-1733

3.2.1 LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU SAINT-AURICE: 1706-1733 (fig. 41)

3.2.1.1 Les Abénaquis: 1702-1733 (fig. 40)

Avec le déclenchement de la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713), la France et l'Angleterre s'affrontent de nouveau en Europe. Pour cette raison, le conflit s'étend à l'Amérique et donne lieu à la deuxième guerre intercoloniale. L'Acadie devient le principal lieu d'affrontement en Amérique, parce que la neutralité iroquoise dans cette guerre et les prétentions respectives des Anglais et des Français sur l'Acadie encouragent le gouverneur de la Nouvelle-France, Philippe de Rigaud de Vaudreuil, à concentrer une grande partie de ses forces pour combattre les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. Pour ce faire, il peut compter sur l'aide de plusieurs nations amérindiennes, dont principalement les Abénaquis et leurs alliés amérindiens de la Côte-Est américaine.

La stratégie militaire de Vaudreuil consiste à se servir des Abénaquis pour lancer des raids contre les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. Ainsi, souvent encadrés par des officiers français, les Abénaquis sont incapables de tenter un rapprochement avec leurs ennemis, les Anglais. Pour cette raison, contrairement aux Iroquois qui demeurent neutres tout au long de la deuxième guerre intercoloniale, les Abénaquis et leurs alliés amérindiens de la Côte-Est

LES AMÉRINDIENS DU SAINT-MAURICE JUSQU'AU LABRADOR 1706 - 1733

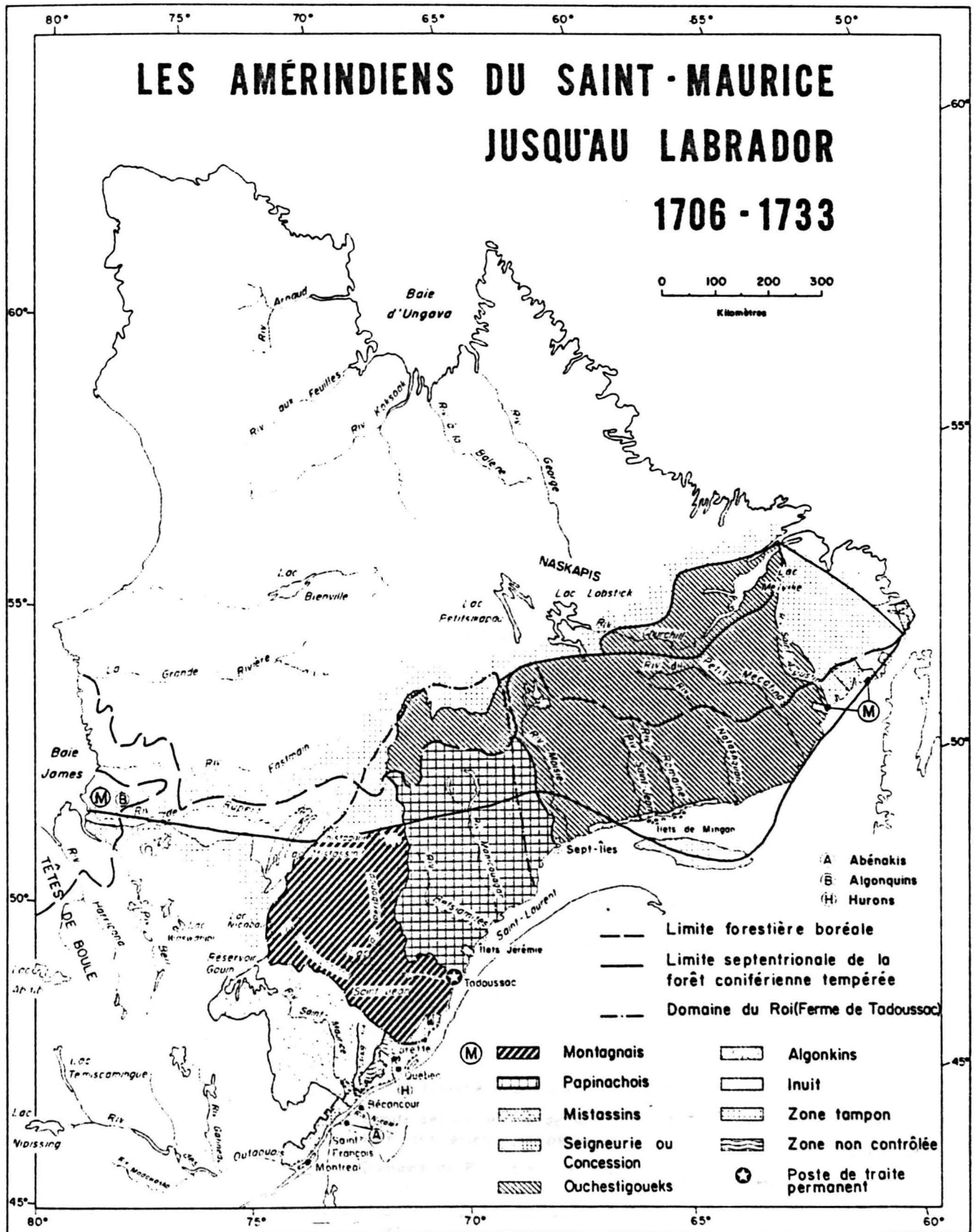


Figure 40

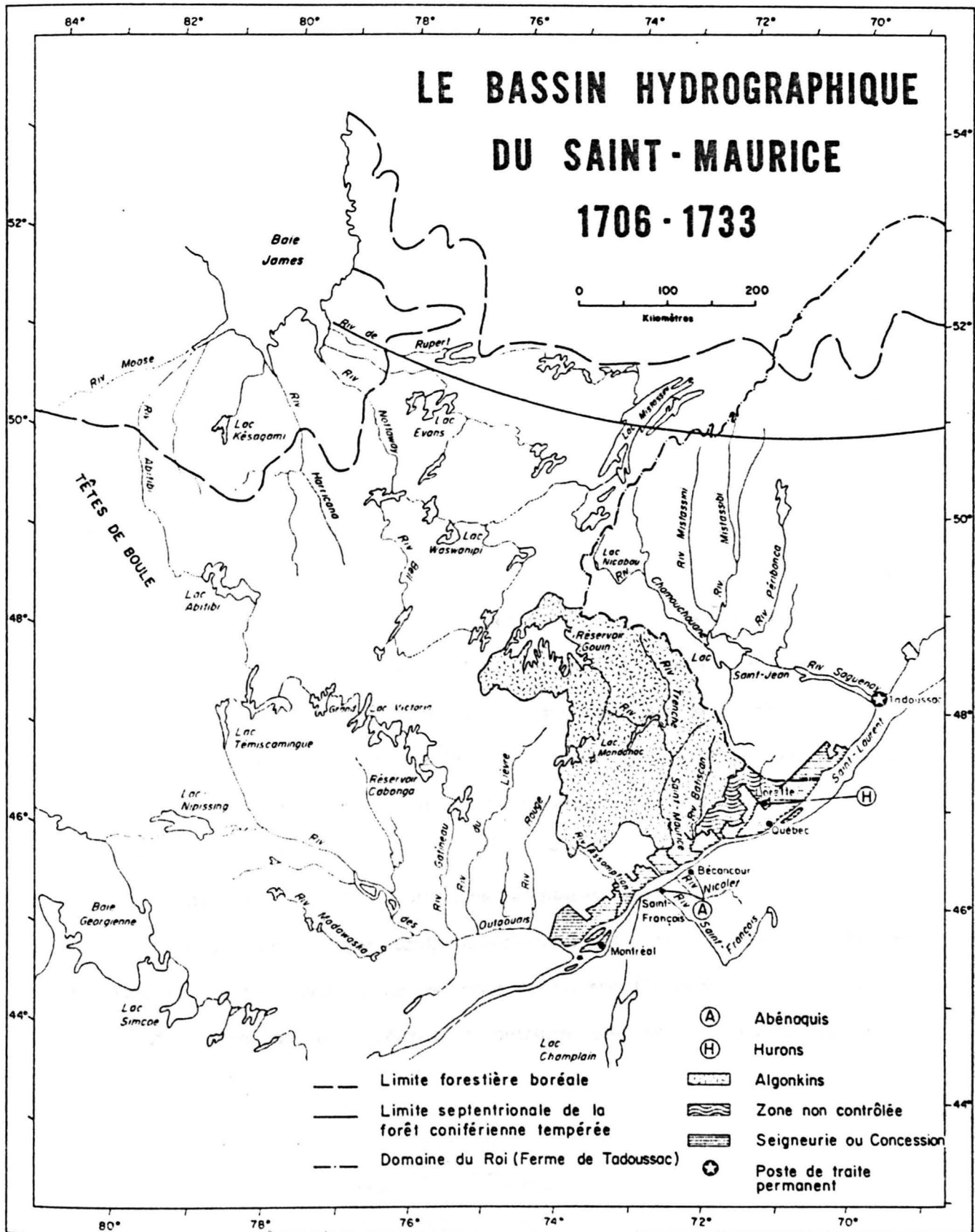


Figure 41

américaine apparaissent comme les plus fidèles alliés des Français. À titre d'exemple, un groupe d'Abénaquis se joint à un détachement de Français et d'Amérindiens, commandé par Alexandre Leneuf de La Vallière* pour attaquer le village de Wells* en août 1703. Toujours la même année, en riposte aux harcèlements franco-abénaquis, les Anglais attaquent les territoires abénaquis. Plusieurs villages sont touchés dont celui des Pegouaki*⁽⁵⁸⁷⁾.

Cette contre-offensive anglaise oblige les Abénaquis à demander une aide urgente à Vaudreuil dès l'automne 1703. Ces derniers, occupés à faire la guerre et subissant la destruction d'une partie de leurs récoltes de blé d'Inde, élément essentiel de leur alimentation, sont condamnés à la famine. Informé de la situation précaire de ses alliés amérindiens, Vaudreuil, en plus de leur fournir toute l'aide nécessaire, confie à Jean-Baptiste Hertel de Rouville* le soin d'organiser un raid de représailles durant l'hiver 1704. Hertel quitte donc le Saint-Laurent à la tête d'une troupe composée de 50 Canadiens et d'Amérindiens abénaquis et iroquois de Sault-Saint-Louis (Caughnawaga). Sans objectif militaire précis, la troupe d'Hertel attaque le petit village de Deerfield* les 28 et 29 février 1704. Le bourg est incendié, 54 habitants se font massacrer et 120 autres sont amenés comme prisonniers⁽⁵⁸⁸⁾. Ce massacre provoque une très vive réaction chez les autorités coloniales anglaises qui offrent une prime de quarante livres pour chaque scalp amérindien. Rapidement, plusieurs troupes anglaises se forment dont l'une remonte la rivière Connecticut* en amont de Deerfield*. Cette dernière réussit à détruire une grande partie du village

amérindien de Coos*, le 14 juin 1704⁽⁵⁸⁹⁾.

Cette menace croissante anglaise rapproche encore davantage des Français les nations de la Côte-Est américaine, puisqu'un plus grand nombre d'Amérindiens songent à venir se réfugier près des rives du Saint-Laurent. Ce mouvement de migration amérindienne de la Côte-Est américaine vers les rives du Saint-Laurent est vivement encouragé par les Jésuites qui oeuvrent dans les missions amérindiennes de cette région. Par cette politique, les missionnaires, dont les pères Sébastien Rale et Joseph Aubery, se trouvent à jouer le rôle d'ardents défenseurs de la stratégie militaire du gouverneur Vaudreuil. Ainsi, le 12 mai 1704, après avoir décliné une première offre de leurs missionnaires, une bonne partie des habitants du village d'Anmesokkanti* acceptent celle de l'intendant et viennent s'établir à Bécancour. De plus, tandis que d'autres familles amérindiennes se réfugient à Chambly en 1703, celles de Coos viennent planter leurs tentes à l'embouchure de la rivière Nicolet dès l'année suivante. Rapidement, toutes les principales voies fluviales qui mènent des colonies anglaises vers les rives du Saint-Laurent deviennent bloquées à d'éventuels raids ennemis grâce à l'immigration de tous ces Amérindiens originaires de la côte atlantique⁽⁵⁹⁰⁾. D'ailleurs, fort de l'approbation de sa politique amérindienne par Louis XIV le 17 juin 1705, Vaudreuil lui écrit le 19 octobre suivant qu'il "serait même à souhaiter que les Abénaquis qui ne sont pas venus s'établir ici fussent inquiétés de l'Anglais, afin que ce qu'il en reste vînt encore s'établir parmi nous"⁽⁵⁹¹⁾.

Les années 1702 à 1704 marquent donc la recrudescence de la guerre anglo-amérindienne sur la Côte-Est américaine et le déplacement d'un grand nombre d'alliés amérindiens de cette région vers les rives du Saint-Laurent.

L'arrivée massive d'Abénaquis à Bécancour et l'augmentation de la population de la mission de Saint-François nécessitent la mise sur pied de moyens pour assurer la subsistance de tous ces immigrants. Pour ce faire, les Amérindiens peuvent compter sur l'aide financière de la Nouvelle-France. Cette situation amène les autorités coloniales françaises à leur accorder des terres pour qu'ils puissent les défricher et semer du blé d'Inde, base de leur alimentation. Des subventions leur sont versées pour la construction d'une chapelle, de la maison du missionnaire et d'une palissade autour des villages ⁽⁵⁹²⁾. Outre cette aide, la guerre peut procurer des revenus additionnels aux guerriers. Mais les autorités coloniales se montrent moins généreuses à ce chapitre qu'au cours de la première guerre intercoloniale (1689-1697). En effet, même si le gouverneur ne leur fournit pas toujours l'équipement, tels les fusils, les vêtements, la poudre et le plomb et qu'il ne leur verse plus de prime pour les scalps des ennemis, il leur offre toujours de racheter les prisonniers. Les Abénaquis s'en plaignent d'ailleurs à Vaudreuil le 14 septembre 1706. Malgré ces restrictions, la rançon exigée pour un prisonnier peut quand même leur rapporter 10 écus ⁽⁵⁹³⁾.

L'agriculture et la guerre ne peuvent pas faire vivre tous ces immigrants abénaquis sans l'apport d'une chasse et d'une pêche suffisante. Mais ce problème ne se pose pas avant le début du XVIII^e siècle, puisque, même si plusieurs centaines d'Abénaquis trouvent refuge sur les rives du Saint-Laurent depuis les années 1675-1676, la plupart des chasseurs et leurs groupes multifamiliaux semblent continuer à fréquenter leurs territoires de chasse de l'Acadie durant la saison hivernale. Pour les autres, ils sont invités par certains Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui résident une partie de l'année à Sillery. Au début du XVIII^e siècle cependant, la menace anglaise oblige un grand nombre d'entre eux à s'éloigner temporairement de leur pays. Cette situation se produit

particulièrement après le raid sur Deerfield, en 1704, qui amène les autorités coloniales de la Nouvelle-Angleterre à mettre à prix la tête de tous leurs ennemis amérindiens de la Côte-Est américaine. Pour cette raison, plusieurs Abénaquis de Saint-François, conseillés par certains commerçants français de la région de Trois-Rivières, orientent leurs grandes chasses d'hiver vers le bassin hydrographique du Saint-Maurice et débordent par la même occasion sur celui du lac Saint-Jean.

En 1704-1705, ces chasses sur des territoires qui leur sont presque inconnus prennent rapidement l'allure de saccages écologiques sans précédent et mettent en péril la survie des nations amérindiennes de ces régions. Alerté par de nombreuses plaintes, l'intendant Jacques Raudot institue une enquête en 1706 pour mettre fin à cette razzia. Son intervention aussi rapide s'explique, entre autres, par l'intention des Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'entrer en guerre contre les Abénaquis de Saint-François. Une telle guerre, si elle éclatait, pourrait provoquer l'effondrement d'un grand pan de la politique amérindienne française. Elle menacerait même la survie de la Nouvelle-France, au moment où fait rage la deuxième guerre intercoloniale. Conscient de l'ampleur que peut prendre ce problème, Raudot semble réussir, au cours de l'enquête, à convaincre les Abénaquis de ne plus chasser illégalement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, si bien qu'après 1706 les grandes chasses abénaquises au nord du Saint-Laurent semblent diminuées considérablement.

Même si François Hazeur, sous-fermier de la Ferme de Tadoussac, se plaint encore des incursions abénaquises au Saguenay-Lac-Saint-Jean en novembre 1707, sa plainte ne concerne probablement qu'un groupe restreint Abénaquis⁽⁵⁹⁴⁾. Le reste des membres de cette nation a dû retourner chasser sur leurs terres de

l'Acadie, au moment où la menace anglaise ne représente plus un obstacle à leur retour. En effet, leur méconnaissance des techniques de guérilla en forêt rend probablement les Anglais incapables de maintenir leur pression sur tous les territoires de leurs ennemis amérindiens, si bien que les Abénaquis peuvent passer à l'offensive en 1706. Mais à cours de munitions en septembre 1706, ils sollicitent l'aide de Vaudreuil qui leur promet de la poudre et du plomb pour leurs grandes chasses d'hiver dans leurs territoires acadiens.

Ce changement d'attitude de la part de ces fiers guerriers s'explique facilement. D'abord, le bassin hydrographique du Saint-Maurice et une partie de celui du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont presque entièrement vidés de certaines espèces, tels les orignaux et les castors. Dans ces conditions, la chasse sur ces territoires devient très hasardeuse et même périlleuse pour les Abénaquis qui ne possèdent qu'une connaissance sommaire de ces régions. Ensuite, l'interdiction adressée aux Abénaquis de chasser sur le territoire de la Ferme de Tadoussac par l'intendant Jacques Raudot, appuyé sans doute sur ce sujet par le gouverneur Vaudreuil, semble être de plus en plus suivie. Enfin, l'intensification de leur guerre contre les Anglais occupe la très grande majorité des guerriers abénaquis. Tous ces facteurs combinés permettent aux autorités coloniales françaises d'éviter une guerre sur leur territoire entre deux nations qui leur sont alliées, les Montagnais et les Abénaquis. Pour Vaudreuil, l'offensive abénaquise en Acadie, appuyée par les Français, oblige les Anglais à penser davantage à se défendre qu'à attaquer. En effet, même si les Anglais risquent certaines expéditions punitives, comme celle du major Winthrop Hilton* contre le village de Pegouaki en 1708, leur population vit dans la terreur des raids franco-abénaquis jusqu'en 1713⁽⁵⁹⁵⁾.

Le traité d'Utrecht*, signé le 11 avril 1713, marque la fin de la guerre de

Succession d'Espagne. Vaincue en Europe, la France décide de se départir de certaines de ses possessions coloniales en Amérique du Nord, pour conserver son hégémonie sur le vieux continent. Par ce traité, la Baie d'Hudson, Terre-Neuve et l'Acadie, sauf les îles du Cap Breton et du Prince-Edouard actuelles, passent sous le joug anglais. Cependant, la confusion règne sur l'étendue exacte des territoires cédés par la France à l'Angleterre en Acadie, puisque l'article 12 du traité d'Utrecht stipule que Louis XIV doit "livrer à la Reine de Grande-Bretagne la Nouvelle Ecosse ou l'Acadie tout entière, comprise en ses anciennes limites ainsi que tout ce qui dépend des dites terres et îles de ce pays"⁽⁵⁹⁶⁾. Pour les Anglais, cet article signifie que tout le littoral de la côte atlantique et tous les territoires arrosés par les bassins hydrographiques qui se déversent dans l'océan Atlantique leur appartiennent. Par contre, du côté français, à l'instigation du père Joseph Aubery*, missionnaire chez les Abénaquis, et de l'intendant Michel Bégon De La Pécardière*, on veut restreindre les pertes à la presqu'île de la Nouvelle-Ecosse et conserver l'île du Cap Breton, le Nouveau-Brunswick actuel et une partie du Maine⁽⁵⁹⁷⁾. Dans ce dernier cas, il s'agit pour la France de garder dans son giron les terres habitées par les Abénaquis et les Malécites (Etchemins)⁽⁵⁹⁸⁾. Pour régler les différends territoriaux qui peuvent surgir, l'article 10 du traité d'Utrecht prévoit que "des commissaires (soient) nommés pour fixer les limites entre les possessions anglaises et les possessions françaises"⁽⁵⁹⁹⁾. Or, les représentants français et anglais à cette commission n'arriveront jamais à s'entendre sur la délimitation précise des frontières séparant les deux empires coloniaux en Acadie⁽⁶⁰⁰⁾.

Pour leur part, les Abénaquis ne reconnaissent pas aux Anglais ni aux Français le droit de déterminer le partage de leur pays. Pour eux, ces territoires leur appartiennent, même s'ils peuvent à l'occasion contracter une alliance militaire

ou signer un traité de paix avec les représentants d'une nation amérindienne ou européenne. En fait, "il n'y a aucune Nation sauvage qui ne souffre impatiemment qu'on la regarde comme assujettie à quelques Puissance que ce soit: elle se dira bien son allié, mais rien de plus"⁽⁶⁰¹⁾. C'est ce message qu'ils ont fait clairement savoir aux Français et aux Anglais en 1722⁽⁶⁰²⁾. Mais pour l'heure, las de la guerre et ne pouvant plus profiter de l'appui de soldats et de miliciens français à cause du traité d'Utrecht, les Abénaquis signent la paix de Portsmouth* le 24 août 1713 avec leurs ennemis, les Anglais. Quatre ans plus tard, le 12 août 1717 à Arrowsick*, les Abénaquis et les Anglais ratifient de nouveau la paix de Portsmouth⁽⁶⁰³⁾.

Cette paix permet donc à un bon nombre d'Amérindiens immigrés sur les rives du Saint-Laurent de retourner dans leurs pays. Outre le plaisir de retrouver le pays de leurs ancêtres, plusieurs motifs expliquent leur décision. D'abord, avec la fin de la guerre de Succession d'Espagne, les Abénaquis perdent d'importantes sources de revenus, telles les subventions du gouverneur, les rançons pour le rachat de prisonniers et les profits du butin pillé aux Anglais. Ensuite, la fin de la guerre et les besoins de la chasse les attirent sur leurs territoires de chasse ancestraux de la Côte-Est américaine. Finalement, les avantages que peut représenter le commerce anglais expliquent aussi leur départ vers l'Acadie, puisque l'accumulation des stocks de pelleteries en France depuis le début de la guerre de Succession d'Espagne fait chuter le prix des fourrures.

Cette chute coïncide aussi avec l'effondrement de l'économie de la métropole, ruinée par la guerre. Cette situation difficile de l'économie métropolitaine se répercute sur la valeur de la monnaie de cartes canadiennes qui connaît plus de 50% de dévaluation, puisque les autorités françaises se trouvent dans

l'impossibilité financière de la soutenir en la rachetant à sa pleine valeur. Tous ces facteurs conjugués font littéralement bondir les prix des produits français. Incapables de concurrencer ceux des produits anglais, deux fois moins chers, les Français assistent au détournement d'une grande partie de leur commerce des fourrures vers les colonies anglaises.

Jacques Mathieu dans l'Histoire du Québec estime que cette contrebande de fourrures représente 75% de l'approvisionnement annuel du volume des pelleteries normalement transigées en Nouvelle-France qui passe ainsi du côté anglais par Albany⁽⁶⁰⁴⁾. Cette évaluation du volume de la contrebande tend à confirmer l'aveu du gouverneur Vaudreuil lorsqu'il écrit, en octobre 1716, dans son rapport au ministre, qu'il "est impossible d'empêcher ceux du Sault St-Louis, du Sault au Récollet, les Nipissingues et les Algonquins qui demeurent aux environs de Montréal d'aller chercher des escarlatines, la voie des insinuations étant la seule dont on peut se servir"⁽⁶⁰⁵⁾.

Même si ce commerce illicite se fait surtout par Albany, Vaudreuil rapporte dans ce même rapport que les Abénaquis de Saint-François et de Bécancour lui ont déclaré sans ambage que si les prix français continuaient à être trop élevés, qu'ils "garderoient leur castor jusqu'au printemps après quoi ils chercheroient le meilleur marché"⁽⁶⁰⁶⁾. Ces Abénaquis n'éprouvent en fait aucune difficulté à écouler leurs fourrures, puisqu'ils sont invités par "ceux de leur nation qui sont du côté de la mer, tant à Pentagouët qu'ailleurs à faire le même commerce avec les Anglais"⁽⁶⁰⁷⁾. L'attraction commerciale anglaise et le désir de retourner dans leur pays entraînent, entre autres, l'abandon presque total de la mission de Bécancour. Pour cette raison, le père Aubery suggère, en 1715, de fermer la mission de Bécancour et de transférer les rares groupes multifamiliaux qui y

résident encore à Saint-François. Même si cette suggestion n'est pas retenue, elle montre l'ampleur du départ vers la Côte-Est américaine des Amérindiens qui avaient trouvé refuge sur les rives du Saint-Laurent⁽⁶⁰⁸⁾.

Au moment où un grand nombre d'immigrés amérindiens de la Côte-Est américaine retournent dans leur pays d'origine, des événements importants s'y déroulent. Forts du traité d'Utrecht et de la paix de Portsmouth, les Anglais utilisent leur avantage commercial pour s'introduire sur le territoire abénaquis. Ainsi, un premier Anglais réussit à obtenir la permission de "bâtir sur leur rivière une espèce de magasin pour y faire la traite avec eux"⁽⁶⁰⁹⁾ en leur promettant de vendre ses marchandises à meilleur compte qu'à Boston. Peu de temps après, un autre Anglais obtient le même avantage. Mais, bientôt, de nombreuses familles suivent les commerçants et viennent coloniser une partie de leurs territoires, mais cette fois, sans en demander la permission. Sur place, ils construisent des maisons, des scieries, des postes de traite et de pêche⁽⁶¹⁰⁾. Cette ruée anglaise sur les territoires abénaquis s'inscrit aussi dans le désir des autorités de certaines colonies anglaises d'établir de nombreux soldats licenciés et leurs familles dans le but de fonder "une nouvelle province qui s'étendrait depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'au Maine"⁽⁶¹¹⁾.

L'expansion anglaise sur le territoire abénaquis amène la tenue d'une autre conférence anglo-abénaquise sur l'île Arrowsick en août 1717. À cette occasion, la délégation amérindienne manque de constance. Au début de la conférence, Josek Wowurna*, chef des Canibas et allié des Français, rejette au nom des 20 chefs canibas, pentagouets, péguakis et androscoggins le droit aux Anglais de construire des forts et de fonder de nouveaux établissements sur leurs territoires. Dans son discours, il rejette même l'autorité du roi anglais, Georges

ler, sur les Amérindiens. Devant un si vif discours, le gouverneur Samuel Shute* menace de quitter la conférence. Cette manoeuvre lui permet de renverser la tendance anti-anglaise et de convaincre une majorité d'Amérindiens présents de s'entendre avec les Anglais. C'est alors que les membres présents en profitent pour ratifier le traité de Portsmouth⁽⁶¹²⁾.

De leur côté, les Français ne demeurent pas inactifs face au traité d'Utrecht; ce sont principalement les missionnaires qui vont réussir à conserver les Abénaquis de l'Acadie dans l'alliance avec les Français. Conjointement avec l'intendant Bégon, le père Aubery rédige un mémoire accompagné d'une carte du territoire de l'Acadie revendiqué simultanément par les deux couronnes. Dans ce mémoire, son interprétation du traité limite les concessions faites aux Anglais à la péninsule actuelle de la Nouvelle-Ecosse. Aubery fixe alors la frontière entre les deux empires à l'ancien fort de Pemaquid* et à "partir de ce point, il (suggère) de tracer une ligne qui suivrait la hauteur des terres"⁽⁶¹³⁾. Même si son mémoire ne connaît pas le succès escompté, il présente l'avantage de fournir une foule de connaissances qui permettent aux autorités coloniales françaises et à tous ceux qui s'intéressent à l'Acadie de mieux percevoir les dangers que fait peser le traité d'Utrecht sur les Habitations françaises de la rive sud du Saint-Laurent. De son côté, le père Pierre De La Chasse*, missionnaire chez les Abénaquis de 1701 à 1719, suggère dès 1713, à Vaudreuil, d'instaurer de nouveau une politique de présents aux Amérindiens pour retenir les Abénaquis dans l'alliance française. Chez les Abénaquis, ce Jésuite sert à la fois d'agent de liaison, d'informateur et de conseiller pour le compte des autorités coloniales françaises. À cette époque, les pères Aubery, La Chasse et Rale* se servent de toute leur influence sur leurs ouailles pour les maintenir dans la foi catholique, fondement de leur alliance avec les Français, et pour les

inciter à repousser tout empiètement anglais sur leurs territoires⁽⁶¹⁴⁾. Aussi, les missionnaires ont-ils dû être très déçus lors de la conférence de 1717. Mais leurs efforts vont porter fruit, lorsque, enhardis probablement par leur victoire diplomatique à Arrowsick, les Anglais procèdent à l'érection de nouveaux forts sur le territoire abénaquis destinés à protéger les installations anglaises⁽⁶¹⁵⁾.

Dès lors, les Abénaquis commencent "à ouvrir les yeux et à entrer en défiance"⁽⁶¹⁶⁾. Par la suite, ils demandent "aux Anglais par quel droit ils s'établissent sur leurs terres, et y construisaient même des forts"⁽⁶¹⁷⁾. Ces derniers leur répondent qu'en vertu du traité d'Utrecht, la France avait cédé leurs terres à l'Angleterre. Ebranlés par cette réponse anglaise, les Abénaquis délèguent des représentants chez le gouverneur Vaudreuil. Ce dernier, appuyé par les missionnaires, affirme le contraire en octobre 1719 et les encourage à ne pas tolérer d'établissements anglais sur leurs terres. La réaction française se comprend mieux lorsque l'on sait que Vaudreuil désire empêcher toute présence anglaise à l'est de la baie de Casco*⁽⁶¹⁸⁾. Toujours au cours de cette conférence d'octobre 1719, les Abénaquis obtiennent l'assurance qu'en cas de rupture avec les Anglais, Vaudreuil les approvisionnera en armes et en munitions. Le gouverneur les assure aussi de l'appui et de l'aide de ses alliés amérindiens, principalement ceux de Bécancour et de Saint-François. Plus tard, une fois la guerre enclenchée, il versera 2 000 livres annuellement pour soutenir ses alliés sur la Côte-Est américaine. Cependant, les Abénaquis ne doivent pas compter officiellement sur l'appui de soldats ou de miliciens canadiens⁽⁶¹⁹⁾. Même s'ils sont déçus de cette dernière restriction, l'attitude abénaquise à l'égard des Anglais se modifie substantiellement après cette rencontre avec Vaudreuil. D'une politique de tolérance, les Abénaquis passent rapidement à une politique agressive destinée à chasser les envahisseurs anglais de leurs territoires. Aussi,

quelques accrochages sont-ils signalés entre Abénaquis et Anglais⁽⁶²⁰⁾.

Conscients de l'ampleur que pourrait prendre une nouvelle guerre ouverte, les Abénaquis et les Anglais s'entendent pour se rencontrer à une nouvelle conférence le 28 juillet 1721 à Georgetown*. Connaissant l'importance de cette rencontre pour l'influence française dans cette région, les Jésuites, principalement le père Rale, missionnaire à Narantsouak, s'organisent pour y faire monter de nombreux Abénaquis de Saint-François, de Bécancour et même des Hurons de Jeune-Lorette (Loretteville). Le moment venu, Rale et La Chasse accompagnent Joseph d'Abbadie de Saint-Castin* et 250 Amérindiens commandés par Charles Legardeur De Croisille* pour se rendre à la conférence de Georgetown. Sur place, les membres de cette troupe, arborant les couleurs françaises, pénètrent dans le village⁽⁶²¹⁾.

Probablement informé de ce qui se tramait, le gouverneur Shute ne se présente pas à la conférence. Constatant son absence, les Abénaquis lui adressent un ultimatum composé en latin, en anglais et en abénaquis par le père La Chasse. Essentiellement, ce texte, lu par Wowurna aux représentants anglais présents et à toute l'assemblée, exige du gouverneur du Massachusetts qu'il libère les otages abénaquis et qu'il oblige tous les Anglais à quitter le territoire abénaquis. Son ultimatum ne laisse que deux mois à Shute pour exécuter les exigences amérindiennes⁽⁶²²⁾. Bien sûr, les Anglais refusent les termes de cet ultimatum et accélèrent leurs préparatifs de guerre. Pour eux, l'arrogance des Amérindiens révoltés est l'oeuvre des Jésuites et des Français établis parmi les Amérindiens⁽⁶²³⁾. Aussi, les autorités anglaises n'auront-elles de cesse tant qu'elles ne les chasseront pas de l'Acadie.

Les Anglais montent alors deux importantes expéditions. La première réussit, par la ruse, à enlever et à faire prisonnier Joseph L'Abbadie de Saint-Castin. En effet, invitant Saint-Castin à venir discuter avec eux, les Anglais le font prisonnier. La seconde veut mettre la main sur le père Rale, missionnaire à Narantsouak. Cette expédition ne donne pas tous les résultats escomptés, puisque la plupart des Abénaquis de Narantsouak et le père Rale ont le temps de s'enfuir avant l'assaut de la troupe anglaise. En guise de représailles à ces deux actes d'hostilité de la part des Anglais, Wowurna et 40 de ses guerriers ravagent les Habitations anglaises le long de la rivière Kenebec et attaquent même des établissements anglais de la baie Merrymeeting*. Comme réaction à ces raids de représailles abénaquis, le Massachusetts leur déclare officiellement la guerre le 25 juillet 1722⁽⁶²⁴⁾. Aussitôt, les Anglais lancent toute une série de raids "contre tous les villages indigènes, de Passamoquody* à la rivière Saco"⁽⁶²⁵⁾. Les villages de Panawanské* (février 1723), de Narantsouak (août 1724), où le père Rale trouve la mort, et la bourgade des Pegouakis sont parmi ceux que les Anglais anéantissent. De leur côté, même s'ils peuvent compter sur leurs alliés amérindiens et sur le ravitaillement français, les Abénaquis et leurs alliés constatent rapidement qu'ils font face à un ennemi beaucoup trop fort pour eux. Aussi, un bon nombre d'Amérindiens de la Côte-Est américaine reviennent-ils trouver refuge dans les missions françaises situées le long des rives du Saint-Laurent. D'autres, comme Wenemouet*, chef des Pentagouets, considèrent que les Abénaquis ont perdu la guerre dès décembre 1724 et répondent par la suite favorablement aux offres de paix anglaises⁽⁶²⁶⁾.

Ces ouvertures de paix de la part des Anglais sont d'abord faites aux Pentagouets du capitaine Wenemouet en décembre 1724. Au printemps suivant, à Montréal, les émissaires anglais venus racheter des prisonniers réitèrent de

nouveau leurs offres à un groupe de Pentagouets alors présents dans la ville. Cependant, les Anglais posent trois conditions à une paix véritable. D'abord, que les Amérindiens de l'Acadie se reconnaissent sujets de la couronne d'Angleterre; ensuite qu'ils s'engagent à cesser de raser les forts érigés par les Anglais; enfin, que tous les Abénaquis, y compris ceux réfugiés en Nouvelle-France, fassent partie de cette paix. Malgré les sollicitations de Wenemouet en faveur de la paix, ces alliés hurons de Lorette et abénaquis de Saint-François et de Bécancour refusent d'accepter ses ceintures de porcelaine.

Influencés par les Français, les Abénaquis réfugiés le long des rives du Saint-Laurent lui répondent qu'ils désirent continuer la guerre. Ce refus n'empêche pas cependant Wenemouet de rencontrer le nouveau gouverneur du Massachusetts, William Dummer*, et de s'entendre d'abord avec lui, le 31 juillet 1725, sur un cessez-le-feu entre les deux parties. Par la suite, il accepte de signer la paix avec les Anglais à Boston, le 5 août 1726. Entre-temps, Wowurna et les guerriers abénaquis, ignorant semble-t-il le cessez-le-feu, continuent d'harcéler les Habitations anglaises. Devant cette mécontente entre les alliés amérindiens et le risque de représailles anglaises sur tous les villages indigènes de l'Acadie, Wenemouet délègue des émissaires en novembre 1726 pour demander au nouveau gouverneur de la Nouvelle-France, Charles de Beauharnois De La Boische*, de faire cesser les combats. Sachant l'intérêt français pour la continuation du conflit, les délégués pentagouets continuent leur mission pacifique et se rendent à Bécancour et à Saint-François. Sur place, ils réussissent à convaincre leurs alliés de déposer la hache de guerre et d'accepter la paix avec les Anglais. Ceux-ci acceptent et tous les Abénaquis viennent ratifier le traité de paix à Casco Bay, le 21 juillet 1727. Ainsi prend fin la guerre connue "dans l'histoire américaine sous le nom de Shute and Dummer's

war*⁽⁶²⁷⁾.

La fin de cette guerre oblige les Abénaquis à modifier leurs relations diplomatiques avec les deux empires qui s'opposent en Amérique. Pris entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, les Amérindiens de la Côte-Est américaine acceptent maintenant l'autorité anglaise tout en promettant leur appui aux Français dans l'éventualité d'une guerre franco-anglaise. Cette nouvelle politique procure plusieurs avantages aux différentes groupes amérindiens de cette région. En premier lieu, elle crée une situation durable de paix. Durant cette paix, les villages amérindiens affaiblis par les guerres en profitent pour refaire leurs forces et leur unité en accueillant les nombreux Amérindiens qui avaient trouvé refuge dans les missions de la Nouvelle-France. Deuxièmement, elle leur ouvre à nouveau le lucratif commerce avec les traiteurs anglais. Finalement, elle les place dans une position qui leur permet de recevoir de substantielles subventions des représentants des deux couronnes qui se concurrencent pour obtenir leur allégeance. À titre d'exemple, Beauharnois augmente de 4 000 à 6 000 livres les subventions annuelles de la Nouvelle-France pour "appuyer le travail de diplomatie effectué par les missionnaires Jésuites et les frères Saint-Castin"⁽⁶²⁸⁾. De leur côté, les Anglais versent des commissions à plusieurs chefs amérindiens de l'Acadie et donnent des présents aux différents groupes pour consolider la paix de 1727⁽⁶²⁹⁾.

Toutes ces gratifications matérielles et pécuniaires ne peuvent être que les bienvenues, puisque les Amérindiens de la Côte-Est américaine perdent plusieurs sources de revenus au cours de cette période, puisque la paix de 1727 marque en même temps la fin des rapines que pouvaient rapporter les pillages des habitations anglaises. De plus, les territoires de chasse de l'Acadie connaissent,

depuis 1713, une pénurie de gibiers. Pour cette raison, le père Rale note, le 12 octobre 1723, que les Abénaquis de Narantsouak "ont si fort dépeuplés leur Pays de bêtes, que depuis dix ans on n'y trouve plus ni orignaux, ni chevreuils. Les Ours et les Castors y sont devenus très rares"⁽⁶³⁰⁾. Dans ces conditions, outre le blé d'Inde, les fèves et les citrouilles, ces Amérindiens doivent de plus en plus compter pour se nourrir sur les produits de la mer où ils se rendent deux fois par année pour compléter leur alimentation. Dans ce contexte, la paix avec l'Anglais assure, entre autres, un libre accès aux rivages de la mer. Devant cette pénurie de vivres en Acadie, nombreux sont les Abénaquis de Saint-François et de Bécancour qui ne retournent pas chez eux, mais préfèrent s'établir près de la baie Missisquoi où se trouvent une partie des territoires de chasse de leur nation. À partir de cette région, ils peuvent obtenir de meilleurs prix pour leurs fourrures chez les Anglais d'Albany⁽⁶³¹⁾.

Ainsi donc, les Abénaquis et leurs alliés amérindiens de la Côte-Est américaine jouissent d'une paix qui s'étend de 1727 jusqu'au début de l'année 1744. N'eut été du droit que les Anglais revendiquent de pouvoir étendre impunément leur colonisation sur tout le territoire de l'Acadie, il est fort probable que les Amérindiens de cette région se seraient davantage rapprochés de la Nouvelle-Angleterre et auraient grandement hésité à se ranger du côté français lors de la guerre de Succession d'Autriche (1744-1748). Mais les continuels empiètements des colons anglais sur les territoires des différents groupes amérindiens vont les forcer à déterrer la hache de guerre en 1744 pour repousser l'envahisseur⁽⁶³²⁾. Cependant, durant la période 1727-1744, de nombreux Amérindiens quittent les missions françaises de la Nouvelle-France, principalement Bécancour et Saint-François, pour retourner en Acadie ou pour s'établir vers la baie Missisquoi. Ceux qui préfèrent demeurer dans la colonie

reçoivent, elles aussi, leur part des subventions du gouverneur tout en étant encadrées par les Jésuites.

Ces subventions ont dû d'ailleurs inciter les chasseurs à poursuivre le gibier sur les territoires de la rive sud du Saint-Laurent, de l'Acadie ou vers la baie Missisquoi, puisqu'il est dans l'intérêt de la Nouvelle-France d'éviter tout conflit avec les Amérindiens nomadisant au nord du fleuve. Les guerres anglo-abénaquises jusqu'en 1727 et la dépendance matérielle accrue des Abénaquis de la région de Trois-Rivières envers les Français permettent de considérablement diminuer l'acuité du problème posé par l'enquête de 1706 sur le pillage abénaquis au Lac Saint-Jean. Durant la période 1706-1733, deux principaux événements vont d'ailleurs contribuer à harmoniser les relations entre, d'une part, les Abénaquis et, d'autre part, les Algonkins et les Montagnais. Le premier favorise la conclusion de huit mariages exogames entre les Algonkins du Saint-Maurice et les Abénaquis de Saint-François et de Bécancour (tableaux LIV, LVI, LVIII). Ces mariages qui représentent autant d'alliances permettent à plusieurs Abénaquis d'accompagner les Algonkins jusqu'au lac Saint-Jean pour commercer avec les Montagnais de cette région. Le second est relié à l'émigration de plusieurs centaines de Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la baie de Brador à partir de 1706*. À cours de chasseurs, Jean-Joseph Riverin, sous-fermier de la Ferme de Tadoussac de 1712 à 1716, embauche, entre autres, des Abénaquis pour chasser dans les limites de la Ferme, sans qu'il y ait eu de résistance de la part des Montagnais qui y chassent toujours⁽⁶³³⁾. Même si l'on tient compte de ces quelques présences abénaquises occasionnelles sur les territoires algonkins et montagnais, aucun document ne révèle que les Abénaquis revendiquent la possession ou le contrôle de ces territoires.

3.2.1.2 Le commerce des fourrures dans le bassin hydrographique du Saint-Maurice: 1706-1733

Au début du XVIII^e siècle, l'arrivée massive des Abénaquis dans la région de Trois-Rivières les entraîne à piller la faune de l'hinterland, au nord du fleuve Saint-Laurent. Ce geste oblige l'intendant Jacques Raudot à instituer une enquête publique en 1706. Par la suite, les Abénaquis, occupés à de nombreuses guerres avec les Anglais, délaissent presque complètement les territoires de chasse au nord de Trois-Rivières. D'ailleurs, au cours de la guerre de Succession d'Espagne, les Abénaquis peuvent profiter de l'appui de nombreux Canadiens et soldats recrutés dans la région de Trois-Rivières. Pour ces Canadiens, outre les risques qu'ils doivent affronter, la rapine représente une activité lucrative plus importante que le commerce des fourrures, puisque ce secteur économique connaît une très grave crise à cette époque. Nombreux sont donc les Français de la région de Trois-Rivières qui s'illustrent au cours de cette guerre. Cependant, une fois celle-ci terminée, ces Canadiens reviennent chez eux et reprennent leurs anciennes activités. Parmi ces derniers, Pierre Gauthier De Varennes, Sieur De La Vérendrye, reprend, en 1717, l'exploitation du poste de traite des fourrures de La Gabelle*, hérité de son père René Gaultier de Varennes, puisqu'en 1715 le gouverneur par intérim, Claude De Ramezay*, lui en avait donné la permission⁽⁶³⁴⁾. Mais la remise en service du poste de La Gabelle suscite de nombreuses plaintes de la part des commerçants de Trois-Rivières qui contestent les droits commerciaux de La Vérendrye. Devant ces critiques et aussi par intérêt personnel, le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Bégon travaillent à lui faire suspendre ses activités commerciales le long du Saint-Maurice. De son côté, ce n'est en fait, qu'en 1721 que La Vérendrye se voit confirmer dans ses droits par la cour de France. Entre-temps, il essaie de

rentabiliser son commerce des fourrures.

Dès, dès 1718, ses employés avaient construit le long du Saint-Maurice, en amont de La Gabelle, les postes de l'Île-aux-Tourtes* et de Shawinigan*. Mais la même année, le poste de l'Île-aux-Tourtes est abandonné. Malgré cet abandon, la situation commerciale avantageuse de La Vérendrye sur le Saint-Maurice aurait dû normalement l'enrichir assez rapidement. Ce n'est cependant pas le cas, puisque les revenus provenant de sa solde d'enseigne dans les troupes canadiennes, de ses terres et de son commerce des pelleteries suffisent à peine à faire vivre sa famille⁽⁶³⁵⁾. Face à une situation financière précaire, La Vérendrye, à l'instar de plusieurs autres trifluviens, décide, en 1727, de suivre son frère Jacques-René Gauthier De Varennes* nommé, l'année précédente, commandant des postes au nord du lac Supérieur. Après son départ, son épouse et ses fils le remplacent dans le commerce des fourrures le long du Saint-Maurice. Cette entreprise ne s'avérant jamais vraiment rentable, ses fils et plusieurs de ses employés le rejoignent dans l'ouest et abandonnent par le fait même le commerce le long du Saint-Maurice. Non exploitée, la seigneurie de La Gabelle* retourne, le 22 avril 1737, au Domaine Royal et aux Forges du Saint-Maurice*⁽⁶³⁶⁾.

L'échec commercial de La Vérendrye le long du Saint-Maurice est dû à plusieurs facteurs. En premier lieu, l'augmentation croissante de la population française de la région trifluviennne rend très difficile le respect d'un monopole commercial le long du Saint-Maurice. En effet, la population de cette région, qui habite la rive nord du fleuve, double presque de 1706 à 1739, passant d'environ 1160 à 2050 habitants⁽⁶³⁷⁾. En second lieu, depuis la mort de René Gauthier De Varennes en 1689, le poste de La Gabelle avait été délaissé. Il faut attendre 28 ans (1717)

avant qu'un de ses fils, Pierre Gaultier De Varennes et De La Vérendrye, remette ce poste en opération. Entre-temps cependant, de nombreux petits traiteurs et des commerçants de la région de Trois-Rivières tentent leur chance dans le commerce des pelleteries. Dans ce contexte, nous pouvons mieux comprendre le tollé de protestations qui s'abat sur La Vérendrye, lorsqu'il veut faire respecter, en 1717, les droits commerciaux hérités de son père à La Gabelle et le long du Saint-Maurice. En troisième lieu, outre les pillages abénaquis du début du XVIII^e siècle, la surexploitation de la faune du territoire de la Nouvelle-France se continue. À titre d'exemple, même si la France limite, en 1704, la production de peaux de castor à "80 milliers de castor sec et moscovite avec l'exclusion du castor gras"⁽⁶³⁸⁾, les Amérindiens et les traiteurs français peuvent toujours écouler leur surplus par le moyen de la contrebande avec Albany où on offre de meilleurs prix. De la sorte, tous ceux qui s'intéressent à ce commerce évitent les inconvénients de la guerre et de la crise économique qui sévit en Nouvelle-France. Par la suite, avec la fin de la guerre de Succession d'Espagne et de la crise des fourrures dans la colonie, le commerce des pelleteries connaît un nouvel essor avec la France. Aussi, outre les peaux de castor, d'orignal, de chevreuil et de caribou, presque toutes les autres espèces sont-elles visées par le commerce "comme peaux D'ours, de Loups de bois, de Loups Cerviers, de Loutres, de marmottes à chats Sauvages, de Rats musques, de Renards et de martes"⁽⁶³⁹⁾. À titre d'exemple, 80 à cent mille peaux de martes sont expédiées en France chaque année vers 1719⁽⁶⁴⁰⁾. Pour cette raison, le bassin hydrographique du Saint-Maurice, déjà touché au XVII^e siècle par une pénurie qui affecte certaines espèces, ne peut plus alimenter un gros volume de transactions. En dernier lieu, La Vérendrye doit affronter plusieurs autres concurrents beaucoup plus riches et puissants que lui.

Parmi ceux-ci, la Ferme de Tadoussac continue toujours à opérer et veille à ce que le moins de peaux possible quittent son territoire pour être transigées le long du Saint-Maurice. Ensuite, avec le traité d'Utrecht de 1713, toutes les rives de la Baie d'Hudson redeviennent anglaises. Or, comme les Anglais offrent de meilleurs prix pour les pelleteries que les Français, les Amérindiens, nomadisant à la tête du Saint-Maurice, sont davantage intéressés à expédier leurs fourrures vers les postes de la Baie d'Hudson. Enfin, pour contrer l'influence des postes anglais de la Baie d'Hudson, les Français construiront une chaîne de postes et de forts autour de ce bassin hydrographique. En 1717, un premier maillon de cette politique est mis en place par la construction d'un nouveau poste de traite sur les rives du Lac Témiscamingue. L'ancien poste, construit en 1679, avait été fermé sur l'ordre du gouverneur Frontenac au début de la première guerre intercoloniale (1689-1697). Cette décision de Frontenac tendait à l'époque à avantager les commerçants de Montréal⁽⁶⁴¹⁾. Avec sa reconstruction en 1717, le nouvel établissement reçoit la juridiction sur un immense territoire, puisque celui-ci s'étend "depuis la Rivière du Lievre jusqu'à la Baie d'Hudson pour la profondeur et pour le front depuis la dite rivière du Lievre inclusivement jusqu'au Lac Nepissing"⁽⁶⁴²⁾.

Pour bien comprendre la position délicate où se trouve alors La Vérendrye, il faut savoir que le poste de Témiscamingue est concédé au gouverneur Vaudreuil. Ce dernier, ayant besoin d'énormes sommes d'argent pour maintenir un train de vie important, pour établir ses enfants et payer les frais judiciaires pour recouvrer ses propriétés familiales du Languedoc, (France) place ses agents au poste de Témiscamingue. Ils ont pour tâche d'attirer les "Sauvages qui sont errants qui sont les Abitibi, les Mansoni, les Têtes de Boule et quelques Critinaux"⁽⁶⁴³⁾. Comme plusieurs de ces Amérindiens descendent faire la traite à

Montréal et à Trois-Rivières⁽⁶⁴⁴⁾, le poste de Témiscamingue les arrête en chemin. En même temps, ce dernier poste essaie de concurrencer les Anglais de la Baie d'Hudson. Dans ce contexte, nous comprenons mieux les pressions qu'exerce Vaudreuil pour faire suspendre les activités commerciales de La Vérendrye sur le Saint-Maurice, parce que les territoires où oeuvrent les agents de Vaudreuil et les employés de La Vérendrye se chevauchent. La Vérendrye n'a pas d'autre choix que de céder, puisqu'il se voit écraser par ces trois géants du commerce des pelleteries. Aussi, confronté à tant de problèmes, La Vérendrye choisit-il de tenter sa chance au lac Supérieur en 1727 et, quelques années plus tard, de faire abandonner complètement les activités commerciales le long du Saint-Maurice aux autres membres de sa famille. Après leur départ, une bonne partie du Saint-Marice redevient un zone libre de commerce.

3.2.1.3 Les Têtes de Boule: 1706-1733 (fig. 41)

Pour la période 1670-1705, nous avons localisé les Têtes de Boule sur un territoire situé aux sources des affluents de la rivière Moose et du lac Abitibi jusqu'à la rivière Michipicoton. Par la suite, la deuxième grande offensive siousse (1697-1720), la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713) et la rivalité franco-anglaise à la Baie d'Hudson ne semblent pas avoir déplacé les membres de cette nation. En effet, l'intendant Antoine-Denis Raudot précise, dans un mémoire en 1708, que vers les lacs Abitibi et Témiscamingue, les Français peuvent "faire commerce en ce poste (Témiscamingue) avec les sauvages qui sont errants qui sont les Abitibi, les Mansoni, les Têtes de Boule et quelques Critinaux"⁽⁶⁴⁵⁾. Par la suite, le poste étant fermé, "la plupart de ces sauvages descendent à la traite à Montréal, aux Trois-Rivières, à supposer qu'ils ne trouvent point de traiteurs en chemin qui leur donnent des Marchandises"⁽⁶⁴⁶⁾.

Le même texte précise aussi que ces Amérindiens se rendent peu nombreux à la Baie d'Hudson, parce qu'ils "appréhendent les Iroquois"⁽⁶⁴⁷⁾. Les Iroquois observant une stricte neutralité durant la guerre de Succession d'Espagne, il ne peut s'agir ici que des guerriers sioux. Même si ce document se montre de prime abord imprécis sur la localisation des Têtes de Boule, il laisse percer par contre deux éléments intéressants. D'abord, nous apprenons que les Têtes de Boule côtoient toujours les mêmes voisins. Ensuite, il nous révèle que c'est par nécessité commerciale que les Têtes de Boule descendent à Montréal et à Trois-Rivières, puisque le poste de traite de Témiscamingue est fermé et que la route de la Baie d'Hudson vit sous la menace sioise.

Avec la signature du traité d'Utrecht en 1713 et la crise des fourrures en Nouvelle-France, le rétablissement des postes anglais autour de la baie James attire de nouveau toutes les nations nomadisant au nord des lacs Huron et Supérieur. Pour limiter les pertes du commerce français et maintenir son réseau d'alliances avec les nations de l'ouest, le gouverneur Vaudreuil fait accepter des aménagements de sa politique amérindienne par les autorités métropolitaines vers 1717. Parmi ceux-ci, le rétablissement des 25 congés de traite, la réouverture des postes de traite dans l'ouest, la mise sur pied d'une distribution annuelle de présents aux nations alliées et la permission de vendre de l'eau-de-vie deviennent autant d'éléments essentiels de sa politique amérindienne⁽⁶⁴⁸⁾. Grâce à ces apports et malgré une certaine incohérence chez les commerçants français, Vaudreuil réussit à pacifier l'ouest et à limiter les pertes commerciales françaises.

Toutes ces réalisations de l'administration de Vaudreuil facilitent d'autant la politique d'un de ses successeurs, Charles Beauharnois De La Boische, marquis de

Beauharnois, si bien qu'en 1730, ce dernier peut compter sur l'appui des nations alliées, dont les Têtes de Boule, lorsqu'il lance une expédition dans le but d'écraser définitivement la nation des Renards⁽⁶⁴⁹⁾. Aussi, l'année précédente, Beauharnois peut-il écrire au Ministre que les "Têtes de boules qui sont de la hauteur des terres du côté de la Mer du Nord ont envoyé (à Montréal) trois de leurs gens pour m'assurer de leur attachement aux Français"⁽⁶⁵⁰⁾. Étant comptés parmi les alliés des Français, quelques guerriers Têtes de Boule ont participé à l'expédition contre les Renards. Pour cette raison, quatre d'entre eux reçoivent en cadeau à Montréal, en 1730, six livres de poudre, douze livres de plomb et quatre livres de tabac⁽⁶⁵¹⁾.

La lettre de Beauharnois qui relate la cérémonie de Montréal en 1730 est d'une grande valeur historique, puisque de nombreux interprètes et missionnaires assistent toujours le gouverneur lorsqu'il reçoit officiellement les députations amérindiennes. Pour cette raison, la localisation des Têtes de Boule, qu'il précise dans sa lettre, correspond certainement à la réalité, puisqu'elle lui vient de renseignements obtenus directement par les représentants de cette nation aidés pour l'occasion d'un interprète⁽⁶⁵²⁾. Force nous est donc de situer les Têtes de Boule, pour la période 1706-1733, sur les mêmes territoires qu'au dix-septième siècle.

Même si les Têtes de Boule habitent toujours au même endroit, certains membres de cette nation fréquentent Montréal et même Trois-Rivières. Dans ce dernier cas, les Registres De Trois-Rivières révèlent neuf baptêmes de Têtes de Boule (huit enfants, un adulte) pour les trois décennies de la période qui s'étend de 1705 à 1734. De ce nombre, deux baptêmes d'enfants figurent pour la première décennie (1705-1714) et sept autres, dont six enfants et un adulte, pour

la dernière décennie (1725-1734). Cependant, des neuf baptisés, cinq sont inscrits sous l'étiquette de "Sauvage des Terres". Devant ces nombres minimes, nous avons regroupé tous ces nouveaux chrétiens dans la nation des Têtes de Boule, même si nous sommes conscients que l'appellation "Sauvage des Terres" peut aussi désigner les Abitibis, les Mansonis, et même les Kilistinons (Cris). Leur nombre ne représente qu'un faible pourcentage (9%) des 101 personnes baptisées issues de mariages endogames (tableaux LIII, LV, LVII). Les registres ne nous signalent, pour la même période, qu'un baptême d'enfant sur dix, né d'un mariage exogame (Algonkin-Têtes de Boule) (tableaux LIV, LVI, LVIII). Ce dernier chiffre tend à démontrer que la présence des Têtes de Boule à Trois-Rivières revêt un caractère ponctuel.

À notre avis, des considérations pragmatiques expliquent leur passage dans la région trifluvienne. D'abord, cette localité représente une halte pour ceux et celles qui font le trajet de Montréal jusqu'à Québec. Ensuite, Trois-Rivières peut leur permettre de satisfaire leurs besoins spirituels. Les Amérindiens peuvent aussi y commercer avec les Français. Enfin, des forgerons et des armuriers y sont disponibles pour réparer les objets de fer et les armes. Cette dernière considération est importante, puisque le garde-magasin du Roi à Trois-Rivières, Louis-Joseph Godefroy De Tonnancour, déclare, dans son rapport annuel de 1738, que 1 617 livres sur un chiffre d'affaire total de 4 523 livres proviennent de la réparation d'armes et d'outils de fer de ses clients amérindiens⁽⁶⁵³⁾.

3.2.1.4 Les Algonkins du Saint-Maurice: 1706-1733 (fig. 41)

Le saccage faunique observé au XVII^e siècle le long du bassin hydrographique du Saint-Maurice ne représente pas un cas isolé. En effet, "depuis que le propre

intérêt a prévalu au bon ordre, les français ont incité les Sauvages à tout tuer et leur ont traité indistinctement les plus petits castors comme les autres"⁽⁶⁵⁴⁾. Ces traiteurs "en usaient de même pour les castors d'été sec et gras, qui a été absolument rejeté du commerce, savoir le sec d'été en 1696 et le gras d'été en 1701"⁽⁶⁵⁵⁾. Pour remédier à la situation, de nombreux Français, dont les responsables de l'autorité coloniale, veulent maintenant inciter les Amérindiens à revenir à leurs anciennes habitudes de chasse. De cette façon, seul le gibier adulte sera en général abattu et ce, durant l'hiver. À l'aide d'une telle politique, on espère, du côté français, que "les lieux de chasse de nos sauvages domiciliés et de nos alliés ne seraient pas dépeuplés de ces animaux comme ils le sont"⁽⁶⁵⁶⁾.

Ce changement d'approche nous apparaît avant tout comme une triste constatation des faits que l'enquête de l'intendant Jacques Raudot, sur le pillage abénaquis, dévoile dans toute son ampleur en 1706. Bien avant d'ailleurs, pour les Algonkins du Saint-Maurice, la détérioration du cheptel faunique les pousse, entre autres, à s'éloigner de plus en plus vers les sources du Saint-Maurice pour faire leurs grandes chasses l'hiver. Cette migration s'accélère au cours des années 1670. Elle coïncide avec la disparition de la nation attikamègue en tant qu'entité ethnique distincte. Plus tard, même si les Algonkins subissent la pression des Abénaquis de Bécancour et de Saint-François, plusieurs de leurs groupes multifamiliaux nomadisent toujours au début du XVIII^e siècle le long du Saint-Maurice. C'est alors que leurs périple saisonniers jusqu'à la tête du Saint-Maurice les amènent à entretenir des contacts étroits avec certains Montagnais du lac Saint-Jean qui chassent et trappent à la hauteur du lac Nicabau.

Cette migration algonkine aux sources du Saint-Maurice est compréhensible lorsque nous savons que les Algonkins entretiennent d'importantes alliances qui remontent au XVI^e siècle avec les Montagnais du lac Saint-Jean. Parmi celles-ci, les alliances commerciales ont dû représenter un aspect important de leurs relations. De 1706 à 1733, leur commerce avec les Montagnais doit être profitable, puisque les frais inhérents à la location de la Ferme de Tadoussac et les coûts de transport élevés de leurs commis empêchent les sous-fermiers d'offrir d'aussi bons prix pour leurs produits européens que les commerçants trifluviens qui se servent des "Sauvages de Trois-Rivières" comme intermédiaires commerciaux entre eux et les Montagnais du lac Saint-Jean⁽⁶⁵⁷⁾. Pour contrer le commerce des Algonkins du Saint-Maurice et des Mistassins, alliés commerciaux des Anglais de la Baie d'Hudson, avec les Montagnais et les autres Amérindiens immigrés au lac Saint-Jean, les sous-fermiers décident, entre autres, de construire plusieurs postes de traite satellites le long du bassin hydrographique de la rivière Chamouchouane. Ces postes servent aussi de relais pour les traiteurs français qui se rendent jusqu'à la rivière Rupert par le lac Mistassini. Pour les administrer, les sous-fermiers s'attachent, entre autres, les services de Nicolas Pelletier qui dirige, vers 1680, un petit poste de traite situé immédiatement au sud du lac Nicabau (fig. 43). Cet emplacement est très bien situé, puisqu'aux dires de l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin, c'est l'endroit par où passent les Amérindiens qui traversent d'un bassin hydrographique à l'autre⁽⁶⁵⁸⁾. Dans ce contexte, le choix de Pelletier n'est certainement pas le fait du hasard et s'avère très judicieux dans les circonstances, puisque ce dernier est marié à une Algonkine⁽⁶⁵⁹⁾. Aussi, par son mariage, Pelletier est-il plus en mesure de diminuer le volume du commerce entre les Algonkins nomadisant à la tête du Saint-Maurice et les Montagnais chassant et trappant le long de la Chamouchouane. Cependant, la hausse fulgurante des prix des produits

français au cours de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713) et les pillages abénaquis de 1704 à 1714 entraînent vers 1715 la fermeture d'à peu près tous les postes de traite satellites. Par la suite, plus rien ne peut limiter le commerce inter-ethnique.

La seule vraie tentative pour enrayer le commerce inter-ethnique est tentée en 1732, lorsque l'intendant Gilles Hocquart* confie à Normandin la mission de tracer une carte précise des limites séparant le bassin hydrographique du lac Saint-Jean de celui du Saint-Maurice (fig. 43). Un an avant le voyage de Normandin, le père Pierre-Michel Laure*, missionnaire chez les Montagnais de 1720 à 1738, dessine une carte complète "Du Domaine Du Roy en Canada"⁽⁶⁶⁰⁾ (fig. 56). Ces deux personnages ont l'avantage de se compléter et de nous fournir plusieurs renseignements intéressants. En effet, tandis que Normandin constate que ses guides montagnais ignorent souvent la signification des toponymes au fur et à mesure que l'expédition avance vers les limites du bassin hydrographique du lac Saint-Jean⁽⁶⁶¹⁾, Laure identifie clairement la nation qui habite près de cette région. Aussi, sur sa carte de 1731, Laure précise-t-il que toutes "ces nations de l'ouest sud ouest sont vraies Algonkins"⁽⁶⁶²⁾ (fig. 55). Il ajoute même qu'un "Missionnaire qui les entendit bien en pourrait les rassembler en village selon le premier projet qu'on en fit en 1719"⁽⁶⁶³⁾ (fig. 55). Ce jugement de Laure en 1731 est celui d'un homme très expérimenté, puisque, outre ses 18 ans de mission chez les Montagnais, il avait appris la langue algonkine au Collège des Jésuites de Québec avant son arrivée à Chicoutimi en 1720. Sur place, l'Algonkine Marie Ouchiouanish*, épouse de Nicolas Pelletier, lui apprend la langue montagnaise. Nul doute que, durant ce long apprentissage linguistique, Marie Ouchiouanish et Nicolas Pelletier le renseignent abondamment sur la localisation de la nation qui nomadise à l'ouest et au sud-ouest du bassin

hydrographique du lac Saint-Jean. Aussi, possédant les deux langues, sa remarque de 1731 prend-elle une plus grande valeur historique⁽⁶⁶⁴⁾. Sur sa carte, il faut remarquer que son projet d'une mission algonkine sur le Saint-Maurice remonte au moins à 1719. Cette précision de Laure confirme par le fait même que les Algonkins sont les seuls Amérindiens à habiter le Saint-Maurice de 1719 à 1731.

Les connaissances du père Laure sur l'occupation du Saint-Maurice par les Algonkins se vérifient d'ailleurs dans les Registres De Trois-Rivières. Pour la période 1705-1734, des 101 baptêmes de personnes issues de mariages endogames consignés dans les registres, nous retraçons 80 Algonkins, 5 Abénaquis, 5 Sauvages des Terres, 4 Têtes de Boule, 1 Panis* et 6 autres Amérindiens que nous sommes incapable d'identifier ou d'en connaître le lieu d'origine (tableaux LIII, LV, LVII). Précisons aussi que la provenance des quatre Sauvages des Terres et du Panis n'apparaît pas dans les registres. Pour le Panis, cependant, il devrait s'agir ici d'un esclave amérindien appartenant à un trifluvien⁽⁶⁶⁵⁾. Chacune des trois décennies de la période 1705-34 fait ressortir clairement la prédominance des Algonkins. Ainsi, nous y retrouvons respectivement 17 Algonkins sur 22 baptisés pour la première décennie, 27 sur 29 pour la seconde et 36 sur 45 pour la dernière. Finalement, les 80 baptisés algonkins sont des enfants dont 3 reçoivent ce sacrement à l'article de la mort. Cette dernière constatation montre, entre autres, la grande pénétration du christianisme chez les Algonkins du Saint-Maurice, puisqu'il faut en déduire que tous les adultes ont déjà reçu le baptême. Du côté des baptêmes d'enfants nés de mariages exogames, 8 des 10 baptisés de cette période impliquent des parents Algonkins et Abénaquis.

Cette situation nous semble normale, si l'on considère que les villages abénaquis

de Bécancour et de Saint-François sont situés sur la rive sud du Saint-Laurent presque en face de Trois-Rivières. Cette ville, offrant toutes sortes de commodités et de services, les Amérindiens de passage, les Abénaquis et les Algonkins s'y rencontrent. Aussi, ne faut-il pas se surprendre si l'attraction qu'exerce Trois-Rivières favorise des alliances inter-ethniques, comme nous le remarquons entre les Abénaquis et les Algonkins (tableaux LIV, LVI, LVIII). Des raisons de commerce et de politique expliquent sans doute le rapprochement entre certains groupes multifamiliaux abénaquis et algonkins. En effet, selon la coutume amérindienne, si certains Abénaquis de Saint-François et de Bécancour veulent commercer avec les Montagnais du lac Saint-Jean, il doivent s'allier avec les Algonkins, puisqu'ils sont forcés de passer sur le territoire algonkin pour atteindre les Montagnais. Or, les alliances commerciales se solidifient davantage par le moyen des mariages exogames. Pour les Algonkins, ces mariages ou ces alliances avec les Abénaquis présentent l'avantage d'assurer le respect de l'intégrité de leur territoire ancestral.

Ainsi donc, à partir de tous les éléments énoncés précédemment, force nous est d'attribuer aux Algonkins le contrôle de tout le bassin hydrographique du Saint-Maurice pour la période 1706-1733, à l'exception bien sûr des terres concédées en seigneuries. Ils doivent aussi nomadiser jusqu'à la rivière Batiscaan inclusivement (fig. 41).

3.2.2 LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LA HAUTE CÔTE-NORD: 1706-1733

3.2.2.1 La Ferme de Tadoussac: 1706-1733 (fig. 42)

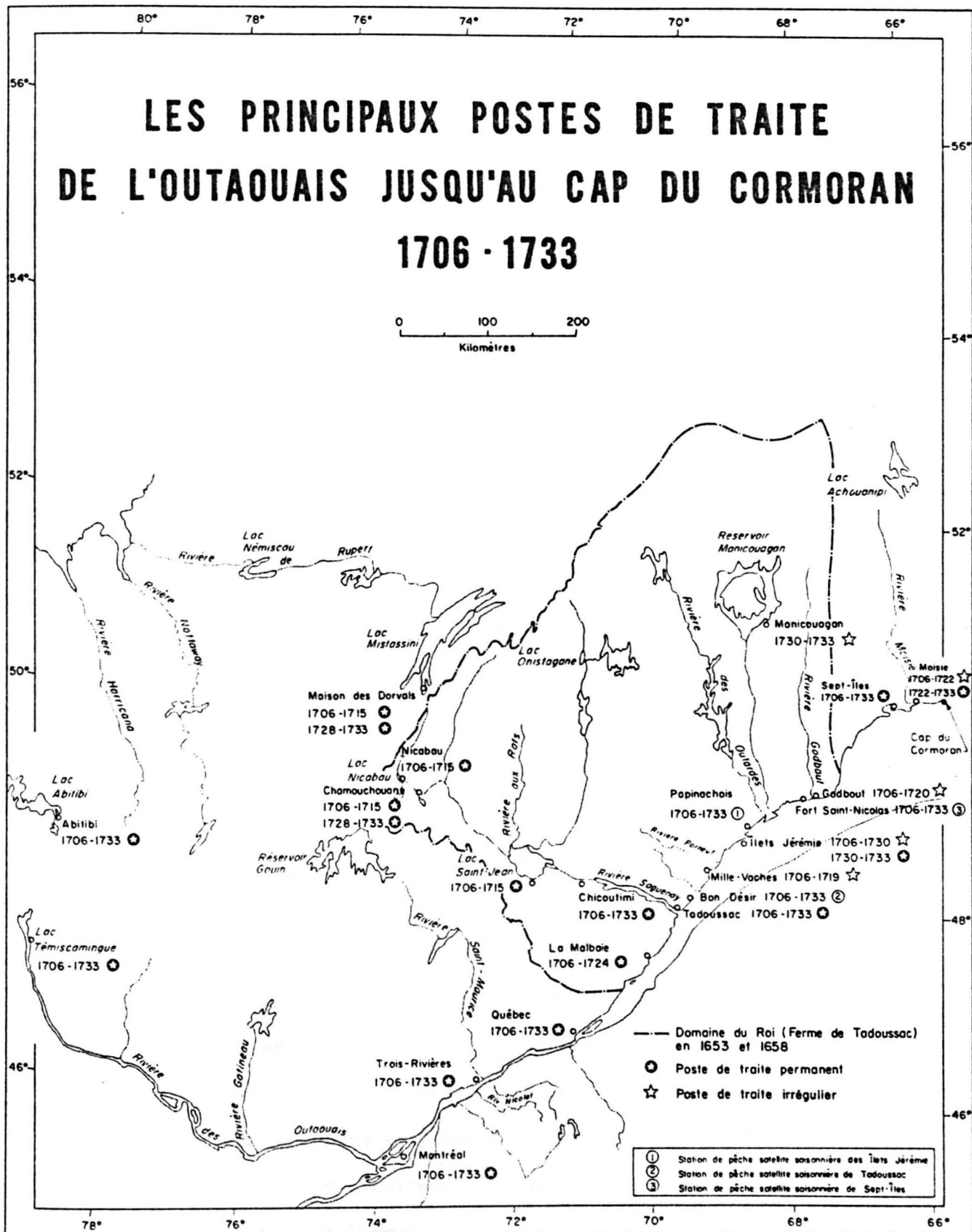


Figure 42

Comme nous l'avons déjà vu précédemment, les sous-fermiers subissent presque tous d'importantes pertes d'argent à partir de la fin des années 1680. L'ampleur de ces dernières sont telles que les héritiers de François Hazeur, un des sous-fermiers de 1700 à 1708, obtiennent gratuitement le bail de la Ferme de 1708 à 1712. Cet avantage leur est consenti dans le but de sauver cette famille de la ruine⁽⁶⁶⁶⁾. Le pillage de 1704-1705 explique en grande partie cette situation⁽⁶⁶⁷⁾. Malgré l'intérêt que portent les autorités coloniales à cette question, les pillards récidivent à nouveau durant l'hiver 1706-1707⁽⁶⁶⁸⁾. Aussi, Raudot réagit-il rapidement en émettant, le 26 septembre 1707, une ordonnance "portant défense à toutes personnes, même aux sauvages étrangers, de traiter ni chasser dans l'étendue des limites de Tadoussac"⁽⁶⁶⁹⁾.

Contournant l'ordonnance de 1707, Jean-Joseph Riverin, sous-fermier de 1712 à 1716 embauche de nombreux Hurons, Abénaquis et Micmacs pour chasser dans les limites de la Ferme de Tadoussac⁽⁶⁷⁰⁾. En plus de provoquer la destruction de plusieurs espèces d'animaux, dont les orignaux, cette décision de Riverin introduit un climat d'anarchie dans l'administration de la Ferme. Profitant de cette situation, plusieurs commerçants de Trois-Rivières font parvenir "des marchandises et surtout de l'eau de vie par des Sauvages abénakis et algonkins a eux affidés dans les Postes du lac Saint-Jean et de Nekoubau"⁽⁶⁷¹⁾. Ce commerce illégal se fait si ouvertement vers 1719 qu'il se vend dans les postes "autant de marchandises venant des trois rivières que de celles du fermier"⁽⁶⁷²⁾. Cette situation s'observe aussi le long de la côte, "puisque plusieurs particuliers descendant le long du fleuve Saint-Laurens, sous prétexte de faire ou d'entretenir des établissements du costé de la bras dor ou d'aller en peche au petit nord en canot ou en bastiment"⁽⁶⁷³⁾ et font la traite des pelleteries à l'intérieur des limites de la Ferme.

Pour remédier à ce chaos, François-Etienne Cugnet*, nouvel administrateur du Domaine d'Occident depuis 1719, demande à l'intendant Michel Bégon De La Picardière de rétablir l'ordre. Ce dernier promulgue alors, le 5 avril 1720, une ordonnance qui confirme que seul le sous-fermier détient "à l'exclusion de tous autres le droit de traite, chasse, pêche et commerce dans l'Etendue du Domaine du Roy"⁽⁶⁷⁴⁾. L'intervention énergique de Bégon n'empêche cependant pas "les marchands et habitants des Trois Rivières, Batiscan et Champlain de continuer le même commerce par les Sauvages Abenakis et Algonkins"⁽⁶⁷⁵⁾. Pour cette raison, Cugnet, avec l'approbation de Bégon, envoie en 1724 "La Ganière* par la Rivière des Trois Rivières jusqu'au lac appelé Choïstoïssin* qui (peut) faire la borne des limites du Domaine afin que ce commis pût se rendre dans les postes en même temps que les Sauvages des trois rivières"⁽⁶⁷⁶⁾. Lors de cette excursion printanière, La Ganière découvre que les Amérindiens de Trois-Rivières arrivent à Nicabau trois semaines avant les engagés du poste de Chicoutimi, parce que la fonte des glaces est plus rapide "du côté des Trois Rivières"⁽⁶⁷⁷⁾.

Pour cette raison, les "Sauvages envoyés des Trois Rivières (se rendent) aux lieux y (font) leur traite et en (repartent) avant que les engagés de floue Chicoutimy"⁽⁶⁷⁸⁾ y arrivent. À titre d'exemple, vers 1726, "Jean Gagnon* engagé pour le voyage de nekoubau y trouve à son arrivée les Sauvages des Trois Rivières qui avaient fait leur traite, quoiqu'il fut parti de Chicoutimy aussitôt que les Rivières furent libres, en sorte qu'il ne peut faire aucune traite"⁽⁶⁷⁹⁾. Cette concurrence des marchands de la région trifluvienne et de leurs alliés, les Abénaquis et les Algonkins, s'avère presque impossible à enrayer légalement, parce que la frontière qui sépare le bassin hydrographique du Saint-Maurice de celui du lac Saint-Jean n'est pas suffisamment connue. Il en est de même d'ailleurs pour la région de la rivière Moisie.

Malgré tous les problèmes qui assaillent les sous-fermiers de 1706 à 1719, cette entreprise connaît par la suite une nouvelle ère de prospérité. Avec l'arrivée de François-Etienne Cugnet en 1719, comme administrateur du Domaine d'Occident, la Ferme de Tadoussac aurait réalisé jusqu'en 1732 des profits évalués annuellement à 3 800 livres⁽⁶⁸⁰⁾. En fait, même si Louis Bourgeois*, sous-fermier de 1721 à 1726 inclusivement, déclare des pertes de 22 694 livres 4 sols et 4 deniers⁽⁶⁸¹⁾, nous croyons que cet état financier est plutôt fictif et vise à faire disparaître le coût du loyer de 1 500 livres par année. Sur ce sujet, l'étude de Cameron Nish sur François-Etienne Cugnet démontre que l'ensemble des postes de traite de la Ferme de Tadoussac enregistre une progression constante des profits de 1721 à 1732⁽⁶⁸²⁾. C'est probablement dû, entre autres, à ce bilan financier déficitaire si René Carlier* remplace Bourgeois comme sous-fermier de 1727 à 1732⁽⁶⁸³⁾. Après le départ de Carlier, la Ferme passe directement sous la tutelle de l'Etat, puisqu'en 1732 le Domaine d'Occident est réuni à l'ensemble des propriétés royales.

Même si le roi joue maintenant le rôle légal de fermier du Domaine d'Occident, le sous-fermier Cugnet conserve son poste et devient même l'administrateur de la Ferme. Ce dernier administre alors directement la Ferme de Tadoussac de 1733 à 1737 pour le compte du roi. Durant cette période, il réussit à faire grimper les profits à 33 065 livres, 18 sols et 9 deniers⁽⁶⁸⁴⁾. Précisons cependant que Carlier continue d'être très actif dans la région, puisqu'il reçoit de Cugnet, à titre d'associé de la Ferme, la charge d'exploiter les postes de Moisie* et Naskapis*. L'affaire devenant de plus en plus intéressante, Cugnet en devient le sous-fermier jusqu'en 1749. Au cours des années 1738-1749, Cameron Nish évalue ses gains à plus de 10 000 livres annuellement⁽⁶⁸⁵⁾.

Le retour à la rentabilité de la Ferme n'est pas le fait du hasard. Il dépend de plusieurs facteurs. D'abord, aucune guerre européenne et amérindienne ne touche directement le territoire de la Ferme de Tadoussac jusqu'à l'invasion anglaise de 1759. Ensuite, Cugnet semble avoir rationalisé l'exploitation de la Ferme grâce à une diversification de ses activités. En effet, de 1719 à 1728, outre le cas litigieux du poste de La Malbaie, quatre postes commercent sur le territoire de la Ferme. De ces quatre postes, trois se situent sur les rives de l'estuaire du Saint-Laurent. Pour rentabiliser ces établissements, les sous-fermiers qui se succèdent accentuent le développement de la chasse au loup-marin et de la fabrication d'huile. Pour cette raison, les postes de Sept-Îles, Îlets-Jérémie et Tadoussac comptent au moins un tonnelier parmi leurs employés⁽⁶⁸⁶⁾. De cette façon, l'accroissement de l'exploitation des richesses fauniques marines dans le chiffre d'affaires de la Ferme, va permettre de diminuer les risques de la monoproduction que représente le commerce des pelleteries.

À titre d'exemple, Tadoussac, le poste central de la Ferme, produit, de 1720 à 1732, entre 48 et 100 "barriques d'huile" annuellement⁽⁶⁸⁷⁾. Malgré la diversification de ses activités, cet établissement n'arrive pas à faire ses frais. Plusieurs raisons expliquent cependant son maintien. D'abord, "Tadoussac se trouve au milieu des postes de checoutimy et des islets de jérémie pour lesquels il est un entrepot presque nécessaire"⁽⁶⁸⁸⁾. En tout temps, les employés des autres postes de la Ferme peuvent y trouver les "vivres et munitions dont ils peuvent manquer, au lieu que s'il falloit aller a un de ces postes a l'autre dans un besoin pressant, ou venir a quebec, ce voyage seroit trop long pour en attendre du secours"⁽⁶⁸⁹⁾. Ensuite, Tadoussac dispose d'une forge où travaillent plusieurs armuriers. De la sorte, les fusils ou tout autre objet de métal peuvent être rapidement réparés⁽⁶⁹⁰⁾. Finalement, selon les autorités coloniales, la

fermeture de ce poste signifierait "qu'il deviendrait le rendez-vous général ou les Sauvages de tous les postes viendroient à cause de ceux qui leur porteroient de l'eau de vie"⁽⁶⁹¹⁾. Le maintien de Tadoussac permet donc de faire respecter le monopole du sous-fermier, puisqu'il "empêche aussi que les Sauvages des terres ne passent et n'aillent porter leurs pelleteries ailleurs"⁽⁶⁹²⁾.

Plus à l'est, les postes des Îlets-Jérémie et de Moisie rapportent d'intéressants profits au sous-fermier⁽⁶⁹³⁾. Outre l'activité principale de l'exploitation du loup-marin, ces deux postes peuvent compter sur les pelleteries de nombreux groupes multifamiliaux qui nomadisent dans l'hinterland. À titre d'exemple, le commis de Moisie rejoint chaque année plusieurs bandes de Naskapis formant environ quarante "familles" qui s'assemblent au lac Achouanipi⁽⁶⁹⁴⁾. Ce sont probablement ces Naskapis qui lui fournissent la plus grande partie des plus belles martes qui se transigent dans les limites de la Ferme de Tadoussac⁽⁶⁹⁵⁾. Outre les pelleteries de Naskapis, Moisie peut compter sur celles de "quarante chefs de famille tant au bord de la mer que dans les terres"⁽⁶⁹⁶⁾. Aussi, cette grande concentration d'Amérindiens le long de la rivière Moisie nous fait-elle mieux comprendre la querelle juridique qu'entreprend Cugnet en 1731 pour faire intégrer ce cours d'eau dans les limites de la Ferme. D'ailleurs, malgré la concurrence des Français de Mingan, la rentabilité de ce poste a toujours été constante. Avec la victoire juridique de Cugnet en 1733, les profits du poste de Moisie grimpent encore davantage. Devant une telle conjoncture, il n'est pas surprenant de voir l'ancien sous-fermier, René Carlier, devenir, en 1732, l'associé de la Ferme dans l'exploitation de ce poste⁽⁶⁹⁷⁾.

Ainsi donc, l'exploitation du loup-marin devient la principale activité des trois postes de la Côte-Nord de la Ferme de Tadoussac, même si le commerce des

pelletteries occupe toujours une place importante dans leurs activités. Seul le poste de Chicoutimi demeure orienté exclusivement vers le commerce des fourrures, puisqu'avec l'abandon, de 1705 à 1715, des postes du lac Saint-Jean, de Nicabau et du lac Mistassini, Chicoutimi devient comme le grand centre commercial de l'hinterland.

Le troisième facteur qui contribue à accroître la rentabilité de la Ferme de Tadoussac coïncide avec le règlement de plusieurs conflits frontaliers. Un de ceux-ci concerne la seigneurie de La Malbaie, concédée en 1672 par Jean Talon à Philippe Gaultier de Comporté*. Dès lors, même si la région de La Malbaie aurait dû être incluse dans le territoire de la Ferme, puisque celui-ci s'étend à l'ouest jusqu'à l'Île aux Coudres, la concession de cette seigneurie ne pouvait qu'engendrer des conflits de juridiction entre le sous-fermier et le seigneur de la Malbaie. Cependant, aucun problème n'éclate avant 1712, parce que durant de longues années, le seigneur de la Malbaie et le sous-fermier sont souvent la même personne. Cette situation débute lorsque Comporté vend, le 15 octobre 1687, les deux tiers de ses parts de sa seigneurie à son beau-frère, François Hazeur, et à l'associé de ce dernier, Pierre Soumande*. Après la mort de Soumande, François Hazeur rachète les parts du défunt et la famille Hazeur devient l'unique propriétaire de la seigneurie jusqu'en 1724⁽⁶⁹⁸⁾.

Or, les Hazeur détiennent des intérêts importants dans la Ferme de Tadoussac de 1693 à 1712⁽⁶⁹⁹⁾. Mais, après 1712, le nouveau sous-fermier conteste le droit des Hazeur d'exploiter la seigneurie de La Malbaie, tandis que ces derniers soutiennent qu'ils la possèdent légalement⁽⁷⁰⁰⁾. Pour régler définitivement ce différend, les autorités royales rachètent, en 1724, la seigneurie de La Malbaie pour une somme de "20,000 livres monnaie de France"⁽⁷⁰¹⁾. Par la suite, toute

la région de La Malbaie est rattachée au territoire de la Ferme de Tadoussac. Avec ce règlement, l'intendant Claude-Thomas Dupuis* peut alors élaborer un plan de développement de l'ancienne seigneurie de La Malbaie qui devient alors une métairie⁽⁷⁰²⁾. Celui-ci consiste à mettre en valeur "six cents arpens" de bonne terre. Ces arpens seraient subdivisés en trois fermes qui produiraient du blé pour la farine et des grains et du fourrage pour les animaux domestiques. Ainsi, ces fermes "fourniroient des beurres, laitage, viandes salées, et faciliteroient en bassecour et en nourriture terrestre des secours qu'il faudroit à la traite aux fermes de la malbaye"⁽⁷⁰³⁾. Disposant d'un marché captif avec les Amérindiens et les employés de la Ferme de Tadoussac, La Malbaie pourroit rapporter "quatre ou cinq milles livres par an"⁽⁷⁰⁴⁾. Devant une telle perspective de profit, le fermier du Domaine d'Occident investit 14 036 livres, un sol et huit deniers entre 1725 et 1732⁽⁷⁰⁵⁾.

Les limites de la Ferme étant fixées au sud, Cugnet s'attaque maintenant à étendre celles du nord-est. Cet effort s'avère essentiel, puisque l'imprécision des frontières encourage le non-respect du monopole de la Ferme dans les environs de l'île aux Oeufs. Ce problème date du 25 février 1661, journée où François Bissot de la Rivière obtient une concession "depuis l'Isle-aux-Oeufs jusqu'à la Rivière Moisie"⁽⁷⁰⁶⁾. Cette concession se trouve à empiéter sur une partie du territoire de la Ferme de Tadoussac, puisque, le 30 septembre 1653, les autorités avaient fixé ses limites de "L'isle aux Coudres jusqu'à deux lieues au dessous de Sept isles"⁽⁷⁰⁷⁾. Profitant de cette concession, Bissot et, plus tard, ses héritiers exploitent un établissement qui sert à la fois pour la traite des pelleteries et pour la pêche sédentaire des mammifères marins⁽⁷⁰⁸⁾. Cependant, l'abandon de l'exploitation des environs de l'Île aux Oeufs dans les années 1720 permet, en 1731, à Cugnet de soulever le problème de l'empiètement et de

demander le rattachement de ce territoire au Domaine du Roi⁽⁷⁰⁹⁾. Appuyant l'administrateur du Domaine d'Occident dans sa démarche, l'intendant Gilles Hocquart accepte sa requête le 12 mai 1733, si bien que tout le territoire compris entre la "dite Isle-aux-Oeufs jusqu'à la Pointe-des-Cormorans* qui est à quatre ou cinq lieues au-dessous de la dite Rivière Moisy"⁽⁷¹⁰⁾ devient propriété royale. Cette décision de l'intendant élimine par le fait même une bonne partie de la concurrence commerciale dans la région de Sept-Îles et le long de la rivière Moisie⁽⁷¹¹⁾.

Simultanément à la requête pour étendre les limites de la Ferme jusqu'à la Pointe-des-Cormorans, les autorités coloniales, probablement à la demande de Cugnet, décident de faire arpenter certaines frontières de la Ferme de Tadoussac. Aussi, Hocquart choisit-il Louis Aubert de La Chesnaye* pour "relever et mesurer les côtes du fleuve Saint-Laurent, comprises dans l'étendue du dit domaine de Sa Majesté, depuis le bas de l'Isle-aux-Coudres, jusques et compris la Rivière Moisy, ainsi que la Rivière du Saguenay, et les rivières et lacs qui s'y déchargent, les rumb-de-vent qu'elles tiennent"⁽⁷¹²⁾. En plus, La Chesnaye doit déterminer l'étendue du terrain que ces rivières "parcourent depuis leur source jusqu'à leur embouchure, et en dresser les plans figurés, et des proces-verbaux en forme de journal, où seroit marqué jusqu'à quel endroit elles peuvent être navigables, en barques, bateaux ou canots, les saults ou rapides où l'on est obligé de faire portage"⁽⁷¹³⁾. Sur ces plans doivent aussi être dessinés "la situation et étendue des lacs, les noms des lacs et rivières et des pays situés sur icelles, les établissements et magasins où se fait actuellement la traite avec les sauvages et la pêche du loup-marin et saumon, ensemble les anciens établissements où la traite s'est faite ci-devant, et dont il reste encore des vestiges"⁽⁷¹⁴⁾. Finalement, cette mission scientifique doit fournir "les noms

des nations sauvages habitués dans la dite étendue de pays, ou qui peuvent y venir en traite, avec la quantité de sauvages qui les composent, et généralement tout ce qui peut contribuer à déterminer précisément l'étendue de la dite traite et en faire connaître les avantages"⁽⁷¹⁵⁾. La Chesnaye s'étant fracturé une jambe, une ordonnance du 12 mai 1732 désigne Joseph-Laurent Normandin pour le remplacer⁽⁷¹⁶⁾ (fig. 43). Toutes ces interventions d'Hocquart l'amène à redéfinir, le 23 mai 1733, les nouvelles bornes de la Ferme de Tadoussac:

"l'étendue du domaine du roi appelé la Traite de Tadoussac, savoir, par la côte du nord du fleuve Saint-Laurent, depuis le bas de la seigneurie des Eboulemens, qui est vis-à-vis la pointe du nord-est de l'Isle-aux-Coudres, jusqu'à la Pointe ou Cap des Cormorans, faisant environ quatre-vingt-quinze lieues de front avec l'Isle-aux-Oeufs et autres isles, islets et battures y adjacentes du côté de l'Ouest par une ligne supposée tirée Est et Ouest, à commencer depuis le bas de la seigneurie des Eboulemens jusqu'à la hauteur des terres où est le portage du lac Patitachekao*, par la latitude de quarante-sept degrés, quinze minutes, auquel portage le dit sieur Normandin a plaqué quatre fleurs-de-lis, sur quatre sapins, épinettes, duquel Lac Patitachekao, la Rivière de Metabetchouanon prend sa source et se décharge dans le Lac Saint-Jean, d'où elle tombe dans le Saguenay, plus, à l'Ouest, par les Lacs Spameskoutin*, Sagaigan* et

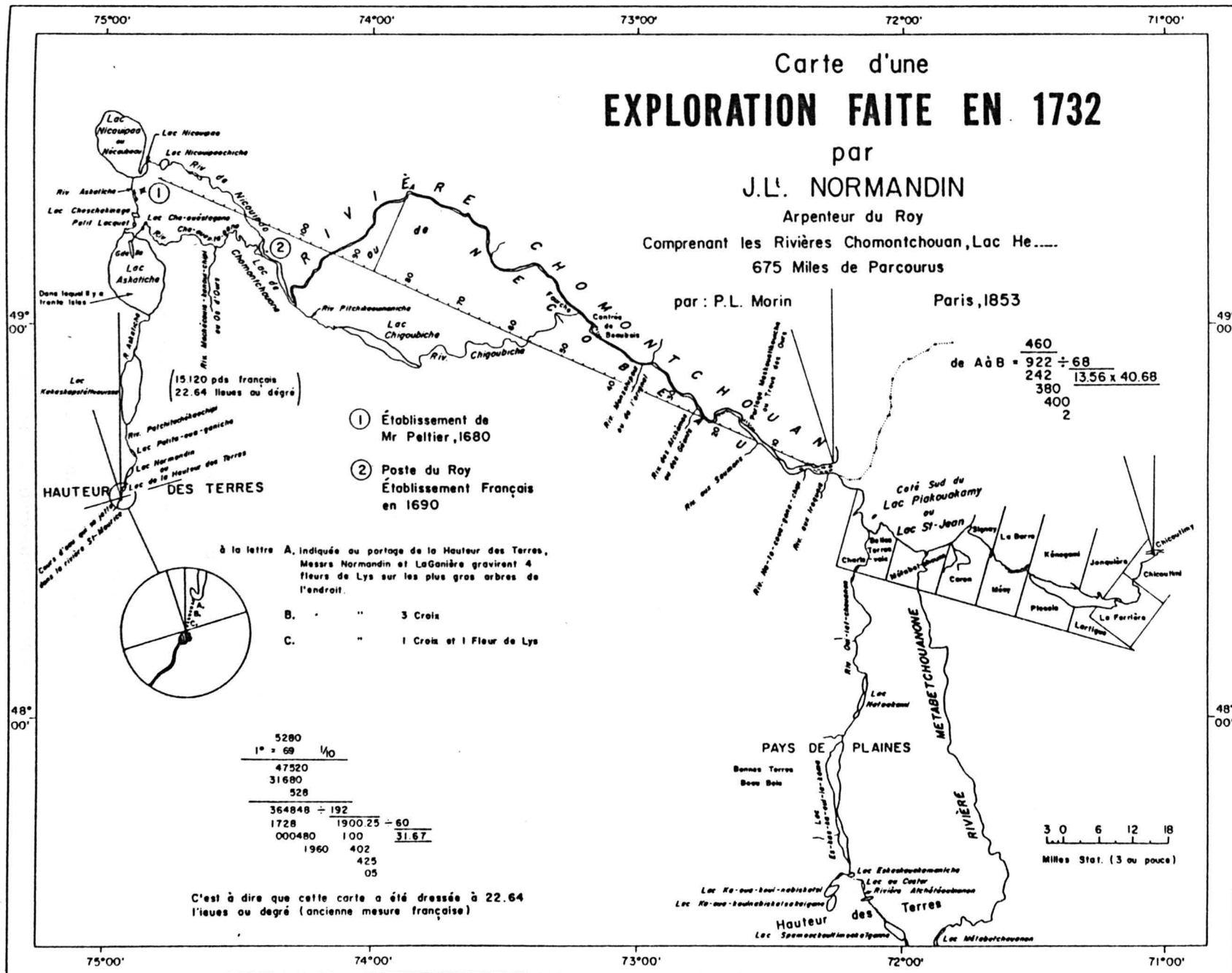


Figure 43

Kaouakounabiscat*, à la hauteur des terres par la latitude de quarante-sept degrés, vingt-sept minutes, où le dit sieur Normandin a aussi plaqué quatre fleurs-de-lis sur quatre sapins épinettes: le dit Lac Kaouakounabiskat formant d'autres lacs et la rivière Ouatechouanon* qui se décharge par le dit Lac Saint-Jean dans la Saguenay, lesquels deux lacs feront la borne des pays de chasse des profondeurs de Batiscan; et courant encore à l'Ouest du côté des Trois-Rivières, et dans la profondeur, par la hauteur des terres à deux lieues environ du petit lac Patitaouaganiche*, par les quarante-huit degrés, dix-huit minutes de latitude, où le dit sieur Normandin a pareillement plaqué quatre fleurs-de-lis sur quatre sapins épinettes, lequel lac passe par le Lac Askatiche* d'où il tombe dans la Rivière de Nekoubau, où se rendent aussi les eaux du Lac Nekoubau, tous lesquels lacs et rivières se rendent par le lac Saint-Jean dans le Saguenay et feront la borne de séparation des terres du domaine avec les pays de chasse des Trois-Rivières et de la Rivière-du-Lièvre; les dites bornes ci-dessus désignées suivant les journaux des dits Sieurs de la Chenaye et Normandin, et la carte que nous avons fait dresser sur iceux, dont les minutes resteront et demeureront déposées en notre Secrétariat, dans l'étendue desquelles bornes

se trouvent renfermés les postes de Tadoussac, la Malbaie, Bondésir*, Papinachois, Islets-de-Jérémie et Pointe-des-Bersiamites*, Chekoutimy, Lac Saint-Jean, Nekoubau, Chomonthouane, Mistassins, et derriere les Mistassins jusqu'à la Baie d'Hudson, et au bas de la rivière le domaine sera borné, en conséquence de notre dite ordonnance du douze du présent mois, par le Cap des Cormorans jusqu'à la hauteur des terres, dans laquelle étendue seront compris la Riviere Moisy, le Lac des Kichestigaux*, le Lac des Naskapis et autres rivières et lacs qui s'y déchargent"⁽⁷¹⁷⁾.

Tous les avantages territoriaux consentis à la Ferme de Tadoussac par les autorités coloniales de 1724 à 1733 visent trois objectifs précis. En premier lieu, fixer de nouvelles bornes qui facilitent au sous-fermier le contrôle du monopole de la pêche du loup-marin et de la traite des fourrures face à ces nombreux concurrents de Trois-Rivières, de Québec, de la Baie d'Hudson et de Mingan. Deuxièmement, approfondir les connaissances géographiques sur cette région pour assurer une plus grande rentabilité de la Ferme par une meilleure gestion des ressources du territoire. Finalement, contrôler de façon plus efficace les Amérindiens qui nomadisent à l'intérieur des limites de la Ferme.

Au même moment où se réalisent ces objectifs, Cugnet, probablement avec l'appui d'Hocquart, entreprend d'accroître le volume du commerce des pelleteries par la construction de plusieurs autres postes de traite. Ce quatrième

facteur, qui explique l'augmentation des profits, prend corps vers 1728. L'établissement de ces nouveaux postes est dû à la diminution tragique du cheptel faunique et d'un de leurs prédateurs, les Amérindiens, entraîne une baisse dans le volume de la traite qui met en cause la rentabilité du poste de Chicoutimi⁽⁷¹⁸⁾. Dans un premier temps, pour pallier cette situation, le commis de cet établissement accentue ses efforts pour attirer davantage de Mistassins et de Papinachois qui peuvent descendre à son poste par les rivières Péribonca et Shipshaw⁽⁷¹⁹⁾. Mais, pour augmenter la rentabilité de ce poste, Cugnet décide, vers 1728, la construction de deux postes satellites. Le premier, Choumouchouane*, situé sur les rives du lac Chamouchouane*, doit, à la fois, freiner le commerce avec les marchands trifluviens, attirer davantage d'Amérindiens de la région du lac Nicabau et servir de relais aux employés du poste de Chicoutimi qui se rendent au poste de la "Maison de Dorvals"*, sis au sud du lac Mistassini. De son côté, ce dernier poste de traite détourne vers Chicoutimi une bonne partie des fourrures qui descendent normalement vers les postes anglais de la baie James⁽⁷²⁰⁾. À titre d'exemple, grâce à "l'hivernement" de Joseph Dorval, commis au poste du lac Mistassini, le commerce des martres passe de 200 à 1 600 peaux annuellement⁽⁷²¹⁾. Au cours de la période 1720-1733, même si Chicoutimi vit uniquement du commerce de pelleteries et malgré la pénurie de gibier dans la région immédiate du poste, cet établissement commercial demeure le plus important de tous ceux de la Ferme de Tadoussac⁽⁷²²⁾. Plus à l'est, les postes de Manicouagan* et Naskapis, fondés vers 1733, éliminent en grande partie la concurrence des Français de Mingan, tout en contribuant à augmenter le volume global de la traite des pelleteries de la Ferme⁽⁷²³⁾.

Comme nous en avons fait quelques mentions précédemment, la construction de

tous ces nouveaux postes de traite fait suite à une très grave dégradation du cheptel faunique. Plusieurs causes expliquent cette situation. Les accidents naturels, principalement les incendies de forêt, en constituent l'une d'entre elles. À titre d'exemple, en 1732, les feux couvrent "plus de deux cent lieues de pays"⁽⁷²⁴⁾. Au printemps suivant, les incendies atteignent même le poste de Chicoutimi⁽⁷²⁵⁾. L'appât du gain représente un autre élément important qui explique ce saccage faunique, puisque, encouragés par le sous-fermier et ses commis, les Montagnais de la région de Nicabau se livrent, vers la fin du XVII^e siècle, à une trappe et une chasse excessives du cheptel de leur territoire. Constatant en 1732 l'ampleur du désastre, Normandin se demande si Dieu n'a pas puni "ces sauvages qui perdoient les viandes de ces animaux en en tuant plus qu'ils ne pouvaient manger. Maintenant à peine trouvent-ils de quoi subsister en menageant les viandes qu'ils peuvent tuer et en jeunant une grande partie de l'hiver"⁽⁷²⁶⁾. Il faut préciser ici que chaque fois que le sous-fermier ouvre un nouveau poste, la pression du commis amène les Amérindiens qui vivent à proximité à augmenter le volume de leur chasse⁽⁷²⁷⁾. La principale cause de la destruction d'une grande partie des animaux est sans aucun doute les pillages d'Amérindiens étrangers au territoire de la Ferme de Tadoussac, comme les pillages abénaquis au lac Saint-Jean, de 1704 à 1707, et l'embauche de nombreux chasseurs hurons, abénaquis et micmacs par Jean-Joseph Riverin, sous-fermier de 1712 à 1716, qui déciment un grand nombre d'espèces animales⁽⁷²⁸⁾.

Les conséquences de la diminution tragique du gibier à l'intérieur des limites de la Ferme de Tadoussac éclatent au grand jour au cours des années 1710. À partir de 1714, la Ferme ne transige que "5 ou 6 peaux d'originaux par an et depuis 5 ans (1728), il n'en a pas sorti une seule"⁽⁷²⁹⁾. Ce renseignement prend une importance capitale, lorsque l'on sait que l'original se rencontrait, au

XVII^e siècle, du Saguenay jusqu'à la rivière Moisie. Il n'y a pas que les orignaux qui sont touchés par ces destructions. Plusieurs Français de l'époque constatent que "l'embouchure du Saguenay est dépeuplée d'animaux"⁽⁷³⁰⁾ et que cette situation s'étend aussi à la région de Chicoutimi⁽⁷³¹⁾. Pour sa part, l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin confirme en 1732 la disparition des animaux autour du lac Saint-Jean. Selon ses observations, l'orignal n'existe plus et les ours sont presque tous disparus dans le bassin hydrographique de la rivière Chamouchouane. À la lecture du texte de Normandin, il est évident que le gros gibier, essentiel à la survie des Amérindiens durant l'hiver, tels l'orignal et l'ours, a presque complètement disparu du lac Saint-Jean jusqu'au lac Nicabau ou à la hauteur des terres. Si le petit gibier subsiste encore, il se rencontre en assez bonne quantité uniquement aux sources de la Chamouchouane⁽⁷³²⁾.

Outre la pénurie du gibier sur une bonne partie du territoire de la Ferme, qui force les employés du sous-fermier à pénétrer plus profondément dans l'hinterland, la concurrence que se livrent les commis de Chicoutimi, des Îlets-Jérémie et de Sept-Îles explique aussi la construction de tous ces nouveaux postes, puisque ces derniers touchent une commission sur le volume de transactions de leur poste respectif. Si nous étudions attentivement une carte contemporaine, nous constatons rapidement que les postes du lac Mistassini, de Manicouagan et des Naskapis essaient tous de drainer les pelleteries qui proviennent des sources des rivières de La Grande Baleine,* de la Caniapiscau et du fleuve Churchill*⁽⁷³³⁾.

Le rôle et la personnalité de François-Etienne Cugnet, administrateur du Domaine d'Occident, comptent pour un facteur important dans la progression constante des profits de la Ferme de 1719 à 1749. Sa richesse, ses nombreuses

activités commerciales et industrielles, comme les Forges du Saint-Maurice, son rôle au sein du Conseil Souverain de la Colonie et l'estime que lui porte l'intendant Gilles Hocquart sont autant d'éléments qui lui permettent d'obtenir de nombreux avantages qui contribuent à rentabiliser la Ferme de Tadoussac⁽⁷³⁴⁾.

Au cours de la période de 1706-1733, trois grandes zones commerciales s'articulent sur le territoire de la Ferme de Tadoussac. La première, représentée par les postes de Tadoussac, des Îlets-Jérémie et de Sept-Îles, concentre une grande partie de son activité autour de l'exploitation du loup-marin. La seconde, liée au poste de Chicoutimi, exploite toujours les pelleteries. Mais, pour rentabiliser davantage Chicoutimi, le responsable de la Ferme permet la construction des postes de Chamouchouane (1728) et du lac Mistassini (1728). Ces dépenses supplémentaires s'avèrent nécessaires, puisque Chicoutimi doit étendre son commerce aux endroits encore giboyeux tout en concurrençant la compagnie de la Baie d'Hudson. Cette poussée vers l'intérieur de l'hinterland entraînant un plus grand volume de fourrures vers Chicoutimi, le commis du poste des Îlets-Jérémie fait de même et débute, vers 1730, l'exploitation du poste de Manicouagan. Plus à l'est, avec le règlement des différends territoriaux, le poste de Sept-Îles participe aussi à cette montée vers l'intérieur par la fondation du poste Naskapis, situé au nord du lac Achouanipi⁽⁷³⁵⁾. Il faut cependant relier cette nouvelle politique commerciale de la Ferme de Tadoussac au mouvement général du commerce des fourrures de la colonie qui s'étend vers la Baie d'Hudson et l'ouest canadien⁽⁷³⁶⁾. L'apparition sur le territoire agrandi de la Ferme, de tous ces nouveaux postes de traite signifie par contre que la plupart des bornes commerciales amérindiennes ne sont, en général, plus respectées par les Français. Pour cette raison, cette période (1706-1733) marque un important

déclin de la présence d'intermédiaires commerciaux amérindiens. La dernière est représentée par la région agricole de La Malbaie. Elle a pour rôle de fournir une grande partie des vivres qui sont vendus dans les nombreux postes de la Ferme.

Ainsi, la période 1706-1733 connaît la diversification des activités de la Ferme de Tadoussac, ce qui lui assure une viabilité économique plus stable. D'une presque mono-production de 1653 à 1706, l'entreprise repose au cours du XVIII^e siècle sur le commerce des fourrures, l'exploitation des mammifères marins et l'agriculture. Parallèlement à l'influence économique française dans cette région, la christianisation amérindienne vit un nouvel essor qui coïncide en grande partie avec la venue du père Pierre-Michel Laure.

3.2.2.2 La christianisation des Montagnais et des Papinachois: 1706-1733 (fig. 44)

L'effort missionnaire déployé durant la période 1666-1705 marque un net ralentissement de 1708 à 1720. En effet, le jésuite Louis André* n'effectue que deux visites en 1708 et 1709 dans la région de Tadoussac, tandis que le récollet Gelase de Lestage* fait une courte incursion, en 1716, dans les régions de Tadoussac et de Chicoutimi (tableaux XXV, XXVI). Au cours de ces quatre visites apostoliques, 59 personnes issues de mariages endogames reçoivent le baptême, dont deux adultes, 54 enfants et trois autres individus dont l'âge n'est pas déterminé (tableau IX). Parmi ces 59 baptisés, nous retrouvons un Micmac, douze Montagnais, trois Ouchestigoueks, quatre Papinachois et 39 autres d'origine ethnique inconnue (tableau IX). Cette imprécision dans l'identification ethnique des baptisés s'explique sûrement par le caractère éphémère de ces missions et

par le manque de connaissance de ces deux missionnaires sur les Amérindiens qu'ils rencontrent. Devant une présence aussi temporaire et sporadique des missionnaires sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, les Amérindiens christianisés au cours de la période précédente finissent par revenir presque complètement à leurs coutumes et croyances ancestrales.

Lors de son premier voyage, en juin 1720, à Chicoutimi, le père Laure trouve cette mission entièrement abandonnée depuis longtemps. Il constate rapidement que même si "le P. André dans sa vieillesse, apres la mort du P. de Crespieuil y eût fait quelques legeres incursions apeine cependant aucun sauvage avoit-il d'autre teinture de notre Ste Religion qu'un grand desir d'en apprendre les principes"⁽⁷³⁷⁾. Immédiatement après, le missionnaire prend le soin d'ajouter que les "jeunes gens n'en avoient jamais entendu discourir les plus agez marmotoient quelques restes confus du pater seulement et de l'Ave de leurs ancetres"⁽⁷³⁸⁾. Ces Amérindiens n'étant plus évangélisés depuis plus de vingt ans, Laure se plaint à son supérieur de la "licence souveraine(ment) dominante entre eux, la poligamie, plus encore l'yvrognerie, en un mot tous les desordres qu'enfante le plus grossier libertinage etoient les idoles qu'adoroient uniquement ces pauvres aveugles"⁽⁷³⁹⁾. En guise d'explication devant la réprobation du missionnaire, les Amérindiens justifient "leurs conduite desordres par les funestes scandales que leur avoient autrefois donnez les François passans ou employez"⁽⁷⁴⁰⁾. Pour leur part, les Montagnais de Tadoussac paraissent avoir retenu davantage les enseignements évangéliques de leurs anciens missionnaires. Il est possible aussi, dans leurs cas, que l'escale presque obligatoire que représente Tadoussac sur la route menant à Québec ait permis à plusieurs ecclésiastiques de passage de maintenir un certain contact avec eux. Dans leur cas, Laure se réjouit, en 1721, de voir "ces bonnes gens si bien disposez au christianisme"⁽⁷⁴¹⁾ qu'il ne peut se

"dispenser de passer l'hiver avec eux"⁽⁷⁴²⁾. Il en est de même pour les Papinachois des Îlets-Jérémie qui manifestent une grande disposition à l'apprentissage des dogmes de la foi catholique⁽⁷⁴³⁾.

Dès son arrivée en juin 1720 à Chicoutimi, Laure entreprend la conversion des Montagnais. Comme il ne connaît que la langue algonkine, il se voit incapable de communiquer directement avec ses ouailles. Pour remédier à cette lacune, il se met rapidement à l'étude de la langue montagnaise avec la femme de Nicolas Pelletier, Marie Outchiouanish. Il semble assimiler rapidement les leçons de son professeur, puisqu'il peut "prescher à Noël le mystère sans Papier"⁽⁷⁴⁴⁾. D'ailleurs, jusqu'à la mort de cette amérindienne en 1727, le père Laure profite de ses connaissances linguistiques pour écrire plusieurs livres en montagnais⁽⁷⁴⁵⁾.

Possédant maintenant assez bien la langue de ses catéchumènes, ce Jésuite sillonne régulièrement les trois principales régions de sa mission, c'est-à-dire Chicoutimi, Tadoussac et Îlets-Jérémie. Outre ses deux voyages à La Malbaie, ce missionnaire effectue seize missions dans la région de Chicoutimi, quatorze dans les environs de Tadoussac et neuf le long des rives de la Haute Côte-Nord (tableaux XXVI, XXVII). Aidé une seule fois en 1736 aux Îlets-Jérémie par le père Jean-Baptiste Maurice*, Laure baptise 301 personnes nées de mariages endogames au cours de la période 1720 à 1737. De ce nombre, nous distinguons 48 adultes, 240 enfants et 13 individus dont l'âge n'est pas précisé (tableaux XI, XIII). D'autre part, parmi ces baptisés, nous dénombrons 102 Papinachois, 57 Mistassins, 48 Montagnais, 26 Ouchestigoueks, deux Micmacs, un Sauvage des Terres et 65 autres dont l'origine ethnique n'est pas précisée (tableaux XI, XIII). À ces 301 baptisés, il faut ajouter 34 autres individus issus de mariages exogames deviennent chrétiens durant la même période (tableaux XII, XIV).

Les efforts que Laure déploie pour s'acquitter de sa tâche ne plaisent pas à tous les Français. Son zèle missionnaire provoque une querelle avec le commis de Tadoussac qui l'oblige à quitter ce poste en 1726. Pour justifier son attitude, le commis aurait prétendu que le père occupait tellement les Montagnais de l'endroit à prier et à se faire instruire que ces Amérindiens manquaient de temps pour chasser le loup-marin⁽⁷⁴⁶⁾. Se voyant obligé de céder devant les plaintes du commerçant, probablement appuyé par Louis Bourgeois, le sous-fermier, Laure quitte cette mission bien organisée de Tadoussac, où il passait en général ses hivers, pour déménager ses pénates à Chicoutimi. À ce dernier poste, le commis, Montandre des Grondines*, l'accueille chaleureusement. Rapidement, les Français de ce dernier endroit aident le Jésuite à y construire une chapelle inaugurée le 15 août 1726. Pour installer davantage le missionnaire à son aise, les chrétiens de cette mission lui construisent une maison vers 1730. Mais, à peine quelques années se sont-elles écoulées depuis son déménagement de Tadoussac à Chicoutimi que Laure constate que la construction des postes de Chamouchouane et du lac Mistassini, en 1728, nuit à l'évangélisation des Amérindiens. Il se plaint que plusieurs d'entre eux ne voient plus la nécessité de descendre à sa mission de Chicoutimi, puisqu'ils peuvent trouver près de leurs territoires de chasse "plus que leur nécessaire"⁽⁷⁴⁷⁾.

Sans mettre en cause le rôle religieux de Laure, il nous paraît évident que l'influence missionnaire cède le pas devant celle des commerçants, puisque, au cours de la période 1666-1705, ce sont les Jésuites, tels Crépieul, Nouvel et Albanel, qui ouvrent la voie au commerce dans cette région. Il en est tout autrement durant la longue présence de Laure (1720-1737), puisque ce dernier semble à la remorque des décisions commerciales qui l'obligent même à quitter Tadoussac en 1726. Néanmoins, même si les Amérindiens peuvent percevoir

plusieurs conflits d'intérêts qui secouent la communauté française de cette région, les produits européens et la religion catholique occupent toujours une place croissante dans leur vie quotidienne. À titre d'exemple, malgré leurs nombreux écarts, les Montagnais de Chicoutimi désirent conserver leur missionnaire, parce que, selon le père Laure, "ce seroit une honte pour eux d'être les seuls Sauvages sans missionnaire"⁽⁷⁴⁸⁾.

3.2.2.3 Les Montagnais, les Papinachois et les autres Amérindiens: 1706-1733 (fig. 45)

L'évolution de la structure commerciale de la Ferme de Tadoussac au cours de la période 1706-1733 tient compte de la détérioration du cheptel faunique de l'arrière-pays et, par conséquent, de l'adaptation des Amérindiens à cette situation. Avec la destruction presque complète des orignaux et des ours, tout un vaste territoire ne fournit plus suffisamment de mammifères terrestres qui représentent leur base alimentaire durant leur périple hivernal. Précisons toutefois qu'avec la presque disparition des orignaux, les caribous vont descendre au sud du 51^{ème} parallèle. Pour cette raison, c'est surtout le territoire situé près des rives du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui est dépeuplé. Les Montagnais qui habitent ce territoire vont alors subir de plein fouet cette catastrophe écologique. Celle-ci se répercute directement sur le nombre d'Amérindiens que ce territoire "dépeuplé" peut maintenant alimenter. Ces Montagnais se voient obligés, même durant l'hiver, de chasser des lièvres et des perdrix pour subsister. Aussi, n'est-il pas surprenant de retrouver, en 1733, que quatorze chefs de groupe multifamilial autour du lac Saint-Jean et cinq seulement près de Chicoutimi⁽⁷⁴⁹⁾.

LES MONTAGNAIS, LES PAPINACHOIS ET LES AUTRES AMÉRINDIENS 1706 - 1733

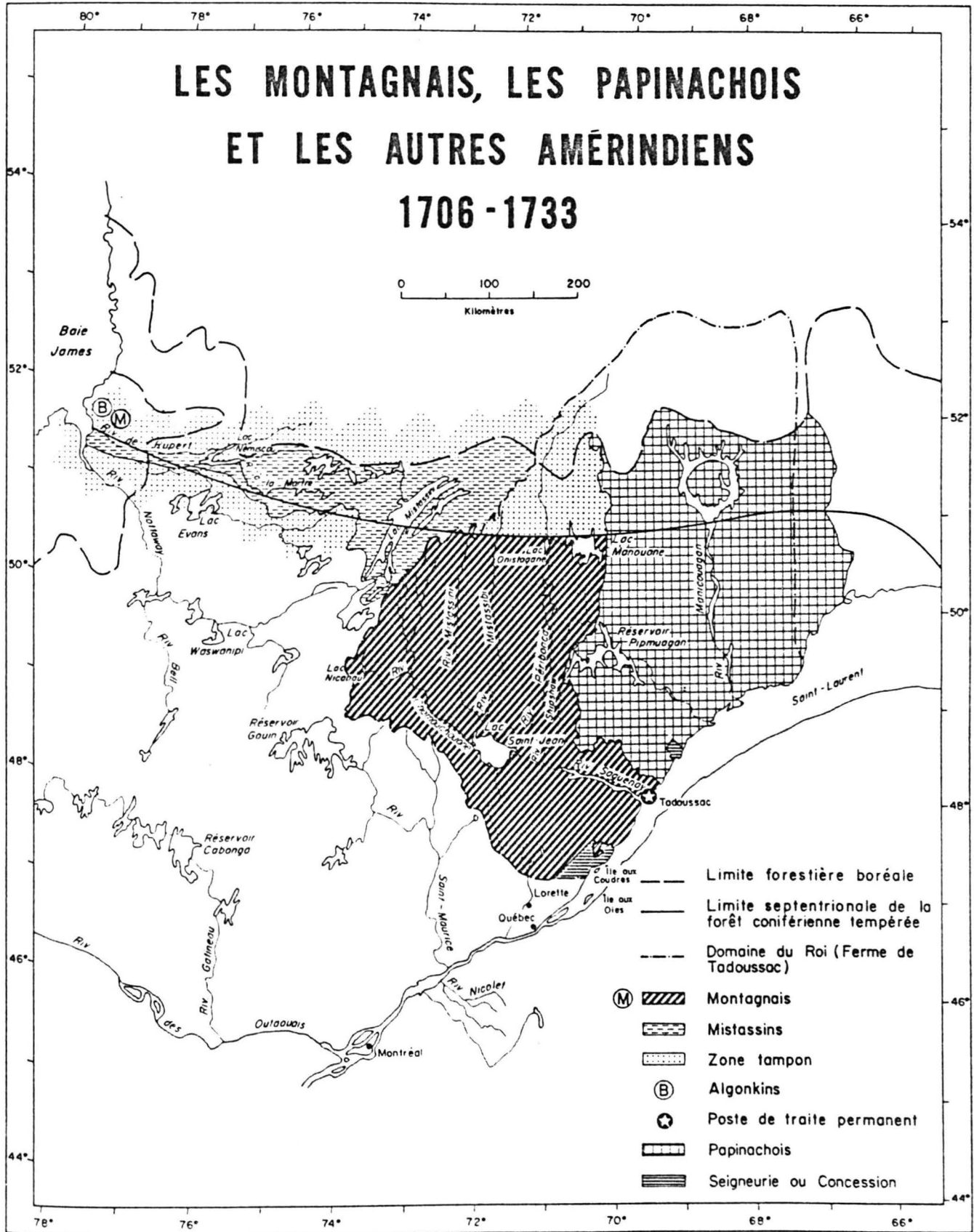


Figure 45

Pour mieux évaluer le nombre d'Amérindiens que ces chiffres représentent, il faut compter en moyenne une dizaine de membres par groupe multifamilial. Nous nous basons, pour avancer ce chiffre, sur les renseignements que nous livrent Joseph-Laurent Normandin et le père Laure. En effet, l'arpenteur Normandin nous révèle que le groupe d'Ouésiame*, chef du lac Saint-Jean, compte onze personnes, tandis que Laure décrit les affres de la maladie qui frappent les huit membres de celui du chef de Chicoutimi⁽⁷⁵⁰⁾.

Dans ce dernier endroit, la situation est telle que le commis du poste élabore même un projet qui vise à laisser croître les populations animales, puisqu'il est prêt à nourrir gratuitement les Amérindiens "domiciliés" à Chicoutimi pour les empêcher de chasser durant l'été⁽⁷⁵¹⁾. Outre le maigre produit de leur pêche et de leur chasse, ces quelques groupes multifamiliaux montagnais de Chicoutimi réussissent à survivre grâce au travail que leurs membres peuvent trouver au poste comme guides, engagés ou fabricants de canots et de raquettes⁽⁷⁵²⁾. Plus à l'ouest, la situation que connaissent les Montagnais du lac Saint-Jean ressemble à celle de ceux de Chicoutimi. Selon l'arpenteur Normandin, leur chef, Ouésiamé, n'aurait "jamais désobligé le français"⁽⁷⁵³⁾. D'ailleurs, ce chef s'identifie lui-même comme Français⁽⁷⁵⁴⁾. Ce commentaire de Normandin s'avère très révélateur, parce qu'il fait clairement ressortir les problèmes que connaissent les Amérindiens qui désirent continuer à vivre selon leur mode de vie ancestral sur des territoires dépouillés d'une grande partie de leur cheptel faunique. Pour cette raison, la pénurie de gros mammifères terrestres les amène à modifier substantiellement leur mode de vie et à dépendre de la présence française pour survivre. Cette situation au Saguenay-Lac-Saint-Jean date principalement du premier pillage abénaquis de 1704-1705. C'est sûrement à cause de cette catastrophe écologique que Raymond Martel*, correspondant de

Courtemanche à Québec, peut recruter si facilement, en 1705-1706, trente groupes multifamiliaux montagnais pour travailler au poste de Labrador⁽⁷⁵⁵⁾. Cet exode de population s'observe surtout dans la région du Saguenay et dans celle d'une grande partie du lac Saint-Jean.

Plus à l'ouest, le long de la rivière Chamouchouane, mais plus précisément vers les lacs Chamouchouane et Nicabau, les Français dénombrent 37 chefs de groupe multifamilial en 1733. Un phénomène écologique explique cette concentration d'environ 370 Montagnais, puisque, depuis la presque disparition des orignaux, les bandes de caribous en profitent pour envahir complètement cette région⁽⁷⁵⁶⁾. Ces chasseurs nomades peuvent alors compter durant l'hiver sur une source alimentaire suffisamment abondante pour assurer la survie de leur important groupe.

Plus indépendants de l'apport alimentaire des Européens, ces Montagnais, dirigés en 1732 par le chef Ouapousouiane*, manifestent une attitude beaucoup plus distante que leurs compatriotes du Saguenay-Lac-Saint-Jean face aux représentants commerciaux de la Ferme de Tadoussac. À titre d'exemple, lors de sa mission de 1732, Normandin écrit que ce chef "n'est nullement porté pour les françois"⁽⁷⁵⁷⁾ du poste de Chamouchouane. Il ajoute dans son journal qu'Ouapousouiane se dit "maître d'Envoyer sa jeunesse ou il luy plait, sans s'embarasser s'ils ont payer leurs credits ou non"⁽⁷⁵⁸⁾. Les Montagnais de cette région traitent aussi bien avec les commerçants de Trois-Rivières, les Anglais de la baie James qu'avec ceux du poste de Chamouchouane⁽⁷⁵⁹⁾. De plus, ces Montagnais et leur chef mettent tout en oeuvre pour faire respecter les bornes territoriales. Dans son rapport, Normandin précise à ce sujet que "fort souvent lorsqu'il descend de ses Sauvages pour porter des effets au poste de chécoutimy

Ce chef malintentionné leur fait relacher en leur marquant l'endroit jusqu'ou il veut qu'ils (ses chasseurs) aillent"⁽⁷⁶⁰⁾. Aussi, le commis du poste de Chamouch^une se plaint-il à Normandin que cette pratique "fait un tort considérable à ce poste"⁽⁷⁶¹⁾. Les coûts élevés de transport touchent sa rentabilité "car on ne peut faire descendre un canot à Chécoutimy a moins de 40 castors (...) Et la plus part du temt Ces Sauvages relachant dans leurs voyages font souvent faire les frais doubles"⁽⁷⁶²⁾.

D'après ces renseignements, il est évident que l'établissement du poste de Chamouch^une, en 1728, ne plaît guère au chef de cette région. Sa réaction se comprend facilement lorsque l'on sait que les Amérindiens exigent un droit de passage pour traverser leur territoire. Faisant fi de cette coutume, les Français du poste risquent de faire perdre le contrôle de leurs pays à ces Montagnais.

Aussi, ces derniers emploient-ils différents moyens pour sauvegarder leur indépendance et faire respecter les bornes de leurs territoires et ce, contre la volonté des commerçants français.

Pour l'ouest et le sud du bassin hydrographique du lac Saint-Jean, ces bornes correspondent à la hauteur des terres (fig. 43). En effet, nous constatons, à la lecture du journal de Normandin, que ces guides amérindiens ignorent souvent la signification du nom des lacs, des rivières et des portages qu'ils traversent et ce, au fur et à mesure qu'ils se rapprochent des sources des rivières qui coulent vers le Saint-Maurice⁽⁷⁶³⁾. Malgré cette ignorance, nous croyons que toutes les sources de la rivière Chamouchouane doivent être sous le contrôle de ces 37 groupes multifamiliaux montagnais, puisque huit d'entre eux pêchent au lac Nicabau lors du passage de Normandin en 1732. À cette occasion, Normandin

précise dans son journal que ces "huit Sauvages du poste de Chomontchouane" considèrent cet endroit comme "leurs terres"⁽⁷⁶⁴⁾. Pour les 31 autres groupes de cette région, ils ne peuvent nomadiser que le long des rivières du Chef et Nestaocano, puisque les gros mammifères terrestres ont presque tous été détruits entre le lac Chamouchouane et le lac Saint-Jean.

Au nord du bassin hydrographique de la rivière Chamouchouane se trouve le lac Mistassini. À cet endroit, les Mistassins vivent surtout de poisson durant l'été, tandis que la viande de caribou leur sert de base alimentaire durant l'hiver⁽⁷⁶⁵⁾. Vers 1700, les Français avaient ouvert un poste de traite au sud du lac, mais cet établissement avait été abandonné vers 1715 sous les ordres des deux sous-fermiers, Charles Guillimin* et Jean-Joseph Riverin*. Aussi, les Amérindiens de cette région avaient-ils pris l'habitude d'aller traiter leurs riches pelleteries avec les Anglais de la baie James⁽⁷⁶⁶⁾. Vers 1728, pour récupérer une bonne partie de ces fourrures, Etienne Cugnet fait rétablir le poste de Mistassini par Joseph Dorval*⁽⁷⁶⁷⁾. Outre les Mistassins, Dorval découvre "au-delà du lac des Mistassins une nation habituée dans un espace de terre que les Sauvages appellent pays pelés par ce qu'il n'y a point de bois. Ces sauvages n'ont point de canots, ni d'écorce pour en faire. Ils ne peuvent aller à Chicoutimy ni à la mer du Nord. Ils traitoient avec les Sauvages de la mer du Nord"⁽⁷⁶⁸⁾. Grâce dorénavant à cette présence permanente française, Dorval réussit à commencer avec eux et à augmenter considérablement la part du volume commercial français. À titre d'exemple, la traite des peaux de martre passe de 200 à 1 600 annuellement⁽⁷⁶⁹⁾.

Avec les années, le poste de Mistassini devient un pôle d'attraction pour les Amérindiens de cette région, puisqu'en 1733 les Français évaluent à 43 chefs de

groupes multifamiliaux, c'est-à-dire environ 430 personnes, le nombre de "Grands Mistassins et les Gens de la hauteur des terres" qui fréquentent régulièrement le poste⁽⁷⁷⁰⁾. Ces renseignements confirment les écrits du père Laure, puisque, au cours des années 1720, ce missionnaire situe les Mistassins sur les bassins hydrographiques du lac Mistassini et des rivières Rupert et Martre⁽⁷⁷¹⁾. Outre les Grands Mistassins, les "petits Mistassins nations habitués au nord sont dans les terres au nombre de huit chefs de famille viennent en traite à Checoutimy"⁽⁷⁷²⁾. Dans ce dernier cas, ces Amérindiens ne peuvent descendre que par les rivières Péribonca et Shipshaw. Aussi, leurs territoires de chasse se situent-ils probablement entre les lacs Onistagane et Albanel, mais plus précisément près des sources des rivières qui se jettent dans le lac Saint-Jean. Pour cette raison, il est fort possible que les Français du poste du lac Mistassini confondent Petits Mistassins et Gens de la hauteur des terres⁽⁷⁷³⁾. Même si tous ces Mistassins échangent leurs pelleteries avec les Français pour "du pain, de la poudre, du plomb et plusieurs autres marchandises"⁽⁷⁷⁴⁾, aucun document n'indique que ces nombreux contacts modifient substantiellement leur mode de vie ancestral. Il en est tout autrement pour les Amérindiens qui vivent près du poste de Tadoussac.

Cet établissement, chef-lieu de tous ceux de la Ferme, apparaît comme le meilleur exemple pour illustrer cette situation. En effet, d'après les rapports qu'il reçoit, l'intendant Gilles Hocquart écrit, en 1733, que le "poste de Tadoussac près de l'embouchure du Saguenay est dépeuplé d'animaux et il n'y a de ressources que dans la chasse du loup-marin"⁽⁷⁷⁵⁾. Cette chasse se fait durant l'hiver à "8 lieux au-dessous de Tadoussac vers l'Eskoumin*"⁽⁷⁷⁶⁾. De cet endroit, cette chasse se fait au fusil "pendant tout l'hiver lors qu'il y a des glaces sur le fleuve"⁽⁷⁷⁷⁾. Les Montagnais qui pratiquent ce métier en canot,

parmi les glaces, portent le surnom de "Sauvages de la mer"⁽⁷⁷⁸⁾. La chasse du loup-marin dans ce secteur dépend tellement du régime des vents et de la présence de glaces flottantes sur le fleuve que Tadoussac "a toujours donné de la perte et il n'y a pas d'apparence qu'il puisse donner du profit"⁽⁷⁷⁹⁾. Aussi, en 1733, les Montagnais de l'endroit ne comptent-ils que douze chefs de groupe multifamilial⁽⁷⁸⁰⁾. Lorsqu'ils ne sont pas occupés à la chasse au loup-marin, ces Amérindiens continuent de servir d'engagés au poste et "ne quittent le bord de la mer pour aller en voyage monter les canots à Nekoubau et les Mistassins"⁽⁷⁸¹⁾. Pour leurs gages, le commis les nourrit et les équipe⁽⁷⁸²⁾. Cette profonde modification à leur mode de vie ancestral se reflète aussi dans leurs habitudes vestimentaires. Sur ce sujet, le père Laure remarque que ces Montagnais sont "habillez à la françoise mais assez grotesque et degoutante"⁽⁷⁸³⁾. Plus loin, il écrit qu'ils sont "un peu moins grossiers et plus rafinez que les autres Sauvages des terres"⁽⁷⁸⁴⁾.

Plus à l'est, le poste des Îlets-Jérémie, situé près de l'embouchure de la rivière Betsiamites, embauche occasionnellement vingt-quatre groupes multifamiliaux papinachois. En plus de fabriquer des canots et des raquettes, ces Amérindiens servent surtout d'engagés pour la chasse du loup-marin et la fabrication d'huile de ce mammifère aquatique⁽⁷⁸⁵⁾. Celle-ci se fait "à la pointe des Bersiamistes dans l'automne et dans le printemps on ne peut la faire l'hyver par ce que les ances gelées et qu'on ne peut sy embarquer pour aller au large chercher le loup marin sur les glaces qui derivent"⁽⁷⁸⁶⁾. Les profits de ce poste proviennent principalement de cette chasse du loup-marin, puisqu'il ne s'y transige que "quelques pelleteries en petites quantités"⁽⁷⁸⁷⁾. Une partie de ces fourrures provient de la chasse d'hiver de ces chasseurs de loups-marins, puisque durant la dure saison, ces Papinachois quittent les rives du fleuve pour rejoindre leurs

territoires de chasse. Mais la destruction des orignaux⁽⁷⁸⁸⁾ les oblige à se rebattre sur le petit gibier⁽⁷⁸⁹⁾. Cependant, cet important groupe d'Amérindiens peut facilement compléter ses besoins alimentaires, grâce aux achats de vivres françaises que ces membres font avant leur départ. En cas de disette ou de famine, ils peuvent en tout temps venir se ravitailler au poste.

Le commis doit leur être dévoué, puisque les observateurs de l'époque considèrent qu'ils sont "les plus aisés et ceux qui paient le mieux"⁽⁷⁹⁰⁾ de tous les Amérindiens habitant à l'intérieur des limites de la Ferme. Dans ce contexte, leur travail comme engagés du poste devient un élément essentiel à leur survie. Aussi, cette dépendance révèle-t-elle une importante modification du mode de vie ancestral de ces Papinachois "du bord de la mer"⁽⁷⁹¹⁾. Outre ces 240 Papinachois, 200 autres, c'est-à-dire 20 chefs de groupe multifamilial, habitent "dans les terres"⁽⁷⁹²⁾. Pour les rejoindre, après la débâcle du printemps, le commis du poste des Îlets-Jérémie monte "tous les ans en voyage dans les terres pour faire la traite avec les Sauvages des terres"⁽⁷⁹³⁾. Mais, pour continuer à profiter de ce commerce et pour faire face à la concurrence du commis du poste des Naskapis, le commis des Îlets-Jérémie s'est vu obligé, au début des années 1730, de construire un poste de traite saisonnier aux sources de la rivière Manicouagan⁽⁷⁹⁴⁾.

À l'instar des commerçants, le père Laure complète les renseignements sur ces Papinachois "du bord de la mer". Ce missionnaire les visite chaque année "après la Toussaint et au Printemps"⁽⁷⁹⁵⁾. Ces deux temps de l'année correspondent aux deux saisons des grandes chasses du loup-marin. Avec le temps, il finit par mieux les connaître. Influencé par ces Papinachois, Laure rapporte même que depuis la rivière Bersiamites "jusqu'a LaBrador les habitants au fond montagniez

s'appellent Papinachois"⁽⁷⁹⁶⁾. Il nous informe aussi que leur dialecte possède "aux terminaisons pres des mots de la meme langue que ceux de Chekoutimi, et tous ces differens idiomes approchent aussi un peu, hors l'accent, de l'algonkin"⁽⁷⁹⁷⁾. Ces commentaires de Laure sur la langue des Papinachois laissent clairement entendre que leur dialecte se rapproche énormément de celui utilisé à Chicoutimi. C'est d'ailleurs à cet endroit que ce Jésuite apprend, en 1720-1721, le montagnais, puisque la langue algonkine ne lui sert à rien. Aussi, le montagnais lui permet-il de communiquer avec les "Chekoutimiens Piékouagamiens*, Nékoubauïstes Chomouchouanistes Mistassins Tadoussaciens et Papinacheois"⁽⁷⁹⁸⁾. Tous ces renseignements nous portent à croire que les événements qui secouent toute la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean de 1657 à 1733 entraînent une plus grande homogénéisation linguistique, même s'il subsiste encore certaines différences d'un endroit à l'autre.

En 1733, lors du règlement des différends territoriaux entre les héritiers de François Byssot de la Rivière et Étienne Cugnet, administrateur de la Ferme de Tadoussac, ce dernier étend son emprise sur tout le bassin hydrographique de la rivière Moisie. Tout en officialisant cette extension territoriale de la Ferme, le Mémoire sur toutes les parties de la régie du Domaine d'Occident en Canada de l'intendant Gilles Hocquart nous fournit de nombreuses informations sur cette région. Nous y apprenons que le "poste de la riviere Moisy s'etend aussi du bord de la mer a la hauteur des terres"⁽⁷⁹⁹⁾ et qu'il attire "quarante chefs de famille tant au bord de la mer que dans les terres"⁽⁸⁰⁰⁾. Comme aux Îlets-Jérémie, probablement plus de la moitié de ces 400 Amérindiens travaillent à l'automne et au printemps comme engagés à chasser le loup-marin et à fabriquer des huiles pour le compte du comis de Sept-Îles⁽⁸⁰¹⁾. À l'instar de beaucoup d'autres groupes amérindiens de la Ferme, il faut relier les changements de

mode de vie et la dépendance que développe ceux de Sept-Îles face aux Français à la destruction presque complète des orignaux et des ours. L'autre groupe qui vit "dans les terres" doit continuer à pratiquer son mode de vie ancestral, puisque ses membres peuvent profiter de la chasse aux caribous qui viennent se réfugier vers le 51 ou 52e parallèle afin de se protéger des rigueurs hivernales.

Mis à part ces quarante groupes multifamiliaux, une vive concurrence existe, en 1733, entre le seigneur de Mingan et le commis de Moisie au sujet du commerce avec les Naskapis⁽⁸⁰²⁾. Ce peuple avait été découvert par François Byssot de la Rivière et Louis Jolliet vers 1695⁽⁸⁰³⁾. Plus tard, c'est-à-dire en 1723, leurs héritiers respectifs refont le même voyage dans le but "d'attirer les Sauvages et les détourner d'aller aux Anglais"⁽⁸⁰⁴⁾. Finalement, en 1733, René Carlier*, commis du poste de Moisie, décide d'établir un poste permanent au nord du lac Achouanipi⁽⁸⁰⁵⁾. Outre la concurrence des marchands de Mingan, ce poste s'avère nécessaire, puisque les quarante groupes multifamiliaux naskapis ne disposent pas de l'usage du canot. En même temps, cette présence française introduit plus de produits européens dans cette région, créant par le fait même de nouveaux besoins chez les Naskapis. Aussi, ne faut-il pas se surprendre lorsque Carlier estime qu'en "faisant un établissement près d'eux on pourra leur fournir les munitions et les hardes nécessaires moyennant quoy on aura leurs pelleteries et on les engagera à chasser plus qu'ils ne font"⁽⁸⁰⁶⁾.

Même si les marchands français nous ont laissé d'intéressants renseignements sur les Amérindiens qu'ils côtoient, ces informateurs pêchent par leur imprécision, lorsqu'ils identifient et localisent les Amérindiens habitant entre les rivières Betsiamites et Moisie. En effet, ils utilisent presque uniquement les termes de

"Savages du bord de la mer" ou encore "Savages des Terres". Heureusement, les missionnaires nous aident à préciser l'identification et la localisation de ces Amérindiens. Ainsi, tandis que les commis des postes de Moisie et des Îlets Jérémie mentionnent la présence de "Savages des terres", les missionnaires confirment qu'il s'agit d'Ouchestigoueks, puisque dans le Troisième Registre De Tadoussac, le père Laure rapporte qu'il baptise, le 12 juillet 1732, aux Îlets-Jérémie les deux filles d'un chef dit "chef des terres" appelé Mouéchichou*. Or, ce chef se marie chrétiennement au même endroit le 18 juillet 1733 et Laure nous apprend que cet Amérindien est le chef des Ouchestigoueks⁽⁸⁰⁷⁾. Ajoutons que le jour du mariage de ce chef, celui des Îlets-Jérémie, Kapchichit*, unit sa destinée avec Geneviève Outanonkouéchich*. Cette Amérindienne figure dans le Troisième Registre De Tadoussac comme marraine à l'occasion d'au moins deux baptêmes d'Ouchestigoueks fréquentant la région de Sept-Îles⁽⁸⁰⁸⁾.

En 1731, la carte du père Laure confirme que les Ouchestigoueks habitent l'hinterland, puisque ce missionnaire les localise au nord du lac Manicouagan (fig. 55)⁽⁸⁰⁹⁾. Cette localisation cadre parfaitement bien avec le mémoire d'Hocquart de 1733 qui situe autant les Amérindiens des Îlets-Jérémie que ceux de la région de Sept-Îles du bord de la mer jusqu'à la hauteur des terres⁽⁸¹⁰⁾. Elle est de nouveau confirmée en 1736, lorsqu'un autre mémoire concernant le poste de Moisie affirme que la traite se fait "fort avant dans la profondeur des terres (...) jusqu'au lac des Naskapis"⁽⁸¹¹⁾. Au-dessus des Ouchestigoueks, Laure, probablement d'après les renseignements de ses néophytes des Îlets-Jérémie, décrit sur sa carte cette région et ses habitants comme étant des "Savanes et pays des nombreux attikouriniouet* (...) ou gens du Caribou"⁽⁸¹²⁾. D'après tous ces renseignements, les territoires de chasse des Amérindiens qui fréquentent les

postes des Îlets-Jérémie et de Moisie ne dépassent pas la hauteur des terres. Au-delà de cette limite, nous retrouvons les Naskapis, peuple dont les membres ne disposent pas de l'usage du canot et que les Amérindiens des postes identifient à ceux qui chassent le caribou.

Si nous consultons les registres de Tadoussac, en plus des informations sur les Ouchestigoueks ou "Sauvages des terres", d'autres renseignements font ressortir les liens étroits qui continuent à se tisser entre les Ouchestigoueks, les Papinachois et les Montagnais durant la période 1708-1737. Cependant, nous essaierons en premier lieu d'évaluer la démographie des Amérindiens qui fréquentent les postes de la Ferme de Tadoussac avant de passer aux liens inter-ethniques. Ainsi, comme nous l'avons établi précédemment, au dix-huitième siècle, un groupe multifamilial amérindien compte en moyenne une dizaine de membres. Or, le mémoire de 1733 dénombre 243 groupes, c'est-à-dire environ 2 430 Amérindiens. De ce nombre, 152 groupes, soit 1 520 personnes, sont d'origine ethnique montagnaise (680), papinachoise (240) et ouchestigouèque (600)⁽⁸¹³⁾. Pour en arriver à une population de 600 Ouchestigoueks, nous avons additionné les 20 groupes multifamiliaux "des terres" des Îlets-Jérémie avec les 40 groupes multifamiliaux "tant au bord de la mer que dans les terres" de la région de Sept-Îles⁽⁸¹⁴⁾, puisque nous avons démontré auparavant que les Jésuites identifient les "Sauvages des terres" aux Ouchestigoueks et que ce sont les membres de ce groupe qui reçoivent le baptême à Sept-Îles.

Même si Laure identifie différemment les Papinachois et les Ouchestigoueks, il n'établit aucune distinction linguistique entre eux⁽⁸¹⁵⁾. Rappelons que pour ce missionnaire, il ne s'agit que de Papinachois de la rivière "Betsiamites jusqu'à LaBrador"⁽⁸¹⁶⁾. En réalité, les registres ne révèlent aucune visite du père Laure

à Sept-Îles (tableaux XXVI et XXVII). Ce missionnaire a donc principalement obtenu ses informations des Papinachois des Îlets-Jérémie. Or, comme nous l'avons déjà vu dans la première section, les identités linguistiques des langues ou des dialectes Amérindiens de deux nations qui nomadisent sur des territoires limitrophes ont tendance à s'amenuiser et à disparaître pour finalement se confondre. Aussi, Laure n'observe-t-il pas de différence entre le dialecte des Papinachois par rapport à celui de leurs alliés commerciaux ouchestigouègues qui se rendent aux Îlets-Jérémie.

Ces données démographiques montrent aussi que les Montagnais représentent le groupe le plus nombreux et ce, malgré les conséquences de la destruction des originaux au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Par contre, d'après le Troisième Registre De Tadoussac, ce sont les Papinachois qui favorisent le plus les mariages exogames. Pour la période 1708-1737, 27 des 34 baptêmes de personnes nées de mariages exogames impliquent un parent d'origine papinachoise. De ces 27 mariages inter-ethniques, dix se contractent avec des Montagnais, huit avec des Ouchestigoueks, cinq avec des Mistassins et deux impliquent respectivement des Micmacs et des Français (tableaux X, XII, XIV). D'ailleurs, 20 de ces 34 mariages exogames se font entre les Papinachois, les Montagnais et les Ouchestigoueks. Plus significatifs encore, des treize mariages exogames impliquant des Montagnais, dix le sont avec les Papinachois, deux avec les Ouchestigoueks et le dernier avec un Français (tableaux XII et XIV). Les statistiques des mariages exogames font donc ressortir clairement les liens qui existent entre les Ouchestigoueks, les Montagnais et les Papinachois.

Les nombreux mariages exogames entre, d'une part, les Papinachois et, d'autre part, les Montagnais et les Ouchestigoueks, ne sont pas l'effet du hasard. Il faut

replacer ce phénomène sociologique dans son véritable contexte. En effet, ces mariages inter-ethniques coïncident avec le saccage écologique des rives du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'une bonne partie du territoire de la Haute Côte-Nord. Les Montagnais et les Papinachois qui décident de demeurer sur les terres de leurs ancêtres doivent s'adapter à cette nouvelle situation. Pour ce faire, nombreux sont les Amérindiens qui travaillent, entre autres, pour le compte des commis de Chicoutimi, de Tadoussac et des Îlets-Jérémie. D'autres, principalement ceux qui nomadisent aux sources des rivières, continuent de pratiquer le mode de vie de leurs ancêtres, puisque la presque disparition des orignaux favorise la descente du caribou au sud du 51^{ième} parallèle.

Ce sont probablement ces Amérindiens qui accentuent leur rôle d'intermédiaires commerciaux entre ceux qui travaillent pour les Français et les groupes d'Amérindiens qui nomadisent au nord du 51^{ième} parallèle. Leur situation géographique privilégiée les entraîne alors à nouer de nombreuses alliances commerciales. Or, selon la coutume amérindienne, toute alliance commerciale ou autre entre deux groupes d'Amérindiens se concrétise par un mariage qui, comme nous le savons, est un marché. Dans ce contexte, certaines bandes papinachoises se trouvent avantagées, puisque leurs territoires sont situés entre ceux des Montagnais et des Ouchestigoueks. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que 27 des 34 mariages exogames de cette période impliquent un membre de la nation papinachoise.

Les Papinachois, comme toutes les autres nations, veillent aussi à faire respecter leurs bornes commerciales. Les alliances par le moyen des mariages exogames permettent de réaliser cette politique. Si les Amérindiens observent toujours un des principaux fondements de la politique d'une nation amérindienne,

il en est tout autrement des Français. Ces derniers tentent, entre autres au cours des années 1706-1733, d'éviter tout intermédiaire commercial amérindien pour maximiser leurs profits. Pour ce faire, de 1728 à 1733, certains d'entre eux comme Étienne Cugnet, vont construire une série de postes satellites, comme Chamouchouane, Mistassini, Manicouagan et Naskapis. Ne pouvant pas s'opposer ouvertement au dynamisme commercial français, les Amérindiens offrent alors une résistance passive. Outre le commerce avec d'autres marchands que ceux de la Ferme et le refus de payer certaines dettes, les Amérindiens font considérablement monter le coût du transport des marchandises. C'est le cas d'Ouapousouiane, chef montagnais de la région Chamouchouane-Nicabau. Rapidement, presque tous les postes satellites deviennent déficitaires et finissent par être abandonnés.

Si nous excluons quelques courtes périodes, force nous est de constater que les Montagnais et les Papinachois continuent de jouer le rôle d'intermédiaires commerciaux entre les Français et les nations qui nomadisent au nord du 51^{ième} parallèle. Pour cette raison, les Montagnais doivent rechercher les alliances des Papinachois s'ils veulent, entre autres, profiter du commerce avec les Ouchestigoueks. Pour leur part, les Papinachois augmentent le nombre de leurs alliances avec les Ouchestigoueks et même avec les Mistassins. Ces deux dernières nations étendent encore le réseau commercial français, puisqu'elles entretiennent des relations commerciales avec les "Kitchik iriniouetz"*, les "nombreux Attikouriniouetz"*⁽⁸¹⁷⁾. Ces trois derniers groupes ne disposant pas de l'usage du canot, certains de leurs membres entrent, à partir de 1720, très sporadiquement en contact avec des Français.

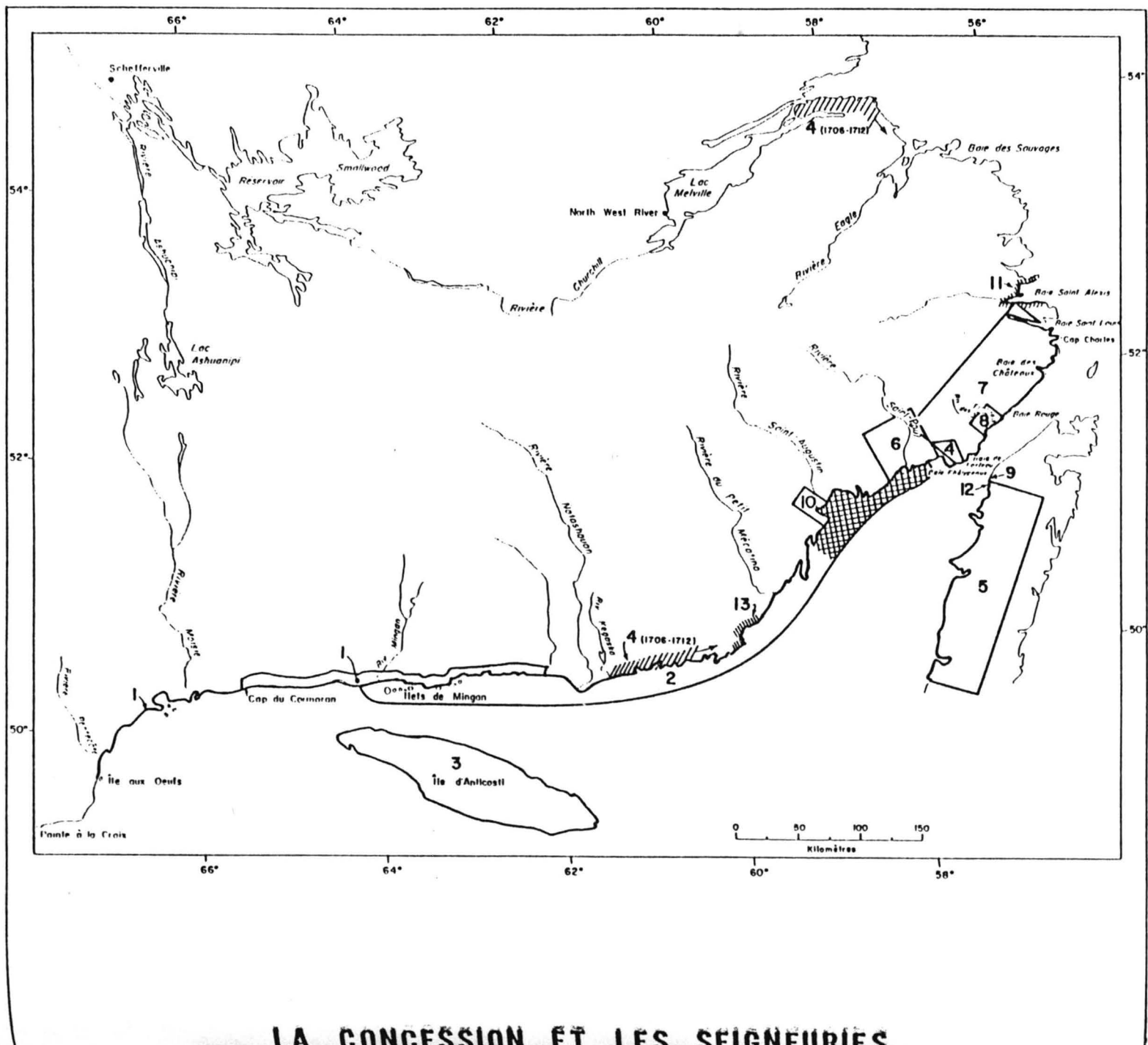
Ainsi donc, les événements de la période 1706-1733 entraînent des modifications

au mode de vie de nombreux Amérindiens du territoire de la Ferme de Tadoussac. À titre d'exemple, la survie de plusieurs Amérindiens dépend directement de leur travail au poste de traite. Au niveau commercial, le réseau des alliances amérindiennes attire les pelleteries de nouveaux peuples, tels les Naskapis, vers le commerce français. Malgré l'étendue de ce réseau commercial, les alliances entre groupes amérindiens, par le moyen des mariages exogames, permettent aux différentes nations amérindiennes de faire respecter leurs bornes territoriales et commerciales. Pour les Montagnais et les Papinachois, les registres, les relations et les autres documents de cette époque identifient toujours, pour les années 1706-1733, leurs membres sur les mêmes territoires que leurs ancêtres. Il en est de même pour les Mistassins (fig. 45).

3.2.3 LA MOYENNE ET LA BASSE CÔTE-NORD: 1706-1733.

3.2.3.1 La présence française de la rivière Moisie à la baie de Brador: 1706-1733 (fig. 46)

L'intérêt européen pour les richesses marines du golfe Saint-Laurent remonte probablement au XVe siècle. Après la fondation de Québec en 1608, il faut attendre la venue de l'intendant Jean Talon (1666-1672) pour qu'un plan d'exploitation soit élaboré. Devant l'absence de marché en Nouvelle-France et l'important déficit de la balance commerciale française dans le domaine des pêcheries, l'objectif du plan de Talon consiste à développer la pêche sédentaire dans le golfe Saint-Laurent pour exporter les produits de la pêche canadienne en France et dans les Antilles françaises. Des seigneurs se voient accorder sur la Côte-Nord de vastes territoires qu'ils peuvent léguer à leurs héritiers. À titre



**LA CONCESSION ET LES SEIGNEURIES
SUR LES MOYENNE ET BASSE COTE-NORD
1706-1733**

- 1: La seigneurie de Mingan
- 2: La seigneurie des îles et îlets de Mingan
- # Délimitation imprécise
- 3: La seigneurie de l'île d'Anticosti
- 4: La concession de Kegaska
- 5: La seigneurie de Port-à-Choix
- 6: La seigneurie de Saint-Paul
- 7: La seigneurie de Belle-Île
- 8: La concession de Saint-Modet
- 9: La concession du port Sainte-Marie
- 10: La concession de Saint-Augustin
- 11: La concession de la baie Saint-Alexis
- 12: La concession de la baie Sainte-Barbe
- 13: La concession de Montagamiou

Figure 46

FIGURE 46

LES CONCESSIONS ET LES SEIGNEURIES SUR LES MOYENNE ET BASSE
CÔTE-NORD: 1706-1733

1- Seigneurie de Mingan

1706-1733: Les héritiers de François Bissot De La Rivière, co-seigneurs.

1706-1733: François-Joseph Bissot, co-seigneur de la seigneurie de Mingan.

1728: Association d'une durée de dix ans entre François-Joseph Bissot et son gendre, Jacques De Lafontaine De Belcour. L'association est révoquée en 1732.

29 avril au 13 septembre 1733: Jacques De Lafontaine De Belcour loue la seigneurie de Mingan.

2- Seigneurie des îles et îlets de Mingan

1706-1733: Les héritiers de Louis Jolliet et de Jacques De Lalande, co-seigneurs.

1706-1733: Jean-Baptiste Jolliet, co-seigneur des îles et îlets de Mingan, exploite la seigneurie.

3- Seigneurie de l'île d'Anticosti

1706-1733: Les héritiers de Louis Jolliet, co-seigneurs.

1706-1733: Charles Jolliet d'Anticosti, co-seigneur d'Anticosti, exploite la seigneurie.

4- Concession de Kegaska

1706-1717: Augustin Le Gardeur De Courtemanche, concessionnaire.

1706-1717: Courtemanche exploite sa concession.

12 novembre 1714: Réduction de la concession de Kégaska à la baie Phélypeaux (baie de Brador).

1714-1717: Courtemanche, concessionnaire.

24 juin 1717: Mort de Courtemanche

11 janvier 1718: Concession de la baie Phélypeaux.

FIGURE 46 (SUITE)

- 1718-1733: Les héritiers de Courtemanche, co-concessionnaires, pour leur vie durant. Marie-Charlotte Charest, veuve de Courtemanche 25% des parts. François Martel de Brouague, beau-fils de Courtemanche, 25% des parts. Les trois filles de Courtemanche reçoivent chacune le tiers des parts qui restent.
- 1718-1733: François Martel de Brouague exploite la concession.
- 1726-1733: François Martel de Brouague détient les 5/6 des parts de la concession de la baie Phélypeaux.

5- Seigneurie de Port-à-Choix

- 1706-1708: Pierre Constantin et François Hazeur, co-seigneurs.
- 1708: Mort de François Hazeur.
- 1708: Pierre Constantin rachète les parts de François Hazeur.
- 1708-1713: Pierre Constantin, seigneur de Port-à-Choix, exploite sa seigneurie.
- 1713: Le traité d'Utrecht accorde Terre-Neuve à l'Angleterre.
- 1713: Pierre Constantin abandonne l'exploitation de la seigneurie de Port-à-Choix.

6- 20 mars 1706: Seigneurie de Saint-Paul

- 1706-1730: Jean-Amador Godefroy De Saint-Paul, seigneur.
- 1706-1724: La seigneurie n'est pas encore exploitée.
- 1725-1733: La seigneurie semble être sporadiquement exploitée.
- 1730-1733: Les héritiers de Godefroy de Saint-Paul, co-seigneurs.

7- 18 mai 1713: Seigneurie de Belle-Isle

- 1713: Pierre Constantin, concessionnaire. La concession est accordée pour une durée de dix ans, mais elle ne sera jamais exploitée.

8- 31 mars 1716: Concession de Saint-Modet

- 1716-1733: Pierre Constantin, concessionnaire.
- 1716-1733: Pierre Constantin exploite cette concession en établissant les postes de la baie Rouge et de la rivière des Français.

FIGURE 46 (SUITE 1)

4 novembre 1732: Constantin loue sa concession pour sept ans (1er mai 1733 au 1er mai 1740) à Pierre Hamel, son gendre, et à Pierre et François Rottot.

9- (Date inconnue): Concession du port Sainte-Marie

1716-1733(?): Pierre Constantin, concessionnaire. Cette concession est située à la Pointe-aux-An cres, sur l'île de Terre-Neuve. Constantin y a établi un poste de pêche.

4 novembre 1732: Constantin loue sa concession pour sept ans (1er mai 1733 au 1er mai 1740) à Pierre Hamel, son gendre et à Pierre et François Rottot.

10- 26 mai 1720: Concession de Saint-Augustin

1720-1733: François Mergane De Lavaltrie, concessionnaire. Cette concession est accordée pour toute la vie à Lavaltrie.

1720-1733: Lavaltrie exploite sa concession.

11- 8 avril 1721: Concession de la baie Saint-Alexis

1721-1733: Pierre-André De Leigne, concessionnaire. Cette concession est accordée pour toute la vie à De Leigne.

1721-1733: Cette concession n'a pas été exploitée.

12- (Date inconnue): Concession de la baie Sainte-Barbe

1733(?): Jean-Baptiste Jolliet De Mingan, François Blais et un dénommé Régnier, co-concessionnaires.

1733(?): Jean-Baptiste Jolliet de Mingan exploite un poste dans cette concession.

13- 1er septembre 1733: Concession de Montagamiou

1733: Jacques De Lafontaine De Belcour, concessionnaire. Cette concession est accordée pour neuf ans (1733-1742).

1733: Belcour commence l'exploitation de sa concession.

d'exemple, deux fils de Louis Jolliet, Charles* et Jean-Baptiste*, deviennent, quelques années après la mort de leur père, les seigneurs respectifs d'Anticosti et des îles et îlets de Mingan⁽⁸¹⁸⁾. Mais la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697) et le retard de certains seigneurs à mettre en valeur leur concession changent substantiellement l'approche des autorités coloniales quant à la façon de concéder de nouvelles terres sur la Basse Côte-Nord. Sauf de rares exceptions⁽⁸¹⁹⁾, à partir du début du XVIIIe siècle, les demandeurs reçoivent des concessions pour une période allant de neuf ans à la vie du requérant⁽⁸²⁰⁾.

Dans certains cas, comme dans celui d'Augustin Le Gardeur De Courtemanche, les autorités lui accordent une concession en 1702 pour une période de dix ans, qu'elles renouvellent pour sa vie durant en 1713⁽⁸²¹⁾. En même temps qu'il reçoit une concession sur les rives de la Basse Côte-Nord, le concessionnaire se voit accorder le droit exclusif de faire la chasse du loup-marin et la traite des fourrures, près de son établissement, avec les Amérindiens et les Inuit⁽⁸²²⁾. Ce droit exclusif ne tient que pour une distance d'un quart de lieue de l'établissement d'un concessionnaire, puisque les membres d'équipage des navires de pêche français ont le droit de commercer directement avec les Amérindiens et les Inuit⁽⁸²³⁾.

Mais assez rapidement, les concessionnaires commerceront directement avec les capitaines des navires de pêche, puisqu'ils doivent résider en permanence sur les lieux de leur concession. Cette présence les amène à nouer des contacts plus étroits avec les Amérindiens de cette région. Les capitaines français ne tardent probablement pas à s'en rendre compte et tentent alors d'orienter une bonne partie de leurs échanges avec les concessionnaires. Cette pratique frauduleuse devient très étendue, parce que ces capitaines offrent pour les pelleteries de

meilleurs prix que la compagnie des Indes Occidentales qui détient le monopole sur les importations et les exportations de la colonie. Malgré les plaintes formulées par cette compagnie et les interventions des autorités coloniales, cette fraude presque généralisée ne pourra jamais être enrayerée complètement⁽⁸²⁴⁾. En plus de faire la chasse du loup-marin et la traite, les concessionnaires peuvent pêcher la morue et les autres poissons concurremment avec les navires venus de France⁽⁸²⁵⁾. Cependant, depuis 1686, les métropolitains détiennent, prioritairement aux habitants de la Nouvelle-France le droit de choisir les grèves pour faire sécher leur poisson⁽⁸²⁶⁾. Ces détenteurs de concessions doivent aussi verser annuellement une redevance de deux à cinq castors d'hiver (4 à 10 livres)⁽⁸²⁷⁾, tout en étant tenus obligatoirement de vendre leurs pelleteries aux représentants de la compagnie des Indes Occidentales.

Même sur la Côte-Nord, la politique économique de la métropole, fondée sur le mercantilisme, avantage les pêcheurs métropolitains souvent au détriment des habitants de la colonie. Pour cette raison, le nombre de navires de pêche qui fréquentent les côtes de cette région, de 1706 à 1733, oscille habituellement chaque année entre 15 et 40⁽⁸²⁸⁾. Il est probable que l'augmentation des renseignements sur la géographie, l'hydrologie et sur les grandes possibilités économiques des richesses marines de cette région coïncide avec l'accroissement du nombre de navires de pêche. Dans ce contexte, les mémoires de Louis Jolliet, en 1694, et de Courtemanche, en 1704, ne sont certes pas étrangers à cet engouement français pour la pêche dans cette région.

3.2.3.1.1 Les principales concessions de la Basse Côte-Nord (fig. 46)

3.2.3.1.1.1 Le fort Pontchartrain à la baie Phélypeaux (baie de Bardor):
1705-1733 (fig. 46)

Tout au long du XVIIe siècle, la pêche le long des côtes de la Basse Côte-Nord présente de nombreux risques pour les navires européens, principalement français. À titre d'exemple, outre les dégâts causés aux navires par les éléments naturels (vents, rochers, glaces), cette région vit presque continuellement sous la menace des raids et des pillages inuit. Aussi, les autorités coloniales et métropolitaines voient-elles d'un bon oeil le projet d'Augustin Le Gardeur De Courtemanche de fonder un établissement fortifié à la baie de Brador. Cet intérêt de Courtemanche pour la Côte-Nord lui vient probablement de sa belle-famille puisque, par son mariage avec Marie-Charlotte Charest en 1697, il était entré dans le cercle restreint des familles Byssot, Charest et Jolliet, toutes reliées par la parenté⁽⁸²⁹⁾.

Pour mettre en valeur sa vaste concession de Kegaska, qu'il obtient le 17 octobre 1702 et dont le territoire s'étend le long de la Basse Côte-Nord "depuis la rivière appelée Kégaska jusqu'à celle nommée Kesasakion (Churchill)"⁽⁸³⁰⁾, Courtemanche se doit d'enrayer les raids et les pillages inuit. Pour l'aider dans son ambitieux projet, les autorités mettent un navire à sa disposition et lui accordent des canons, des boulets et de la poudre pour équiper le fort Pontchartrain⁽⁸³¹⁾. En plus, Courtemanche demande au gouverneur Vaudreuil et à l'intendant Raudot 15 à 20 soldats et la permission d'embaucher autant d'habitants qui lui soient nécessaires et de retenir les services d'un officier⁽⁸³²⁾. Malgré tous les moyens dont il dispose, le maître du fort Pontchartrain, probablement à la suggestion des autorités⁽⁸³³⁾, tente "d'apprivoiser les esquimaux fort farouches (...) et voir si on ne pouvoit point lier commerce avec

eux"⁽⁸³⁴⁾. Cette approche pacifique semble connaître quelques succès, puisque Courtemanche écrit dans son mémoire de 1704 que "les Esquimaux commencent à s'affranchir et à commencer (commercer) avec les français qui sont établis et ont traité leurs denrées"⁽⁸³⁵⁾. Ces premiers contacts positifs semblent s'être maintenus avec la plupart des bandes inuit chassant et pêchant dans cette région. En effet, lors d'une rencontre, en 1719, de son beau-fils, François Martel de Brouague, avec une soixantaine de guerriers inuit près du fort Pontchartrain, ceux-ci manifestent des signes de sympathie et de tristesse en apprenant la mort de Courtemanche⁽⁸³⁶⁾.

La tâche de Courtemanche devient beaucoup plus complexe lorsqu'il est nommé, le 12 octobre 1714, "commandant de la côte du Labrador"⁽⁸³⁷⁾. Dans le mandat royal qui accompagne cette nomination, "Sa Majesté veut et entend qu'il commande en la dite coste de Labrador et qu'il y regle et accomode les differents qui pourront arriver entre les sujets de Sa Majesté au sujet des emplacements pour la pesche a la dite coste"⁽⁸³⁸⁾. Curieusement, le roi ne fait aucunement mention des Inuit. Cette absence suggère qu'en 1714 les rapports franco-inuit ne représentent plus une préoccupation importante pour Versailles. Outre la fonction centrale de régler les différends entre les capitaines des navires de pêche, principalement au sujet des havres de séchage du poisson, le commandant du Labrador en exerce trois autres. D'abord, comme représentant de l'autorité royale dans cette vaste région, il doit rendre la justice⁽⁸³⁹⁾. Ensuite, il doit défendre le fort Pontchartrain et tous les autres établissements français de cette région contre les raids et les pillages inuit éventuels. Précisons ici qu'après la mort de Courtemanche, survenue le 29 juin 1717, son successeur et beau-fils, François Martel de Brouague, doit faire face à une détérioration rapide des rapports franco-inuit. Aussi, cette fonction d'assurer la sécurité de

tous les Français oeuvrant le long de la Basse Côte-Nord occupe-t-elle une place beaucoup plus importante de 1718 à 1733⁽⁸⁴⁰⁾. Durant cette période, les effets néfastes des pillages inuit deviennent même une des préoccupations majeures du président du conseil de marine de la métropole⁽⁸⁴¹⁾. Finalement, vers la fin des années 1720, la troisième fonction du commandant du Labrador consiste à diminuer l'impact économique des pillages inuit en convaincant la plupart des capitaines à remiser près du fort Pontchartrain leurs agrès de pêche et leurs chaloupes⁽⁸⁴²⁾. Auparavant, probablement pour éviter les frais d'entreposage, les capitaines cachaient leurs équipements dans des havres avant de retourner en France. Cette pratique leur permettait de ramener de plus grandes quantités de poisson et de rentabiliser davantage leur expédition de pêche. Aussi, après le départ des vaisseaux en septembre, les bandes inuit en profitaient-elles pour piller ce butin.

Malgré ses obligations, le maître du fort Pontchartrain tire d'importants revenus de sa concession, même si les dimensions de cette dernière fluctuent au cours de la période 1702-1733. De l'immense territoire de la concession de Kegaska, accordée en 1702, les autorités la ramènent, lors du renouvellement du 22 novembre 1714, à "la baye de Phelpypeaux (...) avec quatre lieues de front sur la dite coste joignant la dite Baye, sçavoir 2 lieues en remontant du costé de Quebec et deux lieues en descendant du costé du detroit de Belisle, le tout sur quatre lieues de profondeur dans les terres et ensemble les isles et islots adjacents à la dite Baye et coste concédée"⁽⁸⁴³⁾. Après la mort du Courtemanche en 1717, les autorités font passer cette concession, le 11 janvier 1718, aux héritiers de Courtemanche, dont son successeur et beau-fils, alors âgé de seulement 26 ans, François Martel de Brouague et ce, pour leur vie durant⁽⁸⁴⁴⁾. Quelque cinq années plus tard (13 juillet 1722), la concession de la

baie Phélypeaux est agrandie "de cinq lieues de Terre de front sur la d. Coste de Labrador en remontant du Costé de Québec"⁽⁸⁴⁵⁾.

Même si la taille de la concession varie, l'entreprise semble toujours prospère. Plusieurs facteurs expliquent cette rentabilité. D'abord, la localisation de la concession, par rapport à la migration des loups-marins, semble idéale. À titre d'exemple, au printemps de 1704, sans utiliser de filets, Courtemanche fait abattre trois cents loups-marins "a coups de fusils à la pasée"⁽⁸⁴⁷⁾. La mise en exploitation du loup-marin démarre rapidement, puisque, en 1705-06, Courtemanche peut embaucher trente groupes multifamiliaux montagnais fuyant le Saguenay-Lac-Saint-Jean après les pillages abénaquis. Pour cette raison, durant toute la période 1706-1733, le maître du fort Pontchartrain pourra toujours compter sur cette main-d'oeuvre habile et expérimentée. Dans ces conditions, la pêche du loup-marin représente probablement un des secteurs les plus lucratifs de l'entreprise. Outre cette activité, la traite des pelleteries occupe une place importante dans le chiffre d'affaires du fort Pontchartrain. Il est important de comprendre qu'à part les établissements de l'île d'Anticosti et de Mingan, aucun concurrent sérieux ne peut empêcher Courtemanche de prendre le contrôle du commerce des fourrures de la Basse Côte-Nord de 1702 à 1716. Profitant de sa situation, à chaque printemps, ses engagés rejoignent les Amérindiens qui descendent les rivières de Kegaska jusqu'à la baie de Brador. De cette façon, lorsque les navires de pêche reviennent au début de juin, les Amérindiens ont déjà fait la très grande partie de leur traite annuelle⁽⁸⁴⁸⁾. En plus de ces fourrures, le concessionnaire de la baie de Brador peut compter sur les produits de la chasse hivernale des nombreux groupes multifamiliaux montagnais qui lui sont affidés⁽⁸⁴⁹⁾. Même si, vers 1716-1720, le volume de cette traite diminue avec l'établissement de François Margane de Lavaltrie* à

la rivière Saint-Augustin et de Pierre Constantin à Red Bay et à l'embouchure de la rivière des Français (Pinware)*, à partir du tournant des années 1720, un autre phénomène nuit davantage à la traite. Il s'agit de la pénurie de gibier près des rives de la Basse Côte-Nord, puisque l'arrivée massive de 30 groupes multifamiliaux montagnais en 1705-1706, c'est-à-dire environ 300 personnes, décime rapidement le gibier.

Placé devant un nouveau désastre écologique, Brouague envoie chaque hiver les Montagnais et quelques engagés français chasser sur l'île de Terre-Neuve. Dans ce contexte, nous pouvons mieux comprendre le commentaire de Brouague, lorsqu'il écrit, en 1719, pour remercier de nouveau les autorités métropolitaines de permettre à sa famille de "jouir paisiblement des droits que Sa Majesté a eu la bonté de nous accorder dans notre concession et particulièrement pour le peu de traite qu'il y a à faire avec tous les Sauvages de la côte de la Brasd'ort"⁽⁸⁵⁰⁾. Malgré tous ces problèmes, le commandant du fort Pontchartrain a dû toujours occuper une situation prédominante dans la traite des pelleteries. Si nous le comparons à ses principaux concurrents, l'ampleur de son chiffre d'affaires ressort encore plus clairement. Parmi ceux-ci, Pierre Constantin n'obtient, en 1730, que 200 livres par année pour la location de sa concession, tandis qu'en 1737, celle de Lavaltrie ne vaut guère plus, puisque le locataire de la sienne ne paie annuellement que 250 livres. De son côté, le fort Pontchartrain procure, à la même période, des profits de plus de 17 000 livres par années⁽⁸⁵¹⁾.

À ces deux importantes sources de revenus que sont la chasse du loup-marin et la traite des pelletries, s'ajoutent plusieurs autres. Une de celles-ci provient des gratifications royales liées au rôle que joue le maître du fort Pontchartrain sur

la Basse Côte-Nord, puisque, dès le début de son établissement, Courtemanche reçoit une aide substantielle des autorités⁽⁸⁵²⁾. Plus tard, son successeur, François Martel de Brouague, recevra en moyenne chaque année "30 fusils et 300 livres de plomb et autant de poudre"⁽⁸⁵³⁾. Ces dons peuvent aussi bien servir à la défense des navires, des équipages français et des établissements de la Basse Côte-Nord qu'aux activités commerciales du concessionnaire de la baie de Brador. Après 1717, cette dernière responsabilité devient beaucoup plus lourde, puisque les Inuit accentuent leur pression sur la Basse Côte-Nord et pillent presque systématiquement tout ce que les navires laissent dans les havres après leur départ en septembre. Curieusement, ce problème profite à Brouague, parce que celui-ci offre la possibilité aux capitaines d'entreposer, de septembre à juin, près de son fort, leurs agrès de pêche et leurs chaloupes. La plupart de ces derniers, probablement pour éviter les frais d'entreposage, tardent à utiliser ce service. Mais, vers la fin des années 1720, presque tous s'en prévalent. Outre ce service d'entreposage, le maître du fort Pontchartrain offre aussi aux équipages des navires la possibilité de se procurer le ravitaillement ou les gréments qui peuvent leur manquer. Ce commerce, impossible à quantifier, a dû continuellement progresser de 1706 à 1733. Les capitaux nécessaires au financement des différents secteurs de cette entreprise diversifiée nous permettent de penser que la vente de divers produits aux navires de pêche français occupe une place importante dans le chiffre d'affaires total.

En 1732, les activités commerciales de Brouague croissent tellement qu'il se voit obligé de se trouver un associé, Pierre Trottier Desauniers*. Ces deux hommes d'affaires fondent une nouvelle société qui devient opérationnelle en 1735. Pour la faire démarrer, Brouague offre sa concession, les commodités et l'équipement déjà sur place tout en investissant 38 000 livres, tandis que Desauniers injecte

100 000 livres en marchandises de toutes sortes⁽⁸⁵⁴⁾. Si nous considérons l'importance de ces capitaux pour cette période, il est évident qu'ils ne peuvent servir uniquement à financer la chasse du loup-marin et la traite de pelleteries, surtout lorsque nous savons que cette région connaît une pénurie de fourrures depuis au moins 1719.

Comme tous les autres concessionnaires, Brouague peut facilement faire de la contrebande avec certains capitaines de navires de pêche français. Cette pratique fort étendue offre l'avantage de contourner le monopole de la compagnie des Indes Occidentales et d'obtenir ainsi un meilleur prix pour la vente de ses produits et l'achat des denrées nécessaires à son entreprise⁽⁸⁵⁵⁾.

Toutes ces sources de revenus permettent à Brouague d'accumuler d'importants bénéfices. À titre d'exemple, de 1735 à 1746, la société formée par Brouague et Desauniers déclare des profits de 187 998 livres et 14 sols, soit plus de 17 000 livres par années⁽⁸⁵⁶⁾. Ceux-ci sont supérieurs de plus de 70% à ceux de la Ferme de Tadoussac pour la même période. Il n'est donc pas surprenant que, le 24 avril 1744, les deux commissaires à la Marine, Armand de La Porte* et Jean de la Porte La Lenne*, se font concéder la baie Phélypeaux (Brador) "pour en jouir et les posséder chacun par moitié et leur vie durant, immédiatement après le décès dudit Sr. de Brouague"⁽⁸⁵⁷⁾. Malheureusement pour eux, Brouague ne mourra que le 15 mars 1761⁽⁸⁵⁸⁾.

3.2.3.1.1.2 Les concessions de Jean-Amador Godefroy de Saint-Paul et de Pierre Constantin (fig. 46)

Même si Courtemanche reçoit, en 1702, du gouverneur Louis-Hector de Callières

une concession qui s'étend de Kegaska jusqu'à la baie des Esquimaux, son successeur, le gouverneur Vaudreuil, reconsidère rapidement cette décision, puisque la concession de Kegaska représente un véritable monopole sur toute cette région. Dans le but de se débarrasser de ce monopole, Vaudreuil explique aux autorités métropolitaines que la concession de Courtemanche est tellement vaste qu'il est incapable de toute la mettre en valeur⁽⁸⁵⁹⁾. Sans qu'il le déclare officiellement, le monopole de Courtemanche fait craindre à Vaudreuil de perdre le contrôle sur cette région parce que, à partir du fort Pontchartrain, les communications sont plus faciles avec la France qu'avec Québec. Ayant probablement reçu l'aval de Versailles, le gouverneur de la Nouvelle-France entreprend, dès 1705, de concéder de nouvelles terres dans cette région.

Le 20 avril 1705, François Hazeur se fait concéder des terres à Port-à-Choix*, situé au nord-ouest de l'île de Terre-Neuve⁽⁸⁶⁰⁾. L'année suivante (20 mars 1706), c'est au tour de Jean-Amador Godefroy De Saint-Paul* d'obtenir "la baie et rivière appelée Quitzezaqui* autrement dit la grande rivière (Saint-Paul) pais des Esquimaux et de cinq lieues de terre de large de chaque côté le long de la dite rivière sur dix lieues de profondeur"⁽⁸⁶¹⁾. Fait assez exceptionnel dans cette région, ces deux concessions sont accordées à "titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice"⁽⁸⁶²⁾. Pour toute la période 1706-1733, ce sont les deux seules fois que des terres sont concédées sous la forme de seigneurie. Il est possible que Vaudreuil n'ait trouvé de gens intéressés qu'à cette condition.

Pour demeurer en possession de leur seigneurie, les seigneurs se doivent de la mettre en valeur. C'est le cas de Godefroy, puisque son fondé de procuration, Joseph Lepellé*, présente, le 14 août 1724, aux autorités coloniales un aveu et dénombrement. D'ailleurs, l'année suivante (13 août 1725), Lepellé fait acte de

foi et hommage devant le gouverneur et l'intendant⁽⁸⁶³⁾. Pour sa part, Hazeur prend Pierre Constantin comme associé. À ce titre, cet ancien engagé de Courtemanche a droit à la moitié des profits de toutes les activités de la seigneurie de Port-à-Choix. Lors du renouvellement de cette association en mai 1708, la seigneurie compte quatre employés. Cependant, l'affaire ne semble pas très rentable puisque, après la mort d'Hazeur survenue le 28 juin 1708, Constantin ne paie que 100 livres à ses créanciers pour racheter la part de son associé⁽⁸⁶⁴⁾. Par ce rachat, Constantin devient donc seigneur de Port-à-Choix. Mais en 1713, lors du traité d'Utrecht, l'île de Terre-Neuve devenant possession anglaise, Constantin doit abandonner sa seigneurie. Probablement pour le dédommager de cette perte, les autorités coloniales lui concèdent pour dix ans, le 18 mai 1713, "trente lieues de terre de front, depuis le détroit de Belle-Isle, en descendant au nord-nord-est, sur dix lieues de profondeur"⁽⁸⁶⁵⁾. Cette concession éloignée de "vingt-trois lieues de l'établissement du d. sr de Courtemanche"⁽⁸⁶⁶⁾ est située dans les environs de Red Bay. De plus, le 31 mars 1716, Constantin reçoit pour sa vie durant "quatre lieues de terre de front dans la d. coste, sçavoir deux lieues au dessus en courant (...) au nord est de la rivière des François, le tout sur quatre lieues de profondeur dans les terres"⁽⁸⁶⁷⁾ en y incluant les "isles et islots adjacents, aux d. quatre lieues de front"⁽⁸⁶⁸⁾.

Désirant tirer des profits de ces deux concessions, Constantin y construit deux postes de pêche. Le premier est bâti à Red Bay, tandis que le second est situé à l'embouchure de la rivière des Français (Pinware). Jusqu'en 1719, le concessionnaire y fait travailler quatre hommes. Mais, le 16 septembre de cette année-là, des Inuit détruisent son poste de Red Bay et tuent trois de ses quatre employés. Pour remettre son entreprise sur pied, Constantin se trouve, comme

associé, un marchand de Saint-Malo, Desferrières Renaud*. Ce nouvel apport de capitaux lui permet de reconstruire le poste de Red Bay en 1721 et d'entreprendre la pêche à la morue. Mais, à l'été 1723, Renaud refuse de continuer de respecter l'entente conclue trois ans auparavant et Constantin hérite d'une dette de 5 800 livres. Par la suite, ses établissements végètent, si bien qu'il ne tire que 200 livres par année pour la location du poste de Red Bay⁽⁸⁶⁹⁾. Somme toute, même si Constantin maintient quelques hommes en permanence dans ses établissements, ses affaires ne semblent pas florissantes au cours de la période 1706-1733.

3.2.3.1.1.3 Le poste de Saint-Augustin: 1720-1733 (fig. 46)

Lorsque Courtemanche obtient la concession de la baie Phélypeaux en 1702, il aurait embauché François Mergane De Lavaltrie, cousin germain de son épouse, Marie-Charlotte Charest⁽⁸⁷⁰⁾. Malgré ses dix-sept ans, il semble s'adapter rapidement à sa nouvelle vie. Il est possible aussi que le départ de Pierre Constantin, en 1705, amène Courtemanche à lui confier davantage de responsabilités, si bien que Lavaltrie devient promptement un proche collaborateur de Courtemanche à la baie Phélypeaux. Comment expliquer autrement le fait que Lavaltrie se présente à Québec, en 1711, comme "officier servant au fort de Pontchartrain de Labrador"⁽⁸⁷¹⁾? Sa présence à Québec dépend d'ailleurs d'une mission que lui avait confiée Courtemanche.

Ce dernier avait reçu de la métropole un message urgent destiné au gouverneur Vaudreuil. Ce message avertissait le gouverneur de la Nouvelle-France de l'imminence de l'attaque de la flotte anglaise. Aussi, Lavaltrie avait-il été choisi pour porter le message à Québec. Sur place, à l'instar de Courtemanche,

Vaudreuil lui fait à nouveau confiance, puisqu'il lui ordonne de retourner à son poste, mais advenant qu'il rencontre l'ennemi "de venir luy en donner des nouvelles en toute dilligence"⁽⁸⁷²⁾. Parti de Québec le 18 septembre 1711, Lavaltrie découvre, le premier octobre suivant, le naufrage d'une partie de la flotte anglaise à l'île aux Oeufs. Sans prendre le temps de ramasser du butin, il revient à Québec pour annoncer la nouvelle. Pour cette raison, les autorités coloniales lui accordent "les droits qui appartiennent au denonciateur"⁽⁸⁷³⁾. Il est probable qu'à cette occasion, Lavaltrie ait réalisé quelques gains matériels. Ceux-ci ne doivent pas être très importants, puisqu'il retourne servir au fort Ponchartrain. Il faut préciser toutefois que, depuis l'embauche de Pierre Constantin en 1701, Courtemanche permet à ses principaux collaborateurs de faire la traite des pelleteries avec les Amérindiens et les Inuit⁽⁸⁷⁴⁾.

Après la mort de Courtemanche, le 29 juin 1717, la dissension éclate au fort Ponchartrain. En effet, avec la concession, le 11 janvier 1718, de la baie Phélypeaux aux héritiers de Courtemanche et la nomination de Brouague, alors âgé de seulement 24 ans, au poste de commandant de la côte du Labrador⁽⁸⁷⁵⁾, Lavaltrie quitte bruyamment son poste, puisqu'il espérait probablement succéder à Courtemanche. Étant l'un des héritiers de Courtemanche, son beau-fils Brouague désirent exercer un monopole presque complet sur la traite des fourrures dans cette région. Dans ces conditions, les revenus de Lavaltrie ne pouvaient qu'en être diminués⁽⁸⁷⁶⁾. Après le départ de ce dernier, la querelle entre lui et les maîtres du fort Pontchartrain devient si intense que Marie-Charlotte Charest et son fils, Brouague, refusent, en 1720, de lui vendre de la nourriture pour l'aider à survivre durant l'hiver et essaient même de convaincre les capitaines des navires de pêche français de ne faire aucun commerce avec lui⁽⁸⁷⁷⁾.

Plusieurs causes expliquent cette rancœur des concessionnaires de la baie Phélypeaux à l'endroit de leur ancien employé. D'abord, Lavaltrie connaît parfaitement bien les possibilités économiques de cette région. Aussi, choisit-il, en 1718, d'aller s'établir à l'embouchure de la rivière Saint-Augustin. Cet établissement lui permet le premier d'intercepter les Amérindiens de l'hinterland qui utilisent ce cours d'eau pour descendre jusqu'aux rives de la Basse Côte-Nord. L'importance de cette route commerciale est d'ailleurs bien décrite dans le mémoire que rédige Courtemanche en 1704⁽⁸⁷⁸⁾. En second lieu, Lavaltrie oeuvre depuis plus de dix années avec les Montagnais émigrés au fort Pontchartrain. S'étant lié d'amitié avec lui durant cette période, plusieurs de ces Montagnais quittent Brouague et le suivent à l'embouchure de la rivière Saint-Augustin. D'après les écrits de Brouague, en septembre 1718, Lavaltrie, qui ne reconnaît pas l'autorité du nouveau commandant du Labrador, irait même les solliciter tout près du fort Ponchartrain. Les ayant convaincus, Brouague précise que ces "misérables partant de nuitte nous volent et pillent tout ce qu'ils trouvent, ce qui nous fait un tort très considérable"⁽⁸⁷⁹⁾. Selon Brouague, ces Montagnais ne remboursent pas leurs dettes avant leur départ⁽⁸⁸⁰⁾. La situation devient si critique que Brouague se plaint au conseil de la marine que "ces Sauvages débauchés et sans subordination sont plus à craindre que les Esquimaux"⁽⁸⁸¹⁾. Finalement, Lavaltrie dispose du soutien du gouverneur Vaudreuil⁽⁸⁸²⁾.

Outre sa politique visant à restreindre l'importance de l'entreprise commerciale du fort Pontchartrain sur la Basse Côte-Nord, le gouverneur ne pouvait qu'être favorable à celui qui avait soulagé toute la colonie, en 1711, en revenant promptement annoncer à Québec le désastre de la flotte d'invasion anglaise. Aussi, pour légaliser sa situation à l'embouchure de la rivière Saint-Augustin,

Lavaltrie ne craint-il pas de demander cette concession à Vaudreuil et ce, dès 1719⁽⁸⁸³⁾. Entre-temps, sachant probablement que la réponse du gouverneur Vaudreuil lui serait favorable, Lavaltrie et ses engagés pillent un canot de traite qu'envoie Brouague à l'embouchure de la rivière Saint-Augustin⁽⁸⁸⁴⁾. Ce geste ne semble pas avoir diminué ses chances d'obtenir sa concession, puisque celle-ci lui est accordée le 30 janvier 1720⁽⁸⁸⁵⁾ et confirmée par un texte officiel le 26 mai de la même année⁽⁸⁸⁶⁾.

Ce texte précise que Lavaltrie reçoit la concession "de la rivière Saint-Augustin sur la côte de Labrador avec deux lieues de front de chaque côté sur quatre lieues dans les terres ensemble les îles et îlets adjacents au dit havre, pour en jouir sa vie durant"⁽⁸⁸⁷⁾. Fort de cette concession officielle, Lavaltrie peut maintenant faire respecter son monopole de traite en menaçant Brouague "de piller tous les canots et de casser la tête au monde qui seraient dedans que j'enverrais dans ces endroits"⁽⁸⁸⁸⁾. Craignant les menaces de Lavaltrie, Brouague n'y envoie personne cette année-là, "ne voulant pas exposer mon monde à être tué"⁽⁸⁸⁹⁾. Toujours la même année (1720), Brouague, acculé à la défensive pour assurer sa protection, écrit au conseil de la marine qu'il fait "faire le quart dans l'hiver pour éviter que les Sauvages qu'il m'a débauchés et qui sont avec lui ne viennent me piller et m'insulter par rapport à la grande nécessité qu'ils se trouvent l'hiver de n'avoir pas de quoi vivre non plus que lui"⁽⁸⁹⁰⁾.

Même si Brouague a tendance à exagérer la situation précaire de Lavaltrie, le poste de Saint-Augustin ne semble pas avoir connu un grand essor, puisque, malgré ses quatre employés français et ses nombreux Montagnais qui lui sont affidés⁽⁸⁹¹⁾, Lavaltrie doit faire face à plusieurs problèmes. L'un d'eux résulte de la pénurie de gros mammifères terrestres près des rives de la Basse

Côte-Nord⁽⁸⁹²⁾. L'absence ou la rareté de ce type de faune lui occasionne une augmentation des coûts, parce qu'il doit combler cette disette par l'achat de vivres. Ajoutons que la concurrence d'une aussi grande entreprise que le fort Pontchartrain ne lui laisse pas beaucoup de possibilités d'entretenir un commerce important avec les navires de pêche français. Finalement, ses modestes capitaux ne peuvent que le confiner à l'exploitation du loup-marin et à la traite des fourrures. Dans ce dernier cas, malgré sa position géographique avantageuse sur la route de la traite, il doit tout de même se mesurer à de nombreux concurrents. Pour cette raison, ses revenus dans ce domaine ont dû toujours être limités. Toute cette conjoncture l'empêche donc de faire vraiment prospérer son entreprise. Aussi, en 1737, à l'âge de 52 ans, Lavaltrie décide-t-il de louer son entreprise pour 250 livres par année⁽⁸⁹³⁾.

3.2.3.1.2 Les seigneuries de la Moyenne Côte-Nord: 1706-1733 (fig. 46)

3.2.3.1.2.1 **La seigneurie de Mingan: 1706-1733** (fig. 46)

Entre les deux géants commerciaux de la Côte-Nord, la Ferme de Tadoussac et le fort Pontchartrain, la seigneurie de Mingan demeure toujours en opération. La poursuite des activités revient à François-Joseph Bissot*, fils de feu François Bissot De La rivière. Au début du XVIIIe siècle, les pêcheries du loup-marin et la traite des pelleteries représentent les deux principales activités de la seigneurie de Mingan, dont le territoire s'étire le long de la Côte-Nord, de l'île aux Oeufs jusqu'à Kegaska⁽⁸⁹⁴⁾. Parmi ces deux activités, la traite des fourrures occupe une place de choix. De 1706 à 1718, cette situation s'explique par le fait que, malgré la présence de l'entreprise de Coutemanche à la baie de Brador

à partir de 1702, Bissot peut faire librement la traite avec tous les Amérindiens qui nomadisent de la rivière Moisie à la rivière Saint-Augustin. Mais, dans le secteur de la traite des fourrures, d'importantes modifications territoriales vont continuellement faire diminuer le volume des affaires de Mingan.

À partir de 1718, une première modification survient lorsque Lavaltrie commence son commerce avec les Amérindiens à l'embouchure de la rivière Saint-Augustin. Le volume de la traite de Bissot doit alors considérablement diminuer à l'est de Kegaska⁽⁸⁹⁵⁾. Précisons ici que les effets néfastes de la présence de ce nouveau concurrent expérimenté sur ses affaires se produisent au même moment où toute cette région est aux prises avec une pénurie de gibiers, surtout près des rives du golfe Saint-Laurent⁽⁸⁹⁶⁾.

C'est probablement pour pallier toutes leurs difficultés que Bissot et Charles Jolliet d'Anticosti décident, en 1723, d'ouvrir de nouveaux marchés de traite. Pour ce faire, ils remontent la rivière Moisie jusqu'au lac Achouanipi pour rejoindre les Amérindiens, entre autres les Naskapis, qui s'y rassemblent à chaque année. Leur objectif consiste naturellement à détourner vers le Saint-Laurent une partie des fourrures de cette région qui descendent normalement vers les postes anglais de la Baie d'Hudson⁽⁸⁹⁷⁾.

Au moment où tous ces efforts commencent à donner des résultats, François-Étienne Cugnet, administrateur de la Ferme de Tadoussac, conteste, en 1731, les limites ouest de la seigneurie de Mingan. L'intendant Gilles Hocquart donnant raison à Cugnet en 1733, Bissot perd toutes les terres de l'île aux Oeufs jusqu'à la pointe du Cormoran, située à quelques kilomètres à l'est de la rivière Moisie⁽⁸⁹⁸⁾.

Ce jugement lui enlève dorénavant le droit de traiter à Sept-Îles et le long de la rivière Moisie, c'est-à-dire l'essentiel de son commerce des fourrures. Aussi, dès le début des années 1730, la seigneurie de Mingan enregistre-t-elle d'importantes pertes financières. Maintenant âgé de 55 ans, Bissot décide alors de s'associer pour dix ans avec son gendre, Jacques De Lafontaine De Belcour*, mais cette association, écrasée par les pertes, se disloque en 1732. Cette année-là, confiant dans sa réussite, Belcour tente seul sa chance et loue la seigneurie à son beau-père. Cependant, dès l'année suivante, malgré son commerce effréné d'eau-de-vie avec les Amérindiens, il renonce à l'exploiter⁽⁸⁹⁹⁾.

Tous ces renseignements nous forcent donc à lier la rentabilité de la seigneurie de Mingan au volume de son commerce des pelleteries. Aussi croyons-nous que les pêcheries du loup-marin ne produisent que des revenus d'appoint nettement insuffisants pour faire vivre l'entreprise. Cette pêche se pratique à l'automne et au printemps, lorsque les phoques migrateurs doivent se faufiler dans les étroites passes entre les îles ou encore entre les îles et la terre ferme. Mais, c'est entre les îles et les îlets qu'il faut tendre les filets pour réaliser une bonne pêche⁽⁹⁰⁰⁾. Or, les îles et les îlets n'appartiennent pas au seigneur de Mingan, puisqu'il ne possède que les territoires sur la terre ferme. Pour cette raison, ses revenus provenant de la pêche du loup-marin ne peuvent pas être très importants.

Même en tenant compte de certaines difficultés qui limitent les revenus de la seigneurie de Mingan, il ne faut pas se fier aux résultats financiers négatifs des dernières années de la période 1706-1733 pour en évaluer la rentabilité, puisque François-Joseph Bissot, seigneur de Mingan et père de neuf enfants, dont six

filles et trois garçons, dispose d'une fortune appréciable. Il ne subsiste aucun doute dans notre esprit que ces sommes lui viennent principalement des profits réalisés avec sa seigneurie de Mingan. Malgré le manque d'information précise sur ce sujet, quelques indices confirment sa grande aisance financière. À titre d'exemple, il verse au mari de sa fille Charlotte*, Jacques De Lafontaine De Belcour, 6 000 livres en dote et indemnisation au cours des années 1728 à 1732. De plus, il est suffisamment riche, en 1731, pour participer au financement du dragage de la rade de Québec dans le but d'y remonter les ancres perdues⁽⁹⁰¹⁾. Une telle activité nécessite l'apport d'importants capitaux que seul un homme déjà riche peut risquer d'investir.

3.2.3.1.2.2 Les seigneuries des îles et flets de Mingan et de l'île d'Anticosti: 1706-1733 (fig. 46)

Durant la période 1706-1733, l'exploitation de ces deux seigneuries demeure le fait des héritiers de Louis Jolliet. Comme au temps de leur père, les fils Jolliet collaborent beaucoup avec François-Joseph Bissot, co-seigneur de Mingan. Outre les liens familiaux qui unissent les familles Bissot et Jolliet, la situation géographique respective de leurs seigneuries encourage cette collaboration, puisque, tandis que la seigneurie de Mingan est située sur la terre ferme, celles des frères Jolliet regroupent les îles qui la bordent. Dans un tel contexte, il devait être presque impossible de fixer des règles claires et précises de la traite avec les Amérindiens et de la chasse du loup-marin, lorsque l'on sait que les uns et les autres circulent librement dans cette région. Des mésententes entre les trois seigneurs auraient probablement eu des répercussions néfastes sur les Amérindiens embauchés pour la chasse du loup-marin. Cette collaboration devait

aussi diminuer les coûts de transport entre Québec et l'estuaire du Saint-Laurent. Aussi croyons-nous que la bonne entente et l'entraide représentent deux facteurs essentiels à la rentabilisation des trois seigneuries. À l'instar de leurs pères décédés, les héritiers Bissot et Jolliet ne tarderont pas à le comprendre.

Après la mort de Louis Jolliet en 1700, sa veuve, Claire-Françoise Bissot, signe, pour deux ans, un accord de délaissement de l'exploitation des îles de Mingan et d'Anticosti en faveur de ses deux fils, Charles Jolliet d'Anticosti et François Jolliet d'Abancourt⁽⁹⁰²⁾. Mais dès 1703, les deux frères Jolliet forment une nouvelle société avec les frères Charles-François* et François-Joseph Bissot pour exploiter les pêcheries et la traite dans les trois seigneuries. Quelques années plus tard (1708), François Jolliet d'Abancourt et Charles-François Bissot se retirent de la société qui se dissout l'année suivante (1709). Dorénavant donc, François-Joseph Bissot, Jean-Baptiste et Charles Jolliet exploitent respectivement les seigneuries de Mingan, des îles et filets de Mingan et de l'île d'Anticosti⁽⁹⁰³⁾.

L'échec de cette société est probablement causé par la cherté des marchandises, occasionnée par la guerre de Succession d'Espagne qui débute en 1701. Précisons qu'au cours de cette guerre, de nombreux corsaires anglais sillonnent le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, rendant toute cette région extrêmement vulnérable aux pillages. Malgré toutes ces difficultés, les deux frères Jolliet auraient quand même maintenu quatre ou cinq postes de pêche et de traite en exploitation⁽⁹⁰⁴⁾.

À l'instar de Bissot, l'établissement du fort Pontchartrain et du poste de

Saint-Augustin a probablement touché le volume de leur commerce des pelleteries, puisqu'un des deux frères Jolliet accompagne, en 1723, François-Joseph Bissot jusqu'au lac Achouanipi⁽⁹⁰⁵⁾. Avec l'apport des fourrures des Naskapis et de celles des autres Amérindiens qui descendent la rivière Moisie, les Jolliet ont dû connaître de bonnes années de traite jusqu'à la contestation d'Étienne Cugnet en 1731. Par la suite, l'importance de cette activité commerciale dans le chiffre d'affaires des deux seigneuries a dû considérablement diminuer. L'exploitation du loup-marin, du saumon et de la morue ne semble pas avoir rapporté suffisamment pour combler les pertes de la traite, puisque, en 1737, Charles Jolliet d'Anticosti doit d'importantes sommes d'argent à François Havy*, riche marchand et entrepreneur⁽⁹⁰⁶⁾. Ainsi donc, même si les seigneuries des frères Jolliet ne sont pas toujours rentables, elles offrent suffisamment de possibilités de profit pour demeurer en opération durant toute la période 1706-1733.

3.2.3.3. Les Autochtones de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord: 1706-1733

3.2.3.2. Les Montagnais: 1706-1733 (fig. 47)

La présence de trente groupes multifamiliaux montagnais, c'est-à-dire environ 300 personnes⁽⁹⁰⁷⁾, au fort Pontchartrain s'explique par le besoin d'une abondante main-d'oeuvre pour faire la chasse, la traite avec les autres Amérindiens de l'hinterland et la pêche du loup-marin⁽⁹⁰⁸⁾. Comme nous l'avons vu précédemment, ces Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean acceptent l'offre de Courtemanche, parce que les pillages abénaquis de 1704 à 1706 sur leurs

territoires les ont réduits à la famine et à la misère. Dès 1706 donc, outre les engagés français et les soldats⁽⁹⁰⁹⁾, de nombreux Montagnais travaillant pour Courtemanche vont exercer une grande influence dans cette région.

Au même moment où cette main-d'oeuvre accélère la prospérité de l'entreprise du concessionnaire de la baie Phélypeaux⁽⁹¹⁰⁾, nous croyons que leur présence massive change le rapport de force entre les Français et les Inuits sur la Basse Côte-Nord. Le rôle d'éclaireur qu'assument ces Montagnais et leur valeur guerrière⁽⁹¹¹⁾ fournissent probablement à Courtemanche l'occasion de réaliser son plan de paix avec les Inuit. Aussi, sommes-nous porté à penser que le changement d'attitude des Inuit dépend en grande partie de la crainte que leur inspirent des guerriers montagnais très bien équipés en armes à feu, si bien que, de 1706 à 1714, la menace inuit contre les bateaux français et leur équipage se résorbe tellement qu'elle ne représente plus une préoccupation pour le conseil de la marine de la métropole⁽⁹¹²⁾. En 1714, la guerre fait rage à nouveau et les Montagnais y participent activement. Courtemanche avoue alors dans un de ses écrits que pour ramener la paix dans la région, il doit convaincre les Montagnais de cesser de faire la guerre aux Inuit⁽⁹¹³⁾.

Même si nous ignorons les causes de la reprise de la guerre entre les Inuit et le groupe franco-amérindien, nous sommes porté à croire que la pénurie de gibier qui se fait probablement sentir à cette époque dans cette région n'est pas étrangère à cet évènement. Si nos soupçons sont exacts, pour connaître une meilleure chasse, certains engagés français aidés de quelques Montagnais auraient pillé certains Inuit. Malgré notre manque de documentation sur ce sujet, il ne subsiste par contre aucun doute dans notre esprit que Courtemanche, premier commandant de la côte du Labrador en 1714, a essayé de rétablir la paix entre

les peuples de cette région, puisque les Inuit, apprenant sa mort en 1719, "firent un grand hélas, en témoignant qu'ils en avaient un grand regret"⁽⁹¹⁴⁾.

Ce décès, survenu en 1717, est d'ailleurs la cause de la violente dispute qui éclate entre un de ses lieutenants, Lavaltrie, et son beau-fils et successeur, Brouague. Rapidement, cette querelle s'étend aux Montagnais. Un certain groupe d'entre eux décide de quitter le fort Pontchartrain pour aller rejoindre Lavaltrie, établi à l'embouchure de la rivière Saint-Augustin. Ces Montagnais semblent avoir des reproches à faire à Brouague, puisqu'ils refusent de rembourser leurs crédits. Bien plus, ils n'hésitent pas à voler et à piller tout ce qu'ils trouvent avant leur départ du fort Pontchartrain⁽⁹¹⁵⁾. L'attitude agressive de ce groupe de Montagnais, probablement encouragés par Lavaltrie, crée une période d'insécurité dans cette région. Brouague, impuissant devant l'action de ces pillards, écrit au conseil de la marine de la métropole que "ces Sauvages débauchés et sans subordination sont plus à craindre que les Esquimaux"⁽⁹¹⁶⁾.

Dorénavant, à partir des années 1717-1718, deux groupes de Montagnais oeuvrent dans deux établissements différents de la Basse Côte-Nord. Ceux qui choisissent de demeurer avec Brouague continuent de faire la traite et de pêcher le loup-marin⁽⁹¹⁷⁾. Durant leurs grandes chasses d'hiver, une partie d'entre eux vont chasser, avec l'accord de Brouague, sur l'île de Terre-Neuve. Le choix de ces nouveaux territoires de chasse s'explique facilement. En effet, d'une part les environs du fort Pontchartrain connaissent une pénurie de gibier et, d'autre part, un autre groupe des leurs, affidé à Lavaltrie, nomadise le long de la rivière Saint-Augustin⁽⁹¹⁸⁾. Tout en traquant le gibier sur l'île de Terre-Neuve, les Montagnais et les Français qui les accompagnent tentent d'entrer en contact avec les Amérindiens de l'endroit, connus à cette époque sous le nom de

"sauvages rouges"*⁽⁹¹⁹⁾. De leur côté, les Montagnais qui suivent Lavaltrie à l'embouchure de la rivière Saint-Augustin en 1718-1719, jouent le même rôle que leurs congénères du fort Pontchartrain. Outre la traite avec les Amérindiens de l'hinterland, la chasse et la pêche du loup-marin, ils n'hésitent pas à massacrer les Inuit qui s'aventurent jusque dans cette région. À titre d'exemple, ce sont sûrement eux qui détruisent deux groupes multifamiliaux inuit qui hivernent, en 1728, "du costé de Mécatina"⁽⁹²⁰⁾. Mais la plus grande menace qui guette les engagés montagnais de Lavaltrie semble être avant tout la disette de nourriture qu'ils doivent affronter durant certains hivers, si bien que la pénurie de gibier le long des rives de la Basse Côte-Nord met parfois leur vie en danger⁽⁹²¹⁾.

Ainsi donc, au cours de la période 1706-1733, les trente groupes multifamiliaux montagnais transplantés sur la Basse Côte-Nord sont complètement dépendants de leurs deux employeurs, les concessionnaires du fort Pontchartrain et du poste de Saint-Augustin. Malgré leur dépendance, ils entretiennent des contacts avec les Amérindiens de l'hinterland, les "Sauvages rouges" de l'île de Terre-Neuve et même avec les Inuit. Malheureusement, nous ne disposons d'aucun document qui nous permettrait de savoir si les rapports qu'entretenaient les Montagnais avec les autres Amérindiens ont dépassé le stade du commerce pour embrasser celui des échanges sociaux inter-ethniques par le biais, entre autres, des mariages exogames. Même si une telle situation avait existé, ces Montagnais transplantés sur la Basse Côte-Nord n'auraient pas pu exercer une emprise sur les territoires de cette région, principalement ceux de l'hinterland, sans le consentement préalable des Amérindiens originaires de cette région. Tenus de respecter cette coutume amérindienne, les Montagnais se contentent probablement de chasser près des rives de la Basse Côte-Nord sans jamais s'aventurer aux sources des rivières qui se déversent dans cette région. Il nous a été impossible aussi

d'identifier les autres Amérindiens affidés aux postes de la Moyenne Côte-Nord, comme ceux de Sept-Îles et de Mingan, puisque, durant la période 1708-1737, aucun baptême n'est enregistré dans la région de Sept-Îles (tableau IX-XIV). Cette absence, jointe à l'imprécision des autres textes consultés, nous empêche pour l'instant d'établir une véritable présence montagnaise le long des côtes de la Moyenne Côte-Nord.

3.2.3.2.2 Les Inuit: 1704-1733 (fig. 47)

Comme nous l'avons noté précédemment, les Inuit fréquentent aussi la Basse Côte-Nord. Concernant cette nation, Courtemanche, à l'instar de Louis Jolliet, précise, dans son manuscrit de 1704, qu'une concentration de membres de ce peuple se retrouve à la "rivière Kesesakiou" (Hamilton Inlet)⁽⁹²²⁾. Selon les écrits du maître du fort Pontchartrain, "c'est danc cet endroit où les Esquimaux font leur résidence à cause de la commodité de la vie qui s'y trouvent"⁽⁹²³⁾. Il est intéressant de constater que c'est la bande d'Inuit d'Hamilton Inlet que Jolliet a choisie en 1694 pour faire "comme un pacte d'alliance, et de paix, par le moyen d'un petit présent, que le chef accepta, avec témoignage de joye, de satisfaction, et de contentement"⁽⁹²⁴⁾. Même si ces deux explorateurs en rencontrent un plus grand nombre à cet endroit, plusieurs groupes multifamiliaux inuit sont aperçus le long des côtes du Labrador et de la Basse Côte-Nord jusqu'à Mécatina et ce, de 1704 à 1733⁽⁹²⁵⁾.

Durant cette période, il est fort possible que ce soit ces groupes inuit des environs d'Hamilton Inlet qui viennent nomadiser près des rives de la Basse Côte-Nord. Dans ce cas, leur périple semble assez régulier. Après leur rassemblement estival dans les environs d'Hamilton Inlet, ces groupes se

déplacent lentement vers le détroit de Belle-Isle et les côtes de la Basse Côte-Nord. Deux principales raisons expliquent cette migration saisonnière. D'abord, après le départ des navires de pêche français au mois de septembre, elles viennent piller les chaloupes et les agrès de pêche que les équipages laissent au fond des baies qui ont servi au séchage du poisson⁽⁹²⁶⁾. Ensuite, le départ des oiseaux migrateurs vers le sud à la fin de septembre et au mois d'octobre, lié au déplacement du loup-marin vers les rives de la Côte-Nord les obligent à suivre ces mammifères marins pour assurer leur subsistance. Sur place, ces groupes peuvent hiverner et profiter aussi de la chasse au caribou qui vient se réfugier dans les forêts environnantes. Toutefois, rares sont ceux qui s'aventurent à l'ouest de la baie de Brador, puisqu'elles peuvent se faire massacrer en tout temps par les Montagnais et les Français⁽⁹²⁷⁾.

Un tel périple annuel amène forcément les Inuit à entrer en contact avec les autres habitants de la Basse Côte-Nord. Ces rapports connaissent de multiples fluctuations durant la période 1704-1733. Rappelons que les premiers véritables contacts des Inuit avec les habitants de la Nouvelle-France datent du voyage de Louis Jolliet en 1694. Ce dernier, qui désirait, entre autres, ouvrir un nouveau marché pour son commerce, aurait même, selon ses récits, contracté une paix avec les bandes inuit d'Hamilton Inlet. C'est probablement ces rapports amicaux inaugurés par Jolliet qui ont permis, de 1701 à 1704, à Pierre Constantin de nouer de bonnes relations avec eux. Comment expliquer autrement que Constantin ait demandé les concessions de Red Bay et de la rivière Pinware? En effet, ces deux concessions sont directement situées sur l'itinéraire migratoire des Inuit. Pour notre part, il est évident que la survie de ces établissements dépendait des bons rapports qu'ils entretenaient avec les Inuit. À la suite des premiers échanges que Constantin réalise avec les Inuit, Courtemanche nous

apprend, en 1704, qu'il entretient des relations commerciales avec les membres de cette nation⁽⁹²⁸⁾.

Ces bons contacts franco-inuit se poursuivent, semble-t-il, jusqu'en 1714. Différentes raisons expliquent cette situation. D'abord, grâce à un commerce plus régulier, les Inuit trouvent plus facilement les produits européens dont ils ont besoin. Ensuite, l'érection du fort Pontchartrain, bien équipé militairement grâce aux subsides de la métropole, a dû refroidir les ardeurs guerrières des Inuit. Finalement, l'arrivée, en 1706, de 300 Montagnais change le rapport de force en faveur des Français dans cette région. Aussi, les raids et les pillages inuit ne représentent-ils plus une préoccupation pour les autorités métropolitaines jusqu'en 1714.

Cette année-là, les rapports franco-inuit se détériorent rapidement. Curieusement, cette détérioration coïncide avec le retour des navires de pêche français, puisque le traité d'Utrecht, signé en 1713, met fin à la guerre de Succession d'Espagne. Aussi, sans risquer de tomber entre les mains de la puissante flotte de guerre anglaise, nombreux sont les navires de pêche français qui reviennent fréquenter les côtes de la Basse Côte-Nord. Tenant compte de ce contexte, nous sommes porté à croire que ce sont en partie les altercations avec les équipages de ces navires qui sont à l'origine de la reprise du conflit franco-inuit. Ces altercations ajoutées à la possibilité des pillages franco-montagnais de plusieurs Inuit ont probablement forcé cette nation à reprendre le sentier de la guerre.

Quoi qu'il en soit, en 1714, un parti de 800 Inuit pille toutes les côtes de la Basse Côte-Nord et menace même le fort Pontchartrain sans réussir cependant à

s'en emparer⁽⁹²⁹⁾. Malgré ces tensions, Courtemanche, nouvellement nommé commandant de la côte de Labrador, désire toujours rétablir la paix dans la région. Pour y parvenir, il propose d'ériger un autre fort dans les environs d'Hamilton Inlet dans le double but d'imposer le respect aux Inuit et d'offrir un havre sûr aux navires français en cas d'attaque⁽⁹³⁰⁾. Entre-temps, il essaie d'empêcher les Amérindiens et les Français de continuer la guerre contre les Inuit⁽⁹³¹⁾. Dans ce but, à l'automne 1716, il offre aux Inuit la possibilité de revenir l'année suivante pour faire la traite. Confiants, ces derniers se présentent avec leurs femmes et leurs enfants pour commercer avec Courtemanche. Ayant repéré les Inuit, le commandant de la côte de Labrador envoie son beau-fils, Brouague, trois Français et deux Montagnais pour parlementer avec eux⁽⁹³²⁾. Par la suite, Courtemanche, maintenant âgé de 53 ans, rejoint le groupe. Pour des raisons que nous ignorons, croyant à un piège, les Inuit quittent précipitamment les lieux. Courtemanche et ses hommes réussissent alors à intercepter une chaloupe et à s'emparer d'une femme, de deux jeunes filles et d'un petit garçon⁽⁹³³⁾. D'après les mémoires de Brouague, seules les deux jeunes filles auraient survécu, puisqu'il ne dit mot des deux autres⁽⁹³⁴⁾.

La mort de Courtemanche, survenue le 29 juin 1717, n'arrange pas les choses. En effet, il est fort possible que certains Inuit aient remarqué la baisse évidente des défenseurs qui assuraient la protection du fort Pontchartrain, suite au départ de Lavaltrie et d'un groupe important de Montagnais. Ajoutons que le nombre croissant de navires de pêche et surtout de concessions le long des côtes de la Basse Côte-Nord devaient aussi les irriter, puisque leur marge de manoeuvre dans l'exploitation de la faune aquatique face à ces nouveaux concurrents se rétrécissait d'année en année. Mais avant tout, les Inuit veulent "faire rendre

d'amitié ou de force" les deux prisonnières de leur nation détenues au fort Pontchartrain⁽⁹³⁵⁾.

Tous ces facteurs les ont probablement convaincus de tenter, en 1719, une vaste offensive pour déloger les Français de cette région. Dans un premier temps, dès le mois de juillet 1719, ils harcèlent les navires de pêche qui croisent dans cette région. Dans certains cas, ils pillent les équipements de ces navires, tandis que, dans d'autres, ils feignent de collaborer avec les équipages⁽⁹³⁶⁾. Toute cette stratégie leur permet de renouveler leurs chaloupes et l'équipement dont ils ont besoin. De plus, elle cache leur véritable dessein tout en laissant perplexe les Français qui se voient incapables d'intervenir en force. Dans un deuxième temps, tous les guerriers inuit se regroupent pour fondre sur les établissements des concessionnaires de la Basse Côte-Nord. Pour ce faire, ils attendent le départ des navires de pêche. Un premier raid est effectué le 16 septembre 1719 contre le poste de Constantin. À cette occasion, les Inuit tuent trois des quatre employés de Pierre Constantin tout en détruisant l'établissement de Red Bay⁽⁹³⁷⁾. Cet avant-poste éliminé, 60 d'entre eux se dirigent vers le fort Pontchartrain. Dès le soir du 16 septembre, ils pillent tout ce qu'ils trouvent dans les environs du fort, plus précisément "sur la dite Ile à Bois* aussi bien qu'à la Petite-Rivière*"⁽⁹³⁸⁾. Tout en ignorant les événements de Red Bay, Brouague, successeur de Courtemanche, appréhende le pire. Aussi, croyant que les Inuit ne veulent que ravoir les deux prisonnières, le nouveau commandant de la côte de Labrador décide-t-il de se rendre au devant d'eux, accompagné de 16 domestiques bien armés et de la plus vieille des deux prisonnières⁽⁹³⁹⁾.

Ce coup d'audace va complètement renverser la situation, si l'on tient compte

que le projet initial des Inuit est la prise du fort Pontchartrain comme le rapportera Acoutsina* à Mme Courtemanche*⁽⁹⁴⁰⁾. Même si cette première rencontre du 17 septembre 1719 se déroule sous le signe de la méfiance réciproque, les Inuit prennent conscience des ouvertures de paix que leur fait Brouague, puisque ce dernier accepte que sa prisonnière, Acoustsina, passe la nuit avec eux⁽⁹⁴¹⁾. C'est d'ailleurs au cours de cette nuit qu'Acoutsina apprend aux membres de sa nation tous les bons traitements qu'elle avait reçus de Mme Courtemanche et de tout l'entourage de cette dernière. Le récit de sa captivité semble avoir impressionné les Inuit, puisque deux capitaines de cette troupe changent de politique et refusent dès lors d'en appuyer un autre, nommé Camarlique*, qui désire toujours la destruction du fort et la mort des Français⁽⁹⁴²⁾. Le lendemain, 18 septembre, les Inuit, accompagnés d'Acoutsina, reviennent rencontrer Brouague tout près du fort. À cette occasion, un capitaine de cette nation demande qu'on leur rende la deuxième prisonnière. Brouague accepte volontiers.

Avant le départ des Inuit et à leur demande, les Français leur servent du gibier et de l'huile de loup-marin. Entre-temps, Mme Courtemanche a tout le loisir de discuter avec Acoutsina et d'apprendre les véritables intentions de son peuple. Informé maintenant de la dissension chez les Inuit à l'égard de l'action à entreprendre contre le fort Pontchartrain et ses occupants, Brouague fait monter une garde serrée après leur départ⁽⁹⁴³⁾. Le 21 septembre suivant, ses craintes se confirment, lorsqu'il apprend les événements de Red Bay⁽⁹⁴⁴⁾. Somme toute, l'offensive des Inuit de 1719 connaît une profonde modification en cours de route au niveau de l'objectif initial, c'est-à-dire la destruction de tous les établissements français sur la Basse Côte-Nord. Grâce aux ouvertures de Brouague, les membres de cette nation changent substantiellement leur attitude

à l'égard des concessionnaires.

Dorénavant, un genre de "coexistence pacifique" tacite remplace l'état de guerre dans cette région. Ainsi, au cours des années 1720, tout se déroule comme si les Inuit peuvent piller à loisir les équipements que les navires de pêche français laissent dans les différentes baies qui servent au séchage des poissons, sans que les engagés du commandant de la côte du Labrador n'interviennent vraiment. Cette marge de manoeuvre leur étant tacitement accordée, les Inuit ne viennent plus piller les postes des concessionnaires établis sur la Basse Côte-Nord⁽⁹⁴⁵⁾. Pour contrer ces pillages, presque tous les capitaines de navires de pêche français décident, vers la fin des années 1720, de remiser leurs équipements près du fort Pontchartrain. Dès lors, les Inuit n'ont plus d'autre choix que de s'attaquer directement aux navires et ce, durant la saison de pêche. Ils se risquent même à revenir rôder et piller les entrepôts situés près du fort Pontchartrain, mais ils se font brutalement repousser⁽⁹⁴⁶⁾; lorsque des Inuit s'aventurent à l'ouest de la baie de Brador, ils risquent de se faire massacrer par les engagés du poste de Saint-Augustin. L'exemple du massacre de deux groupes multifamiliaux inuit près de Mécatina, au cours de l'hiver 1728-1729, est très révélateur à ce sujet⁽⁹⁴⁷⁾.

L'état de fait qui existe entre les concessionnaires de la Basse Côte-Nord et les Inuit correspond fort probablement à la force respective des deux groupes. Dans ce contexte, les Inuit, ne disposant pas d'un nombre suffisant de guerriers, ne peuvent plus détruire les établissements des concessionnaires, principalement le fort Pontchartrain, tandis que les multiples baies du vaste territoire de cette région empêchent le commandant du Labrador d'exercer des représailles efficaces contre les pillages inuit.

Ainsi donc, lors de leur migration saisonnière annuelle, les Inuit quittent, vers le début juillet, la région d'Hamilton Inlet pour suivre la migration des troupeaux de loups-marins. Lorsqu'ils parviennent à l'entrée du détroit de Belle-Isle, les Inuit en profitent pour effectuer des raids sporadiques contre les établissements français et piller les agrès de pêche laissés dans les havres isolés par les pêcheurs métropolitains ⁽⁹⁴⁸⁾. Cependant, ils ne peuvent plus s'aventurer à l'ouest du fort Pontchartrain, puisqu'ils risquent trop de se faire massacrer. Aussi, la période 1706-1733 marque-t-elle la fin d'une occupation permanente de la Moyenne Côte-Nord par les Inuit.

3.2.3.3. Les Ouchestigoueks de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord: 1704-1733 (fig. 47)

L'exploration de la Côte-Nord et d'une partie de celle du Labrador par Louis Jolliet en 1694 nous a permis de comprendre que toutes les bandes d'Amérindiens rencontrées sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord avaient un jour ou l'autre fréquenté le poste de Mingan. Ces bandes que nous avons identifiées, pour la période 1666-1705, sous l'étiquette d'Oumamioueks, c'est-à-dire gens de l'aval, appartenaient à la même nation que celles qui fréquentaient Mingan, puisque les Jésuites, principalement le père Louis Nicolas, avaient distingué, vers 1673 à Sept-Îles, les Oumamioueks des Papinachois. Rappelons que pour ce missionnaire, les Oumamioueks vivaient à l'est de Sept-Îles, tandis que le territoire papinachois s'étendait à l'ouest de cet endroit ⁽⁹⁴⁹⁾.

Presque 60 ans plus tard, le père Laure précise au cours des années 1730, que depuis les Îlets-Jérémie "jusqu'à Labrador les habitans au fond montagnez s'appellent Papinachois du mot sauvage qui répond à leur caractère Ni-papinach

je ris un peu Poupapinacheouets, j'aiment à rire un peu"⁽⁹⁵⁰⁾. Plus loin, ce Jésuite ajoute que "plut a Dieu qu'ils pussent communiquer de leur temperament a leurs intraitables voisins les Esquimaux"⁽⁹⁵¹⁾. Avec toutes les connaissances accumulées sur les Inuit depuis la construction du fort Pontchartrain en 1704-1705 et l'érection de nombreux autres établissements sur la Basse Côte-Nord au cours de la période 1706-1733, le père Laure ne pouvait pas se tromper sur ceux qu'il identifie comme "Esquimaux". D'ailleurs la description qu'il fait des Inuit corrobore les écrits de ses contemporains⁽⁹⁵²⁾. Cependant, nous avons vu précédemment que Laure avait erré dans son interprétation et que les Amérindiens de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord étaient, en fait, des Ouchestigoueks*.

Sur l'identification des Autochtones de la Basse Côte-Nord, l'exploration de Courtemanche, en 1704, nous laisse perplexe. Dans ses écrits qui la rapportent, ce dernier n'utilise que le mot "Sauvage" pour identifier les Amérindiens de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord et ce, même si ces Amérindiens lui fournissent de nombreux renseignements qui attestent leur enracinement dans cette vaste région⁽⁹⁵³⁾. Ces imprécisions s'expliquent probablement du fait que Courtemanche et, plus tard, son successeur, Brouague, n'entretiennent que des relations commerciales très sporadiques avec les Amérindiens de l'hinterland. Leur connaissance très sommaire de la langue de ces Amérindiens les empêche aussi de les identifier correctement. Dans ce contexte, outre l'identification des Montagnais du fort Pontchartrain, les textes manquent presque toujours de précision sur celle des autres Amérindiens. Pour Brouague d'ailleurs, ces Amérindiens portent le nom de "Sauvages des terres"⁽⁹⁵⁴⁾, tandis que le terme Montagnais se confond avec "Sauvages de cette côte" et souvent même simplement avec "Sauvages"⁽⁹⁵⁵⁾.

Heureusement, d'autres informations nous ont permis d'identifier "Ouchestigouek" les Amérindiens de l'hinterland de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord. Mais cette identification soulève deux autres importantes questions. D'abord, comment ces Ouchestigoueks, véritables autochtones de cette région, ont-ils accueilli l'immigration de ces 300 Montagnais à la baie de Brador et sur la Basse Côte-Nord? Ensuite, jusqu'où leur territoire s'enfonce-t-il dans l'hinterland?

Lorsque nous consultons le mémoire de Courtemanche de 1704, quatre principales constatations ressortent clairement de son texte. D'abord, plusieurs bandes d'Amérindiens descendent chaque année sur les côtes de la Basse Côte-Nord pour commercer avec les Français. Ensuite, ces Amérindiens ont l'habitude, à certaines périodes de l'année, de venir chasser le loup-marin et probablement aussi les oiseaux migrateurs qui nichent dans cette région, tout en profitant de la pêche, principalement celle du saumon. Troisièmement, les richesses fauniques de la Basse Côte-Nord semblent inépuisables pour Courtemanche. Finalement, les rapports qu'entretient ce dernier avec les Amérindiens sont très cordiaux et favorisent les échanges commerciaux⁽⁹⁵⁶⁾, si bien qu'aucune friction n'apparaît entre les Montagnais et les Autochtones de cette région au cours des années 1706 à 1714 environ.

Vers 1716-1717, les rapports se détériorent entre les deux groupes. Courtemanche va même jusqu'à écrire qu'il faut "empêcher les sauvages de se faire guerre entre eux"⁽⁹⁵⁷⁾. La source de ces tensions provient d'un début de pénurie de vivres durant l'hiver près des côtes de cette région. Aussi, le successeur de Courtemanche, Brouague, envoie-t-il en 1718 une bonne partie de ces engagés montagnais passer l'hiver, sur l'île de Terre-Neuve⁽⁹⁵⁸⁾. Bien sûr, la présence de Lavaltrie à Saint-Augustin peut en partie justifier cette décision,

mais ce dernier et ses Montagnais affidés connaissent de semblables difficultés à survivre durant l'hiver⁽⁹⁵⁹⁾. À la lumière des documents dont nous disposons, il est clair que, d'une part, Courtemanche et plus tard Brouague n'ont pas réussi à embaucher les Amérindiens de l'endroit pour travailler à leur fort et, d'autre part, ces derniers n'ont pas permis aux Montagnais de chasser profondément dans l'hinterland⁽⁹⁶⁰⁾. Aussi, pour éviter une guerre ouverte entre les Amérindiens au moment où les Inuit se font de plus en plus menaçants, Brouague choisit-il de permettre à ces engagés montagnais d'hiverner sur l'île de Terre-Neuve. Par la suite, c'est-à-dire au cours des années 1720, un genre de respect réciproque et d'entente tacite semblent s'instaurer dans la région faisant disparaître toute friction entre les Amérindiens de l'hinterland et les Montagnais. Cette situation confine jusqu'en 1733 les Montagnais près des côtes de la Basse Côte-Nord. Là, ils dépendent pour leur survie du travail qu'ils effectuent pour le compte des concessionnaires de l'endroit. Pour leur part, les Autochtones de cette région continuent de pratiquer leur mode de vie ancestral; ils vivent de chasse, de pêche et de cueillette. Selon les saisons, ces derniers exploitent toutes les richesses fauniques de cette vaste région. Pour augmenter leurs revenus, ils servent probablement d'intermédiaires commerciaux entre les Franco-Montagnais de la côte et les autres Amérindiens nomadisant jusqu'aux sources du fleuve Churchill et même au-delà.

Plus à l'ouest, les Ouchestigoueks de la Moyenne Côte-Nord semblent se subdiviser en deux groupes. Certains, probablement peu nombreux, travaillent aux postes des trois seigneuries de cette région⁽⁹⁶¹⁾. Les autres Ouchestigoueks paraissent continuer à exploiter les richesses fauniques de l'hinterland. Ceux affidés aux Français doivent, selon la coutume amérindienne, entretenir des alliances commerciales avec leurs congénères de l'hinterland. Ces alliances leur

permettent d'étendre leur rôle d'intermédiaires commerciaux et même de guider les Français jusqu'au lac Achouanipi⁽⁹⁶²⁾. C'est sûrement pour profiter de l'importante route commerciale que représente la rivière Moisie que le poste de la seigneurie de Mingan est déplacé au cours des années 1720 vers l'embouchure de ce dernier cours d'eau, puisqu'il donne, entre autres, la possibilité d'attirer une partie des pelleteries des Naskapis qui se présentent presque annuellement au grand rassemblement amérindien du lac Achouanipi⁽⁹⁶³⁾. Aussi, comme nous l'avons vu plus haut, lorsque Cugnet réussit à intégrer le bassin de la rivière Moisie dans le Domaine du Roi en 1733, la seigneurie de Mingan devient-elle rapidement déficitaire.

Tous ces renseignements nous permettent de croire que les Ouchestigoueks de la Moyenne Côte-Nord que l'on retrouve à Mingan et à Sept-Îles, appartiennent aux mêmes bandes, puisque Bissot et les Jolliet, bien avant la Ferme de Tadoussac, ont exploité cette région et se sont servis de cette main-d'oeuvre disponible qui sert aussi d'intermédiaire commercial. L'arrivée des représentants de la Ferme n'a pas dû changer grand chose aux rapports de ces bandes ouchestigouègues, sinon que plusieurs de leurs membres ont probablement quitté le service de Bissot et des Jolliet pour passer à celui de la Ferme de Tadoussac. Cette lutte commerciale entre le seigneur de Mingan et le sous-fermier de la Ferme de Tadoussac nous permet, entre autres, de mieux comprendre que le bassin hydrographique de la rivière Moisie est contrôlé par les Ouchestigoueks. En effet, au cours du différend au sujet des limites de la Ferme de Tadoussac, le sous-fermier accuse le seigneur de Mingan d'envoyer illégalement "des Sauvages affidés qui débauchent ceux du Lac Naskapis et font la traite avec eux au préjudice des traittes du Domaine"⁽⁹⁶⁴⁾. Précisons ici que, outre la rivière Moisie, les rivières Magpie* et La Romaine* sont les seules qui peuvent

facilement être utilisées pour atteindre le lac Achouanipi (Naskapis). Selon la coutume amérindienne, si les Ouchestigoueks affidés à Mingan ont pu remonter jusqu'au lac Achouanipi, ils devaient entretenir des alliances commerciales avec les bandes de leur nation nomadisant aux sources de ces deux dernières rivières, de même qu'avec celles de la rivière Moisie.

La borne commerciale que représente le lac Achouanipi n'est pas le fait du hasard, puisque cet endroit correspond probablement aux limites d'une frontière écologique naturelle, c'est-à-dire celle située au-delà du 51^e parallèle. Précisons que cette frontière correspond à la limite septentrionale de la zone de la forêt coniférienne tempérée. Aussi, dépassé les 51^e et 52^e parallèles, il devient presque impossible de trouver sur place l'écorce de bouleau adéquate pour faire des canots. Par le fait même, le lac Achouanipi devient donc une frontière culturelle. Rappelons que les Naskapis s'y rendent à pied, puisqu'ils ne disposent pas de l'usage du canot d'écorce de bouleau. Tenant compte de ce fait, nous pouvons maintenant mieux comprendre l'importance de ce lac pour tous les Ouchestigoueks de la Moyenne Côte-Nord, puisqu'ils sont les seuls à pouvoir directement prendre contact avec les Naskapis. Dans ce contexte, il nous apparaît presque évident que les différentes bandes d'Ouchestigoueks de cette région contrôlent tous les bassins hydrographiques des rivières Moisie, Magpie et La Romaine.

À l'est de la rivière La Romaine, c'est-à-dire sur la Basse Côte-Nord, le problème de la localisation de tout le territoire ouchestigouèque devient beaucoup plus difficile, puisqu'aucun document de la période 1706-1733 ne traite spécifiquement de ce sujet. En effet, que ce soit Louis Jolliet, en 1694, ou Courtemanche et Brouague, pour les années 1704 à 1733, il s'agit toujours de

"Sauvages" ou "Sauvages dans les terres" qui descendent ou remontent les rivières de la Basse Côte-Nord⁽⁹⁶⁵⁾. Cependant, à la lumière de tous les documents déjà cités, il apparaît suffisamment clair que les Ouchestigoueks occupent tous les bassins hydrographiques des cours d'eau qui se déversent sur les côtes de la Basse Côte-Nord et ce, même si les contemporains de cette période demeurent toujours évasifs à propos de l'étendue du territoire des Ouchestigoueks fréquentant la Basse Côte-Nord et, à plus forte raison, sur la frontière septentrionale de ce territoire.

Sur ce sujet, rappelons une information tirée du journal de voyage de Jolliet , en 1694, qui nous permet de lever une partie du voile de ce mystère. Au cours de son exploration, Jolliet rencontre à Mécatina un des chefs des Amérindiens de l'endroit, Missinabano. Or, il nous précise que ce chef se rend en canot jusqu'à la rivière Saint-Augustin. De plus, deux autres canots de sa bande montent à bord du navire de Jolliet pour se rendre à l'embouchure de la rivière Saint-Augustin⁽⁹⁶⁶⁾.

Ce renseignement nous surprend, puisque les rivières de la Basse Côte-Nord se situent à une latitude qui ne permet pas, en général, à l'écorce de bouleau d'atteindre une maturité suffisante pour servir à la fabrication de canots. Si nous tenons compte de cette dernière précision et aussi qu'aucun autre observateur ne remarque que les Ouchestigoueks de la Basse Côte-Nord ne disposent pas de l'usage du canot, il nous faut chercher l'endroit où ces Amérindiens trouvent la matière première servant à fabriquer ce moyen essentiel de transport. Pour ce faire, nous devons considérer que les rivières Natashquan, du petit Mécatina* et Saint-Augustin permettent de se rendre facilement jusqu'au fleuve Churchill. Or, une bonne partie de ce bassin hydrographique jouit

de conditions bioclimatiques exceptionnelles à cette latitude qui favorisent l'éclosion et la croissance d'une forêt coniférienne tempérée presque identique à celle située au sud du 51e parallèle, si bien que tout le lac Melville* et une bonne partie du fleuve Churchill jusqu'aux environs de Churchill Falls* appartiennent à cette zone bioclimatique.

À partir de ce renseignement scientifique, nous sommes porté à croire que les Ouchestigoueks fabriquent leurs canots dans cette région. Si nous considérons aussi que de nombreux caribous viennent se réfugier dans ces forêts durant l'hiver, nous comprenons mieux l'intérêt que devait représenter cette région pour les Ouchestigoueks fréquentant les côtes de la Basse Côte-Nord. Il nous apparaît même possible que certaines petites bandes ouchestigouègues fréquentent à cette époque les sources du fleuve Churchill, plus précisément ce que nous appelons aujourd'hui la région du réservoir Smallwood*. De là, ils ne doivent pas se rendre jusqu'au bassin de la Caniapiscou, endroit beaucoup trop éloigné des sources d'approvisionnement d'écorce de bouleau. Ainsi donc, les Ouchestigoueks fréquentant les côtes de la Basse Côte-Nord occupent tout le territoire des bassins hydrographiques des rivières qui se déversent dans le golfe Saint-Laurent. Il est plus que probable qu'ils nomadisent aussi sur une très grande partie du bassin hydrographique du fleuve Churchill et du lac Melville, laissant la région d'Hamilton Inlet sous le contrôle des Inuit (fig. 56).

Une meilleure connaissance de l'étendue territoriale des Amérindiens de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord nous aide aussi à les regrouper au sein de la nation des Ouchestigoueks. En effet, malgré les observations linguistiques du père Laure qui tend à intégrer tous les Amérindiens de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord au sein des Papinachois des Îlets-Jérémie⁽⁹⁶⁷⁾, ce Jésuite

avoue sur sa carte de 1731 qu'il connaît mal toute la région à l'est des Îlets-Jérémie et qu'il tient ses informations des Ouchestigoueks (fig. 55). Il est d'ailleurs significatif de constater que les Papinachois sont incapables de le renseigner, même s'il constate quelque petites différences linguistiques entre eux et les Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean⁽⁹⁶⁸⁾. La coutume amérindienne du respect du territoire empêche probablement ces derniers de se rendre régulièrement jusqu'au lac Achouanipi. Par contre, les Amérindiens de la Moyenne Côte-Nord y ont accès. Bien plus, comme nous le révèle Louis Jolliet, un chef de la Basse Côte-Nord, allié aux Amérindiens de Mingan en 1694, fréquentait Mingan vers 1673⁽⁹⁶⁹⁾. Pour retourner sur son territoire de chasse, ce chef doit remonter la rivière Saint-Augustin et rejoindre sans aucun doute le bassin hydrographique du fleuve Churchill. Si nous joignons à ces renseignements tous les aspects culturels et les données du Troisième Registre De Tadoussac déjà expliqués auparavant, il est évident pour nous que tous les Amérindiens de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord de même que ceux du fleuve Churchill, à l'exception des Montagnais immigrés, appartiennent à la nation des Ouchestigoueks.

SECTION 3

CHAPITRE 3

LES AMÉRINDIENS DU SAINT-MAURICE JUSQU'AU LABRADOR: 1734-1760 (fig. 48)

3.3.1 LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU SAINT-MAURICE: 1734-1760 (FIG. 49)

3.3.1.1 Les Abénaquis: 1734-1760

Au cours de la période 1706-1733, les Abénaquis représentent un pion important sur l'échiquier politique du gouverneur de la Nouvelle-France face à l'expansion anglaise en Acadie. Mais la paix de 1727 entre les Abénaquis et les Anglais incite plusieurs d'entre eux à quitter les missions de Bécancour et de Saint-François pour retourner dans leur pays d'origine. De leur côté, les autorités coloniales et métropolitaines désirent empêcher ce mouvement migratoire. Pour ce faire, elles menacent les Abénaquis de retirer le missionnaire du village de Narantsouak si ces derniers quittent leurs missions. Pour le gouverneur, cette menace lui apparaît comme le meilleur moyen de les contenir⁽⁹⁷⁰⁾.

Malgré ces menaces, les autorités ne peuvent empêcher qu'un nombre important d'Abénaquis aillent s'établir sur leurs territoires de chasse ancestraux, situés

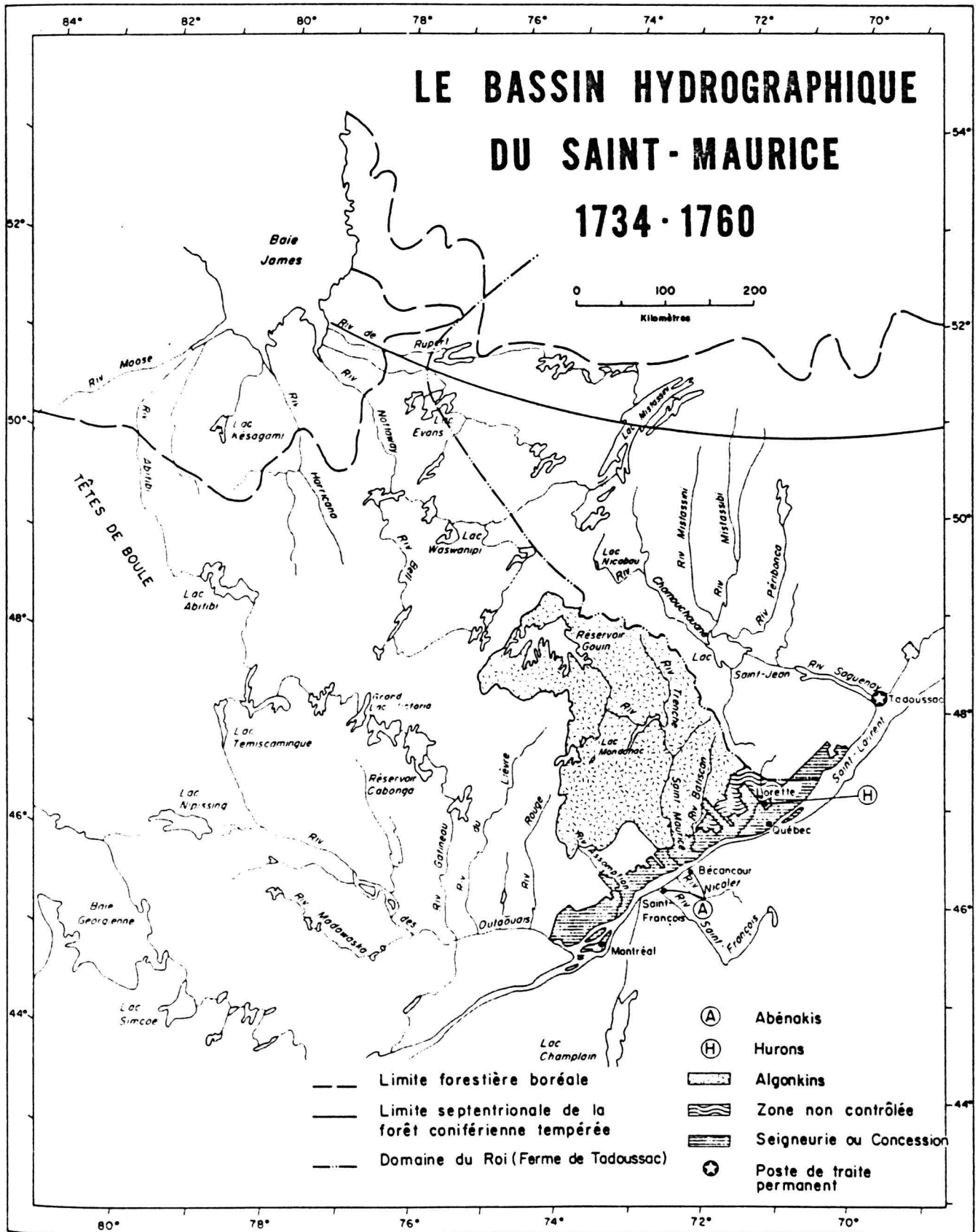


Figure 49

près de la baie Missisquoi⁽⁹⁷¹⁾, plus précisément à proximité de la ville actuelle de Swanton* dans l'état du Vermont⁽⁹⁷²⁾. Plusieurs raisons expliquent cette migration. D'abord, les besoins de la chasse obligent plusieurs Abénaquis à quitter Saint-François. Outre ce besoin économique vital, l'épidémie de petite vérole qui sévit dans la colonie en 1733 contribue à accentuer les départs. Ensuite, étant plus rapprochés du fort Orange, ces Abénaquis peuvent commercer avec les Anglais et même servir d'intermédiaires entre le fort Orange et les autres Abénaquis établis dans la région trifluvienne. Finalement, lors de la construction du fort Saint-Frédéric*, en 1731, au sud du lac Champlain, les autorités coloniales ont probablement vu d'un bon oeil l'établissement de guerriers abénaquis alliés dans cette région⁽⁹⁷³⁾, si bien que dès 1738, le père Étienne Lauverjat* y devient le premier missionnaire résident. Outre la pratique de son apostolat, ce Jésuite doit veiller à garder ces Abénaquis dans le giron de l'influence française⁽⁹⁷⁴⁾. Sur place, ils vivent d'agriculture, de chasse, de pêche et de cueillette de ginseng. Ils peuvent aussi vendre leurs fourrures aux Anglais qui leur en offrent de meilleurs prix. Finalement, tout en profitant des services de missionnaires à leur disposition, ils bénéficient des présents du gouverneur qui tient à les garder sous son influence⁽⁹⁷⁵⁾.

Ayant réussi à maintenir les alliances abénaquises presque intactes durant la paix, le gouverneur peut maintenant compter sur ces solides guerriers, jusqu'au début de la guerre de Succession d'Autriche qui éclate en Europe en 1741 et qui s'étend à l'Amérique en 1744. Cette troisième guerre intercoloniale rallie de nouveau les Abénaquis à la cause française contre les Anglais, si bien que de 1744 jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, les Abénaquis servent de fer de lance aux raids français meurtriers contre les établissements de la Nouvelle-Angleterre⁽⁹⁷⁶⁾. Cependant, les raids meurtriers abénaquis des guerriers

résidant en Nouvelle-France menacent la sécurité de leurs frères et leurs alliés de la Côte-Est américaine, puisque les Anglais peuvent en tout temps exercer des représailles contre eux. À titre d'exemple, dès 1744, le gouverneur anglais William Shirley* déclare la guerre aux Etchemins (Malécites) et aux Micmacs⁽⁹⁷⁷⁾. Aussi, nombreux sont les Amérindiens qui quittent leur village pour trouver refuge ailleurs. Un bon nombre d'entre eux émigrent près des rives du Saint-Laurent. Leur nombre s'élève même à plus de 700. Parmi ceux-ci, les Malécites reviennent à leur territoire ancestral de la rivière du Loup, tandis que les Abénaquis se répartissent à peu près également entre le site actuel de Montmagny et le Saut de la Chaudière*⁽⁹⁷⁸⁾.

Après la guerre de Succession d'Autriche en 1748, plusieurs fuyards retournent dans leurs anciens villages et la mission de Missisquoi est rétablie en 1749 après avoir été fermée en 1747, lorsque les Abénaquis ont déclaré la guerre aux Agniers⁽⁹⁷⁹⁾, alliés des Anglais. Un grand nombre d'entre eux demeure cependant dans la colonie. Leur choix s'explique par la montée fulgurante du prix de la livre de ginseng, qui passe de trente sols à vingt-cinq livres de 1750 à 1751, et par les nombreux différends que plusieurs d'entre eux entretiennent avec les Anglais de cette région. À titre d'exemple, en 1751, un groupe de 21 guerriers quitte Narantsouak pour venir se fixer le long de la Chaudière, près de l'actuel emplacement de la ville de Sainte-Marie*⁽⁹⁸⁰⁾. En 1751 donc, quatre établissements d'Abénaquis existent à l'ouest des Appalaches: baie Missisquoi, Sainte-Marie (Beauce), Saint-François et Bécancour⁽⁹⁸¹⁾.

Tous ces Abénaquis, établis souvent depuis très longtemps en Nouvelle-France, ne tardent pas à déterrer la hache de guerre contre les Anglais, puisque, en 1756, une nouvelle guerre en Europe, opposant la France et l'Angleterre, éclate

et s'étend à l'Amérique. Cette guerre, que nous appelons la Guerre de Conquête, débute cependant dès 1754 sur le continent nord-américain; les Abénaquis des quatre missions de la Nouvelle-France y participent. Cette année-là, les Abénaquis de Bécancour exécutent un raid rapide dans la région du fort Orange, ce qui permet aux Mohicans (Loups) de venir s'établir à Saint-François⁽⁹⁸²⁾. Presque en même temps, les guerriers de Saint-François harcèlent les villages de la région de Boston⁽⁹⁸³⁾.

Tout au long de ce conflit, les Abénaquis s'illustrent aux côtés des Français. Montcalm comme plusieurs autres officiers français ont régulièrement l'occasion d'apprécier leur fiabilité et leur bravoure au combat⁽⁹⁸⁴⁾, même si, en 1758, au plus fort de la guerre, les Abénaquis de la baie Missisquoi doivent immigrer à Saint-François⁽⁹⁸⁵⁾. De leur côté, les Anglais les craignent et les détestent tellement qu'ils organisent une expédition dans le but de s'attaquer à leur principal village, Saint-François, si bien que le 4 octobre 1759, le major Robert Rogers* et sa troupe de Rangers rasant la mission de Saint-François et massacrent une bonne partie de sa population⁽⁹⁸⁶⁾. Après le raid anglais, une bonne partie des survivants se retirent à la mission iroquoise de Saint-Régis*.

Durant une très grande partie des années 1734-1760, force nous est de constater que les Abénaquis s'occupent principalement à guerroyer contre les Anglais. Au cours de cette période, leurs villages et leurs territoires de chasse sont situés au sud du fleuve Saint-Laurent. Bien qu'ils entretiennent des contacts avec les Amérindiens nomadisant au nord du fleuve, nous n'avons trouvé aucun document qui les aurait amenés à convoiter les territoires du bassin hydrographique du Saint-Maurice. D'ailleurs, il est très significatif de constater qu'après la destruction de Saint-François, beaucoup de survivants préfèrent s'établir à la

mission de Saint-Régis.

3.3.1.2 Les Têtes de Boule: 1734-1760 (fig. 49)

Depuis 1717, la réouverture du poste de Témiscamingue exerce une attraction sur les Amérindiens nomadisant au sud de la baie James et au nord-est du lac Supérieur. Vers 1726, les Français reconstruisent le poste du lac Abitibi pour accroître leur volume de fourrures⁽⁹⁸⁷⁾. Ces deux postes contribuent par le fait même à concurrencer directement le commerce anglais de la baie James. Cependant, celui du lac Abitibi n'est pas toujours occupé et les Amérindiens de cette région s'en plaignent aux Français en 1727 et menacent même de retourner commercer avec les Anglais⁽⁹⁸⁸⁾. Pour pallier l'accroissement de la présence française dans cette région, les Anglais se rapprochent du lac Abitibi, mais, sous les conseils et les encouragements du gouverneur Beauharnois en 1732, les Amérindiens de l'endroit chassent les Anglais et détruisent leur poste⁽⁹⁸⁹⁾. À la même époque, d'autres postes, comme Michipicoton et Nipigon, nuisent au commerce anglais de la baie James⁽⁹⁹⁰⁾.

Parmi les Amérindiens qui dépendent du poste de Témiscamingue, nous retrouvons les Têtes de Boule⁽⁹⁹¹⁾. En effet, à la fin du régime français, plusieurs documents confirment leur présence au nord du lac Témiscamingue. Selon un de ces documents, daté de 1758, "Témiscamingue, Poste situé sur le bord d'un lac de ce nom"⁽⁹⁹²⁾ se nomme en langue amérindienne "oubatshouenant* Les nations qui y traitent sont les têtes de Boules ou gens de terres et les Namcosakis* qui viennent du côté de la Baie d'Hudson"⁽⁹⁹³⁾. Toujours dans ce même texte, l'existence du poste Abitibi, qui sert de satellite

au poste de Témiscamingue, est confirmée. Nous apprenons aussi que les 100 chasseurs qui fréquentent ces deux postes "ne sement point, n'ont aucun village et vivent de chasse et de pêche tout le pays est montagneux et peu fertile"⁽⁹⁹⁴⁾. Le deuxième document, daté de 1759, nous apprend que les Français font appel aux "sauvages des Pays d'en haut"⁽⁹⁹⁵⁾ pour aider à la défense de Québec menacée par la flotte anglaise. Parmi les peuples amérindiens présents, nous remarquons les Miamis, les Pouteotamis, les Sauteux, les Têtes de Boule, les Vlavais (Outaouais)* et les Puants*⁽⁹⁹⁶⁾.

Au tournant des années 1750, quelques membres de la nation des Têtes de Boule sont aussi présents dans la région de Trois-Rivières. À ce sujet, les Registres De Trois-Rivières consignent, pour la période 1745-1764, le baptême d'un adulte et de six enfants d'origine Têtes de Boule (tableaux LXI, LXIII). Les Voyages et Mémoires sur le Canada de Louis Franquet*, officier français et ingénieur qui vient inspecter à partir de 1750 les fortifications de la Nouvelle-France⁽⁹⁹⁷⁾, nous renseigne sur les véritables motifs de leur présence dans la région trifluvienne.

De passage, à la fin juillet 1752, Franquet rencontre Louis-Joseph Godefroy De Tonnancour*, garde-magasin du roi et seigneur de Pointe-du-Lac⁽⁹⁹⁸⁾, avec qui il discute très longuement. Cette rencontre lui permet de visiter le village amérindien que Tonnancour a déjà commencé à construire à Pointe-du-Lac*⁽⁹⁹⁹⁾. Au cours de sa visite, il observe la présence de neuf maisons qui servent à accueillir "des sauvages errants et vagabonds, entr'autres les Algonquins, qui, pour assassinats commis ont abandonné le village de leur nation ou s'en sont éloignés par esprit de libertinage"⁽¹⁰⁰⁰⁾. Plus loin, il ajoute que "ceux qu'on est dans le dessein d'attirer dans cet endroit sont un composé de gens chargés de

meurtres ou de crime de polygamie"⁽¹⁰⁰¹⁾. Il en profite par la même occasion pour expliquer la coutume amérindienne qui veut que "quand un sauvage en a tué un autre, il ne peut retourner dans son village qu'après que la parente du défunt est apaisée par la mort d'un parent de la famille de l'assassin"⁽¹⁰⁰²⁾. Pour cette raison, "indépendamment des sauvages algonquins"⁽¹⁰⁰³⁾, le village de Pointe-du-Lac "compte aussi d'autres Têtes de Boule et Montagnais"⁽¹⁰⁰⁴⁾. Ils résident dans cette région depuis plusieurs années puisque, en 1736, nous retrouvons dans un inventaire des guerriers pour la région trifluvienne, des "Vagabonds des terres et quelques Algonkins"⁽¹⁰⁰⁵⁾. Le tout ne représente que 15 à 20 guerriers⁽¹⁰⁰⁶⁾. Nul doute que ces "Vagabonds des terres" sont des Têtes de Boule, puisque, depuis déjà fort longtemps, les Français de cette région associent "Sauvages des Terres" à Têtes de Boule.

La présence des Têtes de Boule dans la région trifluvienne n'est donc que le fait de quelques vagabonds rejetés par les membres de leur groupe multifamilial pour avoir enfreint les coutumes de leur nation, si bien qu'au cours de la période 1734-1763, la nation des Têtes de Boule nomadisent toujours sur les terres situées à l'ouest du lac Abitibi.

3.3.1.3 Les Algonkins: 1734-1760 (fig. 49)

Sur sa carte préliminaire de 1731, le père Pierre-Michel Laure écrit que toutes "ces nations de l'ouest sud ouest sont vraies Algonkins, je croirais qu'à l'aide d'un Missionnaire qui les entendit bien on pourrait les rassembler en village selon le premier projet qu'on en fit en 1719" (fig. 55). Ce Jésuite parle principalement ici de tout le bassin hydrographique du Saint-Maurice. Cependant, cette information disparaît sur sa carte définitive de même d'ailleurs que toute

sa description géographique de la rive nord du Saint-Laurent et ce, du lac Saint-Pierre à l'île aux Coudres. Cette année-là, Laure poursuit l'objectif de cartographier tout le Domaine du Roi, c'est-à-dire pour lui toute sa mission qui englobe le territoire de la Ferme de Tadoussac (fig. 55 et 56). Précisons qu'au début de son apostolat, ce missionnaire apprend l'algonkin à Québec. Puis, au cours des années 1720, il étudie le montagnais à Chicoutimi. La connaissance de ces deux dialectes Amérindiens, ses nombreuses années de mission au Saguenay-Lac-Saint-Jean et tous les Amérindiens et les Français qui ont pu le renseigner font de Laure un observateur de tout premier ordre. Précisons que même s'il avoue sur sa carte de 1731 qu'il connaît peu l'est des Îlets Jérémie, il affirme le contraire pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Haut Saint-Maurice (fig. 55).

D'autres informations complètent l'observation de Laure au sujet de l'identité des Amérindiens du bassin hydrographique du Saint-Maurice. Décrivant les Amérindiens de Pointe-du-Lac, Franquet, après avoir donné une localisation extrêmement imprécise des nations de ces fuyards, précise surtout pour les Algonkins qu'assez "communément ils viennent au Trois-rivières, plusieurs même y ont leurs habitations à portée dans les bois, leurs femmes y restent pendant qu'ils sont en chasse"⁽¹⁰⁰⁷⁾. À leur tour, ils commercent surtout avec Tonnancour, parce que ce dernier parle leur langue et qu'il leur fait crédit⁽¹⁰⁰⁸⁾. Si l'on se fie à Franquet, les Algonkins dominent nettement dans ce village, puisque, après avoir localisé les deux missions abénaquises de Saint-François et de Bécancour, il spécifie beaucoup plus loin dans son livre qu'il "s'en forme même un troisième d'Algonkins à trois lieues au dessus et du même coté du fleuve, à l'endroit nommé la pointe du lac. Il y avait déjà lors de mon passage neuf maisons bâties"⁽¹⁰⁰⁹⁾. La présence des Algonkins à Pointe-du-lac

est confirmée deux ans plus tard (1754) dans le mémoire Idée générale du Canada de Nicolas-Gaspard Boucault*, fonctionnaire en Nouvelle-France de 1719 à 1754⁽¹⁰¹⁰⁾. Ce dernier y écrit qu'il "y a proche des Trois-Rivières des Algonkins, ce sont les seuls Sauvages domiciliés qu'il y ait à présent depuis Québec jusqu'à Montréal"⁽¹⁰¹¹⁾. Bien sûr, il parle ici de la rive nord du Saint-Laurent.

Tous ces documents de la période 1734-1760 confirment l'occupation du bassin hydrographique du Saint-Maurice par les Algonkins. D'abord, dans le texte de Franquet, il ressort clairement que ce sont les Algonkins qui forment la très grande majorité des membres du village de Pointe-du-Lac. Bien informé par Tonnancour, Franquet peut préciser d'ailleurs que quelques Têtes de Boule et Montagnais se sont joints à eux⁽¹⁰¹²⁾. Ensuite, le fonctionnaire Boucault nous apprend à son tour que ce même village est habité par les Algonkins⁽¹⁰¹³⁾. Comme plusieurs fonctionnaires de l'époque, il connaît mal ce monde amérindien en pleine évolution et, pour cette raison, il ne perçoit que ce qui est apparent. Aussi ne peut-il pas mentionner la présence de quelques Têtes de Boule et Montagnais, puisque les Algonkins sont en trop grand nombre par rapport aux autres. Finalement, la présence algonkine dans la région trifluvienne ressort encore plus nettement lorsque nous consultons les Registres De Trois-Rivières pour la période 1735-1764.

Sur un total de 70 baptêmes de personnes issues de mariages endogames, nous comptons 51 enfants algonkins, sept Têtes de Boule, dont un adulte et six enfants, deux enfants abénaquis, deux Panis, dont un adulte et un enfant, un adulte iroquois en danger de mort, un enfant outaouais, un enfant "Sauvage de Tadoussac", probablement Montagnais, et trois autres enfants dont l'ethnie nous

est inconnue. Parmi tous ces baptisés, seuls les Algonkins affichent une présence constante, puisque chacune des trois décennies de cette période dénombre respectivement 18, 27 et 6 enfants algonkins baptisés (tableaux LIX, LXI, LXIII). À noter qu'aucun baptême algonkin d'adulte ne figure dans les registres. Cette situation est sans doute due à la christianisation de tous les Amérindiens de cette région depuis plus d'un siècle. Pour toutes les autres nations représentées, à l'exception des Panis et des Abénaquis, il s'agit d'Amérindiens de passage ou de vagabonds réfugiés à Pointe-du-Lac comme nous l'avons démontré précédemment pour les Têtes de Boule. En ce qui concerne les Abénaquis, rappelons que deux de leurs missions, Saint-François et Bécancour, sont situées à proximité de Trois-Rivières sur la rive sud du Saint-Laurent. Pour cette raison, en l'absence temporaire de missionnaires chez eux, il est fort possible que les parents de ces enfants aient choisi de venir les faire baptiser à Trois-Rivières. Dans le cas des Panis, il est sûrement question d'esclaves appartenant à des citoyens de Trois-Rivières ou de sa région, puisque, depuis l'ordonnance de 1709, le terme Panis a tendance à se confondre avec celui d'esclave. Dans ce cas, il peut s'agir de représentants de n'importe quelle nation⁽¹⁰¹⁴⁾.

Tous les documents que nous avons trouvés concordent donc sur un fait indéniable: pour la période 1734-1760, les Algonkins sont très majoritairement présents dans la région trifluvienne située sur la rive nord du Saint-Laurent et occupent tout le bassin hydrographique du Saint-Maurice. Ce sont d'ailleurs les Algonkins, qu'on nomme "Sauvages des Trois-Rivières", qui agissent toujours comme intermédiaires commerciaux pour le compte des Français de la région trifluvienne. À ce titre, ils remontent, à chaque printemps, les rivières Saint-Maurice et Batiscan pour se rendre commercer avec les Montagnais du lac Saint-Jean⁽¹⁰¹⁵⁾.

3.3.2 LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LA HAUTE CÔTE-NORD: 1734-1760

3.3.2.1 La Ferme de Tadoussac: 1734-1760 (fig. 50)

Sous l'administration d'Étienne Cugnet depuis 1719, la Ferme de Tadoussac devient une entreprise rentable grâce à la diversification de ses activités. Aussi, de 1734 à 1749, Cugnet voit-il à rationaliser encore davantage les différentes sources de revenu de la Ferme. Pour mieux comprendre les décisions prises par Cugnet, il nous faut tenir compte du mémoire adressé le 5 avril 1750 à l'intendant François Bigot* par le père Claude Godefroy Coquart*. Ce document d'une grande valeur historique fait l'inventaire de toutes les activités des postes "du Domaine du Roi"⁽¹⁰¹⁶⁾.

Nous apprenons par ce document que pour respecter la politique des administrateurs coloniaux français qui veulent mettre fin à toute concurrence avec Tadoussac, la métairie de La Malbaie doit cesser de pratiquer la traite des pelleteries. Poursuivant cette même ligne de conduite, Cugnet interdit à son métayer, Joseph Dufour*, de faire tout commerce des fourrures avec les Amérindiens⁽¹⁰¹⁷⁾. Vers 1750, le rôle du métayer de La Malbaie consiste toujours à alimenter les postes de la Ferme. Il semble bien s'acquitter de sa tâche, puisqu'en 1749, la métairie produit 400 minots de blé tout en exportant dans les postes du Domaine du Roi des viandes et du lard et ce, sans compter le saumon pêché pour usage domestique⁽¹⁰¹⁸⁾. En plus de l'agriculture, on assiste à l'amorce d'une production de goudron qui s'avère très prometteuse⁽¹⁰¹⁹⁾. Dans

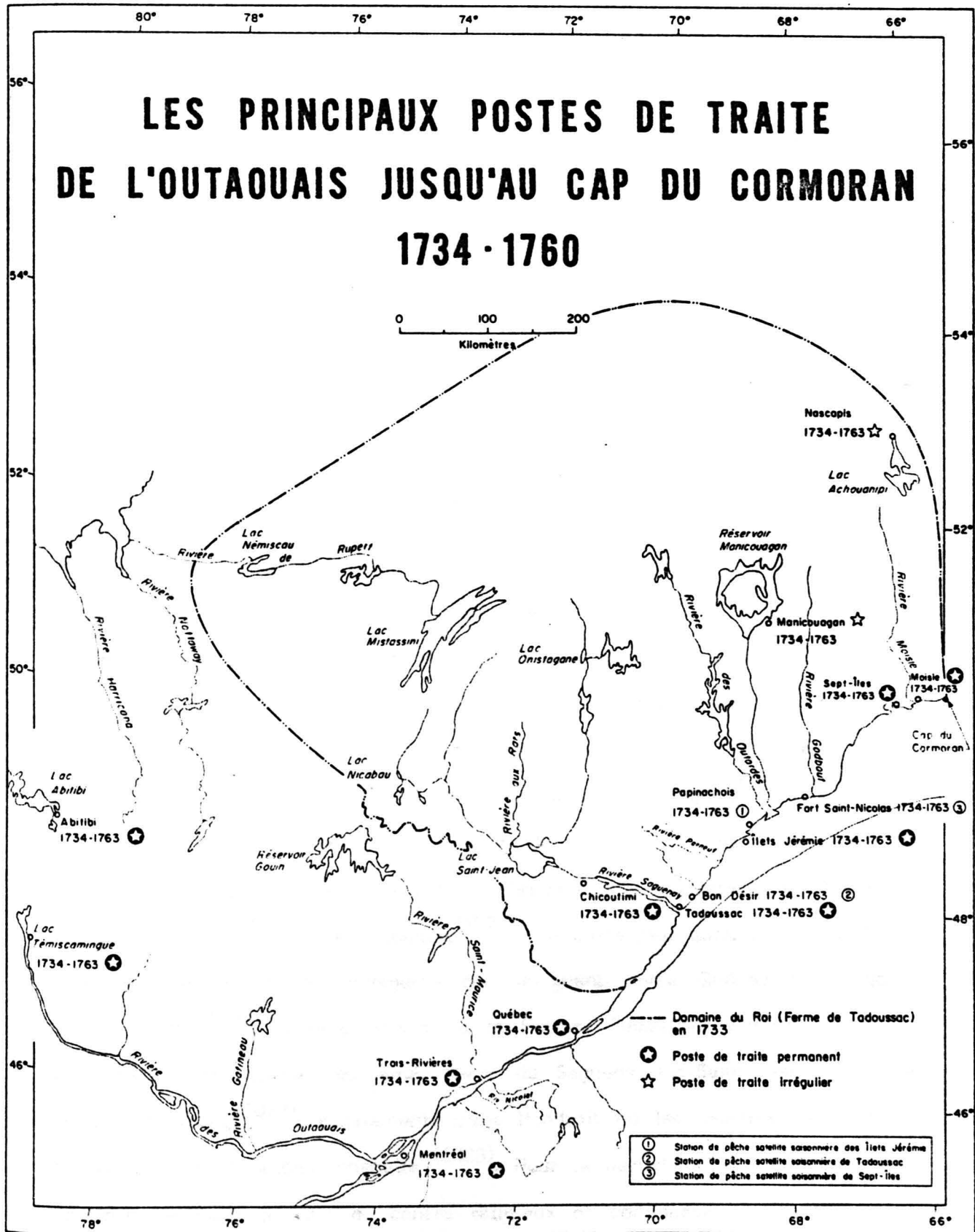


Figure 50

l'ensemble, malgré une gestion relâchée après le rachat de la seigneurie des Hazeur en 1724, la métairie de La Malbaie donne, vers 1750, les résultats que l'on avait escomptés⁽¹⁰²⁰⁾.

Plus à l'est, le poste de Tadoussac demeure le centre de la Ferme, même s'il ne fait pas toujours ses frais. Malgré cela, Cugnet le maintient en opération pour plusieurs raisons. D'abord, il sert d'entrepôt pour les postes de Chicoutimi et des Îlets-Jérémie⁽¹⁰²¹⁾. Ensuite, le poste continue de transiger quelques pelleteries avec les Amérindiens qui lui sont affidés. Ces derniers sont avant tout utilisés pour la chasse du loup-marin qui se pratique à partir de Notre-Dame de Bon Désir "depuis le mois de décembre jusqu'à la fin de Mars"⁽¹⁰²²⁾. Cette chasse rapporte à Tadoussac 500 à 600 peaux de loup-marin et remplit annuellement en moyenne 90 barriques d'huile⁽¹⁰²³⁾. D'après le père Coquart, cette production pourrait augmenter si le commis du poste, François Doré*, pouvait compter sur un plus grand nombre de chasseurs amérindiens. Même si Coquart est prêt à faire des efforts pour y attirer plus d'Amérindiens, il ne peut aller à l'encontre de la volonté du commis de Chicoutimi, Joseph Dorval*, qui retient à son poste tous ses engagés montagnais⁽¹⁰²⁴⁾. Outre le commerce des pelleteries et la chasse du loup-marin, les Montagnais de Tadoussac, fabriquent durant l'été, de nombreux canots qui servent à différentes occupations des engagés de Tadoussac⁽¹⁰²⁵⁾. Le poste joue aussi le rôle de halte pour les navires et les voyageurs qui naviguent entre Québec et le golfe Saint-Laurent⁽¹⁰²⁶⁾. Comme centre de la Ferme, Tadoussac compte une forge qui comble les besoins des Amérindiens du Saguenay-lac-Saint-Jean et de la Haute Côte-Nord⁽¹⁰²⁷⁾. Finalement, c'est l'endroit où les Jésuites décident de construire leur principale chapelle⁽¹⁰²⁸⁾. Pour la période 1734-1760, Tadoussac continue de jouer le rôle de centre religieux et commercial de la Ferme de

Tadoussac. Comme nous l'avons mentionné pour les années 1706-1733, la disparition de ce poste créerait un tel vide qu'il deviendrait presque impossible de faire respecter le monopole de commerce que détient la Ferme de Tadoussac sur tout le Domaine du Roi.

À l'intérieur du Saguenay, l'expérience du commerce dans cette région amène Cugnet à fermer les postes de Chamouchouane et Mistassin vers 1733. La fermeture de ces deux postes, jugés non rentables, concentre dorénavant toutes les activités du commerce des pelleteries à Chicoutimi. C'est d'ailleurs le commis de ce poste, Joseph Dorval, petit neveu de Médard Chouart Des Groseillers, qui avait participé à la reconstruction, vers 1728, des postes de Chamouchouane et de Mistassin⁽¹⁰²⁹⁾. Durant les années 1728 à 1733, Dorval a certainement réussi à établir de nombreux contacts avec les Amérindiens de la Chamouchouane et du lac Mistassini, puisque, après la fermeture des deux postes, ces Amérindiens acceptent de descendre jusqu'à Chicoutimi pour traiter avec lui⁽¹⁰³⁰⁾.

Malgré les bons contacts de Dorval avec les Amérindiens, une bonne partie des pelleteries de la Chamouchouane continuent d'être transigées par l'intermédiaire des Algonkins affidés à des commerçants de Trois-Rivières. Pour cette raison, Dorval envoie, dès la fonte des glaces, un traiteur commercer avec les Amérindiens nomadisant le long de la Chamouchouane⁽¹⁰³¹⁾. Plus au nord, plusieurs bandes de Mistassins préfèrent commercer avec les Anglais de la baie James⁽¹⁰³²⁾. Vers 1749, pour essayer d'enrayer cette concurrence anglaise, plusieurs engagés du poste de Chicoutimi montent au lac Onistagane pour troquer les fourrures des Papinachois et des Mistassins qui s'y rassemblent à la fin de chaque printemps⁽¹⁰³³⁾. Même si Chicoutimi n'accapare pas toutes les

fourrures des bassins hydrographiques des lacs Saint-Jean et Mistassini, il s'y transige quand même annuellement des peaux pour une valeur de 40 000 livres. Aussi, ce poste demeure-t-il le plus rentable de la Ferme de Tadoussac⁽¹⁰³⁴⁾. Aux revenus de la traite des pelletries, il faut ajouter ceux d'une scierie. Celle-ci, construite à l'embouchure de la rivière Pepaouetiche* (rivière du Moulin), semble assez prospère et ce, malgré une gestion que critique Coquart dans son mémoire⁽¹⁰³⁵⁾. Sa production de planches permet une diversification des sources de revenus du poste de Chicoutimi, même si le commerce de la fourrure occupe toujours une place prédominante dans le chiffre d'affaires de ce poste.

Pour sa part, le poste des Îlets-Jérémie dépend toujours d'une double activité: la traite des pelleteries et la chasse du loup-marin. Les fourrures proviennent des "sauvages domiciliés du Poste"⁽¹⁰³⁶⁾ et de ceux "de la profondeur des terres"⁽¹⁰³⁷⁾. Cependant, les commis de Chicoutimi et des Îlets-Jérémie se livrent une vive concurrence pour attirer les Amérindiens des environs des lacs Manouane et Onistagane. Cette concurrence oblige, dès le printemps de chaque année, le commis des Îlets-Jérémie, Joseph Amelin*, à monter jusqu'au lac Manicouagan, probablement près du site de l'ancien poste de traite de Manicouagan, pour rejoindre les Amérindiens qui se déplacent pour venir commercer avec lui. Tous ces efforts lui permettent, entre autres, de commercer environ 400 à 500 castors et 800 martres annuellement⁽¹⁰³⁸⁾. Outre la traite, la chasse du loup-marin, à partir de la baie des Papinachois, permet, du 15 janvier au 15 mars, de produire 35 à 40 barriques d'huile⁽¹⁰³⁹⁾. Pour Cugnet, ce poste est "celui qui luy (fait) le moins de depense, et luy (rapporte) proportion gardée plus de profit"⁽¹⁰⁴⁰⁾

Plus à l'est, la région de Sept-Îles représente la dernière source de revenus de la Ferme de Tadoussac. Les deux postes de cette région, Sept-Îles et Moisie, attirent les fourrures des Amérindiens affidés et de ceux de l'hinterland qui descendent annuellement la rivière Moisie pour rejoindre les rives de la Moyenne Côte-Nord⁽¹⁰⁴¹⁾. De plus, des engagés du poste de Sept-Îles montent, à la fin de juin, probablement jusqu'au lac Achouanipi, pour recueillir les pelletries des Amérindiens qui s'y regroupent⁽¹⁰⁴²⁾. Outre la traite, la seconde source de revenus provient de la chasse du loup-marin. Celle-ci se pratique à coup de fusil par les Amérindiens affidés aux Français à Sept-Îles et à la Pointe à la Croix* (fig. 55 et 56)⁽¹⁰⁴⁴⁾.

Prospères au cours des années 1730, les postes de la région de Sept-Îles connaissent par la suite une chute de leur rendement et accusent même des pertes vers 1750⁽¹⁰⁴⁴⁾. Quatre raisons expliquent cette situation. La première vient du fait que les marchandises européennes se vendent plus cher à Sept-Îles⁽¹⁰⁴⁵⁾. Cette cherté doit favoriser les concurrents de Mingan et peut-être aussi le commis du poste des Îlets-Jérémie. La deuxième raison de la baisse de rentabilité des postes de la région de Sept-Îles tire son origine de la concurrence du poste de Mingan. Coquart rapporte à ce sujet que les "sauvages de Mingan viennent jusqu'à la Rivière aux huitres faire la chasse et débauchent quelquefois les sauvages de Sept-Îles"⁽¹⁰⁴⁶⁾. Troisièmement, l'établissement de Louis Fornel* à la baie de "Kitcheschatsou"* en 1743, nuit considérablement au commerce de tous les postes de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord, y compris ceux de la région de Sept-Îles⁽¹⁰⁴⁷⁾. Ce nouveau poste de traite, situé près du site actuel de North West River*, draine une grande partie des fourrures du bassin hydrographique de la rivière Churchill et celles de la tête des rivières qui se déversent dans le golfe Saint-Laurent⁽¹⁰⁴⁸⁾. Le succès rapide

de ce poste vient aussi du fait que Fornel réussit à embaucher Jean Pilote*, ancien engagé de la Ferme de Tadoussac. Ce dernier connaît très bien les Amérindiens qui vivent aux sources de la rivière Moisie. À titre d'exemple, parlant leur langue, il regroupe dans le poste de Fornel "7 ou 8 familles Sauvages de Labrador, les 4 Sauvages de Mingan et les 3 Sauvages de Sept îles"⁽¹⁰⁴⁹⁾. Fort de ces 14 ou 15 groupes multifamiliaux affidées, Pilote doit éprouver moins de difficulté à commercer avec de nombreuses autres groupes amérindiens. Pour faciliter leur venue, on donne un nouvel essor au commerce des écorces de bouleau. La diffusion de ce produit avantage le poste de Fornel, puisque la Churchill est plus navigable que les affluents du golfe Saint-Laurent⁽¹⁰⁵⁰⁾. Sans canot, il est d'ailleurs de se rendre au poste à pied⁽¹⁰⁵¹⁾. Enfin, le succès du poste de Fornel et la chute de rentabilité de ceux de la région de Sept-Îles ne peuvent se comprendre que si l'on tient compte de la diminution draconienne du gibier à la tête des affluents du Saint-Laurent qui coulent vers la Moyenne Côte-Nord.

Au tournant des années 1750, les Amérindiens nomadisant aux sources de la rivière Moisie éprouvent beaucoup de difficultés à s'alimenter, puisque les bêtes de cette région ont presque été exterminées⁽¹⁰⁵²⁾. Cette situation écologique explique d'ailleurs en partie l'intérêt que manifeste de plus en plus le commis des Îlets-Jérémie pour les régions des lacs Manouane et Onistagane. Pour la même raison, ce désastre faunique oblige sûrement les Amérindiens à se déplacer plus au nord ou plus à l'est de la région du lac Achouanipi. Dans ce cas, la rivière Churchill devient l'affluent idéal pour se rendre commercer à un poste européen. Donc, la cherté des marchandises à Sept-Îles et la concurrence des postes de Mingan et de Fornel liées à une pénurie de gibier aux sources de la rivière Moisie rendent déficitaires les postes de la région de Sept-Îles.

Malgré les difficultés financières de Tadoussac et de la région de Sept-Îles, Cugnet réalise des profits de 10 000 livres annuellement et ce, de 1738 à 1749⁽¹⁰⁵³⁾. Pour réaliser ces importants bénéfices, Cugnet se devait de s'attirer l'allégeance des Amérindiens nomadisant sur le territoire de la Ferme de Tadoussac. Le moyen le plus efficace de l'époque est sans conteste la généralisation du crédit dans tous les postes de la Ferme⁽¹⁰⁵⁴⁾. Comme presque tous les autres commerçants français, les commis avancent aux Amérindiens, à la fin de chaque automne, "les armes, munitions et hardes nécessaires à leur hivernement"⁽¹⁰⁵⁵⁾. Au printemps de l'année suivante, les Amérindiens remboursent leur crédit avec les produits de leur chasse. Ils dépensent ce qui leur reste par l'achat d'eau-de-vie, de vivres et de divers produits européens⁽¹⁰⁵⁶⁾. Pour ceux qui travaillent pour le compte des différents postes, les commis leur font continuellement crédit⁽¹⁰⁵⁷⁾. Ces prêts nécessitent la possession d'un très gros capital puisque, pour la seule année 1732, le sous-fermier de Tadoussac supporte financièrement des crédits d'une valeur de 30 289 livres⁽¹⁰⁵⁸⁾. Ces prêts joints à l'expérience des commis des postes, entrent pour une grande part dans la fidélité commerciale des Amérindiens, essentielle au maintien de la rentabilité de la Ferme de Tadoussac.

De 1706 à 1733, des produits agricoles, de la fabrication de l'huile du loup-marin à la traite des pelleteries, de 1706-1733, la Ferme ajoute, au cours des années 1734-1749, la fabrication du goudron et le sciage du bois. De plus, tous les postes de l'hinterland, sauf Chicoutimi, sont abandonnés. Le contrôle d'une entreprise qui jouit d'une grande diversification de ses activités et d'une situation financière aussi avantageuse ne peut que susciter la convoitise des autres commerçants de la colonie à l'endroit d'Etienne Cugnet.

Par le départ pour la France de l'intendant Gilles Hocquart, en 1748, Cugnet perd son grand protecteur. Le successeur d'Hocquart, François Bigot, débarque à Québec le 26 août 1748 et ne tarde pas à se faire une clientèle qui lui est fidèle. Désirant tirer de substantiels bénéfices des entreprises rentables de la colonie⁽¹⁰⁵⁹⁾, Bigot accorde, le premier octobre 1749, pour six années consécutives, le bail de la Ferme de Tadoussac à Marie-Anne Barbel*, veuve de Louis Fornel⁽¹⁰⁶⁰⁾. Dans l'inventaire que commande Bigot lors du changement de sous-fermier, sept établissements sont répertoriés: La Malbaie, Tadoussac, Chicoutimi, Îlets-Jérémie, Pointe à la Croix, Sept-Îles et Moisie⁽¹⁰⁶¹⁾. Cette entreprise exigeant d'importants capitaux, Marie-Anne Barbel forme une société avec deux anciens associés de son défunt mari, les marchands huguenots français François Havy et le cousin de ce dernier, Jean Lefebvre*⁽¹⁰⁶²⁾. Croyant l'affaire suffisamment rentable, les trois associés acceptent de voir augmenter le loyer annuel du bail de la Ferme de 4 500 à 7 000 livres⁽¹⁰⁶³⁾.

Le changement brusque du sous-fermier crée de l'inquiétude, parce qu'on craint que les nouveaux locataires n'arrivent pas à s'imposer aux différents commis et engagés de l'entreprise et à se faire accepter par les Amérindiens qui fréquentent les postes⁽¹⁰⁶⁴⁾. Aussi, un des trois associés se presse-t-il de rencontrer les Amérindiens nomadisant sur le territoire de la Ferme et de festoyer avec eux⁽¹⁰⁶⁵⁾. S'étant pliés à cette coutume amérindienne qui veut qu'un commerçant se fasse d'abord connaître par des présents et des festins, les trois associés doivent quand même faire face, comme leur prédécesseur, à la contrebande de Batiscan, de Trois-Rivières et de Mingan tout en essayant d'enrayer la concurrence des Anglais de la baie James⁽¹⁰⁶⁶⁾. Malgré cela, l'entreprise semble toujours rentable, si l'on en juge par l'aisance que connaît la veuve Fornel avant la guerre de Sept Ans⁽¹⁰⁶⁷⁾. Comme l'écrit Jean-Guillaume

Plantavit De Lapause De Margon, vers 1755, lors de son voyage le long de la Côte-Nord, les postes de Sept-Îles, des Îlets-Jérémie et de Tadoussac tirent encore leurs revenus de la traite des pelleteries et de la chasse du loup-marin⁽¹⁰⁶⁸⁾.

La guerre étant sur le point d'être déclarée officiellement entre les empires français et anglais, la veuve Fornel et ses deux associés ne demandent pas le renouvellement du bail de la Ferme en 1755. Leur attitude peut-être expliquée par le fait que les postes de la Ferme leur apparaissent des proies trop faciles pour les navires anglais. Il en est de même pour tous les postes de la Côte-Nord qui vont souffrir considérablement des pillages de la flotte anglaise durant la guerre de Conquête⁽¹⁰⁶⁹⁾. La menace anglaise s'intensifiant lors de l'invasion de la Nouvelle-France en 1759, presque tout le commerce s'arrête sur le territoire de la Ferme après cette date⁽¹⁰⁷⁰⁾. Mais dès la fin de 1760, le commerce reprend lentement et il faudra attendre la nomination d'un nouveau sous-fermier pour que les échanges connaissent un nouvel essor James Murray*, premier gouverneur anglais de la Province of Québec, jettera alors son dévolu sur la Dunn, Grey and Company* qui administrera les postes de la Ferme jusqu'en 1786⁽¹⁰⁷¹⁾.

3.3.2.2 La christianisation des Montagnais et des Papinachois: 1734-1760

(fig. 51)

Comme pour la période précédente (1706-1733), les Jésuites qui se succèdent à la tête de la mission de la Ferme de Tadoussac n'hivernent en général plus dans les bois avec les Amérindiens. Ils se contentent d'imiter l'itinéraire annuel du père Laure. En effet, sauf au début de son mandat, Laure passe presque tous

ces hivers avec les Français de La Malbaie. Le printemps venu, il visite alors les postes de la Ferme⁽¹⁰⁷²⁾. Son circuit ne comprend que les régions de Tadoussac, des Îlets-Jérémie et de Chicoutimi (tableau XXVI). Sept-Îles ne semble pas faire partie de ses courses. C'est probablement pour cette raison que la cartographie de la rivière Moisie manque de précision sur sa carte de 1731 (fig. 55). De 1734 à 1737, Laure effectue six visites dans la région de Chicoutimi, deux à Bon Désir et quatre à Papinachois, endroit situé immédiatement à l'est de l'embouchure de la rivière Betsiamites (tableau XXVI).

Après la mort du père Laure aux Eboulements* le 22 novembre 1738, les missionnaires Michel Guignas* et Jean de Saint-Pévisien* assurent l'intérim en faisant trois brèves incursions, en 1739, sur le territoire de la Ferme de Tadoussac: deux aux Îlets-Jérémie et une autre à Bon Désir (tableau XXVIII). Pour relancer cette mission, il faut attendre la nomination du père Jean-Baptiste Maurice* en juin 1740⁽¹⁰⁷³⁾. Ce missionnaire n'oeuvre pas dans un pays qui lui soit totalement inconnu, puisqu'il s'était rendu aux Îlets-Jérémie en 1736 et à Tadoussac l'année suivante (tableau XXVII). À partir de sa nomination en 1740, nous constatons que Maurice y assure une présence constante jusqu'en 1745. Au cours de cette courte période, il se rend six fois à Chicoutimi, cinq à Bon Désir, une à Tadoussac, six aux Îlets-Jérémie et trois à Sept-Îles (tableau XXVIII). Il prend aussi le temps de faire construire une chapelle à Sept-Îles. Son successeur, Claude-Godefroy Coquart la cédera, en 1750, à la Ferme, puisqu'il la jugera "inutile, Les Sauvages allant le trouver aux Islets de Jeremie"⁽¹⁰⁷⁴⁾. Avec le don de la chapelle de Sept-Îles, ce missionnaire conseille à son supérieur de choisir Tadoussac comme centre des missions amérindiennes de la Ferme⁽¹⁰⁷⁵⁾.

Après la mort du père Maurice en 1746, le travail missionnaire dans cette

région prend un nouvel essor avec l'arrivée du père Coquart. À l'instar de son prédécesseur, Coquart avait eu l'occasion de prendre contact avec cette mission, puisqu'il avait fait une brève visite à Tadoussac en 1737 (tableau XXVII). Maintenant qu'il en a la charge, il suit les conseils de son prédécesseur en établissant le centre de sa mission à Tadoussac: de 1746 à 1758, il s'y rend à 27 reprises. Il effectue aussi, au cours de cette période, deux visites à Bon Désir, 19 à Chicoutimi, dix aux Îlets-Jérémie et deux à Sept-Îles (tableau XXVII, XXVIII, XXIX, XXX). Ces incursions apostoliques se font ordinairement durant la saison de navigation, puisqu'il passe la plupart de ses hivers dans la région de La Malbaie. Pour cette raison, nous le retrouvons durant les hivers 1751 à 1757 à l'île aux Coudres⁽¹⁰⁷⁶⁾.

Même s'il fréquente régulièrement les principaux postes de sa mission, Coquart semble vivre à la remorque des commerçants, puisque son impact sur les Amérindiens apparaît plus faible que celui de certains commis. À titre d'exemple, son plan d'attirer des Montagnais de Chicoutimi à Tadoussac ne peut se réaliser sans l'accord préalable de Joseph Dorval, commis de Chicoutimi, parce que ce dernier exerce un contrôle serré sur les groupes multifamiliaux montagnais qui lui sont affidés⁽¹⁰⁷⁷⁾. Ces différends occasionnels avec certains commis ne l'empêchent pas de poursuivre l'évangélisation des Amérindiens. Cependant, l'invasion de la flotte anglaise, en 1759, ralenti ses efforts, si bien qu'après cette date, il ne fait que de brèves visites aux différents postes de traite de sa mission. Les conquérants anglais ayant libéralisé le commerce de l'eau-de-vie, son travail apostolique auprès de ses néophytes devient plus difficile. Malgré cela, il demeure toujours apprécié de ses ouailles, puisque c'est lui qu'ils choisissent, en 1765, pour résumer leurs plaintes face à la nouvelle administration anglaise. Celles-ci seront par la suite acheminées jusqu'à Murray.

Les Montagnais craignent alors que les Anglais vendent leurs terres ancestrales et ils refusent d'être dépouillés de ce qu'ils possèdent. Ils demandent donc à Coquart de les représenter auprès du gouverneur. Cette marque de confiance, que lui manifestent les Amérindiens christianisés de sa mission, sera la dernière, puisque Coquart décèdera à Chicoutimi le 4 juillet 1765⁽¹⁰⁷⁸⁾.

Le zèle des différents missionnaires qui se succèdent de 1734 à 1760 sur le territoire de la Ferme de Tadoussac est confirmé par les registres, puisque pas moins de 99 visites évangéliques y sont recensées. Outre ces dernières, il est possible qu'il y en ait eu de nombreuses autres qui n'ont pas donné lieu à la consignation dans les registres de baptêmes, de mariages ou de décès. Étant incapable de les distinguer de façon spécifique, nous n'avons considéré que les incursions qui figurent dans les Registres De Tadoussac. Cette lacune n'empêche cependant pas de faire ressortir l'effort évangélique des missionnaires. Aussi, tant d'efforts devaient-ils donner des résultats. Ceux-ci apparaissent clairement dans la partie des registres consacrée aux baptêmes, puisque, pour la période 1738 à 1767, nous y trouvons 455 nouvelles inscriptions. De ce nombre, 400 (72 adultes et 328 enfants) baptêmes sont accordés à des individus issus de mariages endogames et 52 autres nés de mariages exogames (tableaux XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX). Parmi les 403 premiers, chacune des trois décennies de notre période dénombre respectivement 168 baptisés (18 adultes, 150 enfants), 140 (17 adultes, 123 enfants) et 92 (37 adultes et 55 enfants). Si la dernière décennie (1758-1767) n'est pas aussi fructueuse, c'est sûrement dû à l'invasion anglaise de 1759 et au changement de maîtres à Québec: de 1759 à 1765, le père Coquart n'inscrit aucun baptême.

Ces statistiques prennent tout leur sens lorsque nous les scrutons par région.

Ainsi, des 400 baptêmes, Chicoutimi en compte 127 (17 adultes, 110 enfants), Tadoussac, 84 (10 adultes, 74 enfants), îlets-Jérémie, 93 (7 adultes, 86 enfants) et Sept-Îles, 96 (38 adultes, 55 enfants, et 3 dont l'âge nous est inconnu). Finalement, les trois derniers enfants amérindiens reçoivent le sacrement à La Malbaie. Du côté ethnique, nous constatons que, chez les Montagnais, aucun adulte ne reçoit le sacrement sur les 51 baptisés issus de cette nation. Cette situation se répète chez les 10 Micmacs acceptés parmi la communauté chrétienne. Par contre, chez les Papinachois, nous dénombrons cinq adultes sur 79 baptisés. Cette proportion d'adultes augmente considérablement pour les Ouchestigoueks, puisque 44 d'entre eux sur 135 figurent dans les registres. Elle est encore plus forte chez les Mistassins, si l'on considère que neuf adultes reçoivent le baptême sur 21 membres de cette nation (tableaux XV, XVII, XIX).

Il ressort donc clairement des tableaux que la christianisation des Montagnais et des Papinachois est presque terminée avant 1738, puisque très peu d'adultes de ces deux groupes sont baptisés au cours de la période 1738-1767. Au même moment, nous assistons à une christianisation plus poussée des Ouchestigoueks et des Mistassins. Concrètement, cette situation signifie que même les Amérindiens nomadisant très loin des postes de traite rejoignent la communauté des chrétiens. Même si cette christianisation peut sembler superficielle dans certains cas, il n'en demeure pas moins que le baptême ne fait plus peur aux Amérindiens comme au XVII^e siècle, mais qu'il est même recherché par un grand nombre d'entre eux.

Dans ce contexte, surtout pour les Montagnais et les Papinachois, leur attitude ouverte face aux différents enseignements religieux des missionnaires qu'ils rencontrent, quelques semaines par année, ne signifie pas, pour autant, qu'ils

abandonnent leurs croyances spirituelles ancestrales. Cependant, il est fort possible que ces Amérindiens christianisés aient intégré certains préceptes de la foi chrétienne à leur propre spiritualité. Ajoutons aussi que les Amérindiens acceptent la présence des missionnaires, parce que ces derniers connaissent leurs dialectes et qu'ils se rendent régulièrement à leurs grands rassemblements annuels sans chercher directement leur profit personnel. À titre d'exemple, même si Coquart a dû se plier aux règles du jeu commercial des commis, les Amérindiens l'ont quand même choisi en 1765 pour résumer leurs plaintes. Cette confiance se comprend mieux lorsque nous prenons conscience, à travers les différents tableaux, de l'effort presque constant du rôle évangélique des missionnaires au sein des différentes communautés autochtones fréquentant les postes de la Ferme de Tadoussac au cours de la période 1734-1760. Aussi, ces tableaux ne confirment-ils pas que, même si les Jésuites continuent d'encourager leurs ouailles à commercer et à travailler pour le compte des Français de la Ferme, leur objectif d'évangélisation des Amérindiens demeure toujours prioritaire.

3.3.2.3 Les Montagnais, les Papinachois et les Mistassins: 1734-1760 (fig. 52)

3.3.2.3.1 Les Montagnais: 1734-1760 (fig. 52)

L'influence française s'étant grandement manifestée au cours de la période 1706-1733, il n'est pas surprenant d'assister à son accentuation durant les dernières décennies du régime français. Pour cette raison, la situation décrite pour les années 1706 à 1733 demeure, en général, la même. De la sorte, les bandes d'hiver et d'été montagnaises occupent toujours le Saguenay-Lac-Saint-Jean, si bien que lorsque le père Coquart élabore le projet

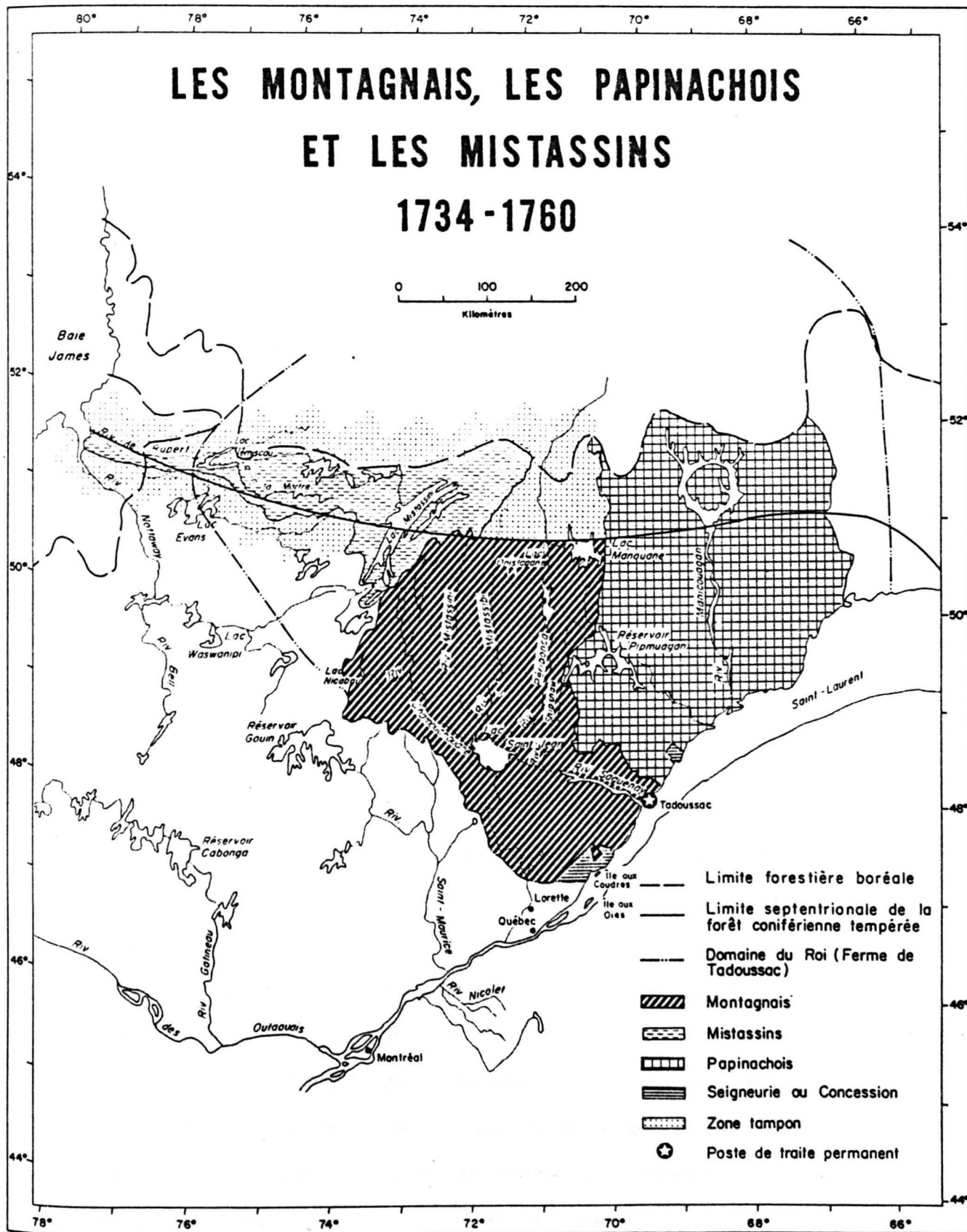


Figure 52

de grossir le nombre de chasseurs affidés à Tadoussac, il pense avant tout à y attirer les Montagnais de Chicoutimi⁽¹⁰⁷⁹⁾. Sans le préciser explicitement, le missionnaire sait sûrement que les Montagnais de ces deux endroits sont intimement liés. Vers 1759, les documents consultés indiquent que les Montagnais fréquentent toujours Chicoutimi et qu'un autre groupe, d'au moins une cinquantaine d'entre eux, dépend du poste de Tadoussac pour sa survie⁽¹⁰⁸⁰⁾. Cette dépendance de nombreux Montagnais face aux Français des postes de Chicoutimi et de Tadoussac s'explique facilement, puisque de Tadoussac jusqu'à la rivière Chamouchouane, ce territoire, depuis longtemps surexploité, continue de souffrir d'une pénurie de certains animaux terrestres⁽¹⁰⁸¹⁾. Aussi, plusieurs Montagnais n'ont-ils d'autre choix que de s'affider aux commis de ces deux postes⁽¹⁰⁸²⁾. D'autres, comme la seule "grande famille montagnaise" nomadisant probablement au sud du lac Saint-Jean, le long de la rivière Metabetchouane, continuent de pratiquer le mode de vie de leurs ancêtres tout en dépendant presque complètement du ravitaillement qu'ils se procurent au poste de Chicoutimi⁽¹⁰⁸³⁾.

À l'ouest du lac Saint-Jean, ceux qui nomadisent le long du bassin hydrographique de la Chamouchouane survivent grâce à l'apport du caribou. Forts d'une suffisance de vivres, ils continuent de se montrer beaucoup plus indépendants face au commis de Chicoutimi⁽¹⁰⁸⁴⁾. Ce dernier se plaint souvent que ces Montagnais commercent régulièrement avec les émissaires amérindiens qui travaillent pour le compte des Français de Batiscan et de Trois-Rivières⁽¹⁰⁸⁵⁾. Malgré leur indépendance commerciale, certains de leurs groupes multifamiliaux descendent presque annuellement à Chicoutimi, même si le commis de cet endroit envoie ses représentants commercer le long de la Chamouchouane avec les membres de ce groupe⁽¹⁰⁸⁶⁾. À ce poste, les

Montagnais rencontrent leurs congénères et en profitent aussi pour faire des échanges avec les Mistassins qui nomadisent toujours dans le bassin hydrographique du lac Mistassini⁽¹⁰⁸⁷⁾. D'autres groupes, comme les Papinachois des environs du lac Manouane, complètent ces grands rassemblements du début de juin. C'est probablement pour cette raison que les nouveaux sous-fermiers font savoir, en 1750, aux différents groupes amérindiens de l'hinterland qu'ils se rendront à Chicoutimi pour les rencontrer afin de leur offrir des présents et de partager avec eux des festins⁽¹⁰⁸⁸⁾. Outre la rivière Chamouchouane, vers la fin de son bail (1749), Cugnet, connaissant davantage les déplacements des Amérindiens, envoie, par l'entremise de son commis de Chicoutimi, des traiteurs jusqu'au lac Onistagane; cet endroit étant reconnu "comme un rendez vous Commun ou tous les Sauvages de ces cantons"⁽¹⁰⁸⁹⁾ se rendent. En réalité, ce voyage permet aux Français d'éviter celui qui mène jusqu'au lac Mistassini et de limiter les pertes de crédits au commis de Chicoutimi, puisque plusieurs Amérindiens de cette région "portent leur Pelleterie aux islets ou ils vont traiter et viennent tout de suite à Chicoutimi prendre à crédit"⁽¹⁰⁹⁰⁾ les articles dont ils ont besoin pour leur chasse annuelle.

Même si nous disposons de tous ces renseignements sur les groupes amérindiens qui se rencontrent au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'identification des Amérindiens décrits dans plusieurs de ces documents laisse beaucoup à désirer. Comme à leur habitude, les commerçants français et même le père Coquart emploient le mot "sauvage" pour désigner les Amérindiens⁽¹⁰⁹¹⁾. Pour remédier à cette lacune, il nous a fallu inventorier à nouveau les Registres De Tadoussac pour préciser l'origine ethnique de chaque groupe et l'importance de l'un par rapport à l'autre. Ainsi, pour la période 1738-1767, 18 Mistassins (huit adultes et dix enfants) et huit enfants papinachois reçoivent le baptême à Chicoutimi. Outre ces deux

groupes, les registres laissent clairement apparaître que les Montagnais sont de très loin les plus nombreux à fréquenter les postes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque, sur les 51 enfants montagnais baptisés au cours des années 1738-1767, 38 reçoivent ce sacrement à Chicoutimi et dix à Tadoussac, tandis que les trois derniers le sont aux Îlets-Jérémie (tableaux XV, XVII, XIX).

Les mariages exogames impliquant un membre de la nation montagnaise confirment la tendance des périodes précédentes. À ce sujet, les registres révèlent, pour la période 1738-1767, neuf mariages entre Montagnais et Mistassins, huit entre Montagnais et Papinachois et cinq entre Montagnais et Ouchestigoueks. Précisons qu'aucun mariage entre Papinachois et Mistassins n'est consigné dans les registres (tableaux XVI, XVIII, XX). Ces chiffres montrent, entre autres, que les Montagnais de Chicoutimi consolident leurs alliances commerciales avec les Mistassins. Ils nous apprennent aussi que les Montagnais continuent d'entretenir d'étroites relations avec les Papinachois pour profiter du commerce avec les Ouchestigoueks qui sont maintenant invités à descendre plus souvent à Chicoutimi et à Tadoussac.

À la lumière de ces données statistiques même incomplètes, nous comprenons mieux la démarche, en 1750, des nouveaux sous-fermiers de la Ferme de Tadoussac qui désirent se rendre à Chicoutimi pour offrir des présents aux représentants des différentes nations qui s'y rassemblent et fêter avec eux. Derrière l'objectif commercial de ces Français, nous constatons que la coutume amérindienne du début du XVII^e siècle régit encore les rapports franco-amérindiens. Il en est sûrement de même pour les relations entre les différentes nations amérindiennes. Il est significatif aussi de remarquer que les Français ne peuvent pas avoir accès au lucratif commerce des pelleteries de

l'hinterland sans, au préalable, s'allier aux Montagnais qui se rassemblent à Chicoutimi. Ce sont eux qui, par leurs alliances commerciales, peuvent servir d'intermédiaires avec les représentants des autres nations qu'ils invitent à Chicoutimi.

Replacé dans ce contexte, en 1765, il revient aux Montagnais de demander, au père Coquart de leur servir d'intermédiaire auprès du gouverneur James Murray. Cette démarche montagnaise s'impose, parce qu'une rumeur circule au Saguenay-Lac-Saint-Jean au sujet de la perte éventuelle de leurs droits sur leurs territoires ancestraux. Le 12 mars 1765, Coquart est alors amené à écrire, pour le compte des Montagnais, une lettre à Murray. Dans celle-ci, les Montagnais y disent qu'ils ont appris "qu'on veut donner nos terres, non seulement pour y traiter, mais les donner en propriété, une partie à l'un, une partie à l'autre, de sorte que nous seront dépouillés de ce que nous possédons"⁽¹⁰⁹²⁾. Ils ajoutent qu'il "faudra donc payer à ces propriétaires pour avoir la vie que nous trouvons en été dans les rivières et les lacs, car on ne nous laissera ni chasser, ni pêcher sans payer quelque chose pour en avoir la permission"⁽¹⁰⁹³⁾. Pour ces Montagnais, "si on nous vend notre vie, que veut-on que nous devenions?"⁽¹⁰⁹⁴⁾. Ils affirment enfin qu'ils ont "toujours été une nation libre, et nous deviendrons esclaves, ce qui serait bien dur après avoir joui si longtemps de notre liberté"⁽¹⁰⁹⁵⁾.

Ce texte présente l'avantage qu'il confirme l'existence des droits d'une nation face à l'expropriation d'un territoire, puisque, même si les Français peuvent établir des postes au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les Montagnais se prétendent toujours les maîtres de leurs territoires ancestraux et font même prévaloir leurs droits devant le gouverneur James Murray. Bien plus, la perte de ces droits

signifierait pour eux qu'ils sont assujettis à quelqu'un d'autre. À cette époque, un Amérindien tient trop à sa liberté pour accepter quelque assujettissement que ce soit. Aussi, la rumeur d'une perte éventuelle de leurs droits sur leurs territoires jette-t-elle la consternation et l'inquiétude chez les Montagnais.

3.3.2.3.2 Les Papinachois: 1734-1760 (fig. 52)

Plus à l'est, un fort groupe de Papinachois oeuvrent toujours pour le compte des Français du poste des Îlets-Jérémie. La dépendance grandissante de ces derniers envers leurs employeurs français coïncide avec une pénurie de gibiers sur une très grande partie du territoire de la Ferme de Tadoussac. Principalement pour cette raison, à l'automne et au printemps, ces Papinachois s'occupent à chasser le loup-marin. Même si cette chasse se pratique encore un peu durant l'hiver, la plupart des Papinachois affidés aux Français s'écartent dans les bois pour chasser et trapper. Mais la pénurie de vivres les amène, entre autres, à s'endetter auprès des différents commis. Aussi, ces Papinachois se voient-ils presque obligés de traiter avec ceux qui leur accordent du crédit⁽¹⁰⁹⁶⁾. Cette dépendance accrue de plusieurs Papinachois envers le commis des Îlets-Jérémie ne les empêche cependant pas d'entretenir des contacts avec les postes de Chicoutimi, de Tadoussac, de Sept-Îles et peut-être même de Mingan⁽¹⁰⁹⁷⁾. Pour les Papinachois qui continuent à pratiquer le mode de vie de leurs ancêtres, ils se défont de l'emprise du commis des Îlets-Jérémie. Lorsqu'ils se trouvent trop endettés à ce poste, ils n'hésitent pas à se rendre ailleurs pour commercer⁽¹⁰⁹⁸⁾.

Pour tous les Papinachopis, ils continuent, dans l'ensemble, de fréquenter la Haute Côte-Nord. Cette réalité nous est d'ailleurs confirmée par les registres:

64 des 74 baptisés papinachois font leur entrée dans la communauté chrétienne aux Îlets-Jérémie et ce, au cours de la période 1738-1767 (tableaux XV, XVII, XIX). Curieusement, on identifie aucun Papinachois de mariage endogame parmi les baptisés de Sept-Îles au cours de la même période (tableaux XV, XVII, XIX). Ce fait laisse supposer qu'ils s'y seraient rendus principalement pour les besoins de leur commerce.

Même si les registres de baptêmes nous fournissent certaines données démographiques, celles-ci sont beaucoup trop incomplètes pour essayer d'estimer la population totale des Papinachois et des Montagnais. Pour la période 1734-1760, la seule source dont nous disposons est celle de Jean-Guillaume Plantavit De La Pause De Margon. Au cours de son voyage le long de la Côte-Nord en 1755, ce dernier évalue à 100 "familles" le nombre des Amérindiens qui se rencontrent de Mingan au Cap Charles. Il ajoute, par la suite, que celles de la Ferme de Tadoussac sont beaucoup plus nombreuses. Dans le mémoire de Thomas Ainslie qui reçoit de James Murray la mission, en 1762, de faire une description complète du Domaine du Roi, ce dernier évalue à 100 le nombre de "familles" de Mingan jusqu'au Labrador et à 220 celles du Domaine du Roi. Si nous tenons toujours compte qu'un groupe multifamilial rassemble environ 10 personnes, nous sommes en présence de 2 200 amérindiens. Précisons que tous les observateurs de cette époque tiennent leurs renseignements des commis de la Ferme ou encore du père Coquart. Sur ce sujet, Ainslie écrit qu'il a fait son voyage en compagnie du père Coquart⁽¹⁰⁹⁹⁾. Or, rappelons que le recensement de Cugnet en 1733, rapporté par l'intendant Hocquart dans son rapport, estime la population autochtone de la Ferme à environ 243 groupes multifamiliaux, c'est-à-dire 2 430 Amérindiens, dont 680 Montagnais et 240 Papinachois. Si l'on se fie à La Pause, à Daine et à Ainslie, nous serions en

présence, pour les années 1734-1760, de données démographiques qui ressembleraient à celles de la période précédente.

Ainsi donc, les Montagnais et les Papinachois nomadisent toujours sur les mêmes territoires de chasse qu'au cours de la période précédente (1706-1733). Leurs relations commerciales étroites avec les Français et la poursuite de leur christianisation contribuent à favoriser les échanges et les relations inter-ethniques entre eux. À titre d'exemple, des 52 mariages exogames répertoriés à partir des registres de baptêmes au cours des années 1738-1767, 29 impliquent des Montagnais, des Ouchestigoueks et des Papinachois (tableaux XVI, XVIII, XX). Comme pour les années précédentes, les Papinachois représentent le noyau central des relations entre ces trois peuples, puisque les registres consignent 16 baptêmes de personnes issues de mariages entre les Papinachois et les Ouchestigoueks, dont 9 aux Îlets-Jérémie, cinq à Sept-Îles, un à Chicoutimi et le dernier à Tadoussac. Huit autres baptêmes concernent des parents montagnais et papinachois et les cinq derniers des Montagnais et des Ouchestigoueks. Ces chiffres confirment, pour la période 1734-1760, le rôle d'intermédiaires commerciaux que jouaient, au cours des années 1706-1733, les Papinachois entre, d'une part, les Ouchestigoueks, et, d'autre part, les Montagnais et probablement aussi les Français.

De nombreux éléments pourraient nous amener à intégrer les Papinachois aux Montagnais. D'abord, ces deux peuples nomadisent dans la zone coniférienne tempérée, si bien qu'ils partagent de nombreux traits culturels. En second lieu, la Ferme de Tadoussac et les missionnaires offrent les mêmes services aux membres de ces deux nations. En troisième lieu, les échanges inter-ethniques sont si fréquents qu'en 1706 le chef montagnais du lac Saint-Jean, Gillaume

Chische, affirme que les Papinachois et les Montagnais chassent indifféremment sur les mêmes terres. Il s'agissait ici des territoires de chasse du nord-est du lac Saint-Jean. Enfin, les textes anciens, tels ceux de Daine et La Pause n'identifient, vers 1755, le long de la Côte-Nord que les Montagnais, les Tigestigones (Ouchestigouek ζ) et les Naskapis. Malgré tous ces faits, pour la période de 1734-1760, aucun document confirme clairement l'intégration de ces deux nations. Aussi, avons-nous choisi de continuer à considérer les Papinachois et les Montagnais comme deux entités ethniques distinctes.

3.3.2.3.3 Les Mistassins: 1734-1760 (fig. 52)

Sur les deux cartes du père Laure, les Mistassins sont situés dans le bassin hydrographique du lac Mistassini. Ceux qui descendent au poste de Chicoutimi empruntent les rivières Péribonka et Shipshaw. Les informations cartographiques concernant les Mistassins sont, au dire du père Laure, très précises, puisqu'il tire ses renseignements de Joseph Dorval qui y a hiverné durant plusieurs années. En 1750, le père Claude Coquart corrobore les cartes de Laure au sujet des Mistassins en écrivant que les Mistassins "hivernent environ à 200 lieues de chekoutimi en tirant vers le baye d'HUDSON, ou quelques-uns d'entre eux vont traitée"⁽¹¹⁰⁰⁾. D'autres descendent jusqu'à Chicoutimi parce qu'ils "sont attachés" à Joseph Dorval, maintenant commis au poste de Chicoutimi⁽¹¹⁰¹⁾. En plus, à chaque printemps, des employés de Chicoutimi ou de Tadoussac vont rejoindre le reste des Mistassins "pour leur donner leurs besoins". Pour sa part, Cugnet confirme que ces traiteurs montent jusqu'au lac Mistassini pour rejoindre les Mistassins⁽¹¹⁰²⁾. Mais ce voyage est pénible et les Français tentent de l'abrèger en essayant d'attirer les Amérindiens de différentes nations de la

"hauteur des terres" au lac Onistagane. On veut faire en sorte que ce lieu de rassemblement devienne "comme un rendez vous Commun ou tous les sauvages de ces cantons se rendront"⁽¹¹⁰³⁾.

Parmi les Mistassins qui fréquentent presque annuellement le poste de Chicoutimi, plusieurs se convertissent au christianisme. Ainsi, au cours de la période 1738-1767, les missionnaires y baptisent dix-huit Mistassins (huit adultes et dix enfants) (tableaux XV, XVII, XIX). En plus de combler leurs besoins commerciaux et religieux, les Mistassins en profitent pour tisser des liens plus étroits avec les Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque neuf baptêmes d'enfants d'unions exogames (Montagnais-Mistassin) figurent dans les Registres De Tadoussac, dont six au cours de la décennie 1738-1747 et trois pour celle de 1748-1757 (tableaux XVI, XVIII).

3.3.3 LA MOYENNE ET LA BASSE CÔTE-NORD: 1734-1760

3.3.3.1 La présence française sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord: 1734-1760 (fig. 53)

Depuis 1661, les Français de la Nouvelle-France sont présents le long des côtes des Moyenne et Basse Côte-Nord. Ainsi, six seigneuries et une concession sont accordées de 1661 à 1705. Le nombre des seigneuries demeure à six, tandis que celui des concessions grimpe à sept au cours des années 1706-1733. La dernière période du régime français (1734-1763) connaît un accroissement rapide des concessions et une légère baisse du nombre des seigneuries, puisque seulement quatre seigneuries existent encore au moment où le nombre des concessions passe de huit à dix-huit.

FIGURE 53

LES CONCESSIONS ET LES SEIGNEURIES SUR LES MOYENNE ET BASSE
CÔTE-NORD: 1734-1760

1- Seigneurie de Mingan

1734-1760: Les héritiers Bissot et Jolliet, co-seigneurs.

1734-1737: François-Joseph Bissot, co-seigneur de la seigneurie de Mingan.

14 septembre 1734 au 4 septembre 1736: Bissot loue la seigneurie de Mingan à Joseph De Fleury De La Gorgendière et à Pierre Trottier Desauniers.

15 mars 1736 au 15 mars 1743: Bissot loue la seigneurie de Mingan à Jean-Louis Volant d'Haudebourg.

1736-1754: Jean-Louis Volant d'Haudebourg dirige le poste de la seigneurie de Mingan.

1737-1754: Les commerçants Jean Lefebvre et François Havy détiennent des intérêts dans la location de la seigneurie de Mingan.

2- Seigneurie des îles et filets de Mingan

1734-1760: Les héritiers Jolliet et Lalande, co-seigneurs.

1734-1737: Charles Jolliet, co-seigneur, dirige l'exploitation de la seigneurie.

1739-1760: Jacques De Lafontaine De Belcour détient la jouissance des parts de Jacques De Lalande, co-seigneur.

1737-1754: François Havy et Jean Lefebvre détiennent d'importants intérêts dans la location de la seigneurie des îles et filets de Mingan.

1737-1754: Jean-Louis Volant d'Haudebourg dirige l'exploitation de la seigneurie des îles et filets de Mingan.

3- Seigneurie de l'île d'Anticosti

1734-1760: Les héritiers Jolliet, co-seigneurs.

1734-1748: Charles Jolliet, co-seigneur de l'île d'Anticosti.

1734-1748: Charles Jolliet exploite la seigneurie.

1748-1760: Cette seigneurie ne semble plus être exploitée.

FIGURE 53 (SUITE)

4- Concession de la baie Phélypeaux

1734-1760: Les héritiers de Courtemanche, co-concessionnaires.

1734-1761: François Martel De Brouague exploite la concession et possède les 5/6 des parts.

28 décembre 1735 au 21 octobre 1746: Société à parts égales entre Pierre Trottier Desaulnier et François Martel De Brouague.

1761: Mort de François-Martel de Brouague.

5- Seigneurie de Saint-Paul

1734-1760: Les héritiers de Jean-Amador Godefroy de Saint-Paul, co-seigneurs.

1734-1760: Cette seigneurie ne semble pas être exploitée.

6- Concession de Saint-Modet

1734-1750: Pierre Constantin, concessionnaire.

1734-1740: Constantin loue sa concession à Pierre Hamel, son gendre et à Pierre et François Rottot.

27 avril 1735: Concession de l'île au Grand Saint-Modet.

1735-1738: François Foucault et Nicolas Gaspard Boucault, co-concessionnaires.

1738: La concession est révoquée parce que l'île fait déjà partie de la concession de Saint-Modet qui appartient à Pierre Constantin.

1740-1747: René Cartier, Pierre Hamel et François Foucault louent en société la concession de Pierre Constantin. François Havy et Jean Lefebvre détiennent des intérêts importants dans le financement de cette société.

1747-1750: René Cartier, Pierre Hamel et François Foucault louent en société la concession de Pierre Constantin.

6 avril 1751: Concession de Saint-Modet 1751-1753: Jacques Bréard, concessionnaire. Cette concession avait été accordée pour neuf ans (1751-1760).

1751-1753: Antoine Marsal dirige l'exploitation de cette concession.

FIGURE 53 (SUITE 1)

1753: Bréard abandonne sa concession.

20 juillet 1753: concession de Saint-Modet

1753-1756: Gilles Hocquart, concessionnaire. La concession est accordée à vie à Hocquart.

1756: Hocquart abandonne sa concession.

5 mars 1754 au 1 août 1757: Jean-Louis Volant d'Haudebourg loue le poste de cette concession.

25 mai 1756: Concession de Saint-Modet

1756-1760: Jean Taché, concessionnaire. Cette concession est accordée à vie à Taché.

1757-1760: La concession ne semble pas exploitée à cause de la guerre de Conquête.

7- Concession de port Sainte-Marie à la Pointe aux Ancres sur l'île de Terre-Neuve

1734-1750: Pierre Constantin, concessionnaire.

1734-1740: La concession est louée à Pierre Hamel, son gendre, et à Pierre et François Rottot.

1741-1760: Ce poste semble abandonné.

8- Concession de Saint-Augustin

1734-1750: François Margane De Lavaltrie, concessionnaire.

1734-1736: Lavaltrie exploite sa concession.

1736: François Martel De Brouague loue la concession de Saint-Augustin.

11 septembre 1737 au 11 septembre 1740: Lavaltrie loue sa concession à Michel Pétrimoult, Charles Chéron et Nicolas Caron.

9 décembre 1741 au 6 mars 1750: Lavaltrie loue sa concession à Jean-Baptiste Pommereau.

20 avril 1750: Concession de Saint-Augustin

1750-1753: Claude Chéron, concessionnaire. La concession est accordée pour neuf ans (1750-1759).

FIGURE 53 (SUITE 2)

- 1750-1753: Chéron loue sa concession à Jacques De Lafontaine de Belcour.
- 1751-1753: Belcour se prend comme associé Gilles-William Stroud.
- 1753: Chéron meurt et la concession est abandonnée.
- 17 juillet 1753: Concession de Saint-Augustin
- 1753-1762: Philippe d'Ailleboust De Cery, concessionnaire. La concession est accordée pour neuf ans (1753-1762). Elle semble avoir été exploitée jusqu'en 1757.
- 9- Concession de la baie Saint-Alexis
- 1734-1745: Pierre De Leigne, concessionnaire.
- 1735: Il cède la moitié de ses parts à son gendre, Nicolas Lanouiller de Boisclerc.
- 1734-1745: Cette concession ne semble pas avoir été exploitée.
- 1746-1760: Cette concession est abandonnée.
- 10- Concession de la rivière Montagamiou
- 1733-1760: Jacques De Lafontaine De Belcour, concessionnaire.
- 1736: Début de son exploitation.
- 7 octobre 1749 au 7 octobre 1750: Société entre Charles Turpin et Jacques De Lafontaine De Belcour.
- 31 août 1751 au 31 août 1756: Société entre Gilles-William Stroud et Jacques De Lafontaine De Belcour.
- 11- Concession de la baie Sainte-Barbe à la Pointe aux Ancres sur l'île de Terre-Neuve
- 1734-1740: Cette concession semble avoir été abandonnée à la fin de cette période par les héritiers de Jean-Baptiste Jolliet de Mingan, François Blais et Régnier.
- 12- 18 septembre 1735: Concession de la baie des Châteaux
- 1735-1744: Louis Bazil, concessionnaire. La concession est accordée pour neuf ans.
- 3 mai 1737: Société entre Louis Bazil, Louis Fornel et François Havy.
- 1737-1744: Louis Fornel dirige l'exploitation de cette concession.

FIGURE 53 (SUITE 3)

12 septembre 1749: Concession de la baie des Châteaux

1749-1758: Jean-François Gaultier, concessionnaire. La concession est accordée pour neuf ans.

31 mai 1754 au 31 mai 1756: Charles-François Tarien De La Naudière, Charles Gilbert et Jean-François Gaultier, co-concessionnaires. Charles Gilbert dirige l'exploitation du poste.

13- 27 septembre 1735: Concession du Cap Charles

1735-1744: Antoine Marsal, concessionnaire. La concession est accordée pour neuf ans.

1735-1744: Marsal exploite sa concession.

1744-1749: La concession est abandonnée.

1er novembre 1749: Concession du Cap Charles

1750-1753: Le capitaine De Bonne, concessionnaire. La concession est accordée pour neuf ans (1750-1759).

1750-1753: De Bonne n'exploite pas sa concession.

24 septembre 1753: Concession du Cap Charles

1754-1758: Antoine Marsal, concessionnaire.

1758-1760: Après la mort de Marsal, ses créanciers, François Havy, Jean Lefebvre, Jean Taché, Malroux et Thouron obtiennent la concession. Cette concession avait été accordée pour neuf ans (1754-1763).

14- 1 mai 1738: Concession d'Apetipy

1738-1748: François Foucault et Nicolas Gaspard Boucault, co-concessionnaires. La concession est accordée pour dix ans (1738-1748). La concession est exploitée de 1741 à 1748.

15 octobre 1750: Concession d'Apetipy

1751-1760: Jacques De La Fontaine De Belcour, concessionnaire. La concession est accordée pour quinze ans (1751-1765). Lafontaine s'associe à Gilles-William Stroud (1751-1755) pour mettre en valeur sa concession.

FIGURE 53 (SUITE 4)

15- 2 mai 1738: Concession du Gros Mecatina

1738-1748: Jean-Baptiste Pommereau, concessionnaire. La concession est accordée pour dix ans (1738-1748).

20 septembre 1739: La concession est agrandie.

20 avril 1739: Pommereau qui conserve la moitié des parts de sa concession se prend deux associés, Guillaume Estèbe et Daniel De Beaujeu.

1739-1748: La concession est exploitée.

1er mai 1749: Prolongation de la concession du Gros Mecatina

1748-1754: Guillaume Estèbe (1e quart), Daniel De Beaujeu (1e quart) et Joseph-Michel Legardeur De Croisille et De Montesson, époux de la veuve de Jean-Baptiste Pommereau (la moitié des parts).

1748-1754: Le poste est exploitée.

25 mai 1756: Concession du Gros Mecatina

1756-1760: Gilles Hocquart, concessionnaire. La concession est accordée à vie à Hocquart. La guerre de Conquête provoque son abandon.

16- 15 janvier 1740: Concession du Petit Mecatina

1740-1760: Henry-Albert De Saint-Vincent, concessionnaire. Cette concession est accordée à vie à Saint-Vincent.

1740: Guillaume Estèbe devient l'associé de Saint-Vincent.

1740-1760: La concession a dû être exploitée.

17- 20 août 1748: Concession de la baie Forteau

1748-1757: Adrien Desmarais Vincent, concessionnaire. Cette concession est accordée pour neuf ans (1748-1757).

30 avril 1749: Brevet de confirmation de sept ans (1749-1756).

18- 25 octobre 1748: Concession de l'Anse-à-Loup

FIGURE (SUITE 5)

- 1748-1757: Joseph Brassard Deschenaux, concessionnaire. La concession est accordée pour neuf ans (1748-1757).
- 30 avril 1749: Brevet de confirmation de sept ans (1749-1756).
- 19- 5 novembre 1748: Concession de Kecarpoui
- 1749-1758: Jacques Bréard et Guillaume Estèbe, co-concessionnaires. La concession est accordée pour neuf ans (1749-1758).
- 20- 20 septembre 1743: Concession de la baie des Esquimaux
- 1743-1745: Louis Fornel et ses deux associés, François Havy et Jean Lefebvre, exploitaient cette concession.
- 1745: Mort de Louis Fornel.
- 1745-1760: La veuve de Fornel, Marie-Anne Barbel, et les deux associés de son défunt mari continuent l'exploitation.
- 1749-1760: Marie-Anne Barbel, concessionnaire. La concession est accordée pour douze ans (1749-1760).
- 21- 1er mai 1750: Concession d'Anse Sainte-Claire
- 1750-1759: Jean Taché, concessionnaire.
- 1751: Taché se désiste.
- 1751-1757: Michel Fortier, concessionnaire.
- 1751-1757: Il exploite sa concession.
- 22- 6 octobre 1750: Concession du Petit Havre
- 1751-1758: Antoine Marsal, concessionnaire. La concession est accordée pour neuf ans (1751-1760). Marsal meurt en 1758 et la concession est abandonnée à cause de la guerre de Conquête.

L'accroissement du nombre des concessions par rapport à celui des seigneuries répond à trois principaux objectifs. D'abord, comme nous l'avons vu précédemment, les autorités coloniales veulent exercer un meilleur contrôle sur le territoire de cette région. Ensuite, l'intendant peut plus facilement promouvoir l'expansion des pêches du loup-marin, parce qu'il possède les moyens d'obliger les concessionnaires à mettre en valeur leur concession. Celles-ci sont concédées, en général, pour une période d'une dizaine d'années. Finalement, ces concessions servent à récompenser, entre autres, les amis des différents intendants qui se succèdent à la tête de l'administration civile de la Nouvelle-France. À titre d'exemple, pour la période 1734-1760, Gilles Hocquart accorde des concessions à sept hauts fonctionnaires* de son administration (1734-1748), tandis que son successeur, François Bigot, en favorise neuf autres** au cours des années 1748-1760⁽¹¹⁰⁴⁾.

Cet accroissement rapide des concessions s'accompagne aussi d'une concentration des capitaux investis sur les Moyenne et Basse Côte-Nord entre les mains de

* François Foucault, Nicolas Gaspard Boucault, Jean-Baptiste Pommerau, Henry-Albert De Saint-Vincent, Adrien Desmarais Vincent, Armand De La Porte et Jean De La Porte.

** Joseph Deschesneaux, Jacques Béard, Guillaume Estèbe, Daniel De Beaujeu, François Gaultier, François Daine, Jacques De Lafontaine De Belcour, Philippe d'Aillebo^rst De Céry et Gilles Hocquart.

quatre groupes d'hommes d'affaires importants et souvent très riches pour l'époque. Jean Lefebvre, François Havy et Louis Fornel*** appartiennent au groupe le plus important de la période 1734-1760. Ces trois personnages possèdent des intérêts dans sept entreprises différentes qui oeuvrent sur la Côte-Nord. Ainsi, l'exploitation des seigneuries de Mingan et des îles et îlets de Mingan tombent sous leur contrôle de 1737 à 1754. Il en est de même des concessions de Saint-Modet (1740-1747), du Cap Charles (1754-1760) et de la baie des Châteaux (1735-1744). Ces trois concessions appartiennent respectivement à Pierre Constantin, Antoine Marsal et Louis Bazil. Enfin, ils détiennent en société la concession de la baie des Esquimaux (1743-1760) et la location du bail de la Ferme de Tadoussac de 1749 à 1755.

L'association de François Martel De Brouague et Pierre Trottier Desaulnier, de 1735 à 1746, représente le deuxième groupe par importance qui oeuvre sur la Côte-Nord. Une très grande partie de leurs capitaux sont concentrés dans l'exploitation de la rentable concession de la baie Phélypeaux⁽¹¹⁰⁵⁾. Le troisième groupe associe Jean-Baptiste Pommereau, Guillaume Estèbe, Jacques Bréard et Daniel De Beaujeu. Tous ces personnages appartiennent à la haute fonction publique de la colonie et profitent de la protection des intendants. Leurs capitaux sont présents dans l'exploitation de la pêche du loup-marin dans cinq concessions. Ainsi, Jean-Baptiste Pommereau ou, après 1746, ses héritiers, exploite le poste de Saint-Augustin (1741-1750) et participe avec Estèbe et De Beaujeu à la mise en valeur de la concession de Gros-Mecatina (1738-1754).

*** Après la mort de Louis Fornel en 1745, sa veuve, Marie-Anne Barbel, prend en main les affaires de son défunt mari.

Pour sa part, Estèbe investit avec Jacques Bréard dans l'exploitation des concessions du Petit Mecatina (1740-1761), de Kecarpoui (1749-1758) et probablement aussi à Saint-Modet (1751-1753)⁽¹¹⁰⁶⁾. Le dernier groupe est formé par Jacques De Lafontaine De Belcour et Gilles-William Stroud. Par son mariage avec Charlotte Bissot, Lafontaine reçoit des redevances des seigneuries de Mingan (1734-1760) et des îles et filets de Mingan (1733-1760). Outre ses redevances, Lafontaine s'associe souvent avec Gilles-William Stroud pour exploiter les concessions d'Apetepy (1751-1765), de Montagamiou (1733-1761) et de Saint-Augustin (1750-1753).

Toutes ces associations d'hommes d'affaires sont essentielles lorsque l'on considère les risques inhérents à l'exploitation d'une concession et les capitaux nécessaires pour la mettre en valeur. En 1734, il en coûte dix-sept mille livres* à François Foucault et Nicolas-Gaspard Boucault pour mettre sur pied une pêche du loup-marin sur l'île Saint-Modet⁽¹¹⁰⁷⁾. Pour leur part, Louis Fornel et ses deux associés prétendent avoir investi cent mille livres de 1737 à 1742 à la baie des Châteaux⁽¹¹⁰⁸⁾. De leur côté, Jacques Lafontaine De Belcour et Gilles-William Stroud doivent déboursier, en 1751, l'équivalent de huit mille livres pour continuer l'exploitation des concessions d'Apetepy, Montagamiou et Saint-Augustin. Dans ce dernier cas, le bateau de Lafontaine et les habitations déjà construites ne sont pas compris dans cette somme⁽¹¹⁰⁹⁾.

* À l'époque, un artisan bien rémunéré gagne environ 600 livres annuellement.

En général, la première année de la mise en valeur de la plupart des concessions exige des investissements variant de dix à quinze mille livres. Cette somme inclut le coût d'un navire, la construction des habitations, des chaloupes, l'acquisition des agrès de pêche, comme les filets, des vivres pour nourrir le personnel durant une année, le crédit et l'achat des marchandises de traite avec les Amérindiens ou, selon la latitude, avec les Inuit. Au cours des années subséquentes, les fonds requis à la poursuite de l'entreprise varient, en général, entre cinq et dix mille livres annuellement. La concession de la baie Phélypeaux représente une exception, puisque François Martel De Brouague et Pierre Trottier Desaulnier y investissent pour une valeur de deux cent mille livres pour la seule année 1735. Cette entreprise, en opération depuis 1702, rapporte d'ailleurs des profits de plus de dix-sept mille livres annuellement et ce, de 1735 à 1746⁽¹¹¹⁰⁾.

Les gages des employés, les frais d'opération et les profits des investisseurs obéissent aux mêmes critères de répartition dans probablement tous les postes des concessions et seigneuries des Moyenne et Basse Côte-Nord. Si nous faisons abstraction du prix de location d'une concession, comme celle de Pierre Constantin à Saint-Modet⁽¹¹¹¹⁾, le système de gestion en vigueur oblige tous les intervenants à partager les risques, mais aussi à profiter du rendement des bonnes années. Plusieurs frais sont partagés par tous les intéressés d'un poste. Ainsi, chaque employé doit apporter avec lui un fusil en bon état. Dans le cas des menuisiers et des tonneliers, ils doivent fournir leurs outils. Tous les engagés remettent cinquante peaux de loup-marin sur leur part respective pour la fabrication de mitaines, de bottes et de souliers. Si l'investisseur juge nécessaire la présence d'un chirurgien à son poste, son salaire est versé par chacun des travailleurs du poste au prorata de ses revenus. L'employeur contribue aussi pour sa partie. Finalement, si la goélette qui transporte, en septembre, les engagés

remettent cinquante peaux de loup-marin sur leur part respective pour la fabrication de mitaines, de bottes et de souliers. Si l'investisseur juge nécessaire la présence d'un chirurgien à son poste, son salaire est versé par chacun des travailleurs du poste au prorata de ses revenus. L'employeur contribue aussi pour sa partie. Finalement, si la goélette qui transporte, en septembre, les engagés au poste ne peut revenir à Québec à la fin juin de l'année suivante, chaque employé assume les frais de transport que représente l'affrètement d'un second navire et ce, au prorata de ses revenus. Il en est de même lorsqu'un deuxième voyage s'avère nécessaire pour le transport d'un surplus d'huile et de peaux⁽¹¹¹²⁾.

Sans tenir compte des frais communs, le maître d'un poste reçoit, comme salaire avant 1742, le dixième de toute la production d'huile, de peaux, de la cueillette de duvet d'oiseau, de la fabrication de colle de poisson et de la traite avec les Amérindiens et, selon le cas, avec les Inuit⁽¹¹¹³⁾. Cette rétribution semble diminuer à un seizième à partir de 1743⁽¹¹¹⁴⁾. Pour sa part, le second maître reçoit environ cent vingt-cinq livres de plus que les employés. Une prime supplémentaire variant entre soixante-quinze et cent vingt-cinq livres est aussi accordée aux menuisiers⁽¹¹¹⁵⁾. Sauf le maître du poste et le chirurgien lorsqu'il y en a un, tous les autres employés se partagent également, avant 1742, le tiers des revenus bruts du poste. À partir de 1743, cette partie est ramenée au quart⁽¹¹¹⁶⁾. Pour leur part, les investisseurs se prennent les deux tiers ou les trois quarts du revenu brut du poste de leur concession. Cependant, outre leurs contributions dans certains frais communs, ils doivent verser le dixième ou le seizième au maître du poste selon le prorata de leurs revenus. Les primes, la nourriture pour les employés du poste, l'achat et l'entretien d'un navire, le coût des agrès de pêche et des articles de traite sont à leur frais. Le reste devient

leur profit net.

Il va sans dire qu'une mauvaise saison de pêche du loup-marin et de la traite avec les Amérindiens et les Inuit touche énormément le rendement de chacune des entreprises qui oeuvrent sur les Moyenne et Basse Côte-Nord. À ces risques, peuvent s'ajouter les glaces qui empêchent la pêche du loup-marin, le naufrage ou de sérieux avaris à un navire et même un raid dévastateur des Inuit comme dans le cas d'Antoine Marsal au cap Charles en 1741⁽¹¹¹⁷⁾. Dans un tel contexte, nous pouvons maintenant mieux comprendre les raisons qui amènent le regroupement des investisseurs et leur propension à investir dans plusieurs concessions à la fois. En plus de diminuer les coûts de transport, puisqu'ils peuvent n'utiliser qu'un navire de plus fort tonnage pour tous les postes en opération, les investisseurs minimisent les pertes éventuelles d'une de leurs concessions en se rattrapant sur un meilleur rendement des autres. Si les plus fortunés réussissent à s'en sortir et faire des profits, il est évident que des hommes expérimentés mais pauvres, comme François Margane De Lavaltrie, Pierre Constantin, Louis Bazil et Antoine Marsal, ne peuvent se maintenir en affaire dans un type d'entreprise aussi risqué. Pour cette raison, tous ces concessionnaires vont souvent préférer louer leur concession, parce qu'ils n'ont pas les moyens matériels de l'exploiter.

La rentabilité de presque toutes les concessions et seigneuries de la Côte-Nord devient d'ailleurs beaucoup plus difficile lorsque Louis Fornel et son groupe reçoivent la permission, en 1743, d'établir un poste de pêche et de traite à la baie des Esquimaux. la situation privilégiée de ce nouvel établissement permet de drainer les fourrures de l'hinterland vers le lac Melville actuel. Le commerce accru des écorces de bouleau et la facilité de navigation sur la rivière Churchill

ne tardent pas à nuire aux commerçants établis à l'embouchure des rivières de la Côte-Nord, puisqu'elles présentent de nombreuses difficultés de navigation. Aussi, la réaction des investisseurs au projet de Fornel se fait-elle rapidement sentir. Ainsi, dès 1742, François Cugnet ajoute sa protestation officielle contre ce projet au ministre de la marine de la métropole à celles des co-seigneurs de Mingan et de François Martel de Brouague⁽¹¹¹⁸⁾. La même année de l'envoi de sa lettre au ministre, Cugnet rédige un "protêt" contre le projet de Fornel à la baie des Esquimaux, protestation qu'il adresse cette fois au gouverneur Charles Beauharnois De La Boische et à l'intendant Gilles Hocquart⁽¹¹¹⁹⁾. L'inquiétude de Cugnet se justifie amplement, puisque ses postes hautement rentables de Sept-Îles et de Moisie connaissent des déficits successifs à partir de 1744.

Malgré cette levée de bouclier de ses concurrents, Louis Fornel reçoit quand même la permission de continuer d'opérer son poste de la baie des Esquimaux, établi depuis 1743. Avec ce déplacement du commerce des fourrures vers l'hinterland, outre Cugnet, Brouague, concessionnaire de la baie Phélypeaux, perd du même coup son quasi monopole de commerce avec les Inuit de la Côte-Est du Labrador et les Amérindiens que ses employés allaient rencontrer chaque année à l'entrée de la baie des Esquimaux⁽¹¹²⁰⁾. Dans cette lutte acharnée pour maintenir les acquis dans le commerce des pelleteries des différents groupes en présence, celui maintenant dirigé par Marie-Anne Barbel, veuve de Louis Fornel, remporte, grâce à l'appui du nouvel intendant, François Bigot, deux éclatantes victoires. En 1749, ce groupe obtient simultanément le renouvellement pour douze ans (1749-1760) de la concession de la baie des Esquimaux tout en décrochant pour six ans (1749-1755) le bail de la Ferme de Tadoussac⁽¹¹²¹⁾. Ces deux victoires et les intérêts importants que détiennent les membres de ce groupe dans l'exploitation des seigneuries de Mingan et des îles et îlets de

Mingan (1737-1754) et dans la concession du Cap Charles (1754-1760) leur donnent le contrôle quasi complet du commerce des fourrures dans la péninsule du Québec-Labrador. Dès lors, la plupart des autres concessionnaires et seigneurs des Moyenne et Basse Côte-Nord se voient obligés de se rabattre sur l'exploitation de la pêche du loup-marin, s'il veulent rentabiliser leurs entreprises.

Cette spécialisation accrue dans la pêche du loup-marin ressort clairement de l'inventaire des concessions et seigneuries des Moyenne et Basse Côte-Nord que rédige Jean-Guillaume Plantavit De La Pause De Margon. Ce texte, probablement écrit en 1755-1756, décrit la situation qui prévaut pour les années 1750 à 1757, puisque, après cette période, la guerre de Conquête fait rage et fait vivre toute la Côte-Nord sous la menace des navires corsaires anglais. Cette même situation se vérifie lors de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), puisque, en 1747, seuls les postes Pontchartrain, Montagamiou et Gros Mecatina étaient en opération⁽¹¹²²⁾. Dans le rapport de La Pause, nous apprenons que le travail de 155 à 205 Canadiens s'avère nécessaire pour l'exploitation des différents postes de pêche. Ce travail permet une production d'huile du loup-marin qui se chiffre entre 2 340 et 3 190 barriques* annuellement, c'est-à-dire entre 468 000 et 638 000 litres. Cette pêche permet aussi une cueillette de peaux du loup-marin qui varie chaque année entre 18 600 et 25 000 peaux⁽¹¹²³⁾.

* Une barrique équivaut à 200 litres.

Si les Canadiens sont nombreux à oeuvrer presque toute l'année sur les Moyenne et Basse Côte-Nord, au cours de la période 1734-1760, il ne faut pas oublier que les côtes de la Basse Côte-Nord et celles du détroit de Belle-Isle sont fréquentées, de juin à la fin septembre, par plusieurs navires de pêche français. Sur ce sujet, si nous nous inspirons des chiffres que présente François Martel De Brouague, commandant du Labrador, aux autorités métropolitaines de 1729 à 1743, nous constatons que douze à vingt navires métropolitains viennent annuellement pêcher le long des côtes de la Basse Côte-Nord et du détroit de Belle-Isle. Ces vaisseaux sont manoeuvrés par environ 900 à 1500 marins. Un bon nombre d'entre eux descendent d'ailleurs à terre dans les différents havres naturels pour faire sécher leur morue, tandis que d'autres s'occupent à la fabrication d'huile de baleine⁽¹¹²⁴⁾.

Toutes ces activités montrent l'ampleur de la présence canadienne et française sur la Côte-Nord. Celle-ci ne peut qu'avoir un impact sur les Amérindiens et les Inuit, puisque nombreux sont les Canadiens et les Français qui les rencontrent au cours de leur séjour.

3.3.3.2 Les Autochtones de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord: 1734-1760

3.3.3.2.1 Les Montagnais 1734-1760 (fig. 54)

Les Montagnais, qui habitent maintenant les côtes de la Basse et probablement aussi celles de la Moyenne Côtes-Nord depuis près de trente ans, vont être influencés par l'accroissement rapide des concessions dans cette région. Leur expérience dans la traite des pelleteries avec les Amérindiens de l'hinterland et dans la pêche du loup-marin favorise d'ailleurs leur embauche dans d'autres

postes nouvellement établis. Ainsi, vers 1735-1739, plusieurs Montagnais travaillent pour le compte de Jean-Baptiste Jolliet de Mingan au poste de Sainte-Barbe, situé sur l'île de Terre-Neuve. En effet, après la mort accidentelle de Jolliet, un jeune montagnais d'environ quatorze ans comparait à l'enquête. Nous apprenons, lors de son interrogatoire, qu'il accompagnait Jolliet au cours de cette ragedie⁽¹¹²⁵⁾. Il n'est pas surprenant que des Montagnais travaillent pour Jolliet, puisque les membres de cette nation commerçaient déjà avec Louis Jolliet dans les années 1680.

À la lumière des documents, il nous est presque impossible par contre, de savoir avec certitude si ces Montagnais proviennent de la région de Mingan, du fort Pontchartrain ou d'ailleurs. Dans le cas de Sainte-Barbe, si Brouague avait perdu des engagés montagnais au profit de Jolliet, il s'en serait plaint au président du conseil de la marine de France. Or, rien ne transparaît dans ces mémoires annuels à ce sujet. Il est possible aussi que, depuis son association avec Trottier Desaulnier en 1735, Brouague ne soit plus intéressé à garder autant de Montagnais à son service. Dans un tel cas, certains Montagnais auraient traversé le détroit de Belle-Isle pour rejoindre le poste de Saint-Barbe. Rappelons que ces Montagnais ont l'habitude de chasser et de trapper sur l'île de Terre-Neuve, puisque Brouague y envoie régulièrement hiverner ses propres engagés montagnais depuis la fin des années 1710. Aussi, lorsqu'en 1736-1738, le concessionnaire de la baie Phélypeaux est critiqué d'avoir délaissé son poste et de ne pas remettre les présents habituels à ses engagés montagnais, plusieurs d'entre eux obligent les "Capitaines de Navire à les transporter dans l'Isle de Terre-neuve pour aller aux Anglois"⁽¹¹²⁶⁾. Nous comprenons mieux l'attitude de ces Montagnais lorsque nous savons qu'un présent constitue un marché pour les Amérindiens. Brouague ne respectant pas ses engagements, plusieurs Montagnais

décident alors de quitter le fort Pontchartrain.

Ce différend entre Brouague et ses engagés montagnais semble coïncider avec l'association, pour l'exploitation de la concession de la baie Phélypeaux, qu'il conclut avec Pierre Trottier Desaulnier au mois de décembre 1735. Il est possible que, au cours des discussions entre les deux futurs associés, l'utilité et la rentabilité de la main-d'oeuvre montagnaise aient été remises en cause, surtout si l'on considère que l'entreprise de la concession de la baie Phélypeaux rapporte plus de 17 000 livres par année. Quoi qu'il en soit, un autre accrochage sérieux survient lors d'un voyage de traite à la baie des Esquimaux (Hamilton Inlet) en 1743. Cette année-là, comme à leur habitude, plusieurs Montagnais servent de guides et d'interprètes au navire qu'envoie chaque année Brouague à la baie des Esquimaux. Au cours de chaque voyage de traite annuel, le navire longe les côtes du Labrador pour se rendre jusqu'à la baie des Esquimaux. Tout au long du trajet, les Français en profitent pour commercer avec les Inuit qu'ils rencontrent. Parvenus dans la région du lac Melville actuel, les engagés de Brouague recueillent les pelleteries des Amérindiens qui s'y rassemblent. Or, en 1743, une dispute éclate entre les Français et les Montagnais. Elle se termine par l'abandon le long de la côte du Labrador des cinq ou six groupes multifamiliaux montagnais et par le retour du navire au fort Pontchartrain.

Ce sont ces Montagnais, dont plusieurs parlent français, que Louis Fornel recueille à son bord lors de son exploration des côtes du Labrador qui poursuit l'objectif de découvrir officiellement la baie des Esquimaux. Profitant des circonstances, Fornel n'éprouve donc aucune difficulté à demander aux Montagnais de lui servir de guides et, par la suite, de travailler pour lui. Aussi, lorsqu'il laisse sur place Jean Pilote et le fils de ce dernier pour hiverner dans

la région, ces cinq ou six groupes multifamiliaux montagnais acceptent de les accompagner dans leur découverte du bassin hydrographique de la rivière Churchill et de contribuer à l'établissement d'un poste de traite près de North West River actuel⁽¹¹²⁷⁾. Ces premiers groupes montagnais, anciennement affidés à Brouague, dont Cugnet estime leur nombre à sept ou huit, sont, par la suite, rapidement rejoints par quatre autres originaires de Mingan et trois derniers de Sept-Îles dont l'identité ethnique n'est pas précisée dans les textes⁽¹¹²⁸⁾. Ainsi, l'ouverture du poste de Fornel entraîne en 1743-1744 le déplacement d'environ 150 Amérindiens des côtes des Moyenne et Basse Côte-Nord vers la baie des Esquimaux.

Curieusement, il faut attendre vers le milieu des années 1750 pour que la présence montagnaise soit vraiment précisée le long de presque toutes les côtes des Moyenne et Basse Côte Nord. En effet, un premier texte rédigé par le chevalier De La Pause souligne, en décrivant toute cette vaste région, que "les Sauvages connus dans tous ces postes, sont connus sous trois noms différents, ceux qui habitent le bord de la mer se nomment Montagnais, qui ne vont dans les terres que l'hiver y faire la chasse pour vivre"⁽¹¹²⁹⁾. Les autres "qui se tiennent dans les terres se nomment Tigestigones et Naskapris, ces derniers vont les plus loin faire leur chasse, et les uns et les autres ne viennent à la mer qu'au printemps et en repartent à la fin juin"⁽¹¹³⁰⁾. Un autre document, inspiré du mémoire De La Pause et probablement écrit par François Daine, secrétaire de l'intendant Bigot, reprend à peu près la même nomenclature. Il ajoute cependant que les Montagnais sont au nombre de 200 hommes. Précisons ici qu'il s'agit de tous les Montagnais affidés aux postes de la Ferme de Tadoussac et à ceux des Moyenne et Basse Côte-Nord. Ceux de l'hinterland ne semblent pas être compris dans cette estimation. Ajoutons aussi que ce document qui traite

de la population amérindienne de Mingan jusqu'au cap Charles l'évalue environ à 100 "familles". Pour leur part, les "Kichestigots ou Prucheurs environ 120 hommes, et les Naskapis ou Outardes plus de 600 hommes"⁽¹¹³¹⁾. De son côté, La Pause estime aussi le nombre des Amérindiens de Mingan jusqu'au Cap Charles à environ 100 "familles", c'est-à-dire 1 000 personnes, si nous conservons le rapport de dix membres par groupe multifamilial. L'estimation d'une population amérindienne de 100 "familles" dans cette région est aussi confirmée par le rapport de Thomas Ainslie en 1762⁽¹¹³²⁾. Ces chiffres corroborent ceux de Daine, si on inclut les Montagnais et les "Tigestigones". Rappelons ici que nous avons précédemment identifié les "Tigestigones" comme étant des Ouchestigoueks. Or, comme ils seraient 120 hommes du Cap Cormoran jusqu'au Cap Charles, leur population totale se chiffrerait à environ 600 personnes, puisque nous avons déjà établi qu'un chasseur assurait la survie de quatre autres individus. Dans ce cas, les Montagnais des Basse et Moyenne Côte-Nord seraient au nombre de 400, sans compter ceux qui vivent à la "baie des Esquimaux", près du poste de Fornel et ceux affidés aux postes de la Ferme de Tadoussac.

L'existence de 600 hommes naskapis, c'est-à-dire 3 000 personnes en y incluant les femmes et les enfants, ne repose que sur des informations indirectes que fournissent probablement les Ouchestigoueks aux Français, puisque les Naskapis ne disposent en général pas de l'usage du canot. Dans ces conditions, ils ne descendent qu'en petit nombre sur les rives des Moyenne et Basse Côte-Nord. Selon la coutume amérindienne, ils doivent recevoir l'aval des Ouchestigoueks pour traverser le territoire de ces derniers. L'information de René Carlier qui exploite les postes de Sept-Îles et de Moisie en 1733 nous semble plus fiable, parce que ce dernier les a rencontrés à plusieurs reprises au lac Achouanipi. Il estimait alors la population des Naskapis à environ 40 "familles", c'est-à-dire

400 personnes⁽¹¹³³⁾. Précisons toutefois qu'il s'agit probablement ici des Naskapis qui font partie du réseau commercial des postes de la Moyenne Côte-Nord. Il est possible par contre que tous les membres de cette nation qui nomadisent à l'ouest du fleuve Churchill représentent une population de 3 000 habitants.

Replacées dans ce contexte, ces quelques données démographiques, même incomplètes, nous apparaissent fort vraisemblables. Cependant, pour les Montagnais et les Ouchestigoueks, cette évaluation démographique de 1 000 personnes ne s'adresse qu'aux Amérindiens qui fréquentent les différents postes des Moyenne et Basse Côte-Nord. Pour cette raison, nous croyons que la population ouchestigouèque de l'hinterland est probablement sous-estimée, tandis que celle des Montagnais devrait correspondre à la réalité, si bien que la population montagnaise de cette région serait passée de 300 qu'elle était en 1706 à environ 400 vers 1756. De ce nombre, il faut ajouter les 70 autres Montagnais affidés au poste de Fornel.

Même si les missionnaires n'enregistrent aucun baptême de Montagnais dans les régions de Sept-Îles et de Mingan au cours de la période 1738-1767, il est fort possible, comme semble le confirmer La Pause et Daine, que certains groupes multifamiliaux montagnais se soient affidés au postes de Mingan (tableaux XV, XVII, XIX). Quoi qu'il en soit, vers 1755, les documents tendent maintenant à confirmer qu'au moins une quarantaine de groupes multifamiliaux montagnais sont disséminés dans plusieurs postes le long des Moyenne et Basse Côte-Nord. Parmi ceux-ci, nous retrouvons le fort Pontchartrain, Sainte-Barbe et même la baie des Esquimaux. Outre ces endroits répertoriés, d'autres groupes montagnais ont pu trouver du travail dans plusieurs autres concessions et ce, au fur et à

mesure de leur mise en exploitation. L'augmentation de la population montagnaise le long des côtes des Moyenne et Basse Côte-Nord de 1706 à 1755 semble confirmer ce fait.

Ces Montagnais tireraient principalement leur subsistance de leur travail aux différents postes des Moyenne et Basse Côte-Nord. Durant l'hiver, une partie d'entre eux chassent et trappent le long des rivières de cette région. Ils ne doivent cependant pas s'éloigner tellement des postes, puisque ces territoires sont contrôlés par les Ouchestigoueks. C'est probablement pour cette raison que les Montagnais affidés au fort Pontchartrain sont obligés de traverser sur l'île de Terre-Neuve. Dépendant presque toute l'année de leur travail pour le compte des Canadiens, l'augmentation de la population montagnaise des Moyenne et Basse Côte-Nord suit directement celle du nombre de concessions dans cette région.

3.3.3.2 Les Ouchestigoueks: 1734-1760 (fig. 54)

À l'instar des Papinachois des Îlets-Jérémie, un groupe d'Ouchestigoueks travaille aux deux postes de la région de Sept-Îles, tandis que le gros de cette nation traque le gibier dans l'hinterland⁽¹¹³⁴⁾. L'identification de ces Amérindiens ressort clairement des Registres De Tadoussac, puisqu'au cours de la période 1738-1767, 79 baptisés sur un total de 96 sont d'origine ouchestigouègue. Les 17 autres se répartissent comme suit: dix "Sauvages" de Mingan, quatre "Des Terres", un Nipissing, un de Manicouagan et un dernier non-identifié (tableaux XV, XVII, XIX). Par contre, cette nomenclature semble à première vue contradictoire, si on la compare aux renseignements tirés de plusieurs autres documents de l'époque.

Ainsi, l'intendant Gilles Hocquart, s'inspirant d'un rapport écrit par Étienne Cugnet, précise que les "Sauvages" montagnais sont divisés "en plusieurs nations sous les noms particuliers de Mistassins, Chichestigaux*, Papinachois, Naskapis"⁽¹¹³⁵⁾. De plus, Hocquart ajoute en commentaire que Cugnet tire "ses connaissances par le rapport de ses commis"⁽¹¹³⁶⁾. Cette énumération, en 1744, de plusieurs groupes amérindiens nomadisant sur le territoire de la Ferme de Tadoussac concorde avec les noms de lieu qui servent, en 1733, à délimiter la frontière est-nord-est de la Ferme. Rappelons que c'est au cours de cette année-là que l'ordonnance d'Hocquart étend les limites de la Ferme au "Cap des Cormorans* jusqu'à la hauteur des terres, dans laquelle étendue seront compris la Rivière Moisy, le Lac des Kichestigaux, le Lac des Naskapis et autres rivières et lacs qui s'y déchargent"⁽¹¹³⁷⁾. Précisons aussi qu'un autre document provenant des Archives Publiques Du Canada mentionne que 200 hommes montagnais "habitent le nord de la mer et ne vont que l'hiver dans les bois pour y chasser"⁽¹¹³⁸⁾. Plus loin son auteur ajoute que les 120 hommes kichestigots ou prucheurs et les 600 chasseurs naskapis ou outardes s'enfoncent beaucoup plus loin dans l'hinterland pour chasser et ne reviennent "à la mer que le printemps et repartent à la fin de juin"⁽¹¹³⁹⁾. Toujours sur le sujet de l'identification des groupes amérindiens, Jean-Guillaume Plantavit De La Pause De Margon rapporte, lors de son voyage le long de la Côte-Nord en 1755, que les "Sauvages connus dans tous ces postes, sont connus sous trois noms différents, ceux qui habitent le bord de la mer se nomment Montagnais, qui ne vont dans les terres que l'hiver y faire la chasse pour vivre"⁽¹¹⁴⁰⁾. Les autres "qui se tiennent dans les terres se nomment Tigestigones* et Naskapis, ces derniers vont les plus loin pour faire leur chasse, et les uns les autres ne viennent à la mer qu'au printemps et en repartent à la fin de juin"⁽¹¹⁴¹⁾.

À l'exception du texte de Hocquart, les deux autres relatent, comme le précise La Pause, des événements qui concernent avant tout les postes et les Amérindiens de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord⁽¹¹⁴²⁾. La localisation approximative des différents groupes qui ressort des renseignements que nous livrent ces deux observateurs de cette époque concorde avec ce que nous avons écrit précédemment. En effet, depuis le déplacement de nombreux groupes multifamiliaux montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean vers la baie de Brador à partir de 1705-1706 et leur éparpillement dans les nombreux postes par la suite, il est normal que les visiteurs français entrent en contact avec eux lorsqu'ils s'arrêtent aux différents postes. Pour les deux autres groupes, nous savons qu'ils chassaient dans l'hinterland et que les Naskapis nomadisaient plus au nord que les Ouchestigoueks.

Curieusement, les Ouchestigoueks ne sont pas connus sous ce nom par nos deux voyageurs, puisqu'ils identifient plutôt des "Kichestigots" ou des "Tigestigones" à leur place, termes qui nous semblent nettement comme étant une légère déformation phonétique d'un même mot. De plus, "Tigestigones" ou "Kichestigots" deviennent "Chichestigaux" dans les textes de Hocquart, puisque les Papinachois, les Naskapis et les Mistassins nous sont déjà connus. Or, depuis Champlain, nous savons que les Chisedecks se rencontraient dans la région de Sept-Îles. Les documents ultérieurs à Champlain nous avaient aussi permis de les confondre avec les Oumamioueks, qui nomadisaient, entre autres, le long de la rivière Moisie. Finalement, grâce aux Registres De Tadoussac, nous savons maintenant que ce sont les Ouchestigoueks qui descendent la rivière Moisie pour venir se faire baptiser à Sept-Îles et ce, au cours de la période 1738-1767. Aussi, à la lumière des Registres De Tadoussac, et de tous ces renseignements, nous croyons que les "Chisedecks", "Oumamimeks", "Kichestigots" "Tigestigones" et

"Chichestigaux" de la région de Sept-Îles et le long de la rivière Moisie sont tous des patronymes d'un même groupe, les Ouchestigoueks. Il se peut aussi que tous ces noms identifient les différentes bandes ouchestigouègues de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord.

Toute cette interprétation sur le terme "Ouchestigouek" et ses multiples synonymes n'explique cependant pas l'affirmation qui amène Cugnet à considérer que la nation montagnaise soit maintenant divisée en quatre groupes: Mistassins, Chichestigaux, Papinachois et Naskapis. Ce regroupement tire probablement aussi son origine de l'interprétation du père Laure sur ce même sujet. Ce Jésuite précise l'importance relative des groupes les uns par rapport aux autres sur une première carte de 1731, qu'il avoue devoir compléter au cours de l'été (fig. 55). Ainsi, les "Grans Mistassins", les "Piekougamistes", les "Checoutimistes" et les "Papinachois" y figurent avec les plus gros caractères. Par la suite, viennent les "Koubauistes" et, en petits caractères, les "Kitchit irinouetz", les "Ouchestigouetz", les "Ouneskapiodetz" et les "Esquimaux". Finalement, le terme "Montagnets" est placé de telle sorte qu'il semble couvrir tout le territoire de la Ferme de Tadoussac (fig. 55).

Toujours sur cette même carte, Laure nous apprend qu'il tient ses renseignements de ses néophytes ouchestigouègues pour les nations du nord-nord-est. Il a dû probablement les rencontrer aux Îlets-Jérémie et peut-être aussi à Chicoutimi, puisqu'il baptise 21 Ouchestigoueks au premier poste et quatre autres au second; les registres n'indiquent cependant aucune visite du père Laure à Sept-Îles (tableaux XI, XIII, XXVI, XXVII). D'ailleurs, nous prenons conscience que Laure est beaucoup moins certain des informations qu'il tire des Ouchestigoueks, parce qu'il prend soin d'indiquer sur sa carte datée du 23 août

1731 que le territoire "depuis Piekouagami jusqu'a Nemiskau doit paraitre d'autant plus fidelle que je l'ai faite avec l'aide des Srs Dorval des Grosilliers*" (fig. 56). Ces deux commis, neveux de Médard Chouart Des Groseillers, hyvernent "l'un 2 et l'autre 3 ans avec succes aux grands Mistassins pour M.M. de la Compagnie d'occident" (fig. 56). Sur cette même carte définitive "Du Domaine En Canada a Monseigneur Le Dauphin", nous retrouvons, à peu de choses près, les mêmes caractères pour désigner les mêmes groupes. Cependant, le terme "Montagnets" n'y figure pas. Par contre, Laure indique que tous "ces Sauvages du Domaine parlent presque le meme langage, aux terminaisons prés; Qui sait bien les racines des mots Algonkins ou Montagnez, se met avec un peu d'étude et d'application en état d'entendre et de se faire entendre partou icy en peu de temps" (fig. 56). Dans cette même note, il ajoute qu'aucun "Sauvages des Terres n'entent bien de François et c'est facile de dire qu'aucun de la mer peut suivre le moindre entretien en notre langue" (fig. 56). Finalement, il termine en précisant que "quelques uns entendent assez le manège ordinaire pour débarquer, faire du feu au chaudières en un mot, ils scavent l'art d'entendre ce qu'on veut d'eux a certains signes" (fig. 56).

À partir d'une des cartes de Laure et des informations en provenance de Cugnet, plusieurs explications plausibles peuvent nous faire comprendre les raisons qui amènent ces deux observateurs de cette époque à regrouper tous ces groupes amérindiens au sein d'une même grande nation montagnaise. D'abord, comme la plupart des Jésuites qui oeuvrent sur le territoire de la Ferme de Tadoussac aux XVIIe et XVIIIe siècles affirment que tous les dialectes qui s'y parlent possèdent les mêmes racines de mot et ne diffèrent que pour les terminaisons, Laure et Cugnet auraient pu y voir là l'existence d'une grande nation montagnaise subdivisée en plusieurs sous-groupes. Cette hypothèse est fort

vraisemblable, puisqu'il faut tenir compte que les missionnaires et les commis des postes débutent presque tous leur apprentissage linguistique par l'entremise du montagnais. Aussi, ce dialecte devient-il celui de référence pour les Français qui veulent par la suite communiquer avec les autres groupes. De là, la tendance bien justifiée d'associer le montagnais à une langue mère comme le latin peut l'être pour le français, l'espagnol, le portugais, l'italien et le roumain. Pour nous, tous les renseignements que nous retrouvons sur les deux cartes de Laure nous mènent à croire que ce missionnaire généralise cette démarche linguistique lorsqu'il englobe tous ces groupes au sein de la nation montagnaise. Dans ce cas, cette hypothèse défendue par Laure aurait été acceptée par les commis des postes et par Cugnet qui rapporte les propos de ses employés.

En second lieu, les cartes de Laure et les écrits de Cugnet de 1730 à 1744 coïncident avec un vaste mouvement pour étendre les limites est de la Ferme de Tadoussac jusqu'au Cap des Cormorans et pour y inclure par le fait même le bassin hydrographique de la rivière Moisie. Rappelons ici que Laure accepte le principe que la religion doit soutenir "les interets des bourgeois"⁽¹¹⁴³⁾. Or, nous savons que Laure doit s'entendre le plus possible avec Cugnet et les commis des postes, s'il désire effectuer un travail efficace ou s'il veut obtenir des avantages matériels et autres qui contribuent à faciliter son oeuvre d'évangélisation des Amérindiens. En 1726, ce missionnaire n'a-t-il pa subi l'hostilité du commis de Tadoussac qui l'a forcé à déménager ses pénates à Chicoutimi? Après cette expérience malheureuse, nous croyons qu'il avait tout intérêt à soutenir la cause du sous-fermier, Cugnet, qui désire étendre les frontières est-nord-est de la Ferme; cette préoccuptaion est peut-être entrée en ligne de compte lors de la confection de sa première carte (fig. 55).

Pour sa part, de 1731 à 1733, Cugnet veut se débarrasser de la concurrence du seigneur de Mingan. Pour ce faire, il entreprend une querelle juridique avec l'appui de son protecteur, l'intendant Gilles Hocquart. Il trouve avantageux d'inclure dans le bassin hydrographique de la rivière Moisie et des limites de la Ferme de Tadoussac le plus possible de groupes d'Amérindiens. Pour cette raison, voit-on apparaître les Mistassins, les Chichestigaux, les Papinachois et les Naskapis. Il est intéressant de remarquer que ce sont en général des groupes qui nomadisent surtout aux sources des rivières qui se jettent au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Haute et la Moyenne Côte-Nord. Pour les Mistassins et les Naskapis, leurs territoires de chasse dépassent même largement la tête de ces rivières. Or, ce sont ces territoires qui sont encore giboyeux, puisque plusieurs espèces de gibier ont déjà été massacrées sur une grande partie de la Ferme de Tadoussac à cette époque. Nous comprenons donc l'intérêt de Cugnet d'agir de la sorte. Il récidive de nouveau en 1744 lorsqu'il doit faire face à la concurrence de Louis Fornel qui vient d'établir un poste près du site actuel de North West River. Cette année-là, Fornel avec l'appui d'un ancien commis de la Ferme, Jean Pilote, attire, pour commercer, les bandes amérindiennes nomadisant le long du fleuve Churchill et à la tête des rivières qui se déversent sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord. Aussi, Cugnet réagit-il violemment à cette concurrence en accusant Fornel de détourner les pelleteries des Amérindiens qui chassent et trappent à l'intérieur des limites de la Ferme de Tadoussac. Encore ici, nous croyons qu'il cherche son profit lorsqu'il inclut dans les limites de la Ferme le plus de groupes possibles comme les "Chichestigaux" et les Naskapis. D'ailleurs, ses craintes sont fort justifiées, puisque les postes de la région de Sept-Îles deviennent déficitaires après 1744.

Finalement, les commis de Cugnet et le père Laure n'ignorent sans doute pas

que plusieurs centaines de Montagnais sont affidés aux Français qui exploitent les postes de la Basse Côte-Nord. Ils savent aussi pertinemment que ce sont des Montagnais qu'ils rencontrent aux postes de Chicoutimi et de Tadoussac; à partir de ces deux constatations, ils ont pu déduire que les Montagnais représentaient le groupe présent sur le plus vaste territoire. De là, ils auraient eu tendance à penser qu'ils appartenaient à la nation mère et que tous les autres Amérindiens faisaient partie de sous-groupes de la grande nation montagnaise.

Après avoir situé dans leur contexte les écrits de cette époque, nous croyons que rien ne confirme vraiment l'existence d'une grande nation montagnaise. Ceci est d'autant invraisemblable que Laure ne s'est à peu près jamais rendu jusqu'à Sept-îles où se rassemble un fort groupe d'Ouchestigoueks comme le démontrent clairement les Registres De Tadoussac. L'imprécision de ses cartes, lorsqu'il s'agit de la rivière Moisie, le confirme suffisamment. Pour cette raison, la localisation qu'il fait des Ouchestigoueks au nord du bassin hydrographique du lac Manicouagan est fort incomplète, puisque ce missionnaire ne rencontre que les bandes d'Ouchestigoueks qui descendent la Manicouagan pour se rendre aux Îlets-Jérémie ou à Chicoutimi. Aussi, les informations qu'il tire d'eux l'amènent-il à les situer uniquement au nord du lac Manicouagan (fig. 55,56). Or, nous savons par les Registres De Tadoussac qu'un plus fort contingent d'Ouchestigoueks doit utiliser la rivière Moisie pour se regrouper aux environs de Sept-îles et ce, pour la période 1738-1767. De plus, les informateurs, tel La Pause, nous ont aussi appris que les "Tigestigones", que nous avons assimilés aux Ouchestigoueks, chassent moins loin que les Naskapis.

En 1743, même si l'ouverture du poste de Fornel au lac Melville tend à retenir le commerce ouchestigouèque de l'hinterland⁽¹¹⁴⁴⁾, La Pause rencontre, en 1755,

plusieurs Ouchestigoueks le long des Moyenne et Basse Côte-Nord. Ces observations sont d'ailleurs confirmées par Daine⁽¹¹⁴⁵⁾. Sauf pour quelques groupes multifamiliaux, les Ouchestigoueks pratiquent toujours le mode de vie nomade de leurs ancêtres. En général, ils se procurent les produits européens par l'intermédiaire des bandes de leur nation qui commercent directement avec les Français ou leurs engagés amérindiens⁽¹¹⁴⁶⁾. Les documents de cette époque nous apprennent aussi que les rapports franco-amérindiens doivent suivre les coutumes amérindiennes pour être fiables, si bien que les Français, comme Fornel, offrent des présents et fêtent avec les Amérindiens qu'ils désirent attirer à leur poste⁽¹¹⁴⁷⁾. Rappelons encore que, pour les Amérindiens, les présents sont interprétés comme des marchés.

Il est important aussi pour ces concessionnaires de s'affider des intermédiaires commerciaux amérindiens pour que leur commerce connaisse un essor rapide. À titre d'exemple, Fornel réussit, entre autres, à engager sept ou huit groupes multifamiliaux montagnais du fort Pontchartrain, quatre de Mingan et trois autres de Sept-Îles⁽¹¹⁴⁸⁾. Or, les registres nous ont révélé que les Amérindiens de Sept-Îles sont des Ouchestigoueks. Ces engagés ouchestigouègues et montagnais permettent donc rapidement à Fornel de s'accaparer une bonne partie du volume du commerce des pelleteries de l'hinterland, si bien que les postes de Moisie et de Sept-Îles deviennent déficitaires après 1744. Simultanément, la pénétration du commerce français dans l'hinterland par le fleuve Churchill étend le phénomène du crédit dans cette région, c'est-à-dire que les Amérindiens empruntent ce dont ils ont besoin pour leur chasse d'hiver; ils remboursent au printemps suivant avec les produits de leur chasse⁽¹¹⁴⁹⁾. Le crédit profite aux traiteurs français, puisqu'il favorise la création d'une clientèle captive. Pour la constituer, même si Fornel peut compter sur les intermédiaires

montagnais, il se doit d'attirer à son poste quelques groupes multifamiliaux ouchestigouègues. Ce sont eux qui peuvent lui permettre de faire une percée commerciale efficace chez les membres de cette nation qui nomadisent au nord du 51^{ième} parallèle et le long du fleuve Churchill. Ces Ouchestigoueks affidés connaissent probablement beaucoup plus de facilité à tisser des alliances commerciales avec leurs compatriotes que les nouveaux immigrants montagnais et français. Comme nous l'avons déjà démontré pour les autres groupes de nomades, les bandes des différentes nations continuent de défendre jalousement l'intégrité de leur territoire. Dans ce contexte, les produits européens et les fourrures circulent sur un très vaste territoire par le moyen de relais commerciaux qui assurent à chaque groupe de prendre son profit en jouant le rôle d'intermédiaire commercial.

Partant de toutes les informations de cette époque, nous croyons, pour la période 1734-1760, que le territoire ouchestigouèque s'étend au nord du 51^{ième} parallèle, du nord du lac Manicouagan jusqu'au détroit de Belle-Isle. Il englobe aussi la plus grande partie du bassin hydrographique du lac Melville et du fleuve Churchill, principalement le territoire de la zone coniférienne tempérée de cette région (fig. 54).

3.3.3.2.3 Les Naskapis: 1734-1760 (fig. 54)

La période 1734-1760 fait entrer de plein pied les Naskapis dans le réseau commercial tissé par les Français sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord et même au lac Melville. Précisons toutefois que ce sont les Jésuites qui nous révèlent leur existence et ce, dès 1643. Cette année-là, le père André Richard cite les "Ounachkapioueks"* lorsqu'il énumère les nations parmi lesquelles les

"Chrestiens de Saint Joseph et de Tadoussac ont porté le nom de Jesus-Christ"⁽¹¹⁵⁰⁾. Cette appellation désignant les Naskapis est sûrement empruntée à la langue montagnaise, puisque ce sont les membres de cette nation qui contrôlent Québec et Tadoussac et qui servent, par le fait même, d'informateurs aux Jésuites. Par la suite, il faut attendre le voyage commercial qu'entreprennent François Bissot De La Rivière et Louis Jolliet en 1695 ou 1696 avant qu'un Français entre directement en contact avec les Naskapis. Quelque 27 ans plus tard (1723), les héritiers de Bissot et de Jolliet vont refaire le même voyage pour commencer à nouer des relations commerciales sporadiques avec eux. À partir de 1731, les Naskapis figurent sur les cartes du père Laure qui les situe immédiatement au nord du lac Achouanipi (fig. 55-56) où ils figurent sous les noms de "Cuneskapi"*, "Ouneskapiouetz" et "Ouneskapiouet"*⁽¹¹⁵¹⁾.

Ce n'est par contre vers 1733 que les commis des postes de Sept-îles et Moisie entretiendront un commerce régulier avec les Naskapis. Pour ce faire, ils doivent remonter la rivière Moisie jusqu'au lac Achouanipi où les Naskapis se rassemblent annuellement. Un document de 1734 confirme que la rivière Moisie "est la route que tiennent les Naskapis et autres sauvages des terres qui viennent en traite au poste des Sept-Isles"⁽¹¹⁵²⁾. Deux ans plus tard (1736), un autre observateur nous apprend que le commis de Sept-Îles se rend en traite "bien avant dans les profondeurs des terres et jusqu'a un lac appelé le lac des Nascapis d'où l'on rapporte beaucoup de pelleteries de toutes les espèces"⁽¹¹⁵³⁾. On évalue même que cette "nouvelle traite avec les Neskapis (...) est considerable"⁽¹¹⁵⁴⁾. Mais les employés de la Ferme auront à subir la concurrence de Fornel qui envoie, à partir de 1743, des commerçants rencontrer les Naskapis pour détourner leurs fourrures vers les rives du lac Melville⁽¹¹⁵⁵⁾. Finalement,

d'autres voyageurs, comme La Pause, découvrent leur existence et précisent qu'ils nomadisent au nord des "Tigestigones". Curieusement, la christianisation des Naskapis ne semble pas avoir débuté, puisqu'aucun membre identifié à ce groupe ne figure dans les Registres De Tadoussac et ce, pour la période 1738-1767 (tableaux XV, XVII, XIX). Il se peut aussi que les missionnaires n'aient pas eu l'occasion de rencontrer les Naskapis lors de leurs visites à Sept-îles ou encore qu'ils n'aient pas disposé de suffisamment de temps pour les catéchiser.

D'autres documents déjà cités nous donnent une estimation approximative de leur population. Ainsi, en 1733, René Carlier évalue à environ 400 personnes le nombre des Naskapis qui ont rejoint le réseau commercial français à partir du nord du lac Achouanipi⁽¹¹⁵⁶⁾. Une vingtaine d'années plus tard, Daine, probablement informé par les concessionnaires des Basse et Moyenne Côte-Nord et par ceux du lac Melville, parle de 600 hommes, c'est-à-dire environ 3 000 personnes en incluant les femmes et les enfants⁽¹¹⁵⁷⁾. Une partie d'entre eux commerce avec les Français par l'intermédiaire des Ouchestigoueks et le reste avec les Anglais de la Baie d'Hudson possiblement par l'entremise des Mistassins⁽¹¹⁵⁸⁾. C'est d'ailleurs le rôle du poste de Fornel de détourner leurs pelleteries de la Baie d'Hudson pour les attirer vers les postes français⁽¹¹⁵⁹⁾.

Leur mode de vie nomade est certainement celui qui ressemble le plus aux Archaïques du Bouclier de la période préhistorique. En effet, ne disposant pas de l'usage du canot, puisque les Naskapis ne peuvent trouver d'écorce de bouleau sur leur territoire, ils se déplacent à pied. Ce sont leurs alliés commerciaux situés plus au sud qui leur fournissent les matières premières pour en fabriquer⁽¹¹⁶⁰⁾. Pour assurer leur subsistance, ils chassent le caribou et l'ours polaire. La trappe des martres et des renards leur sert, entre autres, à obtenir

des produits européens. Les peaux de caribou servent de matériau de base pour la confection des vêtements des adultes, tandis que les peaux de martres et des autres petits gibiers habillent les enfants⁽¹¹⁶¹⁾. Ne disposant pas d'écorces de bouleau, leurs habitations devaient aussi être recouvertes de peaux de caribou. Comme tous les autres groupes de nomades amérindiens, leurs différentes bandes se rassemblent, entre autres, au début de l'été, probablement toujours aux mêmes endroits. Un de ces rassemblements se tient au nord du lac Achouanipi où les Français, mais principalement les Ouchestigoueks, vont les rencontrer pour le commerce et les différentes alliances qu'ils entretiennent avec les Naskapis.

Tous les observateurs de l'époque, comme le père Laure, Cugnet, Carlier, La Pause et Daine ont situé, pour la période 1730-1760, leur territoire au nord du lac Achouanipi ou au nord du pays des Ouchestigoueks. À l'instar de tous des observateurs de cette époque, nous sommes porté à situer le territoire naskapi au nord et au nord-ouest de celui des Ouchestigoueks. Les documents laissent d'ailleurs entendre que les Naskapis nomadisent au nord de la limite forestière et que leur pays pourrait même s'étirer jusqu'aux rives de la Baie d'Hudson.

3.3.3.2.4 Les Inuit: 1734-1760 (fig. 54)

À l'instar de celle de Louis Jolliet, en 1694, et celle de Courtemanche, en 1704, l'exploration de Louis Fornel, en 1743, confirme le cycle de déplacement des Inuit. À la fin du printemps et au tout début de l'été, les Inuit se rassemblent à l'embouchure du lac Melville. Durant ces quelques mois, ils vivent de mammifères marins comme la baleine, mais surtout du loup-marin. Ils varient leur diète avec les nombreux volatiles qui migrent au printemps dans cette région⁽¹¹⁶²⁾. Du début juillet jusqu'au mois de janvier, les Inuit suivent la

migration du loup-marin. Ce mammifère marin se déplace alors lentement vers le détroit de Belle-Isle⁽¹¹⁶³⁾. Durant cette période, les Inuit se regroupent fréquemment. Ces rassemblements sont pour eux l'occasion de déterminer, entre autres, le pillage des havres isolés où les pêcheurs français remettent, en septembre, leurs agrès de pêche⁽¹¹⁶⁴⁾. Selon les observateurs de cette époque, les Inuit fréquentent les côtes du Labrador, sans vraiment pénétrer à l'intérieur des terres "par la Crainte qu'ils ont des Sauvages des Terres"⁽¹¹⁶⁵⁾. Au XVII^e siècle et au début du XVIII^{ième}, ils continuaient leur périple le long des rives des Moyenne et Basse Côte-Nord, mais les "Etablissements qui se sont fait Le Long de la Coste Les ont obligé de s'Eloigner"⁽¹¹⁶⁶⁾.

Leurs vêtements et leurs embarcations correspondent toujours aux descriptions qu'en ont faites Jolliet et Courtemanche⁽¹¹⁶⁷⁾. Leurs chaloupes leur proviennent du pillage "Le long de la Coste de Labrador, et au Petit Nord"⁽¹¹⁶⁸⁾. Les Inuit semblent chasser les baleines avec des harpons et des dards comme ceux utilisés par les Français⁽¹¹⁶⁹⁾. Ils abattent les oiseaux avec "des flesches et des dards a plusieurs branches de fer amanchés au bout d'un long baton qu'ils lancent adroitement"⁽¹¹⁷⁰⁾. Leurs habitations durant l'été ressemblent à celles des Amérindiens, mais elles sont recouvertes de peaux de loup-marin⁽¹¹⁷¹⁾.

Evincés complètement de la Basse Côte-Nord au cours de la période 1706-1733, les Inuit tentent désespérément de survivre et de se maintenir le long de la Côte-Est du Labrador. Au début des années 1733-1760, plus précisément de 1733 à 1737, ils lancent une vaste offensive contre les navires de pêche européens qui croisent dans ce secteur. Un regroupement de 60 canots et de dix barques inuit réussissent, le premier août 1733, à piller "plusieurs voiles et un grand humier, et bruslé quatre chaloupes"⁽¹¹⁷²⁾. Tout en continuant de piller les agrès de

pêche que laissent les pêcheurs français dans les havres isolés⁽¹¹⁷³⁾, les Inuit s'attaquent, en 1737, à un navire hollandais "vers le détroit d'hudson"⁽¹¹⁷⁴⁾. À Québec, en 1743, un capitaine français, M. de Laraguy de Bayonne, raconte l'événement à Fornel. Il précise qu'il a compté sur une glace "plus de quatre cent cadavres, qu'il reconnut être des hollandais, Et des Esquimaux qui s'étoient Sans doute battu Les uns contre Les autres"⁽¹¹⁷⁵⁾. C'est probablement pour cette raison qu'il faut attendre 1740 avant que Brouague, commandant de la côte du Labrador, ne rapporte de nouveaux pillages inuit dans les havres isolés⁽¹¹⁷⁶⁾.

Décimés et affaiblis par ce dernier raid, les Inuit reviennent à leur politique de "coexistence pacifique" avec les concessionnaires et navigateurs canadiens. Ils n'ont d'ailleurs pas d'autre choix, puisque les autorités coloniales françaises accordent de nouvelles concessions le long des côtes du détroit de Belle-Isle, du Labrador et même une au lac Melville en 1744. Ces nouvelles concessions entraînent une présence canadienne accrue qui contribue à modifier le rapport de force, sur la Côte-Est du Labrador en faveur des Canadiens. Cette présence canadienne dans cette région permet cependant aux Inuit d'entretenir des relations commerciales plus régulières avec les Canadiens. À titre d'exemple, Brouague envoie, probablement chaque année, un navire qui longe la Côte-Est du Labrador pour se rendre jusqu'au lac Melville. Sur sa route, le navire effectue de nombreux arrêts pour commercer avec les Inuit⁽¹¹⁷⁷⁾. Les employés de Brouague ne sont d'ailleurs pas les seuls à commercer avec les Inuit, puisque les navigateurs canadiens Augustin Raby et Charles Le Cour les "ont vus plusieurs fois, ont été plus d'une journée de suite aux milieux d'Eux, et ont traité avec Eux amiablement. Ces Sauvages les Connoissent et paroissent flattés de les entendre nommer l'un ou l'autre"⁽¹¹⁷⁸⁾. L'arrivée de nouveaux concessionnaires

sur la côte du Labrador peut parfois occasionner des altercations isolées avec les Inuit. Sur ce sujet, Fornel écrit que l'établissement de nouvelles concessions dans cette région peut-être dangereux," parce que si les uns pour les rendre traitables veulent essayer de Les attirer, Et de lier commerce, d'autres pour Les Eloigner de leurs postes feront sur eux des actes d'hostilité"⁽¹¹⁷⁹⁾. Pour se venger, les Inuit s'attaquent alors à ces concessionnaires. C'est le cas d'Antoine Marsal au Cap Charles en 1743⁽¹¹⁸⁰⁾.

Même si Fornel offre des présents pour établir des accords commerciaux et entretenir des contacts amicaux avec les Inuit⁽¹¹⁸¹⁾, la méfiance des commerçants canadiens demeure toujours présente à leur endroit⁽¹¹⁸²⁾. Tous les contemporains de cette époque partage l'objectif de les "civiliser" ou de les évincer de la Côte-Est du Labrador et de l'entrée du détroit de Belle Isle. Pour ce faire, Cugnet, qui demande la concession du lac Melville en 1743, reprend le projet de Courtemanche d'établir un poste fortifié à cet endroit⁽¹¹⁸³⁾. Pour sa part, en plus du poste du lac Melville, Fornel prétend qu'il faut accorder de nouvelles concessions de pêche du loup-marin le long de la Côte-Est du Labrador. Selon lui, ces établissements empêcheraient le brigandage des Inuit, "car ces barbares ne trouvant de havre pour se réfugier, Et pour y estre en Sureté, S'Eloigneroient de plus en plus, Et n'oseroient aprocher du detroit de Bel Isle, ce qui mettroit Les pescheurs, Et toute La Coste en Sureté"⁽¹¹⁸⁴⁾. Informé du résultat produit par l'augmentation du nombre des concessions le long de la Basse Côte-Nord au cours de la période 1706-1733, Fornel croit que c'est le seul moyen de se débarrasser des Inuit⁽¹¹⁸⁵⁾. Malgré le projet canadien d'évincer les Inuit de l'entrée du détroit de Belle Isle et de la Côte-Est du Labrador, ces derniers sont toujours accusés de pillage dans cette région et ce, jusqu'à la fin de la période 1734-1760⁽¹¹⁸⁶⁾.

Donc, au cours de la période 1734-1760, les Inuit fréquentent toujours la côte du Labrador et l'entrée du détroit de Belle Isle. Ils ne peuvent cependant pas pénétrer à l'intérieur des terres, puisqu'ils y subiraient l'hostilité des Ouchestigoueks. Sur la côte, leur marge de manoeuvre se rétrécit constamment au fur et à mesure de l'établissement de nouvelles concessions, parce qu'ils exploitent, concurremment avec les nouveaux concessionnaires, la pêche du loup-marin. Aussi, les Inuit n'ont-ils d'autre choix que de s'entendre avec les Canadiens qui tolèrent leur présence et qui veulent entretenir des rapports commerciaux avec eux. Par contre, ils continuent le pillage des agrès de pêche que laissent avant leur départ, en septembre, les pêcheurs français dans les havres isolés.

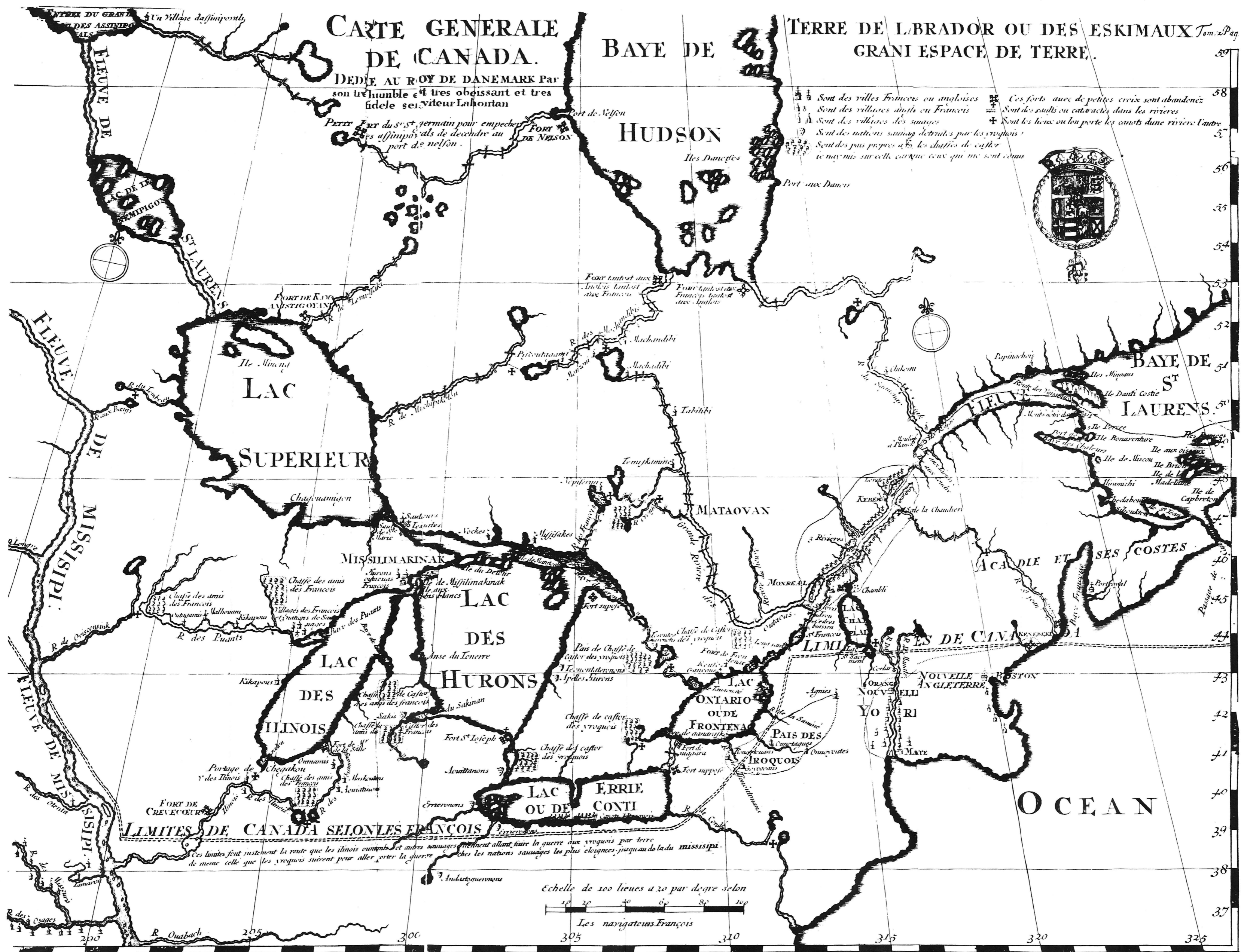


Figure 33

SECTION 3

CONCLUSION

La période 1666-1705

Ecrasées par leur ennemi iroquois et décimées par les épidémies, plusieurs nations alliées des Français s'affaiblissent considérablement et, pour certaines d'entre elles, finissent par disparaître en tant qu'entité ethnique distincte; c'est le cas des Attikameks vers 1670. Le Saint-Maurice attire alors la convoitise de tous ceux qui s'intéressent à ses richesses fauniques. Parmi ceux-ci, les coureurs de bois et les traiteurs français de tout acabit qui, libres de leurs mouvements après la paix de 1666 avec l'Iroquois, quittent les rives du fleuve et remontent le Saint-Maurice jusqu'à son embouchure. Ce vaste mouvement vers l'hinterland que connaît la Nouvelle-France, qualifié "d'épopée du castor" par certains historiens québécois, vise à rejoindre les membres des nations amérindiennes qui, ignorant l'existence d'une paix avec l'Iroquois, se terrent toujours vers la baie James. D'autres Français, principalement des censitaires, trouvent dans la trappe et le petit commerce avec les Amérindiens qu'ils rencontrent une source de revenus d'appoint qui contribue à leur procurer des gains rapides que le travail de la terre aurait pris des années à leur donner. Pour maximiser leurs profits et concurrencer les autres commerçants français, entre autres les sous-fermiers de la Ferme de Tadoussac, les Français de la région trifluvienne généralisent le commerce illégal de l'eau-de-vie. L'abus de l'alcool oblige les Amérindiens à s'endetter et, pour rembourser leurs créanciers, à surexploiter leurs territoires

de chasse.

L'action conjuguée de l'impact de la présence française et de celui des Amérindiens, souvent devenus alcooliques, entraîne un saccage faunique sans précédent. Dès les années 1660 d'ailleurs, de vastes territoires de chasse algonkins situés près des rives du fleuve sont complètement dégarnis de certaines espèces de gibier, telles le castor et l'original. Cette situation oblige les petits trappeurs et commerçants français à pénétrer plus profondément dans l'hinterland, s'ils veulent connaître une bonne chasse.

Simultanément à la pénétration commerciale française et à la disparition des Attikameks, plusieurs survivants algonkins n'ont d'autre choix que de se déplacer vers les sources du Saint-Maurice, puisque leurs territoires ancestraux, situés entre les rives du fleuve et le lac Blanc, sont incapables de les faire tous vivre.

Mais, vers 1700, les Abénaquis, immigrés massivement dans la région de Québec à partir de 1675, se déplacent à Bécancour et à Saint-François. Rapidement, ils lorgnent vers les territoires de chasse du Saint-Maurice qu'ils croient très giboyeux. Incapables de faire leur chasse d'hiver sur la côte atlantique, à cause de la recrudescence de la guerre anglo-abénaquise, et encouragés par les commerçants de la région trifluvienne, plusieurs centaines d'Abénaquis déferlent sur le bassin hydrographique du Saint-Maurice et débordent même sur celui du lac Saint-Jean. Leur expédition de chasse de 1704-1705 est telle que l'enquête de Jacques Raudot parle de pillage et révèle la destruction presque complète de la faune sur une très grande partie des territoires des régions pillées. Ne rencontrant d'ailleurs aucune résistance significative sur leur passage, les Abénaquis vont même se reconnaître des droits sur le Saint-Maurice.

Ainsi, moins de quarante ans ont suffi pour causer un désastre écologique le long du bassin hydrographique du Saint-Maurice. Les événements qui l'ont occasionné ont été si brutaux qu'il nous a été impossible, pour la période 1666-1705, d'identifier clairement les membres de la nation amérindienne qui contrôlaient toute cette vaste région du Québec.

La région de Québec connaît sensiblement le même sort écologique que celle de Trois-Rivières. En effet, c'est d'abord les guerres iroquoises qui y regroupent un grand nombre de fuyards amérindiens. Ces immigrants temporaires exercent une première pression sur le cheptel faunique de la région de Québec. Viennent ensuite des censitaires français qui y trouvent un revenu d'appoint. Débordées, les bandes montagnaises de cette région se retirent vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Même si le chef de Sillery est toujours d'origine montagnaise au début des années 1670, ce sont les immigrants de la côte atlantique, principalement les Abénaquis, qui, fuyant la guerre anglo-abénaquise, viennent grossir le nombre des Amérindiens de Sillery et même remplacer les Montagnais. Mais, déjà en 1688, l'épuisement des sols à Sillery, la surpopulation de la mission et la destruction de la faune dans cette région obligent tous les Amérindiens de Sillery à quitter complètement cette mission. Pour leur part, les Abénaquis choisissent, entre autres, Bécancour et Saint-François comme nouvelles terres d'accueil. La mission de Sillery fermée, il ne reste dans la région de Québec que les Hurons qui avaient été accueillis par les Français au début des années 1650. Ces derniers, après plusieurs déplacements, se fixent définitivement, en 1697, à Jeune Lorette.

Plus que toute autre, la vaste région du Saguenay-Lac-Saint-Jean devient, au cours de la période 1666-1705, un des lieux privilégiés d'asile pour les multiples

bandes de différentes nations en fuite. La venue de tous ces fuyards est, entre autres, directement reliée à des événements spécifiques qui secouent, à tour de rôle, les diverses parties du Nord-Est de l'Amérique du Nord. Ce sont d'abord les guerres iroquoises qui y avaient poussé le premier grand contingent d'immigrants. Le saccage faunique au nord de Trois-Rivières et de Québec en attire un deuxième groupe. Les guerres siouses et l'affrontement commercial et militaire franco-anglais à la Baie d'Hudson en amènent d'autres. La guerre anglo-abénaquise, à partir de 1675, augmente encore plus la population amérindienne de cette région. Même, l'épuisement de la faune de la péninsule gaspésienne déplace plusieurs Micmacs vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Tous ces immigrants amérindiens sont accueillis par leurs alliés montagnais dont les rangs avaient été décimés par les guerres iroquoises et les épidémies.

Ce flot continu d'immigrants coïncide avec l'expansion commerciale française, encadrée par les sous-fermiers de la Ferme de Tadoussac. Ces derniers sont d'ailleurs trop heureux d'encourager les Montagnais et leurs alliés à surexploiter les possibilités fauniques de cette région. Cette surexploitation connaît finalement son aboutissement lors du pillage abénaquis de 1704-1705 sur une bonne partie du bassin hydrographique du lac Saint-Jean. Ce nouveau désastre écologique met presque en faillite le sous-fermier, François Hazeur, et oblige plusieurs centaines de Montagnais à émigrer à la baie de Brador en 1705-1706. Malgré tout, les Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean et les Papinachois de la Haute Côte-Nord exercent toujours le contrôle sur leurs territoires ancestraux respectifs. Pour les Montagnais, ils reçoivent même l'aide des autorités coloniales françaises qui se chargent d'exercer diverses pressions sur les Abénaquis de Saint-François et de Bécancour, afin qu'ils n'aillent plus chasser sur les territoires montagnais du lac Saint-Jean.

Nous assistons aussi, au cours de la période 1666-1705, à l'expansion des pêches et du commerce français le long des Moyenne et Basse Côte-Nord. À la suite de François Bissot de La Rivière, Louis Jolliet et Augustin Le Gardeur de Courtemanche finissent par y assurer une présence permanente. Ces deux seigneurs et le concessionnaire Courtemanche établissent des liens avec les Amérindiens de cette vaste région. Ces relations, basées principalement sur le commerce, contribuent à faire entrer définitivement plusieurs peuples amérindiens dans le réseau commercial français. Complétées par la présence de certains missionnaires, les informations que nous livrent ces commerçants français nous révèlent, entre autres, l'existence des Ouchestigoueks et l'étendue approximative de leur territoire.

Si les Ouchestigoueks sont les bienvenus dans les postes français, il en est tout autrement des Inuit. Ceux-ci, poursuivant les troupeaux de loups-marins le long des rives des Basse et Moyenne Côte-Nord, entrent rapidement en conflit avec les Français qui ne tolèrent pas leur pillage et leur brigandage autour de leurs postes. Mais, l'immigration de 300 Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la baie de Brador en 1705-1706 leur coupe presque complètement la possibilité de poursuivre le loup-marin à l'ouest du fort Pontchartrain.

Parallèlement à la pénétration de l'outillage et du commerce français dans le monde amérindien, les missionnaires, surtout les Jésuites, sillonnent une grande partie du Nord-Est de l'Amérique du Nord dans le but premier de convertir les Amérindiens au christianisme. Malgré les guerres iroquoises et la destruction de la Huronnie en 1648-1649 qui entravent leur travail évangélique, les missionnaires déploient inlassablement leur zèle apostolique. Devançant souvent le commerce français, ils s'enfoncent profondément à l'intérieur du continent,

surtout après la paix de 1666 avec l'Iroquois.

Cette "épopée de la croix" remonte en fait au début de la colonie, puisque, poussées par le renouveau religieux qui émerge du concile de Trente de 1532, plusieurs communautés religieuses catholiques d'hommes et de femmes délèguent, au cours du XVII^e siècle, plusieurs de leurs représentants(es) en Nouvelle-France. Ces missionnaires entrent d'abord en contact avec les nomades qui fréquentent Tadoussac et Québec. Parmi ces religieux et religieuses, les Jésuites constatent que la conversion des nomades, entre autres les Montagnais, exige énormément d'efforts, parce que le mode de vie de ces nouveaux catéchumènes les oblige à se déplacer régulièrement sur un vaste territoire.

Pour pallier cette difficulté, le père Paul Le Jeune dresse un plan de sédentarisation des Montagnais. La mission de Sillery, fondée en 1634, doit servir à cette fin. À l'instar de Champlain, les Jésuites sont persuadés que l'apprentissage de l'agriculture incitera les nomades à se sédentariser. Cette sédentarisation facilitera leur conversion. Les échecs de Sillery et, plus tard, du Cap-De-La-Madeleine ne découragent pas ces "envoyés" du Seigneur. En effet, imitant certains de leurs confrères, un plus grand nombre de Jésuites décident de suivre leurs néophytes amérindiens dans leurs périple annuels. Parlant leur langue, vivant à l'amérindienne et partageant leur joie et leur peine, les missionnaires s'intègrent rapidement parmi leurs hôtes amérindiens. Avec le temps, ils finissent par acquérir une influence au sein de plusieurs nations qui font l'envie des autres Français. À titre d'exemple, la religion chrétienne finit par être acceptée, si bien que au cours du XVII^e siècle, les registres de baptême de Trois-Rivières, Sillery et Tadoussac révèlent, entre autres, qu'un grand nombre de Montagnais et d'Algonkins se sont convertis au christianisme.

Cette conversion plutôt superficielle des Amérindiens ne bouleverse pas encore les fondements de leur civilisation. Le christianisme, issu d'un monde paysan et monogame de la civilisation européenne, entre en conflit avec les moeurs d'un nomade polygame. Ainsi, malgré trente ans (1668-1697) de zèle apostolique de plusieurs missionnaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le père Laure constate, en 1720, qu'il n'a suffi que de vingt ans d'absence aux missionnaires pour que les Amérindiens de cette région perdent presque complètement les préceptes du christianisme.

Au cours du XVII^e siècle, même si l'évangélisation des nomades semble piétiner et être un éternel recommencement, le missionnaire réussit à occuper une place bien particulière au sein des différentes nations amérindiennes. Tantôt interprète, tantôt explorateur ou représentant des autorités coloniales françaises, le missionnaire est davantage perçu par les Amérindiens comme un des leurs. Ce sont les cas, entre autres, de Gabriel Druillettes chez les Abénaquis et de François Crépieul chez les Montagnais. Le statut spécial du missionnaire au sein des différentes nations amérindiennes s'explique facilement. Bien intégré aux Amérindiens qu'il désire convertir au christianisme, le missionnaire, tout en encourageant le commerce des fourrures avec les Français, n'hésite pas à défendre ses ouailles contre les abus des commerçants, principalement ceux qui vendent de l'eau-de-vie. En plus, peu importe les catastrophes, comme les guerres, les épidémies ou la famine, le missionnaire accepte de partager les joies et les peines des Amérindiens qu'il dessert. Son abnégation et son zèle inlassable ne peuvent qu'attirer l'admiration de ses hôtes amérindiens. Aussi, au cours du XVII^e siècle, le missionnaire paraît-il comme le principal pilier et propagateur de l'influence française sur tout le Nord-Est de l'Amérique du Nord.

La période 1706-1733

La période 1706-1733 est marquée par la rivalité franço-anglaise, surtout en Acadie, par l'accentuation de la concurrence commerciale de plusieurs intervenants français et par la consolidation du contrôle de certaines nations sur le vaste territoire qui s'étend du Saint-Maurice jusqu'au Labrador. Simultanément au cours de toutes ces années, les Français et leurs alliés amérindiens de la Côte-Est américaine, principalement les Abénaquis, vivent au rythme de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713) et des affrontements anglo-amérindiens. Pour les deux colonisateurs, l'enjeu consiste, entre autres, à établir leur souveraineté sur le territoire abénaquis. Du même coup, les Abénaquis et leurs alliés amérindiens deviennent le principal instrument français pour réaliser cette politique. Par contre, les Anglais n'ont d'autre choix que d'assujettir ou d'écraser la résistance amérindienne qui bloque leur expansion territoriale. Débordés, les Abénaquis et leurs alliés amérindiens adoptent une position mitigée. Tout en se considérant les seuls maîtres de leurs territoires, les Amérindiens de cette région finissent, d'une part, par accepter la présence anglaise dans leur pays et, d'autre part, par réussir à conserver leur alliance avec les Français de la vallée du Saint-Laurent.

Occupés dans leur longue lutte contre l'expansion anglaise et influencés par leur allié français, les Abénaquis ne réitérèrent plus leurs prétentions sur les territoires du Saint-Maurice et du lac Saint-Jean. Même si plusieurs Abénaquis de Bécancour et de Saint-François, appuyés et soutenus par certains commerçants français de la région trifluvienne, font du commerce jusqu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, leur rôle sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent s'estompe grandement après leur pillage de 1704-1705 au lac Saint-Jean.

Chez les commerçants français, toute la région du Saint-Maurice est le théâtre d'une vive concurrence entre la famille La Vérendrye, la Ferme de Tadoussac et le concessionnaire du poste de Témiscamingue. Cette lutte commerciale entraîne la disparition définitive du monopole des La Vérendrye le long du Saint-Maurice et le retour à une complète liberté de circulation pour tous les marchands français, principalement ceux de la région de Trois-Rivières. Simultanément à cette concurrence commerciale féroce de la part des intervenants français, les Algonkins consolident leur présence et leur contrôle sur tout le territoire qui s'étend du Saint-Maurice jusqu'à la rivière Batiscan inclusivement. Contrairement à certains spécialistes qui avaient identifié la présence de Têtes de Boule dans cette vaste région, les nombreux documents que nous avons consultés laissent clairement voir qu'il n'en est rien. Aussi, pour la période 1706-1733, avons-nous déterminé que cette vaste région, à l'exception du territoire des seigneuries concédées, était fréquentée et contrôlée par les Algonkins.

Plus à l'est, l'entreprise de la Ferme de Tadoussac, qui couvre l'immense territoire du Domaine du Roi, surtout la partie du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Haute Côte-Nord, connaît une période de stabilisation, de consolidation et de diversification de ses activités. Après les saccages écologiques successifs de la période précédente (1666-1705) et de ceux perpétrés lors du mandat du sous-fermier, Jean-Joseph Riverin (1712-1716), le nouvel administrateur du Domaine d'Occident, François-Etienne Cugnet, réussit, de 1719 à 1733, à ramener la Ferme de Tadoussac sur la voie de la rentabilité. Il y parvient d'abord en protégeant le "fond de la traite", c'est-à-dire en tenant compte des capacités fauniques de cette vaste région. Pour Cugnet, il est indispensable d'éviter d'abattre tous les animaux reproducteurs, si l'on veut conserver les Amérindiens sur place et assurer un commerce de pelleteries suffisant et

constant. Cette préoccupation écologique l'amène, dans un deuxième temps, à consolider le monopole de la traite de la Ferme de Tadoussac sur ce vaste territoire. Il y arrive par le règlement de différents conflits territoriaux avec certains de ses concurrents, comme le seigneur de La Malbaie au sud-ouest et ceux de Mingan à l'est. Enfin, de 1719 à 1733, Cugnet prend davantage conscience de toutes les possibilités commerciales de la Ferme de Tadoussac. Maintenant mieux informé, il entreprend la diversification des activités de cette entreprise. Au commerce des pelleteries, il accroît la chasse du loup-marin le long des rives du Saint-Laurent et le développement de l'agriculture dans la région de La Malbaie. Anciennement seigneurie, cette région est incorporée à la Ferme de Tadoussac en 1724. Devenu métairie, ce territoire a comme fonction de fournir les aliments nécessaires au commerce et au ravitaillement des postes de la Ferme de Tadoussac.

Les initiatives de Cugnet pour rentabiliser la Ferme de Tadoussac de 1719 à 1733 viennent, en fait, réparer le saccage écologique qu'avait connu cette région au cours des nombreuses décennies précédentes. Celui-ci était tel qu'il avait forcé, en 1705-1706, plusieurs centaines de Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean à émigrer à la baie de Brador. D'ailleurs, poussés par l'avidité des commerçants français et de certains sous-fermiers, de nombreux Amérindiens avaient participé à la destruction de certaines espèces de gibier, telles le castor et l'original. Le retour à la rentabilité de l'entreprise, la diversification de ses activités et la diminution de la population amérindienne originaire de cette région vont maintenant permettre à plusieurs bandes montagnaises et papinachoises de demeurer et de survivre sur les terres de leurs ancêtres.

Dorénavant cependant, les Amérindiens se partagent en deux groupes. Le premier continue de pratiquer le mode de vie nomade de leurs ancêtres. Ses membres se rencontrent profondément dans l'hinterland vers le 51^e parallèle. Dans plusieurs cas, comme nous le révèle l'arpenteur Normandin, ces Amérindiens chassent maintenant le caribou, puisque ce gros mammifère terrestre remplace l'orignal. Même si ce premier groupe profite du crédit que lui accorde, entre autres, le commis de Chicoutimi, ses membres jouissent d'une grande marge de manoeuvre et profitent de leur auto-suffisance alimentaire pour faire respecter les coutumes amérindiennes sur leurs territoires. Le second groupe semble beaucoup plus vulnérable à l'influence française, puisque, privé de l'apport alimentaire de l'orignal durant l'hiver, ses membres se voient obligés de s'affider aux différents postes, principalement ceux où se pratique la chasse du loup-marin. Leur survie dépend alors de la chasse de ce mammifère marin qu'ils pratiquent pour le compte des différents commis. Durant certaines périodes de l'hiver, ces Amérindiens s'enfoncent dans les bois pour trapper sur leurs territoires de chasse, mais ils doivent venir régulièrement s'approvisionner aux différents postes pour survivre. En général, ils achètent à crédit ce qui leur est nécessaire et paient ensuite par leur travail au poste et par le fruit de leur trappe.

La dépendance que développent certaines bandes montagnaises et papinachoises envers certains commis de la Ferme de Tadoussac ne semble pas altérer leur contrôle sur les territoires de leurs ancêtres. Ces Amérindiens affidés et leurs alliés de l'hinterland vont largement contribuer à faire échouer le projet d'établissement d'une série de postes satellites. En effet, même si la résistance passive des Amérindiens face à une présence française accrue aux sources des affluents du Saint-Laurent ne semble pas structurée ou planifiée, elle se vérifie de deux principales façons. D'abord, les canotiers amérindiens font respecter

leurs bornes commerciales. Ainsi, comme nous l'explique Normandin, les Montagnais obligent les commerçants à changer d'équipage au cours de leur voyage, lorsqu'ils atteignent les bornes du territoire d'une bande voisine alliée. Cette situation fait considérablement monter les coûts de transport. Ensuite, lorsque les Amérindiens de l'hinterland se voient trop endettés chez les commis des différents postes de la Ferme, ils n'hésitent pas à se rendre chez les concurrents pour commercer. Cette pratique fait perdre d'importantes sommes d'argent au sous-fermier. Ces deux facteurs conjugués empêchent les postes satellites d'atteindre une rentabilité suffisante et nécessaire à leur maintien. Aussi, ces postes satellites sont-ils presque tous abandonnés, si bien que, dans l'hinterland, Chicoutimi demeure le seul poste viable et rentable de la Ferme.

L'abandon des postes satellites laisse les Montagnais et les Papinachois maîtres du commerce de tout l'hinterland. Cette situation assure le respect des différentes bornes commerciales amérindiennes et ce, même si certains Français s'aventurent sporadiquement sur cet immense territoire. En général, la situation commerciale qui prévalait entre les bandes amérindiennes au XVII^e siècle demeure la règle au cours des années 1706-1733. De la sorte, ce sont les bandes affidées aux différents postes de la Ferme qui continuent de servir d'intermédiaires commerciaux entre les Français et leurs congénères de l'hinterland. Replacés dans ce contexte, les nombreux documents consultés nous révèlent que, malgré les modifications introduites par les commis de la Ferme de Tadoussac dans le mode de vie de plusieurs bandes d'Amérindiens, les Montagnais contrôlent toujours le Saguenay-Lac-Saint-Jean, tandis que les Papinachois en font autant sur la Haute Côte-Nord. Pour leur part, les Mistassins continuent d'occuper les bassins hydrographiques du lac Mistassini et de la rivière Rupert. Au cours de la période 1706-1733, les Moyenne et Basse

Côte-Nord connaissent une augmentation du nombre des concessions. L'établissement de nombreux postes de traite et de chasse du loup-marin accompagne l'octroi de ces concessions. L'accroissement d'une présence canadienne permanente dans cette région exerce une attraction sur les Amérindiens. C'est le cas u groupe de Montagnais immigré au fort Pontchartrain en 1705-1706. Celui-ci se fractionne vers 1719, puisque plusieurs Montagnais choisissent de suivre Lavaltrie à son nouveau poste, situé à l'embouchure de la rivière Saint-Augustin. Peu importe le poste où ils sont affidés, les Montagnais servent de main-d'oeuvre pour la chasse du loup-marin et pour le commerce avec les Amérindiens de l'hinterland. L'hiver, une bonne partie de ceux du fort Pontchartrain traverse le détroit de Belle Isle pour trapper et chasser sur l'île de Terre-Neuve où ils entrent en contact avec les "Sauvages Rouges" de l'endroit. Ces Montagnais sont d'ailleurs presque obligés de se rendre sporadiquement sur l'île de Terre-Neuve. En effet alors qu'en 1704 Courtemanche qualifiait d'illimitées les ressources fauniques près des rives de la Basse Côte-Nord, cette région connaît, vers 1720, une pénurie de gibier.

Cette présence franco-montagnaise permanente modifie sur la Basse Côte-Nord le rapport de force entre les Français et les Inuit et ce, à l'avantage des Français. Elle oblige par le fait même les Inuit à modifier leur périple annuel de migration qui s'arrête dorénavant à l'est du fort Pontchartrain. Cependant, un genre de "coexistence pacifique" s'instaure à l'est du fort Pontchartrain, si bien que les Inuit continuent, sans subir de véritables représailles de la part du commandant du Labrador, à piller, au cours de l'automne, les agrès de pêche que les navires français laissent dans les havres reculés avant leur départ pour la France. Cette situation révèle que, dans les faits, la période 1706-1733 marque la fin d'une présence inuk à l'ouest de la baie de Brador.

L'accroissement de la présence française et les différends territoriaux entre Cugnet et les seigneurs de Mingan nous ont permis de mieux connaître l'étendue du territoire ouchestigouègue. Grâce aux Registre De Tadoussac et aux autres textes des missionnaires, nous avons pu les identifier et les localiser dans la région de Sept-Îles, le long de la rivière Moisie et au nord du lac Manicouagan. D'autres documents nous ont permis de les retracer sur la Basse Côte-Nord. Finalement, plusieurs indices nous ont amené à situer certaines bandes ouchestigouègues sur une bonne partie des bassins hydrographiques du lac Melville et de la rivière Churchill. Pratiquant un mode de vie nomade, nous avons aussi appris que ces Ouchestigoueks servent d'intermédiaires commerciaux entre les franco-montagnais et les Naskapis, dont le territoire est situé au nord-nord-ouest de celui des Ouchestigoueks.

Contrairement à la période précédente (1666-1705), la pénétration du christianisme semble s'estomper au cours des années 1706-1733. Cette situation se remarque, entre autres, sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, puisque durant plusieurs années (1700-1720), les missionnaires ne fréquentent que très sporadiquement cette vaste région. Par la suite, le père Michel Laure reçoit la charge de cette mission, mais ce dernier ne manifeste pas la même fougue que ses prédécesseurs. Aussi, Laure instaure-t-il un nouveau style de missionnariat en évitant de passer ses hivers dans les bois avec ses ouailles.

Son trajet annuel se subdivise en deux grands moments. Durant la saison de navigation, il visite les principaux postes de traite de sa mission, surtout Chicoutimi, Tadoussac et Îlet-Jérémie. En général, sa venue coïncide avec les rassemblements d'Amérindiens. Puisqu'il est moins mobile que ses prédécesseurs, rien n'indique dans son itinéraire qu'il soit descendu à l'est des Îlets-Jérémie.

L'hiver, pendant la saison des glaces, Laure se retire habituellement dans la petite communauté chrétienne française, établie sur l'île aux Coudres.

Même si les registres révèlent, de 1718 à 1738, que les Montagnais et les Papinachois sont presque tous baptisés et que la christianisation des Ouchestigoueks et des Mistassins se poursuit, le père Laure ne jouit pas d'une grande autorité et d'une grande influence sur le territoire de la Ferme de Tadoussac. Contrairement aux missionnaires de la période 1666-1705, comme les pères Crépieul et Albanel, Laure semble toujours à la remorque des commis des postes. À titre d'exemple, il est obligé de transférer le chef-lieu de sa mission de Tadoussac à Chicoutimi lorsqu'un différend éclate entre lui et le commis du poste de Tadoussac.

La période 1734-1760

La période 1734-1760 s'ouvre sur une ère de paix entre les Anglais et les nations de la Côte-Est américaine, principalement les Abénaquis. Depuis 1727, tout en maintenant leur alliance avec les Français de la vallée du Saint-Laurent, les Abénaquis jouissent d'une paix durable avec les Anglais. Aussi, nombreux sont les Amérindiens réfugiés sur les rives de la vallée du Saint-Laurent qui retournent au pays de leurs ancêtres. Mais, à partir de 1744, deux guerres intercoloniales successives, la guerre de Succession d'Autriche (1744-1748) et la guerre de Sept-Ans ou de Conquête (1756-1763), relancent la guerre entre les Anglais et plusieurs nations amérindiennes de la Côte-Est américaine. Parmi ces nations, les Abénaquis servent de fer de lance à la stratégie militaire française qui vise à déstabiliser les frontières de la Nouvelle-Angleterre.

En 1744, dès l'ouverture du conflit franco-anglais, les Abénaquis et leurs alliés amérindiens de la Côte-Est américaine se rangent du côté français. Rapidement, ces Amérindiens harcèlent de nombreux établissements anglais. La peur des représailles de leur ennemi oblige plusieurs centaines de ces Amérindiens à trouver refuge le long des rives du Saint-Laurent. Les fuyards augmentent la population amérindienne de Saint-François et de Bécancour; aussi trois autres endroits sont rapidement aménagés pour les accueillir. Il s'agit de l'embouchure de la rivière Du Loup, de Saint-Thomas de Montmagny et du Saut de la Chaudière. En 1748, profitant de la signature du traité d'Aix-La-Chapelle qui met fin à la guerre de Succession d'Autriche entre l'Angleterre et la France, un bon nombre de réfugiés amérindiens retourne sur la Côte-Est américaine. Mais, à partir de 1756, ils ne tardent pas à revenir, puisque la guerre de Conquête fait rage.

Durant une bonne partie de la période 1734-1760, les Abénaquis sont occupés à combattre leur ennemi anglais. Certains d'entre eux, qui résident à Bécancour et à Saint-François, accompagnent de temps à autre les Algonkins. Ils remontent alors les rivières Saint-Maurice et Batiscan pour se rendre commercer avec les Montagnais du lac Saint-Jean et de la rivière Chamouchane^{cv}. Cependant, comme pour la période précédente (1706-1733), les Abénaquis ne convoitent plus les territoires de chasse situés au nord du fleuve Saint-Laurent.

Sur cette même rive nord, nous avons identifié la présence de quelques Têtes de Boule. Considérés comme criminels par les membres de leur nation, ces Têtes de Boule ont été rejetés de leur groupe multifamilial et sont venus se réfugier au village amérindien de Pointe-du-Lac. Ce village construit par le seigneur de Pointe-du-Lac, Louis-Joseph Godefroy De Tonnancour, sert, entre autres, à

rassembler les Amérindiens vagabonds. Aussi, de 1734 à 1760, malgré la présence de quelques Têtes de Boule dans la région trifluvienne, l'ensemble des documents consultés établit que les membres de cette nation nomadisent toujours sur leurs territoires ancestraux, c'est-à-dire ceux situés à l'ouest du lac Abitibi.

Pour leur part, seuls les Algonkins assurent une présence constante et permanente dans cette vaste région. En effet, de la carte du père Michel Laure en 1731 jusqu'aux écrits de Nicolas Gaspard Boucault en 1754, les Algonkins ressortent clairement comme la nation qui habite cette vaste région. D'ailleurs les Registres De Trois-Rivières confirment les descriptions de tous les observateurs de cette période. Ajoutons que les Algonkins remontent régulièrement la rivière Batiscan pour aller commercer avec les Montagnais du lac Saint-Jean. À l'exception des seigneuries concédées, les données recueillies nous amènent à établir l'occupation et le contrôle par la nation algonkine sur le vaste territoire qui s'étend du bassin hydrographique du Saint-Maurice jusqu'à celui de la rivière Batiscan inclusivement. Pour les territoires de chasse qui s'étendent à l'est du bassin hydrographique de la rivière Batiscan jusqu'aux limites du Domaine du Roi, il nous a été impossible d'identifier les représentants de la nation amérindienne qui nomadisent dans cette région. Aussi, ces territoires apparaissent-ils comme une zone tampon sur nos différentes cartes.

Plus à l'est, le Domaine du Roi continue d'être exploité par la Ferme de Tadoussac. Pour la période 1734-1760, cette entreprise connaît, en général, une excellente rentabilité. La diversification de ses activités se poursuivant, Cugnet ajoute à la production agricole, à la chasse du loup-marin et au commerce des pelleteries, la fabrication de goudron sur la métairie de La Malbaie et le sciage

du bois près de Chicoutimi. Les profits de cette entreprise attirent forcément la convoitise. Avec le changement d'intendant, en 1749, Cugnet perd le bail de la Ferme de Tadoussac au profit de Marie-Anne Babel et de ses deux associés. Après s'être soumis aux coutumes commerciales amérindiennes et s'être fait accepter par les commis des différents postes, les trois nouveaux sous-fermiers semblent avoir connu d'excellentes affaires jusqu'en 1755. Cette dernière année marque la fin de leur bail. Il ne demandent pas son renouvellement, puisque les empires français et anglais sont à la veille de s'affronter dans une nouvelle guerre. Plusieurs postes de la Ferme seront alors menacés par le pillage des corsaires anglais et par celui d'une éventuelle flotte d'invasion anglaise. Même si les activités de l'entreprise semblent se poursuivre de 1755 à 1759, nous ignorons sa performance commerciale. Cependant, nous savons que toutes ses activités sont interrompues en 1759 et qu'elles reprennent dès l'année suivante.

La situation des Amérindiens qui nomadisent, durant la période 1734-1760, à l'intérieur des limites du Domaine du Roi ressemble à celle qui prévalait au cours des années 1706-1733. Cette période confirme, entre autres, les rôles commercial et politique que jouent les différentes nations dans leur pays respectif. Cette situation se vérifie lorsque, par l'entremise des Montagnais, les Français du poste de Chicoutimi consolident leurs contacts commerciaux avec les Mistassins, les Papinachois et même les Ouchestigoueks. Lors du grand rassemblement annuel de Chicoutimi, les hôtes montagnais en profitent pour tisser des alliances plus étroites avec leurs invités amérindiens. Selon la coutume amérindienne, comme les mariages exogames sont des marchés entre deux groupes qui désirent nouer une alliance, la partie relative aux baptêmes des Registres De Tadoussac révèlent, pour la période 1738-1767, de nombreux mariages qui impliquent, d'une part, les Montagnais et, d'autre part, les

Mistassins, les Papinachois et les Ouchestigoueks. Il est intéressant de noter qu'aux Îlets-Jérémie, les Papinachois sont au centre des mariages exogames.

Conscients des coutumes amérindiennes, les Français n'ont pas d'autre choix que de s'y conformer. À titre d'exemple, en 1750, les nouveaux sous-fermiers de la Ferme de Tadoussac choisissent de passer par l'intermédiaire des Montagnais pour inviter à Chicoutimi, par le moyen de présents qui leur servent de parole, les représentants des autres nations à venir festoyer avec eux. La démarche des nouveaux sous-fermiers confirme, pour l'essentiel, que les coutumes amérindiennes qui régissent les rapports entre deux groupes n'ont presque pas changé depuis le début du XVII^e siècle.

Parmi tous les Amérindiens qui fréquentent les postes de la Ferme de Tadoussac ou leurs représentants, ceux dont les territoires de chasse sont situés près des rives de la Haute Côte-Nord ou du Saguenay-Lac-Saint-Jean continuent de survivre grâce au travail qu'ils trouvent aux différents postes de traite et de pêche du loup-marin. Par contre, ceux de l'hinterland, qui pratiquent le mode de vie de leurs ancêtres, manifestent beaucoup plus d'indépendance face aux commerçants français.

Replacés dans leur contexte historique, les événements et les faits que rapportent les documents de cette époque nous permettent de constater, pour la période 1734-1760, que les Montagnais occupent toujours le Saguenay-Lac-Saint-Jean, tandis que les Papinachois fréquentent les territoires de chasse de la Haute Côte-Nord. Pour leur part, les Mistassins continuent de se rencontrer sur les mêmes territoires qu'au cours de la période précédente (1706-1733).

Ces nomades amérindiens, comme tous ceux qui fréquentent les établissements français de la vallée du Saint-Laurent, peuvent rencontrer occasionnellement un missionnaire. Sachant l'itinéraire du missionnaire, les Amérindiens ont tout le loisir de le consulter. Ainsi, durant quelques semaines au cours d'une année, les missionnaires tentent de consolider l'éducation chrétienne des convertis et de préparer les nouveaux cathécumènes au baptême. Comme pour la période précédente (1706-1733), les missionnaires qui se succèdent à la tête de la mission de Tadoussac ne passent plus l'hiver dans les bois avec leurs ouailles, puisqu'ils se retirent, en général, dans la région de La Malbaie.

Si leur oeuvre apostolique nécessite beaucoup d'efforts et de temps, ils ont au moins la consolation de constater que le sacrement de baptême ne fait plus peur aux Amérindiens; il est, au contraire, recherché. Malgré l'aspect souvent superficiel de la christianisation des nomades amérindiens, il n'en demeure pas moins que les missionnaires représentent ceux qui ont le plus influencé la civilisation amérindienne. Cet ascendant des missionnaires sur leurs Amérindiens christianisés se vérifie, entre autres, lorsque les Montagnais de la région de Chicoutimi demandent, en 1765, au père Coquart de leur servir d'ambassadeur auprès du gouverneur James Murray. À cette occasion, Coquart avait pour mission de présenter les doléances montagnaises auprès des nouvelles autorités coloniales anglaises.

Si l'influence missionnaire s'estompe sur les Moyenne et Basse Côte-Nord, d'importantes modifications commerciales s'opèrent dans cette vaste région, puisque, au cours de la période 1734-1760, le nombre des seigneuries est ramené à quatre, tandis que les concessions passent de huit à dix-huit. L'augmentation du nombre des concessions s'accompagne d'ailleurs d'une concentration des

capitaux investis dans cette région entre les mains de quatre groupes d'investisseurs importants. Ce mouvement de concentration des entreprises répond au besoin de partager les risques financiers par l'exploitation simultanée de plusieurs seigneuries et concessions. Ce phénomène marque aussi la fin du concessionnaire isolé qui essaie de mettre en valeur une entreprise de type individuel ou familial.

Parmi tous les groupes d'investisseurs en présence, celui dirigé par Louis Fornel, et, après sa mort en 1745, par sa veuve, Marie-Anne Barbel, réussit le mieux dans cette région. Son succès est tel que ce groupe prend, à partir de 1749, le contrôle presque complet de tout le commerce des pelleteries de la péninsule du Québec-Labrador. Ce quasi monopole de la traite des fourrures dans cette vaste région oblige les concurrents à se spécialiser davantage dans l'exploitation du loup-marin. Ils semblent bien y réussir, puisque, pour les années 1750-1757, la production d'huile du loup-marin oscille entre 468 000 et 638 000 litres annuellement, tandis que la cueillette des peaux de ce mammifère marin varie entre 18 600 et 25 000 unités.

L'exploitation de ces différentes seigneuries et concessions exige une main-d'oeuvre permanente évaluée entre 155 et 205 Canadiens; ajoutons à cette présence canadienne, la venue, de juin à la fin septembre de chaque année, de 12 à 20 navires métropolitains manoeuvrés par 900 à 1 500 marins. Cette présence permanente canadienne et saisonnière française va exercer une influence importante sur tous les Autochtones qui fréquentent et habitent cette région.

Parmi ces Autochtones, les Montagnais sont directement affectés par

l'augmentation du nombre des concessions sur les Moyenne et Basse Côte-Nord, sur la Côte-Est du Labrador et sur celle de l'ouest de l'île de Terre-Neuve. Aussi, pour la période 1734-1760, les Montagnais trouvent-ils davantage de travail. Leur dispersion dans un plus grand nombre de postes semble se vérifier, puisque La Pause et Daine identifient comme Montagnais les Amérindiens qui habitent "le bord de la mer". Ajoutons que, à partir de 1743, un groupe de Montagnais trouve du travail au poste de Fornel, établi près du site actuel de North West River.

Dans ces différents postes, les Montagnais chassent le loup-marin et traitent avec les Amérindiens de l'hinterland et, dans certains cas, avec les Inuit. Durant certaines périodes hivernales, la plupart de ces Montagnais trappent et chassent près des postes, tandis qu'un autre groupe, souvent accompagné de Français, traverse le détroit de Belle-Isle pour rejoindre les territoires giboyeux de l'île de Terre-Neuve. En fait, la période 1734-1760 accentue davantage la dispersion des Montagnais dans un plus grand nombre de postes, établis sur les concessions et les seigneuries.

Si les Montagnais se rencontrent, entre autres, près des rives de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord, les Ouchestigoueks en occupent tout l'hinterland. La période 1734-1760 nous a d'ailleurs permis d'ailleurs de mieux identifier les membres de cette nation et le vaste territoire qu'ils fréquentent. Pour ce faire, nous avons procédé à une critique serrée des documents sur lesquels nous nous sommes basés. Il en ressort que tous les Chichestigaux, les Kichestigots, les Chisedecks, les Oumamioueks et les Tigestigones sont, en fait, les membres de la nation des Ouchestigoueks.

Parmi les membres de la nation ouchestigouègue, un premier groupe restreint travaille dans certains postes, principalement ceux de Moisie, Sept-Îles et Fornel. Leur présence semble surtout essentielle au bon fonctionnement du commerce des fourrures, puisque ces Ouchestigoueks affidés servent d'intermédiaires commerciaux entre les Français et les autres membres de leur nation. Ces derniers pratiquent d'ailleurs le mode de vie nomade de leurs ancêtres. Durant l'hiver, ces Ouchestigoueks de l'arrière-pays survivent grâce à l'apport du caribou qui vient trouver refuge dans les forêts situées au sud de la limite forestière. Durant la saison de navigation, ces Ouchestigoueks servent, entre autres, d'intermédiaires commerciaux entre les Naskapis et les Amérindiens qui traitent directement avec les Français des différents postes. Disposant de l'usage du canot d'écorce de bouleau et probablement invités par les Amérindiens affidés, certains d'entre eux descendent à la fin mai et au début de juin jusqu'aux postes de traite français. C'est surtout à cette occasion que les Français de la Côte-Nord entrent directement en contact avec eux. À partir de 1743, cependant, il semble que leur commerce se dirige principalement vers le poste de Fornel.

Tous les renseignements recueillis nous ont donc amenés à mieux localiser les limites du territoire des Ouchestigoueks. Celui-ci s'étend, du sud au nord, du 51^e parallèle et des rives des Moyenne et Basse Côte-Nord jusqu'à la limite forestière. D'ouest en est, le pays des Ouchestigoueks couvre le vaste territoire qui s'étend du nord du lac Manicouagan jusqu'à la rivière Saint-Paul inclusivement. Il s'étire aussi sur une grande partie des bassins hydrographiques du lac Melville et du fleuve Churchill.

Au nord de la limite forestière, nous retrouvons le pays des Naskapis et ce,

pour la période 1734-1760. Le mode de vie des Naskapis est presque encore identique à celui des Archaïques du Bouclier de l'époque préhistorique. Ne disposant que rarement de l'usage du canot d'écorce de bouleau, puisque le climat de leur pays ne permet pas aux arbres d'atteindre une taille suffisante, les Naskapis obtiennent les produits français par l'intermédiaire des Ouchestigoueks. Vers 1733, leur population intégrée au réseau commercial français est évaluée à environ 400 personnes. À partir de 1743, ce nombre aurait considérablement augmenté, puisque Daine, probablement informé par les concessionnaires de la baie des Esquimaux, avance le chiffre de 600 hommes, c'est-à-dire 3 000 personnes en incluant les femmes et les enfants. Certains autres documents laissent même entendre que certaines de leurs bandes nomadiseraient près des rives de la Baie d'Hudson.

Malgré l'accroissement de la présence européenne et canadienne sur les rives de la péninsule du Québec-Labrador, les rapports franco-amérindiens ne semblent perturbés par aucun affrontement sanglant. Il en est tout autrement dans le cas des Inuit. En effet, cette présence canadienne et européenne accrue, entre autres, le long de la Côte-Est du Labrador, touche directement la migration annuelle des Inuit et contribue à augmenter les tensions. Aussi, au début de la période 1734-1760, les Inuit décident-ils de s'attaquer directement à certains navires européens, surtout français, qui pêchent dans cette région. Ils n'hésitent pas à s'en prendre aux nouveaux concessionnaires canadiens qui tentent de les éloigner des havres où ils ont établi leur poste de pêche du loup-marin. Avec le temps, une tolérance mutuelle s'instaure. Elle permet aux Inuit, affaiblis par les pertes au cours des différents raids, de continuer à fréquenter les côtes qui s'étendent de la baie des Esquimaux (Hamilton Inlet) jusqu'à l'entrée du détroit

de Belle-Isle.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Sur une période de plus de 35000 ans avant l'établissement des premières communautés européennes sur le territoire du Nord-Est de l'Amérique du Nord, différentes civilisations autochtones se développent, s'épanouissent et, dans certains cas, disparaissent sur le continent nord-américain. Plusieurs modifications bioclimatiques obligent sans cesse les Paléoamérindiens à s'adapter aux nouvelles conditions. Parmi eux, les membres des traditions Clovis et Plano réussissent à étendre la présence humaine sur d'immenses territoires libérés par le retrait du glacier.

Vers l'an 5000 av. J.-C., de nouvelles mutations bioclimatiques provoquent, au Nord-Est de l'Amérique du Nord, le remplacement des différentes traditions précédentes par celle, entre autres, de l'Archaïque. Profitant du réchauffement du continent, les Archaïques remontent lentement vers le Nord. Plusieurs millénaires sont nécessaires pour que trois grandes manifestations culturelles de l'Archaïque, l'Archaïque du Bouclier, l'Archaïque maritime et l'Archaïque laurentien prennent forme et s'adaptent aux différentes zones bioclimatiques du territoire québécois.

Au moment où les trois cultures de l'Archaïque atteignent leur apogée, les représentants de l'Archaïque laurentien se seraient adonnés à la céramique vers l'an 1000 av J.-C. et auraient ainsi donné naissance à une nouvelle tradition, celle du Sylvicole. Près de deux millénaires seront encore nécessaires avant que les membres de la dernière tradition préhistorique amérindienne pratiquent

l'agriculture au sud du territoire québécois. Dès lors, leur mobilité se restreint et, avec les siècles, les Sylvicoles finissent par se sédentariser.

Peu importe la tradition dont il est question, nous prenons conscience que son épanouissement prend des siècles avant d'atteindre son apogée. Durant tout ce temps, l'organisation sociale et politique, les croyances religieuses, le perfectionnement de l'outillage, l'organisation matérielle et les activités culturelles connaissent un essor selon l'évolution particulière de chacune des cultures des différentes traditions autochtones présentes sur le territoire québécois. Celles-ci sont autant d'exemples de la magnifique adaptation de l'homme à son milieu.

Avec les siècles, des contacts s'établissent entre les représentants de ces différentes cultures. Une coexistence pacifique, probablement fondée sur des échanges commerciaux complémentaires, s'instaure entre les Sylvicoles agriculteurs et les Postarchaïques nomades et pourvoyeurs de viandes et de peaux. Rapidement, certaines voies de communication fluviales prennent une importance grandissante, puisque leur contrôle permet à certains groupes de devenir des intermédiaires commerciaux. Ces groupes sont vraisemblablement les bandes d'hiver qui nomadisent près des rives des grands axes fluviaux. Parmi ces cours d'eau, le fleuve Saint-Laurent, appelé le "chemin qui marche" par les Amérindiens, devient l'objet d'une grande convoitise. La remise en question du contrôle d'une de ses parties par un groupe suffit pour déclencher une vaste guerre dont les répercussions sont souvent impossibles à mesurer.

La guerre du "chemin qui marche" (fleuve Saint-Laurent): fin du XVI^e siècle jusqu'en 1666

Les Grandes Découvertes des XIV et XV^{ème} siècles en Europe permettent, entre autres, la mise au point de la caravelle, navire de trois ou quatre mâts se servant du vent comme force de propulsion et muni d'un gouvernail perfectionné. En plus de ce vaisseau, l'astrolabe et, après 1527, la boussole incitent les Européens à s'aventurer loin de leurs côtes. Parmi ceux-ci, les pêcheurs ne tardent pas à découvrir la richesse faunique des Grands Bancs de Terre-Neuve. Ils finissent par suivre la migration de certaines espèces de poisson et à pénétrer dans le golfe Saint-Laurent. Ils prennent alors conscience de la présence de grands mammifères marins, tels les baleines, les morses et les loups-marins. Comme l'huile de ces mammifères marins constitue l'or noir de cette époque, il n'en fallait pas plus pour qu'une nouvelle industrie naisse sur les côtes du golfe Saint-Laurent. À titre d'exemple, les fouilles récentes à Red Bay font remonter l'exploitation commerciale de l'huile avant l'an 1500.

Etablis à des endroits précis sur le pourtour du golfe, les Européens ne peuvent qu'entrer en contact avec les Autochtones. Des échanges commerciaux s'amorcent entre les représentants de ces deux civilisations. Bientôt les objets de métal, les tissus et la nourriture, qui assurent la supériorité technologique de l'Européen, sont en grande demande chez l'Amérindien. Pour leur part, les nouveaux arrivants s'intéressent aux pelleteries des Autochtones.

Probablement avant l'arrivée des Européens dans le golfe Saint-Laurent, les ancêtres des Agniers sont accueillis pacifiquement dans la vallée du Saint-Laurent par les autres nations autochtones. Sortis de la rivière Richelieu,

ils se dirigent vers l'est où ils s'établissent sur les rives du fleuve jusqu'à Québec. Mais bientôt, la présence européenne dans le golfe Saint-Laurent semble avoir contribué à mettre fin au climat d'harmonie entre les peuples de la vallée du Saint-Laurent, puisque l'outillage européen suscite beaucoup de convoitise le long des rives du "chemin qui marche".

Des groupes d'intermédiaires commerciaux amérindiens tentent alors de tirer profit de leur situation géographique. D'autres, moins favorisés à cet égard, élargissent leur influence vers l'estuaire et le golfe Saint-Laurent, parce que l'accès direct aux produits européens devient vital pour eux. C'est probablement dans ce contexte historique que les ancêtres des Agniers de la région de Québec étendent leur contrôle jusqu'à la Moyenne Côte-Nord et la Gaspésie. Entre-temps, un autre groupe de cette même nation profite d'un conflit entre les Hurons et les Ononchataronons pour s'emparer de la région de Montréal. De la fin du XIV^e siècle jusque vers les années 1540, cette expansion territoriale des ancêtres des Agniers vers le nord-est et le sud-ouest coïncide avec la première période de cette longue guerre que se livrent plusieurs nations amérindiennes pour le contrôle du "chemin qui marche". Les voyages de Jacques Cartier confirment la victoire des Agniers, puisque l'explorateur français constate qu'ils contrôlent la région de Montréal et qu'ils ont assujéti les peuples nomades qu'il rencontre à l'embouchure du Saguenay. Ces peuples qu'André Thevet identifie sous les noms de Fontaniens, de Guadalpes et de Chicorins seraient possiblement les ancêtres des Montagnais, des Etchemins et des Micmacs.

Ces nomades de l'estuaire du Saint-Laurent devaient certainement attendre une occasion favorable pour se débarrasser de la tutelle des Agniers de Québec. Il la trouve lorsque les deux derniers voyages de Cartier sont ponctués de nombreux

heurts entre les Agniers de Québec et l'équipage de Cartier. En France, les écrits sur les trois voyages de Cartier favorisent la diffusion de nombreux renseignements cartographiques, économiques et même ethniques des régions nouvellement découvertes. Rapidement, le nombre d'Européens fréquentant le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent croît sans cesse, si bien que, vers 1552, Tadoussac devient un important centre du commerce des fourrures entre les Amérindiens et les Européens. Perçus comme des ennemis qui bloquent toute pénétration européenne vers Québec, les Agniers de la région de Québec doivent faire face au rapprochement euro-amérindien. Ces relations commerciales plus étroites sont normales, si nous considérons que les nomades sont les véritables pourvoyeurs de pelleteries, tandis que les Agniers sont sédentaires et surtout agriculteurs.

Après 1542, les modifications commerciales dans l'estuaire du Saint-Laurent relancent les hostilités et amènent les nomades à chasser les Agniers des rives du fleuve Saint-Laurent. Cette offensive nomade algonquienne est maintenant possible, parce que leurs guerriers disposent du fer et que les nations de cette région peuvent se permettre de ne plus compter sur le commerce des denrées alimentaires de leurs ennemis depuis l'augmentation du commerce avec les Européens. Cette offensive, d'abord localisée, s'étend à toutes les nations amérindiennes de la vallée du Saint-Laurent qui avaient été défaites ou assujetties par les Agniers. L'expansion du conflit entraîne les Algonkins à se joindre aux Montagnais et aux Etchemins pour former la coalition laurentienne, véritable fer de lance de la reconquête du "chemin qui marche". Ployant sous la pression, les Agniers quittent définitivement les rives du fleuve Saint-Laurent vers la fin des années 1580. Même si les peuples de la coalition laurentienne contrôlent le Saint-Laurent, les Agniers, regroupés vers la rivière Mohawks,

exercent une pression sur leurs ennemis en effectuant des raids sporadiques entre Trois-Rivières et Montréal.

Au début du XVII^e siècle, la colonisation anglaise et hollandaise sur la Côte-Est américaine et celle des Français dans la vallée du Saint-Laurent ouvrent une nouvelle page de la guerre que se livrent les Agniers et les membres de la coalition laurentienne pour le contrôle du "chemin qui marche". La troisième et dernière période de cette guerre (1603-1666) permet d'abord aux guerriers de la coalition laurentienne, dorénavant regroupés dans l'alliance franco-amérindienne, de consolider leur position sur le fleuve Saint-Laurent. Cependant, l'adhésion des Hurons à l'alliance en 1609 et l'action de leur allié français chez les Tsonnontouans en 1615 étendent la guerre en dehors de la vallée du Saint-Laurent et obligent les Cinq-Nations iroquoises à se regrouper plus étroitement pour faire face à la menace de l'alliance franco-amérindienne. Dans les années 1630, mais surtout après 1640, les Agniers, appuyés de leurs alliés iroquois et équipés d'armes à feu par les Hollandais, entreprennent de vaincre l'alliance franco-amérindienne et de reconquérir "le chemin qui marche". Leur offensive victorieuse sur plusieurs fronts se termine par un échec qui les obligent à conclure la paix de 1666.

Cette défaite des Agniers est aussi celle de toutes les autres nations amérindiennes de la vallée du Saint-Laurent. En effet, les armes à feu européennes, l'abus des boissons alcooliques et surtout les épidémies successives en provenance d'Europe fauchent la majorité des membres des nations amérindiennes qui ont participé au conflit. C'est donc beaucoup plus par défaut que par intrépidité militaire que les Français sortent les grands vainqueurs de la

guerre du "chemin qui marche"; aussi, dorénavant, aucune nation amérindienne alliée des Français n'est en mesure de s'opposer à la colonisation des terres le long des rives du Saint-Laurent.

Les Amérindiens du Saint-Maurice jusqu'au Labrador: 1666-1760

Contrairement au début du XVII^e siècle (1603-1629) où les Montagnais exerçaient une tutelle sur les Français établis à Québec, après 1666, les Amérindiens alliés ne peuvent presque plus influencer le cours des événements le long des rives du Saint-Laurent entre Montréal et La Malbaie. Même s'ils doivent s'ajuster à la présence du colonisateur français, les représentants des différentes nations alliées qui font l'objet de notre étude continuent de défendre l'intégrité de leur territoire respectif et pratiquer, dans l'ensemble, leur mode de vie nomade.

Durant toute la période 1666-1760, un seul changement majeur survient dans l'appropriation d'un vaste territoire. Il s'agit du bassin hydrographique du Saint-Maurice au nord du lac Blanc. À cet égard, l'action conjuguée des nombreuses épidémies et des guerres iroquoises entraîne, vers 1670, la disparition des Attikameks en tant qu'ethnie distincte. Dès lors, deux principales nations amérindiennes, les Abénaquis et les Algonk^kins, convoitent les territoires de chasse libérés le long du Saint-Maurice. À partir de 1700, les Abénaquis et leurs alliés de la Côte-Est américaine, réfugiés à Bécancour et à Saint-François, lorgnent vers le Saint-Maurice, parce que les différents conflits anglo-abénaquis les empêchent de retourner sur leurs territoires ancestraux de l'Acadie (Maine). L'intervention des autorités coloniales françaises à partir de 1706 et le saccage écologique que connaît cette région de 1666 à 1705 annihilent presque complètement l'intérêt des Abénaquis, si bien que, de 1706 à 1760, les

survivants algonkins de la région de Trois-Rivières réussissent à consolider leurs droits sur leurs territoires ancestraux et à s'approprier celui des Attikameks. Aussi, pour les années 1706-1760, les Algonkins occupent-ils, au Nord des seigneurïes concédées, tous les territoires de chasse des différents bassins hydrographiques du Saint-Maurice jusqu'à la rivière Batiscaan inclusivement.

Plus à l'est, les Montagnais comme presque tous les représentants des nations en fuite, dont les Abénaquis, quittent définitivement la région de Québec au cours des années 1680. Tandis que les réfugiés amérindiens de la Côte-Est américaine retournent chez eux lorsque la guerre ne fait pas rage ou vont s'établir le long de la rivière Chaudière puis, à Bécancour et à Saint-François, les Montagnais de la région de Québec rejoignent leurs compatriotes du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Seuls les Hurons, accueillis par les Français en 1650, s'établissent définitivement en 1697 à Jeune Lorette.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, malgré l'immigration de nombreux groupes multifamiliaux de plusieurs nations alliées des Montagnais (1666-1690), du saccage écologique de 1680 à 1705 le long des rives du Saguenay et du lac Saint-Jean et de l'émigration de 300 Montagnais de cette région à la baie de Brador en 1705-1706, la nation montagnaise réussit à maintenir les droits ancestraux de ses membres sur les territoires qui longent les différents bassins hydrographiques de la rivière Malbaie jusqu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean inclusivement et ce, de 1666 à 1760.

Au cours de la même période, au nord et à l'est du pays des Montagnais, les Mistassins contrôlent les lacs Mistassini et Albanel et le bassin hydrographique de la rivière Rupert, tandis que les Papinachois nomadisent sur les territoires de

la Haute Côte-Nord, de la rivière Betsiamites jusqu'à Sept-Îles. Le territoire papinachois ne s'étend cependant pas au nord du lac Manicouagan, occupé par les Ouchestigoueks. Par contre, il s'étire sur les sources de la rivière Shipshaw, appelée à l'époque la rivière des Papinachois. Comme les Montagnais, les Papinachois sont des nomades qui se sont adaptés à l'environnement d'une zone coniférienne tempérée.

Au nord et à l'est des Papinachois, nous retrouvons les Ouchestigoueks. Tantôt appelés Chisedeshs, Oumaonioueks, Tigestigones, etc., ces nomades de la taïga ou la forêt boréale clairsemée occupent un vaste territoire. À l'aide d'une documentation plus abondante, nous avons pu établir, pour les années 1734-1760, que le pays des Ouchestigoueks s'étend, du sud au nord, du 51^e parallèle et des rives des Moyenne et Basse Côte-Nord jusqu'à la limite forestière. D'ouest en est, leurs territoires couvrent le nord du lac Manicouagan et tous les bassins hydrographiques des Moyenne et Basse Côte-Nord jusqu'à celui de la rivière Saint-Paul inclusivement. Il s'étire aussi sur une grande partie des bassins hydrographiques du lac Melville et du fleuve Churchill, c'est-à-dire tous les territoires compris dans le micro-climat de la forêt coniférienne tempérée de cette région.

Pour leur part, les Nakapis nomadisent au nord du territoire ouchestigouègue. Les documents de la période 1734-1760 laissent même entendre que leur territoire s'étendrait jusqu'aux rives de la Baie d'Hudson. Enfin, le territoire inuk se restreint au fur et à mesure de l'augmentation de la présence canadienne et française le long des rives des Basse et Moyenne Côte-Nord. De 1666 à 1705, les Inuit fréquentent tout le littoral des côtes du nord-est du Labrador et celles des Basse et Moyenne Côte-Nord jusqu'à Mingan.

L'établissement de nombreux postes de pêche du loup-marin et de traite des fourrures le long des Moyenne et Basse Côte-Nord, entre autres celui du fort Pontchartrain à la baie Phélypeaux (baie de Brador) en 1704, chasse les Inuit de cette région. Leur éviction coïncide aussi avec l'arrivée de 300 Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean au fort Pontchartrain en 1705-1706. Après 1706, les Inuit ne se rencontrent plus que sur les côtes qui s'étendent de la baie des Esquimaux (Hamilton Inlet) jusqu'à l'entrée du détroit de Belle-Isle. S'ils font parfois des incursions jusque dans les environs de la baie de Brador, celles-ci prennent presque toujours la forme d'expéditions qui visent à piller les agrès de pêche que les pêcheurs métropolitains laissent, avant leur départ, dans les havres isolés.

Cette étonnante stabilité dans l'occupation du territoire par les différentes nations n'est pas l'effet du hasard, puisque le respect de l'intégrité du territoire national demeure un des fondements politiques d'une nation de nomades amérindiens. Sur ce sujet, même si les Français s'arrogent le droit de circuler sur l'ensemble du territoire, les Amérindiens continuent de respecter l'intégrité du territoire de leurs voisins. À titre d'exemple, le père Charles Albanel en 1671-1672 et l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin en 1732 ont été obligés de changer de canotiers et de guides lorsqu'ils ont atteint des bornes territoriales reconnues et respectées par les Amérindiens. Le respect de l'intégrité du territoire est d'ailleurs à la source du différend au sujet des territoires de chasse du lac Saint-Jean entre les Abénaquis et les Montagnais. Dans ce dernier cas, il a fallu l'intervention de l'intendant Jacques Raudot, en 1706, pour que ce différend ne dégénère pas en conflit armé entre ces deux nations.

Parmi les autres moyens de protéger l'intégrité du territoire d'une nation,

l'adoption d'immigrants d'une autre nation alliée est abondamment utilisée, entre autres, par les Montagnais. Que ce soit les Abénaquis adoptés par les Montagnais de la région de Québec à partir de 1675 ou des membres de nombreuses autres nations alliées réfugiés chez les Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean, cette coutume amérindienne s'applique constamment. Après 1666, les missionnaires affirment même que les Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean, décimés par les épidémies et les guerres iroquoises, se repeuplent avec les immigrants des autres nations alliées. En général, ces adoptions sont précédés d'un mariage entre un ou une Montagnais(e) et un adopté, lorsqu'il s'agit de groupes plus ou moins importants. Comme les mariages exogames sont des marchés conclus entre deux groupes, ils servent aussi au tissage du réseau des alliances commerciales avec plusieurs autres nations, principalement celles qui occupent un territoire limitrophe. C'est le cas, entre autres, des Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean avec les Algonkins du Saint-Maurice, les Mistassins du lac Mistassini, les Papinachois de la Haute Côte-Nord, etc. De la sorte, les délégués commerciaux d'une bande d'été ou d'une nation qui pénètrent sur le territoire d'une autre nation sont connus et alliés avec ceux qu'ils vont rencontrer.

À l'instar de la stabilité de l'occupation du territoire par les membres des différentes nations nomades qui font l'objet de notre étude, la pratique d'un mode de vie nomade demeure la réalité tout au long des années 1666-1760. À cet égard, la très grande majorité des nomades amérindiens continuent de pratiquer la chasse, la pêche et la cueillette. Avec la disparition presque complète de l'orignal, vers 1700-1702, sur de vastes territoires de la zone coniférienne tempérée, le caribou descend davantage au sud du 51^e parallèle, si bien que les Amérindiens de l'hinterland, entre autres les Montagnais nomadisant

à l'ouest et au nord du lac Saint-Jean, trouvent, durant la saison hivernale dans la chasse de ce gros mammifère terrestre, suffisamment de vivres pour assurer leur survie.

Pour leur part, les bandes d'Amérindiens de la forêt coniférienne tempérée qui nomadisent près des rives du Saint-Laurent doivent s'affider aux différents postes de traite et de pêche du loup-marin pour vivre. Leur travail à un poste durant certaines périodes de l'année, principalement la fin de l'automne et le début du printemps, leur assure le couvert, puisque la diminution tragique des orignaux les confine à la famine et à une mort presque certaine. Outre le travail dans la pêche du loup-marin, certains de ces Amérindiens affidés servent aussi à la fabrication de canots d'écorce de bouleau, de guides, de canotiers tout en continuant de jouer le rôle d'intermédiaires commerciaux entre les commis des différents postes et les Amérindiens de l'hinterland.

Durant la saison de navigation, la plupart de ces Amérindiens affidés vivent de pêche et de cueillette. À la fin de l'automne, ils travaillent à la pêche du loup-marin. L'hiver, ravitaillés en vivres et en équipements par les commis ou les concessionnaires, ils rejoignent leurs territoires de chasse où ils pratiquent la trappe du petit gibier. Au début du printemps, ils redescendent vers les postes avec leurs pelleteries pour chasser le loup-marin. Précisions ici que ce sont surtout certains groupes multifamiliaux algonkins, montagnais et papinachois qui acceptent de travailler pour le compte de Français, puisque partout où les territoires de chasse sont encore giboyeux, comme chez les Ouchestigoueks, les Amérindiens préfèrent continuer à pratiquer leur mode de vie nomade.

Même ceux qui s'affident à un commis ou à un concessionnaire le font sur une

base d'égal à égal, puisqu'un Amérindien se considère un homme libre et n'accepte pas de recevoir d'ordre d'un supérieur. En général, le commis ou le concessionnaire leur offre, chaque année, des présents et leur fournit des vivres pour leur travail au poste. Le reste de leurs besoins est comblé par le fruit de leur chasse durant l'hiver. Lorsque les Amérindiens affidés se sentent lésés ou exploités par un commis ou un concessionnaire, ils rompent alors leur entente avec lui. C'est le cas, entre autres en 1743, des Montagnais affidés à Brouague à la baie de Brador.

Les deux solitudes

La fin de la guerre du "chemin qui marche" et la décimation des nations amérindiennes, principalement les membres des bandes d'intermédiaires commerciaux nomadisant près des rives du Saint-Laurent, ouvrent une nouvelle page dans les rapports entre les représentants des deux civilisations qui habitent le bassin hydrographique du Saint-Laurent, à l'est de Montréal. Ignorant le fragile équilibre écologique de ce vaste territoire et considérant leur civilisation supérieure à celle des différentes nations autochtones qu'ils rencontrent, les Français entreprennent un vaste mouvement de pénétration du continent. Cette période, qualifiée "d'épopée de la croix et du castor" par l'historiographie québécoise, modifie les rapports qui vont se nouer entre les Français et les Amérindiens.

Animée par l'espoir d'un profit rapide et encouragée par les autorités coloniales françaises, l'action conjuguée des coureurs de bois, des marchands et même des censitaires provoque la destruction du cheptel faunique sur d'immenses territoires. De nombreux groupes amérindiens, émigrés sur de nouveaux

territoires à cause des guerres, participent à ce saccage écologique. Dans cette poussée vers l'hinterland, l'intervention française prend rapidement des allures de conquérant. Aussi, contrairement aux espoirs de Champlain et des premiers missionnaires qui désiraient que les Amérindiens et les Français ne forment qu'un seul peuple, c'est le contraire qui s'est produit. En effet, pris au piège, les nomades amérindiens choisissent de s'éloigner davantage des rives du fleuve au fur et à mesure de la destruction du gibier. À titre d'exemple, au début des années 1680, les Montagnais quittent définitivement la région de Québec pour rejoindre leurs congénères du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Entre-temps, nombreux sont les Français qui désirent assimiler les Amérindiens, plus particulièrement les nomades. Parmi eux, les autorités coloniales entretiennent un vaste réseau d'alliances avec plusieurs nations amérindiennes dans le but de les faire participer activement à l'effort français pour stopper l'expansion territoriale anglaise à l'ouest des Appalaches ou pour contrer la concurrence commerciale anglaise de la Baie d'Hudson. Pour leur part, les commerçants de fourrures tentent d'inféoder ces mêmes Amérindiens à leur fin mercantile. Enfin, les missionnaires font de nombreuses tentatives pour regrouper les nomades dans leurs réductions afin de les sédentariser par la pratique de l'agriculture. Certains Jésuites y voient même une condition essentielle à la christianisation des nomades amérindiens. Contrairement aux attentes des différents intervenants français, ces nomades manifestent une grande indépendance à leur égard. Cette résistance amérindienne se comprend facilement, lorsque nous prenons conscience que les différentes cultures de leur civilisation sont le résultat d'une longue évolution qui remonte souvent à plusieurs milliers d'années. Dans ce contexte, les tentatives d'assimilation des nomades par les Français ne peuvent, en général, qu'être vouées à l'échec. Au

cours de la période 1666-1760, nous assistons plutôt au développement de deux sociétés parallèles qui, malgré certains contacts, évoluent comme deux solitudes.

Pour les nomades amérindiens, principalement ceux du Saint-Maurice jusqu'au Labrador, la politique des autorités coloniales françaises nous permet de mesurer toute l'étendue du fossé séparant les deux civilisations. D'abord, même si les Français désirent imposer leur droit de conquérant pour sillonner à leur guise l'ensemble du territoire, ils doivent dans les faits se plier aux coutumes amérindiennes comme celle du respect de l'intégrité territoriale de chaque nation. Ce fondement de la politique amérindienne continue de s'exercer jusqu'à la fin du régime français, puisque le père Charles Albanel (1671-1672), Louis Jolliet (1694-1695) et Louis Fornel (1743) doivent toujours offrir des présents pour obtenir le droit de passage et explorer le territoire. D'ailleurs, en 1706, l'enquête officielle de l'intendant Jacques Raudot sur le pillage abénaquis dans la région du lac Saint-Jean, révèle et confirme l'existence de territoires montagnais. Il en est de même de la délégation montagnaise du Domaine du Roy qui demande, en 1765, au père Coquart de plaider leur cause devant le gouverneur James Murray pour qu'il ne leur enlève pas la propriété de leurs terres.

Ce droit à la propriété du territoire s'exprime aussi à travers le réseau des alliances franco-amérindiennes, si bien que les gouverneurs successifs de la Nouvelle-France éprouvent beaucoup de difficultés à maintenir ces alliances intactes, puisque leurs intérêts territoriaux ne coïncident pas toujours avec ceux des Amérindiens alliés. C'est dans ce contexte qu'il faut situer, après les années 1680, la défection montagnaise de l'alliance militaire franco-amérindienne. Nomadisant sur le Domaine du Roi, les Montagnais ne voient aucun avantage à

participer aux guerres intercoloniales qui ne semblent pas les menacer directement. Par contre, même si les Abénaquis y contribuent activement, leur participation poursuit l'objectif de maintenir les droits territoriaux de leur nation devant l'envahisseur anglais. Tout au long des différentes guerres intercoloniales, les Abénaquis se considèrent les seuls maîtres de leur pays et ils ne reconnaissent aucun droit aux Français et aux Anglais sur leurs territoires ancestraux. Cette constante politique abénaquise est d'ailleurs confirmée par les autorités coloniales françaises qui n'hésitent pas à avouer qu'elle est partagée par toutes les autres nations amérindiennes. Tous ces renseignements nous mettent donc en présence de représentants de deux civilisations qui, chacun à

leur façon, croient détenir des droits de propriété sur les mêmes territoires. Dans ce contexte, les Français se perçoivent comme les maîtres d'un territoire conquis et s'arrogent le droit d'en organiser la mise en valeur, tandis que les Amérindiens font prévaloir leurs droits ancestraux basés sur leurs coutumes.

Cette différence de perception amène tout naturellement chacune des deux organisations politiques en présence à exercer sur les mêmes territoires un contrôle qui se juxtapose et qui ne s'adresse qu'à leurs membres respectifs. Partant de cette réalité, nous constatons que le gouverneur de la Nouvelle-France divise en plusieurs parties le territoire qu'il considère sous son contrôle. Chacune d'elles est accordée sous forme de seigneurie ou de concession. Dans le texte officiel qui légalise cet octroi, le seigneur ou le concessionnaire y trouve ses droits et ses devoirs. Parmi ces droits, le monopole de la traite des pelleteries et, dans certains cas, celui de la pêche du loup-marin y figurent. Toute une réglementation encadre l'octroi de ces

seigneuries et de ces concessions. Un des règlements interdit, entre autres, à tout autre Français de trapper, de chasser, de pêcher ou de commercer sur le territoire accordé à un seigneur ou à un concessionnaire. Cette interdiction s'adresse spécifiquement aux Français et ne concerne jamais directement les Amérindiens.

Lorsque des conflits d'intérêts surviennent entre deux ou plusieurs concurrents commerciaux français, il appartient aux autorités coloniales de trancher le ou les différends. C'est dans ce contexte qu'en 1706, à la demande du sous-fermier de la Ferme de Tadoussac, l'intendant Jacques Raudot institue une enquête qui vise à identifier les Français de la région de Trois-Rivières qui ont commis des préjudices à l'endroit de ce requérant; comme nous le constatons, il ne s'agit pas de poursuivre ou de punir les Abénaquis, mais plutôt de découvrir l'identité des commerçants français de la région de Trois-Rivières qui ont fourni l'équipement et encouragé les Abénaquis à piller une partie du territoire de la Ferme de Tadoussac. D'ailleurs, toutes les ordonnances concernant les règles de fonctionnement du commerce des fourrures que nous avons inventoriées sont toujours rédigées de la même façon. Leur but vise à faire respecter les décisions prises par les autorités coloniales. Dans tous ces textes officiels, il n'est pas question d'imposer ces règles de conduite commerciale aux Amérindiens, même si des mesures incitatives peuvent être entreprises dans ce sens. La plus efficace est sans doute l'offre de présents aux nations amérindiennes impliquées dans le non-respect d'un monopole de commerce, puisque leur acceptation signifie la conclusion d'un marché.

De leur côté, les nations amérindiennes veillent au respect de l'intégrité de leur territoire respectif. Des bornes commerciales en délimitent d'ailleurs l'étendue.

Il appartient aux différentes bandes d'été de chaque nation de refuser un droit de passage ou d'exiger un tribut à un groupe d'étrangers qui désire les franchir. Si les nations amérindiennes se reconnaissent mutuellement des droits territoriaux qui limitent leur activité commerciale, elles ignorent ceux que s'arrogent les Français. Ainsi, le gouverneur de la Nouvelle-France ne peut empêcher les Abénaquis de servir d'intermédiaires commerciaux aux Anglais de la Nouvelle-Angleterre, même si cette nation entretient une alliance militaire avec les Français. Cette indépendance commerciale amérindienne se vérifie aussi sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, puisque les Montagnais du bassin hydrographique du lac Saint-Jean font fi du monopole commercial de la Ferme de Tadoussac pour commercer avec les représentants des Français des régions de Trois-Rivières et de Québec. D'autres Montagnais de cette région entretiennent des relations commerciales avec les Anglais de la Baie d'Hudson via leurs alliés, les Mistassins.

L'existence de deux sociétés parallèles distinctes est encore plus visible lorsque nous analysons les lois, les règles et les coutumes qui régissent le comportement des individus. Durant tout le régime français, les lois civiles et criminelles françaises ne s'appliquent qu'aux Français. Pour sa part, l'Amérindien, se considérant libre et maître de sa destinée, n'accepte de suivre que les règles et les coutumes qui régissent le fonctionnement de sa propre société. À titre d'exemple, dans les années 1750, si un Amérindien est rejeté de son milieu parce qu'il est reconnu coupable d'assassinat, il peut venir se réfugier au village amérindien que Tonnancour a fait construire sur sa seigneurie de Pointe-du-Lac. Sur place, il n'est jamais incommodé par la justice française, même si les Français n'ignorent pas que cet Amérindien est un assassin. Chaque société évoluant parallèlement, aucune des deux ne cherche à imposer ses lois, ses

règles et ses coutumes à l'autre. Par contre, si un Amérindien est accusé d'avoir commis un crime contre un Français, les autorités coloniales essaient de faire appliquer les lois françaises. Il en est de même pour un Français qui commet un crime contre un Amérindien.

Si les Amérindiens maintiennent leur liberté d'action face aux autorités coloniales françaises, ils en font autant avec les seigneurs et les concessionnaires qui reçoivent des droits sur un territoire donné. Pour comprendre la nature des rapports économiques entre ces Français et les Amérindiens, il faut tenir compte du principe qui veut que les Amérindiens se considèrent comme des hommes libres. Pour eux, toute personne qui vient faire du commerce sur leurs territoires de chasse doit, au préalable, recevoir leur aval, si elle veut profiter des avantages que lui procure l'octroi d'une concession, d'un bail ou d'une seigneurie. Dans un tel contexte, nous saisissons mieux les raisons qui amènent l'Amérindien à refuser de se mettre sous les ordres d'un Français, puisqu'une telle situation signifie pour lui la perte d'une partie de sa liberté et, comme l'affirme, en 1765, la délégation montagnaise du Domaine du Roi au père Coquart, leur mise en esclavage.

N'ignorant pas les usages amérindiens, le concessionnaire, le locataire d'un bail et le seigneur doivent se plier à la coutume du présent pour faire leur commerce et, dans plusieurs cas, pour s'affider des Amérindiens. Dans toutes les circonstances, le présent représente un marché ou une alliance conclu entre deux partenaires égaux et libres. En 1749, les trois nouveaux associés qui obtiennent le bail de la Ferme de Tadoussac se conforment aux règles commerciales établies depuis très longtemps entre les Français et les Amérindiens. Pour cette raison, ils font parvenir des présents aux différentes nations qui nomadisent sur

le territoire du Domaine du Roi. Ces présents vont leur permettre d'être acceptés par les Amérindiens et d'exercer leurs activités commerciales. Lorsqu'il arrive, comme dans le cas de Brouague à la baie Phélypeaux en 1743, que les présents annuels ne soient pas remis aux Amérindiens affidés, ces derniers rompent alors leur marché et quittent le poste.

À plusieurs reprises, les Français ont eu tendance à exploiter les Amérindiens qui avaient conclu des alliances, commerciales ou autres, avec eux. La réaction amérindienne est, en général, toujours la même. En effet, lorsque les Amérindiens considèrent ne pas obtenir suffisamment en échange de leurs pelleteries ou de leurs services, ils n'hésitent pas à se rendre chez des concurrents. C'est le cas, dans les années 1730, de plusieurs bandes du bassin hydrographique du lac Saint-Jean qui commercent indifféremment avec les Anglais de la Baie d'Hudson ou avec les représentants des commerçants des régions de Québec et de Trois-Rivières.

Devant l'attitude d'indépendance que les Amérindiens adoptent à leur égard, les commerçants français ajoutent le crédit à la coutume du présent et ce, dès le début du régime français. Dans ce système, les Français offrent en général à l'automne tous les articles nécessaires aux Amérindiens pour leur grande chasse d'hiver. À leur retour au printemps, les Amérindiens remettent la même valeur en pelleteries. Bien adapté à la mentalité amérindienne du partage et d'entraide mutuelle, ce système d'échange se répand très vite sur tout le territoire de la Nouvelle-France. Avec le temps, les Français comprennent qu'il ne faut pas prêter aux Amérindiens plus que ce qu'ils peuvent rembourser. Cependant, de nombreux exemples prouvent que beaucoup d'Amérindiens ont fini par s'endetter tellement qu'ils se sont sentis pris au piège. Désirant garder leur liberté, ces

Amérindiens endettés ne fréquentent alors plus le poste où ils allaient habituellement pour se rendre chez des concurrents; ils n'acceptent alors de renouer des relations commerciales que si leurs dettes sont effacées. Les Français n'ont souvent pas d'autre choix que d'accepter, s'ils veulent s'attacher suffisamment d'Amérindiens pour rentabiliser leur commerce.

Les rapports commerciaux entre les Amérindiens et les Français reposent donc sur deux règles essentielles: le présent et le crédit. Dans le premier cas, le Français qui veut exercer le commerce doit remettre des présents aux représentants des nations qui nomadisent sur le territoire que lui octroient les autorités coloniales françaises; dans le second cas, le crédit permet à ce Français de nouer des alliances commerciales avec suffisamment de groupes multifamiliaux amérindiens pour rentabiliser ses activités commerciales. Dans un cas comme dans l'autre, les ententes tiennent aussi longtemps que les deux parties les acceptent et y trouvent leurs comptes, puisqu'aucun des deux intervenants n'est vraiment en mesure d'assujettir l'autre à ses intérêts particuliers. Ainsi, la structure commerciale française s'est étendue sur tout le territoire qui fait l'objet de notre étude mais, pour ce faire, elle a dû respecter les coutumes commerciales des Amérindiens et s'y adapter.

Parmi les représentants de la civilisation européenne, le missionnaire représente l'intervenant le plus articulé, le plus constant et souvent le plus présent chez les peuples nomades. Animé par un zèle et un mysticisme admirables, il déploie des efforts parfois inouis pour assimiler les Amérindiens aux valeurs de sa civilisation. Durant le régime français, force nous est de constater que nombreux sont aussi ses échecs.

Un de ceux-ci est certainement le projet missionnaire de sédentariser les nomades puisque, aussitôt que cessent les guerres iroquoises et que s'accroît la destruction du gibier le long des rives du Saint-Laurent, les réductions de Sillery et du Cap-de-la-Madeleine sont complètement abandonnées. Incapables de sédentariser leurs ouailles nomades, les missionnaires se voient alors obligés de les rejoindre dans l'hinterland et de partager leur mode de vie. Vers la fin du XVII^e siècle, probablement lassés de courir les bois, les missionnaires se contentent d'effectuer leur mission annuelle durant la saison de navigation, en fréquentant sporadiquement les principaux lieux de rassemblement des Amérindiens qui se trouvent, la plupart du temps, près ou dans un poste de traite. Si nous y regardons de plus près, nous constatons que ce missionnariat, pratiqué au XVIII^e siècle, se rattache davantage au modèle d'une mission sédentaire, même s'il s'adresse à des peuples nomades. Encore ici, chacun des représentants des deux civilisations continue de vivre selon son propre modèle de société.

Dans un autre domaine, malgré l'espoir entretenu et encouragé par les autorités coloniales de franciser les Amérindiens, les missionnaires sont obligés de prêcher l'évangile en utilisant les différents dialectes amérindiens. Dans les années 1730, le père Laure écrit même que les Montagnais ne savent vraiment pas communiquer dans une autre langue que la leur et ce, après plus d'un siècle de colonisation française.

Issu d'une civilisation paysanne et monogame, le missionnaire doit propager sa religion à des membres d'une civilisation nomade et polygame. Aussi, ce dernier éprouve-t-il beaucoup de difficultés. Dans un tel contexte, après plus de vingt ans d'une presque totale absence d'un missionnaire, le père Laure écrit, en 1720,

que les Amérindiens du Domaine du Roi sont retournés à leurs anciennes coutumes et qu'ils ont oublié les préceptes de la foi chrétienne que ses prédécesseurs s'étaient évertués à leur enseigner tout au long des années 1668-1700. Après cette période, même si les nomades algonkins, montagnais et papinachois semblent presque tous christianisés vers la fin du Régime Français, il nous est très difficile de mesurer l'assimilation de ces Amérindiens aux valeurs sociales et chrétiennes françaises. Là comme ailleurs, il faut se montrer critique à l'endroit des missionnaires qui rédigent, entre autres, les Registres De Tadoussac, parce qu'ils ont tendance à transposer dans le modèle matriarcal et polygame d'une société de nomades amérindiens les caractéristiques d'un patriarcat monogame plus conforme aux enseignements de la religion catholique. Nous ne pouvons cependant pas nier toute l'influence qu'exercent les missionnaires au sein des différentes nations amérindiennes. À titre d'exemple, en 1765, c'est au père Coquart que s'adresse la délégation montagnaise du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour lui demander de les représenter auprès du gouverneur James Murray. Même si les missionnaires n'ont pas réussi à sédentariser et à franciser les nomades au cours des années 1730-1760, leur désintéressement matériel et leur zèle ont certainement eu un impact qui a favorisé, surtout pour les Amérindiens affidés aux différents postes, une certaine assimilation amérindienne à des valeurs sociales et religieuses françaises.

Dans l'ensemble cependant, les Amérindiens ont intégré, comme dans le cas de l'outillage, les éléments de la civilisation française qui ne remettaient pas vraiment en cause leur propre civilisation. À la lumière de tous les renseignements dont nous disposons, force nous est de constater, pour le Régime Français, que deux civilisations se sont cotoyées sur un même territoire tout en connaissant une évolution qui est propre à chacune d'elles et ce, malgré de

nombreux contacts.

LES RÉFÉRENCES DE LA SECTION III

1. Albert Tessier, Jacques Buteux, p. 22.
2. Ibid., p. 23.
3. Ibid., p. 30.
4. Ibid., p. 32.
5. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXVIII (1652-1653), p. 52.
6. Gouvernement Canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1670), pp. 7, 11, 14.
7. Pierre-François-Xavier de Charlevoix, op. cit., p. 428.
8. Ibid.
9. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LII (1667-1669), pp. 222, 224, 226.
10. Ibid., vol. LVI (1671-1672), p. 156.
11. Gouvernement du Québec, Collection de Manuscrits..., "Mémoire de M. de La Chesnaye sur le Canada", 1676, Ibid., Tome I, pp. 256, 257.
12. Léonidas Larouche, op. cit., pp. 15-16, 20, 33, 36.
13. Ibid., pp. 33, 36.
14. Benjamin Sulte, Trois-Rivières d'autrefois, Montréal, Éditions Édouard Garand, 1933, (Collection "Mélanges Historiques", vol. XX), p. 75.
15. Benjamin Sulte, Histoire de la ville des Trois-Rivières, p. 113.
16. Norman Clermont, Ma femme, ma hache et mon couteau croché, Québec, Ministère des Affaires culturelles, Série Cultures Amérindiennes, 1977, p. 18.
17. Ibid., pp. 18, 19.
18. Marcel Trudel, La population du Canada en 1663, p. 10; Albert Tessier, Trois-Rivières, 1535-1935, Quatre Siècles d'Histoire, Trois-Rivières, Éditeurs Le Nouvelliste, 1935, p. 123.
19. Raymond Douville, La Seigneurie de Batiscan, Trois-Rivières, Les Editions du Bien Public, 1980, p. 81.
20. Jacques Mathieu, Histoire du Québec, p. 163.

21. Raymond Douville, Visages du vieux Trois-Rivières, Trois-Rivières, Editions du Bien Public, 1955, p. 12.
22. Jean Hamelin, Economie et Société en Nouvelle-France, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1960, p. 37.
23. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLV (1659-1660), p. 194.
24. Ibid.
25. Raymond Douville, "L'Épopée des petits traiteurs", Les Cahiers des Dix, no 14, (1949), p. 56.
26. Benoît Brouillette, La chasse des animaux à fourrures au Canada, Paris, Gallimard 1934, p. 6.
27. Jacques Mathieu, Histoire du Québec, pp. 160-162.
28. Gouvernement du Québec, Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, Québec, Imprimerie A. Côté Et Cie, 1885, Tome I, p. 169.
29. Benoît Brouillette, La chasse des animaux à fourrures au Canada, p. 12.
30. Jacques Mathieu, Histoire du Québec, pp. 160-161.
31. A.P.C., Série C 11 A, vol. 21, folios 140, 140a.
32. Ibid.
33. Ibid.
34. Gouvernement Canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1661), pp. 4-5; Rosario Bilodeau, Histoire des Canadas, Hurtubise, H.M.H. Montréal, p. 102; Canada, Ministère de L'Energie des Mines et Ressources, L'Atlas National du Canada, pp. 79-80.
35. Raymond Douville, Visages du vieux Trois-Rivières, p. 11.
36. Ibid., p. 12.
37. Ibid.
38. Jean Hamelin, Economie et Société, p. 38; Louise Dechènes, Habitants et Marchands de Montréal au XVII e siècle, Plon, Montréal, 1974, p. 143.
39. Jacques Mathieu, Histoire du Québec, p. 192.
40. Raymond Douville, Visages du vieux Trois-Rivières, p. 12; Idem, "L'épopée des petits traiteurs", p. 44.
41. Mandements des Evêques de Québec, Mgr. Laval, Tome I, pp. 14-15; A.P.C., Série C 11 A, vol. 2, folios 50 et 92; Gouvernement du Québec, Arrêts et règlements du Conseil Supérieur de Québec et jugements des

- Intendants, Québec, 1855, tome 2, p. 6; Gouvernement du Québec, Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, Tome I, p. 340.
42. Raymond Douville, Visages du Vieux Trois-Rivières, pp. 10-11, 20-21.
 43. Ibid., pp. 20-21.
 44. Ibid., p. 10.
 45. Ibid.
 46. Jean Hamelin, Economie et Société en Nouvelle-France, p. 49.
 47. Raymond Douville, "L'Épopée des petits traiteurs" p. 56.
 48. Gouvernement du Québec, Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, Tome I, pp. 168, 169.
 49. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, (1633-34), p. 250.
 50. Ibid., vol. VI (1633-34), pp. 250, 252.
 51. Ibid., vol. XXXII (1647-48), p. 48.
 52. Raymond Douville, "L'Épopée des petits traiteurs", p. 43.
 53. Raymond Douville, Visages du Vieux Trois-Rivières, pp. 20-21.
 54. Raymond Douville, "L'Épopée des petits traiteurs", pp. 53-54, 56.
 55. Ibid., p. 54.
 56. Ibid., p. 43.
 57. Raymond Douville, Visages du Vieux Trois-Rivières, p. 18.
 58. Ibid., p. 16.
 59. Anonyme, "Histoire de l'Eau-de-Vie en Canada", Collection des mémoires et de relations sur l'Histoire ancienne du Canada, Québec, Société littéraire et historique de Québec, 1840, p. 14.
 60. Raymond Douville, Visages du Vieux Trois-Rivières, p. 12.
 61. Ibid., p. 27; Anonyme, "Histoire de l'Eau-de-Vie en Canada", pp. 14-16.
 62. Anonyme, "Histoire de l'Eau-de-Vie en Canada", p. 15.
 63. A.P.C., Série C 11 A, vol. 12, folio 382; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXII (1681-83), p. 258.
 64. Raymond Douville, Visages du Vieux Trois-Rivières, p. 22.

65. Anonyme, "Histoire de l'Eau-de-Vie en Canada", p. 23.
66. A.P.C., Série C 11 A, vol. 2, folio 50.
67. A.P.C., Série C 11 A, vol. 4 (1673-1678), folio 91; Gouvernement du Québec, Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, tome I, p. 891.
68. Ibid.
69. Anonyme, "Histoire de l'Eau-de-Vie en Canada", p. 23.
70. Ibid.
71. Ibid.
72. Antoine Roy, Rapport de L'Archiviste de la Province de Québec pour 1940-1941, Québec, Rédempti Paradis, Imprimeur de Sa Majesté Le Roi, 1941, p. 360.
73. Ibid., pp. 360-361.
74. Ibid., p. 361.
75. Ibid.
76. Ibid.
77. Ibid.
78. Ibid.
79. Ibid.
80. Robert Harang-Tiercin, La police de l'alcool et de la course au Canada sous le régime français, Paris, Les Editions Domat-Montchrestien, 1941, p. 104.
81. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. III (1662-64), pp. 62, 295.
82. Soeur E. Mitchell, Messire Pierre Boucher, Montréal, Beauchemin Limitée, 1967, pp. 57, 73-74, 78.
83. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLVIII (1662-64), pp. 62, 295.
84. Anonyme, "Histoire de l'Eau-de-Vie en Canada", préface p. I.
85. Raymond Douville, Visages du Vieux Trois-Rivières, pp. 17-19.
86. Ibid., p. 19.
87. Ibid., pp. 15-16, 18-19, 21.

88. Ibid., p. 18.
89. Ibid., p. 31.
90. Albert Tessier, Trois-Rivières 1535-1935, quatre siècles d'histoire, Trois-Rivières, Editeurs Le Nouvelliste, 1935, p. 112.
91. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXII (1681-83), p. 258.
92. Ibid.
93. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LX (1675-77), p. 232; vol. LXIII (1667-87), pp. 70 et 112.
94. Ibid., vol. LX (1675-77), pp. 246 et 254.
95. F.-X. de Charlevoix, op. cit., tome II, pp. 50-52.
96. Ibid., p. 167.
97. A.P.C., Série C 11 A, folios 84, 84a, 85, 85a, 86, 86a, 87, 87a, 88.
98. F.-X. de Charlevoix, op. cit., tome II, pp. 281-282; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVI (1702-12), pp. 42, 44, 46.
99. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. I, (1610-13), p. 219.
100. M. Frédéric Webb Hodge, Manuel des Indiens du Canada, p. 556.
101. Gouvernement Canadien, Relations des Jésuites, vol. III (1671), pp. 24-25.
102. Ibid., (1670), p. 79.
103. Ibid.
104. Ibid., pp. 79, 80.
105. Louis-Armand de la Hontan, Mémoire de l'Amérique Septentrionale, Montréal, Editions Elysée, 1974, pp. 30-31.
106. Ibid., pp. 18, 30-31.
107. M. Frédéric Webb Hodge, op. cit., pp. 364-365; Gouvernement Canadien, Relations des Jésuites, vol. III (1671), p. 30.
108. Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources, L'Atlas National du Canada, pp. 79, 80; A.P.C., Série C 11 A, vol. 29, folio 376.
109. Pierre Margry, Découvertes et Établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique Septentrionale, 1614-1698. Mémoires et documents inédits, recueillis et publiés par Pierre Margry, Paris, Maisonneuve et Cie, 1879, vol. 6, p. 6.
110. Claude-Charles Le Roy dit Bacqueville De la Potherie, Histoire de l'Amérique Septentrionale, vol. II, Paris, Brocas ed., 1753, pp. 49-50.

111. Léon-Pouliot, "Claude-Charles Le Roy dit Bacqueville De la Potherie", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 440-441.
112. A.P.C., Série C 11 A, vol. 29, folio 376.
113. Ibid.
114. Ibid.
115. Kinetz W. Vernon, The Indians of the western great lakes (1615-1760), Chicago, University of Michigan Press, 1940, p. 366.
116. Archives nationales du Québec, L'Immaculée Conception des Trois-Rivières, Registre d'Etat civil, vol. I, 1634-1743, folio 177.
117. Ibid., folio 217; Léo-Paul Hébert, Le Troisième Registre de Tadoussac Miscellaneorum Liber, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1976, p. 41.
118. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XII (1637), pp. 186, 188.
119. Ibid., vol. XVI (1639), p. 100; vol. XX (1640-41), p. 210; vol. XXI (1641-42), pp. 66, 68.
120. Ibid., vol. XXI (1641-42), p. 68.
121. Ibid., p. 68.
122. Ibid., vol. XXV (1642-44), pp. 116, 118.
123. Ibid., pp. 138, 152.
124. Ibid., vol. XXVIII (1645-46), p. 214; vol. XXIX (1646), pp. 66, 68, 70.
125. Ibid., vol. XXI (1641-42), p. 116.
126. Ibid., vol. XXXVI (1650-51), pp. 102, 104; vol. XL (1653), p. 206; P.-André Sévigny, Les Abénaquis: Habitat Et Migrations (17^e et 18^e siècle), pp. 107, 110.
127. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXIII (1642-43), p. 282; vol. XXIV (1642-43), pp. 60, 188.
128. Ibid., vol. XXVIII (1645-46), p. 276.
129. Ibid., pp. 202, 204.
130. Ibid., p. 214.
131. Ibid., vol. XXXVIII (1652-53), p. 40.
132. Ibid., vol. XXXIV (1649), p. 56.
133. Ibid., vol. XXIX (1646), p. 68; vol. XXXVII (1651-52), p. 240.

134. Ibid., vol. XXXI (1647), pp. 188-202.
135. Premier Registre de Sillery (1638-1690), Archives de l'Archidiocèse du Québec, Section des Manuscrits, A.A.Q., Z V-S, pp. 32-68.
136. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXX (1646-47), p. 178; vol. XXXVI (1650-51), p. 138; vol. XXXVII (1651-52), pp. 94, 240-252.
137. Ibid., vol. XXXVII (1651-52), p. 252.
138. Ibid., vol. XXXVIII (1652-53), p. 34.
139. Ibid., vol. XXXVII (1651-52), p. 258.
140. Ibid.
141. Ibid., vol. XXXVI (1650-51), pp. 102, 104.
142. Ibid., vol. XL (1653), p. 206.
143. Ibid., pp. 202-210.
144. Ibid., vol. XLVII (1661-63), p. 106; vol. XLIX (1663-65), pp. 146, 152.
145. Ibid., vol. LII (1667-69), pp. 224, 226.
146. Ibid., vol. XLVIII (1662-64), p. 60; vol. XLIX (1663-65), pp. 82, 84.
147. Ibid., vol. LV (1670-72), pp. 290-294.
148. P.-André Sévigny, op. cit., p. 110.
149. Ibid., pp. 78-81.
150. Ibid., p. 82.
151. Ibid., pp. 81, 85, 110, 118.
152. Ibid., p. 118.
153. Ibid.
154. Ibid., p. 119.
155. Ibid., p. 120.
156. Ibid.
157. Ibid., pp. 120-121.
158. Ibid., p. 121.
159. Ibid.

160. Georges Cerbelaud Salagnac, "Jean-Vincent D'Abbadie de Saint-Castin", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 5.
161. Ibid., pp. 5-6.
162. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LX (1675-77), p. 132.
163. Ibid.
164. P.-André Sévigny, op. cit., pp. 107, 110.
165. Ibid., p. 107; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations vol. XXXVI (1650-51), pp. 100, 102.
166. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXVI (1650-51), pp. 100, 102.
167. Ibid., vol. LX (1675-77), p. 134.
168. P.-André Sévigny, op. cit., p. 122.
169. Ibid.
170. Ibid., p. 123.
171. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LX (1675-77), p. 232.
172. Ibid.
173. Ibid.
174. Ibid., p. 132; P.-André Sévigny, op. cit., p. 124.
175. Gouvernement de Québec, Collection de Manuscrits, Mémoire touchant les Sauvages Abénaquis de Sillery, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1883-1884, Tome I, p. 272.
176. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXII (1681-83), p. 258.
177. A.P.C., Série C 11 A, vol. 5, folios 49, 50.
178. P.-André Sévigny, op. cit., p. 161.
179. Gouvernement de Québec, Collection de Manuscrits, Résumé des rapports du Canada avec les notes du ministre, Tome I, p. 475.
180. P.-André Sévigny, op. cit., pp. 162, 163.
181. Ibid., p. 163.
182. Ibid.
183. Ibid.

184. A.P.C., Série C 11 A, vol. 6, folio 267; Gouvernement du Canada, Recensements du Canada: 1665-1871, Statistique du Canada, I.B. Taylor Ed., Ottawa, 1876, p. 16.
185. P. Camille de Rochemonteix, op. cit., p. 375.
186. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVI (1702-12), pp. 339, 340.
187. P.-André Sévigny, op. cit., p. 164.
188. Ibid.
189. Ibid., pp. 164-165; Gouvernement du Canada, Recensements Du Canada: 1665 à 1871, p. 40.
190. P.-André Sévigny, op. cit., p. 165.
191. Ibid.
192. Thomas Charland, "Jean Crevier de Saint-François", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 245.
193. P.-André Sévigny, op. cit., p. 165; Thomas-M. Charland, O.P., Histoire des Abénakis d'Odanak (1675-1937), Montréal, Les Editions Du Lévrier, 1964, p. 22.
194. P.-André Sévigny, op. cit., p. 164; Emery LeBlanc, "Joseph Robinau De Villebon", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 590.
195. P.-André Sévigny, op. cit., p. 166; Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak..., pp. 49, 51-52.
196. P.-André Sévigny, op. cit., p. 148; Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak..., pp. 37-38; C.J. Jeanen, "Pierre Robinau De Bécancour", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 603-605; Ibid, Etienne Taillemite, "Daniel Robinau De Neuville et René Robinau De Portneuf", vol. II, pp. 605-606.
197. P.-André Sévigny, op. cit., pp. 165-166.
198. Thomas M. Charland, Les Abénakis d'Odanak..., p. 35.
199. A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folios 33, 33a, 36, 37, 39, 42.
200. Ibid., folio 33a.
201. Ibid., folios 35a.
202. Ibid., folios 37a, 39.
203. Ibid., folio 46.
204. Ibid., folio 33a.

205. Ibid.
206. Ibid., folio 34.
207. Ibid., folio 34a.
208. Ibid., folio 35.
209. Ibid., folio 35a.
210. Ibid., folio 36.
211. Ibid.
212. Ibid.
213. Ibid., folio 36a.
214. Ibid., folio 39.
215. Ibid., folio 39a.
216. Ibid.
217. Ibid.
218. Ibid., folio 40a.
219. Ibid.
220. Ibid., folio 46.
221. Ibid., folio 46a.
222. Ibid.
223. Ibid.
224. Ibid., folio 47a.
225. Ibid.
226. Ibid.
227. Ibid.
228. Ibid., folios 41, 46a, 47a.
229. Ibid., folio 47a.
230. Ibid., folio 40a.
231. Ibid., folio 39.

232. Nicolas Perrot, The Indian tribes of the upper Mississippi valley and region of the great Lakes, op. cit., Tome I, p. 339; Frédéric Webb Hodge, op. cit., p. 405; Bacqueville de la Potherie, op. cit., Tome I, p. 305
233. E. Mitchell, op. cit., pp. 152-154.
234. Antoine Champagne, op. cit., pp. 53-54; Gabriel Nadeau "René Gauthier De Varennes", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 336.
235. Gérard Filteau, L'Épopée de Shawinigan, Guertin et Gignac, Shawinigan Falls, 1944, p. 66.
236. Antoine Champagne, op. cit., p. 54.
237. Ibid.
238. Gérard Filteau, op. cit., pp. 66, 67.
239. A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folio 36.
240. Ibid., folio 39a.
241. Ibid., folio 46a.
242. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LII (1667-69), p. 222.
243. Ibid.
244. Ibid.
245. Ibid., pp. 222, 224.
246. Ibid., pp. 224, 226.
247. Ibid., vol. XXXVI (1650-51), pp. 82, 84, 88, 90, 100, 102; P.-André Sévigny, op. cit., p. 97, 98, 99, 100.
248. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVI (1671-72), p. 154; F.-X. De Charlevoix, op. cit., Tome I, pp. 427, 428.
249. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXII (1681-83), p. 258.
250. Ibid.
251. Ibid., vol. LXVI, (1701-12), pp. 339, 340.
252. Bruce G. Trigger, The Children of Aataentsic..., vol. II, p. 819.
253. Marcel Trudel, La Population du Canada en 1663, p. 12.
254. Emile Salone, La Colonisation De La Nouvelle-France, Paris, E. Guilmoto Editeur, 1970, p. 188.

255. Ibid., pp. 188, 245-247, 322-323.
256. Ibid., p. 322.
257. Ibid.; Marcel Trudel, Les Débuts Du Régime Seigneurial Au Canada, Montréal, Fides, 1974, p. 126.
258. Emile Salone, op. cit., p. 240.
259. A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folio 40a.
260. Léonidas Larouche, op. cit., pp. 8, 17-18, 115, 144.
261. Jacques Mathieu, Histoire du Québec, p. 104; Rosario Bilodeau, Robert Comeau, André Gosselin, Denise Julien, Histoire des Canadas, Montréal, Editions Hurtubise, HMM Ltée, 1971, pp. 74-75.
262. Jacques Mathieu, Histoire du Québec, pp. 97, 100, 104; Emile Salone, op. cit., p. 47; Rosario Bilodeau et al., op. cit., pp. 60-61, 74-75.
263. Jean Hamelin, "Jean Bourbon", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, pp. 115-116.
264. André Vachon, "Jean-Paul Godefroy", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, pp. 349-350.
265. Ibid., Jean Hamelin, "Jean Bourbon", vol. I, pp. 115-116.
266. Ibid., J. Monet, "Jean de Lauson", vol. I, pp. 439-440.
267. Ibid., Jean Hamelin, "Jean Bourbon", vol. I, pp. 115-116.
268. Pierre-Georges Roy, Ordonnances, Commissions, Etc., Etc., Des Gouverneurs et Intendants De La Nouvelle-France, 1639-1706, Volume Premier, Archives De La Province de Québec, Beauceville, L'Eclaireur Limitée, 1924, p. 184.
269. Ibid., pp. 187, 188; Pierre-Georges Roy, Inventaire Des Insinuations Du Conseil Souverain De La Nouvelle-France, Archives De La Province de Québec, Beauceville, L'Eclaireur Limitée, 1921, p. 35; Cameron Nish, "Etienne Cugnet", Dictionnaire Biographique Du Canada, vol. III, p. 163.
270. Gouvernement du Canada-Uni, Edits, Ordonnances Royaux, Déclarations et Arrêt Du Conseil D'Etat Du Roi Concernant Le Canada, Québec, E.R. Fréchette, 1854, p. 60; A.P.C., Série C 11 A, vol. 16, folio 207; Cameron Nish, "Etienne Cugnet", Dictionnaire Biographique Du Canada, vol. III, p. 163.
271. Cameron Nish, François-Etienne Cugnet 1719-1751: Entrepreneur Et Entreprises En Nouvelle-France, Montréal, Fides, 1975, pp. 125-127; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXIX (1710-56), pp. 96, 98, 100, 104, 108, 110.

272. A.P.C., Série C 11 A, vol. 4, folios 123, 124, 126; vol. 8, folio 228, vol. 14 folio 331c; vol. 19, folio 212a, 213a, 214; vol. 25, folio 101; vol. 27, folio 55a; Jean Delangley, Louis Jolliet, Vie et Voyages (1645-1700), Les Etudes de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, Montréal, 1950, pp. 288, 289; Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources Canada, L'Atlas National du Canada, pp. 79-80.
273. Pierre-Georges Roy, Ordonnances, Commissions Des Gouverneurs et Intendants De La Nouvelle-France, 1639-1706, Volume Premier, p. 186.
274. Ibid.; A.P.C., Série C 11 A, vol. 5, folio 360.
275. André Vachon, "Jean Juchereau De Mour", Dictionnaire Biographique Du Canada, vol. I, pp. 412-413.
276. Pierre-Georges Roy, Ordonnances, Commission, Etc., Etc., Des Gouverneurs et Intendants De La Nouvelle-France, 1639-1706, Volume Premier, p. 187.
277. Ibid., p. 189.
278. A.P.C., Série C 11 A, vol. 4, folios 123-124, 126; vol. 8, folio 228; vol. 14, folio 331c; vol. 19, folios 212, 212a, 213a, 214; vol. 25, folio 101; vol. 27, folio 55a; Jean Delanglez, Louis Jolliet, Vie et Voyages (1645-1700), pp. 288-289.
279. Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources Canada, L'Atlas National Du Canada, pp. 79-80.
280. Archives De Québec, Correspondance De Talon Avec la Cour De France, (1665-77), Gouvernement Du Québec, p. 124.
281. Gouvernement Du Québec, Collection De Manuscrits Contenant Lettres, Mémoires et Autres Documents Historiques Relatifs A La Nouvelle-France, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1883, Tome I, p. 286.
282. A.P.C., Série C 11 A, vol. 5, folio 273.
283. Ibid., vol. 6, folios 152, 152a.
284. Ibid.
285. Ibid., vol. 26, folio 50a.
286. Ibid., vol. 27, folio 55a.
287. Ibid., vol. 19, folio 212.
288. Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources Canada, L'Atlas National du Canada, pp. 79-80.
289. Ibid.; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXI (1677-80), pp. 84, 86.

290. Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources, L'Atlas National du Canada, pp. 79-80; A.P.C., Série C 11 A, vol.7, folio 228; vol. 10, folio 158.
291. Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources Canada, L'Atlas National du Canada, pp. 79-80.
292. André Vachon, "Louis Jolliet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 408.
293. Ibid.
294. Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources Canada, L'Atlas National Du Canada, pp. 79-80.
295. Léonidas Larouche, op. cit., p. 50; A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folio 86a.
296. Joseph Laurent Normandin, Journal de Joseph L. Normandin en 1732 , déposé à la Commission de Toponymie du Gouvernement du Québec, p. 108.
297. Léonidas Larouche, op. cit., p. 168.
298. Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources Canada, L'Atlas National Du Canada, pp. 79-80; A.P.C., Série C 11 A, vol. 10, folio 158; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LIX (1673-77), p. 48.
299. Joseph Laurent Normandin, op. cit., p. 96.
300. Ibid., p. 97.
301. A.P.C., Série C 11 A, vol. 27, folio 55a.
302. Ibid.
303. Pierre-Georges Roy, Ordonnances, Commissions, Etc., Etc., Des Gouverneurs et Intendants De La Nouvelle-France, 1639-1706, Volume Premier, pp. 170-171, 184-187.
304. A.P.C., Série C 11 A. vol. 25, folios 33, 33a, 34, 34a, 35.
305. Ibid., vol. 10, folios 306a, 307; vol. 6, folios 152, 152a; vol. 7, folio 229; vol. 19, folio 163; vol. 25, folio 101; Joseph Laurent Normandin, op. cit., p. 197.
306. Joseph Laurent Normandin, op. cit., pp. 97, 98.
307. Ibid., p. 97; A.P.C., Série C 11 A, vol. 19, folios 213a, 214.

308. Joseph Laurent Normandin, op. cit., p. 97.
309. A.P.C., Série C 11 A, vol. 6, folio 352.
310. Ibid., vol. 8, folio 228; vol. 19, folio 212a.
311. Ibid., vol. 25, folio 33a.
312. Ibid., vol. 25, folio 34a.
313. Ibid., vol. 59, folios 352, 352a.
314. Ibid.
315. Joseph Laurent Normandin, op. cit., p. 197.
316. Ibid., p. 94.
317. A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folio 73; André Vachon, "Louis Jolliet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 409.
318. A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folio 73.
319. Ibid.
320. F.-X. Charlevoix, op. cit., Tome I, p. 428.
321. A.P.C., Série C. 11 A, vol. 6, folio 352; vol. 10, folios 306a, 307.
322. Ibid., vol. 10, folio 172a.
323. Ibid., vol. 19, folio 213a.
324. Ibid., vol. 59, folios 352, 352a.
325. Ibid., vol. 6, folios 152, 152a.
326. Ibid., vol. 10, folios 306a, 307.
327. Yves Z. Zoltvany, "François Hazeur", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 287.
328. Cameron Nish, "Denis Riverin", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 601.
329. Baron Louis-Armand De Lom D'Arce De La Hontan, op. cit., tome II, p. 10.
330. A.P.C., Série C 11 A, vol. 19, folio 212a; vol. 25, folio 101.
331. Ibid., vol. 19, folio 212a.
332. Frédéric Gingras, "Jean Dolbeau", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, pp. 273; Ibid., "Joseph Le Caron", vol. I, pp. 448-449; Ibid., G.M.

- Dumas, "Pacifique Duplessis", vol. I, p. 305.
333. Ibid., Frédéric Gingras, "Jean Dolbeau", p. 273.
334. Ibid.
335. Ibid., "Joseph Le Caron", op. cit., pp. 448-449; Ibid., G.M. Dumas, "Paul Huet", vol. I, p. 390.
336. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. IV (1616-29), pp. 196, 210.
337. Ibid., p. 212.
338. Ibid.
339. J. Monet, "Anne De Nouë", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 532.
340. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. V (1632-33), pp. 10, 38.
341. Ibid., vol. VII, (1634-35), pp. 176, 178, 180, 182; Léon Pouliot, "Paul Lejeune", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 465.
342. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXI (1641-42), pp. 80, 82 et vol. XXII (1642), p. 220.
343. Ibid. vol. XXII (1642), p. 220.
344. Ibid. vol. XX (1640-41), p. 180; vol. XXIII (1642-43), p. 302; vol. XXI (1641-42), pp. 80, 82; et vol. XXII (1642), p. 220.
345. André Vachon, "Nicolas Marsolet De Saint-Oignan", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 505.
346. Ibid.
347. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXI (1641-42), p. 84.
348. André Vachon, "Nicolas Marsolet de Saint-Oignan", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 505.
349. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXI (1641-42), p. 90.
350. Ibid., vol. XXIX (1646), pp. 122, 124; vol. XXXV (1650), pp. 270, 272, 274.
351. Ibid., vol. XXXI (1647), pp. 240, 242.

352. Ibid., vol. XXXI (1647), pp. 248, 250, 252.
353. Ibid., vol. XXI (1641-42), p. 116; vol. XXX (1646-47), pp. 138, 142; vol. XXV (1650), p. 274; vol. XXXVI (1650-51), p. 224; Victor Tremblay, "Jean De Quen", Dictionnaire Biographique du Canada , vol. I, pp. 571-572.
354. Marie-Jean-D'Ars Charette, "Claude Dablon", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 251.
355. Ibid.; Gouvernement Canadien, Relations Des Jésuites, vol. III (1661), p. 21.
356. Georges-Emile Giguère, "Charles Albanel", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 49.
357. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVI (1671-72), pp. 178, 180, 182, 184, 186, 188.
358. Ibid., vol. LIX (1673-77), pp. 26; Georges-Emile Giguère, "Charles Albanel", Dictionnaire Biographique du Canada , vol. I, p. 50.
359. Victor Tremblay, "Antoine Silvy", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 633.
360. Archives Publiques du Canada, Collection nationale de cartes et plans, Ph/900/1679; André Vachon "Louis Jolliet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 408.
361. Léonidas Larouche, Le Second Registre de Tadoussac 1668-1700, XIV-215 pages; Léo-Paul Hébert, Le Troisième Registre de Tadoussac, Miscellaneorum Liber, XXI-342 pages.
362. Georges-Emile Giguère, "Charles Albanel", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 49; Ibid., Léon Pouliot, "Henri Nouvel", vol. II, p. 523.
363. Léonidas Larouche, op. cit., p. 26; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LIX (1673-77), pp. 26, 28, 30, 32, 34, 38, 40; vol. LXII (1681-83), pp. 220, 222.
364. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LII (1668-69), pp. 218, 222, 223, vol. LVI (1671-72), p. 86; vol. LIX (1673), p. 48; vol. LX (1675-77), pp. 244, 246, 248, 250; vol. LXI (1677), pp. 84, 86; vol. LXII (1681-83), pp. 214, 220, 222; A.P.C., Série C 11 A, vol. 10, folios 96, 96a; vol. II, folio 159.
365. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXII (1681-83), pp. 214, 216.
366. Ibid., vol. LXII (1681-83), p. 216.
367. Ibid.

368. Ibid.
369. Ibid.
370. Ibid., p. 220.
371. Ibid., vol. LIX (1673-77), pp. 26, 28, 30, 32, 34, 38, 40.
372. Ibid., vol. LXII (1681-83), p. 222.
373. Ibid., p. 216.
374. Ibid., p. 222.
375. Ibid.
376. Ibid.
377. A.P.C., Série C 11 A, vol. II, folio 159.
378. Ibid.
379. Ibid.
380. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXV (1642-44), p. 152, et vol. XXXIX (1646), p. 66.
381. Gouvernement Canadien, Relations des Jésuites, vol. 2 (1651), pp. 9, 15, 17, 19.
382. Ibid., vol. 3 (1661), pp. 4, 5; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLVI (1659-61), pp. 274, 280.
383. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLV (1659-60), p. 232; vol. LVI (1671-72), pp. 156, 202; Gouvernement du Québec, Collection de Manuscrits: "Mémoire de M. De La Chesnaye sure le Canada", 1676, pp. 256-257.
384. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LX (1675-77), p. 246.
385. Gouvernement du Québec, Collection de Manuscrits..., "Mémoire de M. de la Chesnaye sure le Canada", 1676, vol. I, pp. 256, 257.
386. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LX (1675-77), pp. 244, 246; vol. LXI (1677-80), pp. 84, 86.
387. Léonidas Larouche, op. cit., pp. 89, 158, 204; Léo-Paul Hébert, op. cit., pp. 24, 33, 34, 271.
388. Léonidas Larouche, op. cit., p. 89.
389. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXII (1681-83), p. 214.
390. Ibid., pp. 214, 216.

391. Ibid.
392. A.P.C., Série C 11 A, vol. 27, folio 55a.
393. Gouvernement Canadien, Relations des Jésuites, vol. 3, 1670, pp. 79-80.
394. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVI (1671-72), p. 164.
395. M. Frédéric Webb Hodge, op. cit., p. 324; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVI (1671-72), p. 202; Léonidas Larouche, op. cit., pp. 16, 89, 158.
396. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLV (1659-60), p. 232.
397. Ibid., vol. LIX (1673-77), p. 28; M. Frédéric Webb Hodge, op. cit., p. 6.
398. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LIX (1673-77), p. 38.
399. Ibid., vol. LX (1675-77), p. 248.
400. Ibid., vol. LXI (1677-80), pp. 84, 86; vol. LX (1675-77), p. 244.
401. Léo-Paul Hébert, op. cit., pp. 20-21.
402. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXV (1642-44), p. 118.
403. Léonidas Larouche, op. cit., p. 8.
404. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LX (1675-77), p. 250.
405. Ibid., p. 244; vol. LXI (1677-80), pp. 84, 86.
406. Léonidas Larouche, op. cit., p. 74.
407. A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folios 33 et 86a.
408. Ibid., folio 39.
409. Ibid., folios 35a, 36.
410. Ibid., vol. 27, folios 55a, 56a.
411. Thomas-M. Charland, op. cit., pp. 49-50.
412. A.P.C., Série C 11 A, vol. 27, folio 56a.
413. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXVIII (1645-46), pp. 202, 204.
414. Ibid., vol. XXXVIII (1652-53), p. 178.
415. Ibid., vol. LX (1675-77), p. 262.

416. Ibid., vol. XXXVII (1651-52), p. 250.
417. Ibid., vol. XLVII (1661-63), p. 278; Archives de l'Archidiocèse de Québec, Premier Registre de Sillery, (1638-1690), pp. 46-68.
418. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LII (1667-69), pp. 224, 226.
419. Ibid., vol. LX (1675-77), p. 262.
420. Ibid., pp. 262, 264, 270, 272.
421. Yves F. Zoltvany, "Charles Aubert De La Chesnaye", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 32.
422. A.P.C., Série C 11 A, vol. 6, folios 435-435a; vol. 7, folio 191a, vol. 8, folio 200.
423. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LX (1675-77), pp. 264, 268.
424. Ibid., vol. LX (1675-77), p. 268; vol. LXI (1677-80), pp. 74, 84, 86; vol. LXII (1681-83), pp. 220, 222, vol. LXIII (1667-87), pp. 108, 254.
425. Ibid., vol. LX (1675-77), pp. 248, 250.
426. Ibid., vol. LXI (1677-80), pp. 74, 84, 86.
427. Ibid., vol. LXII (1681-83), pp. 220, 222; Léonidas Larouche, op. cit., p. 271.
428. Léonidas Larouche, op. cit., p. 73.
429. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LII (1667-69), pp. 214, 216, 224, 226; vol. LIII (1669-70), p. 70.
430. Ibid., vol. LX (1675-77), p. 244; vol. LXI (1677-80), pp. 74, 84, 86.
431. Ibid., vol. LX (1675-77), p. 270.
432. Ibid.
433. Léonidas Larouche, op. cit., pp. 9, 19, 26, 32, 37, 39, 42-43, 48.
434. Ibid., pp. 9, 49.
435. Ibid., pp. 65, 72; Léo-Paul Hébert, op. cit., pp. 24, 33, 41.
436. A.P.C., Série C 11 A, vol. 33, folio 297.
437. Ibid.
438. Raymond Douville, "Guillaume Couture", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 165.

439. Ibid.
440. Ibid.
441. A.P.C., Série C 11 A, vol. 10, folios 96-96a.
442. Raymond Douville, "Guillaume Couture", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 165.
443. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVI (1671-72), pp. 172, 174, 176, 200, 202.
444. Ibid., vol. LIX (1673-77), pp. 42, 44.
445. Ibid.
446. Ibid., p. 40.
447. Ibid., p. 44.
448. Ibid.
449. Ibid., p. 46.
450. Ibid., vol. LX (1675-77), p. 244; vol. LXI (1677-80), pp. 74, 84, 86.
451. Ibid., vol. LIX (1673-77), p. 44.
452. Ibid., vol. LXII (1681-83), pp. 220, 222.
453. A.P.C., Série C 11 A, vol. 6, folios 152-152a; vol. 7, folios 186, 212, et vol. 19, folio 153.
454. Léonidas Larouche, op. cit., pp. 69, 75, 148, 150.
455. Ibid.
456. A.P.C., Série C 11 A, vol. 27, folios 55-55a.
457. Ibid., vol. 19, folio 163.
458. Léonidas Larouche, op. cit., pp. 69, 75, 148, 150.
459. Ibid.
460. M.Frédéric Webb Hodge, op. cit., p. 619.
461. Léonidas Larouche, op. cit., pp. 6, 7.
462. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVI (1671-72), p. 210.

463. Ibid.
464. Ibid., pp. 170, 174.
465. Léonidas Larouche, op. cit., pp. 6-7.
466. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVI (1671-72), p. 210.
467. Ibid., pp. 206, 208.
468. Ibid., vol. LVI, (1671-72), pp. 178, 196, 208; vol. LIX (1673-77), pp. 42, 44.
469. Ibid., vol. XLIX (1663-65), p. 38.
470. Ibid., vol. LVI (1671-72), p. 154.
471. Ibid., p. 148.
472. Ibid., p. 154.
473. Ibid., pp. 154, 156.
474. A.P.C., Série C 11 A, vol. 7, folio 229; vol. 10, 172a.
475. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LX (1675-77), pp. 246, 248; vol. LXII (1681-83), pp. 214, 216.
476. Ibid., vol. LII (1668-69), p. 218.
477. Ibid., vol. LX (1675-77), p. 244; vol. LXI (1677-80), pp. 74, 84, 86; vol. LXII (1681-83), pp. 216, 218, 220, 222; A.P.C., Série C 11 A, vol. 10, folios 158, 306a et 307.
478. Baron De La Hontan, op. cit., Tome Second, p. 10.
479. Ibid.
480. A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folio 35.
481. Ibid.
482. Régis de Roquefeuil, "François De La Rivière Byssot", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, pp. 149, 150; Ibid., André Vachon, "Jean Paul Godefroy", vol. I, pp. 349-350; Ibid., Jean Hamelin, "Charles Legardeur de Tilly", vol. I, p. 458.
483. Ibid., Jean Hamelin, "Charles Legardeur de Tilly", vol. I, p. 458.
484. Ibid., Marie-Claire Daveluy, "Louis D'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay", vol. I, pp. 43-46; Ibid., Jean Hamelin, "Jean Bourbon", vol. I, p. 115; Ibid., André Vachon, "Jean Paul Godefroy", vol. I, p. 350.

485. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, Québec, Archives De La Province De Québec, 1940, Tome I, p. 3.
486. Ibid.
487. Régie De Roquefeuil, "François De La Rivière Bysot", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 150.
488. Ibid.
489. Ibid.
490. Ibid., André Vachon, "Jean Talon", vol. I, p. 635.
491. Ibid., pp. 63-637.
492. Ibid.
493. Ibid., Régis de Roquefeuil, "François De La Rivière Bysot", vol. I, p. 150.
494. Ibid., Bernard Weilbrenner, "Nicolas Juchereau De Saint-Denis", vol. I, p. 414.
495. Ibid., Régis de Roquefeuil, "François De La Rivière Bysot", vol. I, p. 150; Pierre-Georges Roy, Inventaire des Concessions En Fief Et Seigneurie Et Hommages et Aveux Et Dénombrements, vol. III, Archives De La Province De Québec, Beauceville, L'Éclaireur Limitée 1928, pp. 21-22; Ernest Gagnon, Louis Jolliet, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1926, p. 153.
496. Ernest Gagnon, op. cit., pp. 154-155, 157-158.
497. Ibid., pp. 155-156.
498. Ibid., p. 153.
499. André Vachon, "Louis Jolliet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 407.
500. Ibid., p. 408; Ernest Gagnon, op. cit., p. 179.
501. Ernest Gagnon, op. cit., p. 179.
502. Ibid., pp. 185-186.
503. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, Tome I, op. cit., pp. 5-9.
504. André Vachon, "Louis Jolliet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, pp. 408, 409; Ernest Gagnon, pp. 193-196.
505. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, Tome I, pp. 7-8; André Vachon, "Louis Jolliet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 408.

506. Ernest Gagnon, op. cit., p. 197.
507. Ibid., p. 196.
508. André Vachon, "Louis Jolliet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 408.
509. Ibid., "Josias Boisseau", vol. I, p. 108; A.P.C., Série C 11 A, vol. 5, folio 360.
510. A.P.C., Série C 11 A, vol. 5, folio 360.
511. André Vachon, "Josias Boisseau", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, pp. 108-109.
512. Baron De La Hontan, op. cit., Tome II, p. 10.
513. Ibid.
514. Ernest Gagnon, op. cit., p. 194.
515. Ibid.
516. Ibid., pp. 19, 198; Pierre-Georges Roy, Inventaire des Concessions En Fief Et Seigneurie Fois Et Hommages et Aveux et Dénombrements, vol. III, p. 190.
517. Ernest Gagnon, op. cit., p. 198.
518. Ibid., p. 200.
519. Jacques Mathieu, Histoire du Québec, p. 155.
520. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte du Labrador, Tome I, p. 10.
521. Ibid.
522. Ibid., p. 11.
523. Ibid., p. 13.
524. André Vachon, "Louis Jolliet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 409; Ernest Gagnon, op. cit., pp. 205, 206.
525. Pierre Georges Roy, Inventaire Des Concessions En Fief Et Seigneurie Fois Et Hommages et Aveux et Dénombrements, vol. III, p. 191; Ernest Gagnon, op. cit., p. 211.

526. Ernest Gagnon, op. cit., pp. 211-212.
527. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, Tome I, p. 16.
528. Ibid.
529. Ibid., pp. 12-15.
530. Nora T. Corley, "Augustin Le Gardeur De Courtemanche", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 399; Ibid., José Igartua, "François Martel de Brouage", vol. III, p. 468; Ibid., André Vachon, "Louis Jolliet", vol. I, p. 407; Ibid., "Jean Talon", vol. I, p. 635.
531. Ibid., John Bryden, "Raymond Martel", vol. II, p. 478.
532. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, Tome I, p. 275.
533. Ibid., p. 274.
534. Ibid.
535. Ibid., p. 17.
536. Nora T. Corley, "Augustin Le Gardeur De Courtemanche", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 399.
537. Ibid.
538. A.P.C., Série C 11 A, vol. 23, folio 37.
539. Nora T. Corley, "Augustin Le Gardeur De Courtemanche", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 399.
540. A.P.C., Série C 11 A, vol. 23, folio 302; vol. 24, folios 169, 170, 171.
541. John Bryden, "Raymond Martel", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 478; A.P.C., Série C 11 A, vol. 24, folio 170; vol. 109, folios 21, 41, 47a.
542. A.P.C., Série C 11 A, vol. 24, folio 170.
543. Ibid.
544. Ibid., vol. 29, folios 247, 247a.
545. C.A.D., Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 10, p. 5941.

546. A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folio 21.
547. Ibid., folio 47a.
548. Ibid., folio 41.
549. Ibid., vol. 23, folio 37.
550. Ibid., vol. 27, folio 55a.
551. Jacques Mathieu, Histoire du Québec, pp. 154-155.
552. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, Tome I, p. 15.
553. Ibid.
554. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LIII (1669-70), p. 86.
555. Ibid., vol. LIX (1673-77), p. 60.
556. Ibid., pp. 48, 56.
557. Ibid., vol. XXXIII (1648-49), p. 232; vol. XXV (1650), p. 274; vol. XXXVII (1651-52), pp. 232, 234; vol. LIX (1673-77), pp. 48, 50, 56.
558. Ibid., vol. LIX (1673-77), pp. 48, 50, 56.
559. Mailhot, José; Simard, Jean-Paul et Vincent, Sylvie. "On est toujours l'Esquimau...", pp. 59, 73-74.
560. Antoine Roy, Rapport De L'Archiviste de la province de Québec pour 1943-1944, Québec, Secrétariat De La Province, Rédempti Paradis, 1944, p. 175.
561. Ibid.
562. Ibid., pp. 176-177.
563. Ibid., p. 179.
564. Ibid., p. 180.
565. Ibid.
566. Ibid., pp. 181-182.
567. Ibid., p. 182.
568. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIX (1663-65), pp. 68, 70.
569. Baron De Lahontan, op. cit., Tome Second, p. 10.

570. Ibid., pp. 12-13.
571. Ibid., p. 13.
572. André Vachon, "Louis Jolliet"; David M. Hayne, "Louis Armand De Lom D'Arce De Lahontan", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 409 et vol. II, pp. 460-461.
573. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume premier, Archives De La Province De Québec, 1940, p. 3.
574. Ibid., p. 10.
575. Ibid., p. 16.
576. Ibid., volume 2, p. 225
577. André Vachon, "Louis Jolliet"; David M. Hayne, "Louis-Armand De Lom D'Arce De Lahontan", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 409 et vol. II, pp. 460-461; Ernest Gagnon, op. cit., pp. 208-210.
578. Antoine Roy, op. cit., 1943-1944, pp. 180, 181, 187; Marc-Adélarde Tremblay, Paul Charest et Yvan Breton, Les Changements socio-culturels à Saint-Augustin, Contribution à l'étude des isolats de la Côte-Nord du Saint-Laurent, Québec, Presses de l'Université Laval, (Collection "Travaux et Documents du Centre d'Etude nordique", no 6), 1969, p. 10.
579. Antoine Roy, op. cit., 1943-1944, pp. 185-186.
580. Ibid., p. 202.
581. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, p. 274.
582. A.P.C., Série C 11 A, vol. 19, folio 25.
583. Ibid.
584. Antoine Roy, op. cit., 1943-1944, p. 185.
585. A.P.C., Série C 11 A, vol. 23, folio 37.
586. Ibid., vol. 37, folio 78a.
587. P.-André Sévigny, op. cit., pp. 152, 153; Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak, pp. 37-38; Raymond Douville, "Jean-Baptiste Hertel De Rouville", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 295; Ibid., Thomas Charland, O.P., "Sébastien Rale", vol. II, p. 566; Ibid., Yves Zoltvany, "Philippe De Rigaud De Vaudreuil", vol. II, p. 593.
588. P.-André Sévigny, op. cit., pp. 160-161; Raymond Douville, "Jean-Baptiste Hertel de Rouville", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 295.

589. P.-André Sévigny, op. cit., p. 160; Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak, p. 38; Thomas-M. Charland, O.P., "Sébastien Rale", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 24-25.
591. Gouvernement de Québec, Vaudreuil, Beauharnois et Raudot au ministre, Québec, 19 oct. 1705, "Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec", 1838-39, p. 80; cité dans P.-André Sévigny, op. cit., p. 167.
592. P.-André Sévigny, op. cit., pp. 148, 160, 161, 166; Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak, pp. 37, 38.
593. Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak, pp. 49, 52-53.
594. Ibid., p. 52; A.P.C., Série, C 11 A, vol. 27, folios 55a, 56a.
595. Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak, pp. 49-52; P.-André Sévigny, op. cit., pp. 160, 161; Raymond Douville "Jean-Baptiste Hertel De Rouville", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 295-296.
596. Emile Louvrière, La Tragédie D'Un Peuple: Histoire Du Peuple Acadien De Ses Origines A Nos Jours, Paris, Librairie Henry Goulet, 1924, Tome premier, p. 199.
597. Ibid., pp. 200-201; P.-André Sévigny, op. cit., p. 170; Micheline D. Johnson, "Joseph Aubery", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 24.
598. P.-André Sévigny, op. cit., p. 170.
599. Emile Louvrière, op. cit., p. 199.
600. P.-André Sévigny, op. cit., p. 170.
601. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVII (1716-27), p. 102.
602. Ibid., pp. 100, 102, 106, 108; P.-André Sévigny, op. cit., pp. 174-175, 177.
603. P.-André Sévigny, op. cit., pp. 171, 174; Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak, p. 61.
604. Rosario Bilodeau, Histoire Des Canadas, pp. 151, 155-157, 159; Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak, p. 61; Jacques Mathieu, Histoire Du Québec, p. 193; Yves F. Zoltvany, "Michel Bégon De La Picardière", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, pp. 61-62; Ibid., Yves F. Zoltvany, "Philippe De Rigaud De Vaudreuil", vol. II, p. 593.
605. Gouvernement du Québec, Collection De Manuscrits, vol. III, op. cit., pp. 23, 24.
606. Ibid.
607. Ibid.

608. Micheline D. Johnson, "Joseph Aubery", Dictionnaire Biographique Du Canada, p. 24; Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis D'Odanak, p. 39; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVII (1717-27), p. 28; P.-André Sévigny, op. cit., pp. 172, 173.
609. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVII (1716-27), p. 100.
610. Ibid.; P.-André Sévigny, op. cit., p. 174.
611. P.-André Sévigny, op. cit., p. 173.
612. Ibid., p. 174; Thomas-M. Charland, O.P., "Sébastien Rale", Dictionnaire Biographique du Canada, Tome II, op. cit., pp. 566, 567; Douglas Hay, "Joseph Wowurna", Dictionnaire Biographique du Canada, Tome II, op. cit., p. 698.
613. Micheline D. Johnson, "Joseph Aubery", Dictionnaire Biographique du Canada, Tome III, op. cit., p. 24.
614. Ibid., pp. 24, 25, 355; Thomas-M. Charland, O.P., "Sébastien Rale", Dictionnaire Biographique du Canada, Tome II, op. cit., pp. 566, 567, 568; P.-André Sévigny, op. cit., pp. 172, 173, 174, 176.
615. P.-André Sévigny, op. cit., p. 174; R.G. Thwaites, The Jesuit Relations, op. cit., vol. LXVII, (1716-27), p. 100.
616. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXVII (1716-27), p. 100.
617. Ibid.
618. Ibid., pp. 100, 102; Yves F. Zoltvany, "Philippe De Rigaud De Vaudreuil", op. cit., p. 599.
619. P.-André Sévigny, op. cit., pp. 175, 177.
620. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXVII (1716-27), pp. 102, 104, 106; Yves F. Zoltvany, "Philippe De Rigaud De Vaudreuil", op. cit., p. 598; Douglas Hay, "Joseph Wowurna", op. cit., p. 598.
621. Ibid., p. 106; Thomas-M. Charland, O.P., "Sébastien Rale", op. cit., p. 567; Micheline D. Johnson, "Pierre De La Chasse", op. cit., p. 355; Douglas Hay, "Joseph Wowurna", op. cit., p. 698.
622. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXVII (1716-27), pp. 106, 108; P.-André Sévigny, op. cit., p. 177; Douglas Hay, "Joseph Wowurna", op. cit., pp. 698, 699; Micheline D. Johnson, "Pierre De La Chasse", op. cit., p. 355.
623. P.-André Sévigny, op. cit., p. 178; Douglas Hay, "Joseph Wowurna", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 699.
624. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVII (1716-27), pp. 108, 110, 112, 114, 116; Douglas Hay, "Joseph Wowurna", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 699.

625. P.-André Sévigny, op. cit., p. 178.
626. Ibid., pp. 178, 200, 203-204; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVII (1716-27), pp. 116, 118, 240; Douglas Hay, "Joseph Wowurna", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 699; Frank Siebert, Jr., "Wenemouet", vol. II, p. 694; Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak, pp. 62-64.
627. P.-André Sévigny, op. cit., p. 178; Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak, pp. 64-65; Frank T. Siebert, Jr., "Wenemouet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 694, 695; Ibid., Douglas Hay, "Joseph Wowurna", vol. II, p. 699.
628. S. Dale Standen, "Charles De Beauharnois De La Boische", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 45; Thomas-M. Charland, O.P., Les Abénakis d'Odanak, p. 66.
629. Thomas-M. Charland, Les Abénakis d'Odanak, p. 66.
630. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVII (1716-27), p. 212.
631. Ibid.; Thomas-M. Charland, Les Abénakis d'Odanak, p. 69.
632. Frank T. Siebert, "Wenemouet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 695; Douglas Hay, "Joseph Wowurna", vol. II, p. 699; Ibid., Kenneth M. Morrison, "Sauguaram", vol. III, pp. 631, 632.
633. A.P.C., Série C 11 A, vol. 27, folio 55 a; vol. 59, folios 341a, 342a, 343, 352, 352a.
634. Yves F. Zoltvany, "Pierre Gaultier De Varennes et De La Vérendrye", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 265; Antoine Champagne, Les La Vérendrye et le poste de l'Ouest, pp. 36-37.
635. Antoine Champagne, Les La Vérendrye et le poste de l'Ouest, pp. 36-38; Gérard Filteau, Epopée de Shawinigan, pp. 66, 67. Yves F. Zoltvany, "Pierre Gaultier de Varennes et De La Vérendrye", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 265.
636. Ibid.
637. Gouvernement du Canada, Recensements Du Canada: 1665 à 1871, pp. 48, 60.
638. Jean-Claude Dubé, "François De Beauharnois De La Chaussaye, baron de Beauville", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 56.
639. A.P.C., Série C 11 A, vol. 40, folio 242.

640. Ibid.
641. Yves F. Zoltvany, "Philippe De Rigaud De Vaudreuil", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 597; A.P.C., Série C 11 A, vol. 29, document 376.
642. A.P.C., Série C 11 A, vol. 48, folios 235, 235a.
643. Ibid., vol. 29, folio 376; Yves F. Zoltvany, "Phillippe De Rigaud De Vaudreuil", Dictionnaire Biographique du Canada, pp. 596-597.
644. Ibid.
645. A.P.C., Série C 11 A, vol. 29, folio 376.
646. Ibid.
647. Ibid.
648. Yves F. Zoltvany, "Philippe De Rigaud De Vaudreuil", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 596.
649. S. Dale Standen, "Charles Beauharnois De La Boische, marquis de Beauharnois", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, pp. 48-49.
650. A.P.C., Série C 11 A, vol. 51, folios 125, 125a.
651. Ibid., vol. 53, folio 310.
652. Ibid., vol. 51, folios 125 et 125a.
653. Ibid., vol. 68, folio 196; Frances Caissie, "Louis-Joseph Godefroy De Tonnancour", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. IV, p. 328.
654. A.P.C., Série C 11 A, vol. 21, folios 140 et 140a.
655. Ibid.
656. Ibid.
657. Ibid., vol. 19, folios 212a, 213a, 214; vol. 25, folio 101; vol. 59, folio 363a.
658. Joseph-L. Normandin, op. cit., p. 122.
659. Léo-Paul Hébert, op. cit., p. 10.
660. P. Camille De Rochemonteix, Les Jésuites Et La Nouvelle-France Au XVII^e Siècle, Tome III, p. 152.
661. Joseph-L. Normandin, op. cit., pp. 116, 177, 178, 179.

662. P. Camille De Rochemonteix, op. cit., to III, p. 152.
663. Ibid.
664. Victor Tremblay, "Pierre-Michel Laure", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 372; Léo-Paul Hébert, op. cit., p. 10.
665. Marcel Trudel, L'Esclavage Au Canada Français, Les Presses Universitaires Laval, Québec, 1960, pp. 43, 65, 66, 67, 83.
666. C.J. Russ, "Jean-François Hazeur", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 288.
667. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 340a.
668. Ibid., folio 297a.
669. Gouvernement de Québec, Arrêts Et Règlements Du Conseil Supérieur De Québec, Et Ordonnances Et Jugements Des Intendants Du Canada, vol. 2, Québec, Assemblée Législative du Canada, E.R. Fréchette, 1855, p. 361.
670. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 352 et 352a.
671. Ibid., folio 341a.
672. Ibid.
673. Ibid.
674. Ibid., folios 299, 299a, 341a, 342.
675. Ibid., folios 342a, 343.
676. Ibid.
677. Ibid.
678. Ibid.
679. Ibid.
680. Cameron Nish, "François-Etienne Cugnet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, pp. 163, 165.
681. A.P.C., Série C 11 A, vol. 55, folio 382.
682. Cameron Nish, François-Etienne Cugnet 1719-1751: Entrepreneur Et Entreprises En Nouvelle-France, Fides, Montréal, 1975, p. 121.
683. Ibid., p. 26.
684. Ibid., p. 121.

685. Ibid., p. 130; A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 365, 365a.
686. Cameron Nish, François-Etienne Cugnet..., pp. 125-126
687. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), pp. 96, 98; A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 362.
688. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 363.
689. Ibid., folios 358 et 363; vol. 50, folio 409a.
690. Cameron Nish, François-Etienne Cugnet ..., p. 125.
691. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 362.
692. Ibid., vol. 55, folios 359, 359a.
693. Ibid., vol. 59, folios 364, 364a, 365.
694. Ibid., folio 365.
695. Ibid., folio 364a.
696. Ibid., folio 365.
697. Ibid., folios 364a, 365; Gouvernement de Québec, Arrêts Et Règlements Du Conseil Supérieur De Québec Et Ordonnances Et Jugements Des Intendants Du Canada, vol. 2, pp. 361-362.
698. Cameron Nish, François-Etienne Cugnet..., p. 20.
699. Yves F. Zoltvany, "François Hazeur" et C.J. Russ, "Jean-François Hazeur", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 286, 287, 288.
700. A.P.C., Série C 11 A, vol. 41, folios 159, 166.
701. Cameron Nish, François-Etienne Cugnet..., p. 20.
702. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 365a, 366.
703. Ibid., folio 366.
704. Ibid.
705. Ibid., folio 368.
706. Gouvernement de Québec, Arrêts Et Règlements Du Conseil De Québec, Et Ordonnances Et jugements Des Intendants Du Canada, vol. II, Québec, Assemblée Législative du Canada, Presse à vapeur de E.R. Fréchette, 1855, p. 356.
707. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 304a.
708. Ibid., folio 302.

709. Ibid., folios 304, 305, 305a; Cameron Nish, François-Etienne Cugnet..., p. 21.
710. Gouvernement de Québec, Arrêts et Règlements Du Conseil Supérieur De Québec, Et Ordonnances Et Jugements Des Intendants Du Canada, vol. 2, p. 357.
711. Ibid.; A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 303a, 306, 307a.
712. Gouvernement de Québec, Arrêts et Règlements Du Conseil Supérieur De Québec, Et Ordonnances Et Jugements Des Intendants du Canada, vol. 2, p. 359.
713. Ibid.
714. Ibid., p. 359-360.
715. Ibid., p. 360.
716. Ibid.
717. Ibid., p. 361-362.
718. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), p. 108.
719. Ibid., pp. 26, 28, 56, 58.
720. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 74, 74a, 75, 342, 353, 353a, 354, 354a, 363, 363a, 364.
721. Ibid., folio 354a.
722. Ibid., folios 353, 353a.
723. Ibid., folios 353, 353a.
724. Ibid., folios 352a et 353.
725. Ibid.
726. Joseph-Laurent Normandin, op. cit., p. 40.
727. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 354a, 365.
728. Ibid., vol. 27, folio 55a; vol. 59, folios 352, 352a.
729. Ibid.
730. Ibid., vol. 59, folio 362.
731. Ibid., folio 363.
732. Joseph-Laurent Normandin, op. cit., pp. 40, 41, 49, 74, 77, 78, 94 et 197.

733. Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources Canada, L'Atlas National Du Canada, p. 80.
734. Cameron Nish, François-Etienne Cugnet..., pp. 171, 172, 173.
735. Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources Canada, L'Atlas National Du Canada, pp. 79, 80.
736. Ibid.
737. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), pp. 26, 50; A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 365a.
738. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), pp. 50, 52.
739. Ibid., p. 52.
740. Ibid.
741. Ibid., p. 82.
742. Ibid.
743. Ibid., pp. 100, 102.
744. Ibid., p. 54.
745. Ibid., Léo-Paul Hébert, op. cit., p. 212; Victor Tremblay, "Pierre-Michel Laure", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 372.
746. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII, (1720-36), p. 96.
747. Ibid., pp. 106, 108, 114; Victor Tremblay, "Pierre-Michel Laure", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 372-373.
748. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), pp. 56, 58.
749. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 352a, 363.
750. Joseph-Laurent Normandin, op. cit., pp. 42, 44; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), pp. 110, 112.
751. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), p. 108.
752. Ibid.; Joseph-Laurent Normandin, op. cit., pp. 2, 3, 4.
753. Joseph-Laurent Normandin, op. cit., pp. 43-44,
754. Ibid.
755. A.P.C. Série C 11 A, vol. 24, folio 170; vol. 37, folio 78a; vol. 109, folios

- 21, 23, 47a; John Bryden, "Raymond Martel", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 478.
756. Joseph-Laurent Normandin, op. cit., pp. 77, 94.
757. Ibid., p. 141.
758. Ibid.
759. Ibid., pp. 140-141.
760. Ibid., p. 141.
761. Ibid.
762. Ibid., p. 96.
763. Ibid., pp. 116, 122.
764. Ibid., p. 107.
765. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), p. 46.
766. A.P.C. Série C 11 A, vol. 59, folios 353, 353a et 363; Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources Canada, L'Atlas National du Canada, pp. 79, 80.
767. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 354a.
768. Ibid.
769. Ibid., folios 354, 354a.
770. Ibid., folio 364.
771. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), pp. 42, 44.
772. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 363a.
773. Ibid., folios 363a, 364.
774. Ibid., folios 74, 74a, 75.
775. Ibid., folio 362; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), pp. 28, 78.
776. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), p. 82.

777. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 362.
778. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), pp. 78, 86, 94, 106.
779. A.P.C. Série C 11 A, vol. 59, folio 362.
780. Ibid.
781. Ibid.
782. Ibid., vol. 50, folio 409a.
783. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), p. 78.
784. Ibid.
785. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 364, 364a.
786. Ibid.
787. Ibid.
788. Ibid., folios 352, 352a.
789. Ibid., folios 352a.
790. Ibid., folios 364, 364a.
791. Ibid.
792. Ibid.
793. Ibid.
794. Canada, Ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources Canada, L'Atlas National du Canada, pp. 79, 80.
795. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), p. 98.
796. Ibid.
797. Ibid., p. 100.
798. Ibid., pp. 52, 54, 56.
799. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 364a.
800. Ibid., folio 365.
801. Ibid., vol. 59, folio 364a; vol. 61, folios 125, 127.
802. Ibid., vol. 59, folios 301, 303a, 306, 307a.

803. Ibid., folio 303a.
804. Ibid., folio 307a.
805. Ibid., folio 365; Canada, Ministère de l'Energie des Mines et des Ressources Canada, L'Atlas National du Canada, pp. 79, 80.
806. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 365.
807. Léo-Paul Hébert, Le Troisième Registre de Tadoussac, pp. 75, 76, 175.
808. Ibid., pp. 95, 99, 175
809. P. Camille de Rochemonteix, op. cit., Tome III, p. 152.
810. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 364, 364a, 365.
811. Ibid., vol. 66, folio 191a.
812. P. Camille de la Rochemonteix, op. cit. Tome III, p. 152.
813. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 362, 363, 363a, 364a, 365.
814. Ibid., folios 364, 365.
815. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-36), pp. 98, 100.
816. Ibid., p. 98.
817. P. Camille de la Rochemonteix, op. cit., Tome III, p. 152.
818. C.J. Russ, "Jean-Baptiste Jolliet de Mingan", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 311-312.
819. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, vol. premier pp. 21-22.
820. Ibid., pp. 24, 29-30, 33, 35, 46, 51.
821. Ibid., pp. 16-17, 27-28.
822. Ibid., pp. 16-17, 24-25, 29-30, 33, 35, 46, 51.
823. Ibid., p. 15.
824. Ibid., pp. 159-161.
825. Ibid., pp. 16-17, 24, 27-28, 30, 33, 35, 45, 51.
826. Jacques Mathieu, Histoire du Québec, p. 155.

827. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, vol. premier, pp. 46, 47.
828. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec: 1922-1923, pp. 360, 363-364, 371, 373-375, 377-379, 384-386, 388-390, 393-394.
829. André Vachon, "Louis Jolliet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, pp. 404, 408; Ibid., Nora T. Corley, "Augustin Le Gardeur de pp. 399, 400; Ibid., John Bryden, "Raymond Martel", vol. II, p. 478; Ibid., José Igartua, "François Martel De Brouague", vol. III, pp. 467-468.
830. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, vol. premier, p. 16.
831. John Bryden, "Raymond Martel", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 478.
832. A.P.C., Série C 11 A, vol. 23, folio 302.
833. Nora T. Corley, "Augustin Le Gardeur De Courtemanche", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 399.
834. Ibid.
835. C.A.C., Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 10, (1703-07), p. 5941.
836. Pierre-Georges Roy, Rapport de L'Archiviste de la Province de Québec: 1922-1923, p. 369.
837. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, vol. premier, p. 124.
838. Ibid.
839. José Igartua, "François Martel De Brouague", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 468.
840. Pierre-Georges Roy, Rapport de L'Archiviste de la Province de Québec: 1922-1923, pp. 364-365, 368, 374, 376-378, 380, 382, 384, 387-388, 389, 391.
841. Ibid., pp. 376, 378, 380, 382-383, 386-387, 389, 391.
842. Ibid., pp. 382, 384, 387-388, 391.
843. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, vol. premier, p. 27.
844. Ibid., pp. 31-32.

845. Ibid., p. 37.
846. C.A.D., Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 10, (1703-07), p. 5939; A.P.C., Série C 11 A, vol. 24, folio 169.
847. C.A.D., Manuscrit relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 10, (1703-07), p. 5939.
848. Ibid., pp. 5936-5937, 5941; Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, (1922-23), p. 366; A.P.C., Série C 11 A, vol. 23, folio 37; vol. 109, folio 47a.
849. A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folio 21; Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec 1922-1923, pp. 373-374.
850. A.P.C., Série C 11 A, vol. 43, folio 161; James S. Pritchard, "Pierre Constantin" Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 144; Ibid., Michel Paquin, "François Morgane De Lavaltrie", vol. III, pp. 463; Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, vol. premier, pp. 29-30, 33-34; Idem., Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1922-1923, pp. 366-367, 374.
851. James S. Pritchard, "Pierre Constantin", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 144; Ibid., Michel Paquin, "François Morgane de Lavaltrie", vol. III, p. 468; Ibid., José Igartua, "Pierre Trottier Desautiers", vol. III, pp. 683-684.
852. A.P.C., Série C 11 A, vol. 23, folio 302; vol. 24, folios 170-171; John Bryden, "Raymond Martel", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 478.
853. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1922-1923, pp. 380, 382-383, 387, 395.
854. José Igartua, "François Martel De Brouague", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 468; Ibid., José Igartua, "Pierre Trottier Desautiers", vol. III, pp. 683-684.
855. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la côte de Labrador, vol. premier, pp. 159-161.
856. José Igartua, "François Martel De Brouague" et "Pierre Trottier Desautiers", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, pp. 468, 683-684.
857. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, vol. premier, p. 79.
858. José Igartua, "François Martel de Brouague", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 469.
859. A.P.C., Série C 11 A, vol. 36, folio 145b; Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, vol. premier, p. 25.

860. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièce sur la Côte de Labrador, vol. premier, p. 18.
861. Ibid., p.21; C.J. Russ, "Jean-Amador Geodefroy De Saint-Paul", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 261.
862. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, vol. premier, pp. 18, 21.
863. Ibid., pp. 38-42.
864. Ibid., pp. 122-123; James S. Prichard, "Pierre Constantin", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 144.
865. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, vol. premier, p. 24.
866. Ibid., p. 25.
867. Ibid., p. 29.
868. Ibid.
869. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1922-1923, pp. 371, 377-378; James S. Pritchard, "Pierre Constantin", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, pp. 144-145; Antoine Roy, Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1949-1951, pp. 372-373.
780. Michel Paquin, "François Margane De Lavaltrie", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 463; Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 376.
871. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, volume premier, p. 278.
872. Ibid., p. 278.
873. Ibid., p. 280.
874. Michel Paquin, "François Margane De Lavaltrie", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 463; Ibid., James S. Pritchard, "Pierre Constantin", vol. III, p. 144.
875. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, volume premier, pp. 31-32, 125.
876. Michel Paquin, "François Margane De Lavaltrie", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 463.

877. Pierre-George Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 376.
878. C.A.D., Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 10, 1703-1707, p. 5937.
879. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 361.
880. Ibid.
881. Ibid.
882. Ibid., p. 367.
883. A.P.C., Série C 11 A, vol. 41, folio 11.
884. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 366.
885. A.P.C., Série C 11 A, vol. 41, folios 69, 69a.
886. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, volume premier, p. 33.
887. Ibid.
888. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 373.
889. Ibid.
890. Ibid.
891. Ibid., pp. 361, 373.
892. Ibid., pp. 366-367, 374; A.P.C., Série C 11 A, volume 43, folio 161.
893. Michel Paquin, "François Margane De Lavaltrie", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 463.
894. Nive Voisine, "François-Joseph Bissot", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 68; Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, volume premier, pp. 3-4, 143-146.
895. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, volume premier, pp. 16-17, 31-34; Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 361; A.P.C., Série C 11 A, col. 41, folio 11.
896. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, pp. 366-367, 374; A.P.C., Série C 11 A, col. 43, folio 161.
897. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 161.

898. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, volume premier, pp. 128-132, 141-147.
899. S. Dale Standen, "Jacques De Lafontaine De Belcour", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, pp. 365-366; Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, volume premier, pp. 138-139.
900. S. Dale Standen, "Jacques De Lafontaine De Belcour", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. iii, p. 365.
901. Ibid., Nive Voisine, "François-Joseph Bissot", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 68.
902. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, volume premier, pp. 271-272.
903. C.J. Russ, "Jean-Baptiste Jolliet de Mingan", Dictionnaire Biographique du Canada, volume ii, pp. 311-312.
904. Ibid.
905. A.P.C., Série C 11 A, volume 59, folio 307a.
906. Dale Miquelon, "François Havy", Dictionnaire Biographique du Canada, volume III, p. 302.
907. A.P.C., Série C 11 A, vol. 24, folio 170; vol. 109, folios 21, 41, 47a.
908. Ibid., vol. 24, folio 170; col. 109, folios 21, 47a, 70a, 71.
909. Ibid., vol. 23, folio 302; vol. 24, folios 170, 171.
910. Ibid., vol. 109, folios 21, 41, 47a.
911. Ibid., folios 23, 41.
912. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, volume premier, p. 124.
913. A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folio 23.
914. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 369.
915. Ibid., p. 361.
916. Ibid.
917. Ibid., p. 366.
918. Ibid., pp. 366, 374; A.P.C., Série C 11 A, vol. 41, folios 69, 69a; vol. 43, folio 161; vol. 109, folios 70a, 71.
919. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 366.

920. Ibid., pp. 366, 373, 384.
921. Ibid., pp. 373, 376.
922. Antoine Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, pp. 191, 194-195, 198-199.
923. Canadian Administration Department, Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 10, (1703-1707), p. 5941.
924. Antoine Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 194.
925. Ibid., p. 179; Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 384; Canadian Administration Department, Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 10, (1703-1707), p. 5937.
926. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, pp. 359, 368, 377, 379, 382-384, 386-389, 391.
927. Ibid., p. 384.
928. Antoine Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 185; Jacques Rousseau, "Acoutsina", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 8.
929. Nora T. Corley, "Augustin Le Gardeur De Courtemanche", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 399.
930. Ibid., A.P.C., Série C 11 A, vol. 37, folio 78a.
931. Jacques Rousseau, "Acoutsina", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 8; A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folios 23, 24, 26, 26a.
932. A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folio 41.
933. Jacques Rousseau, "Acoutsina", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 8.
934. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, pp. 365, 369-370.
935. Ibid., p. 365.
936. Ibid., pp. 364-367.
937. Ibid., pp. 371-372.
938. Ibid., p. 368.
939. Ibid.

940. Ibid., pp. 370-371.
 941. Ibid., pp. 368-371.
 942. Ibid., pp. 370-371.
 943. Ibid.
 944. pp. 371-372.
 945. Ibid., pp. 377, 379, 384-385.
 946. Ibid., pp. 384, 386-387, 389, 391.
 947. Ibid., p. 384.
 948. Ibid., pp. 387-388, 391-392.
 949. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations and Allied Documents, vol. LIX (1673-1677), p. 56.
 950. Ibid., vol. LXVIII (1720-1736), p. 98.
 951. Ibid.
 952. Ibid., pp. 98, 100.
 953. Canadian Administration Department, Manuscripts relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 10, (1703-1707), pp. 5935-5941.
 954. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 336.
 955. Ibid., pp. 366-368, 373-374, 384.
 956. Canadian Administration Department, Manuscripts relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 10, (1703-1707), pp. 5935-5941; A.P.C., Série C 11 A, vol. 23, folio 37; vol. 24, folios 169, 170, 171.
 957. A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folios 24, 26.
 958. Pierre-Georges roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 366.
 959. Ibid., p. 373; A.P.C., Série C 11 A, vol. 43, folios 158, 159, 160, 161.
 960. A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folios 24, 26, 26a.
 961. Ibid., vol. 59, folios 303a, 306, 307a; Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la Côte de Labrador, pp. 271-272.
 962. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 306.
 963. Ibid., folios 301, 365.

964. Ibid., folio 306.
965. Canadian Administration department, Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 10, (1703-1707), pp. 5937, 5941; Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1922-1923, p. 366; Antoine Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec pour 1943-1944, p. 182.
966. Antoine Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, pour 1943-1944, pp. 179-180.
967. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-1736), p. 98.
968. Ibid., pp. 98, 100.
969. Antoine Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec pour 1943-1944, p. 179.
970. Collection Moreau de Saint-Méry, Archives Nationales du Québec, Série f.3, vol. 12, folios 40a, 139b; Thomas-M. Charland, Les Abénakis D'Odanak, p. 67.
971. Thomas-N. Charland, Les Abénakis d'Odanak, pp. 69, 71, 73, 76-77; P.-André Sévigny, op. cit., pp. 206-207.
972. Thomas-M. Charland, Les Abénakis d'Odanak, p. 69.
973. Ibid., pp. 64, 69.
974. Ibid., pp. 73, 77.
975. Ibid., pp. 48, 61-62, 64, 66, 73-74; A.P.C., Série C 11 A, vol. 66, folio 236; vol. 67, folios 130, 130a; vol. 70, folios 230, 234.
976. Thomas-M. Charland, Les Abénakis d'Odanak, pp. 58, 80, 81; P.-André Sévigny, op. cit., pp. 179, 207.
977. P.-André Sévigny, op. cit., pp. 187, 203-204.
978. Ibid., pp. 187, 203-204, 209; Thomas-M. Charland, Les Abénakis d'Odanak, A.P.C., Série C 11 A, vol. 13, folio 148a.
979. Thomas-M. Charland, Les Abénakis d'Odanak, pp. 79, 81.
980. Ibid., pp. 48, 49; P.-André Sévigny, op. cit., pp. 197, 210.
981. Thomas-M. Charland, Les Abénakis d'Odanak, pp. 78, 79; P.-André Sévigny, op. cit., pp. 197, 210; Louis Franquet, Voyages et mémoires sur le Canada, Québec, Imprimerie A. Côté et cie, 1889, pp. 109, 110.
982. Thomas-M. Charland, Les Abénaquis d'Odanak, p. 78, note 33 et p. 81.
983. Ibid., p. 81.

984. Ibid., pp. 81, 82; Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXX (1747-1764), pp. 92, 100, 112.
985. Thomas-M. Cahrland, Les Abénakis d'Odanak, pp. 83-84; Archives des Colonies, Série C 11 A, vol. 13, folio 148a.
986. Thomas-M. Charland, Les Abénakis d'Odanak, p. 107.
987. A.P.C., Série C 11 A, vol. 49, folio 516.
988. Ibid.
989. Ibid., vol. 58, folios 212, 230.
990. A.P.C., Série C 11 E, vol. 13, folio 150a.
991. A.P.C., Série C 11 A, vol. 51, folios 125, 125a; vol. 53, folio 310.
992. A.P.C., Série C 11 E, vol. 13, folio 149b.
993. Ibid.
994. Ibid.
995. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de Québec, 1924-1925, pp. 154-155.
996. Ibid.
997. F.J. Thorpe, "Louis Franquet", Dictionnaire Biographique du Canada , vol. III, p. 245.
998. Frances Caissie, "Louis-Joseph Godefroy DE ronnancour", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. IV, p. 328.
999. Louis Franquet, Voyages et Mémoires sur le Canada, pp. 22-23.
1000. Ibid., p. 23.
1001. Ibid.
1002. Ibid.
1003. Ibid.
1004. Ibid.
1005. A.P.C., Série C 11 A, vol. 66, folios 236, 237.
1006. Ibid.
1007. Louis Franquet, Voyages et Mémoires sur le Canada, pp. 23-24.

1008. Ibid.
1009. Ibid., pp. 109-110.
1010. André Morel, "Nicolas-Gaspard Boucault", Dictionnaire Biographique du Canada , vol. III, pp. 79-82.
1011. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1920-21 , p. 43.
1012. Louis Franquet, Voyages et Mémoires sur le Canada, pp. 22, 23, 24.
1013. Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1920-21 , p. 43.
1014. Marcel Trudel, L'esclavage au Canada français, Histoire et conditions de l'esclavage , Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 78, 79, 82, 83.
1015. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXIX (1710-1756), pp. 80 à 124, 112, 114; A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 340a, 342a, 343; vol. 66, folios 190a, 194, 194a; vol. 96, folios 102, 102a.
1017. Ibid., p. 84; A.P.C., Série C 11 A, vol. 66, folio 194a.
1018. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 86, 88, 90.
1019. Ibid., p. 82.
1020. Ibid., pp. 88, 90, 92; A.P.C., Série C 11 A, vol. 66, folio 194a.
1021. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 363.
1022. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), p. 94.
1023. Ibid.
1024. Ibid., pp. 94, 96, 98.
1025. Ibid., pp. 98, 100.
1026. Ibid.
1027. Ibid., pp. 100, 102.
1028. Ibid., pp. 136, 138, 140.
1029. Ibid., pp. 112, 114.

1030. Ibid., pp. 116, 118, 124.
1031. Ibid., pp. 112, 114; A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 340a; vol. 66, folio 190a.
1032. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 114, 116.
1033. Ibid., p. 116.
1034. Ibid., p. 110.
1035. Ibid., pp. 118, 120.
1036. Ibid., pp. 108, 110.
1037. Ibid.
1038. Ibid.
1039. Ibid., pp. 106, 108.
1040. Ibid., p. 110.
1041. Ibid., p. 120; A.P.C., Série C 11 A, vol. 61, folio 127b; vol. 66, folios 191a, 194.
1042. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 120, 122.
1043. Ibid., p. 120; A.P.C., Série C 11 A, vol. 61, folios 125, 127.
1044. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 120, 122.
1045. Ibid., p. 126.
1046. Ibid., p. 122.
1047. A.P.C., Série C 11 A, vol. 79, 80; vol. 109, folios 159, 159a, 160.
1048. A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folio 3a, 159, 159a.
1049. Ibid., vol. 79, folio 80.
1050. Ibid., vol. 109, folios 159, 159a.
1051. Ibid.
1052. Ibid., vol. 96, folio 102a.
1053. Cameron Nish, François-Étienne Cugnet 1719-1751: Entrepreneur et Entreprise En Nouvelle-France, p. 130.
1054. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 356, 356a; vol. 66, folio 190a; vol. 96, folio 103; vol. 109, folio 4; Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 98, 100, 116, 118.

1055. A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folio 4.
1056. Ibid.
1057. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 98, 100.
1058. A.P.C., Série C 11 A, vol. 60, folio 6.
1059. J.F. Boshier et J.-C. Dubé, "François Bigot", Dictionnaire Biographique Du Canada, volume IV, pp. 69, 73.
1060. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la côte de Labrador, Archives De La Porvince De Québec, Québec, 1942, volume II, p. 88.
1061. Pierre-Georges Roy, Inventaire des Pièces sur la côte de Labrador, 1940, volume I, p. 233.
1062. Dale Miquelon, "François Havy", "Jean Lefebvre" et "Louis Fornel", Dictionnaire Biographique du Canada, volume III, pp. 240, 303, 400; "Marie-Anne Babel", Ibid., volume IV, p. 49.
1063. Cameron Nish, François-Étienne Cugnet 1719-1751: Entrepreneur Et Entreprise En Nouvelle-France, pp. 129, 130, 131; Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, 1942, volume II, p. 89.
1064. A.P.C., Série C 11 A, vol. 96, folios 102, 102a.
1065. Ibid.
1066. Ibid.
1067. Dale Miquelon, "Marie-Anne Babel", Dictionnaire Biographique du Canada, volume IV, p. 48, 49.
1068. Pierre-Georges Roy, Rapport De L'Archiviste De La Province De Québec, 1933-1934, p. 218.
1069. Anonyme, "Sept-Îles", Saguenayensia, volume 12, numéro 6, nov.-déc. 1970, pp. 149 à 153.
1070. Société Historique Du Saguenay, Fond Victor Tremblay, dossier 32, pièce 41.
1071. Anonyme, "Sept-Îles", "Saguenayensia", vol. 12, no. 6, nov.-déc. 1970, p. 149.
1072. A.P.C., Série C 11 A, vol. 60, folios 101b et 104a.
1073. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations and Allied Documents, vol. LXIX (1710-1756), p. 128.

1074. Pierre-Georges Roy, Inventaire de Pièces sur la côte de Labrador, volume premier, 1940, p. 236.
1075. Joseph Cossette, "Claude-Godefroy Coquart", Dictionnaire Biographique Du Canada, vol. III, p. 147.
1076. Ibid.
1077. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 96, 98, 112.
1078. Joseph Cossette, "Claude-Godefroy Coquart", Dictionnaire biographique Du Canada, vol. III, pp. 147, 148; Lorenzo Angers, Chicoutimi, Poste de traite 1676-1856, Ottawa, Les Éditions Leméac, 1971, pp. 59,60.
1079. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 96, 98, 110, 112.
1080. Société Historique Du Saguenay, Fond Victor Tremblay, dossier 32, pièce 41; A.P.C., Série C 11 E, vol. 13, folio 143b.
1081. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 94, 96, 98, 100; A.P.C., Série C 11 A, vol. 66, folio 190.
1082. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 94, 96, 98, 100, 110, 112; A.P.C., Série C 11 E, vol. 13, folio 143b; A.P.C., Série C 11 A, vol. 66, folio 190.
1083. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), p. 112.
1084. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 340a, 342a, 343; vol. 66, folios 190, 194, 194a; vol. 96, folios 102, 102a.
1085. Ibid., vol. 59, folios 340a, 342a, 343; vol. 66, folios 190a, 194a; vol. 96, folios 102, 102a; Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 112, 114.
1086. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 110, 112, 114, 116; A.P.C., Série C 11 A, vol. 66, folios 190, 190a; vol. 96, folio 102a.
1087. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 116, 118; A.P.C., Série C 11 A, vol. 66, folios 190, 190a; vol. 96, folio 190a.
1088. A.P.C., Série C 11 A, vol. 96, folio 102a.
1089. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), p. 116.
1090. Ibid.

1091. Ibid., pp. 84 à 118; A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 340a, 342a, 343; vol. 60, folio 6; fol. 66, folio 190, 190a, 194, a94a; vol. 96, folio 102, 102a; A.P.C., Série C 11 E, vol. 13, folio 143b.
1092. Lorenzo Angers, Chicoutimi, Poste de traite 1676-1856, pp. 59-60.
1093. Ibid.
1094. Ibid.
1095. Ibid.
1096. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 364 à 365; vol. 61, folio 126b; vol. 66, folios 190a, 191; vol. 96, folios 102a, 103; Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), p. 98, 106, 108, 120, 122.
1097. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), p. 108, 110, 116, 122; A.P.C., Série C 11 A, vol. 66, folios 190a, 191.
1098. Ibid.
1099. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 114, 116; Lorenzo Angers, Chicoutimi, Poste de traite 1676-1856, p. 58; Léo-Paul Hébert, Le Quatrième Registre De Tadoussac, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1982, p. XVII; Adam Shortt et Arthur G. Doughty, Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791, Ottawa, Thomas Mulvey, imprimeur de sa très excellence Majesté le Roi, 1921, vol. 1, p. 57.
1100. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 114, 116, 124.
1101. Ibid.
1102. Ibid.; A.P.C., Série C 11 A, vol. 79, folio 80; vol. 109, folio 03a.
1103. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), p. 116.
1104. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 1, pp. 48, 62, 64, 69, 77, 79, 81, 83, 88, 90, 98, 103, 105, 111, 113,
1105. Ibid., volume 2, pp. 70-83.
1106. Ibid., volume 1, pp. 64, 83, 88, 105.
1107. Ibid., volume 2, p. 169.
1108. Ibid., p. 230.
1109. Ibid., pp. 95, 96.
1110. Ibid., pp. 70-72.
1111. Ibid., pp. 17-19.

1112. Ibid., pp. 20, 21, 24, 30, 61, 62.
1113. Ibid., pp. 21, 25, 30, 47, 55.
1114. Ibid., p. 62.
1115. Ibid., pp. 24, 47.
1116. Ibid., pp. 21, 22, 25, 30, 47, 55.
1117. Ibid., pp. 202, 206, 230; Pierre-Georges Roy, Rapport De L'Archiviste De Québec pour 1922-1923, p. 392.
1118. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 2, p. 234.
1119. Ibid., pp. 235, 238.
1120. Ibid., pp. 211, 213, 217.
1121. Ibid., vol. 1, p. 91; vol. 2, pp. 88-92.
1122. Archives Nationales Du Canada, Série C 11 E, vol. 10, folios 74a et 74b.
1123. Pierre-Georges Roy, Rapport De L'Archiviste De La Province De Québec pour 1933-1934, pp. 218, 219.
1124. Pierre-Georges Roy, Rapport De L'Archiviste De La Province De Québec pour 1922-1923, pp. 388-390, 394, 396-398, 400, 401, 404-406.
1125. A.P.C., Série C 11 A, vol. 71, folios 198b, 204a.
1126. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, vol. 2, pp. 179-180.
1127. Ibid., pp. 212-214, 217, 218, 228, 229, 234-238.
1128. Ibid., p. 236.
1129. Pierre-Georges Roy, Rapport De L'Archiviste De La Province De Québec pour 1933-1934, p. 219.
1130. Ibid.
1131. Ibid., p. 218, A.P.C., Série C 11 E, vol. 13, folio 143b.
1132. Pierre-Georges Roy, Rapport De L'Archiviste De La Province De Québec pour 1933-1934, p. 219; Adam Shortt et Arthur G. Doughty, Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791, p. 57.
1133. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 365; vol. 109, folios 159, 159a.
1134. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXIX (1710-1756), pp. 120, 122; A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 364a, 365; vol. 61, folios 126b, 127b.

1135. A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folios 159, 159a, 160.
1136. Ibid.
1137. Gouvernement de Québec, Arrêts Et Règlements Du Conseil Supérieur De Québec, Et Ordonnance Et Jugements Des Intendants Du Canada, vol. 2, p. 361.
1138. A.P.C., Série C 11 E, vol. 13, folio 143b.
1139. Ibid.
1140. Pierre-Georges Roy, Rapport De L'Archiviste De La Province De Québec Pour 1933-1934, p. 219.
1141. Ibid.
1142. Ibid., p. 218.
1143. Reuben Gold Thwaites, op. cit., vol. LXVIII (1720-1736), p. 96.
1144. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 2, pp. 234, 237, 238; A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folios 159, 159a.
1145. Pierre-Georges Roy, Rapport De L'Archiviste De La Province De Québec pour 1933-1934, p. 219; A.P.C., Série C 11 E, vol. 13, folios 143b.
1146. A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folios 159, 159a et 160.
1147. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 2, p. 238.
1148. Ibid., p. 237.
1149. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folios 246c et 246d; vol. 109, folios 4.
1150. Gouvernement Canadien, Relations Des Jésuites, vol. 11, 1643, p. 38.
1151. José Mailhot, "À Moins D'Être Son Esquimau, On Est Toujours Le Naskapi De Quelqu'un", Recherches Amérindiennes au Québec, vol. XIII, no. 2, 1983, p. 86.
1152. A.P.C., Série C 11 A, vol. 61, folio 127b.
1153. Ibid., vol. 66, folio 191a.
1154. Ibid., folio 194.
1155. Ibid., vol. 79, folios 79, 80; vol. 109, folios 159, 159a.
1156. Ibid., vol. 59, folio 365.
1157. Ibid.; Série C 11 E, vol. 13, folio 143b.

1158. Ibid., Série C 11 A, vol. 59, folios 246c et 246d; vol. 109, folios 159, 159a et 160.
1159. Ibid., vol. 95, folio 76; vol. 109, folios 159, 159a; Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 2, p. 251.
1160. A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folios 03a, 159, 159a; Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 2, p. 250.
1161. A.P.C., Série C 11 A, vol. 59, folio 365; vol 109, folios 159, 159a et 160; Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 2, p. 250.
1162. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 2, pp. 224, 228.
1163. Ibid., pp. 209-222, 224.
1164. Ibid., pp. 221, 222.
1165. Ibid., p. 227; A.P.C., Série C 11 A, vol. 109, folios 159, 159a.
1166. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 2, p. 225.
1167. Ibid., pp. 227, 228.
1168. Ibid., p. 228.
1169. Ibid., p. 227.
1170. Ibid.
1171. Ibid.
1172. Pierre-Georges Roy, Rapport De L'Archiviste De La Province De Québec pour 1922-1923, p. 391.
1173. Ibid., pp. 391, 392, 395, 396, 399.
1174. Ibid., Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 2, p. 226.
1175. Ibid.
1176. Ibid., Rapport De L'Archiviste De La Province De Québec pour 1922-1923, pp. 399, 402, 403.
1177. Ibid., Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 2, pp. 212, 213, 217.
1178. Ibid., p. 253.
179. Ibid., pp. 225, 226.

1180. Ibid.
1181. Ibid., pp. 201, 202, 204, 209, 210, 221, 226.
1182. Ibid., pp. 210, 213, 218, 222, 225, 252; A.P.C., Série C 11 E, vol. 13, folio 148a; Pierre-Georges Roy, Rapport De L'Archiviste De La Province De Québec pour 1933-1934, p. 219.
1183. Pierre-Georges Roy, Inventaire De Pièces sur la côte de Labrador, volume 2, p. 253.
1184. Ibid., p. 225.
1185. Ibid.
1186. Ibid., Rapport De L'Archiviste De La Province De Québec Pour 1933-1934,

Québec 